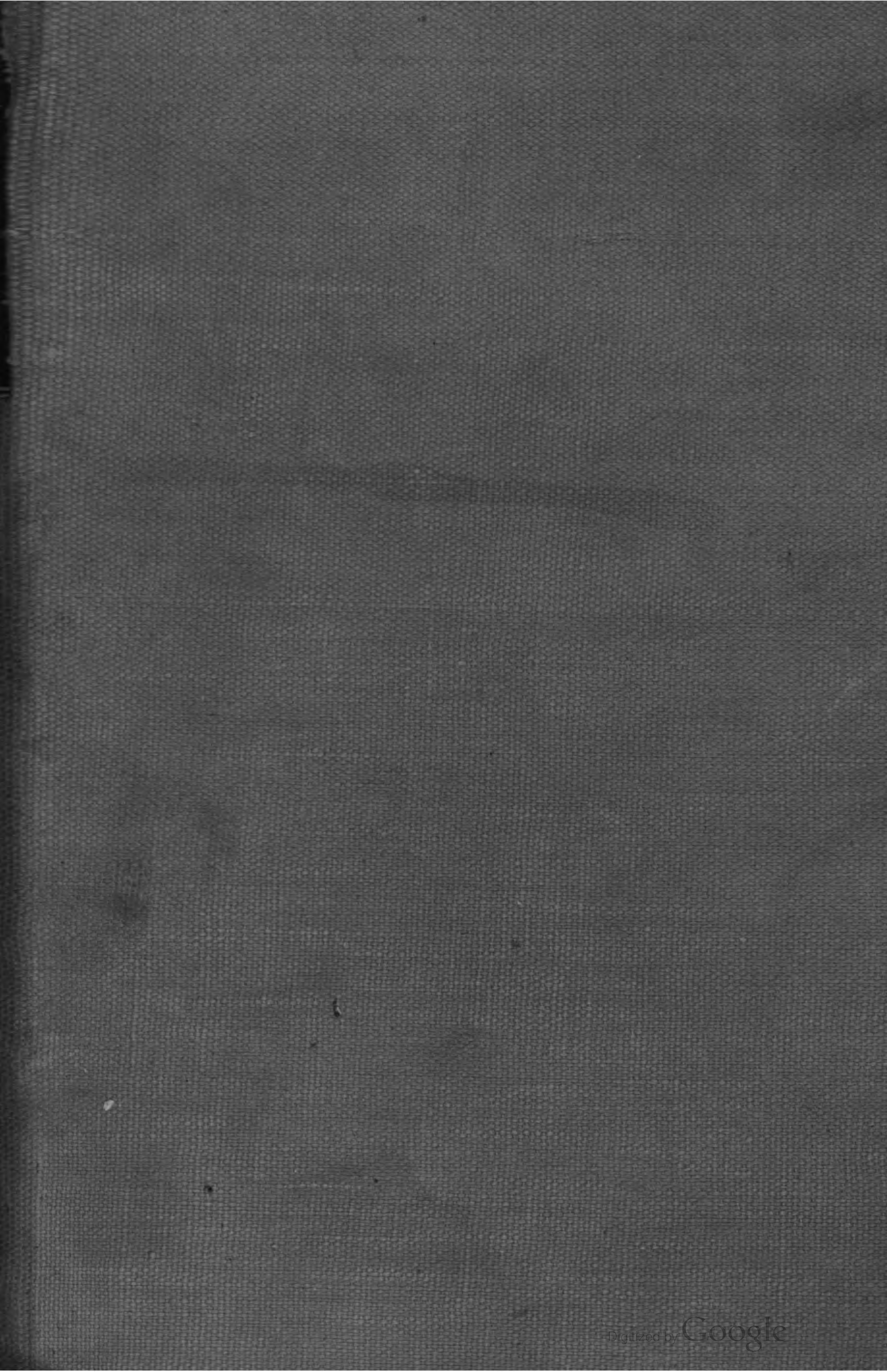




ANNALES DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

LA
RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES
LA FRANCE & LES PAYS-BAS ESPAGNOLS
DE 1630 A 1650

PAR

A. WADDINGTON

PROFESSEUR-ADJOINT A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

TOME PREMIER

(1630-42)

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1895

PRÉFACE

En faisant paraître ce premier volume d'un ouvrage auquel je travaille depuis plus de cinq ans, je tiens à dire quelques mots des recherches que j'ai faites dans diverses Archives, et des documents manuscrits dont je me suis servi.

Trois centres principaux d'information m'étaient indiqués par mon sujet : La Haye, Paris et Bruxelles. Je m'y suis rendu à plusieurs reprises, et y ai recueilli une ample moisson d'inédit.

Aux Archives du Royaume, à La Haye, il est assez difficile de ne rien oublier à cause de la multiplicité des rubriques sous lesquelles les pièces se trouvent classées. C'est une conséquence forcée de la multiplicité des organes du gouvernement. A côté des États Généraux qui semblaient tout diriger, il y avait le Conseil d'État, le Stathouder, les États de Hollande, et leur premier ministre, le Conseiller pensionnaire; de là une dispersion inévitable des lettres et rapports adressés à ces divers organes ou émanés d'eux. On peut cependant faire un choix dans ce chaos et ranger par ordre d'importance la plupart des actes. Pendant la période qui m'occupe, les pensionnaires de Hollande ont eu peu d'influence et le pouvoir a appartenu au prince d'Orange et à la haute assem-

blée de l'Union. Le docte Groen van Prinsterer ayant publié ce qu'il y avait de plus intéressant dans les Archives particulières de la Maison d'Orange, les *Résolutions des États Généraux* constituent le fonds capital à consulter : ce sont, en effet, les procès-verbaux des séances de Leurs Hautes Puissances, et on n'a commencé à les imprimer qu'à partir des dernières années du XVII[e] siècle. J'y ai trouvé maint renseignement nouveau, ainsi que dans une série à part qui contient les *Résolutions secrètes* de la même assemblée. Parmi les autres manuscrits, les plus curieux pour mon époque sont les « *Instructions* » remises aux ambassadeurs, puis leurs *Verbaux* ou rapports faits devant les États Généraux au retour de leurs missions; enfin deux paquets intitulés, l'un : « *Notulen van't geene voorgevallen is in de onderhandeling met de gedeputeerde Staten van de andere zijde, in Jaren 1632, 1633, 1634,* » dont Gachard a déjà fait usage; l'autre : « *Instructie, Brieven van credentie etc. raeckende de Deputatie van Heer Knuyt, tot reconciliatie van de Coninginne Moeder met den Conninck, van de 13[en] september 1638;* » ce sont des actes relatifs à une ambassade secrète et peu connue jusqu'à présent. Il faut avouer que la correspondance des ambassadeurs hollandais est d'un maigre secours pour l'histoire générale, parce qu'elle traite presque uniquement de petits faits et de questions spéciales; cela tient au rôle médiocre joué par ces ambassadeurs qui n'étaient en réalité que des consuls.

A Paris, les Archives du ministère des Affaires Étrangères m'ont fourni des documents de premier ordre. Ce sont d'abord les instructions, mémoires et lettres envoyés aux

agents français à La Haye et à Bruxelles; ensuite les réponses ou dépêches de ces agents. La *Correspondance de Hollande* remplit en moyenne un registre par an, de cinq à six cents feuillets; elle renferme des détails complets sur les relations de la France et des États Généraux, sur les dispositions du prince d'Orange, de ses partisans et de ses adversaires, sur les négociations des ambassadeurs Charnacé, d'Etampes, La Thuillerie, d'Estrades. La *Correspondance des Pays-Bas* est moins volumineuse et n'a d'ailleurs qu'un intérêt relatif après la rupture des relations diplomatiques en 1635. Les tomes IX à XI sont pleins de révélations, mais les suivants concernent avant tout les intrigues de Marie de Médicis et des Français émigrés; quant aux nouvelles données de la situation des Pays-Bas et de l'état d'esprit des Belges par l'anglais Gerbier et d'autres aventuriers, ce ne sont souvent que des racontars.—La section des *Mémoires et documents* n'a pas autant de prix, bien qu'elle renferme parfois des écrits du temps. J'ai tiré certaines indications d'un de ces écrits qui paraît être l'œuvre d'un belge, recherchant la cause des malheurs de son pays, sous ce titre : *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas, par le Seigneur ***, achevées le 15 avril 1646*. Le reste ne mérite pas d'être cité, sauf une traduction du grand ouvrage hollandais d'Aitzema, *Affaires d'État et de Guerre*, en vingt volumes in-folio (tomes 95 à 114 des *Mémoires et Documents sur la Hollande*); cette traduction, faite vers 1750 par Jean-Baptiste Gilles de Colins, permet à l'historien français de lire dans sa langue une compilation aussi indispensable qu'indigeste.

La Bibliothèque Nationale, outre quelques volumes de mélanges dispersés à travers le fonds français, offre dans les *Ambassades du maréchal d'Estrades* (collection Clairambault, n[os] 571 ss.) un recueil manuscrit important; on y rencontre des pièces qui font défaut aux Affaires Étrangères.

A Bruxelles, il est resté de l'époque de la domination espagnole une quantité de documents. Ce sont en particulier les papiers de la *Secrétairerie d'État espagnole*, aux Archives du Royaume. J'ai parcouru successivement la correspondance des gouverneurs généraux avec le roi, depuis Isabelle jusqu'à l'archiduc Léopold, les consultes des Conseils d'Etat, privé et des finances, celles de la Junte d'État. Je leur ai trouvé une valeur d'autant plus grande qu'on ne les a guère utilisées encore, au moins pour le XVII[e] siècle; peut-être les difficultés de la langue espagnole y ont-elles été pour quelque chose; cependant le vocabulaire des actes diplomatiques n'est pas varié, et l'écriture n'en est pas trop malaisée à déchiffrer. La correspondance des gouverneurs généraux permet seule de comprendre les manœuvres mystérieuses auxquelles se livra l'Espagne pour détacher les Provinces-Unies de leurs alliés. En dehors de la Secrétairerie d'État espagnole, j'ai consulté avec fruit quelques registres, notamment la correspondance secrète de A. de Clercq, dans les *Papiers d'État et de l'Audience* (n° 425).

La Bibliothèque Royale de Bruxelles possède des lettres inédites, tant du marquis d'Aytona que du marquis de Castel Rodrigo (n[os] 16147 à 16150).

Telles sont les principales sources manuscrites auxquelles

j'ai puisé. Quant aux sources imprimées, je renvoie pour leur énumération à mon index bibliographique. Je tiens néanmoins à mentionner spécialement :

1° Parmi les recueils de documents, les *Résolutions des États de Hollande*, que je n'ai pu trouver à Paris, même à la Bibliothèque Nationale, et qui sont comparables pour l'intérêt aux Résolutions des États Généraux; les *Lettres* de Richelieu, publiées par Avenel; les *Lettres* de Grotius, dans la récente édition de l'Académie Royale de Stockholm; les *Actes des États Généraux belges en* 1632, reconstitués avec tant de peine par le savant Gachard; l'*Histoire métallique* qu'a écrite van Loon à l'aide des médailles et monnaies anciennes.

2° Parmi les mémoires et ouvrages contemporains, les *Mémoires de Frédéric-Henri* dont l'auteur inconnu est probablement Constantin Huygens, quoi qu'en pensent certains érudits[1]; les *Souvenirs* d'un gentilhomme de la Gueldre, Alexandre van der Capellen, qui a été député aux États Généraux en 1631; les ouvrages du hollandais Commelyn et du frison van den Sande, traduits l'un en français, l'autre en latin, et continués par des anonymes, le premier à partir de 1638, le second à partir de 1639; les *Mémoires* de Richelieu, très documentés et en général exacts; ceux du marquis de Montglat, d'une lecture attachante; ceux de Montrésor et de Goulas, qui ont beaucoup appris dans l'entourage du duc d'Orléans.

1. Cf. *Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis*, nouvelle série, VII, p. 307 ss. (La Haye, 1872, in-8°) : « *L'auteur des Mémoires de Frédéric-Henri.* » M. Veegens attribue ces mémoires à quelque officier français au service des États Généraux.

Au moment de terminer cette courte préface, il me reste à remplir une tâche qui m'est douce, celle de remercier cordialement tous ceux qui m'ont aidé de leurs lumières et m'ont facilité les recherches : à La Haye, M. van Riemsdijk, Directeur des Archives Royales, et M. Hingman ; à Paris, M. Girard de Rialle, Directeur des Archives des Affaires Étrangères, dont j'ai éprouvé une fois de plus la bienveillante affabilité, et M. Louis Farges dont la complaisance est inépuisable ; à Bruxelles, M. Charles Piot, Archiviste du Royaume, que son grand âge n'empêche ni d'encourager les chercheurs plus jeunes, ni de continuer ses travaux ; M. Goovaerts, Archiviste-adjoint ; M. van Cleemputte ; enfin, M. Gossart, Conservateur de la Bibliothèque Royale, dont l'obligeance exquise m'a laissé le meilleur souvenir.

Le Rozay, 9 juillet 1895.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

SOURCES

1° Recueils de documents.

LÉON D'AITZEMA : *Historie of Verhael van Saken van Staet en Oorlogh, in ende omtrent de vereenighde Nederlanden.* 15 vol. in-4°. — La Haye, 1657-71. Ouvrage traduit en français par J.-B. Gilles de Colins, vers 1750 (A. E. *Hollande, Mémoires et Documents.* T. XCV à CXIV).

A. AUBÉRY : *Mémoires pour l'histoire du cardinal-duc de Richelieu.* 5 vol. in-12. Cologne, 1667.

AVENEL : *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu.* Paris, Imp. Nat., 8 vol. in-4°, 1853-77.

BIZOT : *Histoire métallique de la République de Hollande.* 3 vol. in-8°. — Amsterdam, 1688.

BOPPE : *Correspondance inédite du comte d'Avaux avec son père* (1627-42). 1 vol. in-8°. — Paris, 1887.

CHÉRUEL : *Lettres du cardinal de Mazarin,* in-4°. — Paris, 1872 ss.

CLARENDON : *State Papers* (depuis 1631). 3 vol. in-fol. — Oxford, 1767.

DEVENTER : *Onuitgegevene Stukken van Johan van Oldenbarneveldt en zijn tijd.* 3 parties in-8°. — La Haye, 1860-65.

Documentos ineditos para la historia de España. — Madrid, 1842 ss. — Plus de 100 volumes in-8°.

DUMONT et ROUSSET : *Corps universel diplomatique du droit des gens.* 8 vol. in-fol. — Amsterdam, 1726.

DUPLESSIS-MORNAY : *Mémoires et correspondance.* 12 vol. in-8°. — Paris, 1824-25.

D'ESTRADES : *Lettres, mémoires et négociations.* — Londres, 9 vol. in-12. 1743.

FEUQUIÈRES : *Lettres et négociations.* 3 vol. in-12. — Amsterdam, 1753. — *Lettres inédites,* publiées par E. Gallois, 5 vol. in-8°. — Paris, 1845.

GACHARD : *Actes des États Généraux de 1632.* 2 vol. in-4°. — Bruxelles, 1853-66. — *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial,* 1 vol. in-4°. — Bruxelles, 1875.

GACHET : *Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens.* 1 vol. in-8°. — Bruxelles, 1840.

GROEN VAN PRINSTERER : *Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau.* 2e série (1584-1688), 6 vol. in-8°. — Utrecht, 1857-62.

H. GROTII : *Bref*, publié par l'Académie Royale de Stockholm (dans la correspondance du chancelier Axel Oxenstiern). 2 vol. in-8°. — Stockholm, 1889-91.

LORD HARDWICKE : *Miscellaneous State papers from 1501 to 1726.* 2 vol. in-4°. — Londres, 1778.

HISTORISCH GENOOTSCHAP TE UTRECHT : Publications diverses, formant près de 90 volumes in-8°.

LÉONARD : *Recueil des traitez de paix, de trêve, de neutralité,* etc., *faits par les rois de France avec tous les princes et potentats de l'Europe.* 6 tomes in-4°. — Paris, 1693.

VAN LOON : *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas* (trad. franç.). 5 vol. in-fol. — La Haye, 1732.

MARCHEGAY et MARLET : *Correspondance de Louise de Coligny.* 1 vol. in-8°. — Paris, 1887.

MIGNET : *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* 4 vol. in-4°. — Paris, 1835-42.

MÜLLER et DIEGERICK : *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-83). 3 vol. in-8°. — La Haye, 1889-91.

NIJHOFF et FRUIN : *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis.* — Arnhem et La Haye, depuis 1837, une trentaine de vol. in-8°, en 3 séries.

Résolutions des États de Hollande et d'Ouest-Frise (1525-1793). 227 vol. in-fol.

VREEDE : *Lettres et négociations de P. Choart, seigneur de Buzanval.* — Leyde, 1846.

2° Mémoires et écrits du temps.

L'ABBÉ ARNAULD : *Mémoires* (1634-75). Collection Michaud et Poujoulat, 2e série, IX.

ARNAULD D'ANDILLY : *Mémoires.* (*Ibidem.*)

L. AUBÉRY DU MAURIER : *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande.* 1 vol. in-12. — Au Maurier, 1680.

BALZAC : *Œuvres diverses,* 1 vol. in-4°; 2° édit. — Paris, 1646.

BARLAEUS : *De rebus in Brasilia gestis.* Opuscule de 1650.

BASSOMPIERRE : *Mémoires* (1597-1640), Collection Michaud, 2° série, VI.

MARQUIS DE BEAUVAU : *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles IV, duc de Lorraine.* 1 vol. in-12. — Cologne, 1688.

Belgii et Burgundiæ gubernatores ac archistrategi, eorumque ortus et series. 3e édit. 1 vol. in 8°. — Coloniæ, 1677.

BENTIVOGLIO : *Relations* (traduction Gaffardy). 1 vol. in-4°. — Paris, 1642.

COMTE DE BRIENNE (H.-A. de Loménie) : *Mémoires.* Collection Michaud, 3e série, III.

Alexander van der Capellen : *Gedenkschriften* (1621-54). 2 vol. in-8°. — Utrecht, 1777-78.

Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de Belgique, publiés par la Société d'histoire de Belgique; in-8°. — Bruxelles, 1858 ss.

J. Commelyn : *Histoire de la vie et actes mémorables de Frédéric-Henry de Nassau, prince d'Orange* (trad. du flamand en français). 1 vol. in-4°. — Amsterdam, 1656.

Du Plessis-Besançon : *Mémoires*, publiés par H. de Beaucaire. 1 vol. in-8°. — Paris, 1892.

Fontenay-Mareuil : *Mémoires*. — Collection Michaud, 2e série, V.

Fontrailles : *Relation*. — *Ibid.*, 3e série, III.

Goulas : *Mémoires*, publiés par C. Constant. 3 vol. in-8°. — Paris, 1879-82.

H. Grotius : *Annales et historiæ de rebus belgicis*, in-16. — Amstelodami, 1658. *De antiquitate Reipublicæ Bataviæ, liber singularis*. — La Haye, 1610.

P.-C. Hooft : *Werken*, 1 vol. in-4°. — Amsterdam, 1671.

A. van Hulle : *Pacificatores Orbis Christiani, sive icones Principum, Ducum et Legatorum qui Monasterii atque Osnabruggæ pacem Europæ reconciliarunt...* » in-fol. — Roterodami, 1697 (La première édition est d'Anvers, 1648).

C. Huygens : *Mémoires*, publiés par Jorissen. 1 vol. in-8°. — La Haye, 1873.

La Pise : *Tableau des princes et de la principauté d'Orange*. In-fol. — La Haye, 1640.

La Porte : *Mémoires*. Collection Michaud, 3e série, VIII.

La Rochefoucauld : *Mémoires*. *Ibid.*, 3e série, V.

Mémoires de Frédéric-Henri, 1 vol. in-4°. — Amsterdam, 1733.

Mémoires de Hollande, 1 vol. in-16. — Paris, 1678.

Montanus : *Leven en Bedrijf van Frederik-Hendrik*. — Amstelodami, 1652.

Montglat : *Mémoires*. Collection Michaud, 3e série, V.

Mlle de Montpensier : *Mémoires*. Collection Michaud, 3e série, IV.

Comte de Montrésor (Claude de Bourdeille) : *Mémoires*. *Ibid.*, 3e série, III.

F. Ogier : *Journal du congrès de Munster*, publié par Boppe. 1 vol. in-8°. — Paris, 1893.

Duc d'Orléans : *Mémoires*. — Collection Michaud. 2e série, IX.

De Parival : *Les délices de la Hollande*. 1 vol. in-16. — Leyde, 1660.

Pontis : *Mémoires*. Collection Michaud, 2e série, VI.

Richelieu : *Mémoires*. *Ibid.*, 2e série, VII, VIII, IX.

Van den Sande : *Belgicarum historiarum epitome* (trad. du hollandais en latin). In-16. — Ultrajecti, 1652.

M. Schockius : *Belgium federatum*. In-16. — Amstelodami, 1652.

Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies, publié par A. Waddington, dans les « *Bijdragen en Mededeelingen* » de la Société historique d'Utrecht. — Deel XV, 1894.

Tallemant des Réaux : *Historiettes*. 5 vol, in-12. — Paris, 1861,

O. Talon : *Mémoires*. Collection Michaud, 3e série, VI.

Temple : *Remarques sur l'estat présent des Provinces-Unies*. 2e édit. 1 vol. in-16. — La Haye, 1679.

Turenne : *Lettres et Mémoires*. Collection Michaud, 3e série, III.

A. de Wicquefort : *L'ambassadeur et ses fonctions*. 2 vol. in-4°. — La Haye, 1681. — *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis le parfait établissement de cet Estat par la paix de Munster*. — Ed. de La Haye, 4 vol. in-4°, 1745 (plutôt que l'éd. Lenting, Amsterdam, 1861, qui ne contient pas les *preuves*).

Ouvrages de seconde main.

Van der Aa : *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, continué par Harderwijk et Schotel. 21 vol. in-8°. — Haarlem, 1852-78,

Arend, van Rees et Brill : *Algemeene Geschiedenis des Vaderlands*. In-4°, 14 vol. — Amsterdam 1840-83.

Duc d'Aumale : *Histoire des princes de Condé*, 6 vol. in-8°. — Paris, 1864-92.

Basnage : *Annales des Provinces-Unies, depuis les négociations pour la paix de Munster, avec la description historique de leur gouvernement*. 1 vol. in-fol. — La Haye, 1719.

Biographie nationale belge, publiée à Bruxelles depuis 1866, in-8°.

Busken-Huet : *Het land van Rembrand*. 3 vol. in-12. — Haarlem, 1882-85.

Bulletins ou comptes rendus des séances de la Commission Royale d'Histoire. — Bruxelles, depuis 1835, in-8°.

Canovas del Castillo : *Estudios del reinado de Felipe IV*. 2 vol. in-12. — Madrid, 1888.

Don Manuel Danvila y Collado : *El poder civil en España*. 6 vol. in-8°. — Madrid, 1885.

Diderot : *Œuvres complètes;* in-8°. — Paris, 1876. T. XVII : *Voyage de Hollande*.

Dujardin et Sylvius : *Histoire générale des Provinces-Unies*. 8 vol. in-4°. — Paris, 1757-70.

Fagniez : *Richelieu et l'Allemagne*, *Revue Historique* du 1er janvier 1891.

Foppens : *Historia episcopatus silvaeducensis*. In-12. — Bruxelles, 1721.

R. Fruin : articles de l'*Algemeene Konst en Letterbode*, 1859. — nos 26, 27 et 28.

Gachard : *Analectes Historiques*. 5 vol. in-8°. — Bruxelles, 1856-71. — *Etudes et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*. 3 vol. in-8°. — Bruxelles, 1890. — *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens* 1 vol. in-8°. — Bruxelles, 1877.

Hallam : *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, trad. Guizot. 5 vol. in-12. — Paris, 1828.

D'Haussonville : *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.* 4 vol. in-12. — Paris, 1860.

Hellin : *Histoire chronologique des évêques et du chapitre excmt de l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand.* 2 vol. in-8°. — Gand, 1772.

Henrard : *Marie de Médicis dans les Pays-Bas.* 1 vol. in-8°. — Bruxelles, 1876.

Histoire de l'Archiduc Albert, in-12. — Cologne, 1693.

A. Ising : *Frederik Hendrik en Richelieu*, 3 articles dans le *Nederlandsche Spectator* (12, 19 et 26 décembre 1863).

Juste : *Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632.* In-8°. — Bruxelles, 1851.

Kernkamp : *De Sleutels van de Sont.* 1 vol. in-8°. — La Haye, 1890.

Kerroux : *Abrégé de l'histoire de la Hollande et des Provinces-Unies.* 2 vol. in-4°. — Leyde, 1778.

Kok : *Vaderlandsch woordenboek.* 35 vol. in-8°. — 1785-96.

La Neuville : *Histoire de Hollande depuis la trêve de 1609.* 4 vol. in-12. — Paris, 1693.

La Rochefoucauld, marquis de Surgères : *Voyage en Hollande.* — Paris, 1802.

De Laveleye : *La forme du gouvernement dans la République des Provinces-Unies. Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1874.

A. Lefèvre-Pontalis : *Jean de Witt.* 2 vol. in-8°. — Paris, 1884.

H. Leo : *Zwölf Bücher Niederländischer Geschichte.* 2 vol. in-8°. — Halle, 1835.

K. de Lettenhove : *Les huguenots et les gueux.* 6 vol. in-8°. — Bruges, 1882-85.

Le Vassor : *Histoire du règne de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, 10 tomes in-12. — Amsterdam, 1711.

Het Leven van Frederik Hendrik, 2 vol. in-8°. — La Haye, 1737.

Lonchay : *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*, 1 vol, in-8°. — Bruxelles, 1890.

C. Looten : *Étude sur le poète néerlandais Vondel*, in-8°. — Lille, 1889.

E. Michel : *Constantin Huygens. Un homme d'État hollandais au* XVIIe *siècle.* — *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1893.

Namèche : *Cours d'histoire nationale.* 28 vol. in-8°, — Louvain, 1853-91.

Nijhoff : *Staatkundige geschiedenis van Nederland.* 2 vol. in-8°. — Zutphen, 1891-93.

Ouvré : *Aubéry du Maurier. — Étude sur l'histoire de la France et de la Hollande* (1566-1636). 1 vol. in-8°. — Paris, 1853.

H. Pirenne : *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, 1 vol. in-8°. — Gand, 1893.

Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands, in mangelwerken en tijdschriften, tot op 1860 verschenen, publié par Fruin, Bodel, Nijenhuis, Janssen, Du Rieu, etc. — Leyde, in-8°, 1860. 2 suppléments jusqu'en 1870 et 1880.

Saint-Réal : *Œuvres*, 8 vol. in-16. — Paris, 1757.

VAN STOCKUM : 'S *Gravenhage in den loop der tijden*. In-12. — La Haye, 1889.

TAMIZEY DE LAROQUE : *Relation inédite de la défense de Dunkerque* (1651-52). 1 vol. in-8°. — Paris, 1872.

H. VON TREITSCHKE : *Historische und politische Aufsätze*. 3 vol. in-8°. — Leipzig, 1870. T. II. *Die Republik der vereinigten Niederlande*.

O. VIGIER : *Une invasion en France sous Louis XIII. Revue des questions historiques*, 1er octobre 1894.

VORSTERMAN VAN OYEN : *Het vorstenhuis Oranje-Nassau van de vroegste Tijden tot heden*. 1 vol. in-4°. — Leyde et Utrecht, 1882.

G. W. VREEDE : *Inleiding tot eene Geschiedenis der nederlandsche Diplomatie*. 3 vol. in-8°. — Utrecht, 1856-61.

WAGENAAR : *Vaderlandsche Historie*. 21 vol. in-8°. — Amsterdam, 1749 ss.

WENZELBURGER : *Geschichte der Niederlande*. 2 vol. in-8° parus. — Gotha, 1879-86.

JEAN DE WITT : *Pseudo-Mémoires*, traduits en français par M. de ***. 1 vol. in-16. — La Haye, 1709.

SOURCES ET ABRÉVIATIONS

A. E	Archives des Affaires Étrangères, à Paris.
B. N	Bibliothèque Nationale.
A. H	Archives de La Haye.
A. B	Archives de Bruxelles.
B. R	Bibliothèque Royale de Bruxelles.
Corr	Correspondance.
Ms	Manuscrit.
Fds fr.	Fonds français.
Secr. Esp	Secrétairerie d'État espagnole.
Rés. Ét. Gén . . .	Résolutions des États Généraux.
Rés. secr. Ét. Gén.	Résolutions secrètes des États Généraux.
P. Just	Pièces justificatives.

INTRODUCTION

LA SITUATION EN 1630

La première moitié du xvii[e] siècle a été une période de crise pour la République des Provinces-Unies. Délivrée, semblait-il, après la trêve de douze ans (1609-1621), de tout danger immédiat, elle a eu pourtant à soutenir encore une lutte de vingt-sept ans contre un roi qui ne pouvait se résigner à abandonner ses droits de souveraineté : Philippe IV n'admettait pas plus que Philippe III qu'il pût y avoir prescription sur ce point. Sous son règne, l'Espagne, manquant d'argent et d'hommes, épuisée par les longues guerres du xvi[e] siècle, dépeuplée par une politique intérieure intolérante, ne voulait renoncer à rien, modérer en rien ses prétentions ; c'était plus que jamais, pour employer le mot d'un homme du xvi[e] siècle, « une fontaine d'orgueil dans une vallée de misère[1] ». Il fallut donc guerroyer sans cesse : pour cela, la République trouva des chefs éminents dans les deux fils de Guillaume d'Orange, Maurice et Frédéric-Henri, dont les victoires eurent un retentissement universel, et

1. L'anglais Chaloner. Cf. K. de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*. In-8°, Bruges, 1884, II, p. 20.

dont le camp devint pour toute l'Europe une école de science et de discipline militaires; pour cela aussi, elle chercha des alliances au dehors, et s'unit surtout à la France.

Cette lutte prolongée et victorieuse eut pour les Provinces-Unies deux conséquences principales : d'abord de mettre en péril leur constitution, d'ailleurs très incomplète et défectueuse, en inspirant aux grands capitaines qui les dirigeaient les désirs les plus ambitieux ; ensuite d'abaisser tellement le Roi Catholique, tandis que le Roi Très Chrétien montait toujours, que le plus à craindre des deux ne fut plus l'ancien souverain, mais celui qui, par la conquête des pays flamands et wallons, aspirait à devenir le voisin de ses « très chers amis et grands alliés » ; en somme, une crise de politique intérieure, constitutionnelle, et une crise de politique extérieure, diplomatique. Quant aux Pays-Bas espagnols, resserrés entre le royaume de France et les Provinces-Unies, après avoir été l'enjeu et le théâtre de la guerre contre l'Espagne, ils se trouvèrent par la seule évolution des faits et des idées, sous la protection de leurs ennemis les plus acharnés, les Hollandais, auxquels ils apparurent comme un rempart contre la France.

Comment et pourquoi l'Etat des Provinces-Unies est-il resté une république, en dépit des aspirations de la Maison d'Orange? Par quelle suite de circonstances la France, qui avait d'abord été une alliée d'élection, devint-elle peu à peu un épouvantail, et l'Espagne un objet de pitié et une sauvegarde ? Pour quelles raisons, enfin, l'existence des Pays-Bas espagnols, menacée au début des deux côtés, sembla-t-elle tout d'un coup nécessaire à la sécurité de la Néerlande? Telles sont les trois questions qui dominent toute l'histoire des Provinces-Unies dans le second quart du XVIIe siècle, jusqu'au traité de Munster et aux événements tumultueux de 1649 et 1650. Leur étroite connexité s'impose d'elle-même : la guerre grandit sans cesse l'autorité du prince d'Orange ; la France excite Frédéric-Henri, puis

Guillaume II, à s'ériger en princes absolus, car elle voudrait voir en Néerlande un pouvoir mieux équilibré et plus constant dans ses desseins que l'assemblée des Etats Généraux; l'alliance franco-hollandaise permet de songer un moment à la conquête totale ou au partage des Flandres; d'autre part, la menace d'un coup d'état monarchique, l'attitude équivoque de la France jettent le parti républicain hollandais dans les bras de l'Espagne et lui font réclamer la paix à grands cris; les conquêtes répétées de Louis XIV sauvent les Pays-Bas espagnols en effrayant tous les habitants des Provinces-Unies; entre eux et la France une *barrière* est indispensable; si elle n'existait pas il faudrait l'inventer.

C'est vers 1630, quelques années après l'avènement du stathouder Frédéric-Henri, que les trois questions se posent avec le plus de netteté. Il est facile de s'en convaincre en considérant la situation à cette date, sous son triple aspect.

I

La constitution de l'Union. — Les partis. — Le stathouder. Le conseiller pensionnaire. — République ou monarchie.

La République des Provinces-Unies n'est pas née soudain à la fin du XVI[e] siècle, avec une constitution soigneusement élaborée; elle s'est formée lentement, progressivement, par une suite presque insensible de transformations intérieures. Elle a commencé par être un groupement de territoires, dont le nombre était indécis et les limites même flottantes. Pour lutter contre l'absolutisme intolérant de Philippe II, une ligue de guerre s'était conclue entre un certain nombre de provinces et de villes des Pays-Bas, l'Union d'Utrecht du 23 janvier 1579. Restreinte au sud par les conquêtes d'Alexandre Farnèse, accrue

au nord par l'adhésion de nouveaux membres, cette Union a pris peu à peu dans les dernières années du xvie siècle plus de consistance : le nombre des Provinces-Unies, sans avoir été fixé par un document officiel, s'est trouvé porté définitivement à sept, et l'acte d'Utrecht, signé « contre toute attente humaine[1] » et rédigé de la façon la plus vague, au milieu des circonstances les plus confuses, a pu être considéré comme le grand acte constitutionnel de la République. C'est lui, en effet, qui a établi l'indépendance et la souveraineté de chacune des provinces; c'est lui qui a fait, comme l'écrivait Wicquefort, au milieu du xviie siècle, qu'elles ont formé un État, « non comme la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Normandie et les autres provinces de France... composent le corps du royaume de France,.. mais en la mesme manière que les treize cantons et les Ligues Grises font la République des Suisses, et en quelque façon comme les princes et villes libres d'Allemagne forment le corps de l'Empire[2] », avec l'Empereur en moins. Sans doute, l'Union d'Utrecht, par son article premier, établissait que les Provinces voulaient demeurer confédérées « comme si toutes ne fussent qu'une province seule[3] », et sans jamais pouvoir se séparer, mais c'était là une phrase générale dont les articles suivants restreignaient singulièrement la portée : l'article 9 exigeait l'unanimité des provinces pour les décisions importantes ; l'article 13 permettait à la Hollande et à la Zélande de se comporter à leur gré en matière religieuse, c'est-à-dire de ne tolérer que le culte protestant, et laissait les autres provinces libres de faire sur ce point tel règlement qu'elles jugeraient

1. C'est ce qu'écrivait Jean de Nassau, le frère de Guillaume d'Orange, dans une lettre du 27 janvier 1579. *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, publiées par Groen van Prinsterer. In-8°, Leyde, 1835-41. 1re série, VI, p. 568.

2. Cf. A. de Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis le parfait établissement de cet Estat par la paix de Munster*. — Edition de La Haye, 1743, in-4°, IV, p. 5.

3. Cf. Dumont, *Corpus diplomaticum*, V, 1re partie, p. 322-33.

bon. En réalité, l'Union d'Utrecht n'était qu'une alliance entre des États indépendants, ne reconnaissant point de supérieur, « non pas mesmes le corps de toutes les Provinces-Unies ensemble[1] ».

Ayant pour point de départ et pour loi fondamentale un acte aussi incohérent, acte d'union qui maintenait avec soin tout ce qui pouvait séparer et désunir, la République des Provinces-Unies fut un assemblage d'antinomies et de contrastes. Elle comprit sept provinces toutes différentes par leurs lois et leur état social, et de plus un certain nombre de territoires, rattachés par des liens divers à la *Généralité*.

Les sept provinces que l'on peut diviser en pays maritimes et en pays continentaux (Binnenlande), ne touchant à la mer que par une étroite bande de terre, étaient, dans l'ordre de préséance établi par la tradition : le duché de Gueldre, les comtés de Hollande et de Zélande, l'évêché d'Utrecht, la Frise, Over-Yssel et Groningue.

La Gueldre, ancien duché indépendant jusqu'en 1543, puis soumis à la domination des Habsbourgs, était située au milieu des territoires de l'Union, entre le Zuiderzée et le cours inférieur du Rhin et de la Meuse, à cheval sur l'Yssel. Primitivement elle comprenait quatre quartiers, mais au moment de la révolte contre l'Espagne, le haut quartier sur la Meuse était resté au pouvoir des Espagnols; trois quartiers seulement faisaient partie de l'Union : Nimègue et le pays de Betuwe, l'ancienne île des Bataves, entre Wahal et Rhin ; Zutphen et son comté, à droite de l'Yssel : Arnhem sur le Rhin, avec le pays de Veluwe[2], touchant au Zuiderzée. La Gueldre était un pays à moitié allemand, qui avait conservé de nombreuses traces de ses relations séculaires avec l'Empire Germanique[3];

1. Cf. Wicquefort, *loc. cit.*
2. *Veluwe* veut dire mauvaise prairie; c'est le contraire de *Betuwe*.
3. Cf. Treitschke, *Historische und politische Aufsaetze*. In-8°. Leipzig, 1870. — Tome II, *Die Republik der vereinigten Niederlande*, p. 534, ss.

sa noblesse, pauvre et belliqueuse, était très nombreuse et se signala toujours par son dévouement pour la Maison d'Orange : les mémoires d'Alexandre van der Capellen en font foi. La Gueldre était la plus importante des provinces continentales ; peu riche, malgré ses beaux pâturages, elle ne supportait qu'un vingtième des charges générales, mais ses forteresses commandaient l'entrée de tous les pays de l'Union : elle en était le cœur, le point sensible.

La Hollande et la Zélande en étaient l'âme[1]. Placées entre le Zuiderzée et la terrible mer du Nord jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, occupant un sol conquis sur la mer et sans cesse menacé par elle, elles formaient les deux provinces-types du pays néerlandais, en même temps qu'elles avaient été les deux provinces *mères*, le premier foyer de l'insurrection nationale et du calvinisme intransigeant. Là tout était maritime, même la terre, coupée de canaux, de rivières ou de bras de mer, avec ses prairies verdoyantes, entourées de molles vapeurs et toujours humides, malgré l'effort continu des moulins à vent, aux ailes gigantesques, poursuivant l'œuvre de drainage et de dessèchement. Toutes les villes étaient des ports, même celles qui semblaient le plus loin des côtes, comme Haarlem sur sa mer intérieure, ou Leyde sur ses canaux ; quelques-unes étaient bâties sur pilotis, comme Amsterdam ; Diderot, plus tard, comparait leurs maisons à des vaisseaux immobiles sans mâts, et dont le tillac serait la toiture[2]. Tout était imprégné d'une saveur marine : le langage même était rempli d'expressions bien dignes d'un peuple de marins ; on disait d'une jeune fille qu'elle avait passé la Ligne, comme ailleurs on eût dit qu'elle

1. Mot de l'ambassadeur français Buzanval, dans une lettre du 28 octobre 1598. — Cf. *Lettres et négociations de P. Choart, seigneur de Buzanval*, publiées par Vreede. Leyde, 1846.

2. Cf. Diderot, *Œuvres complètes*. (In-8°, Paris, 1876. Tome XVII, *Voyage de Hollande*, p. 376.

était un peu mûre[1]. Les armes de la Zélande représentaient un lion sortant des flots, avec cette légende caractéristique : « *luctor et emergo.* » Hollande et Zélande, c'étaient bien le pays creux (*hol*, *land*[2]) et le pays de la mer (*zee*, *land*) par excellence ; elles étaient « l'Égypte de l'Europe[3] », un don du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut ; là devait vivre un peuple « amphibie », suivant le mot de Gœthe.

Les troubles du XVIe siècle avaient profondément bouleversé l'état social de ces deux provinces : la noblesse, assez nombreuse autrefois, avait été balayée dans la tourmente. Au XVIIe siècle, il ne restait dans les Etats provinciaux que sept nobles en Hollande, et un en Zélande, le premier et l'unique noble, marquis de Vere et de Flessingue. La bourgeoisie des villes avait pris un grand essor, avait fait fortune par le commerce maritime, et s'était emparée de la direction des affaires ; le plat pays ne comptait pas, et le paysan (*Jan Hagel*), d'ailleurs en minorité, car il y avait deux bourgeois pour un paysan, n'avait aucun droit politique. Dix-huit villes en Hollande, six en Zélande, dominaient tout : avec leurs *gildes* puissantes, leur élite de patriciens riches et instruits, leurs confréries de tireurs (*schutterijen*) et leurs milices municipales (*waardgelders*)[4] elles étaient organisées admirablement pour commercer avec profit, s'administrer avec prudence, se défendre au besoin contre l'ennemi. D'ailleurs rien n'était moins démocratique que cette organisation : un écrivain hollandais du XVIIe siècle, décrivant la constitution du pays en 1652, détrompait soigneusement les étrangers qui croyaient que le gouvernement était populaire et qu'il n'y avait

1. Cf. Treitschke, *Op. cit.*, p. 537.
2. D'après la plupart des historiens, la véritable étymologie serait *hout*, *land*, *le pays des bois*.
3. Cf. Diderot, *Loc. cit.*, p. 370.
4. *Waard-geld*, argent de garde ; les waardgelders étaient des hommes enrôlés pour *garder* les villes, moyennant quelque argent.

pas de nobles[1]. Outre les quelques membres de l'ancienne noblesse qui avaient subsisté, les patriciens[2] formaient une aristocratie orgueilleuse et fermée, l'aristocratie des *Régents* (*Regenten*). Certaines familles seulement, les plus riches et les plus considérées, avaient le droit de faire partie des conseils municipaux (*vroedschappen*) et d'aspirer aux charges de bourgmestre (*schout*) ou d'échevin (*schepen*), pour être membre ensuite des États provinciaux et des États Généraux. C'était ce que Grotius, dans ses *Annales*, appelait le gouvernement des *proceres*[3]. En 1640, M. de Sommelsdijck releva vertement certaines paroles du Roi Charles Ier qui se plaignait du gouvernement des Provinces-Unies, « populaire et sans discrétion » ; il déclara que ce gouvernement « était une aristocratie où le peuple n'avait rien à dire et où l'indiscrétion n'avait pas lieu[4] » ; ces paroles s'appliquent particulièrement à la Hollande. Les Régents bourgeois conservèrent longtemps des habitudes de simplicité patriarcale; ils se rendaient à pied à La Haye pour l'assemblée des Etats provinciaux, et s'asseyaient en route pour se reposer et faire un frugal repas de pain et de fromage ; ces hommes qui, plus tard, devaient étonner l'Europe par leur faste, étaient encore dans la première moitié du xviie siècle, très simplement vêtus : un mémoire français inédit, de 1647, dit qu'ils portaient des habits fort ordinaires, et souvent des bottes; il constate pourtant qu'on n'en voyait plus « en pantoufles », comme autrefois[5].

1. Cf. M. Schoockius : *Belgium federatum, sive distincta descriptio Reipublicae federati Belgii.* In-16, Amstelodami, 1652, p. 121.

2. *Ibid.*, p. 122 : « Quamquam domi nobiles non censentur, gente tamen anti« qua oriundi sunt, aut iis nati majoribus qui olim clari, honoribusque conspi« cui fuerunt. »

3. Cf. *Annales et historiæ de rebus Belgicis.* In-16, Amstelodami, 1658, p. 154.

4. Cf. L. van Aitzema, *Affaires d'État ou histoire civile, politique, militaire et ecclésiastique des Provinces-Unies des Pays-Bas et de tous États voisins.* Traduction inédite de J.-B. Gilles de Colins, vers 1750. 20 vol. in-fol. A. E. Hollande. Mémoires et documents, t. CV, f° 15.

5. Cf. *Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies*, publié dans les « Bijdragen en Mededeelingen » de la Société historique d'Utrecht, XVe Deel, 1894.

Malgré toutes leurs prétentions à la noblesse, ces patriciens étaient, en somme, bien moins des nobles que des notables[1].

La bourgeoisie de Hollande et de Zélande avait de bonne heure adopté, au XVI[e] siècle, les doctrines du protestantisme, et au milieu de la lutte ardente contre l'Espagne, ce protestantisme était devenu presque aussi intolérant que le catholicisme de Philippe II : tout exercice du culte « papiste » était formellement interdit dans les deux provinces. Lorsque, en 1632, les députés des Pays-Bas espagnols vinrent à La Haye négocier, comme il y avait des ecclésiastiques parmi eux, on les fit prier de s'habiller de façon à se faire remarquer le moins possible[2]. La persécution contre les Arminiens, soupçonnés de vouloir se rapprocher du catholicisme, fut terrible, et l'on vit les Etats de Hollande mettre à prix la tête de Grotius, une des gloires littéraires les plus pures de la Néerlande. Maint « placard » contre les catholiques vint témoigner à diverses reprises combien cette intolérance était encore vivace; hâtons-nous d'ajouter qu'elle fut moins odieuse qu'ailleurs, car la liberté intime de la conscience fut en général respectée. D'autre part, elle fut un moyen de défense très efficace contre l'Espagne, et cette foi ardente, en fanatisant les courages, contribua pour une bonne part au triomphe définitif : la Hollande et la Zélande furent, depuis les débuts de la révolte, la forteresse inexpugnable de l'indépendance nationale, en même temps que du protestantisme.

Elles étaient, en outre, les provinces les plus peuplées, les plus puissantes et les plus riches de l'Union. D'après la capitation, « où il n'y avait rien d'excepté que les prisonniers, les

1. Cf. Diderot, *Voyage de Hollande*, p. 399.

2. Cf. Gachard, *Actes des Etats Généraux de 1632*. 2 vol. in-4°, Bruxelles, 1853-66. I, p. 343. — Mortagne, maître d'hôtel des Etats Généraux des Provinces-Unies, doit faire entendre discrètement aux députés ecclésiastiques, « *dat haer Ho. Mo. well geerne souden sien dat se haer habyten ende clederen sulx nae derselver gelegentheyt wilden approprieren dat, gemeene volck deser landen daerdoor de minste nieuwicheyt wierd voortgebracht.* »

vagabonds et ceux qui étaient en voyage au delà de la Ligne », on comptait en Hollande en 1622, 1,200,488 habitants[1]. Avec la Zélande, c'était plus de la moitié de la population de la République. Elles équipaient chaque année et lançaient sur toutes les mers des centaines de vaisseaux et de barques de pêche (*pinken*) : le commerce du Levant, le commerce de la Baltique, le commerce des Indes étaient presque leur monopole[2], et dans leurs ports était le siège des deux grandes compagnies souveraines des Indes Orientales et des Indes Occidentales. Sur cinq amirautés, elles en possédaient quatre. Quant à l'industrie, elle était surtout développée en Hollande, avec les tailleries de diamants d'Amsterdam et les fabriques de draps de Leyde, avec les moulins à vent partout pour moudre les blés de la Baltique. Si la Zélande ne payait pas tout à fait un dixième des charges générales, la Hollande avec l'Ouest-Frise, c'est-à-dire sa presqu'île septentrionale, séparée au XIII[e] siècle de la Frise par les grands cataclysmes qui avaient créé le Zuiderzée, en payait 58 p. 100; souvent les autres provinces, dont l'argent « ne venait jamais en poste[3] », étaient en retard vis-à-vis de l'Union; la Hollande avançait pour elles de fortes sommes : en 1647, la Zélande et Utrecht lui devaient cinquante tonnes d'or (soit cinq millions de livres)[4]. En Hollande s'était fondée une des premières banques d'Europe, la banque d'Amsterdam (1609).

La Hollande était la principale force de l'Union puisqu'elle avait les capitaux nécessaires pour lever des soldats et équiper des flottes. C'était en même temps la province la plus naturelle-

1. Cf. *Pseudo-mémoires de Jean de Witt,* traduits de l'original en français par M. de ***, 1 vol. in-16, La Haye, 1709, p. 30. — C'est l'ouvrage qui avait paru en 1662 sous le titre : *L'interest de la Hollande,* et qui est, en réalité, du publiciste Pierre de la Cour, un ami de Jean de Witt.

2. L'anglais Carleton, en 1616, disait que la Hollande tirait à elle *succum et sanguinem* de tout le commerce. Cité par Vreede, *Inleiding tot eene Geschiedenis der Nederlandsche Diplomatie.* Utrecht, 1856, I, p. 26, note 4.

3. Cf. Aitzema, *Affaires d'Etat. Loc. cit.,* CV, f° 259, 1645.

4. Cf. *Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies.* Déjà cité.

ment portée à la paix, ses armateurs préférant la richesse commerciale à la gloire militaire. Le publiciste Pierre de la Cour a longuement exposé, au milieu du XVII[e] siècle, que la paix était pour la Hollande une chose nécessaire, une condition de vie[1] : il faut, dit-il, que notre République se règle « sur l'exemple des chats », qui restent toujours entre eux, soignant leurs petits, et n'attaquant personne, mais qui, si on les attaque, se défendent avec fureur; grâce à ce système, ils vivent plus longtemps et sont plus nombreux que les animaux féroces. Avec une certaine naïveté, l'écrivain hollandais refuse d'admettre qu'il y ait un lion dans les armes de sa province; pour lui, ce n'est qu'un chat. Il est vrai qu'il a « une grosse teste, des yeux enflamez, « une barbe rude, des dents aiguës, de fortes griffes, une longue « queue et beaucoup de poil »; aussi les stathouders ont-ils voulu en faire un lion, mais ils ont eu beau faire : « un chat « ressemble à un lion, mais reste toujours un chat; voilà comme « nous sommes, marchands hollandois, qui ne pouvons être « changez en guerriers. » Pierre de la Cour admet seulement que le chat ait des griffes et qu'on ne puisse l'attaquer « sans mitaines ». L'histoire a montré que le chat, si chat il y a, avait des griffes et savait s'en servir. Malgré son désir de faire la paix, la Hollande a supporté vaillamment avec la Zélande la lutte de quatre-vingts ans contre l'Espagne.

La province d'Utrecht était inférieure aux deux précédentes en richesse et en influence; ce n'était qu'un débris d'une principauté ecclésiastique, autrefois très étendue. L'ancien évêché d'Utrecht comprenait deux parties, le haut diocèse (*Boven-Sticht*), c'est-à-dire un vaste territoire situé entre l'Yssel et l'estuaire de l'Ems, et le bas diocèse (*Neder-Sticht*) entre la Hollande et la Gueldre, le Rhin et le Zuiderzée ; c'est ce dernier territoire qui forma, au commencement du XVI[e] siècle, la province d'Utrecht,

1. Cf. *Pseudo-mémoires de Jean de Witt*, p. 170-73.

après l'abdication du pouvoir temporel par l'évêque. La ville principale, l'ancien gué, le *Trajectum ad Rhenum* des Romains, située sur un bras du Rhin (le Rhin courbe, *kromme Rijn*), avait un cachet particulier avec ses constructions pittoresques, ses vieilles églises, ses canaux nombreux et ses paisibles avenues de tilleuls : cachet de ville antique et de résidence épiscopale. La province se distinguait des autres par un fait exceptionnel : elle avait un ordre « ecclésiastique », représenté dans les États provinciaux par les députés des cinq chapitres d'Utrecht[1]. Il est vrai que ces chapitres n'étaient pas composés de religieux catholiques[2], car l'accès des charges leur aurait été interdit, ni de ministres protestants, car nulle part ceux-ci n'étaient admis dans les assemblées politiques, comme l'a dit Grotius[3] : *ministri publicae religionis nulla in parte consiliorum*. C'était un corps de « chanoines laïques », suivant le mot de Basnage[4], professant la religion réformée et ayant acheté leurs canonicats. Ne touchant à la mer que par une bordure étroite, la province d'Utrecht faisait partie du Binnenland; malgré sa petitesse, elle tenait dans la République une place importante; elle était relativement riche et peuplée, et payait à l'État autant que la Gueldre. Sa capitale avait été le siège du premier congrès des Provinces-Unies (1579), et souvent les États Généraux s'y étaient réunis, avant de se fixer définitivement à La Haye.

La Frise, bien qu'elle vînt après Utrecht, dans l'ordre de préséance, était cependant plus importante. Détachée de la grande Frise du moyen âge qui s'étendait du Weser au Rhin,

1. C'étaient, d'après Wicquefort, les chapitres du Dôme, du Vieux-Moustier, de Saint-Pierre, Saint-Jean et Notre-Dame.

2. Cf. *Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies*. Il y est dit que la province d'Utrecht garde encore l'ordre du clergé, bien que les bénéfices sous son ressort soient en mains séculières de la religion réformée.

3. Cf. *Annales et historiæ de rebus Belgicis*, p. 158.

4. Cf. *Annales des Provinces-Unies, depuis les négociations de la paix de Munster, avec la description historique de leur gouvernement*. 1 vol. in-fol. La Haye, 1719, p. 86.

elle était située au nord du Zuiderzée, entre l'ancienne rivière de Vlie, devenue un large bras de mer à l'ouest, et la rivière de Lauwers à l'est. C'était une province essentiellement maritime, dont les pêcheurs et marchands rivalisaient avec ceux de Hollande et de Zélande; elle possédait un des collèges d'amirauté de l'État, à Harlingen, et ses ports de Stavoren, Bolsward et Dokkum, aujourd'hui ensablés ou déchus, étaient le centre d'un commerce actif. Grâce à sa prospérité commerciale et agricole, elle venait immédiatement après la Hollande pour les sommes qu'elle fournissait à l'Union (plus de 11 p. 100). Au point de vue politique et social, elle avait un caractère spécial, et formait un monde à part: une démocratie composée d'hommes libres, tous égaux. Il n'y avait pas de nobles comme dans les autres provinces, ou du moins ils n'étaient que *primi inter pares ;* le simple paysan (*agricola*) avait autant de droits. Rattachés assez vaguement à l'Empire Germanique, les Frisons n'avaient jamais voulu reconnaître d'autre obligation que celle de payer une faible contribution, consentie par eux, et de répondre à l'appel pour la défense de leur patrie[1]. Sous leurs baillis (*grietmans*), élus pour un temps limité, ils jouissaient de la plus complète liberté ; ils citaient avec orgueil le vieil adage : « Le Frison sera libre tant que le vent soufflera des nuées. » Quand ils avaient passé sous la souveraineté des Habsbourgs, en 1515, Charles-Quint avait dû leur garantir le maintien de tous leurs privilèges; ils les avaient conservés soigneusement dans l'Union. A Leeuwarden, leur capitale, se réunissait plusieurs fois par an une assemblée qui était une véritable représentation nationale: quatre-vingt-deux députés y assistaient, délégués de trente bailliages (*grietenijen*) du plat pays, et des onze villes[2] ; tout se décidait à la majorité des membres

1. Cf. Arend, van Rees et Brill, *Algemeene geschiedenis des Vaderlands.* In-4°, 1840 ss., IIe Deel, VI, p. 196-98.
2. Cf. Wicquefort, *Op. cit.*, IV, p. 13-14.

présents, sauf dans les questions de taxes (*belasting*), où il fallait l'unanimité.

Les deux provinces d'Over-Yssel et de Groningue, à l'est de la République, faisaient pendant aux provinces de Hollande et de Zélande à l'ouest, mais elles ne leur ressemblaient en rien. C'étaient des contrées plus continentales que maritimes, peu peuplées et très pauvres ; toutes deux avaient longtemps été soumises aux évêques d'Utrecht, bien que le pays d'Over-Yssel restât toujours un pays à part.

La province d'Over-Yssel (au delà de l'Yssel) était située au nord-est de la Gueldre, dans le bassin du Vecht, région peu fertile, remplie de tourbières et de marécages. La noblesse y était puissante, superposée à des paysans vassaux, et répartie entre les trois bailliages de Salland, Twente et Vollenhoven ; quant aux villes, les trois principales étaient échelonnées au sud, le long de l'Yssel : Deventer, Zwolle et Kampen. Les États provinciaux étaient la réunion des soixante-dix nobles et des délégués des trois grandes villes : quand les voix étaient divisées, on se livrait à des calculs compliqués pour établir la majorité : quarante-sept nobles et une ville la formaient, ou deux villes et vingt-quatre nobles, etc. [1]. Dans les cas importants, les plus petites villes pouvaient se faire représenter.

La province de Groningue, la dernière de l'Union, était à l'extrémité nord-est, entre le Dollart ou estuaire de l'Ems et la Lauwers. Elle se divisait en deux parties distinctes, séparées par les coutumes et les intérêts : d'un côté, la ville de Groningue, longtemps forteresse espagnole, car elle ne faisait partie de l'Union que depuis 1594, port de mer grâce à ses canaux, riche par son commerce et fière de son autonomie municipale ; de l'autre, le plat pays qui l'entourait, les *Ommelande* (pays d'alentour), contrée triste et déserte, humide et malsaine, dont

1. Cf. Treitschke. *Op. cit.*, p. 534.

les habitants se rapprochaient beaucoup de leurs voisins frisons : il y avait parmi eux des nobles et des paysans propriétaires (*eigenerfden*). Les Ommelande se divisaient en trois quartiers, au nom sonore et germanique, Hunsingo, Fivelingo et Westerwold, et en trois *onderquartiers*, qui envoyaient des députés aux États ; mais tous ensemble n'avaient qu'une voix, et partageaient avec la ville de Groningue l'autorité souveraine. De là des conflits incessants entre la ville et les Ommelande, conflits de juridiction, conflits de finances, etc. [1]. Le nom ordinaire de la province était *Stad en Lande* (ville et campagne) ; en réalité, c'était la juxtaposition de deux États différents et hostiles l'un à l'autre.

Telles étaient les sept provinces de l'Union, tels étaient les sept membres de la République. Celle-ci pourtant comprenait encore dans ses frontières d'autres territoires qui n'obtinrent jamais, malgré leurs prières, d'être assimilés aux provinces souveraines. D'abord, des territoires qu'on pourrait appeler *protégés*, comme la Drenthe, entre Over-Yssel et Groningue. La Drenthe avait été admise dans l'Union en 1580, mais elle était tombée sous le joug espagnol à cette même époque et avait été ensuite reconquise ; elle resta liée à la République et spécialement à la province de Groningue par certaines obligations, sans avoir le droit de se faire représenter dans l'assemblée des États Généraux[2]. Toutefois, dans ce pays désert et presque sans villes, où tout était marais et tourbières, les libres propriétaires avaient conservé une sorte d'autonomie ; ils administraient leurs finances et avaient, suivant Wicquefort [3], toutes les franchises des vraies provinces. Beaucoup moins favorisés étaient les « pays de la Généralité » (*Generaliteitslande*), que l'on traitait

1. Ces conflits avaient commencé dès 1595, suivant Aitzema; ils continuèrent ensuite malgré les sentences arbitrales des États Généraux en 1597, 1599 et 1600. *Loc. cit.*, CIV, f° 68 ss, 1638.
2. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 17. — Treitschke, *Op. cit.*, p. 532 ss.
3. *Op. cit.*, IV, p. 16.

comme un bien national : c'étaient les territoires d'outre-Meuse, conquis sur l'Espagne, en Flandre et en Brabant, par Maurice et Frédéric-Henri, territoires qui s'accrurent sensiblement de 1630 à 1648; ces *sujets* de l'Union étaient directement administrés par les États Généraux. A plusieurs reprises, les nobles et les villes des pays de la Généralité demandèrent à former un membre de l'État; leur requête ne fut jamais admise [1]. Enfin il y avait dans la République de petites seigneuries, dispersées çà et là, qui, en majorité, appartenaient à la Maison d'Orange, et ne faisaient partie ni des provinces, ni des territoires protégés ou sujets, Ysselstein près d'Utrecht, Zevenberg en Hollande, l'île d'Ameland sur la côte de Frise. En ajoutant à ces différents territoires les forteresses étrangères où la République tenait garnison, comme Emden en Ost-Frise [2], et certaines places des pays de Clèves et de Juliers, appartenant à l'électeur de Brandebourg ou au duc de Neubourg ; en ajoutant encore l'immense empire colonial que depuis la fin du xvie siècle les Hollandais s'étaient taillé aux dépens des Espagnols, surtout aux Indes et dans les îles de la Sonde, on peut se faire une idée approximative de ce que comprenait la République des Provinces-Unies en 1630. Il faut avouer que c'était un ensemble bien extraordinaire, avec des éléments bien disparates : pays confédérés et souverains, indépendants les uns des autres; territoires protégés, à demi autonomes; territoires sujets, presque esclaves ; seigneuries ne relevant que du prince d'Orange; forteresses occupées sans autre droit que celui de prévenir leur occupation par un voisin dangereux ; colonies lointaines, bien plus étendues et plus peuplées que la métropole. A ne considérer que les sept provinces proprement dites, quel bizarre assemblage

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CVI, f° 23, 1648. — Wicquefort, *Op. cit.*, I, p. 247 ss. Résolution des États de Hollande du 23 avril 1648.

2. Les États, suivant Wicquefort, n'ont leur garnison à Emden « que de peur qu'une puissance voisine ne s'en saisisse ». *Op. cit.*, IV, p. 17.

que celui des nobles de Gueldre et d'Over-Yssel, des patriciens de Hollande et de Zélande, des chanoines protestants d'Utrecht, des libres paysans de Frise et des Ommelande ! On se demande comment on a pu faire vivre côte à côte des sociétés aussi différentes, comment on a pu grouper et unir des pays qui gardaient leur organisation intérieure spéciale et même leurs anciens titres de duché ou de comté. Et cependant ce chaos était susceptible d'organisation : il a formé un État qui a pris la concorde pour devise (*concordia res parvæ crescunt*) [1], et cet État a trouvé moyen de vivre et de prospérer !

Plusieurs causes y ont contribué. Pendant un siècle et demi, avant la révolte contre Philippe II, les provinces des Pays-Bas avaient subi une seule et même domination, celle des ducs bourguignons, puis celle des Habsbourgs, plus étendue et plus complète. Grâce à cette union personnelle, sous un même souverain, elles avaient été dotées de quelques rudiments d'administration commune : dès le temps des ducs de Bourgogne, il y avait eu des réunions d'États Généraux, *daghvaert generael* [2], composées d'un nombre variable de députés des diverses provinces, et chargées surtout de consentir les taxes et contributions; plus tard, quand Charles-Quint eut réorganisé tout le gouvernement des « Flandres », dont il voulait faire un seul et même corps, il y eut un certain nombre de Conseils politiques et judiciaires, d'une compétence générale ; tels furent le Conseil d'État et le Haut Conseil de Malines. Les troubles de la fin du XVIe siècle anéantirent cette organisation, au moins dans les provinces du Nord, mais son influence centralisatrice avait été puissante, et ne s'était pas exercée en vain. Ensuite, la République avait, dès ses débuts, possédé quelques organes centraux de gouvernement, et depuis lors il s'en était introduit de nou-

1. Cf. G. van Loon, *Histoire métallique des XVII Provinces des Pays-Bas*. Traduction française, La Haye, 1732, 5 vol. in-fol., II, p. 270.
2. Cf. Arend, van Rees et Brill, *Op. cit.*, IIe Deel, VI, p. 505.

veaux [1]. D'autre part, chaque province avait des institutions politiques analogues, sinon identiques, et une même forme d'organisation municipale. Enfin deux choses donnaient à toute l'Union une cohésion particulière: des convictions religieuses communes, car le protestantisme s'était établi en maître presque partout ; une culture générale semblable, signalée par une langue aux dialectes à peine différenciés, par une littérature peu brillante encore mais ayant déjà son caractère, et par un merveilleux essor des beaux arts.

Au moment où se fit l'Union d'Utrecht en 1579, un mémoire anonyme en français [2] avait été présenté aux délégués des Provinces : on y proposait de créer un « Conseil d'Estat », qui lui-même serait chargé d'élire un prince ou seigneur. On ne sait à qui attribuer ce document singulier; peut-être était-ce une invite, faite discrètement au Congrès par le prince d'Orange pour se faire décerner la direction de l'Union: à moins que ce ne fût une manœuvre du duc d'Anjou qui intriguait alors dans les Pays-Bas. Quoi qu'il en soit, la proposition fut à peine examinée, et le grand organe central de gouvernement, établi alors, fut l'assemblée des États Généraux, c'est-à-dire l'antique représentation des Pays-Bas, formée de députés des différentes provinces.

Wicquefort au XVIIe siècle [3], Diderot au XVIIIe [4], ont écrit que les États Généraux étaient une réunion *d'ambassadeurs* de souverains. C'était en effet comme une diète où chaque province envoyait ses délégués, représentants de sa noblesse et de sa bourgeoisie, pour Utrecht en outre de son ordre soi-disant ecclésiastique. Afin de couper court aux tendances autonomistes,

1. Il est vrai que la souveraineté et la véritable puissance appartenaient à chaque province en particulier, et que les pouvoirs centraux allèrent toujours s'affaiblissant.

2. Cf. *Archives de la maison d'Orange*, 1re série, VI, p. 560 ss.

3. *Op. cit.*, IV, p. 6.

4. *Œuvres complètes*, XVII, p. 382.

on avait rendu cette représentation presque obligatoire[1]. Quelques membres étaient nommés à vie, comme le *greffier* des États ; les autres étaient nommés en général pour trois ou six ans, et étaient rétribués par leur province, à raison de 4 à 6 florins par jour. Leur nombre n'était nullement limité. Dans les cas graves il arrivait souvent que des députés *extraordinaires* étaient adjoints aux ordinaires ; c'est ainsi qu'en 1633, au moment où eut lieu la négociation de trêve avec les Pays-Bas espagnols, il y eut jusqu'à cent ou cent-vingt députés dans l'assemblée[2]. D'ailleurs qu'une province eût vingt délégués ou deux ou trois, le résultat était le même : elle n'avait qu'une voix. D'après le Mémoire français inédit de 1647, il y aurait eu en moyenne trente députés dans les États ; ce chiffre semble un peu exagéré, car en compulsant les registres des États Généraux aux Archives de La Haye, j'ai constaté que le nombre des présents variait entre vingt et vingt-cinq, au moins dans la première moitié du xvii[e] siècle.

Au début, les États Généraux étaient convoqués une ou plusieurs fois par an, par le collège de l'Union d'abord[3], puis par le Conseil d'État : ils se réunissaient dans différentes villes, particulièrement à Utrecht. Mais à partir de 1593, ils devinrent permanents[4] et se fixèrent à La Haye. Du reste, ils pouvaient se transporter ailleurs dans des circonstances exceptionnelles : en 1608, ils se tinrent à Berg-op-Zoom pour suivre de plus près les négociations de la trêve de douze ans ; en 1629, à Utrecht, pour mieux diriger les opérations contre les Impériaux qui avaient envahi la Veluwe.

La Haye était bien faite, avec sa vie paisible, et ses environs

1. *Union d'Utrecht*, art. xix. — Cf. de Laveleye, *La forme du gouvernement dans la République des Provinces-Unies. Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1874.

2. *Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies.*

3. L'article xx de l'Union d'Utrecht ne parle que des « ayant droit », ce qui est fort vague.

4. *Perpetuus consessus*. Cf. Grotius, *Annales*, p. 153.

charmants, pour être le siège d'une assemblée parlementaire : ce n'était pas une ville, c'était un simple « municipe [1] », ou, pour mieux dire, c'était un village, le plus joli de l'Europe. Ses places ombragées, ses rues coupées de canaux, son bois aux arbres splendides, la plage voisine de Scheveningen, tout en faisait un séjour éminemment propice à la réflexion, au travail tranquille et sérieux. L'ancien palais des comtes de Hollande, le *Binnenhof*, bâti au centre de La Haye, sur les bords pittoresques d'une belle pièce d'eau rectangulaire, le *Vijver*, abritait à la fois sous ses toits accidentés, la Cour du prince d'Orange, les États de Hollande et les États Généraux, c'est-à-dire les principales puissances de la République.

La salle où siégeaient les États Généraux, au commencement du xvii[e] siècle, n'existe plus telle quelle. En 1581, ils s'étaient réunis pour la déclaration d'indépendance, dans la « grande salle » ou « salle des Chevaliers », qu'on peut voir encore avançant dans la cour du Binnenhof sa masse inélégante. Ensuite, ils se réunirent régulièrement dans une salle du palais, côté nord, ayant vue au sud par trois grandes baies sur le Binnenhof [2], et communiquant avec la salle de la Trêve, *Trêves Kamer* [3], qui donnait sur le Vijver. Au milieu de la salle était une grande table, recouverte d'un tapis vert, et entourée de chaises pour les membres de chaque province, suivant leur ordre de séance; il y avait six chaises par province ; s'il y avait plus de députés, ils restaient debout [4]. Ces chaises étaient de drap vert, avec des dossiers ; le président avait un fauteuil de même étoffe. Quand le stathouder, quelque ambassadeur de grande puissance, ou

1. Cf. M. Schoockius : *Belgium federatum*, p. 18.

2. C'est, avec quelques changements, la salle où siègent aujourd'hui les États de Hollande. Cf. van Stockum, 'S *Gravenhage in den loop der Tijden*. 1 vol. in-12, La Haye, 1889.

3. C'est la salle où en 1608 eurent lieu les premières négociations de la trêve ; elle a été restaurée à la fin du xvii[e] siècle.

4. Cf. De Laveleye, *Loc. cit.*

quelque prince étranger venait aux États, on leur donnait un fauteuil de velours vert[1].

Les séances avaient lieu de dix heures du matin à midi et demi, en général, et rarement l'après-dîner (*post prandium*); parfois il y en avait le dimanche, après le prêche du matin; d'ordinaire cependant, les registres des États portent tous les dimanche la mention : *dominica, nihil actum*[2].

Quand tout le monde avait pris place, le président ou le greffier disait la prière, puis l'ordre du jour était proclamé par le président, et les députés opinaient à tour de rôle. Si les membres d'une province étaient en désaccord, ils se retiraient dans une salle à part, pour prendre un avis commun; c'était la « recessie ». S'ils ne se trouvaient pas suffisamment autorisés, ils ajournaient leur vote, pour en référer à leurs *supérieurs* ou *principaux;* parfois ils acquiesçaient provisoirement à la *Résolution* des États. Dans la première moitié du XVIIe siècle[3], pour éviter toute surprise et empêcher les cabales, on prit l'habitude de faire une seconde lecture (*resumptie*) de toutes les résolutions; après seulement, s'il n'y avait pas d'opposition, une résolution passait pour « définie »[4]. Alors le greffier la couchait dans le registre général de l'État, et on dépêchait les actes. A côté du registre ordinaire, il y en avait un autre secret, pour les affaires d'importance : on y inscrivait les « Secreete Resolutien », ou *Notulen*, dont le greffier avait la garde.

Chaque province élisait à son tour le président des États; c'était le président de semaine (*president der week*). Une résolution de 1624 excluait de l'assemblée tous ceux qui possédaient des charges militaires[5]; pourtant le prince d'Orange, capitaine

1. *Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies.*
2. Cf. A. H. — Rés. Ét. Gén.
3. En 1646, d'après Vreede, *Op. cit.*, II, I, p. 61-62. Alors aussi on décida le rangement par séries des lettres publiques adressées aux États.
4. *Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies.*
5. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 15.

et amiral général de la République, s'y rendait de temps à autre, dans les occasions graves, et on ne manquait pas de demander le « sage avis » (*'t hoogwijs advis*) de Son Excellence. Il est vrai que c'était presque une formalité, une consultation à titre honorifique, car on ne comptait pas sa voix. Aussi le prince réservait souvent son opinion et cherchait plutôt à influencer le vote, en prenant à part les députés et en les raisonnant[1].

La haute main sur toutes les affaires de l'Union paraissait appartenir aux États Généraux. C'étaient eux qui veillaient à la défense du pays, qui dirigeaient les relations extérieures et disposaient des revenus généraux; ils pouvaient promulguer des placards (*plakkaten*), qui avaient force de loi partout; ils nommaient à un certain nombre de grandes charges et réglementaient le titre des monnaies dans les diverses provinces; ils exerçaient une autorité souveraine dans les colonies et les « pays de la Généralité ». Mais cette puissance n'était qu'apparente, et le principe posé par l'Union d'Utrecht de l'unanimité dans les affaires les plus importantes (pour décider une guerre, un traité, un impôt nouveau)[2], établissait ce qu'on a pu appeler le *liberum veto*[3] de tous les membres de la République. Les députés étaient liés par leur mandat, vraiment impératif, et les États Généraux étaient sans cesse obligés d'attendre le bon plaisir de telle ou telle province, parfois même de telle ou telle ville. Ils se rattrapaient par des titres superbes et un cérémonial somptueux, d'autant plus somptueux que leur autorité était moindre. Un décret de 1639 établit définitivement les formules dont on devait se servir à l'égard de *Leurs Hautes Puissances* (*Hooge Mogende*), les seigneurs États Généraux. Il faut lire dans les actes du temps le récit détaillé d'une réception d'ambassa-

1. *Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies.*
2. Article IX de l'Union.
3. Cf. Treitschke, *Op. cit.*, p. 542.

deur : deux députés des États Généraux, accompagnés par le prince d'Orange[1] et escortés d'un grand nombre de personnages officiels, allaient le chercher en carrosse au Hoornbrug, un pont qui existe encore à une demi-lieue de La Haye, sur la route de Delft, au milieu de prairies, dont quelques rangées d'arbres rompent seules l'uniformité; puis, par une belle avenue presque rectiligne, laissant à gauche le hameau bientôt célèbre de Rijswijck, on le conduisait à La Haye, à l'hôtel des Ambassadeurs. Jusqu'en 1648, la République hébergea ainsi tous les ministres étrangers, mais à cette époque l'ambassadeur français, La Thuillerie, ayant quitté brusquement la ville en renvoyant la clef de l'hôtel au concierge de l'État, on résolut de ne plus faire les frais du logement que jusqu'à la première audience[2]. Cette audience avait lieu le troisième jour après l'arrivée à La Haye ; on y menait l'ambassadeur en carrosse, et il débitait un compliment aux États dans sa langue ou en latin, si sa langue était trop extraordinaire et qu'il ne voulût pas de truchement; le président de semaine répondait en latin, s'il ne savait pas la langue de l'ambassadeur, ou cédait la présidence à un autre pour faire la réponse. Longtemps le prince d'Orange assista régulièrement à ces audiences solennelles; Frédéric-Henri mit fin à cette pratique; cependant il fut obligé, en 1647, de venir à l'audience d'un ambassadeur moscovite, plus exigeant que tout autre, et pour cause : il y allait de sa tête s'il ne se faisait pas rendre les honneurs que son maître lui avait ordonné de réclamer[3]. Après la première audience, l'ambassadeur, quand il avait quelque négociation spéciale à entamer, demandait à l'assemblée de nommer des commissaires avec lesquels il pût conférer ; chaque province en désignait un, sauf la Hollande qui avait droit à

1. A partir de 1644, le prince d'Orange s'en dispensa.
2. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 21.
3. *Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies.*

deux[1]. A son départ, l'ambassadeur prenait une audience solennelle de congé et recevait en général un présent en argent, de plusieurs milliers de florins, qui variait suivant le résultat de la négociation ou le temps que l'ambassadeur était resté à La Haye.

C'était pour les affaires étrangères que les États Généraux jouissaient de l'autorité la plus réelle. Pourtant ils prenaient aussi part à la direction des affaires militaires, car le capitaine général leur soumettait ses plans de campagne et restait ensuite sous la surveillance des députés, délégués auprès de sa personne. Enfin, ils se faisaient lire chaque année le projet de budget ou « *petitie* », exerçant ainsi une sorte de contrôle financier.

Au-dessous ou plutôt à côté des États Généraux était le *Conseil d'État* (*Raad van State*). Ce Conseil avait été créé au milieu de l'année 1584, peu après l'assassinat de Guillaume le Taciturne, et pendant quelque temps avait eu une influence prépondérante. « Autrefois, tout le régime des Provinces-Unies passoit par ce Conseil », lit-on dans le *Sommaire* inédit de 1647. Une instruction du 18 août 1584, puis une autre du 12 avril 1588 avaient déféré au Conseil d'État à peu près tout le gouvernement, en particulier la direction de la diplomatie[2], mais peu à peu, sous l'action de diverses causes, le pouvoir de ce Conseil diminua. La permanence des États Généraux, à partir de 1593, y contribua beaucoup. Ce qui lui fit encore plus de tort, ce fut la présence dans son sein de l'ambassadeur ordinaire d'Angleterre et de deux conseillers anglais, en vertu d'un traité avec Élisabeth du 10 août 1585. Ces conseillers y restèrent jusqu'en 1616, époque à laquelle, moyennant une forte somme d'argent, Jacques Ier consentit à rendre les places de Flessingue, Rammekens et Brielle, livrées à Élisabeth en 1585 ; l'ambassa-

1. En y ajoutant le greffier des États, on arrive au chiffre de neuf commissaires, qui était le chiffre ordinaire.
2. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 122-23.

deur anglais, Carleton, conserva même jusqu'à son rappel, en 1626, le droit de siéger dans le Conseil d'État[1]. Il était naturel que l'on cherchât à restreindre les pouvoirs d'une assemblée où siégeaient des étrangers et à leur enlever ainsi la connaissance des secrets de l'État. De plus, Maurice de Nassau, très autoritaire, chercha à diriger seul les affaires militaires et à se soustraire à la tutelle du Conseil d'État. Personne ne défendit une assemblée dont le pensionnaire de Hollande ne faisait même pas partie. Bref, le Conseil d'État, qui aurait pu être une chambre haute ou remplir des fonctions analogues à celles du Sénat des États-Unis à notre époque, se vit insensiblement réduit à un rôle consultatif. En avril 1628, il se plaignit amèrement des empiétements des États Généraux, auxquels il reprocha, dans un Mémoire, de prendre, les décisions les plus graves à son insu (*buyten kennisse van den Raet*), et de lui communiquer les traités après leur conclusion. Ce Mémoire fit grand bruit, mais il ne changea rien et n'eut pour résultat que de mécontenter fort le prince d'Orange[2].

Le Conseil d'État était composé de douze députés des Provinces, deux pour la Gueldre, trois pour la Hollande, deux pour la Zélande, deux pour la Frise, un pour chacune des autres provinces[3]. De ces conseillers, celui que la Hollande nommait pour le corps de la noblesse, et les deux de Zélande étaient à vie, les autres se renouvelaient tous les trois ans[4]. La présidence, donnée pour une semaine, comme dans les États Généraux, appartenait à tour de rôle aux divers membres. Les stathouders avaient séance dans le Conseil, ainsi que le trésorier-général et le greffier des États Généraux. Le prince d'Orange avait deux voix et pouvait décider quand les suffrages

1. *Sommaire de la forme du régime des Provinces-Unies.* — Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 124, note 3. — Résolutions secrètes des États Généraux, 28 mars 1626.
2. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 121.
3. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 27.
4. D'après le *Sommaire* de 1647, ils pouvaient rester cinq ans.

étaient également partagés[1]. L'organisation du Conseil d'État différait profondément de celle des États Généraux, en ce que le nombre des membres était fixe, et que l'on y votait non par province, mais par tête[2].

Vers 1630, le Conseil d'État s'occupait presque exclusivement d'affaires militaires et financières. Il était chargé avec les États Généraux de veiller à la défense nationale ; c'était lui qui expédiait les ordres ou *patentes* pour les marches et déplacements de troupes, qui exécutait les résolutions concernant les levées de soldats ou les réformes, qui entretenait les fortifications des places frontières, les magasins de vivres et de munitions. D'autre part, il avait mission de faire rentrer les impôts et taxes des pays de la Généralité, et les subsides consentis par les provinces ; il était même autorisé à prendre des mesures de rigueur vis-à-vis des provinces retardataires, mais il ne le fit jamais. Son principal rôle financier consistait à dresser d'avance chaque année un budget des dépenses de la République, qui s'appelait assez improprement l'*état de guerre ordinaire*[3]. Lorsqu'il y avait lieu de renforcer les troupes et d'augmenter les ressources du Trésor, on joignait à ce budget un *État de guerre extraordinaire*. Le tout était préparé vers le mois de novembre, et communiqué aux États Généraux, puis aux Provinces, dans un rapport détaillé, nommé *pétition générale* (*generaele petitie*) ; cette pétition comprenait les demandes d'argent nécessaires pour les frais de la guerre (*legerlasten*), et tous les frais généraux de l'année suivante. Aux provinces revenait le soin de trouver les fonds, « ce qui », suivant le *Sommaire* de 1647, « ne se fait pas toujours fort réglément, aucunes demeurans en arrière ou faisans difficulté de payer des

1. Cf. *Sommaire* de 1647.
2. Cf. Grotius, *De antiquitate Reipublicæ Bataviæ, liber singularis*. La Haye, 1610, cap. VII : « Senatores subinde alii, definito numero, ab ordinibus cujusque nationis eliguntur; at sententiam, non per nationes..., sed *viritim* ferunt. »
3. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 25.

dépenses qui vont plus au profit des unes que des autres. » La répartition proportionnelle des charges avait été réglée après de longues disputes entre les Provinces[1], par un acte du Conseil d'État du 10 décembre 1612, mais depuis elle fut remaniée légèrement à plusieurs reprises. Les auteurs du XVII[e] siècle n'étant pas absolument d'accord sur les chiffres, j'adopterai ceux du Mémoire de 1647, qui me paraissent les plus exacts pour mon époque. Les contributions des provinces sont comptées en livres, sols et deniers et calculées au prorata de chacune sur 100 livres :

Gueldre	5 l.	12 s.	3 d.
Hollande	58 l.	6 s.	2 d. 1/3
Zélande	9 l.	3 s.	8 d.
Utrecht	5 l.	16 s.	7 d. 1/2
Frise	11 l.	13 s.	2 d. 2/3
Over-Yssel	3 l.	11 s.	5 d.
Groningue	5 l.	16 s.	7 d. 1/2
	100 l.		

Mettre le stathoudérat parmi les institutions administratives centrales serait peu conforme à l'exactitude historique : les stathouders ou lieutenants (*stede-houder*) n'étaient que des fonctionnaires régionaux, délégués par le souverain pour gouverner une ou plusieurs provinces. Cependant, après la révolte contre l'Espagne, grâce à la concentration dans les mêmes mains de plusieurs gouvernements provinciaux, le stathoudérat des princes d'Orange devint une institution nationale dont l'action s'exerça d'une façon générale dans les pays de l'Union. Je ne fais que mentionner ici le stathoudérat : j'aurai l'occasion d'y revenir en parlant de l'organisation provinciale et surtout de l'autorité de la maison d'Orange.

Si la direction générale des affaires appartenait aux États Généraux, au Conseil d'État et au prince d'Orange, le soin de

1. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 26.

régir tel ou tel département de l'administration était confié à certains collèges et à certains ministres. Les Républiques, assez méfiantes à l'égard des individualités trop puissantes, leur préfèrent d'ordinaire des collèges[1] ; celle des Provinces-Unies était dans ce cas et avait établi une véritable polysynodie, à côté de laquelle pourtant il y eut place pour quelques hauts fonctionnaires.

Les affaires étrangères étaient loin d'être dirigées avec l'unité de vues qui convient en pareille matière ; certains députés des États Généraux, le prince d'Orange et ses conseillers, enfin différents ministres, le greffier et l'agent des États Généraux, le trésorier général, et le conseiller pensionnaire de Hollande, avaient tous une part d'influence plus ou moins grande. L'organisation d'une commission spéciale pour les affaires secrètes (*het geheim* ou *het secreet Besogne*) est postérieure à 1650[2]; toutefois dès 1630 c'était un usage de désigner, parmi les membres des États Généraux, des commissaires pour traiter (*besogneren*) avec les ambassadeurs étrangers, et il y avait des députés plus spécialement au courant des relations extérieures (*buitenlandsche saecken*). A côté de cette commission irrégulière de Leurs Hautes Puissances, le prince d'Orange cherchait souvent à accaparer avec quelques confidents la conduite de la diplomatie. Déjà Maurice de Nassau était fréquemment intervenu dans les négociations de son temps ; après la mort de Barneveldt surtout, il les avait presque dirigées, avec François d'Aerssen, son âme damnée. Il était allé jusqu'à rédiger lui-même des instructions pour certains envoyés, comme en 1620 pour Gaspard de Vosbergen[3]. Sous Frédéric-Henri, à partir de 1625, ces empiétements se renouvelèrent et s'aggravèrent : une

1. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 48.
2. La date précise est difficile à fixer ; c'est entre 1660 et 1670.
3. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 141, note 2.

sorte de *camarilla* ou de conseil sécret[1] fut formé par le prince, et ces « conseillers du cabinet[2] » s'emparèrent peu à peu des affaires les plus importantes. Il est vrai que presque tous étaient pris dans l'assemblée des États Généraux; Aitzema nous dit même que Frédéric-Henri choisissait d'ordinaire les plus anciens députés de chaque province; il n'en est pas moins certain que c'était là une sorte d'usurpation, un essai de gouvernement semi-monarchique. Les « seigneurs du cabinet » étaient, en majorité des créatures du prince; on les autorisait souvent à prendre des résolutions sans en faire rapport aux États Généraux, et ces résolutions étaient enregistrées simplement au livre secret (*secreet boek*)[3]; le greffier des États fut chargé en 1634 d'assister à ces conférences secrètes pour prendre des notes[4]. Dès ses débuts, Frédéric Henri était considéré comme le vrai directeur de la politique extérieure: le 21 juin 1625, Gaspard de Vosbergen, ambassadeur en Danemark, communiquant aux États Généraux un mémoire chiffré qu'il avait rédigé pour Frédéric-Henri, exprimait l'espoir dans sa lettre que le prince ne lui en voudrait pas de le leur avoir fait connaître[5]; il avait l'air de penser que les secrets diplomatiques étaient avant tout l'apanage du prince.

Malgré cette autorité prépondérante de Frédéric-Henri, d'autres serviteurs de l'État avaient exercé et exerçaient encore une certaine action.

Le greffier ou secrétaire des États Généraux[6] jouait un rôle d'autant plus considérable que, dans la République, la plupart

1. Le *Sommaire* de 1647 l'appelle une *junte*.
2. « *Cabinet-heeren tot de secreete Besoigne.* » — Suivant Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, fo 20, 1636, on les appelait aussi *geassumeerde*, parce que le prince pouvait choisir (*assumeren*) qui il voulait.
3. Cf. Aitzema, *ibid.*
4. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 59, note 3.
5. *Ibid.*, I, appendices, p. 63-64.
6. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 17.

des négociations avec les ambassadeurs étrangers se faisaient au moyen de mémoires écrits, et que cette façon de procéder devint même obligatoire dans le courant du XVII[e] siècle [1]. Non seulement le greffier assistait à toutes les délibérations des États et en prenait note, lisait dans l'assemblée tête nue toutes les lettres, pétitions ou requêtes, expédiait et scellait les commissions et les *placards*, mais il assistait aux conférences avec les ministres étrangers [2], rédigeait certaines instructions et était parfois chargé lui-même de missions diplomatiques. Dans ses archives étaient conservés les traités conclus par l'État, soigneusement enfermés dans des boîtes d'or ou d'argent [3]. La capacité et l'ambition de ceux qui remplirent les fonctions de greffier en accrurent singulièrement l'importance, d'autant plus que le greffier était nommé à vie. Cornelis d'Aerssen, le père du fameux diplomate, fut greffier pendant quarante ans, et Cornelis Musch, dans la période qui nous occupe, le fut vingt-deux ans (1628-50). Musch se mêla de tout, et particulièrement de la politique extérieure; il alla même trop loin et se fit reprocher très vivement de tirer à lui la direction « des affaires du pays » et de disposer des places vacantes [4]; bref en 1646, les États Généraux votèrent une nouvelle instruction pour leur greffier destinée à couper court à ces abus et à arrêter ces empiétements [5].

L'*agent* de Leurs Hautes Puissances n'était à côté du greffier

1. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, 62, note 2, d'après Wicquefort.
2. On ne sait s'il y donnait son avis, comme le prétend Basnage, *Loc. cit.* — Wicquefort soutient à tort qu'il ne se mêlait pas des affaires étrangères. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, 67, note 3.
3. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 65.
4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, 1646.
5. Plus tard, sous la dynastie des Fagel qui se succédèrent pendant cent vingt-cinq ans dans le poste de greffier, l'instruction de 1646 devait être de nouveau oubliée. Hendrick Fagel, au XVIII[e] siècle, déclarait que sa charge était une des plus lucratives et des plus confidentielles de l'Etat. Les puissances étrangères, reconnaissant alors l'influence du greffier, lui adressaient directement leurs envoyés « comme au ministre reconnu de toute la République ». Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 79.

qu'un très petit personnage. Simple commis du greffe, il présidait à la réception des ambassadeurs et remplaçait le maître des cérémonies que la République ne se donna jamais, malgré la fameuse décision du 26 novembre 1639. C'était l'agent, qui avec l'aide d'un maître d'hôtel (*hofmeester*), s'occupait de faire chercher au Hoornbrug dans « le carrosse de . État » les envoyés étrangers pour les conduire à La Haye, à leur logis. D'après Wicquefort [1], il remplaçait quelquefois le greffier pour lire des mémoires aux États Généraux [2].

Le trésorier général et le conseiller pensionnaire de Hollande avaient aussi part à la direction des affaires étrangères : toutefois l'appellation de « premier ministre des Provinces-Unies » appliquée par Wicquefort [3] au trésorier général, paraît exagérée ; il avait presque uniquement des attributions financières dans la première moitié du XVIIe siècle ; quant à l'autre, dont l'autorité avait fort baissé, après les tristes événements de 1619, il reprenait vers 1630 quelques parcelles de son ancienne influence ; je me réserve d'en parler plus longuement dans la suite.

Les provinces de la République ayant maintenu soigneusement leurs droits de souveraineté, il n'y avait pas d'organes centraux pour toutes les branches de l'administration ; pour la justice, par exemple. Au temps de la domination des Habsbourgs, tous les Pays-Bas avaient pour instance suprême le Haut Conseil de Malines ; après la révolte contre l'Espagne, on on avait cru le remplacer pour l'Union en créant le Grand Conseil de Hollande en 1582, mais la Hollande et la Zélande seulement avaient reconnu sa juridiction, et les autres provinces avaient leurs tribunaux qui jugeaient en dernier ressort [4].

1. *L'ambassadeur et ses fonctions*. 2e partie, II, section 3, p. 45.
2. Au-dessous du greffier et de l'agent étaient une douzaine d'employés chargés de transcrire, traduire ou déchiffrer les documents diplomatiques.
3. *L'ambassadeur et ses fonctions*, 2e partie, II, sect. 2, p. 43.
4. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 66.

En matière de finances, à côté du Conseil d'État et pour le « soulager », on avait établi en 1607 la Chambre des Comptes de la Généralité (*Rekenkamer*)[1]; composée de quatorze membres, deux par province, elle était destinée à surveiller tout le service financier. Il y eut à diverses reprises des conflits entre elle et le Conseil d'État, car leurs attributions étaient semblables. Deux hauts fonctionnaires s'occupaient aussi des finances de l'Union, le trésorier général et le receveur général. Le trésorier général (*Thesaurier generaal der Unie*), dont j'ai dit un mot ci-dessus, était une sorte de contrôleur général des finances, nommé à vie, et responsable du paiement des subsides et impôts, de la solde des troupes, de la préparation régulière du budget. Quant au second (*Ontfanger generaal*), il devait opérer la rentrée des subsides provinciaux, des impôts des pays sujets et de certains droits levés au nom de l'État, comme celui des convois et licences[2]. D'ailleurs, bien qu'il y eût des impôts sur tout, et que selon le mot de l'Anglais Temple[3], un plat de poisson avec sa sauce ordinaire dût payer trente droits différents avant d'être servi sur une table, tous étaient levés par les Provinces, et l'on n'avait pas osé établir d'impôts généraux sur un même pied (*eenenpaerlick en op eenen voet*), comme l'Union d'Utrecht l'avait ordonné[4]. Les revenus de la Généralité étaient toujours à la merci des provinces, qui faisaient souvent attendre leur quote-part.

S'il est une chose qui, au milieu d'une époque troublée, exige la plus complète unité, c'est certainement l'organisation des

1. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 29.
2. Cf. Treitschke, *Op. cit.*, p. 547. Tout marchand qui désirait une escorte pour ses navires ou qui voulait commercer avec l'ennemi, payait un droit de *convoi* ou de *licence*.
3. Cf. *Remarques sur l'Estat présent des Provinces-Unies*, 2e édition, 1 vol. in-16, La Haye, 1679, p. 240. — De Parival avait déjà dit la même chose pour la viande. Cf. *Les délices de la Hollande*, 1 vol. in-16, Leyde, 1660, p. 41.
4. Cf. Articles v et vi de l'Union d'Utrecht.

moyens de défense d'un pays. Cependant l'armée de la République était composée de corps mercenaires[1], payés par les diverses provinces, et avait pour la diriger les États Généraux, le Conseil d'État et le *capitaine général*. L'entretien des corps de troupes était réparti comme les autres charges de l'Union, et les soldats prêtaient serment à la fois à la province qui les payait et aux États Généraux. Outre les régiments ordinaires, la République en levait parfois d'extraordinaires à l'aide des subsides de quelque puissance alliée, comme la France; c'est ce qu'on appelait les régiments non répartis (*ongerepartierde*). De plus, dans les cas graves, les provinces votaient la levée de milices locales, destinées surtout à la garde des villes, les *waardgelders*. Chaque stathouder était chef des troupes de sa province, mais peu à peu l'usage s'était établi de confier le commandement de toute l'armée à un capitaine général, le prince d'Orange naturellement. La charge était très importante : elle conférait le droit de nommer la plupart des officiers, sauf quelques-uns dont les États Généraux s'étaient réservé le choix[2]; elle donnait la conduite des opérations militaires, et semblait assurer l'unité de direction si nécessaire au succès d'une campagne. Pourtant il ne faudrait pas se faire trop d'illusions sur les pouvoirs du capitaine général : d'abord sa situation était délicate vis-à-vis du stathouder de Frise et de Groningue, capitaine général pour les deux provinces; de plus, l'ingérence continuelle du Conseil d'État et des États Généraux restreignait singulièrement son autorité; enfin, quand le capitaine général avait, après de pénibles discussions, fait adopter

1. Cf. Grotius, *Annales*, p. 155 : « Miles Batavis conductus, civis, socius, peregrinus... » — Aubéry, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, 5 vol. in-12, Cologne, 1667, III, p. 559-64. Lettre de François d'Aerssen à Châtillon, en 1638 : « Vous sçavez que nostre milice, pour la plupart, est composée d'estrangers... »

2. Notamment le maréchal de camp général, le général de la cavalerie et le général de l'artillerie. Cf. *Sommaire* de 1647.

son plan de campagne à La Haye, il lui fallait encore subir le contrôle journalier des représentants à l'armée (*gedeputeerde te veld*), parfois très audacieux, plus souvent timides et opposés à toute entreprise qu'ils jugeaient hasardeuse. L'armée des Provinces-Unies avait un généralissime, mais surveillé sans cesse et gêné par des députés incompétents : c'était là une détestable organisation, aux défauts de laquelle le prestige personnel de grands capitaines, comme Maurice et Frédéric-Henri, ne put remédier qu'en partie [1].

La marine de l'État était à peu près dans les mêmes conditions. Il y avait un *amiral général*, le prince d'Orange, mais cet amiral ne mettait jamais les pieds sur la flotte, et le commandement était remis à un vice-amiral général et à des lieutenants-généraux. La construction et l'entretien des vaisseaux étaient confiés à cinq collèges d'amirauté, créés entre 1580 et 1590, à Amsterdam, Rotterdam, en Nord-Hollande (six mois à Hoorn et six mois à Enkhuizen), à Middelbourg en Zélande, à Harlingen en Frise. On avait eu l'idée en 1589 de créer un Conseil supérieur de l'amirauté, mais peu de temps après il avait fallu le supprimer [2]. L'amiral général restait donc le seul lien entre les collèges, la seule autorité centrale, lien très lâche, autorité très faible. C'était de lui cependant que les vaisseaux de guerre, même ceux qu'armaient des particuliers, recevaient leur commission, en même temps que la bannière de l'État [3].

Grâce aux États Généraux, au Conseil d'État et aux divers collèges ou grands fonctionnaires ci-dessus énumérés, il y avait un gouvernement central des Provinces-Unies ; mais comme la souveraineté résidait dans chaque province, que les députés aux États Généraux étaient liés par le mandat de leurs commettants,

1. On a prêté plus tard ces paroles au prince Eugène : « Alexandre a fait de « grandes choses avec une petite puissance, mais il n'avait pas de députés com- « missaires dans son camp. » Cf. Treitschke, *Op. cit.*, p. 622.
2. Cf. de Laveleye, *Loc. cit.*
3. *Sommaire* de 1647.

et que toute décision importante devait être prise à l'unanimité, ce gouvernement central aurait été bien impuissant à assurer le maintien de l'Union s'il n'y avait eu dans chaque province et même dans chaque ville de la République un ensemble d'institutions analogues.

Toutes les provinces avaient à leur tête un stathouder et s'administraient à l'aide d'États provinciaux et de délégués de ces États. Le stathouder, autrefois lieutenant du souverain, était, depuis la déclaration d'indépendance de 1581, le premier fonctionnaire élu de sa province : il devait y maintenir les anciens privilèges et la sécurité publique, y défendre la religion réformée, y faire respecter la justice ; une de ses principales attributions consistait à nommer sur une liste de présentation un certain nombre de magistrats provinciaux et municipaux [1]. Outre ces pouvoirs assez restreints, le stathouder devait, d'après l'union d'Utrecht [2], remplir le rôle de conciliateur et d'arbitre entre deux provinces en cas de dispute [3]. Enfin il commandait en chef toutes les troupes de sa province ; c'était un capitaine encore plus qu'un administrateur. Les États provinciaux, composés en général de deux ordres (noblesse et bourgeoisie) [4], se réunissaient chaque année par sessions irrégulières, un nombre variable de fois, le plus ordinairement quatre fois [5]. Dans la province de Hollande, la plus considérable de toutes, ils avaient en moyenne, à notre époque, six sessions par an ; on peut s'en convaincre en feuilletant les *Résolutions* des États de Hollande [6] ; on y voit aussi qu'il y avait presque toujours

1. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 34.
2. Article IX.
3. Suivant le *Sommaire* de 1647, « cette authorisation a esté fort mutilée ou éludée depuis quelque temps ».
4. Sauf à Utrecht, où il y avait en plus un ordre, dit ecclésiastique.
5. Cf. Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, IV, p. 8-16.
6. En 1630, il y eut même sept sessions, les unes de quinze jours, les autres de plus d'un mois.

une soixantaine de membres présents. Pour assurer la continuité de l'action administrative, il y avait à côté des États provinciaux un collège permanent[1], composé de leurs délégués : le collège des conseillers commis ou députés (*gecommitteerde Raden*), qui était chargé de convoquer les États, de faire exécuter leurs ordonnances, et de veiller à l'expédition des affaires courantes. C'était ce que Wicquefort appelait « le Conseil d'Estat » de chaque province[2]. Il comptait en général de six à douze membres.

Outre ses États et ses « conseillers commis », la province de Hollande avait un fonctionnaire spécial, son *avocat* ou *conseiller pensionnaire* (*Raadpensionaris*)[3]. La charge, très ancienne, avait autrefois eu pour objet d'assurer à la province un défenseur habile de ses libertés et de ses privilèges : l'avocat de Hollande, instruit dans toutes les subtilités du droit, avait eu pour mission de s'opposer aux empiétements du souverain. Après la fondation de la République, il était devenu un des principaux ministres provinciaux. Voici ce qu'en disait Grotius dans ses *Annales*[4], à l'année 1588 : *Perpetua est dignitas Hollandiæ advocati. Is, principum temporibus, vox erat publicæ libertatis, utque tunc periculis, ita, mutata republica, auctoritate præcipuus, in conventu ordinum et delegatorum consessu exquirit sententias, praeit suadendo, componit dissidentes.* Grotius semble dire que la dignité d'avocat était d'abord à vie, *perpetua*, à moins qu'il ne faille comprendre qu'elle était « perpétuelle » parce que l'usage était de la laisser indéfiniment entre les mêmes mains ; c'est ce que dit l'Anglais Temple dans la seconde moitié

1. La Gueldre seule paraît ne pas en avoir eu, mais la cour de justice d'Arnhem avait les mêmes attributions. Cf. Basnage, *Op. cit.*, p. 42-43.

2. Cf. *Histoire des Provinces-Unies*, IV, p. 8-16.

3. Le titre ancien était celui d'*avocat*, et c'est en 1620 et 1621 qu'on décida de le changer en celui de *conseiller pensionnaire*. Cf. *Résol.* de Holl., 17, 21 déc. 1620, 21 janvier 1621.

4. P. 152.

du xvii[e] siècle [1]. Ce qui est certain, c'est qu'après Barneveldt, au plus tard, la charge fut renouvelable tous les cinq ans. Les pouvoirs de l'avocat de Hollande étaient peu étendus, si l'on en juge par l'instruction donnée à Barneveldt, le 8 mars 1586 : il avait surtout à convoquer l'assemblée des États de Hollande, à y diriger les délibérations, et à surveiller l'exécution de leurs décisions [2]. Mais le seul fait qu'il assistait à la fois aux séances des *gecommitteerde Raden*, des États de Hollande et des États Généraux, avait considérablement accru son influence et fait de lui un personnage de premier ordre, digne du nom de « grand pensionnaire » que les Français lui donnèrent dans la suite [3].

A part cette charge qui n'existait qu'en Hollande, le gouvernement des provinces était à peu près identique : elles avaient toutes des cours de justice [4], des tribunaux et collèges provinciaux [5] et locaux, et des Chambre des comptes; elles pouvaient toutes à l'occasion lever des *waardgelders* pour se défendre; enfin presque toutes avaient dans leurs villes une même organisation municipale. Les villes avaient à leur tête un maire ou bourgmestre (*schout*) et des échevins (*schepenen*), dont la réunion constituait « le magistrat »; autrefois tous les bourgeois élisaient le magistrat, mais peu à peu le droit d'élection s'était restreint à un certain nombre d'entre eux, l'élite des plus intelligents et des plus riches [6]; seuls ils pouvaient aspirer à faire partie de la « sagesse » (*vroedschap*) de la ville, c'est-à-dire du

1. *Op. cit.*, p. 101.
2. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, I, p. 2 ss. — Oldenbarneveldt dans sa « *Remonstrantie* » d'avril 1618, et Cats dans son poème, « *Twee en tachtigjarig leven* » ont décrit les fonctions de leur charge.
3. *Ibid.*, p. 15.
4. Il y en avait deux en Hollande, communes à la Hollande et à la Zélande, le grand conseil et la cour de justice.
5. Tel était le collège du Dijckgraaf et des Heemraden, en Hollande, spécialement chargé de l'entretien des digues.
6. Cf. Arend, van Rees et Brill, *Op. cit.*, 2[e] partie, vi, p. 506-507.

conseil des prud'hommes ou régents (*regenten*). Chaque ville avait aussi son pensionnaire, ou conseiller juriste.

Cette analogie des institutions politiques dans les diverses provinces donnait à toute la République une certaine unité. La prépondérance presque constante de l'élément bourgeois et citadin sur l'élément noble ou paysan était aussi une cause importante de cohésion : le publiciste de la Cour a établi qu'au milieu du XVII[e] siècle plus de la moitié des habitants du pays étaient des artisans ou des commerçants[1]. D'autre part, si les querelles récentes des gomaristes et des arminiens avaient divisé assez profondément les esprits, cette division ne portait que sur des points relativement secondaires : le calvinisme intransigeant et le protestantisme libéral étaient en présence; mais la religion réformée restait celle de tout le monde ; le fondement des croyances communes n'avait pas été ébranlé. Enfin il y avait dans toute l'Union une culture littéraire et artistique uniforme : partout la langue néerlandaise faisait résonner ses accents gutturaux et ses syllabes traînantes. Sans doute, quelques auteurs écrivaient encore en latin, comme Grotius et Schoockius; les Universités de Leyde, Franeker et Groningue, et bientôt la haute école (*illustre school*) d'Utrecht, fondée en 1632, entretenaient soigneusement le culte des études grecques et latines, tandis que beaucoup de personnes instruites se piquaient de parler et d'écrire le français comme en France; mais l'idiôme populaire (*Belgicus sermo*) tendait de plus en plus à devenir une langue littéraire. Commelyn et van den Sande dans l'histoire, le « père » Cats, et le célèbre Vondel dans la poésie, P.-C. Hooft dans l'une et l'autre, furent alors les représentants les plus brillants de la littérature nationale. Quant à l'art, représenté surtout par une fameuse école de peintres, il s'attachait à reproduire fidèlement la physionomie du pays et des

1. Cf. *Pseudo-Mémoires de Jean de Witt*, p. 30.

hommes et était intimement lié à la vie nationale : c'est dans la première moitié du XVII[e] siècle que Jean de Goyen et même déjà Ruijsdael peignent dans leurs paysages la monotonie charmante des campagnes hollandaises, où Paul Potter met ses taureaux; c'est alors que Frantz Hals donne ses admirables portraits de *régents*, aujourd'hui conservés au musée de Haarlem, qu'Adrian van Ostade et Ter Burg inaugurent leurs délicieux tableaux de genre, que Rembrandt enfin s'immortalise par ses compositions d'un réalisme si poétique et par ses merveilleux effets de lumière.

Grâce à cette communauté d'institutions politiques, d'habitudes sociales, de croyances et de civilisation, les Provinces-Unies formaient un tout, un véritable État. Malheureusement, comme je l'ai déjà indiqué, leur constitution ne leur assurait pas l'unité de gouvernement.

Les vrais souverains c'étaient non seulement les divers États provinciaux, mais tous ceux de qui ils tenaient leurs pouvoirs, nobles, bourgeois, paysans propriétaires. En réalité, la noblesse et les paysans électeurs étant une infime minorité, la souveraineté revenait avant tout aux régents des villes et à leurs familles. Ils étaient les véritables *Principaux* ou *Supérieurs* dont les membres des États Généraux parlaient avec tant de respect et auxquels ils devaient, par une sorte de *referendum* perpétuel, soumettre toute question importante. C'étaient eux qui décidaient en dernier ressort la paix ou la guerre, le nombre des troupes, le chiffre des impôts, si bien que, comme l'a dit Rendorp, bourgmestre d'Amsterdam à la fin du XVIII[e] siècle, il fallait l'adhésion de douze cents personnes environ pour qu'une résolution fût valablement prise[1]. Les jalousies et les intérêts

1. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 10. — Servien, dans une lettre du 19 février 1647, remarque qu'il est beaucoup plus facile dans ce pays de retarder les résolutions que de les faire prendre « puisqu'une seule province peut arrêter celles de toutes les autres et qu'une seule ville peut rendre inutiles les délibérations de toute une province ». A. E. Corr. de Hollande, XL.

souvent contraires des différentes villes rendaient fort difficile le fonctionnement du gouvernement : tout nouveau membre de la Vroedschap de Leyde devait jurer que jamais il ne permettrait le dessèchement de la mer de Haarlem[1]; quand il s'agissait de fixer un plan de campagne, la chose ne se faisait qu'avec lenteur, car la Zélande voulait toujours qu'on agît en Flandre, la Gueldre dans son haut quartier, la Hollande sur les fleuves dont l'ouverture au commerce lui serait profitable[2]. Non seulement chaque province, mais même chaque ville pouvait faire certaines conventions avec les nations voisines, pourvu que ces conventions ne touchassent pas aux intérêts communs de la confédération[3] : Amsterdam avait une secrétairerie dont les formules usuelles existent encore; on vit, pendant la trêve de douze ans, le pensionnaire de Dordrecht, Jean Berck, négocier avec l'Angleterre pour attirer dans sa ville les marchands anglais établis en Zélande, alors que des députés de Middelbourg négociaient pour les garder. On vit même, pendant la guerre contre l'Espagne, des armateurs d'Amsterdam équiper des navires pour aller vendre à l'ennemi des munitions et des vivres. Chaque ville consultait ses intérêts particuliers plutôt que ceux de la totalité[4].

Il fallait, dans ces conditions, de vrais tours de force pour obtenir l'unanimité nécessaire, pour rallier à une opinion commune ces provinces qui, selon le mot de Temple, auraient dû s'appeler les provinces *désunies*[5]. Les stathouders ou les députés des États Généraux couraient à travers toute la République pour persuader des régents obstinés. Les envoyés étrangers, obligés

1. Cf. Treitschke, *Op. cit.*, p. 537.
2. *Sommaire* de 1647.
3. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 21 ss.
4. Cf. La Rochefoucauld, marquis de Surgères. *Voyage en Hollande*, Paris, 1802, p. 350. — Vreede, *Op. cit.*, I, p. 23-24.
5. *Op. cit.*, p. 261.

« d'avoir affaire à taut de corps qui n'ont point de teste[1] », écrivaient des lettres aux provinces qu'ils savaient hostiles à leur négociation, ou distribuaient de l'argent un peu partout. Parfois les lois de l'Union étaient tout simplement violées, et l'on concluait un traité malgré l'opposition d'un ou de plusieurs membres de l'État; c'est ce qui arriva, par exemple, en 1648, pour la paix de Munster, conclue contre l'avis formel des provinces d'Utrecht et de Zélande. Le fait accompli l'emportait ensuite.

Un gouvernement qui a souvent besoin de moyens aussi violents est bien près de l'anarchie : à vrai dire, le gouvernement des Provinces-Unies était une anarchie constituée. Avec lui, on ne savait jamais sur quoi compter. « Les mouvements de ces peuples, » écrivait en février 1647 l'ambassadeur français, Servien, « ressemblent à ceux de la mer dont ils sont environnés, qui s'avance impétueusement pendant quelques heures et recule de mesme[2] ». Et l'ambassadeur espagnol Peñaranda, vers la même époque, s'écriait que ce gouvernement était « plus extravagant que tout[3] ».

Peut-être les Provinces-Unies n'auraient-elles pu subsister si deux forces contraires n'avaient sans cesse travaillé, par des moyens différents, à faire d'elles un ensemble cohérent et compact : le stathouder, prince d'Orange, en cherchant à établir sa domination sur toutes les provinces; la province de Hollande, en s'efforçant de restreindre l'autorité des pouvoirs centraux et de se superposer aux autres membres de l'Union.

Le stathouder n'était qu'un fonctionnaire provincial, mais le

1. Cf. A. E. Corr. de Hollande, XXV. Relation de d'Avaux, Servien et La Thuillerie du 14 déc. 1643.
2. *Ibid.*, XLIII, suppl., 5 février 1647.
3. « Mas extravagante que todo es aquel gobierno. » Cf. *Documentos ineditos para la historia de España*, in-8°, Madrid, 1842 et ss. LXXXIII, p. 328-31 de la Correspondeucia diplomatica de los plenipotentiarios españoles en el congreso de Munster.

grand mérite et les glorieux services des princes d'Orange avaient fait d'eux des présidents de République. Entre leurs mains, le caractère du stathoudérat s'était transformé : Guillaume le Taciturne avait été stathouder de trois provinces; Maurice de Nassau l'avait été de six; dès ses débuts, Frédéric-Henri se trouva gouverneur de Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht et Over-Yssel, et il aspira toute sa vie à recueillir, même avant qu'elle ne fût ouverte, la succession de ses cousins, stathouders de Frise et de Groningue. Le prince d'Orange était moins un stathouder que le stathouder par excellence. Sa situation de premier noble de Zélande et bientôt de Hollande [1], le rendait particulièrement influent dans les États de ces deux riches provinces. D'autre part, il avait le commandement en chef des troupes de terre et de mer, et cette puissance militaire lui donnait un prestige considérable, à une époque de guerre continuelle, sans parler des avantages pécuniaires qu'elle entraînait : après chaque campagne, les États Généraux lui offraient une gratification [2], et il avait droit au dixième de toutes les prises sur mer. Comme membre du Conseil d'État, il exerçait un certain contrôle sur les affaires générales. Enfin lui seul avait le privilège de faire grâce de la vie, d'accorder des saufs-conduits et des passeports personnels [3]. Depuis la fin du XVI[e] siècle il s'était formé un parti désireux de voir grandir encore la maison d'Orange-Nassau : tous ceux qu'irritait l'orgueil des régents bourgeois, c'est-à-dire la noblesse belliqueuse, l'armée, les paysans, les petits artisans, étaient prêts à se rallier autour de la bannière couleur de feu du prince. Appuyé sur ce parti et faisant sonner haut le souvenir des luttes

1. Il l'était en Zélande depuis 1596; il ne le fut en Hollande qu'en 1637.
2. En général, de 30,000 à 40,000 florins; après la campagne de 1629, 42,000. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 1[er] mars 1630. — Bentivoglio évaluait à 200,000 florins par an les sommes reçues par Maurice de Nassau. *Relations* (traduction française), Paris, 1642, 1 vol. in-4°, p. 126.
3. Cf. *Sommaire* de 1647.

héroïques contre l'Espagne et du sang versé pour l'indépendance, le chef de la maison d'Orange se flattait de tout diriger à sa guise : il représentait dans la République l'élément unitaire monarchique.

En face de lui et soutenant contre lui la cause des franchises locales, était la province de Hollande, ayant à sa tête son avocat ou conseiller pensionnaire. Comme le stathouder, l'avocat de Hollande n'était qu'un fonctionnaire provincial, grandi grâce à son mérite et à ses services, et surtout grâce à la richesse et à la puissance de sa province. Sa compétence, d'abord bien limitée, s'était étendue par l'usage, sinon à la suite d'un décret ou d'une instruction, aux relations extérieures, aux finances, à la politique générale. Les ambassadeurs étrangers à La Haye remarquaient que toute affaire diplomatique ou autre était en souffrance, quand Barneveldt était absent ou malade[1]. Plus tard, dans son procès, celui que des pamphlets appelaient déjà « le grand pensionnaire », déclarait qu'il avait agi dans mille circonstances, non en vertu d'un pouvoir spécial, mais en vertu des attributions générales de sa charge « *uit zynen generaelen last*[2] ». Le pensionnaire de Hollande était devenu peu à peu un des premiers personnages de l'État. Autour de lui s'était groupé un parti nombreux, le parti des régents, ou comme on disait, le parti des *États*. Opposant le lion de Hollande à la bannière d'Orange, ce parti aristocratique prétendait défendre la souveraineté provinciale et représentait, avec les classes riches et éclairées, le commerce prodigieux, l'activité et la science libre qui faisaient la prospérité de l'Union. Comme il avait en Hollande ses plus puissants appuis, il tendait à l'hégémonie de cette province; c'était le parti unitaire républicain.

Dès le XVI[e] siècle, ces deux partis existaient : dans chaque province, il y avait un parti populaire, orangiste, et un parti

1. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, I, p. 6.
2. *Ibid.*, p. 15-21.

municipal, républicain. Tous deux eurent leurs grands hommes, et leur rivalité prit souvent la forme d'une émulation patriotique; tous deux triomphèrent à tour de rôle, non sans des crises parfois douloureuses; la vie entière de la République fut dans leur lutte[1].

Au commencement du XVII[e] siècle, une de ces crises avait éclaté : Maurice de Nassau, le grand capitaine, et Barneveldt, le grand homme d'État, après avoir longtemps uni leur talent et leur génie pour la défense et la grandeur de leur pays, s'étaient déclaré ouvertement la guerre. Obligé malgré tous ses efforts de signer la trêve de douze ans, le stathouder avait cherché une revanche et l'avait trouvée sur le terrain religieux : dans la fameuse controverse de Gomar et d'Arminius, il avait pris fait et cause pour le calvinisme farouche, auquel se ralliaient naturellement les passions populaires, tandis que l'avocat de Hollande adoptait les opinions plus tempérées d'Arminius, qui convenaient à son esprit large et tolérant. Barneveldt avait été arrêté, accusé de crimes plus invraisemblables les uns que les autres, et finalement décapité dans le Binnenhof, sous les fenêtres des États de Hollande, vaincus en même temps que lui[2] (13 mai 1619). A la suite de ce drame sanglant, l'autorité du stathouder avait considérablement augmenté et ses adversaires étaient rentrés dans l'ombre. Maurice de Nassau avait accaparé tout le pouvoir et s'était rendu presque absolu[3]. Une circonstance imprévue était venue accroître encore son prestige : à la mort de son cousin, Guillaume-Louis, il fut élu sta-

1. Cf. Treitschke, *Op. cit.*, p. 554. — Temple, *Op. cit.*, chap. I.

2. Suivant L. Aubéry, Louise de Coligny aurait été chargée par Maurice « de « porter M. de Barneveld à consentir qu'il fût souverain du pays », et Barneveld aurait repoussé cette idée. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, édit. de 1680, in-12. — *Vie de Louise de Coligny*, p. 183 ss.

3 Cf. *Gedenkschriften van Alex. van der Capellen*, 2 vol, in-8°. Utrecht, 1777-78, I, p. 85, à l'année 1622 : « Is exitus est civilium dissensionum, ut oppressa parte una, potestas omnis et autoritas penes unum maneat ».

thouder de Groningue (1620), et se trouva alors diriger six provinces sur sept. Un gentilhomme de Gueldre, Alexandre van der Capellen, qui a laissé des mémoires sur cette époque, dit qu'à la fin de son stathoudérat Maurice disposait de tout, ayant non le titre, mais la puissance effective d'un souverain, et ne prenant conseil que de qui il voulait [1]; les députés des États osaient à peine ouvrir la bouche [2]. Tout se faisait par le stathouder et ses intimes, Daniel de Hertaing, sieur de Marquette, et François d'Aerssen; peut-être ceux-ci poussaient-ils leur maître à achever l'œuvre qu'il avait conduite, selon l'expression d'Aerssen, « à deux doigts de sa perfection » [3]. Une brochure de 1620 accusa Maurice d'aspirer à la souveraineté et de vouloir faire de Marquette son premier conseiller, et d'Aerssen, son factotum [4].

La province de Hollande courbait la tête. Après la crise, elle s'était vue d'abord privée de son principal fonctionnaire. Le titre d'avocat de Hollande disparut pendant l'intérim d'André de Witt, homme craintif et inexpérimenté (1619-21). On pensa même à diviser les attributions de la charge entre plusieurs personnes. L'idée n'eut pas de suites, mais quand les États de Hollande songèrent à nommer un conseiller-pensionnaire (ce fut dorénavant le titre officiel), ils soumirent auparavant au prince les noms de trois candidats; ce fut de cette façon humiliante qu'Anthonis Duijck fut désigné en janvier 1621; il se vit de plus interdire toute correspondance avec les agents au dehors [5]. La constitution de la République courait de sérieux dangers, quand Maurice mourut (23 avril 1625).

Maurice de Nassau, fils de Guillaume d'Orange et d'Anne de

1. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 348, 1625 : il dit que Maurice « niet met tytel, maer *in effect, als souverain*, van alles disponeerde ».

2. *Ibid.*, I, p. 84. En 1622 : « Deputari ad conventum homines qui vix loqui audeant ».

3. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, I, préface, p. VIII, note 3.

4. *Ibid.*, II, II, p. 3.

5. *Ibid.*, II, I, p. 23-24.

Saxe, était resté jusqu'à sa fin célibataire : ses portraits, notamment celui qu'a peint Mierevelt[1], le représentent gras et rose; son teint vermeil et sa barbe blonde rappelaient son origine germanique[2]; épris, comme son père, des fêtes et des kermesses populaires, où il pouvait vider son pot de bière écumante, grand danseur à l'occasion[3], d'ailleurs sans cesse prêt à partir en guerre et à supporter les plus rudes fatigues, il n'avait jamais voulu se marier, et avait vécu vieux garçon au milieu de jeunes et joyeuses filles[4]. Il ne laissait pas d'héritier, mais il avait un frère consanguin qu'il avait formé depuis son jeune âge au métier des armes, et qui était digne de lui succéder.

Frédéric-Henri, ainsi nommé en l'honneur de Frédéric II de Danemark et d'Henri IV de France, ses parrains, était né au commencement de l'année 1584[5], du quatrième mariage de Guillaume le Taciturne. Il était encore au berceau quand son père mourut assassiné, mais il eut le bonheur d'avoir pour conduire sa jeunesse, la plus tendre et la plus intelligente des mères. Louise de Coligny, fille de l'amiral, était une de ces femmes d'élite qui ont fait l'honneur de la France huguenote au XVIe siècle : sérieuse et gaie à la fois, elle unissait des qualités viriles à un esprit fin et distingué. Frédéric-Henri reçut, grâce à elle, une éducation française, et, après avoir étudié à l'Université de Leyde, fit en 1598 avec elle un séjour d'un an à la Cour de France. Reçu à merveille par Henri IV, il se forma vite aux belles manières et profita des leçons de tout genre qu'il prit à l'Académie-Manège de Pluvinel. Sa mère aurait voulu peut-être en faire un Français, mais son frère Maurice et les

1. Il se trouve au musée de la Haye.

2. Cf. L. Aubéry, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, p. 243.

3. Cf. *Correspondance de Louise de Coligny*, publiée par Marchegay et Marlet, 1 vol. in-8°, Paris, 1887; — p. 234, 5 mars 1603.

4. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 348.

5. Le 29 janvier 1584, d'après Commelyn : *Histoire de la vie et actes mémorables de Frédéric-Henry de Nassau* », trad. franç., 1 vol. in-folio. Amsterdam, 1656, fol. 2.

États Généraux ne le permirent pas : à partir de quinze ans, le jeune homme, revenu dans les Pays-Bas, échappa à la tutelle de sa mère pour vivre de la vie des camps. En 1600, il se signalait déjà à la bataille de Nieuport[1]. En même temps il se mit à copier son frère, au grand désespoir de Louise de Coligny. « Monsieur mon fils est un vrai singe de son frère », écrivait-elle le 5 mars 1603, « car il a si bien composé ses humeurs selon les siennes que c'est une même chose[2] ». Elle trouvait aussi que son fils prenait l'air froid et guindé de certains Allemands, et ajoutait : « vous n'avez jamais rien vu tant sur la gravité ». Bien qu'il délaissât sa mère et tendît à se germaniser quelque peu, Frédéric-Henri ne put perdre tout ce qu'il avait appris dans sa première jeunesse; il garda toujours un faible pour la France, pour sa langue et sa civilisation. Il resta d'autre part, ennemi de tout fanatisme religieux. Il avait eu pour précepteur le pasteur arminien, Witembogaert, et il refusa de s'associer aux persécutions injustes dont les arminiens furent victimes. Il est vrai qu'il ne les défendit guère, car il tenait avant tout à ne pas se brouiller avec son frère; on a pu le lui reprocher avec raison. Quoi qu'il en soit, il réussit à conserver l'affection de Maurice qui le considérait comme son meilleur lieutenant. Il avait été chargé de diverses missions diplomatiques, notamment en 1603, en Angleterre, au moment de l'avènement de Jacques I[er], et il s'en était bien acquitté. Bref, en 1625, au milieu des dangers de la guerre contre l'Espagne, il parut tout désigné pour continuer l'œuvre de son père et de son frère[3] : les États

1. Cf. *Corresp. de Louise de Coligny.* — *Introduction.* — Cf. Commelyn, *Op. cit.*, fol. 4. — La Pise, *Tableau des princes et de la principauté d'Orange*, in-fol. La Haye, 1640, p. 813.

2. Cf. *Corresp. de Louise de Coligny*, p. 203-204.

3. La Pise, qui écrivait entre 1630 et 1640, a placé au-dessous du portrait du prince, les quatre vers suivants :

La valeur est à moy, je la tiens de nature.
La gloire de mon nom est ceincte du laurier ;
Mercure estoit mon père et Mars mon devancier.
Je fais renaistre Mars et revivre Mercure.

Généraux le nommèrent capitaine et amiral général de l'Union, tandis qu'il était acclamé stathouder par cinq des provinces que la mort de Maurice laissait sans gouverneur[1].

A cette époque, Frédéric-Henri avait quarante et un ans. Ce n'était plus le jeune homme, gai et superbe, modèle d'élégance raffinée et séduisante que nous décrit van den Sande, dans son ouvrage : « *in juventute hilaris, statura corporis egregius, decorus forma, oculis blandientibus, elegantia summa compositus*[2] ». C'était un homme fait, au teint bronzé, aux cheveux bruns, légèrement grisonnants, se dressant en broussailles sur une petite tête, aux grands yeux étonnés, à la physionomie avenante; sa barbe taillée en pointe et sa moustache raide complétaient un aspect général assez bizarre, un type bien français, mais plus étrange que majestueux. Tel nous le montrent les nombreux portraits qu'on a conservés de lui dans les musées des Pays-Bas, et où van Dijck, Jordaëns[3], van Honthorst et van Hulle l'ont peint, presque toujours bardé de fer des pieds à la tête, avec un bâton de commandement à la main. Des centaines de gravures ont reproduit ces toiles, et permettent à tout le monde de se faire une idée juste de cette figure originale de soldat aimable, digne fils de Guillaume d'Orange et de Louise de Coligny[4].

Au moral, Frédéric-Henri était devenu un homme d'État grave, conservant sans doute l'abord affable de sa jeunesse, mais souvent absorbé dans ses pensées et ses calculs. Le comte d'Estrades qui fut en rapports constants avec lui, à partir de 1637, a laissé une ébauche de son caractère que les historiens citent volontiers comme excellente : « Il étoit généreux,

1. Celle de Groningue élut son cousin Ernest-Casimir, déjà stathouder de Frise.

2. Cf. *Belgicarum historiarum epitome*, trad. lat. in-12. Ultrajecti, 1652, p. 392.

3. Cf. Surtout le grand tableau de la Maison du Bois, à La Haye, qui le représente triomphant, après la prise de Bois-le-Duc.

4. Commelyn a dit : « Il étoit coulé d'un sang trop illustre, soit de l'Allemagne, soit de la France, pour en dégénérer et pour le démentir. »

bon ami et libéral; il distinguoit les gens de mérite par des familiaritez accompagnées de bienfaits, il n'a jamais mal parlé de personne; il louait hautement les bonnes actions.... Il étoit civil aux étrangers et leur parloit souvent. Il se retiroit quelques heures du jour pour étudier; il étoit sçavant et portoit ordinairement les *Commentaires* de César en petit volume en latin dans sa poche;.. il traitoit civilement ses ennemis, et les obligeoit par sa douceur à revenir à lui, et à lui demander pardon; il n'a jamais abandonné ses amis... Il étoit fort dissimulé et avant de prendre confiance en quelqu'un, il falloit qu'il l'eût éprouvé plusieurs fois. Les flatteries n'avaient nul accès auprès de lui[1] ».

Dans l'ensemble, les traits indiqués par d'Estrades sont exacts. De son éducation française et de son instruction étendue[2] Frédéric-Henri avait gardé des manières polies, un esprit large; sa nature conciliante empêcha les luttes de partis de devenir aiguës, pendant son administration, et son biographe, Commelyn, dit qu'il était « honoré et chéri de chacun et haï de personne[3] ». D'autre part, l'expérience des hommes et des choses lui avait enlevé ses illusions, s'il en avait jamais eu, et il était devenu avant tout un politique; Wicquefort l'a appelé « le plus grand capitaine et le plus habile politique » de son siècle[4]. L'ambassadeur français, d'Espesses, insistait déjà, en 1626, sur son extrême réserve. « Il est comme impossible, » écrivait-il[5], « de reconnoître quels sentiments il a des personnes, parce que, de qui que ce soit, après avoir dit que c'est un honneste homme, il en demeure là, ayant une retenue plus

1. Cf. *Lettres, mémoires et négociations*, 9 vol. in-12. Londres, 1743, I, p. 55-56.
2. Constantin Huygens, son secrétaire, a déclaré pourtant que le prince savait fort mal le latin. Cf. *Mémoires de Constantin Huygens*, publiés par Jorissen. La Haye, 1873, 1 vol in-8°, p. XI.
3. *Op. cit.*, f° 2.
4. *L'ambassadeur et ses fonctions*, 2e partie, II, sect. 2, p, 43.
5. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, II, p. 108, note 2.

méridionale que belgique, et entre toutes vertus affectant d'estre impénétrable à ses secrets et inflexible en ses résolutions. » Tous les contemporains ont reconnu en même temps qu'il était très réfléchi : avant de conclure une affaire, il avait l'habitude de dire qu'il fallait « dormir dessus[1] ». Il y a toutefois une assertion du comte d'Estrades qui n'est qu'une flatterie très déplacée : le prince, comme je l'ai signalé plus haut, ne fut jamais un ami très sûr; on ne peut guère faire une réputation de fidélité dévouée à celui qui abandonna les arminiens et qui laissa proscrire Grotius[2]. Il serait d'ailleurs aussi exagéré de dire avec cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux que « c'étoit un grand fourbe[3] ». Frédéric-Henri n'a mérité ni le jugement trop flatteur de d'Estrades et de certains panégyristes comme La Pise[4], Commelyn ou Montanus[5], ni l'indignité dont le frappe Tallemant.

Peu de temps avant son arrivée au pouvoir, il avait épousé sur le conseil de son frère Maurice, une demoiselle d'honneur de la reine de Bohême[6], qui du reste était sa parente, la princesse Amélie de Solms[7]. D'après son portrait, au musée d'Amsterdam, et d'après le tableau qui la représente à genoux, sur la tombe de son mari, à la Maison du Bois de La Haye, Amélie de Solms apparaît comme une allemande au teint frais, au visage gracieux[8], mais un peu lourde et épaisse. Son caractère n'était guère sympathique : elle était avant tout

1. Cf. D'Estrades, *Op. cit.*, I, 56.
2. Même en 1632.
3. Cf. *Historiettes*, 5 vol. in-12. Paris, 1861. II, p. 136.
4. La Pise comparait le prince au palmier et au lentisque « qui prennent nourriture dans les eaux salées », parce qu'il était stimulé et grandi par les difficultés. *Op. cit.*, p. 811.
5. Cf. *Leven en bedrijf van Frederik Hendrik*, Amstelod. 1652.
6. Elisabeth, femme de l'électeur palatin, Frédéric V, qui fut un moment roi de Bohême.
7. Née en 1601, elle était petite-fille d'une sœur de Guillaume le Taciturne, mariée à Conrad de Solms.
8. Cf. L. Aubéry, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, p. 298.

ambitieuse et avide; les contemporains sont unanimes sur ce point, et Tallemant des Réaux, cette fois, ne peut être taxé de médisance quand il déclare qu'il n'a jamais vu une femme aussi avare[1]. Pendant le stathoudérat de son mari et ensuite de son fils, elle a joué un rôle important, mais où l'intrigue a été son grand moyen, tandis que la vanité et la cupidité étaient ses principaux mobiles[2].

Amélie de Solms devait stimuler sans cesse l'ambition de Frédéric-Henri. Elle s'entendit pour cela avec ses conseillers ordinaires : le secrétaire Constantin Huygens, seigneur de Zuylichem, poète et publiciste, entièrement dévoué aux intérêts orangistes; le zélandais Jean de Knuyt; le sieur de Langerak; surtout François d'Aerssen, seigneur de Sommelsdijck, que beaucoup d'historiens ont appelé Aerssens. Ce dernier était né à Bruxelles en 1572[3], mais avait passé bientôt en Hollande, son père s'étant attaché au service des Provinces-Unies et étant devenu greffier des États Généraux. Entré de bonne heure dans la carrière diplomatique, il se signala par son intelligence vive et son esprit délié, en France surtout, où il resta quinze ans. Rappelé en 1613 à la suite de certains démêlés avec la régente Marie de Médicis, il prit une part active à la lutte de Maurice et de Barneveldt, et se montra le plus impitoyable adversaire de l'avocat de Hollande. Employé ensuite à diverses missions à Venise, Londres et Paris, il jouit jusqu'en 1625 de la confiance de Maurice de Nassau. Louis Aubéry a dépeint d'Aerssen comme un personnage dangereux, qui « cachoit toute la malice et la fourbe des Cours étrangères sous la fausse et trompeuse apparence de la franchise et de la simplicité hollandoise[4] ». Le jugement est trop dur : il faut se rappeler qu'il est formulé par

1. *Op. cit.*, II, p. 133.
2. Cf. Lefèvre-Pontalis, *Jean de Wit*, 2 vol. in-8°. Paris, 1884, I, p. 59-60.
3. Cf. *Archives de la maison d'Orange*, 2° série, III, p. XLIII et ss.
4. Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, p. 376.

un homme dont le père, Benjamin du Maurier, avait eu maille à partir avec d'Aerssen; il peut servir pourtant de correctif aux éloges pompeux qu'un auteur moderne lui a décernés[1]. François d'Aerssen avait de grandes qualités, il était « très habile, éloquent et persuasif », comme l'a dit d'Estrades[2]; peut-être même a-t-il mérité jusqu'à un certain point, par ses vues de politique extérieure, d'être appelé un « grand homme d'État[3] ». Mais jamais chez lui le caractère ne fut à la hauteur du talent : il était intrigant et rapace, et son rôle dans le procès de Barneveldt suffit à le déconsidérer. D'Aerssen sut s'insinuer auprès de Frédéric-Henri, comme il l'avait fait auprès de son frère, mieux même, s'il faut en croire certains témoignages : le 19 juin 1625, l'ambassadeur français, d'Espesses, écrivait en parlant de lui : « Il a beaucoup plus de part auprès du prince moderne qu'il n'en eut jamais vers le deffunt[4] ». Inspirée par lui, la politique intérieure du nouveau stathouder risquait fort de devenir envahissante et dominatrice.

De quelles ressources disposait la République pour résister à ce danger? Le parti des États était encore sous le coup de sa défaite de 1618, et pendant les années 1625-1630 sa situation fut loin de s'améliorer. Les membres le plus en vue des États de Hollande ou des États Généraux, comme le poète Jacques Cats, pensionnaire de Dordrecht ou son gendre, Cornelis Musch, greffier à partir de 1628, ne paraissaient nullement disposés à combattre les empiétements du prince. Le conseiller pensionnaire de Hollande continuait à être réduit à un rôle de comparse : en 1626 on accorda bien à Anthonis Duijck, le droit de correspondre avec les envoyés de l'État au dehors, mais on lui

1. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, 2e série, III, introduction, *passim*.
2. *Op. cit.*, I, p. 49.
3. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, p. XLI ss. Cet historien répète (*Ibid.*, p. V) le prétendu mot de Richelieu, qu'il n'avait connu que trois grands politiques : Oxenstiern, Visconti et Aerssens.
4. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 142, note 3.

interdit expressément de conférer avec les ministres étrangers [1]. Si, malgré cette défense, Duijck fut fréquemment en rapports avec eux, s'il se tint au courant de toutes les négociations de l'époque [2], il resta néanmoins subordonné à la volonté du stathouder et de ses conseillers du cabinet, maîtres de la « secrète besogne. »

Après la mort de Duijck (13 septembre 1629), un nouvel intérim se produisit [3], et Jacques Cats fut chargé provisoirement des fonctions de pensionnaire de Hollande, bien qu'il fût zélandais de naissance [4]. Mais il était « *persona grata* » auprès de Frédéric-Henri. Les États de Hollande désiraient prévenir même une possibilité de conflit avec le prince : aussi, quand il s'agit d'élire définitivement un nouveau pensionnaire, ils n'osèrent le faire sans le consulter [5]. Ils désignèrent trois candidats et députèrent auprès de « Son Excellence » pour la prier de nommer le plus digne. Frédéric-Henri ne voulut pas être en reste avec les États : il leur fit répondre que les trois candidats étaient des hommes pleins de mérite et qu'il s'en remettait au choix de l'assemblée [6]. C'est de la sorte qu'en avril 1631 devait être nommé Adrian Pauw, seigneur de Heemstede. Celui-ci, très attaché au parti des États, était hostile au prince, mais il n'avait été élu que grâce à sa condescendance, et il n'avait ni la capacité, ni l'autorité nécessaires pour faire « un Barnevelt [7] ».

1. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, I, p. 23-24 et II, II, p. 17.
2. C'est ce que prouve un exposé de la situation diplomatique fait par lui devant les États de Hollande, le 26 mai 1629. *Ibid.*, II, II, p. 14.
3. *Ibid.*, p. 142.
4. Il était né à Brouwershaven.
5. Ils avaient déjà fait de même au temps de Maurice, en 1620.
6. Cf. *Résolutions de Hollande*, 14, 17 et 19 déc. 1630.
7. Cf. *Lettres de Richelieu*, publiées par Avenel. Paris, Imprimerie nationale, 8 vol. in-4°, 1853-77, VIII. 3 mars 1634. Richelieu à Charnacé : il doit mettre en garde le prince d'Orange contre Pauw : « c'est un Barnevel qui s'eslève contre luy... »

En 1630, le prince d'Orange, stathouder de cinq provinces, capitaine et amiral général de la République, était parvenu à un degré de puissance inouï jusque-là. Chef glorieux de l'armée qu'il venait de mener à la victoire et qui dans ce pays de bourgeois était un monde à part, dirigeant presque sans contrôle la politique extérieure, disposant d'une foule de charges civiles et militaires, qui mettaient dans sa main toutes les forces vives de la nation, n'ayant guère pour rival qu'un fonctionnaire pour la nomination duquel on se croyait forcé de lui demander son approbation, il apparaissait comme un souverain, auquel ne manquait plus que la consécration du titre. Un contemporain, bien disposé pourtant en faveur de la maison d'Orange, Alexandre van der Capellen, exprimait alors sans détours les craintes que lui causait cet état de choses. En 1625, à la mort de Maurice, il aurait voulu qu'on réduisît les pouvoirs de son successeur : « la liberté de ces Provinces », écrivait-il, « exige que le prince Henri ne recueille pas l'autorité et la puissance qu'a eues le prince Maurice, et que celles-ci soient restreintes et réglées par une bonne instruction[1] ». Van der Capellen ne se faisait d'ailleurs pas d'illusions, et pensait que cela ne pourrait se faire en temps de guerre (*by chrygstyden*). Les années suivantes, il vit avec regret croître l'influence du prince, au préjudice des États[2]. En 1630, après les triomphes de l'année précédente, il poussait ce cri presque désespéré : « *nous tombons entièrement en esclavage*... Le prince dispose de tout, selon son bon plaisir, et on lui défère tout, chacun des présidents (des États Généraux et du Conseil d'État) voulant lui plaire, et délibérer et aviser avec lui, avant les séances[3] ». Un

1. *Op. cit.*, I, p. 349 : « De liberteit van dese vereenichde Nederlanden vereischt wel, das Prins Hendrick niet en succedeerde in de autoriteyt ende macht, die Prins Maurits gehadt heeft, ende deselve met goede instructie besneden ende gereguleert werde... »

2. *Ibid.*, p. 456. Il parle surtout de la puissance militaire du prince.

3. *Ibid.*, p. 568-69 : « wij vervallen heel in slavernye... De prins disponeert van

député d'Utrecht, nommé Ploos, ayant proposé de conférer au fils de Frédéric-Henri, un enfant de trois ans, la charge de général de la cavalerie, non seulement la chose fut votée immédiatement, mais tout le monde envia Ploos d'avoir eu cette idée de génie[1]. Les députés des États Généraux n'avaient qu'un but, plaire au prince et se faire bien venir de lui.

Les libertés de l'État étaient donc vraiment en péril : non seulement le prince d'Orange était tout-puissant, mais ses compatriotes semblaient se précipiter à ses pieds; c'était à qui inventerait la flatterie la plus ingénieuse. Jamais, même à la fin du gouvernement de Maurice, la constitution républicaine n'avait été plus menacée; sa meilleure garantie était l'esprit doux et modéré de Frédéric-Henri. On pouvait se demander sérieusement si le lion de Hollande ne se laisserait pas atteler au char du triomphateur, et si la maison d'Orange-Nassau, après avoir émancipé les Provinces-Unies du joug espagnol, ne les forcerait pas à subir une nouvelle domination, celle d'une monarchie nationale.

II

Relations extérieures des Provinces-Unies. La lutte contre l'Espagne. — Rapports avec la France. La trêve, ou l'alliance française.

Au point de vue extérieur comme au point de vue intérieur, l'avenir politique de la République était incertain, en 1630. Sur ses frontières orientales, en Allemagne, la guerre était déchaînée, une guerre que les passions religieuses rendaient sau-

alles naer syn welgevallen, ende wort alles aen hem gedefereert, trachtende een jeder President om seerst om hem te believen, ende met hem te delibereeren ende adviseeren, eer men in de vergaderinghe komt. »

1. *Ibid.*, p. 569. Ploos a fait cela « met groote jalousie van andere leden der vergaderinghe ».

vage; en tant que puissance protestante, elle pouvait s'alarmer à bon droit des succès de l'Empereur Ferdinand II, de l'écrasement du « corps évangélique », des propos orgueilleux de Wallenstein. Après la défaite du Danemark et la paix de Lubeck de 1629, la Suède allait entrer en lice, et les Provinces-Unies ne se faisaient pas faute de l'y pousser; or cette intervention, même indirecte, dans la lutte, n'allait-elle pas irriter l'Empereur, déjà mal disposé à cause des liens qui l'unissaient au roi d'Espagne? La neutralité que l'on prétendait conserver soigneusement avec l'Empire n'était-elle pas violée par l'entente avec Bethlen Gabor, prince de Transylvanie[1], par l'asile donné à l'électeur palatin chassé de ses États, par l'occupation de certaines places des pays de Clèves et de Juliers? Un conflit semblait possible et il fallait l'éviter. Toutefois la situation, de ce côté, était loin d'être critique, parce que le triomphe de l'Autriche était éphémère et qu'elle devait y regarder à deux fois avant de se faire un ennemi de plus. C'était vers l'Europe occidentale que se portaient tous les regards, c'était à l'ouest qu'étaient les intérêts vitaux de l'Union. Deux puissances l'avaient aidée à se fonder et à se maintenir, l'Angleterre et la France. Mais la première avait changé d'attitude, depuis l'avènement des Stuarts. La politique d'Élisabeth avait été abandonnée : Jacques Ier s'était hâté, dès 1604, de conclure la paix avec le roi catholique, et, jusqu'à sa mort, avait montré peu de sympathie pour les rebelles des Pays-Bas ; si, en 1625, entraîné par un mouvement d'opinion, Charles Ier avait inauguré son règne par une rupture avec Philippe IV, la guerre s'était bornée à quelques expéditions de corsaires : l'alliance anglo-hollandaise de Southampton n'avait pas porté d'autres fruits[2]. En présence des difficultés de tout genre que lui suscitait son duel avec le Parlement, Charles avait entamé des négociations, et ne devait pas tarder à se ré-

1. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, II. — Appendice VII, en 1628.
2. 17 septembre 1625.

concilier avec l'Espagne. Absorbée dans ses troubles intérieurs, qui bientôt allaient dégénérer en guerre civile, jalouse d'ailleurs des progrès rapides de l'industrie et du commerce hollandais, la Grande-Bretagne n'était plus pour les Provinces-Unies qu'une amie à peine bienveillante et sur l'appui effectif de laquelle il ne fallait pas compter. A vrai dire, toute la politique extérieure de la Néerlande, à cette époque, dépendait de ses relations avec l'Espagne, sa grande ennemie, et avec la France, sa plus fidèle alliée.

Depuis cinquante ans les provinces du nord des Pays-Bas s'étaient soustraites à la souveraineté de l'Espagne, en proclamant leur indépendance [1]; depuis cinquante ans elles avaient soutenu toutes les attaques, repoussé tous les assauts, et pourtant elles paraissaient bien peu de chose en comparaison du roi catholique, « le plus grand terrien du monde », et sur l'empire duquel « le soleil ne se couchait jamais [2] ». Mais l'effort continu de tout un peuple jaloux de ses libertés politiques et religieuses, la prospérité financière d'une nation de commerçants, la diplomatie habile de Barneveldt et la science stratégique de Maurice de Nassau l'avaient emporté sur les fureurs du despotisme, sur l'impuissance d'un État plusieurs fois banqueroutier, sur les intrigues de Philippe II et de ses successeurs, enfin sur les grands talents militaires d'un Farnèse ou d'un Spinola. La trêve de douze ans, conclue à Anvers le 9 avril 1609, avait été une reconnaissance indirecte de la République des Provinces-Unies, car les Espagnols avaient déclaré traiter avec les États Généraux, en qualité d'États libres [3]. Il est vrai que, lors de la rupture de 1621, l'Espagne reprit ses anciennes pré-

1. 26 juillet 1581. — M. Schoockius, à la suite de son *Belgicum federatum* de 1652, a fait imprimer une dissertation sur la justice de la guerre contre l'Espagne; il appuie son argumentation sur des exemples tirés de l'histoire du peuple d'Israël, qui avait le droit de juger et de déposer ses mauvais rois.

2. Cf. Montglat, *Mémoires*. Coll. Michaud et Poujoulat, 3e série, V, 27.

3. Cf. Dumont, *Op. cit.*, V, II, p. 99 ss. Art. I.

tentions, et que Philippe IV, monté la même année sur le trône (31 mars), considéra les Hollandais comme des rebelles, dont il fallait obtenir à tout prix la soumission.

Le nouveau roi que ses portraits nous représentent avec une tête carrée, et une figure dure et sèche[1], était aussi belliqueux que son père avait été pacifique. Il attribuait à la trêve de déplorables conséquences et la regardait comme « le principe de la « ruine et de la désolation de sa monarchie[2] ». Toutefois il ne poussa pas la guerre à outrance comme on aurait pu s'y attendre : de 1621 à 1630, au milieu d'hostilités ininterrompues, il entretint sans cesse des négociations avec les Provinces-Unies. Cette contradiction apparente entre ses idées et ses actes s'explique, en partie, par ce fait que les pourparlers commencèrent sur un malentendu et que Philippe IV espéra voir les provinces révoltées retomber sous sa domination, en partie, par les instances des archiducs Albert et Isabelle qui gouvernaient les Pays-Bas depuis 1598, et qui réclamaient la paix comme une chose nécessaire. Les souvenirs de van der Capellen, les pseudo-mémoires de Frédéric-Henri[3], et de nombreux travaux du savant belge, Gachard, en particulier son *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*[4], donnent d'amples détails sur les événements militaires et diplomatiques dont je ne puis faire qu'un résumé.

Quelque temps avant la rupture de la trêve, une dame hollandaise, veuve de Florent T'Serclaes, serviteur dévoué de la maison d'Orange, était venue à Bruxelles où l'attiraient souvent des liens de parenté, et avait confié d'importants secrets au confesseur de l'archiduc Albert : une démarche pour faire ren-

1. Cf. *Pacificatores orbis christiani*, in-fol. Roterodami, 1697.
2. Réponse du roi à une Consulte du Conseil d'État de Madrid, en mars 1634. — *P. Just.*, I.
3. 1 vol. in-4°, Amsterdam, 1733. — Mémoires attribués en général au secrétaire Huygens, et parfois à un officier français inconnu, au service du prince.
4. 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1877.

trer les Provinces-Unies dans l'obéissance pouvait avoir de bons résultats, et le prince d'Orange était prêt à l'appuyer, en échange d'une récompense suffisante[1]. Pour répondre à ces avances, Albert et Isabelle envoyèrent à La Haye le chancelier de Brabant, Pecquius; mais celui-ci se montra peu habile : sans ménagements, il proposa aux États Généraux de se réunir au reste des Pays-Bas « sous leur naturel prince[2] », et sa proposition, repoussée avec hauteur par les États, fut blâmée ouvertement par Maurice de Nassau. L'attitude du prince dans cette affaire paraît fort équivoque[3]. Plus tard en 1624, il disait à l'ambassadeur français d'Espesses que si Pecquius « se fût mieux « conduit il y avoit telle inclination au repos qu'il ne sçavoit ce « qu'il en fût arrivé[4] ». On peut se demander s'il y avait là l'expression d'un regret, ou simplement la constatation du manque de tact qui avait fait échouer Pecquius. Ce dernier, d'après van der Capellen, avait suivi la règle : *iniquum pete ut æquum obtineas*, et n'aurait pas mieux demandé que de conclure une nouvelle trêve[5]. Quoi qu'il en soit, la guerre recommença au milieu de l'année.

Jusqu'à la mort de Maurice, les opérations militaires ne présentèrent pas grand intérêt : on se borna de part et d'autre à quelques sièges, où les Espagnols eurent en général l'avantage : conduits par Spinola et Henri de Bergh, ils s'emparèrent successivement entre Meuse et Rhin, de Juliers, de Clèves et de Gennep, et, s'ils échouèrent en 1622 devant Berg-op-Zoom, en Brabant, rien ne put leur faire abandonner le blocus de Bréda (1624-1625). Maurice, dont l'activité et la résolution semblaient affaiblies par l'âge et les maladies, s'était montré au-dessous de sa

1. Cf. Gachard, *Op. cit.*, p. 12-13.
2. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 11.
3. A. de Wicquefort dit que Maurice fit rompre cette négociation. *Histoire des Provinces-Unies*, IV, p. 44-45.
4. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, II, p. 10, note 2.
5. *Op. cit.*, I, p. 11.

réputation : deux entreprises contre Anvers[1] avaient eu le plus piteux résultat, et quand il mourut en avril 1625, il était aigri et découragé[2].

Les négociations d'ailleurs, avaient été menées de front avec les campagnes. La dame de T'Serclaes avait continué à servir d'intermédiaire, et dans une lettre à Spinola, en 1623 ou 1624, elle comptait qu'elle avait déjà fait pour cela « trente-huit ou plus de voyages[3]. » D'autres personnes avaient été employées à la même œuvre, le greffier du conseil des finances de Bruxelles, Guillaume de Bie, le baron liégeois de Grœsbeck, enfin Pierre-Paul Rubens, dont les mérites comme peintre ne doivent pas faire oublier le rôle diplomatique, et son cousin par alliance, Jean Brandt, dit « le Catholique[4] ». Ces menées étaient conduites très secrètement, sans que les contemporains aient pu discerner nettement les intentions du roi d'Espagne ou celles du prince d'Orange[5]. Il semble résulter des documents aujourd'hui publiés, que l'infante Isabelle, sinon Philippe IV, désirait ardemment un accord, et que Maurice voulait gagner du temps à une époque où il n'était assuré ni de l'alliance anglaise ni de la française. Les allées et venues de Rubens[6], signalées par de Baugy et d'Espesses, ministres de France à Bruxelles et à La Haye, se ralentirent après la signature du traité de Compiègne entre les États Généraux et Louis XIII (juin 1624) : le prince d'Orange, faisant allusion à cette alliance déclara au baron de Grœsbeck « que messieurs les États étaient fiancés[7] ». Les né-

1. En 1622 et 1624.
2. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 348.
3. Cf. Gachard, *Hist. polit. et dipl. de Rubens*, p. 19, note 2.
4. *Ibid.*, p. 20.
5. Cf. Capellen, *Loc. cit.*
6. Cf. Gachet, *Lettres inédites de Rubens*, 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1840. — Introduction, p. xxxiii-xxxiv.
7. Cf. *Bulletins de la Commission royale d'Hist. de Belgique*, III, 147-51, in-8°, Bruxelles, 1838-40.

gociations espagnoles, un moment abandonnées, devaient malgré tout être bientôt reprises.

Frédéric-Henri dans ses premières années de gouvernement, comme Maurice dans ses dernières, eut à la fois à guerroyer contre l'Espagne et à discuter ses propositions de trêve. La grande différence, c'est qu'il conduisit avec plus de vigueur et de succès les armées de la République, et fit trembler à diverses reprises les Pays-Bas espagnols. Les débuts, toutefois, ne furent pas heureux : Spinola assiégeait Bréda depuis des mois; il fut impossible de sauver la ville qui capitula le 2 juin 1625[1]; la République perdait une position stratégique de premier ordre. L'épuisement des finances espagnoles empêcha heureusement Spinola de poursuivre son avantage. Pendant la fin de 1625 et pendant toute l'année suivante, on se tint des deux côtés sur la défensive; à peine s'il faut mentionner la prise par le comte Ernest de Nassau de la ville d'Oldenzeel, en Over-Yssel[2]. D'ailleurs, les deux campagnes suivantes ne furent guère plus mouvementées. Frédéric-Henri s'empara, en 1627, de la petite place de Groll, à l'extrémité orientale du comté de Zutphen, et en 1628, il se contenta de faire exécuter quelques travaux de fortification dans les environs de Berg-op-Zoom : les États Généraux, pour faire des économies, avaient décidé de ne rien entreprendre cette année-là[3]. Par contre, la capture de la flotte d'argent du Mexique par Pieter Heyn dans les parages de La Havane (septembre 1628), vint à la fois enrichir la Compagnie des Indes occidentales à laquelle elle rapporta plus de onze millions et demi de florins[4], et ranimer l'ardeur belliqueuse des Provinces-Unies, qui résolurent de frapper un grand coup en 1629. Le stathouder obtint des troupes nombreuses, et, à la fin

1. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 34-35.
2. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 16-26.
3. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 50.
4. Cf. Wagenaar, *Vaderlandsche Historie*, Deel XI, p. 69. Amsterdam, 1782, in-8°.

d'avril, alla mettre le siège devant Bois-le-Duc ('S Hertogenbosch). C'était une des principales villes de Brabant, grande, bien bâtie, résidence d'un évêque et de beaucoup d'ecclésiastiques. Située sur deux petites rivières, le Dommel et l'Aa, qui se réunissent pour gagner la Meuse, et entourée de toutes parts de marais, elle passait pour inexpugnable, « pour raison de quoy on l'appelloit Bolduc la pucelle [1] ». Elle formait la capitale d'un district, désigné alors sous le nom de « *la Meyerie* » (Meijerij, Mairie), et renfermant cent soixante-dix villages. Les Espagnols tenaient beaucoup à la conserver : de là, il était facile à la garnison de faire des incursions dans les provinces de Hollande, d'Utrecht et de Gueldre, et à l'évêque de pousser jusque sur le territoire ennemi sa propagande catholique. C'était à la fois une base d'opérations militaires et une tête de ligne religieuse. Aussi, le comte Henri de Bergh, généralissime de l'Espagne après le départ de Spinola, usa-t-il de tous les moyens possibles pour faire lâcher prise à Frédéric-Henri. Ayant trouvé le prince inattaquable dans ses retranchements, il voulut l'effrayer en envahissant la Veluwe et en pénétrant au cœur de la Gueldre; mais ce fut en vain qu'il exécuta ce dessein, en vain même qu'il s'empara d'Amersfoort dans la province d'Utrecht, et qu'il reçut les secours du général impérial, Montecuculli, au mépris de la neutralité entre l'Empereur et les Provinces-Unies. Le stathouder ne bougea pas de devant Bois-le-Duc et envoya seulement des renforts au comte de Styrum qui devait résister aux envahisseurs [2]. La surprise de Wesel, sur le Rhin, par un colonel hollandais (août 1629) inquiéta le comte de Bergh et les Impériaux sur leurs derrières, et les força à la retraite. Peu de temps après, Bois-le-Duc, manquant de munitions et de vivres, et n'espérant plus de secours,

1. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 61.
2. Cf. Wagenaar, *Loc. cit.*, p. 94 ss.

ouvrait ses portes aux assiégeants (14 septembre 1629)[1].

C'était une grande victoire, tant à cause des difficultés surmontées qu'à cause du résultat obtenu : la reine de Bohême et la princesse d'Orange vinrent de La Haye assister au départ de la garnison espagnole, en même temps qu'une foule énorme qui acclama le prince[2]. A la Maison du Bois de La Haye, dans la salle d'Orange, Jordaëns a représenté sur une vaste toile le retour pompeux de Bois-le-Duc à La Haye : Frédéric-Henri, comme les triomphateurs antiques, est sur un char traîné par quatre chevaux blancs, tandis que son jeune fils Guillaume[3] caracole au milieu d'autres cavaliers.

L'année 1629 se termina sans autre événement. Les Provinces-Unies, glorieuses de leur succès, mais éprises de repos après une campagne où elles avaient eu sur pied plus de cent vingt mille hommes[4], réduisirent considérablement leurs effectifs et se flattèrent de voir renaître l'âge d'or. C'est ce dont témoigne une médaille qui fut alors frappée, avec le buste du prince au-dessus de Bois-le-Duc, et la légende : « *Aurea condet sæcula*[5] ». Beaucoup de gens espéraient la conclusion d'un traité, et le peintre Jordaëns a sans doute voulu l'indiquer, quand, dans le haut de son tableau, il a placé la statue de la Paix et ces mots : « La plus belle victoire est celle par laquelle on a acquis la paix. »

Précisément, à la fin de 1629, les négociations avec l'Espagne étaient plus actives que jamais. La dame de T'Serclaes avait recommencé en 1625 et 1626 ses courses entre Bruxelles et La Haye. Une lettre sans date que l'on a insérée à tort dans un registre de 1634, aux Archives de Bruxelles, et qui paraît être

1. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 113 ss.
2. *Ibid.*
3. Né en 1626.
4. Cf. Wagenaar, *Loc. cit.*, p. 115.
5. Cf. Van Loon, *Op. cit.*, II, 190.

de 1625, comme une relation qui la suit, montre que les pourparlers au sujet d'une trêve se continuaient par son entremise et que le principal sujet de discussion était la libre navigation de la rivière d'Anvers[1]. En avril 1626, le secrétaire d'Etat, d'Herbault, écrivait de France à M. d'Espesses, de surveiller les agissements de la « *Damoiselle de Cerclas*[2] », et d'Espesses répondait de La Haye : « Il passe icy quantité de faux visages qui font mine d'avoir de grandes affaires à traiter et ne laissent pas de me donner peine et allarme[3] ». A la même époque, il était question d'ouvrir à Middelbourg, en Zélande, une conférence pour l'échange des prisonniers, et l'on disait qu'après cette question, « il s'en pourroit bien traiter quelque autre[4] ». Ce fut de la sorte, en effet, que s'engagèrent des négociations secrètes pour une trêve. Deux agents hollandais, Daniel van Slagmüller et Gérard van Berckel[5], envoyés à Middelbourg pour convenir d'un échange de prisonniers[6], furent autorisés en outre par le prince d'Orange à entendre les offres d'un conseiller de l'infante, Jean de Kesseler, seigneur de Marquette[7]. Daniel van Slagmüller, étant mort peu de temps après, fut remplacé par van der Hooge[8], bourgmestre de Middelbourg, et les débats se prolongèrent. Des traités d'échange furent conclus, en 1627, à Middelbourg et, en 1628, à Roosendaal[9], mais on n'aboutit à aucun autre résultat. La chose était, du reste, extrêmement difficile, car Philippe IV avait de grandes exigences. Si, en 1627, il avait autorisé l'infante à traiter avec les États Généraux, c'était seu-

1. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouverneurs généraux avec le Roi.* — Registre xxxv.
2. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, II, p. 110, note 1.
3. *Ibid.*, Appendice xvi, p. 68.
4. *Ibid.*, p. 69 ss.
5. L'un magistrat fiscal, l'autre bourgmestre.
6. Cf. A. H. Instructions du 2 septembre 1626.
7. Cf. Wagenaar, Deel XI, p. 107 ss.
8. Ou Verhoog, suivant Vreede. *Op. cit.*, II, II, p. 221.
9. *Ibid.*, notes 2 et 5.

lement à condition que ceux-ci renonceraient au titre d'États libres et que l'exercice public de la religion catholique serait permis sur leur territoire[1].

La prémière de ces prétentions était absolument inadmissible et la seconde ne l'était guère moins, dans un pays où les provinces de Hollande et de Zélande proscrivaient toute manifestation du culte « papiste ». On ne put donc s'entendre[2], et les efforts du seigneur de Marquette furent inutiles, aussi bien que ceux du peintre Rubens qui, dans ses entrevues avec Josias de Vosbergen, résident du roi de Danemark à La Haye, ou avec le peintre Gerbier, agent de Buckingham, s'était efforcé de réconcilier l'Espagne, à la fois avec l'Angleterre et les Provinces-Unies[3].

Tout paraissait à peu près rompu au début de l'année 1629, et François d'Aerssen, alors à Paris, promettait à Richelieu qu'aucun accord ne se ferait[4]. Mais la crainte qu'inspira aux Espagnols le siège de Bois-le-Duc les rendit plus accommodants : dès le mois de mai, ils firent de nouvelles ouvertures. Les détails les plus complets sur ce point sont donnés par van der Capellen dans ses *Mémoires*[5], et par un homme d'État espagnol, don Juan de Necolalde, dans une lettre inédite[6]. La manière d'envisager la question est naturellement très différente dans les deux textes : le chroniqueur de Gueldre déclare que l'ennemi sollicite une trêve parce que la nécessité l'y pousse, et Necolalde prétend, au contraire, que les premières avances sont venues du prince d'Orange. Quand on examine avec soin la suite des faits, on constate que c'est le premier qui a raison : les Espagnols

1. Cf. Gachard, *Hist. polit. et dipl. de Rubens*, p. 53.
2. Les États allèrent pourtant jusqu'à proposer, en 1628, de renoncer au titre d'États libres, suivant Gachard, Ibid., p. 241, note 2.
3. *Ibid.*, p. 72 ss.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XII. Lettre de d'Aerssen du 27 janvier 1629.
5. I, p. 507 ss.
6. Cf. *P. Just.*, II.

désiraient arrêter les hostilités pour sauver Bois-le-Duc ; l'infante fit même écrire qu'elle retirerait ses offres, si la ville succombait[1], menace qu'elle se garda bien de mettre à exécution plus tard.

Les négociations ne suivirent pas un cours uniforme : elles furent menées par divers agents, et sur divers théâtres. D'abord le commis Kesseler continua, sous prétexte d'un échange de prisonniers, à conférer à Roosendaal avec le bourgmestre Berckel ; il échangeait avec lui des notes et se servait de circonlocutions mystérieuses, désignant l'infante Isabelle sous le nom de « *la veuve* » ou « *la grande dame* » (de Weduwe, of de groote Vrouw) et appelant la guerre « *le procès fâcheux de la veuve et des héritiers de Slagmüller* » (het zwaarmoedig pleit der Weduwe en erven van Slagmüller[2]). D'autre part, le duc de Neubourg se mit en avant au mois de juin 1629, et, sans doute, à l'instigation de l'Espagne, dont il était l'allié et le protégé, proposa sa médiation ; il alla jusqu'à faire entrevoir la possibilité de la restitution de Bréda si, en revanche, le prince d'Orange abandonnait le siège de Bois-le-Duc[3]. Enfin, au mois d'août 1629, un certain Casper Dorta arriva à La Haye, après être passé par le camp de Frédéric-Henri : il était muni d'une lettre de « Son Excellence », le recommandant aux États de Hollande, et on désigna pour s'aboucher avec lui le pensionnaire Duijck et Adrian Pauw. Dorta était venu soi-disant pour traiter du commerce du sel en Espagne, mais il fit bientôt entendre aux députés hollandais que ce n'était là qu'un prétexte pour en venir à un traité de paix ou de trêve[4]. Les États de Hollande se hâtèrent d'envoyer des commissaires auprès du prince pour sonder ses dispositions ; en attendant, ils gardèrent le plus grand secret

1. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 547-48.
2. C. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 107. — Cf. Résol. de Hollande et des Etats Généraux en 1629 et 1630, *passim*.
3. Cf Capellen, *Op. cit.*, I, p. 511.
4. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, II, p. 217-18.

sur toute l'affaire, sans en donner avis aux autres provinces, ce que van der Capellen leur a vivement reproché [1].

De ces trois négociations parallèles, la plus importante fut celle de Kesseler et de Berckel, qui se prolongea toute l'année et dans laquelle seule on passa des phrases creuses et vagues à des propositions fermes. Le roi Philippe IV, intimidé par les mauvaises nouvelles qui lui parvenaient, se décida le 26 juillet 1629 à envoyer à l'infante Isabelle, sa tante, des lettres patentes lui donnant plein pouvoir de conclure une paix ou une trêve avec les Provinces-Unies; il y déclarait vouloir mettre un terme à une guerre dont il reconnaissait les funestes conséquences [2]. Cette procuration ou, comme on disait alors, cette « procure » fut remise à Kesseler qui put la montrer au député hollandais afin de lui donner confiance [3]. Suivant don Juan de Necolalde qui, en 1645, rappelait les événements de 1629 pour dénoncer la fourberie du prince d'Orange, celui-ci fit d'abord des ouvertures séduisantes [4], puis battit habilement en retraite, et offrit de renouveler purement et simplement l'ancienne trêve. L'infante réunit alors une junte, composée de ministres espagnols et belges, et l'on résolut d'accepter cette offre, en stipulant toutefois la libre navigation de la rivière d'Anvers. Une instruction fut donnée à Kesseler dans ce sens [5], et une entente parut sur le point de se faire à Roosendaal : Kesseler proposait la conclusion d'une trêve de trente-quatre ans [6]. Mais Berckel

1. *Op. cit.*, I, p. 540.
2. Ces lettres patentes ont été publiées par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, I, p. 178-79 (annexe n° 10).
3. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 107. — Cf. Van den Sande, *Op. cit.*, p. 224 ss.
4. Le 30 juin 1629, Rubens écrivait de Londres à Olivarez que les États désiraient traiter, « prenant ou ne prenant point Bois-le-Duc ». — Cf. Gachard, *Hist. polit. et dipl. de Rubens*, p. 139.
5. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corresp. des Gouverneurs généraux avec le Roi*, LVIII, f° 273.
6. Cf. Wagenaar, *Loc. cit.*, p. 108. — Capellen, *Op. cit.*, I, p. 549.

demanda délai sur délai, et dans l'intervalle Wesel, puis Bois-le-Duc furent perdues par l'Espagne, tandis que les envahisseurs de la Veluwe étaient réduits à se replier de l'autre côté de l'Yssel. Necolalde attribue ces lenteurs au prince d'Orange, et dégage absolument la responsabilité de la junte et du cardinal de La Cueva, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, qui ne négligèrent rien pour parvenir à un accord.

Il est certain que Frédéric-Henri hésitait à se prononcer. Il pesait le pour et le contre : les États, disait-il, trouveraient difficilement une occasion plus favorable pour traiter avec avantage; d'un autre côté, si l'on ne traitait pas, on pouvait espérer des succès en passant résolument de la défensive à l'offensive[1]. Dans les provinces, les avis étaient partagés. Dans la province de Hollande, par exemple, Amsterdam et Rotterdam réclamaient la trêve, tandis que d'autres villes la rejetaient. En Gueldre, dans le quartier de Zutphen, van der Capellen se trouva seul à combattre le projet de traité, mais il le fit avec force, représentant que la parole de l'Espagne n'était pas sûre, que l'ennemi était affaibli par plusieurs échecs sur terre et sur mer, et qu'il fallait profiter de la situation pour le réduire à l'impuissance[2]. En Frise, un député courut risque de la vie pour avoir dit que l'Espagne demandant la paix, on ne pouvait la lui refuser[3]. Des prédicants présentèrent aux États de Zélande un mémoire établissant que ce serait un péché d'accorder une trêve aux Espagnols[4]. Tout un parti, dans la République, y était opposé en principe, et craignait de voir recommencer les tristes divisions intérieures qui avaient signalé l'époque de la trêve de douze ans. De plus, il y avait

1. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I. p. 548-49. — Wagenaar, *Loc. cit.*
2. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 552-53.
3. Cf. Wagenaar, *Loc. cit.*, p. 109.
4. *Ibid.*

des intérêts que la guerre servait admirablement, ceux de la compagnie des Indes occidentales surtout. Bref, si les choses traînèrent en longueur, ce fut la faute des Provinces-Unies et non pas celle de l'Espagne. Le marquis d'Aytona, un des ministres les plus clairvoyants de Philippe IV, arrivé aux Pays-Bas en novembre 1629, jugeait la trêve impossible, si l'on n'y forçait les rebelles[1], en reprenant vigoureusement les hostilités. L'affaire d'ailleurs, demeurait forcément en suspens les États Généraux l'ayant soumise aux provinces, et ayant demandé une réponse pour le 25 février 1630[2]. L'année se termina au milieu des délibérations des villes et des États provinciaux, sans qu'on pût prévoir avec certitude quel en serait le résultat[3].

L'ajournement d'une solution fut dû en partie à l'intervention de la France. Depuis la fin du xvi[e] siècle, celle-ci avait été la plus fidèle alliée de la jeune République. Après les désillusions auxquelles avaient donné lieu le génie intrigant du duc d'Anjou[4] et la politique hésitante de Henri III, l'avènement de Henri IV avait été le point de départ d'une entente continue et cordiale entre les deux pays. Des relations diplomatiques s'étaient établies, grâce à un besoin réciproque de s'unir contre l'ennemi commun, le roi d'Espagne, et elles s'étaient maintenues, en dépit de tout[5]. Même au lendemain de la paix de Vervins, Henri IV n'avait pas cessé de fournir des subsides, et

1. Cf. *B. R.* ms n° 16 147-48. — Lettre du 13 novembre 1629 au comte-duc : « Y la tregua la tengo *por imposible*, si Su Majestad no se dispone para la guerra gallardamente... »

2. Cf. Wagenaar, *Loc. cit.*, p. 109.

3. A la fin de novembre, Rubens écrivait de Londres que l'on parlait beaucoup de la trêve, et que les avis de Hollande donnaient tous l'espoir du succès. — Cf. Gachet, *Op. cit.*, p. 245.

4. Cf. *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-83), publiés par Muller et Diegerick, 3 vol. in-8°, La Haye, 1889-91.

5. Cf. Van Deventer : « *Onuitgegevene Stukken van Johan van Oldenbarneveldt en zijn tijd* ». 3 parties, in-8°, La Haye, 1860-65.

Duplessis-Mornay évaluait plus tard à près de deux cents millions les sommes ainsi accordées[1]. Les envoyés français M. de Buzanval, M. de Russy, Pierre Jeannin, avaient exercé une grande influence sur la conduite des États Généraux; les deux derniers avaient été pour beaucoup dans la conclusion de la trêve de douze ans, en 1609. Des régiments français, enfin, étaient restés au service des Provinces-Unies, tout en recevant leur solde de la France[2]. Sans doute, la mort de Henri IV changea la situation : le gouvernement de Marie de Médicis accueillit favorablement les avances de l'Espagne et ne tarda pas à cimenter par un double mariage cette réconciliation (1612-1615). Mais l'alliance néerlandaise subsista : les anciens traités furent confirmés, et l'ambassadeur des États, François d'Aerssen, dont les agissements avaient déplu à la régente, fut rappelé en 1613. L'avocat de Hollande, Barneveldt, tenait à conserver avec la France les bons rapports d'autrefois. Le conflit qui éclata bientôt entre lui et Maurice, et surtout son issue funeste compromirent plus gravement cette politique : en vain, l'ambassadeur français, Aubéry du Maurier, s'interposa en faveur de Barneveldt; en vain deux agents extraordinaires, Thumery, sieur de Boissise, et M. de Châtillon, furent envoyés de France en Hollande, et firent auprès des États Généraux et du prince Maurice toutes les instances possibles. Le stathouder et ses confidents, particulièrement François d'Aerssen, se montrèrent impitoyables, et le vieux ministre, l'homme d'État qui, depuis plus de trente ans, dirigeait glorieusement la République, fut décapité le 13 mai 1619[3].

L'accord franco-hollandais parut condamné en même temps

1. Cf. *Mémoires et Correspondance*, X, p. 226-27. Lettre à d'Aerssen, du 8 mai 1608, 12 vol. in-8°, Paris, 1824-25.

2. Cf. Traité du 22 juin 1609. — F. Léonard, *Recueil des Traitez de paix*, V-6 vol. in-4°. Paris, 1693. — Cf. Dumont, *Op. cit.*, V, II, p. 110-111.

3. Cf. Ouvré, *Aubéry du Maurier. Étude sur l'Histoire de la France et de la Hollande* (1566-1636). 1 vol. in-8°, Paris, 1853.

que Barneveldt, son plus chaud partisan. D'ailleurs si la France avait des raisons d'être irritée, les Provinces-Unies de leur côté ne devaient-elles pas s'inquiéter à juste titre de l'attitude équivoque de la diplomatie française, et des luttes renaissantes entre le roi et ses sujets huguenots? En 1620, à la veille de la rupture de la trêve de douze ans, les deux puissances étaient plus disposées à se méfier qu'à se rapprocher l'une de l'autre. Cependant le renouvellement prochain de la guerre avec l'Espagne et la pensée des nouveaux dangers qu'allait courir l'Union eurent pour résultat une démarche solennelle auprès de Louis XIII, l'envoi d'une ambassade extraordinaire, composée de quatre députés parmi lesquels était le hollandais Adrian Pauw, pensionnaire d'Amsterdam [1]. Les envoyés espéraient obtenir des subsides, ou tout au moins une indemnité pour l'entretien des troupes françaises en Hollande. Ils tombaient mal, car le gouvernement du roi portait alors toute son attention sur la guerre contre les protestants, et ne voulait pas, du reste, se brouiller avec l'Espagne. Aussi furent-ils poliment éconduits, sous prétexte que les finances étaient épuisées; ils s'en retournèrent avec de bonnes paroles, mais les mains vides (avril 1621). Le principal effet de l'ambassade fut une petite concession au sujet de marchandises hollandaises qui avaient été saisies en France [2]. C'était un véritable échec.

Les États Généraux ne perdirent pas courage, et trois ans plus tard revinrent à la charge. Cette fois, les circonstances étaient plus favorables. Après une première et courte apparition au ministère, en 1616, Richelieu allait y rentrer, résolu à reprendre au dehors les traditions de la politique d'Henri IV

1. Les quatre députés étaient le sieur de Noordwijck, Adrian Pauw, Manmaker et Ploos. Ils avaient une instruction du 20 novembre 1620. Cf. A. H. *Register van de Instructien gemaeckt bij haer Hooge Mogende.*

2. *Ibid.*, *Verbalen der Gezanten in Frankrijck.* — *Verbal*, ou rapport de l'ambassade de 1621.

(fin avril 1624). D'autre part, la France avait besoin de vaisseaux pour lutter contre les Rochellois, et elle comptait en emprunter à la Hollande. La seconde ambassade extraordinaire, envoyée en France dans les premiers mois de 1624, se composa de Nicolas van Boechorst, sieur de Noordwijck, un des nobles de la province de Hollande, d'Henri van Essen, conseiller extraordinaire de la Gueldre[1], et d'Adrian Pauw, seigneur de Heemstede[2]; on en avait soigneusement exclu François d'Aerssen toujours mal vu à Paris depuis les intrigues de 1613 et le procès de Barneveldt. Quand l'ambassade fut décidée, en février, beaucoup de gens hochèrent la tête, pensant qu'il n'y avait rien à attendre de bon de la France, à cause du crédit dont y jouissaient les jésuites[3]. L'arrivée de Richelieu au pouvoir rendit ces craintes vaines[4]. Il commença par consulter l'ancien ambassadeur à La Haye, Aubéry du Maurier, qui venait de demander et d'obtenir sa retraite, « frapant de bonne heure à la porte », a-t-il dit, « sans attendre que peut estre on me fist sauter par les fenestres[5] ». Du Maurier, dans un rapport détaillé, lui exposa la situation des Provinces-Unies, et le besoin qu'elles avaient d'un appui ; mais la France avait-elle intérêt à le leur accorder? Il n'osait se prononcer sur ce point[6]. Richelieu eut moins d'hésitations et son influence décisive amena la conclusion du traité de Compiègne (10 juin 1624[7]). Les envoyés néerlandais auraient

1. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 258.
2. Cf. A. H. Instruction du 13 février 1624. — Capellen (*Loc. cit.*) remarque à ce sujet qu'il est étonnant de voir un député de Gueldre, ambassadeur en France, car en général la Hollande, à laquelle appartenait le choix, ne désignait que des Hollandais.
3. Cf. Capellen, I, p. 250.
4. Cf. *Mémoires de Richelieu*. Éd. Michaud, 2e série, VII, p. 295.
5. Cf. Ouvré, *Op. cit.* p. 315.
6. Rapport imprimé dans les *Bijdragen en Mededeelingen van het historisch genootschap*, 2e partie, in-8°, Utrecht, 1879.
7. Dans ses *Mémoires*, *Loc. cit.*, p. 295, Richelieu dit qu'il a soutenu la nécessité de cette alliance qu'on avait négligée « à l'avantage de l'Espagne et au grand préjudice de cet État (la France). »

désiré une alliance offensive et défensive : ce désir ne fut pas réalisé, et ne pouvait l'être, la France n'étant pas en état de se lancer dans une guerre européenne. Du moins, par le traité du 10 juin, qui reçut le nom d'*alliance*, le roi prêtait aux Provinces-Unies douze cent mille livres pour l'année 1624, et un million pour chacune des deux années suivantes; ces sommes, remboursables en cas de trêve ou de paix avec l'Espagne, étaient en réalité des subsides déguisés, sur la restitution desquels on ne comptait pas. D'ailleurs, la République s'engageait à ne signer aucune convention sans en avertir le roi au préalable, et, si celui-ci avait une guerre, à le secourir de la moitié des sommes susdites[1]. Il était, en outre, stipulé, que le roi pourrait acheter ou louer à la République des vaisseaux de guerre de trois à quatre cents tonneaux et que son nouvel ambassadeur à La Haye, M. d'Espesses, successeur du protestant du Maurier, pourrait faire dire la messe dans sa maison. Diverses clauses relatives au commerce et à la répression de la piraterie dans la Méditerranée, complétaient cet important traité. Les anciennes relations de la France et des États Généraux étaient renouées, l'ancienne alliance restaurée, et les diplomates hollandais se flattaient d'avoir fait faire au roi très chrétien un premier pas vers une rupture avec l'Espagne. De son côté, Richelieu se félicitait d'avoir fortifié indirectement les ennemis de la maison d'Autriche, d'avoir installé en Hollande un ambassadeur catholique, et d'avoir obtenu la permission d'emprunter des vaisseaux pour assiéger La Rochelle : M. d'Espesses ne tarda pas à signer à ce sujet quelques articles spéciaux, le 12 avril 1625[2].

L'avènement de Frédéric-Henri sembla encore resserrer ces liens. Le nouveau stathouder était à moitié français par le sang,

1. Cf. Dumont, *Op. cit.*, V, II, p. 460-63.
2. *Ibid.*, p. 471. Le texte est latin.

l'éducation et le caractère. Dans son entourage, il n'y avait guère que des partisans de la France, épris de sa civilisation et de sa littérature. Son secrétaire, Constantin Huygens, était en correspondance régulière avec Balzac, qui lui écrivait un jour : « Il faut que vous me juriez que vous estes Hollandois pour me le persuader, et je ne puis croire que sur vostre serment une vérité si difficile. Vous escrivez le langage que nous parlons avec autant de grâce que si vous estiez nez dans le Louvre[1] ». L'éloge est peut-être exagéré, surtout venant de Balzac « qui avait de l'encens pour tout le monde[2] », mais il est significatif. La connaissance du français était très répandue dans les Provinces-Unies. Non seulement des savants comme Grotius, Hooft ou Anne-Marie Schurmann, « cette dixième muse », le parlaient et l'écrivaient couramment, mais il était presque regardé comme une seconde langue officielle à côté du hollandais. C'est ce qu'a constaté Huygens dans ses *Mémoires :* « En ceste cour, dit-il, il n'y a pour tout compte que deux langues en usage, la françoise et la nostre[3] ». Le diplomate d'Aerssen rédigeait souvent en français ses dépêches et ses lettres, et le prince lui-même, quand il écrivait à des intimes, le faisait en cette langue.

Précisément alors, le représentant des États Généraux en France, ami et confident de Frédéric-Henri, était presque aussi dévoué à la France qu'à sa patrie. Il s'appelait Gédéon van Boetzelaer, sieur de Langerak, et depuis 1614 remplissait les fonctions d'ambassadeur ordinaire auprès de Louis XIII[4]. C'était un homme très honnête, mais d'une intelligence médiocre et dépourvu de toute habileté. Louis Aubéry, en le comparant à

1. Cf. Balzac, *Œuvres diverses*, 2e édition, in-4°, Paris, 1646, p. 283 (dans une dissertation sur une tragédie).

2. Cf. *Mémoires de Hollande*, p. 20-23. 1 vol. in-16, Paris, 1678.

3. Cf. *Mémoires de Huygens*, (dans un mémoire sur la secrétairerie de S. Excellence, M. le prince d'Orange, écrit en 1628.)

4. Cf. A. H. — *Rés. Ét. Gén.*, février 1614. Instructions du 6 mars 1614.

d'Aerssen, a tracé de lui un portrait peu flatteur : « C'étoit, » dit-il, « un esprit fort doux et fort simple, mais nullement capable de cet employ : car on a remarqué que pendant plusieurs années qu'il a été en France, il n'a jamais donné un seul avis véritable à ses maîtres[1] ». Langerak avait épousé en secondes noces une française, la sœur de M. de Clermont, marquis de Gallerande. Ce mariage et son long séjour à Paris avaient fait de lui le plus ardent promoteur d'une alliance entre la France et les Provinces-Unies, et il avait pris l'habitude d'assimiler et de confondre les intérêts des deux pays. On peut s'étonner qu'il ait conservé sa charge pendant vingt ans, depuis 1614 jusqu'à sa mort en janvier 1634. Il fut souvent attaqué, accusé de maladresse ou de complaisance à l'égard du gouvernement français, mais il sut toujours se tirer d'affaire, grâce à de hautes protections, celle du prince Maurice d'abord, celle de Frédéric-Henri ensuite: il était meilleur courtisan que diplomate[2].

Naturellement, chaque fois qu'il s'agissait d'une négociation quelque peu délicate, les États Généraux s'empressaient de la lui enlever pour la confier à une ambassade extraordinaire. On a vu plus haut que le cas s'était présenté en 1620-1621 et en 1624. Dans les années suivantes, cette pratique fut continuée. En 1625, par exemple, François d'Aerssen, seigneur de Sommelsdijck, qui s'était fait pardonner ses anciennes intrigues par son zèle en faveur de la France et contre l'Espagne, fut envoyé en mission extraordinaire auprès de Louis XIII. Après avoir conclu avec l'Angleterre le traité de Southampton, il devait obtenir que la France y adhérât. Mais il eut beau démontrer dans un long mémoire que le roi d'Espagne « alloit le grand paz à la Monarchie », c'est-à-dire à la monarchie universelle, il eut beau représenter que la France avait été de tout temps « l'asyle des oppressés » et qu'elle devait, à plus forte raison, aide et pro-

1. Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande. Vie d'Aerssens*, p. 382.
2. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, appendice VIII.

tection à ses alliés; il ne put entraîner Richelieu à la guerre et reçut pour toute réponse l'assurance que le roi portait à la République la même affection que son père, Henri le Grand[1].

Il ne pouvait en être autrement. Au commencement de 1626, les États Généraux avaient mécontenté le roi en rappelant subitement l'amiral Haultain et sa flotte de devant La Rochelle, alors que le traité avec cette ville, négocié par l'entremise d'Aerssen, n'était pas encore ratifié[2]. De plus, Richelieu en voulait à l'Angleterre d'avoir accueilli favorablement des envoyés huguenots et voyait en elle une ennemie plutôt qu'une alliée. Menacé par des complots dangereux, craignant sans cesse une révolte de la noblesse ou une guerre religieuse, le premier ministre de Louis XIII attendait pour dévoiler ses vastes desseins de politique étrangère, d'avoir retrouvé à l'intérieur sa liberté d'action. Pour le moment, il n'avait qu'un but, réduire le parti protestant à n'être plus un État dans l'Etat.

Les rapports de la France et des Provinces-Unies se ressentirent de ces dispositions. En mars 1626, Louis XIII avait conclu la paix de Monçon avec Philippe IV; en mars 1627, il alla plus loin et fit une ligue avec le même prince contre la Grande-Bretagne[3]. Il semblait difficile qu'il fût à la fois l'allié du roi d'Espagne et des États Généraux. Pourtant, il tenait à empêcher ces derniers de se déclarer pour l'Angleterre, ou de s'accommoder avec l'Espagne[4], et, d'autre part, les États désiraient continuer à recevoir les subsides français, sans prendre parti dans le nouveau conflit. De là des négociations difficiles qui furent entamées en 1627 et qui devaient durer plusieurs années.

1. Cf. Verbal de l'ambassade d'Aerssen (30 octobre 1625 - 9 mai 1626). — A. H. *Verbalen der Gezanten in Frankrijck.*

2. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 28 ss.

3. Cf. Gachard, *Hist. polit et dipl. de Rubens*, p. 52.

4. Cf. Gachet, *Op. cit.* Dans une lettre du 15 janvier 1628, Rubens écrivait : « Je ne puis croire que la volonté du roi de France soit jamais d'abandonner les Hollandais. »

La précipitation maladroite de Langerak, qui se laissa à la fois intimider par les menaces de Richelieu et gagner par ses caresses[1], mit les Provinces-Unies dans une fausse position dont elles eurent ensuite beaucoup de peine à sortir. Il se laissa aller, en effet, le 28 août 1627, à signer à Paris un traité qui reproduisait en partie les clauses de celui de 1624[2] : le roi y promettait 1 million de livres par an, pendant neuf ans, à condition que les États, durant ce temps, ne traiteraient ni de paix ni de trêve avec leurs ennemis, « sans le sceu et advis de Sa Majesté » (art. II). Le plus grave, c'était l'obligation stipulée, comme trois ans auparavant, d'employer à l'occasion contre les adversaires de la France, la moitié des subsides promis; cela pouvait provoquer une brouille avec l'Angleterre, ce que la République était très décidée à éviter : elle tenait à rester en bons termes avec les Stuarts comme avec les Bourbons.

Il en résulta ce qui arrive toujours en pareil cas : tout le monde fut mécontent. L'envoyé anglais, Carleton, réclama l'exécution de l'alliance de Southampton, tandis que d'Espesses insistait pour la ratification du traité signé par Langerak. Afin de couper court à ces sollicitations embarrassantes, on résolut, à la fin de 1627, d'envoyer deux grandes ambassades, l'une à Paris, l'autre à Londres, et l'on désigna pour la première, François d'Aerssen, et le zélandais Gaspard de Vosbergen, un des principaux confidents de Frédéric-Henri. Cet expédient ne réussit guère. Les envoyés furent bien accueillis par Louis XIII, auquel ils apportaient en présent « plusieurs baulmes et aultres curiosités indiennes[3] », mais dès leur première conférence avec ses ministres, en mars 1628, ils s'aperçurent qu'il serait

1. C'est ce qu'il allégua plus tard pour son excuse. — Cf. Verbal de l'ambassade de 1627-29. A. H.

2. Cf. Dumont, *Op. cit.*, V, II, p. 522-24.

3. Cf. A. B. *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 425. Lettre du représentant de l'infante, à Paris, de Clercq, le 13 mars 1628.

malaisé de s'entendre. Ils déclarèrent, par exemple, que les États se tiendraient toujours neutres entre les couronnes de France et d'Angleterre, « afin de demeurer instruments propres à leur réunion, ayans besoin de subsister au moyen de l'*amitié esgale* de l'une et de l'autre[1] ». Les commissaires français, au contraire, demandèrent avant tout, que le traité du 28 août 1627 fût ratifié, et ils accusèrent bientôt les ambassadeurs d'être « plus Anglais qu'Hollandais[2] ». Divers projets et contre-projets furent échangés, mais sans résultat. Richelieu consentit à la neutralité demandée par les États, mais il ne voulait accorder, dans ce cas, que la moitié des subsides antérieurement promis[3]. Puis, quand La Rochelle eut succombé (fin oct. 1628), il se montra plus exigeant, « rudoya » les ambassadeurs, et leur annonça qu'il faudrait s'engager à ne pas faire de trêve avec l'Espagne, « sans l'agrément du roi[4] ». Ce fut le signal de discussions très vives : d'Aerssen et son collègue avaient en effet reçu des États, l'ordre de repousser le terme d'*agrément* (aggreatie) ou tout autre équivalent, comme portant préjudice à leur souveraineté[5]. Le débat fut encore envenimé par de vaines réclamations pour le paiement de la flotte de l'amiral Haultain, qui avait suivi le roi en 1625. Enfin, les négociations se rompirent au commencement de 1629, et Langerak resta de nouveau seul en France, assez honteux, d'avoir été désavoué, et inquiet des accusations que les envoyés extraordinaires, de retour à La Haye, ne se firent pas faute de porter contre lui[6].

La guerre de la succession de Mantoue en Italie, le rétablis-

1. Cf. A. H. Instruction du 28 octobre 1627. — Cf. Vreede, II, II, p. 115, note 5.
2. Cf. Avenel, *Op., cit.*, III, p. 66, note 1.
3. *Ibid.* Lettre de Richelieu du 30 mars 1628.
4. Cf. A. H. Verbal d'Aerssen et Vosbergen du 3 mars 1629.
5. Cf. Résolution des États Généraux du 8 juillet 1628. Vreede, *Op. cit.*, II, II, p. 128, note 1.
6. Cf. Verbal déjà cité, f° 88. — Cf. Vreede, *Op. cit.* II, II. Appendice XXVII, p. 110-111.

sement de la paix entre Charles Ier et Louis XIII, dû en partie, à l'intervention hollandaise (24 avril 1629)[1], et les secours promis par Philippe IV au duc de Rohan et à ses partisans[2], amenèrent bientôt une détente dans les relations de la République et de la France. Dès la fin de mars, d'Aerssen avait écrit à Richelieu combien il regrettait de n'avoir pu convenir de rien avec lui, « le premier homme du siècle », et l'avait prié « de faire promptement ouvrir la main au roy » pour secourir les États Généraux[3]. Richelieu, quoiqu'il fût d'avis de ne pas « *se précipiter* » dans cette affaire[4], commençait alors à apprécier à sa juste valeur la puissance néerlandaise, et s'intéressait comme toute la cour de France, au succès du siège de Bois-le-Duc[5]. Il avait remis au roi, au début de l'année, un long mémoire où se trouvaient ces mots: « Pour le dehors, il fault avoir en dessein perpétuel d'arrester le cours des progrès d'Espagne », en évitant toutefois de lui faire ouvertement la guerre[6]. Il voulait donc la continuation des hostilités entre les Provinces-Unies et Philippe IV[7], à condition de se tenir lui-même en dehors de la mêlée: politique très avantageuse, mais que les Hollandais avaient beau jeu pour attaquer, en disant « que chacun aimoit avoir la guerre chez son voisin et loin de chez soy[8]. » M. de Baugy qui, depuis 1628, avait remplacé d'Espesses à La Haye, était chargé de donner « de bonnes paroles[9] », et Richelieu, de son côté, avait avec Langerak, les entretiens les plus

1. Cf. Dumont, *Op. cit.*. V, II, p. 580-82.
2. *Ibid.*, p. 582-83, Madrid, 3 mai 1629.
3. Cf. Groen van Prinsterer, *Op. cit.*, 2e série, III, p. 29-31.
4. Cf. *Mémoires de Richelieu*, *Loc. cit.*, 2e série, VIII, p. 82.
5. Cf. A. B. *Avis et correspondance secrète de France.* Registre III, année 1629, *passim.*
6. Cf. Avenel, *Op. cit.*, III, p. 181-82. — Au Roi : *Advis pour le bien de ses affaires.*
7. *Ibid.*, p. 413-14, 21 août 1629.
8. Mot d'un Hollandais à d'Espesses, en 1625. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II. II, p. 141, note 3.
9. Cf. Avenel, *Loc. cit.*

courtois[1]; mais la différence des points de vue empêchait un rapprochement plus complet: à toutes les demandes de secours, le cardinal répliquait en réclamant la ratification du traité de 1627[2].

Certaines circonstances spéciales venaient se mettre à la traverse. Les États Généraux avaient toujours une crainte superstitieuse du culte « papiste », et en interdisaient sévèrement la moindre manifestation; après la prise de Bois-le-Duc, où se trouvaient de nombreux catholiques, ils prirent contre eux des mesures rigoureuses. Le roi, sur le conseil de Richelieu, intervint pour demander plus de douceur[3]; il écrivit même aux États, le 22 décembre 1629, pour qu'on permît aux habitants de Bois-le-Duc, le libre exercice de leur religion[4]. Cette intervention, toute amicale qu'elle fût, excita la défiance des Provinces-Unies: le gouvernement de Richelieu et du Père Joseph leur était depuis longtemps suspect, comme introduisant dans sa politique des considérations et des tendances religieuses[5].

A la même époque, ce qui se passait dans la principauté d'Orange inquiétait et indisposait à la fois Frédéric-Henri. On sait aujourd'hui, à n'en pas douter, que Jean d'Osmale, seigneur de Valkenbourg, gouverneur du château d'Orange depuis 1620, s'était laissé entraîner à des intrigues criminelles avec Richelieu[6]. Après d'assez longues négociations, conduites par

1. Cf. *Mémoires de Richelieu*, *Loc. cit.*, VIII, p. 83-84.

2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XII. — Lettres de Richelieu en septembre 1629, *passim*.

3. Cf. *Mémoires de Richelieu*, *Loc. cit.*

4. Lettre publiée dans la collection des *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis* de Nijhoff, 1re série, VIII, p. 190 ss., Arnhem, 1852.

5. Cf. Fagniez, *Richelieu et l'Allemagne*. — *Rev. Hist.* de Janvier 1891.

6. J'ai exposé ailleurs en détail cette curieuse histoire : *Revue historique*, LVIII, 1895. — Cf. La Pise, *Op. cit.*, p. 828 ss. — D'Estrades, *Op. cit.*, I, p. 52 ss. — L. Aubéry, *Op. cit.*, p. 318 ss. — Suivant Aitzema, *Loc. cit.*, C, 1630, Valkenbourg n'aurait été coupable que d'insolence et de désobéissance. M. Ising, avec le seul secours des sources imprimées, a donné un récit assez exact de l'affaire

l'évêque d'Orange, Jean de Tulles, il avait conclu le 30 novembre 1627 un traité secret pour livrer à la France la place forte dont il avait la garde[1]. Ses menées connues à La Haye depuis l'année précédente, parurent particulièrement dangereuses en 1629, le bruit s'étant répandu au mois de février de cette année qu'il avait promis de remettre Orange au roi « moyennant quatre cent mil francs[2] ». Le traité de 1627 sortait peu à peu du mystère où on s'efforçait de le maintenir. Frédéric-Henri, sans en rien témoigner, commença à se préoccuper sérieusement de ces nouvelles. Diverses lettres écrites à Langerak, en février 1629, prouvent son anxiété[3] : il avait déjà adressé à Valkenbourg des avertissements et des menaces ; il s'agissait maintenant de procéder plus vigoureusement contre ce lieutenant infidèle, chose embarrassante en présence de l'attitude équivoque de la France. Ce fut sans doute par son ordre que Langerak alla trouver Richelieu, et lui soumit les rumeurs étranges qui circulaient. Le cardinal ne pouvait songer à tirer parti de ses manœuvres à ce moment et tenait à ménager le prince ; il déclara que le roi n'avait pas l'intention de le priver d'un domaine qui lui appartenait, ni de lui faire « aucun tort[4] ». Frédéric-Henri fut satisfait de ce langage, mais non complètement rassuré : à la fin de 1629 il expédia à Orange un agent énergique, Jean de Knuyt, chargé de mettre fin de gré ou de force à la dictature de Valkenbourg[5] ;

d'Orange dans trois articles du *Nederlandsche Spectator* (12, 19 et 26 décembre 1863).

1. Voir le texte de ce traité dans mon article de la *Revue historique* (LVIII, année 1895) : « *Une intrigue secrète sous Louis XIII.* »

2. Cf. Groen van Prinsterer, *Op. cit.*, 2e série, III, p. 27-29. Lettre de M. de Baugy, de La Haye, 15 février 1629. Cf. aussi Vreede, *Op. cit.*, II, II, Appendice XV, p. 61 ss.

3. Cf. A. H. Dix-huit lettres à Langerak, égarées dans une liasse des *Verbalen der Gezanten in Frankrijck*.

4. Cf. *Mémoires de Richelieu. Loc. cit.*, VIII, p. 84. — Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XII, fos 203-204. Conversation de Langerak avec Richelieu (septembre 1629).

5. Cf. La Pise, *Op. cit.*, p. 872-73.

il ne pouvait être tranquille, tant que cet intrigant restait maître de la place.

Il ne faudrait pas, comme l'ont fait certains auteurs, grossir démesurément la portée de ces incidents. Tallemant des Réaux et Louis Aubéry ont prétendu que Frédéric-Henri et Richelieu se détestèrent à partir de là, et se firent « le pis qu'ils purent l'un à l'autre[1] ». C'est là une exagération ridicule. L'affaire d'Orange eut pour conséquence de refroidir momentanément les relations des deux hommes d'État, et par contre-coup celles de la France et des Provinces-Unies. Les choses n'allèrent pas plus loin, et l'envoyé français à La Haye, de Baugy, put entamer à la fin de décembre 1629, de nouvelles négociations en vue d'une alliance[2].

A ce moment, l'avenir était difficile à prévoir. La situation de la République paraissait brillante après les succès des dernières années : ses frontières s'étendaient sans cesse en Brabant, tandis que sur les mers lointaines, de Java au Brésil, les lourds vaisseaux des deux Compagnies des Indes faisaient flotter le pavillon néerlandais ; la flotte marchande comptait plus de trente mille navires[3], et l'on équipait aisément plusieurs escadres de guerre ; sur terre, le chiffre des troupes s'était élevé un moment à plus de cent vingt mille hommes. La Haye, résidence du prince d'Orange et des deux grandes assemblées de l'Union, les États Généraux et les États de Hollande, était en même temps un centre diplomatique de premier ordre. Gustave-Adolphe disait déjà au zélandais Vosbergen en 1625 que là était « le théâtre de toutes les négociations de l'Europe[4] » ; il aurait pu dire, de l'univers : en 1630, le chah de Perse devait inviter les Hollan-

1. Tallemant, *Op. cit.*, I, p. 131. — Aubéry, *Op. cit.*, p. 321-23.
2. Cf. A. H. *Résolutions secrètes des États généraux*, registre 1616-34, décembre 1629.
3. 34,850 en 1634, d'après les statistiques officielles. — Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, II, Appendice XXVIII, p. 116-17.
4. Cf. Vreede, *Ibid.*, I, p. 1.

dais à commercer dans son royaume[1]. Cependant cette grandeur coûtait cher, et le mauvais état des finances rendait la paix désirable. La Compagnie des Indes occidentales avait dû prêter à l'État 600,000 florins[2], et l'on disait en janvier 1630 que la province de Hollande, sur laquelle reposait presque tout, était endettée de 64 millions de florins[3]. D'autre part, l'horizon se chargeait de tous les côtés : la toute-puissance de l'Empereur Ferdinand II en Allemagne était inquiétante ; un capucin de Bruxelles, le Père Philippe, envoyé à Munich, proposait au duc de Bavière une ligue contre les Hollandais[4] ; enfin l'Angleterre, rapprochée de l'Espagne par l'habileté de Rubens, se préparait à signer la paix avec cette puissance.

Qu'allaient faire les États Généraux ? Allaient-ils accepter les offres de trêve que l'infante Isabelle venait de leur faire au nom de Philippe IV ? Ou bien, sans s'effrayer des périls qui les menaçaient à l'est, ni de l'abandon de l'Angleterre, allaient-ils s'unir plus étroitement avec la France et signer un nouveau bail pour la guerre ? La question était soumise aux assemblées des sept Provinces, et discutée partout avec acharnement, au nom des intérêts politiques et religieux de la République. Certes, l'hésitation, que van der Capellen jugeait imprudente[5], était bien permise. Aucune solution ne s'imposait : la trêve n'était ni indispensable ni désavantageuse, le traité proposé par la France n'était ni dangereux ni séduisant.

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, C, f[os] 96-98.
2. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 540.
3. *Ibid.*, p. 568.
4. Cf. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 159. — 1 vol. in-4°, Bruxelles, 1875.
5. *Op. cit.*, I, p. 563.

III

Les Pays-Bas espagnols. — L'infante Isabelle. — Les mécontents. — Visées de la France. — Statu quo, indépendance ou démembrement.

Le sort des Pays-Bas espagnols, en 1630, semblait dépendre de l'attitude des Hollandais.

Depuis qu'Alexandre Farnèse, par ses intrigues habiles aussi bien que par ses succès militaires, avait ramené sous le joug espagnol les Pays-Bas du Sud, ceux-ci formaient un groupe de dix provinces, désignées souvent sous le nom de provinces « obéissantes », et situées entre la mer et les Provinces-Unies au nord, la France à l'ouest et au sud, et diverses principautés de l'Empire Germanique à l'est. Ces provinces, que l'on est parfois embarrassé pour déterminer exactement, étaient par ordre de préséance: les duchés de Brabant, de Limbourg[1] et de Luxembourg, les comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Namur, le pays de Lille, Douai et Orchies, Tournai et le Tournaisis, la seigneurie de Malines[2]. On y rattachait quelques petits territoires qui avaient joui de l'autonomie, comme le marquisat d'Anvers sur l'Escaut, ou qui se trouvaient dans une situation spéciale, comme la haute Gueldre sur la Meuse[3], Cambrai et le Cambrésis près des frontières de France. Arrosées surtout par l'Escaut et ses affluents et par la Meuse, elles s'étendaient jusqu'à la Moselle; il est vrai qu'une longue et importante enclave, l'évêché de Liège, principauté du Saint-Empire, les coupait en deux tronçons dans le sens du méridien. L'enchevêtrement des limites était tel sur les bords de la Meuse qu'en

1. Bentivoglio nomme le duché de Gueldre et pas celui de Limbourg. *Relations citées*, *Relation de la Flandre*, p. 174.

2. Cf. Gachard, *Actes des États de 1632*, I, 63-67 et II, 1-7. On y trouve rapportées des querelles de préséance entre plusieurs provinces.

3. C'était le quatrième quartier du duché de Gueldre, une des Provinces-Unies

suivant le cours du fleuve, on passait sans cesse d'un pays espagnol à un pays liégeois, état de choses fort embarrassant pour les belligérants, et qui se compliqua encore après 1630. Pour s'en faire une idée, il faut suivre l'itinéraire de François Ogier[1], se rendant par cette voie à Munster, en 1643, avec les ambassadeurs d'Avaux et Servien. L'aumônier s'embarque à Charleville (France) et passe successivement devant la forteresse espagnole de Charlemont et la place liégeoise de Dinant, pour rentrer à Namur sur le territoire espagnol, puis à Huy sur le territoire de Liège; à Maëstricht, il voit une garnison hollandaise, qui y est depuis 1632; à Maaseyck, il se retrouve dans l'évêché de Liège, à Ruremonde et Venloo en terre espagnole, à Gennep, en terre brandebourgeoise. C'était à ne pas s'y reconnaître. Heureusement qu'à l'ouest et à l'est de cette zone indécise, les provinces présentaient une masse plus compacte! Leur surface était moins plane que celle des contrées limitrophes au nord, tout en ne présentant, sauf les derniers contreforts des Ardennes et de l'Argonne, que des ondulations insignifiantes. Elles étaient plus continentales que maritimes, ne touchant directement à la mer que par l'une d'elles, la Flandre. Leur population, déjà très dense, et qu'un contemporain évaluait vers 1626 à 3,800,000 habitants[2], comprenait des Wallons de race celtique et des Flamands de race germanique. Au point de vue géographique et ethnographique, elles étaient comme un pays de transition entre la France et les Provinces-Unies. Elles constituaient néanmoins un ensemble, et aspirèrent même, dans le premier quart du XVIIe siècle, à une véritable indépendance.

Peu de temps avant sa mort, Philippe II les avait séparées du

1. Cf. *Journal du Congrès de Munster*, publié par A. Boppe, 1 vol. in-8°, Paris, 1893, p. 7-23.
2. Georges de Hénin, cité par Namèche : *Cours d'Histoire nationale*, XXII, p. 272-73, Louvain, 1888, in-8°.

reste de sa monarchie. Inquiet de l'avenir et s'imaginant que des souverains nationaux parviendraient peut-être à restaurer l'ancienne unité des Flandres[1], il les avait cédées avec la Franche-Comté à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie. Comme celle-ci allait épouser l'archiduc Albert, son cousin, déjà gouverneur général à Bruxelles, les Pays-Bas devaient former aux deux époux un apanage héréditaire, réversible à l'Espagne en cas de non-postérité. Ce grand changement au sujet duquel on avait pris soin de consulter à l'avance les États provinciaux, avait été accueilli par eux avec joie ; l'acte de cession avait été promulgué à Madrid le 6 mai 1598; l'archiduc, muni d'une procuration de l'infante, avait reçu au mois d'août le serment de fidélité des États Généraux[2] ; enfin, après avoir célébré leur mariage à Valence, Albert et Isabelle s'étaient fait inaugurer solennellement dans les Pays-Bas à la fin de l'année 1599.

Les archiducs, comme on ne tarda pas à les appeler, ne purent réaliser toutes les espérances que leur avènement avait fait naître. La guerre continua contre les Provinces-Unies, avec l'appui financier et militaire de Philippe III, et ce ne fut pas la paix, mais une trêve seulement qu'ils conclurent en 1609. Malgré cette désillusion, ils furent populaires parce qu'ils méritaient de l'être.

Albert d'Autriche, né à Neustadt, en 1559, était fils de l'Empereur Maximilien II et d'une fille de Charles-Quint. C'était, d'après les contemporains et, en particulier, d'après le cardinal Bentivoglio[3], nonce du pape à Bruxelles, un allemand au teint blanc et aux cheveux blonds ; il avait « la bouche d'Austriche », le front haut, une physionomie pleine de noblesse, mais sa petite taille et sa maigreur lui donnaient l'aspect un peu chétif,

1. Cf. Lettre de Philippe II à l'archiduc Albert, 10 septembre 1597, citée par Namèche, *Op. cit.*, XX, p. 328-29.

2. Cf. Namèche, XX, 326 ss. — Les pièces intéressantes sont reproduites en entier.

3. Cf. *Relation de la Flandre*, écrite en 1613, p. 166.

quoi qu'aient pu dire ses panégyristes de la majesté de sa personne[1]. Au moral, c'était un prince laborieux, d'un savoir étendu, notamment en mathématiques, et « infatigable dans les affaires ». Son principal défaut était d'être très irrésolu. On lui a reproché aussi une certaine raideur et des allures compassées qu'il avait prises à la cour de Madrid et qui ne convenaient guère en Flandre[2]. Il parlait peu et conservait en toutes circonstances un visage impassible. D'ailleurs, on lui pardonnait ce flegme, en faveur de sa douceur, de sa charité, de toutes ses vertus privées. Sa fidélité conjugale était citée en exemple, et son ardente piété était un objet d'admiration dans un pays profondément catholique. Cette piété était un des traits dominants de son caractère et l'entraînait souvent fort loin : chaque jour, suivant un de ses biographes, il consacrait deux heures à la prière, récitait l'office de Notre-Dame, les sept psaumes de la pénitence et les litanies ; chaque année, il allait faire une neuvaine à Notre-Dame de Montaigu, en mai ou en juin[3]. Son confesseur, le dominicain Inigo Brizuela exerçait sur lui une influence considérable.

Isabelle-Claire-Eugénie avait les mêmes qualités et les mêmes défauts, avec un esprit plus mâle, une résolution plus forte, un naturel plus affable[4]. Née en 1566 à Ségovie, elle avait eu auprès de son père, Philippe II, une jeunesse austère, et avait été initiée par lui de bonne heure aux secrets du gouvernement. Le 21 août 1598, le président Richardot vantait devant les États Généraux de Bruxelles son aptitude et son expérience, et rappelait que, depuis dix-huit ou vingt ans elle avait été continuellement « au costé de son père, voyant et les consultes

1. Cf. *Histoire de l'archiduc Albert, gouverneur général et puis prince souverain de la Belgique*, par un auteur anonyme. 1 vol. in-12. Cologne, 1693, p. 360.
2. Cf. Bentivoglio, *Loc. cit.*, p. 167 ss.
3. Cf. *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 356-57.
4. Cf. Bentivoglio, *Op. cit.*, p. 170 ss.

dont elle faisoit souvent rapport, et les résolutions sur les plus grandz affaires du monde[1] ». Cette capacité lui permit d'abord de donner d'excellents conseils à l'archiduc, bien qu'elle lui abandonnât la haute direction de tout, et, quand elle fut veuve, d'administrer elle-même avec prudence et fermeté. D'autre part, cette princesse que l'on a pu comparer assez justement à son illustre trisaïeule, Isabelle la Catholique, était « la plus religieuse du monde... comme si elle eust esté tousjours en ung cloître de sainte Claire[2] ». Sa dévotion surpassait encore celle de l'archiduc, et les exercices de piété avaient une large place dans sa vie. Après la mort de son époux, elle divisa ses journées en quatre parties égales, donnant six heures à la dévotion, six aux repas et aux divertissements qui « étaient de travailler avec ses filles d'honneur à des ouvrages de tapisserie pour les églises ou à des chemises pour les pauvres », six aux affaires et six au sommeil[3]. Elle savait toutefois « s'humaniser » en son temps. Sa robuste santé lui avait donné le goût de la chasse, du cheval et des exercices violents; elle se montrait volontiers dans les fêtes et les kermesses, sans se choquer du bruit et de la grosse gaîté qui en sont l'accompagnement forcé; parfois même elle prenait l'arquebuse, comme nous la représente un tableau du musée de Bruxelles et abattait l'oiseau aux acclamations de la foule. La grâce toute française qu'elle tenait de sa mère, Élisabeth de Valois, contribuait à la faire aimer. Rubens[4] a rendu admirablement, dans un de ses portraits, la gravité sereine et la beauté majestueuse de sa physionomie. Bentivoglio dit qu'avec sa haute taille, ses traits fins, sa figure agréable de blonde, elle avait « je ne sçay quoi de doux et de grand tout ensemble, qui attiroit puissamment à soy tous les

1. Cité par Namèche. *Op. cit.*, XX, p. 354.
2. *Ibid.*, p. 353.
3. Cf. *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 313-14.
4. Au musée de Bruxelles.

esprits[1] ». Ses ennemis même lui rendaient hommage et le prince d'Orange devait plus tard faire l'éloge de « cette bonne et vertueuse princesse[2] ».

La Cour des archiducs était brillante, comme cela était nécessaire au milieu d'un peuple qui gardait un souvenir attendri des cérémonies fastueuses et des réjouissances mises en honneur autrefois par les ducs de Bourgogne. Il fallait des tournois, des bals, des plaisirs de toutes sortes pour retenir et captiver la nombreuse noblesse indigène ou espagnole, au premier rang de laquelle brillaient les chevaliers de la Toison d'Or. Le roi d'Espagne s'était réservé la grande maîtrise de cet ordre, mais beaucoup de belges en portaient le collier. Je relève dans une liste des chevaliers, donnée par Aitzema à l'année 1632[3], les noms de Jean de Croy, comte de Solre, de Philippe d'Arenberg, duc d'Aerschot, de Guillaume de Melûn, prince d'Epinoy, d'Alexandre de Bournonville, comte de Hennin, de Loüis, comte d'Egmont, d'Albert de Ligne, prince de Barbançon ; c'étaient les plus illustres représentants de la noblesse wallonne, ceux qui se trouvaient sans cesse en compétition avec les gentilshommes espagnols pour briguer les offices de cour[4]. Tout en permettant mille divertissements dans leur entourage, les archiducs y maintenaient de leur mieux la pureté des mœurs. J'ai déjà dit combien leur piété était fervente ; par certains côtés, leur Cour, si somptueuse, ressemblait à un monastère[5], et l'infante en écartait soigneusement les officiers suspects d'inconduite[6]. Les solennités religieuses étaient célébrées en grande

1. *Loc. cit.* — Cf. Rubens, dans une lettre de 1626, citée par Gachet, *Op. cit.*, p. 57-58.

2. Cf. Gachard, *Actes des États de 1632*, I, p. 478. — D'après l'*Histoire de l'archiduc Albert*, p. 315, le mot favori de l'infante était : « con blanduras ».

3. *Loc. cit.*, CI, f° 96 et ss.

4. Les trois principaux étaient ceux de grand-maître d'hôtel, de grand écuyer et de grand chambellan. Cf. Bentivoglio, *Op. cit.*, p. 185.

5. *Ibid.*, p. 171.

6. Cf. *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 315. Goulas dit pourtant qu'en 1632 il

pompe et les pèlerinages se renouvelaient fréquemment, soit aux portes de Bruxelles, au village de Hal, soit surtout à Notre-Dame de Montaigu, près de Diest, où l'archiduc Albert fit élever une église magnifique. Dans ses dernières années, Isabelle ne sortait presque de son palais que pour des processions ou pour accompagner le saint Sacrement [1]. Grâce à ce mélange de splendeur et d'austérité, la cour de Flandre avait un aspect original, à moitié belge par la gaîté et l'entrain de ses fêtes, à moitié espagnole par ses coutumes de dévotion et son étiquette rigide [2].

Quant au gouvernement, il restait à peu près ce qu'il était sous Philippe II, tel que l'avait organisé Charles-Quint au commencement du XVI[e] siècle. Les archiducs étaient assistés pour l'expédition des affaires de trois Conseils principaux et de quelques ministres. Le Conseil d'État, composé de grands seigneurs du pays, avait joué longtemps un rôle prépondérant et pris les décisions les plus importantes; mais son caractère national avait paru dangereux, son influence avait peu à peu décliné, et, au XVII[e] siècle, il ne conservait plus « que l'ombre et le titre tout nud [3] ». Le Conseil privé, au contraire, gardait une réelle autorité. Institué dès 1517 par un décret de Middelbourg [4], il s'occupait spécialement de l'administration intérieure et de certaines causes de justice et de grâce. Ses membres, au nombre de sept pour l'ordinaire, étaient des juristes pleins de compétence; son président comptait parmi les premiers personnages de l'État. Le Conseil des finances, composé d'une dizaine de membres, était chargé du maniement des deniers publics, provenant des contributions des provinces, du domaine des archiducs et de

y avait plus d'une intrigue amoureuse dans le palais de l'infante. *Mémoires* publiés par la Société de l'Histoire de France. 3 vol. in-8°. Paris, 1879-82, I, p. 211.

1. Cf. *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 313.

2. Cf. Bentivoglio, *Op. cit.*, p. 189.

3. *Ibid.*, p. 179.

4. Cf. deux petits volumes manuscrits, aux Archives de Bruxelles, sur « le Conseil privé ».

quelques impôts. Les ministres se divisaient en deux catégories: des belges pour les choses du pays, des espagnols pour ce qui concernait les intérêts du roi d'Espagne. Les premiers étaient des secrétaires d'État parmi lesquels il faut mentionner l'*audiencier*, le plus influent de tous, le secrétaire des relations extérieures, et celui des affaires du Nord[1] : au temps des archiducs ces trois charges furent remplies, la première par Louis Verreycken, la seconde par Philippe Prats, et la troisième successivement par Antoine Suarez et Jean-Baptiste Huart[2]. Les ministres espagnols furent, jusqu'en 1621, le gouverneur de l'armée royale aux Pays-Bas, le chef de la secrétairerie d'État espagnole, et le confesseur de l'archiduc Albert[3]. Plus tard, l'ambassadeur ordinaire d'Espagne à Bruxelles accapara l'influence dominante.

Tel était le gouvernement central, à côté duquel figurait encore pour la justice une haute cour suprême, le Conseil souverain de Malines. En outre, rien ne pouvait fonctionner sans l'appui des trois ordres du pays, jaloux de leurs antiques privilèges et qui jouissaient suivant le mot de Bentivoglio, « d'une subjection meslée de liberté[4] ». Pour obtenir les contributions qui faisaient le plus clair de leurs revenus, et que l'on évaluait à 2 millions et demi de florins environ[5], les archiducs étaient forcés de convoquer chaque année les États provinciaux. Quant aux États Généraux, que Charles-Quint avait consultés régulièrement pendant son règne, on évitait de les réunir, « estant très difficile de manier cette grande machine[6] » ; on ne s'y rési-

1. Cette secrétairerie spéciale, créée en 1535, avait été organisée définitivement en 1548. Cf. *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire*, V, p. 174 ss. 1841-42.
2. Huart succéda à Suarez en 1626, comme secrétaire assistant, et en 1632, comme titulaire.
3. Cf. Bentivoglio, *Op. cit.*, p. 192.
4. *Ibid.*, p. 177.
5. *Ibid.*, p. 181.
6. *Ibid.*, p. 178.

gnait que quand on ne pouvait faire autrement, selon le proverbe espagnol: « quand tu seras marteau, frappe; quand tu seras enclume, supporte[1] ». De 1598 à 1632, on ne les rassembla que quatre fois[2], et après ceux de 1632, il n'y en eut plus jusqu'en 1790. Le pays ne se serait d'ailleurs pas tiré d'affaire sans les secours continuels de l'Espagne. L'armée nationale, composée de milices enrôlées en temps de guerre, était presque une quantité négligeable; les troupes espagnoles, entretenues aux frais du roi et placées sous le commandement de l'archiduc Albert, faisaient la vraie force des provinces.

La trêve de douze ans permit au commerce et à l'industrie de reprendre quelque activité, malgré la clause fatale qui fermait le port d'Anvers. Une série d'ordonnances furent promulguées pour relever la marine marchande, réglementer la fabrication des draps, faciliter les prêts d'argent, grâce à des monts-de-piété qui firent baisser le taux de l'intérêt jusqu'à 15 et 10 p. 100. Les ressources agricoles furent développées, des voies de communication créées, surtout des canaux[3]. Les Pays-Bas, à demi ruinés par les guerres du XVI[e] siècle, respirèrent sous ce régime réparateur, et à la prospérité renaissante correspondit un essor admirable des beaux-arts. Partout des églises et des hôtels de ville furent construits, et l'architecture flamande produisit de gracieux chefs-d'œuvre comme le « Broodhuis » sur une des places principales de Bruxelles. La peinture fut brillamment représentée et l'école d'Anvers eut son âge d'or: les animaux et les chasses mouvementées de Snyders, les bacchanales et les kermesses de Jordaëns et de Téniers le Vieux, les portraits de van Dyck, enfin les compositions religieuses de P.-P. Rubens témoignent de ce merveilleux mouvement artistique auquel est seul comparable celui dont les Provinces-Unies étaient alors le

1. Mot du comte-duc Olivarez en 1634. — Cf. Gachard, *Actes de* 1632, II, p. 467.
2. En 1598, 1600, 1619 et 1632.
3. Cf. Namèche, *Op. cit.*, XXII, 271 ss.

théâtre. Albert et Isabelle firent de leur mieux pour le favoriser : l'un se fit donner des leçons par l'architecte Cœberger[1]; l'autre combla Rubens de ses faveurs et l'employa dans les missions les plus importantes. Si le développement des lettres fut médiocre, ce ne fut pas leur faute : ils s'empressaient d'honorer les savants. Juste Lipse, professeur d'histoire à Louvain, avait reçu d'eux peu de temps avant sa mort, le titre de conseiller d'État. La protection qu'ils accordèrent aux jésuites ne fut pas inutile à l'érudition : Jean Bolland commença de leur temps la célèbre publication des *Acta sanctorum*.

Flamands et Wallons s'accommodaient fort bien de ce gouvernement qui, malheureusement, ne pouvait durer longtemps; les archiducs n'avaient pas d'enfants, et la demi-autonomie dont jouissait le pays devait disparaître avec eux. Dès 1616, tous les habitants furent invités à prêter « le serment de subjection et de fidélité à la couronne d'Espagne » pour le cas où l'archiduc Albert mourrait sans enfants[2]. La prestation de ce serment fut faite par les divers États provinciaux, sauf ceux de Brabant, le 22 mai 1616, au château de Marimont, par les États de Brabant à Bruxelles, le 11 juillet[3]. Après la mort d'Albert en juillet 1621, Isabelle se trouva seule à la tête de l'administration et dut laisser les Espagnols s'emparer peu à peu du pouvoir. Suivant un contemporain, elle passa du rang de princesse souveraine à celui de gouvernante des provinces belges : « *ex summa principissa Belgii gubernatrix evasit*[4] ». Philippe III, par des lettres patentes de 1612, lui en avait conféré la haute direction, sa vie durant; Philippe IV confirma cette décision, mais en se réser-

1. Cf. *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 372.
2. Cf. Juste, *Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne*. 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1851, p. 4.
3. Cf. Gachard, *Analectes historiques*, I, 4e série, p. 399 ss.
4. Cf. Van den Sande, *Op. cit.*, p. 133.

vant certaines prérogatives spéciales[1]. En même temps il se préparait à se faire officiellement reconnaître souverain héréditaire des Pays-Bas. Le fait n'a encore été élucidé par aucun historien d'une façon définitive. Th. Juste[2] le rapporte à l'année 1624, sans donner aucune preuve de son assertion. Les documents des Archives de Bruxelles permettent de faire la lumière sur ce point. Il résulte de leur examen que le 16 septembre 1621, le roi avait envoyé à l'infante une procuration pour recevoir en son nom le serment des Belges. Les États des diverses provinces furent convoqués dans ce but ; toutefois il y eut des retards, et deux ans s'écoulèrent avant que la chose fût complètement réglée. Les États de Brabant, par exemple, avaient été convoqués pour le 19 août 1622 ; ce ne fut que le 1er avril 1623, qu'ils jurèrent entre les mains de l'infante, et que Philippe IV fut solennellement inauguré duc de Brabant; il existe deux relations manuscrites de cette cérémonie, l'une en flamand[3], l'autre en français[4].

Cette fois, l'infante Isabelle perdait son autorité suprême; les provinces « obéissantes » retombaient sous le joug auquel elles n'avaient jamais pu se soustraire entièrement.

Les agents de l'Espagne retrouvèrent leur ancien ascendant, et la reprise des hostilités contre les Provinces-Unies ne fit que l'accroître. Ambroise Spinola, ce condottiere italien, qui était devenu conseiller d'Etat du roi, chevalier de la Toison d'Or, et grand d'Espagne, disposa bientôt de la puissance prépondérante. A ses titres ronflants de marquis de Los Balbases, de duc de San Severino, de prince de Saravallo[5], il unissait le prestige

1. Le 23 octobre 1621. — Cf. Piot, *Biographie nationale*, in-8° (depuis 1866), X, p. 17, (article Isabelle).
2. *Loc. cit.*
3. Cf. A. B. *États de Brabant*, registre 333, f° 40.
4. *Ibid.* Conseil d'Etat, carton 284. — *P. Just.*, n° III.
5. Cf. *Belgii et Burgundiæ gubernatores ac archistrategi, eorumque ortus et series*. 1 vol. in-8°. Coloniæ, 1677, 3e édit. p. 74.

de ses anciennes victoires, et, à la gloire d'avoir pris Ostende, il allait ajouter celle de prendre Bréda. Bentivoglio a vanté son activité infatigable, son esprit subtil, son équité et son désintéressement[1]; ces éloges qui sont reproduits par Rubens dans sa correspondance, ne semblent pas exagérés, malgré le soupçon de partialité que pourrait faire concevoir la vive amitié du peintre et du général[2]. Spinola était à la fois un grand capitaine et un administrateur habile. Tant qu'il resta en Flandre, il jouit pleinement de la confiance de Philippe IV et d'Isabelle. En 1626, suivant Rubens, il était plus influent que tous les autres ministres ensemble[3]. C'est de concert avec lui que l'infante entreprit de ruiner le commerce et les pêcheries de l'ennemi, ces deux « colonnes fondamentales de son Estat[4] ». Dans ce but, d'une part, un canal fut commencé dans la haute Gueldre[5] pour unir le Rhin à la Meuse, drainer le trafic d'un fleuve à l'autre, et servir aussi de défense contre les armées de Frédéric-Henri; c'est la *fossa Eugenia* qui ne fut jamais achevée[6]. D'autre part, une amirauté fut fondée à Dunkerque pour faciliter les échanges avec l'Espagne, et surtout pour organiser la course contre la marine marchande des Provinces-Unies : l'amirauté devait toujours avoir vingt-quatre vaisseaux de guerre, tout équipés, moyennant quoi le dixième des prises lui était assuré (1626)[7]. C'était là une excellente mesure : les corsaires de Dunkerque furent pendant les années suivantes la terreur des armateurs hollandais.

1. *Op. cit.*, p. 194-95.
2. Cf. Gachet, *Op. cit.* — Lettres de Rubens de septembre 1626 et d'octobre 1630.
3. *Ibid.*, p. 57-58.
4. Cf. Projet d'octroi pour l'érection d'une compagnie maritime en 1634. — Gachard, *Actes de 1632*, II, p. 446 ss.
5. En 1626.
6. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 39. — Commelyn, p. 133. — Piot, article cité.
7. Cf. *Het leven van Frederik-Hendrik*, I, p. 138. — Wagenaar, *Op. cit.*, XI, p. 41.

En 1627, un projet plus considérable fut formé, sans succès. il est vrai. Profitant de son alliance éphémère avec la France, au moment des guerres huguenotes, Philippe IV songeait à faire une descente en Angleterre, et Spinola était désigné pour la conduire[1]. Afin d'augmenter ses ressources, le roi eut l'idée de constituer une sorte de confédération de tous ses États qui lèveraient et entretiendraient une armée de quarante mille hommes; les Pays-Bas se chargeraient de douze mille. La proposition, portée à Bruxelles au commencement de septembre 1627 par don Diego Messia, marquis de Legañez, ne fut pas goûtée par les provinces[2] : il fallut y renoncer, et le plan d'invasion en Angleterre ne tarda pas à être également abandonné,

A la suite de cet échec, Spinola partit pour l'Espagne. On a cru longtemps qu'il avait été rappelé et disgracié; il n'en est rien. L'infante avait demandé pour lui la permission de se rendre à Madrid, où elle désirait qu'il exposât de vive voix la situation des Pays-Bas. Un congé de trois mois seulement, à partir du 1er décembre 1627, lui avait été accordé, et, quand il quitta Bruxelles le 3 janvier 1628[3], il pensait y revenir peu après. Il ne revint pas parce que certaines complications en Italie forcèrent Philippe IV à le garder dans le midi. En août 1629 encore, le roi exprimait l'intention de le renvoyer auprès de l'infante, quand la question de Mantoue serait réglée[4]. Sans doute, il ne put réaliser ce dessein, et Spinola devait mourir en septembre 1630 dans une bourgade du Montferrat, mais il faut faire justice de toutes les accusations portées à ce propos contre la Cour d'Espagne et la taxant de maladresse ou d'ingratitude.

Quoi qu'il en soit, le départ du général, qui luttait victorieusement contre les Provinces-Unies, eut pour les Pays-Bas de

1. Cf. Gachard, *Histoire politique et diplomatique de Rubens*, p. 65-66.
2. *Ibid.* — Cf. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 149.
3. Van den Sande, *Op. cit.*, p. 198, donne la date du 29 décembre 1627.
4. Cf. Gachard, *Histoire de Rubens*, p. 73, note 3.

funestes conséquences. L'armée fut privée de son chef, le gouvernement de son premier ministre, et ni Henri de Bergh dans l'une, ni le cardinal de La Cueva dans l'autre, ne réussirent à le remplacer [1].

Le comte Henri de Bergh [2], apparenté par sa mère à la maison de Nassau, était resté comme son père au service de Philippe II et de ses successeurs. Entré de bonne heure dans la carrière militaire, il s'était signalé dans maint combat. Les archiducs l'avaient comblé de faveurs; depuis 1618, il était devenu successivement gouverneur et capitaine général de la Gueldre, membre du Conseil de guerre, conseiller d'Etat [3]; en 1628, bien qu'il ne fût pas espagnol, il reçut le commandement supérieur des troupes et succéda à Spinola. Il avait de la bravoure et des qualités estimables, mais la tâche se trouva trop lourde pour lui; on le vit bien l'année d'après. De plus, il était léger [4], susceptible et facilement frondeur, ce qui pouvait avoir des suites graves.

Alonso de La Cueva, marquis de Bedmar, était un des plus illustres diplomates de l'Espagne. C'était lui qui, en 1618, étant ambassadeur à Venise, avait tramé la célèbre conjuration, destinée à livrer la ville à son maître. Déplacé immédiatement après son insuccès, il avait été envoyé à Bruxelles et chargé des fonctions d'ambassadeur ordinaire auprès des archiducs, à la place du marquis de Guadaleste, décédé. C'est ce dont fait foi une lettre de créance, de Madrid 1er juillet 1618, qui le recommande à Leurs Altesses [5]. La date même de l'arrivée du marquis

1. Van den Sande, *Loc. cit.*, se fait l'écho des regrets populaires.
2. Né à Brême en 1573.
3. Cf. Gachard, *Biographie nationale*, II (article Bergh).
4. On ne sait pourtant s'il faut accueillir le bruit de liaisons incestueuses qu'il aurait eues avec ses sœurs, bruit que rapporte Bautru, ministre de France à Bruxelles, dans une lettre du 11 janvier 1630. *Biographie nationale* de Belgique (article Bergh).
5. Cf. A. B. — *Secr. Esp.* — *Corr. de l'archiduc Albert avec Philippe III*, VII, f° 59.

dans les Pays-Bas n'est pas indiquée, mais le seul fait que sa lettre de créance se trouve aux Archives de Bruxelles, au milieu des pièces de 1618, semble prouver qu'il était parvenu à son poste avant la fin de cette année-là. Il ne joua pas un grand rôle dans les premiers temps, et malgré l'acquisition du chapeau de cardinal en 1622, s'effaça constamment derrière Spinola. L'abbé de Saint-Réal, dans son récit de la « conjuration des Espagnols contre la République de Venise », a tracé de lui un élogieux portrait : suivant lui, La Cueva joignait à un savoir étendu une sagacité pénétrante, et avait tous les dons de l'homme d'État : « une facilité de parler et d'écrire avec un agrément inexprimable; un instinct merveilleux pour se connaître en hommes; un air toujours gai et ouvert..., des manières tendres, insinuantes et flatteuses..., toutes les apparences d'une entière liberté d'esprit dans les plus cruelles agitations[1] ». Il faut en rabattre quelque peu : le cardinal ne paraît avoir été ni si habile, ni si doux que le représente Saint-Réal. Ce qui est certain, c'est qu'il ne réussit pas mieux à Bruxelles qu'il n'avait réussi autrefois à Venise. Après le départ de Spinola, il accapara peu à peu tous les pouvoirs, et ne tarda pas à se faire détester par ses allures dictatoriales et son dédain pour les privilèges du pays. Le Conseil d'État fut annulé, et toutes les affaires confiées à deux *juntes :* l'une qui ne comprenait que des Espagnols; l'autre, le *Conseil adjoint*, qui renfermait quelques Belges, mais sous la haute direction du cardinal. La première se réunissait le lundi pour prendre soin des choses militaires; la seconde le mardi et le vendredi, pour s'occuper des relations extérieures[2].

Tout tendait d'ailleurs à replacer les Pays-Bas sous la domination absolue et exclusive du roi d'Espagne. En 1628, Phi-

1. Cf. Saint-Réal, *Œuvres*, Paris, 1757, 8 vol. in-16, V, p. 10.
2. Cf. Juste, *Op. cit.*, p. 13.

lippe IV restaura dans sa capitale l'ancien Conseil des Flandres[1], qui s'attribua bientôt une autorité illimitée. Désormais presque tout dépendit de cette assemblée, composée en majorité de seigneurs espagnols, ignorants[2], et n'ayant jamais été dans les provinces pour lesquelles ils légiféraient; les *Consultes* de Madrid primèrent les décisions des Conseils de Bruxelles. On se figure aisément les inconvénients de ce système, quand on songe non seulement à l'incompétence des ministres, mais encore au temps qu'il fallait pour correspondre. Tant que les courriers purent traverser la France, cela alla encore : en vingt jours à la rigueur on avait une réponse; mais quand on fut en guerre avec la France, il fallut un mois, parfois deux ou trois.

Parmi les personnages choisis au début pour faire partie du Conseil des Flandres, il en est un qui mérite une mention spéciale parce qu'il avait commencé aux Pays-Bas sa carrière administrative et qu'il devait plus tard y revenir pour y occuper un des postes les plus importants : je veux parler de Pierre Roose. Né à Anvers en 1586, juste au moment où cette ville venait de retomber aux mains des Espagnols, il resta toute sa vie le fidèle serviteur des Habsbourgs. Membre du Conseil souverain de Brabant en 1616, il était bientôt entré au Conseil privé comme maître des requêtes[3]. Il avait donc une grande expérience des affaires belges quand le roi l'appela près de lui, et le nomma conseiller suprême d'État pour les Pays-Bas et la Bourgogne (14 janvier 1630). Il ne devait pas rester longtemps à Madrid, car, deux ans après, Philippe IV le désigna pour remplacer Engelbert Maes, président du Conseil privé à Bruxelles, mort depuis 1630. Roose exerça ces fonctions jusqu'en 1649 « avec la réputation d'un homme intègre, prudent et zélé défenseur des

1. « El consejo de Flandes y Borgoña ». Cf. Don Manuel Danvila y Collado, *El poder civil en España*, 6 vol. in-8°, Madrid, 1885, III, p. 154.

2. Cf. les plaintes du duc d'Aerschot à ce sujet en 1634. — Gachard, *Actes de 1632*, II, 494, 502 ss.

3. En 1621.

droits du prince[1] ». L'éloge ainsi formulé ne va pas sans réserves. Roose avait de sérieuses qualités, mais quelques-unes de ces qualités poussées à l'excès devinrent chez lui de véritables défauts : sa prudence, par exemple, se transforma souvent en irrésolution et en routine. D'autre part, s'il a défendu avec sollicitude les intérêts de l'Espagne, il l'a fait parfois au détriment de ceux des Pays-Bas. Il s'est montré sans cesse partisan de l'autorité absolue du roi et adversaire de toutes les libertés. Au moment des négociations des États Généraux belges avec les Hollandais en 1633, il fut le dépositaire de la pensée secrète de Philippe IV, hostile à ces négociations. Il jouissait de toute sa confiance. « Ce ministre est un homme de bien », écrivait le roi à l'infante le 15 avril 1633; « il le montre par ses œuvres : il est donc juste de l'honorer et de lui donner du crédit, pour qu'il serve encore avec plus de zèle[2]. » A partir de cette époque, Roose fut le conseiller le plus influent des gouverneurs généraux des Pays-Bas. Seigneur de Froidmont et pair du comté de Namur, il avait de poétiques armoiries, où trois roses rappelaient son nom; en 1641 une médaille fut frappée en son honneur : elle représentait une tige de rosier, s'élevant vers le ciel malgré l'orage, avec cette fière légende : *inconcussa manet*[3].

Le gouvernement des *juntes* de Bruxelles et du Conseil suprême de Madrid était peu populaire dans les provinces obéissantes. Les malheurs de l'année 1629 achevèrent de le discréditer. Déjà depuis 1625 la situation était mauvaise : la prise de Bréda, avait, disait-on, coûté vingt-sept millions de couronnes[4]. On avait dû établir de nouveaux impôts; le prix de toutes les denrées avait considérablement augmenté, et la misère était grande. Isabelle s'en désolait. « Il n'y a ici », écrivait-elle au

1. Cf. A. B. — *Le Conseil privé*, ouvrage anonyme manuscrit, II, p. 40 ss.
2. Cf. Gachard, *Actes de* 1632, II, p. 654-55.
3. Cf. Van Loon, *Op. cit.*, II, 253.
4. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, 474. — Commelyn, *Op. cit.*, f° 10.

commencement de 1629, « ni argent, ni poudre, ni munitions, ni train d'artillerie. Les places sont dépourvues de tout moyen de défense, et les troupes, qui n'ont pas été payées depuis quatre mois, vivent seulement de leur pain de munition; encore doit-on plus de cent mille écus au fournisseur[1] ». On se bornait à distribuer aux soldats de petits morceaux de bois, frappés d'une empreinte, comme gages de leurs créances. Il fallut se saigner pour opposer aux ennemis une armée suffisante : efforts d'ailleurs infructueux, car on perdit Wesel et Bois-le-Duc. L'infante donna alors l'exemple du dévouement en faisant porter ses joyaux au mont-de-piété, et les États de Brabant réunirent spontanément 1,600,000 florins[2]. Mais le mécontentement était général et de tous côtés s'élevèrent des protestations contre les Espagnols qui administraient et défendaient si mal le pays. Suivant un historien de la fin du XVIIe siècle, le clergé et la noblesse se seraient peut-être entendus avec les Hollandais sans l'intolérance calviniste de ceux-ci[3]. L'infante écrivit que si les Hollandais marchaient en avant, les provinces traiteraient avec eux[4]. Le comte de Bergh, généralissime à cette époque, fut soupçonné de comploter une trahison, et le soupçon n'était pas dénué de tout fondement[5]; le ministre de France à Bruxelles, Bautru, écrivait à Richelieu le 11 janvier 1630 qu'il était « en mauvaise posture, et en estat, selon l'avis des plus intelligens, d'escouter d'autres gens que les Espagnols[6] ». Une pièce du temps rend assez bien compte de l'état des esprits; c'est un exposé des considérations qui ont déterminé le clergé et la noblesse belges à faire une remontrance à l'infante. Dans ce

1. Cité par Namèche. *Op. cit.*, XXII, p. 307, note 1.
2. *Ibid.*, p. 307-08.
3. Cf. A. Baillet, sous le pseudonyme de La Neuville (nom du village où il était né) : *Histoire de Hollande*, 4 vol. in-12. Paris, 1693, II, 117-19.
4. Cf. Juste, *Op. cit.*, p. 17.
5. Cf. *Biographie nationale* (article Bergh).
6. *Ibidem.*

document qui est probablement de la fin de 1629, les Espagnols sont accusés d'avoir causé tous les malheurs présents; on demande que le roi rappelle son armée et ses ministres, et laisse les Belges se défendre eux-mêmes[1]. Gachard a mis en doute l'authenticité de cette remontrance. Ce qui semble certain, et le même historien le reconnaît tout le premier[2], c'est que Jacques Boonen, archevêque de Malines, et Philippe d'Arenberg, duc d'Aerschot, les deux principaux représentants du clergé et des nobles, allèrent porter en 1629 à l'infante, une adresse conçue à peu près dans les mêmes termes[3]. Isabelle faisant droit à leur requête, se décida à envoyer en Espagne le comte de Solre, pour transmettre ces plaintes à Philippe IV, et l'apitoyer sur la déplorable condition de ses sujets. Cette mission n'eut aucun résultat : le comte de Solre revint en janvier 1630 avec des lettres pleines de promesses et de bonnes paroles, mais les mains vides[4].

Cependant le roi avait cru nécessaire de donner aux Pays-Bas dès 1629 quelques satisfactions, d'abord en permettant à l'infante de négocier une trêve avec les Provinces-Unies, ensuite et surtout en rappelant le cardinal de La Cueva, dont l'impopularité croissait chaque jour. J'ai déjà exposé ce qui concerne la trêve [5]. Quant à La Cueva, il fut remplacé par un homme de mérite, plein d'activité et d'intelligence, le marquis d'Aytona. Don Francisco de Moncada, marquis d'Aytona, était d'une famille illustre qui avait donné à la Catalogne plusieurs vice-rois. Après avoir servi sous Spinola, il avait été nommé ambassadeur à Vienne, grâce à la faveur du comte-duc, Olivarez (1624); il y avait rendu des services. Aussi, quand il demanda son rappel

1. Cf. Gachard, *les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 151-56.
2. Article *Arenberg* dans la *Biographie nationale*.
3. Cf. La Neuville, *Loc. cit.*; Van Loon, II, 185; Gachet, *Op. cit.*, p. LXVIII, etc.
4. Suivant van Loon pourtant, il aurait rapporté une assez forte somme, en lettres de change, II, 187.
5. Cf. plus haut, p. 67 ss.

en 1629, pour se soustraire aux dépenses de sa charge auxquelles il ne pouvait faire face, n'étant pas payé par son gouvernement, on lui ordonna de se rendre à Bruxelles[1]. Il y arriva le 11 novembre 1629 et fut chargé avec le marquis de Mirabel[2], de représenter le roi auprès de l'infante. Nommé bientôt grand majordome de Son Altesse[3], il ne tarda pas à ajouter à ses fonctions d'ambassadeur, celles de général de l'armée navale (mars 1630), et à jouer un rôle prépondérant dans la direction des affaires. Le français Goulas, qui le vit à l'œuvre en 1632, a dit que c'était « un ministre de grande capacité, merveilleusement bien instruit des affaires de cet État-là et du nostre[4] ». Dès son arrivée, Aytona comprit que son prédécesseur avait été maladroit et qu'il était urgent de changer de politique. La lettre qu'il écrivit au comte-duc Olivarez, le 13 novembre 1629, prouve qu'il eut une intuition rapide de ce qu'il fallait faire, et qu'il songea à de sérieuses réformes. Il commence par constater que les habitants aiment le roi, mais qu'ils ont horreur du gouvernement des *juntes*. Si le marquis de Mirabel et moi, ajoute-t-il, nous devons maintenir ce système, c'en est fait des provinces; si, au contraire, nous inaugurons un meilleur régime, elles donneront leur sang et leur argent pour le service de Sa Majesté; il faut traiter les Belges comme de bons frères, « como a buenos hermanos »; peut-être faut-il en appeler dans les Conseils, pour leur inspirer confiance[5]. D'autre part, il est nécessaire d'avoir un général de mérite, car le comte de Bergh est décrié: on pourrait choisir le comte de Tilly, ou, à la rigueur, le comte Jean de Nassau[6].

1. Cf. Gachard, article *Aytona*, dans la *Biographie nationale*.
2. Cf. B. R. ms. nº 16.149. Lettre d'Aytona au roi, du 6 avril 1630.
3. *Ibid.*, lettre du 18 janvier 1630.
4. Cf. *Mémoires*, I, p. 215-16.
5. Cf. B. R. — Ms. 16.147-148; copies de lettres d'Aytona au comte-duc, fol. 44 ss.
6. *Ibid.*, post-scriptum.

Aytona indiquait ainsi, le surlendemain de son arrivée à Bruxelles, tout un programme de sages mesures. Il continua dans les lettres suivantes à en réclamer l'application, tantôt demandant le retour de Spinola pour commander les troupes, tantôt suppliant le roi de laisser au moins les mains libres à ses ministres de Bruxelles [1].

Les négociations de trêve qui semblaient avoir quelque chance de réussir, le rappel de La Cueva et les heureuses dispositions du marquis d'Aytona relevèrent un moment le moral des habitants. Au milieu de leurs malheurs ils se reprirent à espérer, et c'est alors que fut frappé un jeton symbolique représentant un vaisseau délabré sous pavillon espagnol et au-dessous une ancre de salut avec cette légende : « *spes superest sola, spes ultimum solamen* [2]. » Cet espoir était cependant bien faible. L'épuisement des finances, le mécontentement persistant des nobles Wallons, le petit nombre et le mauvais état des troupes espagnoles qui, suivant Bautru, ne formaient que six régiments en mars 1630 [3], étaient de légitimes sujets d'inquiétude. Les succès des Hollandais dans la dernière campagne en présageaient d'autres pour l'avenir. L'attitude de la France était menaçante, et ses relations fréquentes avec le parti révolutionnaire des « grignoux » dans l'évêché de Liège étaient à peine contrebalancées par l'accord de Philippe IV avec l'évêque, Ferdinand de Bavière [4], et le parti des conservateurs ou « chiroux ». Un gentilhomme français, Louis de Ficquelmont, abbé de Mouzon, très lié avec les bourgmestres Beckman et La Ruelle, ne cessait alors d'exciter les Liégeois contre l'Espagne [5]. Or le territoire

1. Lettre au Comte-duc du 18 janvier 1631, citée par Gachard (article *Aytona*) : « Los romanos, señor, como V. E. save, nunca dieron instruccion a sus generales y governadores... »

2. Cf. Van Loon, *Op. cit.*, II, 185-86.

3. Cf. A. E. — *Corr. des Pays-Bas*, IX. Bautru à Richelieu, 14 mars 1630.

4. Evêque de 1612 à 1650.

5. Cf. Lonchay, *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au* XVII[e] *et au* XVIII[e] *siècle*, in-8°, Bruxelles, 1890, p. 42 ss.

de Liège coupait en deux les provinces belges; laisser s'y établir l'influence dominante du roi très chrétien pouvait être funeste en cas de guerre avec celui-ci.

Les Pays-Bas catholiques étaient donc, en 1630, dans une situation précaire : misérables au dedans, entourés de périls au dehors. Déjà les contemporains envisageaient les plus graves éventualités. Le marquis d'Aytona, dans sa lettre déjà citée, du 13 novembre 1629, déclarait qu'ils pouvaient s'allier avec les Hollandais rebelles, et constituer une République comme celle des Suisses[1]. On était en droit de se demander, dans le cas où la trêve ne serait pas signée, si l'Espagne les conserverait, s'ils seraient conquis par l'ennemi, ou s'ils formeraient une République indépendante; une quatrième solution même se présentait, dans l'hypothèse d'une guerre franco-espagnole : un partage de leur territoire entre Hollandais et Français.

1. « Esta en su mano el apartarse de Su Majestad, y tenerse con los rebeldes, y hacer cantones, y Republica, como la de los Esguizaros, quedando los libre el ejercicio de la religion catt[a]... »

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DES PAYS-BAS (1630-1634)

Il arrive en histoire que les questions même les plus brûlantes attendent longtemps leur dénouement. Telle est la complexité de la nature humaine, tels sont les écarts de la volonté libre, que les prévisions les mieux justifiées se voient trompées, et que l'étude approfondie des faits et des caractères est impuissante à établir un mécanisme nécessaire des causes et des effets. Aucun des trois problèmes qui sollicitaient en 1630 l'attention des hommes d'État dans les Provinces-Unies ne devait recevoir du jour au lendemain une solution durable. La situation intérieure de la République qui semblait grosse de conflits, allait se prolonger pendant vingt ans; la situation extérieure allait sans doute subir une série de modifications, mais la diplomatie néerlandaise avait bien des étapes à franchir avant de trouver sa véritable voie; enfin les Pays-Bas espagnols allaient résister, malgré leur épuisement, à de terribles tourmentes.

Histoire intérieure de l'Union jusqu'en 1635.

Si le péril constitutionnel fut ajourné, ce fut par la seule force des choses et sans secousse.

Le prestige du prince d'Orange, déjà considérable en 1630, s'accrut encore dans les années suivantes. Son fils, qui à l'âge de trois ans avait été nommé général de la cavalerie, reçut à

l'âge de quatre ans la survivance des charges de son père dans les cinq provinces dont celui-ci était stathouder. La décision fut prise à l'instigation des nobles, dans les provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel, au mois d'octobre 1630[1], puis dans les autres en avril 1631. Les Etats de Hollande, après avoir renvoyé l'affaire à leurs « principaux[2] », et en avoir envisagé le pour et le contre, s'entendirent avec les Etats de Zélande pour offrir en commun cet honneur au jeune Guillaume, et la Gueldre les imita[3]. C'était une grave mesure, un premier pas vers l'établissement dans la République du principe d'hérédité. La brillante campagne de 1632, pour laquelle les États Généraux donnèrent carte blanche à Frédéric-Henri avec quelques commissaires[4], fut pour lui l'occasion d'une nouvelle extension de pouvoir. Il se fit offrir le stathoudérat par les Etats du duché de Limbourg, récemment conquis, et la province de Hollande elle-même ne put qu'y donner son approbation (avril 1633)[5]. Ces hommages de tout genre, cette recherche presque servile de ce qui était susceptible d'agréer à Son Excellence, auraient pu avoir les plus funestes conséquences. Il n'en fut rien, grâce à des causes multiples, en première ligne grâce au naturel du prince.

Frédéric-Henri était doux et conciliant, et ne songeait nullement à faire un coup de force. Sans négliger ce qui pouvait contribuer à augmenter son autorité, il ne voulait rien brusquer, et conservait, vis-à-vis des Etats Généraux qu'il dominait[6],

1. On y prit pour prétexte qu'il ne fallait pas laisser espérer le stathoudérat aux vice-gouverneurs, comtes de Solms et de Styrum. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, 601.

2. Cf. *Résolutions de Hollande*, 15 mars 1631.

3. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel, XI, p. 139-141. Dans une lettre du 28 avril 1631, le secrétaire Brasset raconte que l'acte fait le 19 avril par la Hollande et la Zélande fut porté au fils du prince d'Orange dans un coffret d'or. A. E., *Corr. de Hollande*, XIII.

4. Cf. A. H. — *Rés. secr. Et. Gén.* Registre de 1616 à 1634. — 19 mars 1632.

5. Cf. *Résolutions de Hollande*, 25 avril 1633. — Vreede, *Op. cit.*, II, II, p. 232.

6. L. Aubéry du Maurier dit que le prince, « hors le titre de souverain, disposait

une attitude respectueuse. Dans ses appartements du Binnenhof ou son palais de la Noordeinde à La Haye, il menait une vie modeste, et cette vie lui suffisait. A partir de 1630, il habita aussi un grand château qu'il venait de faire construire aux environs, près du village d'Hondselaarsdijk[1] : là, avec un bassin carré qui rappelait le « vijver » de La Haye, il avait devant lui à perte de vue de grasses prairies coupées de canaux, de lointains horizons de verdure semés de clochers pointus, toute la prose et toute la poésie d'un paysage hollandais. Il fit de cette paisible retraite sa résidence favorite. Chaque année, à l'automne, il venait s'y reposer des fatigues de la guerre et de la politique. Il y recevait parfois des princes étrangers et des ambassadeurs, et y appelait des députés de Leurs Hautes Puissances pour discuter certains projets. Mais son entourage ordinaire était peu nombreux : il se composait de sa femme, de ses enfants et de quelques familiers, notamment des membres de son Conseil privé[2]. Il faut ajouter à cette liste quelques parents. Frédéric-Henri en avait beaucoup grâce aux vertus prolifiques de sa race. Son père lui avait donné onze frères et sœurs; son oncle, Jean le Vieux, avait eu vingt-quatre enfants, son cousin Jean le Moyen en avait eu vingt-cinq, et le reste était à l'avenant[3]. La famille était assez dispersée, formant en Allemagne diverses dynasties princières, et comptant des membres dans l'Empire, en France, et dans les Pays-Bas espagnols[4]. Toutefois il en restait un bon nombre en Néerlande : d'abord les neveux

de tout dans les Provinces-Unies ». *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, p. 269-70.

1. Cf. Ising, *Nederlandsch Spectator* du 12 déc. 1863.

2. On a peu de renseignements sur les conseillers privés dont le nombre était de cinq suivant Jorissen, *Mémoires de Huygens*, *Introd.*, p. XXI. Constantin Huygens entra dans ce Conseil en 1630, son beau-frère Le Leu de Wilhem, en 1631. Jean de Knuyt en fit partie pendant toute l'administration de Frédéric-Henri.

3. Cf. Vorsterman van Oyen : *Het vorstenhuis Oranje-Nassau*, 1 vol. in-4°. Leyde et Utrecht, 1882.

4. Cf. L. Aubéry du Maurier, *Op. cit.*, p. 134-35, sur la postérité de Guillaume Ier.

du stathouder, comme les princes de Portugal[1], princes sans terres, ou le roi de Bohême et électeur palatin, Frédéric V[2], roi sans royaume et électeur sans électorat; la Hollande, qui toujours fut une terre d'asile, abritait ces déshérités, victimes de la vengeance des Habsbourgs; le roi de Bohême s'y était réfugié avec sa femme et ses enfants, et ce n'était pas une petite charge pour le pays que de subvenir à leur entretien. Ensuite venaient des cousins, appartenant aux deux rameaux de Nassau-Dietz et de Nassau-Siegen. Ernest-Casimir de Nassau-Dietz, fils de Jean le Vieux, était stathouder de Frise et de Groningue; il avait dix enfants, dont deux surtout nous sont connus, Henri-Casimir et Guillaume-Frédéric, deux jeunes gens qui en 1630 n'avaient pas encore vingt ans. Les stathouders de Frise étaient les rivaux des princes d'Orange, et se maintenaient avec énergie dans leur dignité à Leeuwarden. Les Nassau-Siegen, issus comme les précédents de Jean le Vieux, avaient pour principaux représentants trois braves officiers[3]: les comtes Guillaume (1592-1642), Jean-Maurice (1604-79) et Henri (1611-52). Le second, de beaucoup le plus illustre, servait depuis l'âge de seize ans avec distinction, et mérita plus tard le surnom d'Américain pour de glorieuses luttes au Brésil. Enfin il y avait des bâtards, Justin de Nassau, fils naturel de Guillaume Ier, vieillard vénérable qui s'était distingué comme amiral et comme gouverneur de Bréda[4], et Louis de Nassau, seigneur de Beverweert, fils naturel de Maurice, soldat et diplomate d'avenir. Plusieurs de ces personnages habitaient La Haye, ou y venaient fréquemment, ainsi que des parents

1. Descendants par leur père Emmanuel, d'Antonio de Crato, compétiteur malheureux de Philippe II au trône de Portugal.

2. Fils de l'électeur Frédéric IV et de Louise-Julienne de Nassau; il avait été mis au ban de l'Empire en 1623.

3. Fils de Jean le Moyen.

4. Cf. L. Aubéry du Maurier, *Op. cit.*, p. 146. Van der Aa fait mourir Justin de Nassau en 1631; Cf. *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, nouv. éd., continuée par Schotel et Harderwijk, in-8°. Haarlem, 1872.

de la princesse d'Orange, Amélie de Solms. Le cercle du stathouder s'en trouvait considérablement élargi et présentait par moments l'aspect d'une cour, mais d'une cour aux mœurs simples et aux habitudes économes. Rien dans ces réunions de famille ne pouvait vraiment offusquer les républicains. Frédéric-Henri ne tenait pas aux cérémonies fastueuses, aux dehors éclatants; il était prêt à rester en apparence le premier fonctionnaire de l'Etat, tout en exerçant en réalité un pouvoir presque souverain.

D'autre part, il se passa en 1632 un fait qui mérite d'être mis en lumière. La province de Frise voulut faire pour les Nassau-Dietz ce que cinq provinces avaient fait pour les Nassau-Orange. Elle conféra au fils aîné d'Ernest-Casimir la survivance des charges de son père[1]. C'était marquer nettement l'opposition des deux branches, et, en établissant les droits de l'une, fixer pour ainsi dire, une limite aux empiétements possibles de l'autre. L'acte de la Frise diminuait sensiblement la portée de celui des cinq provinces[2]. Quand Ernest-Casimir eut été tué d'une balle dans la tête, devant Ruremonde[3], ce ne fut pas seulement la Frise, ce fut aussi Groningue qui appela au gouvernement le jeune Henri-Casimir. Une instruction fut rédigée de concert par les deux provinces : le nouveau stathouder jura de ne chercher à assurer à personne sa succession, et il fut convenu en outre que, s'il disparaissait, on s'entendrait pour le remplacer par une même et unique personne[4]. La Frise et Groningue maintenaient leur situation à part dans la République, et par cela seul assuraient la permanence des anciennes institutions.

En dernier lieu, et ce n'était pas la moindre garantie de

1. Cf. Wagenaar, *Loc. cit.*, p. 141.
2. Bien que l'exemple de la Frise n'eût pas été suivi par Groningue.
3. Le 2 juin 1632. Cf. van den Sande, *Op. cit.*, p. 240, et Commelyn, *Op. cit.*, p. 150.
4. Cf. Van den Sande, *Op. cit.*, p. 255-56.

l'ordre établi, le parti des Etats en Hollande était toujours puissant, et le stathouder était forcé de compter avec lui[1]. Sur le terrain religieux, les arminiens reprenaient des forces. Sans doute, ils n'obtinrent pas le pardon des condamnés de 1619, et ne purent empêcher les Etats de Hollande de promettre deux mille florins (en mars 1632) à qui leur livrerait Hugo Grotius, le célèbre jurisconsulte, évadé de Lœvenstein, et qui s'était risqué à reparaître dans son pays[2]. Du moins ils réussirent en 1630 à faire expulser d'Amsterdam deux prédicants gomaristes qui se signalaient par leur intolérance[3]; puis ils fondèrent dans cette même ville un établissement où l'on enseigna la théologie à leur guise; bientôt ils allaient remplir de leurs adhérents « l'*Ecole illustre* », qui y fut instituée en 1631 : les plus fameux professeurs, Gérard-Jean Vossius pour l'histoire, Gaspard Barlaeus pour l'éloquence, penchaient plutôt vers la libre doctrine d'Arminius que vers les principes étroits de Gomar[4]. Comme les factions religieuses étaient intimement liées aux factions politiques et que depuis quinze ans les arminiens étaient les plus fougueux adversaires des princes d'Orange, leur relèvement coïncida avec celui du parti républicain.

J'ai raconté plus haut[5] comment les Etats de Hollande, au moment d'élire leur conseiller pensionnaire, avaient cru devoir soumettre à Frédéric-Henri une liste de trois candidats ; le prince ayant daigné approuver les trois candidatures, sans

1. François d'Aerssen écrivait le 1er novembre 1630 que l'Etat était « travaillé de charges et de jalousies qui sont les maladies ordinaires des Républiques... », mais il se félicitait du calme relatif des factions : « grâces à Dieu, nos contentions n'esclattent point encor en rupture, elles gastent plus de papier que de sang. » Cf. *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis*, 1re série. VIII, 1 vol. in-8°, Arnhem, 1852.

2. Cf. *Résolutions de Hollande*, déc. 1631 et mars 1632.

3. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, C, p. 102-109.

4. Cf. Wagenaar, Deel XI, p. 87-90.

5. Introduction, p. 53.

se prononcer pour aucune, Adrian Pauw avait été élu, le 9 avril 1631. Les États s'étaient humiliés avant l'élection, mais leur choix témoignait de leurs rancunes. Adrian Pauw, seigneur de Heemstede, était résolu à combattre les visées ambitieuses de la maison d'Orange ; c'était un pensionnaire de combat. Plus tard Mazarin, faisant le portrait des députés hollandais à Munster, disait que la France n'avait été satisfaite de Pauw que quand elle ne l'était pas du prince d'Orange, « parce que son animosité contre luy équivaloit à son peu d'affection pour nous[1] ». Issu d'une famille de régents[2], il était né à Amsterdam en 1585. Il était entré de bonne heure dans la carrière politique : à vingt-six ans, il était pensionnaire de sa ville natale[3]; il avait rempli plusieurs missions diplomatiques importantes, et faisait partie en Hollande de la Chambre des comptes du Domaine[4]. Très zélé pour les intérêts de sa province, il devait s'efforcer de la rendre prépondérante dans l'Union. Il avait d'ailleurs pris ses précautions en prévision d'une défaite possible : il s'était fait promettre qu'il reprendrait sa place à la Chambre des comptes s'il cessait d'être conseiller pensionnaire[5], et avait tenu à conserver le droit de bourgeoisie à Amsterdam[6]. D'après ses portraits, surtout celui où van Hulle l'a représenté parmi les plénipotentiaires du Congrès de Munster[7], Pauw apparaît comme un Hollandais à la physionomie avenante et placide : sa tête plutôt forte est encadrée de cheveux abondants, relevés en arrière au milieu, frisés et ondulés sur les côtés, et d'une

1. Cf. A. E. *Hollande. Mémoires et documents*, XIV, f°s 33-35.
2. Son père, Reinier Pauw, avait été bourgmestre d'Amsterdam.
3. Cf. Van der Aa, *Op. cit.*, et Kok, *Vaderlandsch woordenboek*, 35 vol. in-8°, 1785-96.
4. Son titre exact était celui de « Rekenmeester ».
5. Cf. *Résolutions de Hollande*, 12 avril 1631.
6. Cf. Wagenaar, Deel XI, p. 143.
7. Cf. *Pacificatores orbis christiani*.

barbe carrée que surmonte une courte moustache; ses joues sont épaisses et dénotent le buveur de bière; son nez droit, ses yeux au clair regard, et son front élevé donnent à tout le visage une expression intelligente et douce. Adrian Pauw était un politique plein de flegme, répugnant aux procédés violents mais persévérant dans ses desseins[1]. Son grand défaut était l'avarice, défaut très répandu chez les hommes de son temps et de son pays; bien que les accusations de corruption portées contre lui n'aient jamais été prouvées, il ne semble pas qu'il faille faire fi du témoignage de Wicquefort qui lui reproche sa « grossièreté » et sa « lésine », d'autant plus qu'il lui accorde en même temps « un grand sens et un jugement assés solide[2] ». Agé de quarante-six ans, en 1631, il allait pendant près de vingt ans être le *leader* du parti des États. Peu à peu, sous sa direction, l'opposition anti-stathoudérienne releva la tête. En 1633 le conseiller pensionnaire osa protester dans les États Généraux, au nom de la Hollande, contre la résolution des six autres provinces de conférer à Frédéric-Henri la charge de feld-maréchal[3]; bientôt les rapports devinrent très tendus; il y eut même plus d'une scène désagréable jusqu'au moment où une ambassade en France fournit au prince un prétexte honorable pour éloigner momentanément le premier magistrat de la Hollande (1634).

Situation extérieure générale (1630-35).

Tandis que le *statu quo* se maintenait ainsi au dedans, il ne pouvait en être de même au dehors.

1. Sa devise était : « *pietate et patientia* ».
2. Cf. *L'ambassadeur et ses fonctions*, II, p. 278-79. Brasset dans une lettre du 28 avril 1631 parle de son jugement et de son éloquence. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII.
3. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, II, p. 232. La charge fut donnée au comte Guillaume, cousin de Frédéric-Henri.

A peine si la République réussit à conserver ses anciennes relations avec les puissances du nord et de l'est. La prétention du roi de Danemark d'établir une douane à Glückstadt sur l'Elbe, en aval de Hambourg, donna lieu à un échange d'observations assez aigres avec ce roi en 1630-1631 [1]. D'autre part, il fallut tout le besoin que les Provinces-Unies avaient d'acheter du blé en Moscovie pour leur faire supporter la manière hautaine dont le tsar admit en 1621 leur demande « suppliante [2] ». Du côté de l'Allemagne une rupture semblait imminente, après le secours prêté par les Impériaux aux Espagnols dans la campagne de 1629; d'ailleurs des troupes hollandaises continuaient à séjourner dans le duché de Berg, dans le comté de Mark et en Ost-Frise, et les États poussaient Gustave-Adolphe contre l'Empereur. De ces hostilités indirectes à une guerre directe il n'y avait qu'un pas. S'il ne fut pas franchi, ce fut à la fois grâce aux efforts de la diplomatie néerlandaise et grâce aux événements qui bouleversèrent l'Empire.

Dès le début de l'année 1630 deux ambassades furent préparées à La Haye à destination de l'Allemagne. Foppius d'Aitzema, oncle de l'historien, jusque-là résident auprès des villes hanséatiques, fut désigné pour la première, vers le général impérial Wallenstein et le général de la Ligue catholique Tilly; Gaspard de Vosbergen pour la seconde, vers l'électeur de Cologne. Tous deux devaient insister avant tout sur le maintien inébranlable de la neutralité et justifier de leur mieux l'occupation partielle de l'Ost-Frise et des pays de Berg et de Mark. L'instruction d'Aitzema, datée du 2 janvier 1630, lui ordonnait d'entretenir autant que possible la mésintelligence et la défiance entre les généraux de l'Empereur et de la

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, C, f[os] 63-64, 110 ss, et 342.
2. *Ibid.*, f[os] 230 ss. — Cf. Dumon, *Op. cit.*, VI, 1[re] partie. En 1632 une ambassade moscovite fut bien reçue à La Haye; cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 166-67.

Ligue; il devait ménager particulièrement Wallenstein à cause de sa puissance sur les rives de la Baltique, en tant que duc de Mecklembourg[1]. Les deux missions s'accomplirent sans grands résultats. Tilly se tint sur la réserve et se montra plutôt mal disposé; le duc de Friedland accueillit mieux le représentant de L. H. P, et s'excusa d'avoir délivré au comte Jean de Nassau des patentes pour lever huit régiments au nom de l'Empereur, mais il déclara ne pouvoir empêcher cette levée. Il confia en même temps à Aitzema que l'Espagne lui avait offert une province dans le royaume de Naples ou des territoires dans le bas Palatinat s'il consentait à rompre avec les Provinces-Unies[2]. Wallenstein faisait preuve par cette confidence d'une rare duplicité, car c'était lui-même qui avait proposé au roi d'Espagne son appui, et il négociait encore secrètement à ce sujet avec Madrid et Bruxelles[3]. Il est vrai que sa disgrâce rendit bientôt inutiles toutes ces intrigues. Quant à l'électeur de Cologne, Ferdinand de Bavière, après s'être plaint des violences commises sur certains territoires rhénans, il fit remercier les Etats Généraux de leur ambassade, et promit d'exposer leur requête à l'assemblée électorale de Ratisbonne[4].

L'Empereur Ferdinand II, vainqueur successivement du Palatin, roi de Bohême, et du roi de Danemark, avait convoqué les électeurs dans le double dessein de faire nommer son fils roi des Romains et de faire voter des mesures énergiques contre les agresseurs de l'Empire, parmi lesquels il comprenait les Hollandais. La proposition impériale du 3 juillet 1630, qui devait servir de base aux délibérations,

1. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, appendice XVIII.
2. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, C, f° 24.
3. Cf. A. B. — *Secr. Esp. — Corr. des gouverneurs généraux*, XXVII. Lettres de Philippe IV du 7 avril 1630, et de l'infante du 29 avril 1630.
4. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 581. La neutralité de l'électeur de Cologne était d'autant plus importante qu'il était en même temps évêque de Liége.

invita le collège électoral à examiner comment on pourrait forcer les Provinces-Unies à rappeler leurs troupes et à retirer leur protection au Palatin. Heureusement Ferdinand avait inquiété et irrité tous les Allemands, les protestants en promulguant l'édit de Restitution (1629), les catholiques en encourageant les exactions, les levées continuelles et l'attitude hautaine de son général. Absorbés par les questions d'ordre intérieur et désireux avant tout d'obtenir le renvoi de Wallenstein, les électeurs ne prêtèrent aux autres affaires qu'une médiocre attention[1]. Ils déclarèrent qu'une Diète seule[2] pouvait engager une nouvelle guerre, et se bornèrent à réclamer l'évacuation des pays rhénans par les garnisons hollandaises et espagnoles. C'est ce qu'ils écrivirent aux États Généraux, le 4 novembre, exprimant en même temps le désir de leur ménager une trêve avec l'Espagne[3].

Ces dispositions conciliantes permirent de régler à l'amiable le conflit qu'envenimaient sans cesse les différends de l'électeur de Brandebourg et du duc de Neubourg, soutenus l'un par les Hollandais, l'autre par l'Espagne. Après plus de vingt ans, on n'avait pu arriver à un partage définitif de la succession de Clèves-Juliers. Un accord du 26 août 1630, conclu par la médiation de L. H. P., n'établit encore qu'un provisoire[4]. Toutefois, ce provisoire qui devait durer trente-cinq ans, entraîna pour les territoires de la succession une diminution importante de l'occupation étrangère. Dès le mois d'octobre, un agent du duc de Neubourg, le maréchal Wispenning, apporta à La Haye des propositions d'évacuation de la part de l'infante Isabelle[5], et au

1. Cf. Heyne : *Der Kurfürstentag zu Regensburg in 1630*; in-8°, Berlin, 1866.
2. Un *Reichstag* et non un *Kurfürstentag*.
3. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 27 déc. 1630.
4. Cf. Dumont, *Op. cit.*, V. L'électeur de Brandebourg, gardait le duché de Clèves et le comté de Mark; le duc de Neubourg les duchés de Berg et Juliers avec Ravenstein; le comté de Ravensberg restait indivis.
5. Cf. Cappellen, *Op. cit.*, I, p. 599.

commencement de l'année 1631, cette évacuation se fit, à l'exception des places de Juliers, Orsoy et Sittart conservées par l'Espagne, de Wesel, Burik, Rees et Emmerich conservées par l'Union[1]. Ni les princes de l'Empire ni l'Empereur ne réclamèrent contre cette convention; les électeurs ecclésiastiques et celui de Bavière promirent leur neutralité aux États Généraux[2], et l'électeur de Brandebourg renouvela bientôt son alliance avec eux[3]. Les choses s'arrangèrent aussi bien pour l'Ost-Frise où la République maintint sans opposition les garnisons qu'elle avait depuis longtemps à Emden et dans le fort de Lieroort[4].

Satisfaite de ces résultats, elle évita soigneusement de se trop compromettre avec les ennemis déclarés de l'Empereur. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, débarqué en Poméranie au milieu de 1630, relevait alors glorieusement la cause protestante en Allemagne. Les États Généraux ne pouvaient manquer de suivre avec sympathie ses progrès; pourtant ils répondirent froidement à ses avances. Le ministre du roi à La Haye, Camerarius, leur ayant remis une demande de secours, au mois de juillet 1630, ils ne voulurent rien accorder[5]. Plus tard, ils votèrent de maigres subsides (50,000 florins par mois) qu'ils ne payèrent pas régulièrement[6], et que Gustave-Adolphe dut souvent leur réclamer[7]. D'après une résolution du 6 mai 1632, on peut évaluer à 500,000 florins, le total des sommes fournies[8]. On comprend que le roi de Suède s'en soit montré peu content.

1. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel, XI, p. 129-30.
2. Cf. *Résolutions de Hollande*, de juillet 1631.
3. Traité de La Haye, 2 avril 1632. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie.
4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, C, fos 254 ss. — *Résolutions de Hollande*, de juillet 1631.
5. Cf. Aitzema, *Ibid.*, fos 116-120. Camerarius leur fit encore le 19 octobre 1630 une belle harangue où il les exhorta à secourir son roi qui avait passé non seulement le Rubicon, mais la vaste mer. A. E. *Corr. de Hollande*, XII.
6. D'après Aitzema, 150,000 florins furent d'abord votés en mai 1631, puis d'autres subsides en déc. 1631 sur les instances de Camerarius.
7. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 9 avril 1632.
8. *Ibid.*, 6 mai 1632.

Suivant certains témoignages, il se mit un jour violemment en colère à propos d'un licenciement de troupes hollandaises qui avait profité à ses ennemis, l'évêque de Munster et l'archevêque de Cologne ; il alla même jusqu'à s'en prendre au prince d'Orange et jusqu'à dire que si les États l'avaient soutenu, il se serait emparé de la ville de Cologne et la leur aurait livrée[1]. Il s'apaisa quand le comte de Solms lui eut transmis un message cordial de Frédéric-Henri, et riposta par une lettre où il traitait le stathouder, d'ami très illustre, *amicum clarissimum*[2]. Du reste, un ressentiment prolongé eût été à la fois injuste et impolitique. Il ne semble pas que le prince d'Orange ait été aussi jaloux de la gloire de Gustave-Adolphe, que l'a prétendu Aitzema; quant aux États, ils faisaient des vœux pour le succès du roi et y travaillaient secrètement. En 1631, ayant appris que l'électeur de Bavière intriguait contre lui en France, ils ordonnèrent à leur ambassadeur Langerak de parler en sa faveur[3]. Au commencement de 1632, ils députèrent auprès de Louis XIII un envoyé extraordinaire, Gaspard de Vosbergen: un des points les plus importants de son instruction concernait l'alliance franco-suédoise qu'il était chargé de resserrer[4]. Vosbergen trouva le cardinal de Richelieu favorablement disposé, et, après une longue conversation avec lui à Châlons, rédigea un projet de traité entre la France, la Suède, les États Généraux, la Ligue catholique et les princes protestants d'Allemagne[5]. Le projet n'aboutit pas, mais Vosbergen réussit à dissiper certaines craintes que la politique protestante de Gustave-Adolphe avait fait naître. Un autre député des États, Cornelis Pauw, le frère du conseiller pensionnaire de Hollande, était parti de La Haye

1. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 652-53, mars 1632.
2. *Ibidem.*
3. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, C. f° 207.
4. Cf. *P. Just.*, n° IV.
5. Projet du 15 avril 1632. *P. Just.*, n° V. Ce projet est tiré du *Verbal* de Vosbergen, rédigé à son retour.

en même temps que Vosbergen, pour se rendre auprès du roi de Suède. Pauw devait le féliciter du passage du Rhin et de ses victoires, lui représenter que la République, en luttant contre l'Espagne aux Pays-Bas poursuivait le même but que lui en Allemagne, l'abaissement de la maison d'Autriche, enfin l'exhorter à rester uni à la France[1]; peut-être devait-il aussi lui donner indirectement un conseil de prudence: tout le monde sait bien, disait son instruction, que le roi de Suède a entrepris contre l'Autriche non pas une guerre de religion, mais une guerre politique, « *geen oorlogh van Religie, maar van Staet* ». La double ambassade de Vosbergen et de Pauw, coïncidant avec l'envoi à La Haye de Benoît Oxenstiern, au commencement de 1632, témoignait des meilleures dispositions de part et d'autre. La crainte d'une guerre avec l'Empire empêchait seule l'Union d'aller plus loin.

Cornelis Pauw venait d'être chargé d'une seconde mission auprès de Gustave-Adolphe, quand on apprit la dernière victoire et la mort du héros suédois[2]. Le roi de Bohême, Frédéric, dont Pauw était chargé de recommander tout spécialement les intérêts[3], et qui était en train de négocier son rétablissement dans le Palatinat, mourut quelques jours après à Mayence (8 décembre 1632)[4]. Ces deux disparitions successives ne changèrent pas l'attitude des Provinces-Unies : elles continuèrent à faire sonner bien haut leur neutralité avec l'Empire, tout en appuyant sous main ses adversaires; procédé que l'Empereur et ses partisans, ne se gênaient pas pour employer de leur côté.

Peu de temps avant la mort de Gustave-Adolphe, au moment où Frédéric-Henri assiégeait Maëstricht, le général impérial, Pappenheim, était venu au secours des Espagnols, comme

1. Cf. A. H. *Register van de Instructien*, 1632-39. Instruction du 10 janvier 1632.
2. La bataille de Lützen se livra le 16 nov. 1632.
3. Cf. A. H. *Loc. cit.* Instruction du 17 nov. 1632.
4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CI, f° 90.

Montecuculli l'avait fait trois ans plus tôt. L'électeur de Cologne s'était employé pour faire entrer Pappenheim au service de Philippe IV; les États en avaient eu la preuve par une lettre interceptée [1]. Ils eurent le bon sens de ne pas faire d'éclat et, après avoir pris Maëstricht, le prince d'Orange eut avec Ferdinand de Bavière l'entrevue la plus cordiale à Kempen (1er novembre 1632). L'électeur fit de bonne grâce quelques excuses [2], et l'année suivante voulut bien discuter avec Vosbergen, puis avec Rutger Huygens et Simon de Beaumont, un plan pour neutraliser l'Allemagne du Nord-Ouest, en deçà du Weser et de la Moselle [3]. Vers la même époque, Cornelis Pauw allait à Francfort se concerter avec le chancelier suédois, Axel Oxenstiern [4], et contribuait avec l'ambassadeur français, Feuquières, à la conclusion de la ligue d'Heilbronn (avril 1633) [5]. Selon toute probabilité, il fut tenu au courant des négociations secrètes que la France et la Suède avaient entamées avec Wallenstein et qui devaient se terminer le 25 février 1634 par le drame sanglant d'Egra.

La République était ainsi parvenue à ses fins : elle secondait tout ce qui pouvait nuire à l'Empereur, sans se formaliser que celui-ci en usât de même, et évitait toute occasion de rupture; cette neutralité fictive lui suffisait, grâce aux embarras de l'Autriche. Quant à la Suède, on n'hésitait pas à faire quelques sacrifices pour conserver son amitié. On lui laissa lever dans

1. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 19 et 20 juillet 1632.

2. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 158-59. « Après avoir communiqué une heure ensemble de quelques affaires concernant la venue de Pappenheim, dont il taschoit de s'excuser au Prince, qui avoit tesmoigné en estre un peu mal satisfait, il prit congé de lui avec toute sorte de courtoisie. »

3. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, Cl, janvier-février 1633. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 177 ss.

4. Cf. Aitzema, *Ibid.*, f° 99.

5. Cf. *Lettres et Négociations de Feuquières*, I, p. 155, p. 227 ss, 3 vol. in-12, Amsterdam, 1753. En revanche 1,500 Suédois vinrent aider en 1633 le stathouder contre le marquis d'Aytona. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 164, ss.

certains ports de la Baltique, notamment à Danzig, des taxes douanières qui gênaient le commerce hollandais; des plaintes du roi de Pologne à ce sujet ne furent pas écoutées (mai 1633); l'intérêt de l'État passait cette fois avant celui du commerce[1].

Du côté de l'ouest, il devait y avoir et il y eut plus de changements.

L'Angleterre que la politique des Stuarts acheminait vers une révolution, avait besoin de la paix extérieure; la guerre qu'elle faisait mollement à l'Espagne ne pouvait la mener à rien; elle céda aux instances de Rubens, agent de Philippe IV, et résolut de conclure la paix. Dès 1629, la désignation de don Carlos Coloma pour aller à Londres, de Cottington pour aller à Madrid, avait annoncé la reprise des relations diplomatiques[2]. Au commencement de 1630, les négociations étaient en bonne voie. Les États Généraux en furent vivement émus; en détachant d'eux la Grande-Bretagne, la Cour de Madrid se proposait de les isoler complètement, de leur donner à penser, comme l'écrivait Rubens à Olivarez[3]. Ils ordonnèrent à leur ambassadeur de suivre avec vigilance cette intrigue et de la traverser à l'occasion[4]. Le zélandais Joachimi, qui depuis janvier 1625 les représentait en Angleterre, était un vieillard très habile, plus capable qu'aucun autre d'y réussir; mais le courant était trop fort pour qu'on l'arrêtât. Charles Ier crut s'acquitter de toutes ses obligations vis-à-vis de ses alliés, en leur offrant ses bons offices pour traiter en même temps que lui. C'est ce que son envoyé extraordinaire, Henri Vane, et son résident à La Haye, Carleton, furent chargés de faire à plusieurs reprises dans le courant de l'année[5]. Les États ne se montrèrent guère disposés à écouter ces ouver-

1. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 180-81.
2. Cf. Gachard, *Histoire polit. et diplomat. de Rubens*, p. 145 ss.
3. *Ibid.*, p. 163. Lettre du 24 août 1629.
4. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gen.*, 1er février 1630.
5. Notamment en janvier et en août 1630. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, C, fos 60 et 185. La Neuville, *Op. cit.*, II, p. 148 ss.

tures, et Joachimi, sondé par Rubens à ce sujet, se tint sur la réserve[1]. Charles Ier passa outre. Le 15 novembre 1630 fut conclu à Madrid, un traité de paix et d'alliance sur les bases de l'accord de 1604[2], et le roi d'Angleterre écrivit aux États Généraux qu'il avait dû s'incliner devant la nécessité[3]. Peu satisfaits de cette excuse, les États dissimulèrent leur mécontentement : ils se bornèrent à déclarer que le moment n'était pas favorable pour une trêve, et repoussèrent provisoirement la médiation anglaise[4]. Il ne semble pas que celle-ci leur ait été offerte de nouveau dans les années suivantes quoique Philippe IV eût donné à Charles Ier une procuration pour négocier en son nom[5].

Dès lors le gouvernement britannique maintint les apparences de la neutralité, tout en se livrant en secret à une série de manœuvres plus ou moins déloyales. On ne sait s'il entra en 1632 dans les vues de Richelieu pour faire une ligue générale contre la maison d'Autriche, suivant le plan concerté entre le cardinal et Gaspard de Vosbergen[6] ; un projet de traité rédigé à ce sujet n'eut aucune suite[7]. On est mieux renseigné sur certains desseins de Charles Ier, hostiles aux Provinces-Unies. D'après les papiers d'État de Clarendon, il complota avec Philippe IV en 1631 leur démembrement, et équipa en 1634 une flotte destinée à saisir leurs barques de pêche dans les eaux britanniques[8]. D'autre part, il ne fut pas absolument étranger à

1. Cet entretien eut lieu le 5 mars 1630, d'après Gachard, *Histoire de Rubens*, p. 189.

2. Cf. Dumont, *Op. cit.*, V.

3. Lettre du 11 déc. 1630. B. N. fds fr., n° 9022.

4. Le 17 déc. 1630, suivant La Neuville, *Loc. cit.* — Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, 606.

5. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XXIX. Lettre de Philippe IV à Isabelle, du 25 mars 1631, au sujet de la trêve avec les Hollandais : il parle du roi d'Angleterre « que tiene *poder mio* unidamente con Vuestra Alteza ».

6. Cf. A. H. *Verbal de Vosbergen* en 1632. Entretien avec le cardinal à Châlons, le 15 février 1632.

7. Cf. P. *Just.*, n° V.

8. Cf. *State Papers* collected by Edward, earl of Clarendon, (depuis 1631),

toutes les menées de son agent à Bruxelles, Balthazar Gerbier. Cet intrigant, à la fois peintre, architecte et publiciste, que la faveur de Buckingham avait poussé dans la diplomatie, avait été accrédité en 1631 auprès de l'infante Isabelle. Sous une bonhomie apparente, il cachait beaucoup de ruse et même de duplicité; on a dit de lui qu'il était aussi apte à traiter toutes affaires qu'impropre à en terminer une seule honnêtement[1]. Après avoir noué des relations avec les nobles belges qui songeaient à se révolter contre leur souverain, et leur avoir promis l'appui de son maître[2], il changea de front brusquement, et moyennant une somme assez ronde révéla à l'infante la conspiration dont il connaissait tous les détails[3]. Il serait injuste de rendre l'Angleterre responsable de cette trahison intéressée, sur laquelle je reviendrai plus loin[4], mais peut-être Charles Ier avait-il songé un moment à s'assurer la souveraineté des Pays-Bas, tout au moins dans le cas où celle-ci échapperait à Philippe IV[5]. Ce qui est certain, c'est qu'il n'exécuta aucun de ses projets ni pour ni contre l'Espagne, et qu'il continua à entretenir officiellement de bons rapports avec les États Généraux: témoin l'ambassade extraordinaire à Londres, en 1632, de Govaert Brasser, conseiller et pensionnaire

3 vol. in-f°, Oxford, 1767, I, p. 49 ss et p. 109 ss. — Cf. Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, trad. Guizot, II, p. 226-28. (5 vol, in-12, Paris, 1828).

1. Cf. *Biographie Nationale de Belgique*, VII. Article *Gerbier*.

2. Cf. Les révélations du duc d'Aerschot en avril 1634, dans Gachard, *Actes de 1632*, II, p. 574 ss.

3. Cf. Gachard, *Études et notices historiques*, 3 vol. in-8°, Bruxelles, 1890, II, p. 380-383.

4. Il faut noter cependant que le marquis d'Aytona dans une proclamation du 29 avril 1634 déclara que l'Espagne avait été avertie de la conjuration par des « princes et Estats étrangers ». Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, p, 552, note 2.

5. Cf. *Hardwicke Papers*, II, p. 54 ss., 2 vol. in-4°. Londres, 1778. Dans une lettre à Gerbier du 21 août 1632, le roi déclare qu'il ne peut agir contre l'Espagne, mais que si les Belges recourent à la protection d'un souverain étranger, il aime mieux que ce soit à la sienne qu'à celle d'un autre. M. Vreede prête à Rubens dans cette affaire un rôle invraisemblable. Cf. *Comptes rendus des séances de la commission d'histoire*, III, p. 75 ss. — Bruxelles, 1838-40.

de Delft[1]. Quelques démêlés commerciaux et coloniaux, surtout entre les deux Compagnies anglaise et hollandaise des Indes orientales[2], ne purent modifier cette situation. De part et d'autre on tenait à éviter une brouille. Les difficultés contre lesquelles Charles Ier se débattait dans son royaume lui rendaient impossible toute intervention au dehors, et, quant aux Hollandais, n'ayant pas l'Angleterre pour eux, ils étaient trop heureux de ne pas l'avoir contre eux.

Relations avec la France. — Le traité de subsides de 1630.

La France réussit à conclure en 1630 un nouveau traité avec les Provinces-Unies. M. de Baugy, son ambassadeur, eut à triompher pour cela de deux grosses difficultés. L'une, qui avait fait échouer les négociations de 1627-1628, venait, suivant un document français, de la mauvaise volonté des États Généraux : le roi leur demandait de s'engager à ne faire ni paix ni trêve sans son consentement, et ils s'y refusaient, « prétendant par opiniâtreté que cela préjudicie à leur souveraineté et liberté[3] ». L'autre difficulté venait de ce que le roi ne voulait pas, comme les États l'y poussaient, rompre ouvertement avec l'Espagne ; il lui faisait bien la guerre pour la succession de Mantoue, mais cette lutte, localisée en Italie, n'était pas considérée comme une rupture[4]. Les conférences entre M. de Baugy et les commissaires hollandais, commencées en décembre 1629, se poursuivirent sans résultat pendant plusieurs mois[5] ; les provinces continuaient à négocier une trêve avec Philippe IV ; on saisit dans les délibérations de leur haute assemblée la trace de leurs hési-

1. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén* , 3, 7 janvier et 6 mars 1632.
2. *Ibid. Rés. secr. Ét. Gén.*, à la fin de l'année 1633.
3. *Mémoire pour M. de Baugy*, 17 octobre 1629. A. E. *Corr. de Hollande*, XII, f° 230.
4. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, p. 565 et 576.
5. Cf. A. H. *Rés. secr. Ét. Gén.*, 1629-30. Aitzema, *Loc. cit.*, C, f°s 39 ss.

tations[1]. Enfin le 15 juin 1630, elles résolurent de s'entendre avec la France, et peu de jours après un traité en seize articles était signé[2]. En voici les principales clauses : le roi devait donner annuellement aux États pendant sept ans un subside d'un million de livres ; en revanche, les États ne traiteraient ni de paix ni de trêve avec leurs ennemis, durant ces sept années, « sans l'avis de Sa Majesté » ; après bien des débats, le mot *avis* avait été accordé par les commissaires de l'Union, de préférence à *consentement*, *approbation* ou *agréation*. Dans le cas où le roi serait attaqué dans son royaume il ne serait tenu qu'à la moitié des subsides susdits ; il pourrait au besoin acheter ou fréter dans la République des vaisseaux, sans dépasser le chiffre de quinze. Différentes questions restaient en suspens, notamment celle de l'indemnité due par la France pour la flotte de l'amiral Haultain, employée en 1625 devant La Rochelle ; les commissaires hollandais déclarèrent à M. de Baugy que, si le roi ne pouvait faire plus, ils regarderaient les premières cinq cent mille livres du subside comme le paiement de cette indemnité[3] ; toutefois ils prièrent l'ambassadeur d'intercéder pour qu'il n'en fût pas ainsi. La chose devait longtemps encore faire l'objet de vives réclamations. Malgré cette lacune et quelques autres, le traité du 17 juin resserrait les liens de la France et de la République.

En même temps l'affaire d'Orange recevait une solution. J'ai dit plus haut les négociations du gouverneur Valkenbourg avec Richelieu et la convention secrète d'après laquelle il devait livrer le château d'Orange à Louis XIII[4]. Cette intrigue déloyale, ourdie contre un allié, avait été sans cesse entravée

1. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, registre de 1630.

2. Cf. Dumont, *Op. cit.*, V. — Le traité porte la date du 17 juin mais paraît n'avoir été signé que cinq ou six jours plus tard. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.* : le 23 juin, les commissaires avertissent les États qu'ils ont signé avec la date du 17 juin. Le traité fut ratifié de suite par les États, et le 13 juillet par le roi de France.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XII. Déclaration annexée au traité du 17 juin.

4. Cf. Introduction, p. 80 ss.

par les considérations qui auraient dû l'empêcher de naître ; elle avorta parce qu'on la fit traîner en longueur, et que Frédéric-Henri se décida à punir celui qui le trahissait. Jean de Knuyt, son conseiller, avait été envoyé après plusieurs autres pour ramener l'infidèle à l'obéissance ; une suprême tentative d'accommodement ayant échoué, il se résigna à agir par la force, au mois de juin 1630. A la tête d'une poignée d'hommes, il surprit Valkenbourg dans la maison du greffier La Pise, où il était venu sans défiance, et le gouverneur reçut dans la mêlée un coup de mousquet dont il mourut trois jours après. L'autorité de Frédéric-Henri fut rétablie dans la principauté et un nouveau gouverneur, le comte de Dohna, y fut bientôt installé[1].

Cette sanglante tragédie coupa court aux menées de Richelieu pour s'emparer d'Orange, et amena au bout de peu de temps une détente dans les relations du cardinal et du stathouder. M. de Baugy fut chargé d'abord, il est vrai, de demander quelques explications sur le meurtre de Valkenbourg, et d'insinuer adroitement le désir de la France de voir démolir les grandes fortifications élevées autour d'Orange par Maurice de Nassau[2]. Mais d'autre part, ayant manqué son entreprise, Richelieu tenait à en effacer le plus possible la mauvaise impression, et il nia énergiquement avoir jamais songé à enlever au prince sa principauté : tout ce qui avait été négocié avec Valkenbourg n'avait tendu qu'à faciliter le « rasement » des fortifications d'Orange. Le frère du nouveau garde des sceaux de Châteauneuf, M. de Hauterive, colonel d'un régiment français en Hollande, fut spécialement envoyé pour soutenir ces allégations[3], que Frédéric-Henri accueillit de fort bonne grâce, bien qu'il

1. Cf. *Une intrigue secrète sous Louis XIII. Visées de Richelieu sur la principauté d'Orange. Revue Historique*, LVIII, 1895.

2 Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XII, f[os] 493-95. Instructions du 9 juillet 1630.

3. Cf. Instruction du 27 déc. 1630. *P. Just.*, n° VI.

sût à peu près à quoi s'en tenir. Plusieurs lettres échangées dans le courant de l'année 1631 témoignent des meilleurs rapports entre le prince et le cardinal[1]; ce dernier, pour mettre le sceau à la réconciliation, fit répéter au commencement de 1632 par le commandeur Des Gouttes[2] les assurances données un an auparavant, par Hauterive.

Il prouva d'ailleurs ses excellentes dispositions par les ménagements dont il usa à l'égard du duc de Bouillon, Frédéric-Maurice qui s'était laissé entraîner à de coupables agissements. Neveu de Frédéric-Henri, le duc de Bouillon servait dans l'armée des États comme officier de cavalerie[3]; il comptait en outre parmi les princes français, en qualité de prince de Sedan. Tout semblait l'attacher à la cause franco-hollandaise, mais son génie remuant lui faisait souvent faire des écarts que facilitait la situation de ses terres sur la frontière. Peut-être aurait-il livré Sedan aux ennemis du roi, si le maréchal de La Force n'y était entré en novembre 1631[4]. Forcé de s'humilier et d'envoyer à la Cour de France son jeune frère, le vicomte de Turenne, il n'en continua pas moins à négocier avec l'Espagne et offrit à l'infante de se mettre sous sa protection[5]. Si sa trahison n'alla pas plus loin, c'est qu'on reçut froidement ses avances à Bruxelles. Le roi aurait pu le châtier sévèrement; il ne le fit pas. Frédéric-Henri en fut très reconnaissant et regarda cette indulgence comme une faveur personnelle[6].

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Lettres de Frédéric-Henri des 14 février, 9 avril et 18 novembre 1631, lettre de Richelieu du 19 mars.

2. Cf. Instruction du 15 déc. 1631. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII.

3. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 12 avril 1630.

4. Cf. Henrard : *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, in-8°, Bruxelles, 1876, p. 131-32. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. *Mémoire de ce que le Roy désire du duc de Bouillon*, 11 novembre 1631.

5. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XXIX, f° 201. — Lettre de l'infante à Philippe IV, 19 déc. 1631.

6. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Lettres au roi, du 15 janvier 1632, à Richelieu du 8 mars 1632. — Cf. A. H., le *verbal* déjà cité de Vosbergen, à la date du 4 mars 1632.

Après le traité du 17 juin 1630 et le règlement de l'affaire d'Orange, l'alliance des Provinces-Unies et de la France était restaurée. Tandis que le baron de Langerak négociait à Paris pour aplanir certains différends commerciaux, et que Jean Heuft était chargé d'y encaisser les subsides promis, une foule d'agents français prenaient par terre et par mer la route de Hollande, tantôt comme d'Hauterive et Des Gouttes pour porter des lettres amicales du roi et de Richelieu, tantôt comme le même d'Hauterive[1] pour presser l'entrée en campagne des troupes hollandaises, tantôt comme Lopez[2] pour acheter au grand entrepôt d'Amsterdam des agrès, des fusils, de la poudre ou pour embaucher sur ses chantiers les charpentiers et ouvriers dont la marine royale avait besoin. L'ambassadeur ordinaire de Baugy prêtait son appui à toutes ces démarches, et son secrétaire, Brasset, informait la Cour des moindres événements. « M. le prince d'Orange », écrivait-il en février 1631, « est ung peu travaillé de coliques depuis trois jours, mais Dieu mercy Madame sa femme en a une autre qui luy durera neuf moys...[3] » Brasset était le nouvelliste qui recherchait la note amusante pour égayer ses dépêches.

Les États étaient contents de s'être assuré de nouveau les subsides de Louis XIII, et ils témoignèrent leur satisfaction en faisant à la femme de l'ambassadeur de Baugy un présent de six mille florins[4]. Cependant ils n'avaient pas obtenu ce qu'ils souhaitaient le plus ardemment : une rupture entre la France et l'Espagne. Ils avaient espéré que le débat au sujet de Mantoue prendrait de l'extension et qu'à force de se combattre indirectement on en viendrait à le faire directement. Il n'en fut rien. Sans doute la paix de Ratisbonne[5], qui les avait inquiétés, ne fut

1. Cf. *P. Just.*, nº VI.
2. Lopez était un aventurier espagnol au service de la France.
3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII, 24 février 1631.
4. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 23 juin 1630.
5. Traité du 13 octobre 1630. Cf. Dumont, *Op. cit.*, V.

pas ratifiée, parce que Richelieu la jugea désavantageuse, mais l'année suivante les traités de Chiérasco mirent fin à la querelle qui officiellement n'existait qu'entre l'Empereur et le roi de France[1]. Sans se décourager, ils ne cessèrent de solliciter la rupture qu'ils désiraient[2] : en novembre 1631 le prince d'Orange envoya à Paris le sieur Du Pont, gentilhomme de sa chambre, chargé de pousser Louis XIII dans la mêlée allemande[3]; puis au mois de janvier 1632 ce furent les provinces qui députèrent le sieur Gaspard de Vosbergen. J'ai déjà dit un mot de cette ambassade, parallèle à celle de Cornelis Pauw auprès de Gustave-Adolphe. Vosbergen devait se rendre en France au plus tôt, chercher le roi où il serait, et lui représenter dans les termes les plus forts le danger dont la maison d'Autriche menaçait toute l'Europe. Il n'était pas seulement chargé de presser le paiement des deux premiers millions de subsides attendus avec impatience[4]; il avait ordre encore de montrer la parfaite conformité d'intérêts qui existait entre la France et la Suède, de faire taire les scrupules religieux du cardinal de Richelieu en présence du succès des armes luthériennes[5], enfin et surtout d'inviter le roi à attaquer les Pays-Bas[6]. Vosbergen avait bien des raisons à faire valoir dans ce sens : d'abord l'occasion était

1. Traités du 6 avril et du 19 juin 1631 entre l'Empereur et Louis XIII; accord du 30 mai 1631 entre Louis XIII et le duc de Savoie. Cf. Dumont, *Loc. cit.*

2. Ils cherchèrent à utiliser pour cela la présence du duc de Vendôme, frère naturel de Louis XIII, et de son fils, le duc de Mercœur; exilés de France, ces deux seigneurs avaient séjourné quelque temps à Bruxelles, puis en étaient partis à la suite de différends d'étiquette avec le marquis d'Aytona. Le duc de Vendôme prit du service dans les troupes hollandaises et publia une lettre à l'évêque de Bourges où il proclamait la souveraineté des Provinces-Unies. Les États demandèrent l'autorisation pour le duc de Mercœur de lever un régiment en France à leur solde; Richelieu ne le permit pas. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, C, f°s 203 ss.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Lettre de Frédéric-Henri à Richelieu, La Haye, 18 nov. 1631.

4. Article xxx de l'Instruction de Vosbergen. *P. Just.*, n° IV.

5. *Ibid.*, art. xxiii ss.

6. *Ibid.*. art. x, xvi, xvii, xxvii ss.

excellente et rare; en cent ans il ne s'en était pas présenté d'aussi belle; ensuite il s'agissait non de conquérir mais de reprendre des provinces qui avaient autrefois appartenu à la couronne; il s'agissait en même temps de se garantir efficacement contre les invasions en Picardie. Le député de L. H. P. n'avait pas besoin d'insister sur les mauvais desseins des Espagnols qui partout et toujours cherchaient à nuire au roi, et se couvraient hypocritement du masque de la piété. Pour déjouer ces menées, il fallait leur déclarer ouvertement la guerre, ou tout au moins les intimider, en massant une armée sur leurs frontières[1].

Muni de ces instructions, Vosbergen débarqua à Calais le 30 janvier et se mit à la recherche de la Cour que les affaires de Lorraine avaient appelée dans l'est. A Châlons il rejoignit le cardinal de Richelieu et eut avec lui le 15 février un long entretien en présence du garde des sceaux[2] et du conseiller Bullion[3]. La discussion fut cordiale. Richelieu approuva les raisonnements de Vosbergen, tout en faisant des réserves sur l'opportunité d'une rupture avec l'Espagne; il déclara que son maître devait imiter Henri IV et s'assurer avant tout de nombreux alliés contre la maison d'Autriche; pour bien faire, il faudrait conclure une ligue où entreraient les rois de France et de Suède, les États Généraux, le duc de Bavière, les électeurs de Cologne et de Trèves, et à laquelle on prierait l'Angleterre d'adhérer. Vosbergen prit note de ces ouvertures, qui lui servirent deux mois plus tard à rédiger un projet de traité[4]. Après l'entrevue de Châlons il se rendit à Paris où le roi était de retour, et le 4 mars fut reçu en audience solennelle à Saint-Germain-en-Laye; Louis XIII l'accueillit avec bienveillance, lui promit que les subsides seraient régulièrement payés, et lui fit espérer que dans

1. Instruction de Vosbergen, art. XVIII.
2. C'était le marquis de Châteauneuf depuis le 15 nov. 1630, et il devait conserver ce poste, jusqu'à sa disgrâce, le 25 février 1633.
3. Claude Bullion, sieur de Bonelles, conseiller d'État († 1640.)
4. Cf. *P. Just.*, n° V.

trois mois peut-être ses armées agiraient de concert avec celles des Etats. Dans des conférences ultérieures avec Richelieu et quelques secrétaires d'État, Vosbergen ne put rien obtenir de plus précis. Le 24 avril, au palais de Versailles, où il fut surpris de voir stationner dans les cours plus de quinze cents carrosses, il réclama en vain une réponse catégorique; le roi allégua pour ne rien décider la gravité exceptionnelle de l'affaire, et s'engagea seulement à en délibérer sérieusement avec son conseil. Le député hollandais dut se contenter des protestations amicales dont on le comblait; le 4 mai il reprit la route de La Haye qu'il fit en dix jours, et le 17 mai il comparaissait dans l'Assemblée des États Généraux pour y faire un rapport verbal de sa mission [1].

Quelques jours plus tard l'ambassadeur de Baugy revenait lui aussi de France où il était allé à la requête des États et du prince d'Orange [2]. Son rapide voyage, sur lequel plane encore le plus grand mystère, avait eu pour but de faire connaître à Louis XIII des propositions secrètes de la part de quelques seigneurs wallons; je reviendrai plus loin sur ce sujet; je me borne ici à mentionner une démarche qui, dans la pensée de ses auteurs, devait faire cesser toutes les hésitations de la France et la lancer définitivement dans l'arène.

Le roi ayant approuvé les projets communiqués par de Baugy, mais ajourné encore son intervention directe [3], un nouvel effort fut tenté auprès de lui deux mois plus tard. Le prince d'Orange qui avait brillamment commencé la campagne, envoya son neveu, le seigneur de Beverweert, demander des secours pour

1. Cf. A. H. le « *verbal* » de Vosbergen dans les « *Verbalen der Gezanten in Frankrijck. Rés. Ét. Gén.* en 1632.

2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Lettres du prince et des États à Richelieu, 12 et 19 avril 1632.

3. *Ibid.* f°s 390-92; le document n'a pas de date et a été classé à la fin du registre, mais tout indique que c'est la réponse portée par de Baugy au prince d'Orange et aux comtes de Bergh et de Warfusée.

le siège de Maëstricht[1], et les États Généraux pressèrent le cardinal d'y faire consentir le roi[2]. L'ambassadeur Langerak y fut employé, en même temps qu'à solliciter le paiement des subsides arriérés[3]. Toutes ces instances furent inutiles. La France ne voulut pas sortir de son attitude expectante.

Elle avait alors trop d'embarras au dedans pour y ajouter ceux d'une guerre extérieure. Le grand ministre, qui avait juré de relever son prestige en Europe, sentait sans cesse son autorité et sa vie menacées par des conspirations; un parti, à la tête duquel étaient la Reine Mère, Monsieur, frère du roi, et même la reine régnante, Anne d'Autriche, faisait le jeu de l'Espagne et se concertait avec le marquis de Mirabel, ambassadeur de Philippe IV, pour renverser Richelieu. Trop faibles pour l'emporter en restant dans le royaume, après la journée des Dupes (11 novembre 1630), les chefs de cette coterie avaient eu l'idée de franchir la frontière, de se jeter ouvertement dans les bras de l'ennemi. Gaston d'Orléans s'était enfui en Franche-Comté en mars 1631, pour passer de là en Lorraine ; Marie de Médicis, reléguée par le roi à Compiègne, s'était évadée dans la nuit du 18 au 19 juillet 1631 et avait gagné les Pays-Bas où Monsieur ne tarda pas à la rejoindre[4]. Au commencement de 1632, une petite Cour d'émigrés était réunie à Bruxelles, autour de la mère et du frère de Louis XIII; c'était une sorte d'état-major de la révolte, d'autant plus dangereux qu'il était insaisissable et que beaucoup de seigneurs français recevaient de lui le mot d'ordre. Philippe IV, qui voulait à tout prix éviter des complications, aurait préféré voir Monsieur rester en Lorraine et Marie de Médicis se réfugier en Allemagne; d'autre part, il

1. Le comte d'Estrades, *Op. cit.*, I, p. 54, est le seul à mentionner cette mission.

2. Cf. A. E. *Corr.de Hollande*, XIII. Lettre des États du 8 août 1632.

3. *Ibid.* — Lettre de Langerak à Richelieu, du 23 juillet 1632.

4. En janvier 1632. Cf. Henrard, *Op. cit.*

n'était pas fâché de nuire à Louis XIII sans se compromettre personnellement; ce n'était que lui rendre la pareille[1]. Il permit donc à l'infante de recevoir avec honneur les nobles exilés et de seconder sous main leurs complots. Grâce à cette protection, Marie de Médicis put continuer à jouer un rôle, et faire retentir toutes les Cours de ses plaintes contre son fils. Quant à Gaston d'Orléans, après avoir épousé en secret la sœur du duc de Lorraine, Marguerite de Vaudemont, et avoir gagné Montmorency, gouverneur du Languedoc, il put préparer une expédition dans le sud de la France; l'infante lui fournit pour cela cent mille écus[2].

Richelieu se défendait de son mieux contre ces intrigues : il inspirait des pamphlets où Marie de Médicis et Gaston d'Orléans étaient pris à partie et applaudissait aux vers du diplomate Bautru, ridiculisant leur fuite hors du royaume. Une pièce surtout, intitulée « Advis aux absens » eut un grand retentissement; en voici les derniers vers :

« Gaston, c'est trop courir, revenez au logis,
« Tout droit à Montargis,
« Et ne prétenlez plus que l'Empire et l'Espaigne,
« Puissent rien en Champaigne.
« Vous avez assez fait le chevalier errant
« Avecques Puylaurent.
« O Mère des trois Rois, puissante Épiphanie,
« Pourquoi t'es-tu bannie? [3]

Le cardinal ne gardait guère plus de ménagements dans ses actes. Dès le 31 mars 1631, les principaux conseillers de Monsieur, notamment Puylaurens, Le Coigneux, et le Père Chanteloube, avaient été déclarés coupables de lèse-majesté. Le duc de Lorraine, Charles IV, aussi inconstant en politique qu'en

1. Cf. Gachard, *Hist. de Rubens*, 225 ss. — A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XXIX, f[os] 27 ss. Lettre de l'infante au Roi, 30 septembre 1631.
2. Cf. Henrard, *Op. cit.*, chap. VII et VIII.
3. Cf. A. B. *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 425. — *Corr. de de Clercq*, f° 180 (nov. 1631).

amour[1], encourageait les agissements du duc d'Orléans; il fut forcé à deux reprises en quelques mois de s'humilier devant le roi de France qui le menaçait de confisquer ses États; par les traités de Vic et de Liverdun, il dut lui abandonner en dépôt plusieurs de ses places[2]. Le maréchal Louis de Marillac était soupçonné de complicité criminelle avec les mécontents; il fut exécuté en mai 1632.

Malgré cette répression énergique, Richelieu était toujours sous le coup de quelque embûche ou de quelque sédition; il n'avait ni la liberté d'esprit, ni la liberté d'action nécessaires pour entreprendre d'exécuter son programme de politique étrangère. C'est ce qui l'obligea à répondre d'une manière évasive aux appels des Provinces-Unies : on le priait de rompre avec l'Espagne; il demanda délai sur délai, et se borna à de sourdes hostilités.

Dans le pays de Liège il chercha à contrebalancer l'influence de l'évêque Ferdinand, inféodé à l'Espagne; divers agents, entre autres Louis de Ficquelmont, abbé de Mouzon, Pierre de Cadenet, le sieur de la Chapelle, y travaillèrent de 1630 à 1635, en s'immisçant dans les affaires intérieures de la principauté, et en soutenant, contre le parti conservateur des chiroux, le parti populaire des grignoux[3]. En même temps des négociations étaient engagées avec des seigneurs des Pays-Bas, auxquels furent promis des secours d'hommes et d'argent pour se révolter contre leur maître[4]. Enfin le sieur Berruyer, qui avait été résident à Bruxelles, fut envoyé deux fois de suite au prince d'Orange pour lui donner courage[5]. La première fois, à la fin d'août 1632, Berruyer trouva le prince sous les murs de Maës-

1. Lire à ce sujet les *Mémoires* du marquis de Beauvau, 1 vol. in-12. Cologne, 1688. Beaucoup d'auteurs appellent Charles III ce duc, qu'on doit appeler Charles IV.

2. Traités du 6 janvier et du 26 juin 1632. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie.

3. Cf. H. Lonchay, *Op. cit.*, p. 42 ss.

4. Voir plus loin, p. 152 et suiv.

5. Je signale aussi sans insister la mission du sieur de Laubespine, chargé en se rendant en Allemagne de voir le prince d'Orange et de lui parler *de bouche*

tricht dont il venait de s'emparer: il lui fit espérer une diversion. Une armée française était à Trèves, et pouvait de trois choses l'une : ou se joindre aux Hollandais pour opérer avec eux, ou s'avancer dans le pays de Liège, ou s'en revenir en France par Metz et prendre position sur la frontière des Pays-Bas, afin d'intimider les ennemis[1]. Le prince d'Orange préférait comme de juste la première de ces alternatives: la jonction d'un corps français à ses troupes aurait provoqué la rupture tant souhaitée entre Louis XIII et Philippe IV; après la prise de Maëstricht, cela pouvait être le coup de grâce pour les Pays-Bas. Toutefois Berruyer ayant déclaré qu'il lui fallait retourner vers le roi avant de rien promettre, Frédéric-Henri se borna à demander que l'armée du roi vînt se poster sur la Sambre[2]. Berruyer alla rapidement informer Richelieu de ce désir et ne tarda pas à être réexpédié vers le prince avec de nouvelles instructions[3] : le roi était plus irrité que jamais contre les Espagnols; « je suis résolu », écrivait-il à son envoyé, « de leur procurer de tous les costés le plus d'affaires que je pourray. » Mais il ne songeait plus à entreprendre une diversion comme celle dont Berruyer avait parlé à la fin d'août; il proposait seulement de soutenir sous main la rébellion des seigneurs des Pays-Bas. Le prince d'Orange comprit qu'il n'y avait à attendre aucun secours immédiat; il n'insista pas et fit à mauvais succès bon visage, en chargeant Berruyer de transmettre au roi et au cardinal mille protestations de son dévouement[4].

Officiellement la France et l'Espagne conservaient les meil-

de certaines affaires importantes. — Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Lettre du roi au prince d'Orange, 30 juillet 1632.

1. Cf. A. E. *Ibidem*, f[os] 111 ss. *Instruction à M. Berruyer* (sans date). Avenel, *Op. cit.*, VII (supplément) la classe vers le milieu de 1632; elle est probablement du milieu d'août.

2. Rapport de Berruyer sur sa première mission. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX, 9 sept. 1632.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII, 15 et 16 sept. 1632.

4. *Ibid.*, 28 oct. 1632, deux lettres de Frédéric-Henri au roi et à Richelieu.

leures relations; des notes amicales étaient échangées entre Richelieu et le sieur Navas, secrétaire de l'ambassade espagnole à Paris[1]. Sans doute le marquis de Mirabel se fit mal voir par ses intrigues, en particulier avec la reine Anne, et fut congédié par Louis XIII assez cavalièrement au milieu de 1632[2], mais il fut remplacé peu de temps après par un autre diplomate, don Christoval de Benavente[3]. L'infante Isabelle était représentée par un agent à Paris, Vicq de Meulevelt, que suppléait fréquemment un secrétaire de légation, nommé de Clercq[4]. La France, de son côté, entretenait des ministres à Madrid et à Bruxelles; dans cette dernière ville, après le départ de Bautru au milieu de 1630, Berruyer et le secrétaire Hubert avaient surveillé les menées de la Reine Mère et de Monsieur; Hubert restait seul à la fin de 1632[5], quand il se compromit par une démarche incorrecte : le sieur de Rogles avait été envoyé par le roi pour demander à l'infante l'extradition de deux ennemis de Richelieu : n'ayant pu obtenir pour ce gentilhomme une audience des États Généraux belges, Hubert pénétra par surprise dans la salle des séances, le 10 décembre 1632, et essaya de prononcer un discours malgré les protestations de tous les députés[6]. L'infante, très jalouse de son autorité, entra dans une vive colère en apprenant cette incartade. Pour l'apaiser il fallut rappeler Hubert. Toutefois la situation ne fut pas modifiée, et quand le sieur d'Amontot fut accrédité à Bruxelles à la fin de 1633, il dut exprimer le désir du roi de rester en bonne intelligence

1. Cf. Avenel, *Op. cit.*, VII, (supplément) mai 1631, et IV, 3 avril 1632.
2. Cf. *Mémoires de Richelieu*, *Loc. cit.*, VIII, p. 387. Richelieu lui fit écrire le 12 juillet 1632 que le roi ne désirait pas le voir avant son départ. Cf. Avenel, *Op. cit.*, VII, lettre non imprimée.
3. Au commencement de 1633.
4. Cf. A. B. *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 425, où se trouve la correspondance de de Clercq, de 1628 à 1635.
5. Cf. *Hardwicke Papers*, II, p. 78. Gerbier écrit au gouvernement anglais le 31 août 1632 que le résident Berruyer vient d'être rappelé.
6. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 91 ss. et appendice c.

avec le gouvernement des Pays-Bas[1]. Un mémoire rédigé vers cette époque sur l'ordre de Richelieu, énumère complaisamment tous les dangers qu'aurait causés une rupture : le grand homme d'État était d'avis que la France devait se contenter de fournir de l'argent à tous les ennemis de l'Espagne; l'alliance franco-hollandaise devait se réduire pour le moment au traité de subsides de 1630[2].

Les négociations et la guerre avec l'Espagne (1630-1632).

Pendant ce temps les Provinces-Unies et l'Espagne continuaient à négocier et à guerroyer. Les propositions de trêve faites par Jean de Kesseler à Roosendaal[3] furent rejetées après de longues délibérations. La ville de Haarlem en Hollande, invitée par les États de la province à permettre la négociation, accentua son refus d'y consentir[4]. Dans les autres provinces, en général, la majorité se déclara pour la guerre. Aitzema a fort bien dit que la trêve ne se fit pas, parce que la République n'était plus en danger après ses succès de 1629, et parce qu'elle n'avait pas encore peur de la France[5]. L'infante envoya en vain à La Haye le baron d'Auchy[6]; elle ne put empêcher les États de traiter avec M. de Baugy. Sans se décourager, elle chercha à renouer par tous les moyens : non seulement elle usa de l'intervention anglaise, mais encore elle profita de divers prétextes pour remettre sur le tapis la question de la trêve. Kesseler

1. Cf. Gachard, *Loc. cit.*, et A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX.
2. « *Advis sur la rupture proposée par les Hollandais entre la France et l'Espagne* ». A. E. *Corr. de Hollande*, XIV, f[os] 285-87 (sans date).
3. Voir *Introduction*, p. 67 ss.
4. Résolution de la Vroedschap de Haarlem du 16 janvier 1630, suivant Aitzema, *Loc. cit.*, C, f[os] 35-38; du 17 janvier, suivant Wagenaar, *Op. cit.*, XI, p. 110,
5. *Loc. cit.*, f° 39.
6. Charles de Bonnières, baron d'Auchy. Cf. Gachard, *Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 207.

s'aboucha avec Berckel et avec l'échevin de Roosendaal, van Zevender, soi-disant pour conclure un échange de prisonniers, en réalité pour débattre « le fâcheux procès » qui restait toujours pendant[1]. Il en fut de même dans quatre conférences organisées successivement à Tilbourg en Brabant, de janvier à juillet 1630[2], et où devait se régler l'affaire de la « Mairie » de Bois-le-Duc; on appelait ainsi le plat pays situé autour de cette ville[3]. Depuis que Frédéric-Henri avait pris Bois-le-Duc, la Mairie (*Meyerei*) était régulièrement soumise aux dévastations des Espagnols et des Hollandais qui prétendaient y être à la fois les maîtres et y lever des impôts. Les habitants étaient odieusement exploités : quand ils avaient acquitté leurs contributions d'un côté, ils se les voyaient réclamer de l'autre; c'était le cas par exemple pour les subsides appelés « beden » qu'ils devaient payer à leur souverain, et pour la capitation[4]. Au point de vue religieux ils n'étaient pas mieux partagés : les Hollandais fermaient les églises catholiques et persécutaient les curés, tandis que les Espagnols abattaient les temples et donnaient la chasse aux pasteurs. Rien de plus cruel que le sort de ces malheureux, en butte aux représailles ou, comme on disait, aux « *rétorsions* » des deux partis! On tenta vainement de s'entendre pour faire cesser ces violences. Des discussions interminables s'engagèrent au sujet de la souveraineté dans la « Mairie », Philippe IV ne voulant pas y renoncer, les États soutenant qu'ils l'avaient acquise en s'emparant du chef-lieu, Bois-le-Duc[5]. Les confé-

1. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 7 mars, 25 avril, 18 mai 1630. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén. avec le roi*, XXVII; Isabelle au roi, 26 avril 1630.

2. Cf. A. H. *Instructions des ambassadeurs des États Généraux*, 3 janvier, 30 mars, 11 juin, 15 juillet 1630.

3. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 61 : « Bois-le-Duc est une des quatre principales villes de Brabant qui a sous elle cent septante villages, ce qui s'appelle la *Meyerie*. »

4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, C, f[os] 214-15.

5. De l'avis du duc d'Aerschot, la Mairie dépendait de la ville. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 462 70.

rences de Tilbourg, comme celles de Roosendaal, n'aboutirent à aucun résultat. A la fin de 1630 les États de Hollande se prononcèrent, sur le conseil de Son Excellence, pour une reprise vigoureuse des hostilités, et L. H. P. déclarèrent que l'état du pays ne permettait pas de faire une trêve avec l'Espagne[1].

La misère des Pays-Bas espagnols était telle qu'un répit leur semblait indispensable. La promesse faite par Philippe IV, au commencement de 1630, d'envoyer des secours, et de venir même en personne dès qu'il le pourrait[2], n'avait pas suffi à relever le moral des habitants. L'infante ne se laissa donc pas rebuter par les échecs de sa diplomatie et redoubla d'efforts en vue d'un armistice. Elle accepta avec empressement l'appui de Marie de Médicis, la reine émigrée qu'elle hébergeait à Bruxelles, et celle-ci fit exhorter le prince d'Orange à favoriser la trêve[3]. Cette intervention n'ayant pas réussi, l'infante eut recours à des démarches plus directes : elle envoya à La Haye son confident Rubens. Les États Généraux lui ayant refusé un passeport[4], le peintre diplomate effectua son voyage dans le plus grand secret, au milieu de décembre 1631. Voici ce qu'écrivait à ce propos le secrétaire Brasset : « Le peintre Rubens a faict icy une course, laquelle quoique fort secrette, n'a pas laissé d'esclatter et de desplaire à beaucoup de gens qui sçavent de quoi il se mesle. Il n'y a esté que du soir au matin, et n'a conféré qu'une demie heure[5] ». On sait aujourd'hui que Rubens était resté deux jours à La Haye et avait eu un entretien avec Frédéric-Henri[6]; les détails manquent sur cet entretien qui, dans tous les cas, ne

1. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, 606.
2. Cf. Van Loon, *Op. cit.*, II, 186.
3. Cf. A. B. *Secr. Esp.— Corr. des gouv. gén.*, XXIX. Deux lettres de Philippe IV à l'infante, du 15 sept. 1631. Suivant Henrard (*Op. cit.*, p. 110-111) la Reine Mère employa à cette mission Rubens ; suivant Gachard, elle se servit d'un de ses gentilshommes (*Hist. de Rubens*, p. 232).
4. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 29 nov. 1631.
5. La Haye, 22 déc. 1631. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII.
6. Cf. Gachard, *Hist. de Rubens*, p. 233.

modifia pas les idées belliqueuses du prince[1]. Rubens et un autre agent de l'infante, Philippe le Roy, ne furent pas plus heureux au mois d'août 1632[2]. Les Hollandais enhardis par leurs succès militaires, ne voulaient plus traiter directement avec Philippe IV; tout au plus devaient-ils consentir à entamer bientôt avec les États Généraux des provinces sujettes une négociation que le roi d'Espagne approuva de fort mauvaise grâce.

La guerre se prolongeait, tantôt menée avec lenteur, tantôt poussée vigoureusement, une guerre de sièges qui convenait au génie hollandais et minait pièce à pièce les défenses de l'adversaire. La campagne triomphale de 1629 avait été complétée par la prise d'Olinde au Brésil. Cette ville située au milieu de la capitainerie de Pernambuco, qu'un contemporain déclarait être « le paradis terrestre du Brésil[3] », avait été enlevée en février 1630 par l'amiral Henri Lonk, auquel la Compagnie des Indes occidentales avait confié la direction d'une nombreuse flotte. Cette conquête avait donné aux Hollandais une excellente base d'opérations militaires et commerciales pour s'emparer de tout le Brésil et de ses richesses. Une médaille avait été frappée pour en éterniser le souvenir[4], et les États Généraux avaient ordonné, en signe de réjouissance, un jour d'actions de grâces[5]. Le reste de l'année 1630 se passa sans grand événement. Il n'y eut guère que quelques escarmouches sur les bords du Rhin : dans l'une d'elles, le 10 juillet 1630[6], le comte Jean de Nassau, qu'une intrigue amoureuse avait fait passer dans les

1. Grotius écrivait à du Maurier le 6 février 1632 sur cet insuccès de Rubens : « ita ut qui nuper Hagae fuit Rubenius, tantum non delusus abierit. » Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 190, note 5.

2. Cf. Gachard, *Hist de Rubens*, p. 242-43. Aitzema. *Loc. cit.*, CI, liv. XII, f°s 32 ss.

3. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 118, col. 1.

4. Cf. Van Loon. *Op. cit.*, II, p. 192.

5. Le 1er mai 1630. Cf. Capellen, I, 582.

6. Voir Commelyn, *Op. cit.*, p. 131 ss., et les *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 119-22.

rangs ennemis[1], fut fait prisonnier par les Hollandais, entre Wesel et Rhinberg. Son frère, Guillaume de Nassau, et son cousin, le prince d'Orange, vinrent le visiter à Wesel où il fut soigné et guéri de ses blessures; on le relâcha ensuite moyennant une rançon. Frédéric-Henri ne dirigea en personne aucune expédition et se borna à faire une tournée d'inspection sur les frontières de la République. Les Espagnols respirèrent. Leur flotte unie à celle des Dunkerquois avait fait d'heureuses croisières: le marquis d'Aytona, général de l'armée navale, annonça à Olivarez, au commencement de 1631, qu'en moins d'un an il avait enlevé quatre cents bâtiments aux rebelles sans en perdre un seul[2].

La France avait exhorté en vain les États à une action énergique en 1630[3]; elle réussit mieux l'année suivante. M. de Hauterive, envoyé à La Haye, pour traiter des affaires d'Orange, fut en même temps chargé d'empêcher une trêve et de pousser à la guerre[4]; on lui remit une lettre de change de trente mille livres, qui devait l'aider au besoin à entretenir dans les esprits des dispositions belliqueuses[5]. Ses arguments et l'influence du prince d'Orange produisirent l'effet désiré. Le 8 avril 1631, les États Généraux, sur l'avis de Son Excellence, résolurent secrètement de tenter une entreprise sur Dunkerque ou Bruges, et ordonnèrent une levée extraordinaire de huit à neuf mille hommes[6]. Les préparatifs se firent sur les bords du Rhin, près d'Emmerich, afin de tromper l'ennemi sur l'objectif de la campagne; puis, rapidement, les troupes furent embarquées et transportées, en descendant le Rhin et la Meuse, sur les côtes

1. Jean de Nassau-Siegen était né en 1583 et vécut jusqu'en 1638. Cf. Vorsterman van Oyen, *Op. cit.*, p. 121 ss.
2. Lettre du 18 février 1631. Cf. B. R., ms nº 16147-148. Cf. Biogr. Nat. belge, article *Aytona*, par Gachard.
3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Lettres de M. de Baugy en juillet 1630.
4. Cf. Van den Sande, *Op. cit.*, p. 235.
5. Cf. son instruction du 27 déc. 1630. *P. Just.*, nº VI.
6. Cf. A. H. *Rés. secr. Ét. Gén.*

de Flandre[1]. Tout s'enfuit à leur approche, et Frédéric-Henri était disposé à frapper un grand coup, quand le nouveau généralissime espagnol, don Alvarez de Bazan, marquis de Santa Cruz, arriva à marches forcées, avec une armée équivalente à la sienne. Les députés des États, de service au camp, se prononcèrent prudemment pour la retraite; après une discussion assez aigre, le prince céda et se rembarqua (juin 1631)[2]. Les Espagnols, rendus plus entreprenants par cet avantage, voulurent à leur tour envahir le territoire néerlandais. Une flottille considérable composée surtout de bateaux à fond plat, avait été réunie à Anvers. Il s'agissait d'occuper certaines îles du nord de la Zélande, afin de séparer cette province de la Hollande. L'entreprise avait été combinée par un gentilhomme zélandais, traître à sa patrie, le sieur de Wieskerke, et par un capucin de Bruxelles, le Père Philippe[3]. Le comte Jean de Nassau, chargé du commandement, reçut avant de partir la visite de l'infante et de la Reine Mère de France; celle-ci, ainsi que le nonce du pape, donna à l'escadre sa bénédiction, mais « avec peu de succès[4] ». Engagés dans les canaux de la Zélande et s'échouant sans cesse sur les bas-fonds, qu'ils connaissaient mal, les Espagnols furent harcelés par les Hollandais, et le 13 septembre 1631, complètement défaits dans le Slaak, étroit bras de mer au nord de l'île de Tholen. Le désastre fut terrible; un grand nombre de soldats, y compris le traître Wieskerke[5], furent noyés, et plus de quatre mille faits prisonniers; le comte de Nassau échappa à grand'peine sur un petit canot. Ce fut le dernier fait de guerre mémorable de l'année. Au Brésil, divers

1. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 124 ss.
2. C'est du moins le récit des *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 125-26. Commelyn dit au contraire que le prince fut le premier à proposer la retraite, à cause de la disette. *Op. cit.*, p. 140.
3. Cf. Capellen, *Op. cit.*, I, 644. Aitzema, *Loc. cit.*, C, f[os] 267 ss. Commelyn, *Op. cit.*, 142 ss.
4. Cf. *Mémoires* de Richelieu, *Loc. cit.*, VIII, p. 332.
5. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 9 octobre 1631.

combats avaient été livrés sans résultat appréciable[1]. En somme grâce à la victoire du Slaak, les États gardaient le dessus. Le marquis d'Aytona jugeait la situation de la façon la plus pessimiste : il déclarait qu'un effort extraordinaire pouvait seul permettre de lutter contre les forces des Suédois sur le Rhin, des Hollandais et peut-être des Français, sur la Meuse et l'Escaut[2].

La campagne de 1632 montra combien ces craintes étaient justifiées. Sans doute Gustave-Adolphe fut absorbé par son duel contre l'Autriche, et Richelieu ne voulut pas entrer en lice; mais le prince d'Orange déploya plus que jamais ses talents de preneur de villes et porta l'épouvante au cœur des Pays-Bas. Le commandeur Des Gouttes l'y avait exhorté au nom de Louis XIII et lui avait suggéré l'idée d'attaquer Gravelines et Dunkerque[3]. Peut-être les États songèrent-ils un moment à réaliser ce dessein : c'est ce qui expliquerait la correspondance active qu'ils eurent avec un de leurs agents, nommé Mibaise, résident à Calais, et l'envoi qu'ils lui firent au mois d'avril, d'un certain nombre de barils de poudre[4]. Quoi qu'il en soit, d'autres projets prévalurent. Frédéric-Henri, qui avait d'abord proposé le siège d'Anvers[5], y renonça sur le conseil de quelques seigneurs wallons, qui conspiraient contre l'Espagne, et fit décider le siège de Maëstricht (19 mai 1632)[6]. Tandis que le comte Guillaume de Nassau allait faire une diversion du côté de la Flandre, et s'emparer de deux forts aux environs d'Anvers[7], le prince d'Orange opéra du côté de la Meuse. Les Espagnols venaient précisément d'envoyer un corps d'armée vers le Palatinat, sous Gonzalez de Cordova;

1. Cf. Van Loon, *Op. cit*,, II, 192.
2. Cf. B. R. *Loc. cit.* Lettre au comte-duc Olivarez, 31 déc. 1631.
3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Instruction du commandeur Des Gouttes, 15 déc. 1631.
4. Cf. A. H. *Rés. secr. Ét. Gén.* (avril-mai 1631). Aitzema, *Op. cit.*, CI, f° 3.
5. Cf. A. H. *Loc. cit.*, 21 mars 1632.
6. *Ibidem.* Cf. *P. Just.*, n° VII.
7. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, 142.

le marquis de Santa-Cruz se trouva trop faible pour résister aux Hollandais, qui, en quelques jours, occupèrent les places de Venloo, Straalen et Ruremonde; Sittart, dans le pays de Juliers, eut le même sort (juin 1632). Contre son habitude, Frédéric-Henri autorisa dans ces places l'exercice public du culte catholique; il ne faisait qu'accomplir une promesse des États Généraux qui, le 22 mai 1632, avaient adressé aux provinces belges, une proclamation pour les pousser à la révolte[1]. On espérait que les habitants, effrayés par l'invasion, et séduits par les procédés du vainqueur, se détacheraient complètement de l'Espagne. Sans laisser aux ennemis le temps de respirer. l'armée des États parut le 10 juin devant Maëstricht. La place, presque enclavée dans le pays de Liège, avait une importance considérable, à cause du grand pont de pierre qui traversait la Meuse, entre la ville proprement dite de la rive gauche, et le faubourg de Wyk, sur la rive droite. De larges remparts et de profonds fossés la protégeaient; le baron de Lede s'y trouvait avec plus de trois mille hommes, et toutes les forces espagnoles des Pays-Bas devaient accourir à son aide. Malgré ces difficultés, le prince d'Orange établit audacieusement son camp sous les murs de Maëstricht ; il se couvrit du côté de la campagne d'une enceinte de circonvallations, et fit creuser des parallèles du côté de la ville. Son activité fut prodigieuse : il était, suivant un de ses biographes, « tous les jours aux tranchées, et toutes les nuits aux gardes du dehors[2] ». En vain don Gonzalez de Cordova, rappelé d'Allemagne, vint-il avec le marquis de Santa Cruz, au secours des assiégés; en vain, le général impérial Pappenheim, essaya-t-il de couper les vivres aux Hollandais. Ceux-ci restèrent tranquillement dans leurs lignes où leur chef avait fait amasser d'immenses approvisionnements. Le 22 août 1632, Maëstricht dut capituler.

1. Voir le texte dans Commelyn, *Op. cit.*, 147-48, ou dans Aitzema, *Op. cit.*, CI.
2. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, 143-44.

Cette glorieuse conquête mit en joie les Provinces-Unies; des médailles commémoratives furent frappées[1], les États Généraux ordonnèrent des actions de grâces dans toutes les églises[2], et on se laissa bercer des plus douces espérances. Frédéric-Henri, en effet, ne voulait pas s'en tenir à la prise de Maëstricht; l'ambassadeur de Venise à La Haye, Alvise Contarini, écrivait le 9 septembre que le prince avait parlé d'aller cette année même, baiser la main de l'infante dans Bruxelles[3]. Les choses n'allèrent pas si loin. Les États publièrent, les 11 et 25 septembre, deux nouvelles proclamations appelant les Wallons aux armes; elles produisirent peu d'effet. Il fallut renoncer à envahir le Brabant. Du moins, les lieutenants du stathouder poussèrent une pointe hardie au delà de la Meuse et occupèrent en quelques semaines tout le duché de Limbourg : la ville du même nom et les petites places de Rolduc, Fauquemont et Dalhem, reçurent des garnisons (septembre 1632)[4]. Le 1er novembre, le prince d'Orange leva son camp et se retira vers le nord, pour prendre ses quartiers d'hiver; chemin faisant, la ville d'Orsoy sur le Rhin fut emportée par le comte Guillaume de Nassau (15 novembre).

La conspiration des nobles belges.

Sans ruiner la domination de l'Espagne dans les Pays-Bas, la campagne de 1632 l'avait fortement ébranlée. Déjà, en juillet, le marquis d'Aytona n'avait pas caché à Olivarez que les populations étaient mécontentes et que partout régnait la plus grande misère imaginable[5]. La perte de Maëstricht et du Limbourg

1. Cf. Van Loon, *Op. cit.*, II, 202-03. Bizot, *Histoire métallique de la République de Hollande*, 3 vol. in-8°, Amsterdam, 1688, II.
2. Cf. A. H. *Rés. Ét. gén.*, 25 août 1632.
3. Cité par Gachard, *Hist. de Rubens*, p. 241, note 1.
4. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 155-56.
5. Lettre du 30 juillet 1632. — B. R., ms n° 16147-48 : « y en suma, señor, reducido el estado publico a la major miseria que se puede imaginar. »



augmenta le désordre, tandis qu'une conspiration secrète rendait la situation vraiment critique. Cette conspiration, qui avait étrangement servi les Hollandais, est assez mal connue, quoiqu'un savant belge, Juste, lui ait consacré une étude intéressante[1]. En général, on la traite comme un épisode sans importance, comme le produit des rêveries de quelques seigneurs, dépourvus d'argent, de troupes, et même de cervelle. Sans doute ce furent des nobles surtout qui songèrent à chasser les Espagnols de leur pays, et la masse du peuple resta fidèle au Roi Catholique. Cependant, dans les provinces méridionales, sur cette terre classique des « malcontens » que les intrigues de la France agitaient si facilement, l'esprit d'insubordination fit beaucoup de ravages. Les documents publiés par Gachard[2], et de nombreuses pièces inédites permettent d'affirmer que plusieurs villes faillirent être enlevées à l'Espagne et que la conspiration de 1632-33 fut plus redoutable qu'on ne l'a cru jusqu'à présent.

On sait[3] quelle était, en 1630, la détresse des Pays-Bas; suivant un document de l'époque, ils avaient été « foulés, exténués et épuisés à n'en pouvoir plus[4] ». Les habitants, accablés par les revers de la guerre, qu'ils attribuaient à l'impéritie des Espagnols, ne cessaient d'apporter leurs plaintes aux pieds de l'infante Isabelle; celle-ci les accueillait avec bonté et les transmettait à son neveu, Philippe IV, en lui demandant des secours, qui ne venaient jamais. Jean de Croy, comte de Solre[5], et Charles de Bonnières, baron d'Auchy[6], avaient été successivement envoyés à Madrid, sans rien obtenir. Les États provin-

1. *Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne*, in-8°, Bruxelles, 1851.
2. Surtout les *Actes des États Généraux de 1632*, déjà cités.
3. Voir l'introduction, III.
4. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, I, p. 75.
5. Voir plus haut, p. 102.
6. Cf. Gachard, *Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 159 : instruction d'Isabelle au baron d'Auchy, le 28 déc. 1630.

ciaux ne dissimulaient plus leur indignation : ceux du Brabant refusèrent quelque temps de voter des subsides; ceux de Hainaut réclamèrent la convocation des États Généraux[1]. On obtint à grand'peine en 1631 une capitation. Les excellents conseils que le marquis d'Aytona donnait au roi depuis son arrivée à Bruxelles, restaient lettre morte. Les belges n'étaient employés qu'avec défiance, et Spinola avait été remplacé à la tête de l'armée, par un général incapable, le marquis de Santa Cruz (avril 1631); il fallut les échecs de 1632 pour ouvrir les yeux de Philippe IV, qui finit par rappeler Santa Cruz, et par investir du commandement le marquis d'Aytona (novembre 1632)[2].

Non seulement le gouvernement espagnol se faisait grand tort par son incurie et laissait les populations se détacher de lui peu à peu, mais encore il s'aliénait certains personnages de marque, en froissant leur susceptibilité. Le comte Henri de Bergh fut un des premiers offensés et un des plus ardents à méditer une vengeance. J'ai déjà dit qu'il avait reçu de grandes faveurs de l'Espagne[3] et atteint les grades les plus élevés de l'armée, en devenant lieutenant général de cavalerie, puis capitaine général d'artillerie, enfin en recevant provisoirement, en 1628, le commandement en chef[4]. Cette haute fortune enfla démesurément son orgueil. Aussi, quand il se vit suspect après les échecs de l'année 1629, quand il put craindre même d'être arrêté et destitué, son ressentiment fut profond. Il était d'un caractère léger et vain, très avide et ambitieux, insatiable de plaisirs et perdu de vices[5]. Le duc d'Aerschot l'a traité non sans raison de « brouillon[6] ». Selon toute vraisemblance, il songea

1. Cf. Juste, *Op. cit.*, p. 20-21.
2. Cf. Article *Aytona* dans la *Biographie nationale* belge.
3. Cf. Introd., III, p. 97.
4. Cf. Article *Bergh* par Gachard, dans la *Biographie nationale* belge.
5. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. Lettre de Bautru, du 11 janvier 1630, où il accuse Bergh d'inceste avec ses sœurs.
6. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, p. 462-70.

dès 1630 à user de l'influence qu'il possédait en Gueldre pour punir les Espagnols de leurs injustes soupçons. La suite des événements ne fit que le confirmer dans ce dessein ; privé de son commandement par la nomination du marquis de Santa Cruz, il perdit encore la direction supérieure de l'artillerie et dut se contenter de la charge de « mestre de camp général [1] ». Peut-être fut-il informé que Philippe IV voulait l'appeler en Espagne, pour lui enlever toute velléité de trahison [2]. Bref, il se jeta à corps perdu dans les menées les plus criminelles.

Autour de lui se groupèrent en secret un certain nombre de seigneurs qui avaient ou croyaient avoir de sérieux motifs pour conspirer. Leurs noms sont connus grâce aux révélations dont ils furent plus tard l'objet, soit de la part du résident anglais Gerbier, à Bruxelles, soit de celle du duc d'Aerschot, en Espagne, grâce aussi à de nombreux documents d'archives; il existe notamment aux Affaires Etrangères, à Paris, une liste dressée en 1632 des seigneurs prêts à se révolter, des places dont ils se disaient assurés et des troupes dont ils pouvaient disposer [3]. Plusieurs des conjurés occupaient un rang élevé dans l'administration et figuraient parmi les chevaliers de la Toison d'Or. Tels étaient Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, membre du Conseil d'État, Alexandre, duc de Bournonville et comte de Hennin, Albert de Ligne, prince de Barbançon, Louis d'Egmont, prince de Gâvre. Le premier se plaignait surtout d'avoir dû rendre au comte de Bucquoy, sans compensation, la charge de grand bailli de Hainaut qu'il avait exercée pendant sa minorité [4]. Le duc de Bournonville n'était pas satisfait du gouvernement de Lille, Douai et Orchies qui lui avait été conféré. Le prince de Barbançon, colonel de deux régiments, dirigeait

1. Cf. Article *Bergh*, déjà cité.
2. *Ibid.*, et B. R., ms n° 16149; lettre d'Aytona au roi d'Espagne, du 28 mars 1632.
3. Cf. *P. Just.*, n° VIII.
4. Cf. Henrard, *Op. cit.*, p. 202.

l'opposition dans les États de Hainaut, et réclamait le renvoi des troupes espagnoles. Le comte d'Egmont, fier du nom illustre qu'il portait, avait de vagues ambitions et rêvait de changements.

Il faut se garder d'associer à ces mécontents le duc d'Aerschot, qui fut pourtant compromis par leurs agissements, et qui paya d'un long emprisonnement le crime de ne pas les avoir révélés. Philippe d'Arenberg, duc d'Aerschot, est une des plus nobles figures de l'époque : issu d'une grande famille[1], il s'était, de bonne heure, signalé par d'éminentes qualités au service des Habsbourgs. Ceux-ci l'avaient comblé d'honneurs : chevalier de la Toison d'Or en 1618, il avait été nommé en peu de temps conseiller d'État, gouverneur de Namur, grand fauconnier des Pays-Bas et grand veneur de Flandre. Il ne fut pas ingrat. Tout en déplorant les maux dont souffrait son pays et en ayant un vif désir de les adoucir, il repoussa toujours loin de lui les idées de révolte. C'était du roi et de l'infante qu'il attendait l'amélioration de l'état de choses, et rien ne put lui faire abandonner cette ligne de conduite : ni les exhortations du prince de Barbançon et du duc de Bournonville, ni les insinuations d'Egmont, ni les pleurs de sa sœur, princesse d'Epinoy, ni les instances de son frère, le capucin Charles. Ses parents eurent beau revenir sans cesse à la charge pour le gagner, disant que « tout le monde le suivrait »; son loyalisme fut inébranlable. Comme on l'accusait en 1634 de s'être vanté que sans lui la conspiration aurait réussi, il répondit fièrement qu'il avait eu le droit de le faire[2].

Les chefs du mouvement insurrectionnel ne purent obtenir du duc d'Aerschot que la complicité du silence; cela leur permit du moins de continuer leur propagande et d'entraîner plusieurs

1. Il était né en 1587 au château de Barbançon. Cf. Article *Arenberg*, par Gachard, dans la *Biogr. nat.* belge,

2. Cf. Les pièces du procès d'Aerschot, dans Gachard, *Actes de 1632*, p. 566 ss., 574 ss. et 608-10.



seigneurs et officiers wallons : le prince de Chimay; le baron de Crèvecœur, gouverneur d'Avesnes; le marquis de Tressigny, gouverneur de Philippeville; Georges Carondelet, baron de Noyelles, gouverneur de Bouchain; les gouverneurs de Marienbourg[1] et du Quesnoy. Outre ces nobles, des membres de la bourgeoisie se laissèrent séduire par des raisons de sentiment ou d'intérêt; plusieurs bourgmestres de Flandre et d'Artois marchandèrent leur défection[2]. Il est impossible d'apprécier exactement le nombre des traîtres; les données sur lesquelles on pourrait établir ce calcul sont trop vagues. Ce qui est certain c'est qu'il y en eut beaucoup qui ne se décidèrent pas à agir, et que les investigations de la police espagnole furent impuissantes à découvrir. Le marquis d'Aytona écrivait à Philippe IV, en juin 1632, que les complices du comte de Bergh étaient nombreux, mais ne se déclaraient pas[3]; plus tard, il conseilla de réunir les États Généraux belges pour ne pas provoquer par un refus un soulèvement populaire. Il y eut parmi les mécontents des représentants de toutes les classes[4]. Les uns rêvaient de délivrer leur patrie du joug espagnol et d'en faire une république catholique indépendante; ils comptaient sur l'appui de la France sans se dissimuler qu'il faudrait lui faire quelques sacrifices territoriaux. Les autres, cédant à l'influence de vieux souvenirs et à des sympathies naturelles, voulaient revenir au temps de la pacification de Gand, et, par un traité avec les Hollandais, à l'Union des dix-sept provinces des Flandres. Vu l'intolérance générale en matière religieuse et les convictions très arrêtées de la majorité des Belges, le projet d'une république catholique

1. Cf. *P. Just.*, n° VIII.

2. Cf. Un mémoire français, rédigé probablement par Berruyer en 1632. *P. Just.*, n° XI.

3. Cf. B. R., ms n° 16149, lettre du 25 juin 1632 : « los complices de tan gran traycion son muchos, pero no estan declarados. »

4. Le 6 janvier 1633, de Clercq écrivait de Paris que l'intendant d'Egmont connaissait « en bon nombre » les perfides du pays. Cf. A. B. *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 425.

devait rallier le plus de partisans; ce fut ce qui arriva et les conjurés firent des avances à la France avant d'en faire aux Provinces-Unies.

Le roi de France avait bien des raisons pour accueillir favorablement une pareille démarche. Il savait que l'Espagne était prête à lui créer des embarras partout où elle le pourrait, aussi bien à l'intérieur du royaume qu'au dehors ; il était à la fois irrité et inquiet de voir bien reçus à Bruxelles tous les factieux de ses États ; la large hospitalité accordée successivement à sa mère et à son frère en rupture de ban, fut un grief de plus. D'autre part, les ministres français, et Richelieu en particulier, songeaient alors à faire revivre d'anciennes prétentions de la France sur les Pays-Bas. Les historiographes Dupuy et Godefroy avaient été chargés d'entreprendre des recherches à ce sujet et avaient réuni une foule de documents à l'appui de leur thèse. Dans des mémoires rédigés vers 1631, ils démontraient les droits du roi sur les comtés de Flandre et d'Artois: leur argument fondamental était que les droits de souveraineté et de ressort ne pouvaient être aliénés; or, les rois de France avaient été autrefois suzerains des comtes de Flandre et d'Artois; par conséquent, les traités de Madrid, de Cambrai et autres où ils avaient abandonné leurs droits, étaient nuls et non avenus[1]. Au désir de reculer les frontières du royaume vers le nord se joignait encore la crainte de voir les Hollandais réunir la totalité des Pays-Bas sous leur domination; au point de vue religieux comme au point de vue politique, cette solution était regardée comme déplorable. Diverses pièces en font foi[2], et Richelieu a pris soin lui-même de le déclarer dans ses *Mémoires*[3].

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX, et Avenel, *Op. cit.*, VII (supplément), à la date de 1631.

2. Cf. Avenel, *Ibid.*, sept. 1632 : *Mémoire touchant la révolte projetée en Flandre.* Cf. Aussi *P. Just.*, n° XI, un *Avis sur le voyage de M. Berruier en Flandres.*

3. *Loc. cit.*, VIII, p. 392.

Dès 1631, le cardinal travailla à écarter cette éventualité et à faire profiter la France du vent de rébellion qui soufflait. Une occasion imprévue lui facilita la tâche. L'infante Isabelle, désireuse de réconcilier Marie de Médicis avec son fils, envoya au commencement du mois d'août 1631 un ambassadeur extraordinaire à Louis XIII. Ce personnage, François Carondelet, frère du gouverneur de Bouchain, était doyen de la cathédrale de Cambrai, et en voulait aux Espagnols de l'avoir frustré de l'évêché de Saint-Omer[1]. C'était d'ailleurs une âme vénale, prête aux compromis les moins honorables. Il eut, probablement dans des voyages successifs, deux audiences du roi, à Monceaux le 8 août, puis à Fontainebleau au milieu d'octobre[2]; il y plaida au nom de l'infante la cause de la Reine Mère et de Monsieur. On crut que sa mission serait couronnée de succès, le cardinal lui ayant fait bon accueil; mais dans la seconde audience, le roi se plaignit vivement des pamphlets que l'on publiait contre lui dans les Pays-Bas, et de l'encouragement que l'on donnait aux intrigues coupables de sa mère et de son frère. Au lieu de convaincre le gouvernement français, Carondelet se laissa corrompre par lui. Il le mit au courant de la situation des Flandres, exagéra l'irritation de la noblesse contre les Espagnols et promit de fomenter une révolte générale[3].

Tandis qu'il s'y employait, Richelieu eut recours à d'autres influences. Dans l'entourage de Marie de Médicis et du duc d'Orléans, il y avait bien des gens qui avaient cru de leur devoir de les suivre à l'étranger et qui regrettaient amèrement de l'avoir fait; il y en avait aussi qui, quoique émigrés, étaient

1. Cf. Juste, *Op. cit.*, p. 26.

2. Cf. A. B. *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 425. Lettres de de Clercq des 14 août et 17 octobre 1631. Cf. Aussi Henrard, *Op. cit.*, p. 115-116. Avenel, *Op. cit.*, VII (supplément) parle à tort d'une entrevue, le 30 mai 1631.

3. Goulas dit dans ses *Mémoires* que les grands furent « débauchés » par le doyen Carondelet, I, p. 236. Carondelet ne joua pas un rôle aussi considérable que le dit Goulas.

disposés à rendre des services à leur patrie. Le ministre du roi à Bruxelles, Hubert, en avertit le cardinal au printemps de 1632, et cita les noms du duc de Roannez, de M. et Mme du Fargis, de la comtesse de Moret, du marquis de La Vieuville. Tous désiraient revenir en France et obtenir leur pardon ; un nommé Daquin[1], qui jouait le rôle d'agent provocateur, ne cessait de recevoir et d'encourager leurs confidences[2]. Richelieu pensa qu'il pourrait tirer parti de cette situation : « Il faut mander au sieur Hubert, » lit-on dans une minute inspirée par lui, « qu'il donne cent ou deux cens escus à Daquin, et luy die de la part du Roy qu'il continue à distraire tous ceux qu'il pourra du party où ils se sont mis[3] ». D'autre part, et la chose fut répétée dans une instruction envoyée à Hubert le 19 mai 1632[4], Richelieu ne donnait aux émigrés qu'un seul moyen de rentrer en grâce : rendre au roi quelque service signalé. Il ne semble pas que ces intrigues aient abouti à un résultat appréciable ; du moins rien ne le fait supposer. Le duc de Roannez avait offert de fournir des avis importants ; on ne sait s'il les fournit. Le marquis de La Vieuville[5] se fit fort, un peu plus tard, de soulever les Pays-Bas contre l'Espagne, si on lui donnait une commission pour agir au nom du roi[6] ; cette proposition, dont j'aurai l'occasion de reparler, n'eut pas de suites. Parmi les autres émigrés, tout au plus y en eut-il quelques-uns qui cherchèrent à se faire bien venir du cardinal en lui envoyant secrètement des informations ; un mémoire inédit de 1646, rédigé probablement par un belge

1. Ou d'Aquin.
2. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. Lettre de Hubert à Richelieu du 12 mai 1632.
3. *Ibid.*, f° 255, sans date, ni titre.
4. *Ibid.*, f° 259.
5. La Vieuville, ancien surintendant des finances, eut pendant toute cette période des allures très louches; il paraît avoir trahi de tous les côtés. Suivant Henrard, il aurait à la fois fait des propositions à Louis XIII, et renseigné l'infante sur la conspiration des nobles belges (*Op. cit.*, p. 244).
6. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX ; lettres de Gerbier (chiffrées et non signées) des 20 janvier, 11 et 18 mars 1633.

fidèle à Philippe IV, accuse le duc d'Elbeuf, M. de Saint-Germain, et la duchesse de Chevreuse d'avoir espionné les Espagnols de cette façon[1]. Il est difficile de dire si cet espionnage fut vraiment utile.

Les menées de Carondelet et de Richelieu pour former une ligue wallonne n'avaient encore produit que peu d'effet quand deux membres influents de la noblesse belge eurent l'idée de s'adresser aux Provinces-Unies. C'étaient Henri, comte de Bergh, et René de Renesse, comte de Warfusée. J'ai déjà parlé longuement du premier et des causes de son mécontentement. Quant au second il était chef du conseil des finances à Bruxelles et jouissait de toute la confiance de l'infante; mais c'était un prodigue que de grands besoins d'argent rendaient accessible aux pires tentations; l'attrait de l'or hollandais le perdit.

Les négociations de Bergh et de Warfusée ont été entourées d'un tel mystère que beaucoup de contemporains les ont ignorées ou imparfaitement connues. Il est curieux de remarquer par exemple, que les Espagnols qui firent en 1633 une enquête à ce sujet et intentèrent un procès criminel contre Warfusée, ne parvinrent jamais à établir absolument sa trahison; ils découvrirent qu'il avait eu des entrevues avec le comte de Bergh à Venloo, mais ils ne purent acquérir la certitude qu'il eût été en Hollande et y eût reçu de l'argent. Le procureur général du grand Conseil de Malines déclara n'en avoir trouvé aucune preuve, et, dix-sept ans après, se fondant sur ces conclusions, le roi Philippe IV devait rendre au fils du comte de Warfusée une partie des biens de son père[2]. Le secrétaire d'ambassade, Brasset, qui pourtant était auprès de M. de Baugy à La Haye,

1. Cf. A. E. *Pays-Bas, Mémoires et documents*, II, f[os] 70 ss. : *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas, par le Seigneur* ***, achevées le 15 avril 1646. Voir f° 306.

2. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, LXIX. Pièces concernant le comte de Warfusée, colonel de cavalerie, en 1649.

paraît avoir ignoré également les détails de l'affaire[1]. Les chroniqueurs néerlandais, en général, ne donnent pas de dates précises ; van den Sande, un des mieux informés, dit seulement que les négociations eurent lieu à la fin de l'hiver de 1632 (*hieme præterita*)[2]. Quant aux historiens modernes, à l'exception de Gachard dans son article sur Henri de Bergh[3], leurs récits sont tous plus ou moins inexacts. Voici, d'après des documents puisés aux archives de La Haye, de Bruxelles et de Paris, comment les choses se passèrent.

Au mois de février 1632, le comte de Warfusée, disant avoir obtenu permission de l'infante de s'absenter pour des affaires privées qui l'appelaient dans le pays de Liège, quitta Bruxelles et se rendit au village de Bouckhouw, à une lieue de Bois-le-Duc ; il y resta six semaines chez son neveu, le vicomte d'Alost, puis alla à Venloo où se trouvait le comte Henri de Bergh[4]. Après avoir conféré avec celui-ci il prit secrètement le chemin de la Hollande, et vint s'établir au commencement d'avril, à Rijswijck, près de La Haye[5]. Les témoignages les plus autorisés laissent entendre qu'il était seul[6]; toutefois le compilateur Aitzema dit qu'il était accompagné du comte de Bergh[7], et une résolution secrète des États Généraux du 19 mai 1632 fait allusion à la venue de *quelques* personnages de grande qualité[8]. Il serait téméraire de vouloir trancher définitivement la question ; ce qui est certain c'est que Warfusée joua un rôle prépondérant

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Lettre de Brasset du 21 juin 1632.
2. *Op. cit.*, 239.
3. Dans la *Biographie nationale* de Belgique.
4. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, LXIX, f[os] 18-21. « Résultat de l'enqueste et pièces du procès crimiuel intenté par le procureur général du grand conseil du Roy, contre René de Renesse, naguères comte de Warfuzé, chef des finances. »
5. Suivant Commelyn, *Op. cit.*, p. 147, il aurait été logé à La Haye.
6. Cf. Van den Sande, *Op. cit.*, p. 239. Commelyn, *Loc. cit. Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 131. M. de Baugy dans son mémoire de 1632. *P. Just*,, n° IX.
7. *Loc. cit.*, CI, f[os] 2 ss.
8. Cf. *P. Just.*, n° VII.

dans la négociation qui s'engagea alors. Arrivé à Rijswijck vers le 5 avril, il s'aboucha avec le prince d'Orange auquel il avait écrit antérieurement; le pensionnaire de Hollande, Adrian Pauw, et l'ambassadeur de France, M. de Baugy, furent appelés à prendre part aux conférences qui se tinrent tous les jours, « plustost deux fois qu'une », depuis son arrivée jusqu'à son départ le 10 avril au soir[1]. Les ouvertures faites par Warfusée firent tant d'impression sur les États et sur le prince d'Orange qu'ils supplièrent M. de Baugy d'aller lui-même en rendre compte au roi de France. Frédéric-Henri écrivit à Richelieu qu'il avait « requis » M. de Baugy de faire ce voyage[2], et les États Généraux s'excusèrent de leur insistance en alléguant les intérêts supérieurs de la chrétienté, du roi et de leur pays[3]. Bref l'ambassadeur se laissa convaincre, après s'être fait beaucoup prier, et porta à son gouvernement un mémoire circonstancié sur « l'état présent des Pays-Bas » ; ce mémoire, que je publie *in extenso* à la fin du volume, donne les indications les plus complètes sur les conférences de Rijswijck[4]. Warfusée y proposa, en son nom et au nom du comte de Bergh, un vaste plan pour chasser les Espagnols des Pays-Bas, et faire tomber ceux-ci entre les mains des États Généraux et de la France : les États acquerraient le Brabant, Malines, la Flandre, la Gueldre et le Limbourg ; la France les provinces du sud, y compris la Franche-Comté. Pour réaliser ce plan, les alliés observeraient le plus grand secret, fourniraient l'argent nécessaire avec diligence, et envahiraient les Pays-Bas simultanément de plusieurs côtés; une proclamation, imprimée par les soins des conjurés, promettrait aux populations le maintien de leurs anciens privilèges, et la conservation de la religion catholique; enfin

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Lettre de M. de Baugy de La Haye, 11 avril 1632.
2. *Ibid.* Lettre de La Haye, 12 avril 1632.
3. *Ibid.* Lettre des États à Richelieu, 19 avril 1632.
4. Cf. *P. Just.*, n° IX.

Henri de Bergh et Warfusée auraient le droit de publier une justification de leur conduite et recevraient une récompense proportionnée à leurs services.

Les prétentions des deux comtes étaient considérables et faisaient l'objet de mémoires spéciaux. Henri de Bergh demandait la charge de maréchal de France, l'ordre du Saint-Esprit, cent mille écus en argent comptant ; une commission du roi pour lever deux mille chevaux au pays de Liège, et leur solde pendant six mois ; le gouvernement du Luxembourg ; la jouissance à vie de la moitié des salines de Bourgogne ; la propriété, pour lui et les siens, des terres de Fleurus et de Nast dans les provinces de Namur et de Hainaut ; une pension de vingt mille « philippes », dont la moitié serait réversible, après sa mort, sur la tête de sa femme[1]. On voit qu'il n'avait rien oublié, ni personne. Warfusée en avait fait autant. Il demandait l'ordre du Saint-Esprit, cent mille écus comptant ; les deniers nécessaires pour lever et entretenir pendant six mois un régiment de six mille wallons et trois cents chevaux ; douze mille écus de pension viagère ; le gouvernement des domaines dans la partie française des Pays-Bas avec des émoluments équivalents à ceux qu'il avait comme chef des finances ; plusieurs terres dans les provinces de Namur, Luxembourg et Artois ; le gouvernement de Namur pour son fils, ou seulement la survivance de ce gouvernement, si le duc d'Aerschot, alors gouverneur, abandonnait le parti de l'Espagne[2]. A ces conditions, les deux comtes, qui osaient parler encore de défendre leur honneur, acceptaient sans remords le démembrement de leur patrie. Leur trahison n'avait vraiment pas d'excuse, car leurs intérêts personnels seuls étaient en jeu. Sous prétexte de soustraire leurs compatriotes au joug espagnol, ils les vouaient au joug hollandais ou

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX, f° 293 : « Prétensions de M. le comte Henri de Berghes ».
2. Cf. *Ibid.*, f° 291 : « Prétensions du comte de Warfusée ».

français, ils rayaient les Pays-Bas de la carte de l'Europe. Voilà à quel degré d'infamie les entraînaient l'un la vanité froissée, l'autre des besoins d'argent, tous deux la soif inextinguible des grandeurs !

Ils espéraient que la France et les Provinces-Unies, considérant l'immense avantage qui leur revenait, n'hésiteraient pas à accéder à leurs désirs. Ils avaient d'ailleurs tout fait pour intéresser directement Richelieu à l'exécution de leurs projets: le cardinal devait recevoir la seigneurie du Quesnoy, avec des terres rapportant 100,000 florins par an, et l'archevêché de Cambrai, ou tout au moins la coadjutorerie de ce siège[1]. Malgré ces précautions, leurs exigences parurent exorbitantes à Paris : la réponse dont fut chargé M. de Baugy, vers le milieu de mai 1632, en est la preuve. Le roi, lit-on dans ce document, après avoir considéré la proposition faite de la part du prince d'Orange et des comtes de Bergh et de Warfusée, « la juge possible et faisable, et y entendra volontiers »; il accordera la plupart des demandes qui lui sont faites, *priant seulement ces messieurs de les modérer;* toutefois, il ne pourra rompre avec l'Espagne avant que la révolte ait éclaté, et que le partage de chacun ait été fixé[2]; en attendant, il sera bon que les États mettent leur armée en campagne. En somme, la France refusait de s'engager immédiatement et attendait de nouvelles offres.

Les États Généraux montrèrent plus d'empressement à accueillir les avances de Warfusée et de Bergh, et, avant le retour de M. de Baugy à La Haye, resserrèrent leur accord avec eux. Sur leur conseil, ils renoncèrent au projet qu'ils avaient formé d'attaquer Anvers, et résolurent de porter tout leur effort sur les bords de la Meuse, de façon à s'emparer de la

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX, f° 289. Avenel, *Op. cit.*, VII (suppl.), p. 679-80.
2. Pièce déjà citée plus haut, qui n'est ni datée ni signée, mais qui est évidemment l'instruction donnée à M. de Baugy retournant en Hollande vers le 15 mai. De Baugy était de retour à La Haye vers le 20 mai, d'après une lettre de Brasset, du 24 mai. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII.

haute Gueldre où Bergh était gouverneur et leur faciliterait la besogne, puis de la place de Maëstricht; ils devaient auparavant lancer un manifeste, appelant les habitants à l'insurrection, et leur assurant le libre exercice de la religion catholique[1]. Entre temps, ils envoyèrent à Venloo le pensionnaire, Adrian Pauw, pour remettre 100,000 écus à chacun des deux comtes[2]. N'ayant pas l'argent nécessaire, les États l'avaient emprunté: le prince d'Orange leur avança à cette époque 100,000 florins qui furent employés selon toute vraisemblance à acquitter le prix de la trahison[3]. La République n'eut pas à regretter cette dépense; elle en fut amplement dédommagée : il est indubitable que les succès foudroyants du prince d'Orange en haute Gueldre furent dus en grande partie à l'attitude d'Henri de Bergh qui ne fit rien pour défendre sa province.

Toutefois, la défection de Bergh et de Warfusée ne rendit pas tout ce qu'on en avait espéré : personne ne les suivit quand ils se retirèrent dans le pays de Liège (juin 1632). Henri de Bergh, auquel l'infante avait écrit en vain une lettre conciliante (le 11 juin), s'établit à Liège, au monastère de Saint-Léonard, et se fit recevoir dans la corporation des cloutiers pour acquérir le droit de bourgeoisie[4]. Se jugeant alors en sûreté, dans un lieu neutre, il lança le 18 juin deux manifestes où il attaquait dans les termes les plus violents, la conduite des Espagnols aux Pays-Bas[5]. S'autorisant du titre de « mestre de camp général » que lui avait donné l'infante, il appelait à lui tous les officiers et soldats de bonne volonté, « de quelque pays qu'ils puissent estre, pourveu qu'ils ne soient point Espagnols »; avec eux, il

1. Cf. *P. Just.*, n° VII.
2. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CI, liv. XII; Gachard, article *Bergh*, déjà cité.
3. Cf. *P. Just.*, n° X. *Rés. secr. Ét. gén.*, 22 mai 1632.
4. Cf. A. E *Corr. de Hollande*, XIII. Lettre de Brasset du 21 juin 1632.
5. Voir le texte de ces manifestes dans Commelyn, *Op. cit.*, p. 178-180. L'un de ces manifestes était adressé aux prélats, à la noblesse et aux villes des Pays-Bas.

comptait délivrer sa patrie des « sangsues » qui suçaient « tout le sang du pauvre peuple ». A ces manifestes était jointe une lettre respectueuse, adressée à l'infante, où il cherchait habilement à la séparer des Espagnols, à faire croire qu'elle aussi déplorait au fond du cœur leur politique[1]. La réponse de l'infante ne se fit pas attendre. Le 25 juin, elle envoya de Bruxelles aux États des provinces une lettre circulaire, les informant de la révolte de Bergh, et les exhortant à ne pas se laisser séduire par ses sophismes. Cette lettre était à la fois un réquisitoire contre le traître et une apologie de l'administration qu'elle dirigeait. Elle repoussait notamment le reproche de ne pas donner de charges et de dignités aux « naturels du pays », reproche dont l'exemple du comte de Bergh suffisait seul à faire justice[2]. En même temps, bien que les États de Liège eussent, dès le 23 juin, défendu l'entrée de leur ville à tous soldats et gens de guerre, et proclamé leur ferme volonté de rester neutres, l'infante leur fit comprendre que la présence d'un conspirateur dans leurs murs était incompatible avec leur neutralité[3]. Henri de Bergh dut quitter Liège et de là se retira à Aix-la-Chapelle, puis dans sa terre de Montfort. Le 22 août, il publia de nouveau une longue justification pleine d'invectives contre ses ennemis; il s'y disait « vingt fois plus catholique » que les Espagnols, malgré toutes leurs « simagrées et hypocrisies[4] ». Cela ne l'empêcha pas de se mettre peu après au service des Hollandais hérétiques et d'accepter d'eux un commandement important dans leur armée, et ensuite la jouissance du marquisat de Berg-op-Zoom. C'est de Hollande qu'il brava les poursuites intentées contre lui. Quant

1. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 177-78. Juste cite (p. 37) à côté de ces documents, une lettre de Frédéric-Henri, datée du camp devant Maëstricht (18 juin), où le prince promet à Bergh de l'assister contre toute violence.

2. *Ibid.*, p. 182-93.

3. Lettre du 26 juin, citée par Gachard, article sur *Bergh*. Cf. Van den Sande, *Op. cit.*, p. 241.

4. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 196-212.

à Warfusée, qui ne s'était pas aussi ouvertement compromis, il continua à séjourner dans le pays de Liège.

Les manifestes du comte de Bergh trouvèrent peu d'écho parmi les Belges : aucun régiment, aucune compagnie ne se laissa débaucher; partout les corps d'états répondirent à l'infante en protestant de leur fidélité au roi, et un pamphlet rédigé par Barthélemy de Guret, « La Flandre fidelle, ou Discours politique sur la révolte du comte Henri de Bergh (1632) », peut être regardé comme exprimant les sentiments loyalistes de la masse[1].

Cet échec n'arrêta pas les négociations que Richelieu avait entamées avec les seigneurs wallons et qu'il poursuivait par l'intermédiaire du doyen Carondelet et de plusieurs agents secrets. Le cardinal a exposé lui-même dans ses *Mémoires* sa manière de voir à ce sujet : après avoir longuement délibéré s'il devait recueillir ou abandonner « la moisson qui s'offroit du côté de Flandre », il avait été d'avis que c'était une affaire « de cinq ou six années de suite », où il ne pouvait pas s'engager à fond, à cause des autres affaires qu'il avait sur les bras; cependant pour ne pas perdre des avantages possibles, et surtout pour ne pas laisser les Hollandais en profiter seuls, il avait jugé nécessaire d'encourager les espérances des conjurés et de leur envoyer immédiatement quelques subsides[2]. Les pièces inédites que j'ai consultées confirment dans l'ensemble le récit des *Mémoires;* le programme qui y est indiqué fut exécuté de point en point. Peut-être néanmoins Richelieu songea-t-il un moment à agir plus sérieusement qu'il ne le laisse entendre dans ses *Mémoires*. Le nombre et l'étendue des rapports qu'il rédigea ou fit rédiger sur la révolte des Belges, le secret avec lequel il s'en occupa, enfin l'emploi de certaines expressions pour la désigner, comme les mots « affaire *importantissime* »

1. Cf. Henrard, *Op. cit.*, p. 243.
2. Cf. *Mémoires* de Richelieu, *loc. cit.*, VIII, p. 391 ss.

placés sur la couverture d'un dossier, témoignent du cas qu'il faisait de cette intrigue et de la portée qu'il lui attribuait. Il est malheureusement très difficile de se reconnaître au milieu des documents, confus, mal écrits et mal classés qui nous sont parvenus: les uns ne portent pas de date; les autres, ce qui est pis, en portent une fausse; quelques mémoires présentent les événements dans un désordre plus propre à embrouiller l'historien qu'à l'éclairer.

Deux documents principaux permettent d'établir approximativement la marche des faits: le premier concerne une mission de Berruyer[1], le second une mission de Hauterive[2]. D'après ces actes, Berruyer avait fait probablement dans le courant de mai et de juin, une tournée dans les provinces espagnoles. Il vint ensuite en rendre compte à la Cour et demander des ordres. Il avait vu l'intendant du prince d'Epinoy, la duchesse de Bournonville et plusieurs bourgmestres des villes de Flandre et d'Artois; chez tous, il avait constaté le même ressentiment contre les Espagnols et la même crainte de voir leur pays totalement ruiné. Il avait refusé de voir le prince d'Épinoy et le comte d'Egmont, ne se jugeant pas suffisamment instruit des intentions du roi; il n'avait donc pas répondu à l'offre faite par ces seigneurs et le duc de Bournonville, de livrer à la France Bouchain, Le Quesnoy et Avesnes. D'ailleurs, tous les nobles cachaient soigneusement leurs desseins, et l'infante les ayant mandés à Bruxelles, ils s'y étaient rendus, à l'exception du prince de Barbançon, et avaient protesté de leur fidélité. Pourtant cette situation ne pouvait se prolonger indéfiniment et il fallait leur faire savoir ce que ferait le roi, s'ils s'assemblaient à Douai sous prétexte d'un mariage, comme ils le proposaient, et

1. Cf. P. *Just.*, nº XI. Il a été rédigé en juin ou juillet 1632.

2. Cf. Avenel, *Op. cit.*, VII (supplément), septembre 1632; ce mémoire a été daté par erreur, aux Archives, du 1er avril 1632. (A. E. *Corr. des Pays-Bas.* IX, fos 197 ss.); Avenel ne l'a pas publié en entier.

là se mettaient en révolte ouverte. Berruyer devait-il retourner « soubs prétexte des affaires du Roy », pour les assurer qu'ils seraient secourus? Bien que les détails manquent, il semble légitime de supposer que Berruyer, en se rendant près du prince d'Orange, au mois d'août, fut chargé de transmettre aux conspirateurs quelques vagues encouragements.

Dans l'intervalle, le doyen Carondelet, qui figure dans plusieurs pièces sous le nom conventionnel de *Carnin*, avait apporté des offres plus précises: les seigneurs étaient prêts à se soulever, en alléguant « les mauvais traittemens qu'ils ont receu des Espagnols, et la crainte de perdre la religion par le progrès des Holandois »; ils s'engageaient à se *remettre* sous la souveraineté du roi, ou à conclure avec lui une ligue offensive et défensive; ils lui donneraient pour otages les enfants des princes d'Epinoy, du comte d'Egmont et de quelques autres; ils feraient déclarer en leur faveur les cinq places de Bouchain, Avesnes, Le Quesnoy, Philippeville et Marienbourg; enfin ils réuniraient les États Généraux du pays. En revanche, ils priaient le roi de les secourir de six mille hommes et de six cents chevaux, et d'attaquer la ville de Cambrai avec une armée. Pour répondre à ces ouvertures, Richelieu envoya M. de Hauterive à Saint-Quentin, le 21 août 1632; il devait annoncer au doyen de Cambrai qu'il avait mission d'assembler des troupes sur la frontière, mais qu'il n'agirait pas avant l'exécution des promesses faites[1].

M. de Hauterive trouva tout en désarroi: le doyen Carondelet avait jugé prudent de se réfugier en France, risquant ainsi de donner l'éveil aux Espagnols; au contraire, plusieurs nobles, entre autres le prince d'Épinoy, s'étaient réconciliés avec l'infante, sous prétexte d'attendre une meilleure occasion[2]. Georges Carondelet, gouverneur de Bouchain, qui, à l'instigation de

1. Cf. Instruction au sieur de Hauterive, datée postérieurement, par erreur, du 21 avril. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX, f°s 200-01.

2. Cf. Lettre de Hauterive du 28 août. — *Ibid.*, f°s 203-04.

Berruyer, avait introduit secrètement des soldats français dans sa place, le 16 août 1632[1], les avait renvoyés presque aussitôt; il écrivait à Richelieu, huit jours après, qu'il regrettait d'avoir recherché son appui « hors de temps », que, du reste, il demeurait toujours « *autant* ou *plus* en estat » de le servir, qu'il le ferait « à yeux bandés », et que ses amis se comporteraient de même[2]. En dépit de ces belles assurances, le succès de la révolte était compromis; au lieu d'avancer on reculait et l'affaire s'ébruitait. Dans une lettre du 28 août, Hauterive exprima l'avis que cette négociation « passant par tant de testes », n'était ni secrète ni bien conduite[3]. Vers la même époque, Berruyer disait au prince d'Orange qu'il manquait aux conjurés un chef, « naturel du pays », et que ce serait la place de Bergh[4].

Le mois de septembre tout entier se passa en allées et venues sans résultat. Tandis que Berruyer retournait pour la seconde fois auprès du prince d'Orange[5], Hauterive ne cessa de négocier en Picardie tantôt avec le doyen Carondelet, tantôt avec le comte d'Egmont, qui était venu s'établir à Vervins; en outre, il fit mine de rassembler quelques troupes au camp de Mouy, au sud-ouest de Clermont[6]. La grande difficulté venait naturellement de ce que personne ne voulait attacher le grelot, les seigneurs priant le roi d'entamer les hostilités, et le roi répliquant que c'était à eux de le faire. Le doyen Carondelet s'en désespérait : « Nos amis », écrivait-il à Richelieu, « pressent que l'on commence de deçà et je vois que vostre volonté est que l'on commence de delà. Dans cette différence l'on tient en suspend le plus grand

1. Cf. Henrard, *Op. cit.*, p. 248-49.
2. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX, Bouchain, 24 août 1632.
3. Lettre déjà citée.
4. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. Lettre de Berruyer du 9 septembre 1632.
5. Voir plus haut, p. 134-35. — Il existe aux Affaires Étrangères une pièce, faussement datée de 1633, et qui semble une instruction donnée à Hauterive en août ou en septembre 1632 pour une mission près du prince d'Orange. Cette mission n'a probablement pas eu lieu. — Cf. *Corr. de Hollande*, XIV, fol. 631 ss.
6. Il écrivait de Mouy le 30 sept. 1632. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX.

affaire du monde, et qui est en meilleur estat qu'il ne fut jamais[1] ». Carondelet était dans une situation embarrassante : l'infante lui avait envoyé son prédicateur ordinaire, le P. Rios, pour l'inviter à retourner à sa cour. Rios avait eu une entrevue avec lui à Proisy, au nord de Guise, le 25 septembre ; il lui avait montré une instruction signée de Son Altesse, et contenant les propositions les plus flatteuses. D'autre part, le frère cadet du doyen était venu le presser au nom de ses amis de repasser la frontière avec le comte d'Egmont, dans le cas où le roi ne serait pas disposé à entrer en campagne dans un délai de six semaines. Il était important de ne pas trop compromettre les autres conjurés puisque l'infante les ménageait encore, au grand étonnement du doyen[2].

Tandis que Carondelet déplorait l'indécision du gouvernement français, le comte d'Egmont se plaignait de manquer d'argent pour faire des levées[3]. Louis d'Egmont avait « peu de cœur, et moins de sens », comme le disait Hauterive, mais il était très vaniteux, et on pouvait compter qu'il risquerait plus que les autres, si on lui en donnait les moyens ; une fois lancé, il franchirait le pas, et se déclarerait avec quatre ou cinq mille hommes, ce que les autres seigneurs ne feraient jamais[4]. Il aurait donc fallu lui accorder les deux cent mille livres qu'il demandait. Au lieu de cela, Hauterive, dans une entrevue qu'il eut avec lui et Carondelet, à Crécy[5], ne lui offrit que vingt mille écus comptant, et cinquante mille après la mise en train de l'insurrection. Egmont répondit dès le lende-

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. Lettre de Saint-Quentin, 6 oct. 1632 (datée par erreur du 6 sept.).

2. « C'est une chose estrange », écrivait-il le 6 octobre, « de voir nostre affaire tellement divulgué, et qu'on n'ose toucher à personne de nos amis. C'est ce qui me fait croire que c'est l'œuvre de Dieu, et qu'il doit estre accompli par de si saintes mains comme sont celles du Roy. »

3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX ; lettre de Vervins, 1er oct. 1632.

4. *Ibid.* Lettre de Hauterive de Saint-Quentin, 13 oct. 1632.

5. Le 9 octobre. — Cf. *Ibid.*, fol. 326.

main avec hauteur qu'il ne se trouvait « de condition, ny en nécessité » de recevoir ces offres, et Carondelet répéta ses remontrances[1].

L'échec de l'entrevue de Crécy mit fin à la mission de Hauterive. Il partit pour aller trouver le roi, les régiments de cavalerie qui étaient en Picardie furent congédiés, et personne ne resta au camp de Mouy[2]. Le doyen Carondelet retourna à Bruxelles où il ne fut pas mal reçu[3], et si Egmont demeura en France, il ne s'occupa plus de préparer une levée de boucliers; l'agent de l'infante, de Clercq, qui le vit en décembre, l'exhorta à rentrer dans l'obéissance et l'y crut assez disposé[4]. Il ne resta guère sur la frontière qu'un gentilhomme, nommé Cherfontaine, qui cherchait à rassembler des troupes pour le prince d'Orange[5]. Les seigneurs des Pays-Bas se tinrent tranquilles, comptant que l'infante ne les savait pas coupables ou n'oserait s'en prendre à eux; la saison n'était pas favorable; ils remettaient au printemps suivant l'exécution de leurs projets.

L'insuffisance des offres de la France, la prudente lenteur des Hollandais après la prise de Maëstricht[6], les hésitations et la pénurie des conjurés avaient empêché la révolte d'éclater, mais elle avait été et était encore pour les Espagnols un danger redoutable. L'infante et le marquis d'Aytona qui dirigeaient les Pays-Bas avaient été effrayés de la défection des comtes de Bergh et de Warfusée, et se demandaient avec inquiétude s'ils

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. Réponses d'Egmont du 10 octobre et de Carondelet du 12 octobre.

2. *Ibid.* Lettre de M. de Cherfontaine, Mézières, 3 nov. 1632.

3. *Ibid.* Carondelet écrivit à Richelieu de Bruxelles, le 29 novembre, pour demander, au nom de l'infante, la mise en liberté d'un capitaine prisonnier à Châlons.

4. *Ibid.* Lettre de de Clercq, Paris, 30 décembre 1632.

5. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII, 25 août 1632. — *Corr. des Pays-Bas*, IX, lettres des 3, 20 et 23 nov. 1632.

6. Suivant Gerbier, on écrivit coup sur coup au prince d'Orange après la prise de Maëstricht : « Venez, venez, et nous nous soulèverons », mais il n'écouta pas ces appels. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX, lettre chiffrée du 18 mars 1633.

avaient de nombreux complices. Les manœuvres des deux Carondelet, du comte d'Egmont, des princes d'Epinoy et de Barbançon, ne leur avaient pas échappé, et, s'ils hésitaient à sévir, c'était dans la crainte de provoquer un soulèvement général. Abattus par la perte de Maëstricht, ils permirent successivement la réunion à Bruxelles des Etats Généraux belges et l'ouverture d'une nouvelle négociation de trêve avec les Provinces-Unies. Ces concessions que le roi d'Espagne déplora et auxquelles, disait plus tard le comte-duc Olivarez, on ne devait se résigner qu'à la dernière extrémité[1], firent sur le pays une heureuse impression, et les Etats Généraux, tout en réclamant certaines réformes, témoignèrent en toute circonstance leurs sentiments de fidélité[2]. Le duc d'Aerschot déclarait, en 1634, que la convocation des Etats avait rompu les desseins des factieux[3]. Toutefois, le marquis d'Aytona n'était guère rassuré; il redoutait une entente entre les Etats et l'ennemi[4], il prévoyait même l'éventualité d'une insurrection de toutes les provinces, et disait que tout était à craindre : « Todo se puede temer[5]. » L'armée était réduite à quelques milliers d'hommes, mal nourris et misérables (huit mille fantassins et quinze cents chevaux, d'après Carondelet[6]), et l'épuisement des finances laissait peu d'espoir de la réorganiser. L'année 1632 se termina pour l'infante et ses conseillers au milieu des plus tristes préoccupations.

Ces inquiétudes ne devaient pas durer longtemps. Elles étaient d'ailleurs exagérées, et on pouvait, dès la fin de 1632, prévoir

1. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, p. 462-70. Olivarez cita à ce propos le proverbe espagnol : « Quand tu seras marteau, frappe; quand tu seras enclume, supporte. »
2. *Ibid.*, I, 346-49. Lettre des États au roi Philippe IV, le 4 déc. 1632.
3. *Ibid.*, II, p. 462-70.
4. Cf. B. R., ms nº 16149 : lettre d'Aytona au roi, du 21 sept. 1632.
5. Cf. *Ibid.*, ms nº 16147-48 : lettre d'Aytona au comte-duc, du 12 oct. 1632.
6. Lettre citée du 6 octobre 1632.

l'avortement d'un complot que ni la France, ni les Etats Généraux ne secondaient efficacement et que répudiait l'opinion publique dans les Pays-Bas.

Le cardinal de Richelieu continuait à suivre la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Il voulait bien favoriser sous main la révolte des Belges, dont il ne faisait déjà plus grand cas[1], il voulait bien donner de l'argent à Egmont, et lui offrit, dit-on, quatre cent mille écus[2]; il ne voulait pas, il ne pouvait pas encore rompre avec l'Espagne. Sans doute, l'expédition préparée par le duc d'Orléans avec la complicité de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et de M. d'Elbène, évêque d'Albi, avait complètement échoué; à peine si Gaston avait rallié dans sa marche de Lorraine en Languedoc quelques partisans, et, comme l'avait prédit Berruyer au prince d'Orange, le roi n'avait eu qu'un voyage à faire[3], et non une campagne, pour rétablir l'ordre; la bataille de Castelnaudary (1er septembre 1632) avait été une échauffourée, le duc d'Orléans avait abandonné sans remords ceux qui s'étaient compromis pour lui (traité de Béziers du 29 septembre); Montmorency avait expié sa félonie sur l'échafaud (30 octobre). Mais, chez le frère de Louis XIII, la couardise le cédait à la versatilité. Moins de deux mois après sa soumission, il s'était de nouveau enfui à Bruxelles, sous prétexte qu'on lui avait manqué de parole en faisant exécuter Montmorency (21 novembre). L'horizon qui s'était éclairci un moment, grâce au traité de Béziers, se retrouvait aussi sombre que par le passé; les Pays-Bas, où la Reine Mère n'avait pas désarmé, et où Gaston d'Orléans recommençait ses intrigues, redevenaient un nid de rebelles; ceux qui, en France, désiraient un changement de gouvernement, demandaient le mot

1. Cf. Avenel, *Op. cit.*, IV, 421-25. Instruction du 13 janvier 1633 pour le sieur de Charnacé.

2. Cf. A. B. *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 425. Lettre de de Clercq, de Paris, 6 janvier 1633.

3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. Lettre de Berruyer, de Fismes, 9 sept. 1632.

d'ordre aux émigrés et recevaient d'eux mille encouragements.

Richelieu eut fort à faire pour déjouer les plans de ses ennemis. Il apprenait tantôt qu'on avait songé à enlever sa nièce, Mme de Combalet, sur la route de Saint-Cloud, tantôt que le P. Chanteloube, confident de Marie de Médicis, avait soudoyé un assassin pour le poignarder[1]. Sa défiance étant surexcitée, il frappa impitoyablement tous les suspects. Le marquis de Châteauneuf, garde des sceaux, accusé de s'entendre avec Monsieur et de correspondre avec la duchesse de Chevreuse, fut arrêté subitement le 25 février 1633 et jeté en prison[2]. Un mémoire rédigé pour expliquer cette détention aux Hollandais, porte que Châteauneuf n'avait rien oublié pour favoriser les desseins des Espagnols, et faire échouer la conspiration de Flandre[3]. Son frère, M. de Hauterive, qui venait de négocier avec les seigneurs belges, aurait probablement subi le même sort s'il n'y eût échappé par la fuite. Le cardinal n'avait aucun grief précis à articuler contre lui, mais sa parenté était une présomption et sa fuite fut considérée comme une preuve de sa culpabilité. Quand Hauterive se fut réfugié en Hollande, où il était colonel d'un régiment français, la haine de Richelieu l'y poursuivit[4]; le baron de Charnacé réclama à plusieurs reprises son expulsion, ce que, du reste, le prince d'Orange refusa obstinément, déclarant que ce serait injuste et qu'il attendait la démonstration de ses crimes[5]. Hauterive lui-même, sommé de rentrer en France[6], répondit qu'il était officier et ne pouvait quitter l'armée des Etats[7]. L'exemple de son frère, retenu pour toujours en

1. Cf. Henrard, *Op. cit.*, p. 289, p. 370 ss.
2. Cf. Avenel, *Op. cit.*, IV, 431 ss., 456 ss.
3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Mémoire placé par erreur á la suite d'une dépêche de Charnacé du 23 déc. 1633.
4. Il est vrai que d'Hauterive rendit de mauvais offices à la France, en faisant à Frédéric-Henri certaines révélations.
5. Cf. A. E. *Loc. cit.*, XIV. Dépêches de Charnacé, des 14 mars et 2 mai 1633.
6. *Ibid.* Le roi à Hauterive, 7 juillet 1633.
7. *Ibid.* Lettre de Charnacé du 25 juillet 1633.

prison, ne l'engageait guère à se livrer à la justice de son pays.

Tout en donnant la chasse aux suspects et en prévenant les attentats réels ou imaginaires auxquels il était exposé, Richelieu ne cessa de négocier avec les augustes exilés. La Reine Mère fut sollicitée de livrer ou tout au moins de renvoyer ses mauvais conseillers (Saint-Germain, le Père Chanteloube, Fabroni); pendant une maladie qu'elle fit, à Gand, au printemps de 1633, on expédia un ambassadeur, le sieur des Roches, pour prendre de ses nouvelles, puis deux médecins pour la soigner[1]. Ces avances et ces prévenances furent inutiles. Marie de Médicis fit répondre que les persécutions du cardinal lui étaient plus agréables que ses compliments[2]. Elle conservait l'espoir de se réconcilier avec le roi, en dépit et aux dépens du premier ministre, et elle y travailla, après son retour à Bruxelles (21 juin 1633); ce n'est qu'en février 1634 qu'elle reconnut la vanité de ses efforts, et se résigna à tenter auprès de Richelieu une démarche tardive et infructueuse[3]. Quant au duc d'Orléans, qui séparait soigneusement sa cause de celle de sa mère et dont les partisans étaient fréquemment en querelle avec l'entourage de celle-ci[4], il se montra plus ondoyant et mobile que jamais; il permit à plusieurs de ses gentilshommes (le sieur d'Elbène, Puylaurens, etc.) d'entrer en pourparlers avec les ministres français, sans interrompre pour cela ses menées aux Pays-Bas, à Madrid et à Nancy. Il savait combien son mariage secret avec Marguerite de Vaudemont avait irrité le roi; il résolut pourtant de le rendre public, en faisant venir sa femme à Bruxelles. Pour

1. Cf. Avenel, *Op. cit.*, IV. Instruction de des Roches, 2 juin 1633. Cf. Henrard, *Op. cit.*, 310 ss.

2. Cf. *Mémoires de Gaston d'Orléans*. Coll. Michaud et Poujoulat. 2e série, IX, 599.

3. Cf. Henrard, *Op. cit.*, 400 ss.

4. Cf. La querelle du marquis du Fargis et de Heurtaut, en janv. 1634, et l'attentat contre Puylaurens en mai 1634.

l'en empêcher, une armée française envahit la Lorraine et investit Nancy (septembre 1633). La sœur du duc Charles IV parvint à s'évader, « déguisée en homme, ou plutôt en ange, tant elle était belle[1] ». Louis XIII s'en consola en occupant Nancy. Après cet éclat, il semblait difficile de songer à une réconciliation : quelques tentatives eurent lieu, par l'intermédiaire de d'Elbène, mais elles furent traversées par la princesse de Phalsbourg, sœur de Marguerite de Vaudemont, et par la Reine Mère; bref, le 12 mai 1634, le duc d'Orléans signa une alliance en règle avec Philippe IV, qui lui promit douze mille hommes de pied, et trois mille chevaux[2].

Au milieu de ces négociations intermittentes avec Marie de Médicis et Gaston d'Orléans, et des complications de tout genre que provoquait leur séjour à l'étranger, la France devait garder son attitude expectante. Richelieu était forcé d'attendre, pour se lancer dans une guerre extérieure, que la sécurité fût complète au dedans, et que Monsieur, brouillé avec sa mère, et réduit, malgré les secours espagnols, à un dénument lamentable, eût changé une fois de plus d'avis et d'alliance.

Abandonnés ou peu s'en faut par le roi de France, les nobles belges le furent aussi par les Provinces-Unies. En 1632, le prince d'Orange n'avait pas profité de la prise de Maëstricht pour envahir le Brabant; l'année suivante, ses opérations furent entravées par l'espoir persistant qu'une trêve allait se conclure. Les États Généraux lancèrent, il est vrai, le 11 août 1633, une nouvelle proclamation exhortant les sujets de l'Espagne à se soulever[3], mais ils ne firent pas la puissante démonstration militaire qui seule aurait pu les entraîner.

Les conjurés, laissés à eux-mêmes, furent incapables d'exécuter leurs projets. Il se trouva, suivant le mot de Riche-

1. Cf. *Mémoires de Beauvau*, déjà cités, p. 38.
2. Cf. Henrard, *Op. cit.*, p. 432.
3. *Et.* Cf. A. H. *Rés. secr. Gén.*, à la date du 11 août 1633.

lieu, que leur pouvoir n'égalait pas leur volonté[1]. Leurs griefs étaient trop personnels pour émouvoir les masses; leur idée de s'unir aux Hollandais protestants ou de se donner à un roi, aussi absolu que le roi d'Espagne, n'était pas faite pour leur concilier les sympathies populaires. Le comte d'Egmont, le plus entreprenant d'entre eux, restait sans argent et sans troupes au delà de la frontière qu'il n'osait plus repasser; il était même trahi par son secrétaire, Barot, qui révélait ses faits et gestes aux agents de l'infante à Paris. Il est probable que « le bon Barot », comme l'appelle un de ces agents[2], avait conçu le dessein de ramener son maître à l'obéissance de Philippe IV; il n'eut le temps ni de poursuivre son plan, ni de continuer ses délations, car il fut tué le 31 janvier 1633 par un gentilhomme du comte d'Egmont[3]. Bien que l'événement soit resté mystérieux pour les contemporains, il est hors de doute qu'Egmont avait découvert la trahison et s'était vengé. Parmi les mécontents restés dans les Pays-Bas, les plus actifs étaient les Carondelet : le doyen de Cambrai « qui les faisait tous mouvoir[4] », le gouverneur de Bouchain qui déjà une fois avait introduit des soldats français dans sa place et qui se préparait à recommencer pour de bon, enfin le plus jeune des trois frères, seigneur de Maulde et sergent-major, en garnison à Bouchain[5]. Peut-être auraient-ils risqué quelque entreprise hardie, si le marquis d'Aytona et l'infante n'avaient coupé court à leurs manœuvres par un coup d'autorité. Le doyen de Cambrai, qui avait reparu à Bruxelles et se croyait sûr de l'impunité, fut arrêté soudain,

1. Voir les *Mémoires de Richelieu. Loc. cit.*, VIII, p. 410.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Lettre de M. de Wicq, datée de Paris, 3 février 1633.
3. Cf. A. B. *Papiers d'Etat et de l'Audience*, n° 425. Lettre de de Clercq, Paris, 3 février 1633.
4. Cf. Richelieu, *Mémoires*, *Loc. cit.*, VIII, p. 466.
5. Cf. Le Vassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, édition in-12, Amsterdam, 1711, VII, p. 454 ss.

au commencement d'avril 1633, et enfermé dans un couvent[1]. A la même époque[2] le marquis d'Aytona, sous prétexte d'une inspection, paraissait avec quelques troupes devant Bouchain dont le gouverneur ne put lui refuser l'entrée ; une fois dans la ville, il parla en maître et ordonna l'arrestation des deux Carondelet : le gouverneur, se voyant découvert, opposa une résistance énergique et tua de sa main un officier et trois hommes[3]; dans la mêlée, il fut lui-même assommé d'un coup de crosse. Son frère, le sergent-major, se laissa prendre et emprisonner. Cette dramatique exécution, à laquelle applaudirent les États Généraux belges[4], et que suivit, le 22 avril, la condamnation du comte de Warfusée au bannissement perpétuel et à la confiscation des biens[5], intimida et découragea les autres conspirateurs. Charnacé était dupe d'une illusion lorsqu'il parlait, en mai 1633, d'un prochain soulèvement[6], et le gouvernement français agit sagement en se défiant des ouvertures trompeuses qu'on lui faisait alors.

Le résident anglais à Bruxelles, Balthazar Gerbier, dont j'ai déjà signalé le génie intrigant et cupide[7], cherchait en 1633 à sortir par un moyen quelconque des embarras d'argent où le jetait son insouciante prodigalité. Au mois de janvier, il avait remis au ministre de France, Hubert, un mémoire informant le cardinal qu'il serait facile de dérober « en un tour de main » les Pays-Bas aux Espagnols[8]. Cette démarche parut sans doute

1. Il devait être ensuite transféré à Anvers, où il mourut en prison.
2. Il m'a été impossible d'établir si c'est avant ou après.
3. Dans son article sur Aytona (*Biographie nationale belge*), Gachard, dit 3 officiers et 1 soldat.
4. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 183.
5. Cf. A. B. *Corr. des gouverneurs généraux*, LXIX, f[os] 18-21. *Résultat de l'enquête et pièces du procès criminel intenté... contre René de Renesse, naguères comte de Warfuzé.*
6. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Lettre du 2 mai 1633.
7. Cf. Plus haut, p. 123.
8. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. *Mémoire* du 20 janvier 1633.

suspecte à Richelieu, bien que le préambule du mémoire le priât de s'attacher moins à l'écrivain qu'au sujet. Comme on le laissait sans réponse, Gerbier revint à la charge au mois de mars, et, jusqu'en décembre, ne se lassa pas d'offrir ses services et ceux d'un « ami », qui n'était autre que le marquis de La Vieuville[1]. Toutes ses lettres, chiffrées et sans signature, étaient pressantes et garantissaient le succès. Richelieu refusa pourtant de prendre en considération ses propositions : ce diplomate étranger qui embrassait si chaudement les intérêts de la France, cet émigré plein de rancunes qui, de l'antichambre de la Reine Mère, s'adressait à son plus irréconciliable adversaire, ne lui disaient rien de bon; il se tint sur la réserve et fit bien[2].

Gerbier n'avait pas de scrupules quand il s'agissait de gagner de l'argent. Il s'aperçut assez vite de la froideur de la France et chercha d'autres acheteurs. Il était au courant du complot contre l'Espagne puisqu'il y avait lui-même poussé[3]; il connaissait les principaux conjurés puisqu'il les avait réunis chez lui et les avait engagés à se jeter dans les bras du roi d'Angleterre[4]. Il résolut de vendre au gouvernement espagnol tous les secrets, auxquels il avait été initié comme un complice. Un aventurier piémontais, propre à tous les tripotages, l'abbé Scaglia, qui après avoir servi le duc de Savoie venait de se fixer à Bruxelles et représentait l'infante auprès de Marie de Médicis, fut le digne courtier de ce marché. Dès le 2 août 1633, il écrivit à Olivarez à ce sujet : mécontent du grand trésorier Weston, par lequel il avait été mal reçu lors de son dernier voyage à Londres, le résident anglais avait résolu « de faire sa fortune comme il pourrait »; il consentirait, si on l'en récom-

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. Lettres des 11 et 18 mars, 19 avril, 4 novembre et 2 décembre 1633.

2. Plus tard, Gerbier offrit ses services à Mazarin. Cf. Chéruel, *Lettres de Mazarin*, in-4°, Paris, 1872 et ss., II, Paris, 11 août 1645.

3. Cf. Les révélations d'Aerschot dans Gachard, *Actes de 1632*, II, 578.

4. Cf. *Hardwicke papers*, II, 55-78. Relations de Gerbier.

pensait largement, à des révélations intéressantes sur les affaires de Hollande, la négociation de trêve, et certains desseins de son roi et de la France; il demandait l'envoi d'un agent spécial, afin de s'entendre avec lui de vive voix et de n'avoir rien à confier au papier. En faisant cette communication, Scaglia conseilla d'envoyer d'Espagne don Carlos Baudequin[1]; quant à la récompense désirée, il déclara qu'elle ne pourrait guère être inférieure à vingt mille écus[2]. Scaglia trouva la cour de Madrid bien disposée à accueillir les confidences de Gerbier. Philippe IV ne voulut pas envoyer Baudequin qui, en traversant la France, aurait risqué d'être assassiné, mais il ordonna à l'infante de choisir une personne sûre pour s'aboucher, ainsi que Scaglia, avec le ministre anglais; il recommanda naturellement de donner le moins d'argent possible (lo menos que se pueda de presente[3]). Isabelle suivit ces instructions et chargea le secrétaire Galarreta de traiter l'affaire. Le marchandage dura plusieurs semaines. Finalement, Gerbier ayant insinué qu'il ferait des déclarations sur treize points d'une importance extrême, et en particulier sur une conjuration tramée aux Pays-Bas de concert avec le prince d'Orange, le roi d'Angleterre et le cardinal de Richelieu, l'infante se résigna à donner vingt mille écus, qu'elle puisa dans les fonds destinés à l'armée[4]. Gerbier s'exécuta alors (22 ou 23 novembre 1633) : il dévoila tous les détails de la conspiration, et les noms des seigneurs qui y avaient plus ou moins participé[5].

Ces révélations furent portées immédiatement au roi d'Es-

1. Le chevalier Charles de Baudequin, originaire de Bourgogne, fut employé par Philippe IV « en diverses affaires de confidence ». Cf. A. B. *Copies de cartulaires et de manuscrits*, registre 264, f° 279.

2. Cf. *P. Just.*, n° XII.

3. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouverneurs généraux*, XXXII, fol. 188 ss.

4. *Ibid.*, fol. 317 ss. Lettre de l'infante à Philippe IV, Bruxelles, 8 nov. 1633, Cf. *P. Just.*, n° XIII.

5. Cf. Gachard, *Etudes et notices historiques*, II, p. 380-83. Henrard, *Op. cit.*, p. 439-44. Gerbier a cherché plus tard à rejeter sur lord Cottington, ambassadeur

pagne par le Père Philippe, le capucin qui, en 1631, avait organisé l'expédition si désastreuse dans le Slaak. Le Père Philippe fit diligence, dépassa le duc d'Aerschot auquel les Etats belges avaient confié une mission en Espagne, et arriva un peu avant lui à Madrid (milieu de décembre 1633)[1]. Le duc, qui pourtant ne soupçonnait rien, crut reconnaître dans ce personnage un espion du président Roose, et fut péniblement affecté de sa venue; il craignait qu'il ne fût aussi fatal par ses manœuvres politiques qu'il l'avait été par ses plans militaires[2]. Malgré ces appréhensions, Aerschot n'eut d'abord qu'à se louer de l'accueil qui lui fut fait. Il fut logé chez le marquis de Léganez, président du Conseil supérieur de Flandre, et s'y trouva « comme en paradis, accommodé et régalé tout ce qui se peut au monde[3] ». Le comte-duc Olivarez le reçut à merveille, et le roi le combla de témoignages d'estime : c'est ainsi que, le jour des Rois, Philippe IV se fit donner par lui les trois calices qu'il devait présenter à l'offrande, office dont il chargeait en général les infants ou des personnages de sang royal[4]. On savait que le duc avait eu connaissance de la conjuration belge, mais on ignorait s'il y avait adhéré. Le marquis d'Aytona reçut l'ordre de faire une enquête sur la conduite d'Aerschot[5]; en attendant, on gagna du temps, on organisa des conférences où l'on discuta sans rien conclure, on endormit par des cajoleries de toutes sortes la défiance du malheureux duc. Quelques informations

à Madrid, la honte de ces révélations; dans un pamphlet intitulé, « *The non such Charles* », il accusa Cottington d'avoir tout dévoilé à la cour d'Espagne (Cf. *Hardwicke Papers*, II, p. 54). Cette allégation paraît être une basse calomnie; il faut signaler pourtant à son appui une phrase de la proclamation d'Aytona du 29 avril 1634, où il dit que le roi a été averti de la conspiration « par différentes voyes, mesmes des Princes et Estats estrangers ». (Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 552, note 2).

1. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 473, note 2.
2. *Ibid.*, II, 473-74. Lettre d'Aerschot au baron de Hoboken, du 18 janvier 1634.
3. *Ibid.*, II, 455. Lettre du même au même, 27 déc. 1633.
4. *Ibid.*, II, 471. Lettres du 18 janvier 1634.
5. *Ibid.*, II, 485-89. Philippe IV à Aytona, 31 janv. 1634.

étant enfin arrivées, on le fit venir au palais le 15 avril 1634, et le roi lui posa par écrit plusieurs questions sur la conjuration et ses auteurs. Le duc d'Aerschot ne fit que des réponses fort vagues et protesta de sa fidélité à toute épreuve. Le roi, jugeant qu'il n'avait pas tout dit, le fit arrêter par son capitaine des gardes et conduire en prison à La Alameda, à deux lieues de Madrid; puis il ordonna d'instruire son procès[1]. Les pièces publiées par Gachard montrent que la crainte agit efficacement sur le prisonnier et l'amena à des dépositions de plus en plus détaillées et compromettantes : après avoir seulement parlé de certaines « extravagances » des princes d'Épinoy et de Barbançon (15 avril), il rapporta des offres que ces seigneurs lui avaient faites, des propos qu'il avait entendu tenir au résident Gerbier (16 avril); il donna ensuite des détails sur Bergh, Egmont et Warfusée, qu'il dit avoir été les seuls conjurés *déclarés* (17 avril); il alla plus loin quand il eut été transféré à la forteresse de Pinto[2], et le 3 juillet 1634, dans un dernier interrogatoire, chargea assez fortement son beau-frère, le prince d'Épinoy, son frère, le capucin Charles d'Arenberg, le prince de Barbançon et le duc de Bournonville[3]. Ces dénonciations ne lui firent pas rendre la liberté. On continua à instruire son procès, et le cardinal-infant eut ordre en 1636 d'envoyer de Bruxelles en Espagne tous les papiers qui le concernaient[4]. Cependant son sort fut adouci; il fut interné dans une maison à Madrid et le roi lui permit d'appeler auprès de lui sa femme et ses deux fils[5]. Peut-être songea-t-on à le laisser retourner aux

1. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, p. 566 ss.
2. Située, comme La Alameda, dans les environs de Madrid.
3. Goulas dit assez justement dans ses *Mémoires* (I, 237), que le duc, après n'avoir rien voulu avouer au début, avait fini par accuser « ses meilleurs amis et ses plus proches ».
4. Cf. A. B. *Secr.-Esp. — Corr. des gouverneurs généraux*, XL. Lettre de l'infante du 8 juillet 1636.
5. *Ibid.* Lettre du roi à l'infant, 4 sept. 1636.

Pays-Bas. On y renonça parce que son naturel sensible et inquiet (su natural y inquietud) était toujours suspect[1]. Le duc d'Aerschot mourut en septembre 1640 à Madrid. Un jeton frappé en son honneur, l'année de sa mort, et où il est désigné comme capitaine général de Namur, semble prouver qu'il avait obtenu son pardon, et avait été rétabli dans ses charges[2]. Quelques années après, un de ses fils était admis à lever et à commander deux compagnies de cavalerie ou un régiment, pour le compte de l'Espagne[3].

Tandis que le duc d'Aerschot expiait par des années de détention le crime bien léger de n'avoir pas dénoncé le complot belge, qu'étaient devenus les vrais coupables? L'infante Isabelle qui avait constamment plaidé pour les moyens les plus doux[4], était morte peu de jours après les révélations de Gerbier (1er décembre 1633). La disparition de cette princesse, bonne et populaire, rompait le lien qui rattachait le plus fortement les Pays-Bas à l'Espagne et faisait naître d'amers regrets dans l'esprit des Belges : ils allaient retomber directement sous une domination qui n'avait pas leurs sympathies et l'on pouvait se demander s'ils s'en tiendraient à une manifestation platonique de leur déplaisir[5]. Le marquis d'Aytona, auquel revint alors la plus grande partie du pouvoir, sentit le besoin d'une répression énergique. Il hâta le procès interminable que la Cour de Malines instruisait contre le comte de Bergh et le fit aboutir, le

1. Cf. A. B. *Loc. cit.* L'infant au roi, 24 déc. 1636.

2. Cf. Van Loon, *Op. cit.*, II, 248-49.

3. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouverneurs généraux*, LXVII. Le roi à l'archiduc Léopold, 11 avril 1649.

4. Suivant Montrésor, *Mémoires* (collection Michaud et Poujoulat, 3e série, III, 189), le duc d'Aerschot aurait révélé à l'infante les noms des conjurés, après lui avoir fait promettre de les amnistier. On ne peut admettre cette fable.

5. Le prince d'Orange reçut le 18 déc. une lettre de Bruxelles, lui annonçant un prochain soulèvement, et la communiqua le 23 aux États Généraux. Le 26, il insinua aux députés belges qui allaient quitter La Haye, qu'au moment de retomber sous le joug espagnol, ils devaient penser à eux. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, I, 478.

13 mars 1634, à une sentence de mort, prononcée par défaut[1]. Quant aux conjurés qui ne s'étaient pas déclarés, il pria Philippe IV de prendre promptement des mesures à leur égard. Le roi avait mûrement réfléchi à la conduite qu'il devait tenir, et avait d'abord penché pour la clémence; mais en présence des détails nouvellement découverts et surtout des déclarations « du confident », il se décida à user de rigueur. Il ordonna donc à Aytona, le 18 mars 1634, de faire arrêter les princes d'Épinoy et de Barbançon, et tous ceux qui paraîtraient avoir manqué le plus gravement à leur devoir; il autorisa en même temps le marquis à promettre le pardon aux comtes d'Egmont et de Warfusée, s'il le jugeait nécessaire. Plein pouvoir lui était donné, ainsi qu'au président Roose, pour faire grâce et punir[2].

Au reçu de ces instructions, le gouverneur des Pays-Bas se hâta d'agir. Dant la nuit du 27 au 28 avril, il fit enlever par des cavaliers le prince de Barbançon aux environs d'Anvers[3]. Le marquis de Fuentès devait, au même moment, procéder dans le Hainaut à l'arrestation du prince d'Épinoy; ce dernier fut prévenu à temps, et, franchissant la frontière, put s'enfuir à la Capelle, d'où il gagna Saint-Quentin[4]. Le duc de Bournonville, comte de Hennin, également menacé, échappa de la même façon[5]. Il fallut se contenter de l'unique prise qui avait été opérée. Le 29 avril 1634, une amnistie fut proclamée en faveur de tous ceux qui s'étaient écartés du droit chemin, à l'exception des condamnés par jugement du Grand Conseil (Bergh et Warfusée), des détenus, et de ceux qui s'étaient absentés « passé un an[6] ». L'archevêque de Malines donna connaissance aux États belges de cette proclamation dont le début

1. Cf. article cité de Gachard sur Bergh.
2. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 549 ss.
3. *Ibid.*, II, 550, note 1.
4. *Ibid.*
5. Cf. Van den Sande, *Op. cit.*, 259.
6. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 552, note 2.

prônait « l'amour et la fidélité » des provinces obéissantes. Le prince de Barbançon ne fut pas supplicié; il fut seulement enfermé au château d'Anvers, où il resta seize ans. En 1642, il sollicita son pardon et demanda à s'établir en Espagne pour y servir le roi[1]; Philippe IV fit droit à sa requête en 1650, et c'est à Madrid qu'Albert de Ligne devait mourir[2]. Les émigrés furent plus sévèrement traités : le prince d'Épinoy ayant publié un pamphlet intitulé « la plaincte des Flamengs[3] », et ayant fait une tentative pour s'emparer de Namur, fut condamné par défaut à avoir la tête tranchée. Il en fut de même du duc de Bournonville en 1636, et du comte d'Egmont en 1639[4].

La conspiration de la noblesse belge, insuffisamment appuyée par la France et les Provinces Unies, compromise dès le début par les hésitations et la légèreté des principaux conjurés, trahie enfin et dévoilée par l'anglais Gerbier, avait définitivement échoué. La fuite ou l'arrestation des seigneurs les plus remuants, l'amnistie habilement promise aux autres, firent tout rentrer dans l'ordre, en 1634. Le gouvernement espagnol continua encore quelque temps ses recherches, et on vit le Conseil provincial d'Artois condamner à la roue un nommé Pierre François, qui avait voulu livrer Arras à la France[5]. Mais ce fut là un fait isolé et sans gravité. Philippe IV n'eut plus à redouter une insurrection générale[6], et après avoir tremblé pour la possession des Flandres, il reprit confiance dans l'avenir.

1. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouverneurs généraux*, LV, 1er déc. 1642.
2. En 1674. Cf. Juste, *Op. cit.*, p. 79 ss.
3. Les États Généraux belges ayant reçu de nombreux exemplaires, les remirent sans les lire au marquis d'Aytona. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 342.
4. Cf. Juste, *Op. cit.*, p. 81 ss.
5. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. Pièces des 19 et 20 oct. 1634.
6. Cf. un jeton, frappé vers cette époque, qui représentait un vaisseau, les voiles larguées sur l'océan calmé, avec cette légende : *Nunc victa quiesco*. Van Loon, II, 211.

Négociations avec les États Généraux des Pays-Bas.

Un événement qu'il considérait comme heureux, venait justement de se produire : la rupture de longues négociations que l'excès du danger l'avait obligé à permettre entre les États Généraux des provinces obéissantes et ceux des Provinces-Unies.

Au milieu des misères de l'année 1632, l'infante Isabelle n'avait pu refuser de convoquer les États Généraux belges, dont le pays tout entier attendait une intervention bienfaisante. Du 30 juillet au 28 août, elle avait écrit de tous côtés pour ordonner la tenue d'États provinciaux dont les délégués constitueraient la haute assemblée [1]. Soixante-seize députés s'étaient réunis le 9 septembre à l'hôtel de ville de Bruxelles, et, après la vérification des pouvoirs, avaient été unanimes à discuter en première ligne la question d'une trêve avec les Hollandais. Le 11 septembre, un rapport ayant été rédigé et adopté, des commissaires s'étaient rendus chez l'infante et l'avaient priée d'autoriser les États à négocier, comme ils l'avaient fait en 1600 [2]. Quelques jours après, l'infante avait accordé cette autorisation (17 septembre).

C'étaient là de graves résolutions à une époque où le prince d'Orange, victorieux, repoussait les ouvertures de Rubens et de Philippe le Roy, et où la fidélité des sujets de l'Espagne paraissait chanceler. La réunion des États Généraux, qui n'avaient pas siégé depuis treize ans [3], fut regardée à Madrid comme dangereuse, et, le 27 août 1632, Philippe IV écrivit à sa tante de

1. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, I, 32.
2. *Ibid.*, I, 76; II, p. 1-10.
3. Commelyn dit par erreur qu'il n'y en avait pas eu depuis quarante ans. Après la constitution de la République des Provinces-Unies, les États Généraux belges avaient été réunis en 1598, 1600 et 1619.

la suspendre[1]. Sa lettre arriva trop tard. L'infante répondit que les États se montraient dévoués[2], qu'elle ne pouvait les dissoudre, et qu'elle leur avait même permis d'entrer en pourparlers avec les rebelles[3]. Bien qu'il y eût un précédent, et que le marquis d'Aytona fût d'avis comme l'infante qu'il fallait en passer par cette « indignité » pour avoir la trêve[4], le roi ne cacha pas son vif mécontentement. De semblables assemblées, en des cas comme celui-ci, étaient suivant lui « le premier pas fait vers la perte des provinces[5] ». Il résolut d'entraver sourdement l'action des États et s'entendit pour cela avec le président du Conseil privé, Pierre Roose, servile exécuteur de ses volontés[6]. Il ne se départit pas un instant de sa mauvaise humeur[7]. Encore au mois de mars 1634, il déclarait en termes énergiques que les États Généraux étaient « pernicieux en tous temps et dans tous les pays monarchiques sans exception », et que rechercher la paix par leur entremise, c'était s'exposer à une ruine complète[8].

L'opposition du roi et celle du président Roose, chargé avec Aytona et Cordova de surveiller l'affaire[9], en présageaient l'insuccès final. Les négociations néanmoins se poursuivirent pendant plus d'un an, avec l'assentiment de l'infante, et donnèrent quelque temps aux contemporains l'illusion qu'elles aboutiraient[10].

1. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 641-43.
2. Les États protestèrent à plusieurs reprises de leur dévouement au roi, notamment dans une lettre du 4 déc. 1632. *Ibid.*, I, 349 ss.
3. *Ibid.*, II, 643-45. Lettre du 24 sept. 1632.
4. Cf. B. R. Mss nos 16147-48 et 16149. Lettres d'Aytona au comte-duc (12 oct. 1632), et au roi (21 sept. et 12 oct. 1632).
5. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, II, 645-46, 11 déc. 1632.
6. *Ibid.*, II, 655 ss. Plusieurs lettres à Roose, en 1633.
7. *Ibid.*, II, 650-53. Le 6 mars 1633, déjà, il écrivait à l'infante qu'il serait urgent de mettre un terme aux négociations.
8. Cf. *P. Just.*, no I.
9. Cf. Gachard, *Actes*, I, 91.
10. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Brasset écrivait de La Haye le 27 sept. 1632, que si l'on traitait d'États à États l'accord serait vite fait.

Le 18 septembre 1632, les États Généraux belges désignèrent trois commissaires pour aller à Maëstricht sonder les intentions de l'ennemi[1]; c'étaient Gérard, baron de Schwartzenberg, Guillaume de Blasere, seigneur de Hellebus, premier échevin de Gand, et Jacques Edelheer, conseiller et premier pensionnaire d'Anvers. Le duc d'Aerschot qui siégeait aux États comme représentant de la noblesse de Brabant, écrivit au prince d'Orange pour lui demander un passeport, que celui-ci accorda immédiatement[2]. Les trois commissaires reçurent des lettres de créance pour le prince d'Orange et pour les députés hollandais qui se trouveraient au camp: sur le désir de l'infante, il y était dit qu'ils étaient envoyés « avecq la permission de Son Altesse qui a celle de Sa Majesté[3] ». Partis de Bruxelles le 23, ils arrivèrent deux jours après à Maëstricht et exposèrent le but de leur voyage. On leur fit bon accueil et Frédéric-Henri les chargea pour les États d'une lettre où il promettait de contribuer de son mieux, « au bien et repos du pays[4] ». En même temps, on leur remit par écrit neuf articles qui pourraient être discutés dans de prochaines conférences à Maëstricht, à partir du 10 octobre[5]: 1° le traité de trêve de 1609 serait renouvelé ; 2° les États belges s'engageraient à le faire observer en tous points ; 3° une alliance serait contractée entre les États des provinces sujettes et ceux des Provinces-Unies pour maintenir la trêve ; 4° cette alliance stipulerait la défense réciproque des libertés et droits « contre tous et chacun » ; 5° les troupes espagnoles quitteraient les Pays-Bas pour n'y plus revenir ; 6° les citadelles près des villes seraient démolies ; 7° les seuls gens de guerre entretenus dans

1. Cf. Gachard, *Actes de 1632*, I, 77 et II, 21.
2. *Ibid.*, I, 313 et 316-17. La lettre d'Aerschot, datée par Gachard du 17, doit être du 18, puisqu'on y trouve les noms des commissaires nommés ce jour-là. La réponse du prince d'Orange est du 21.
3. *Ibid.*, I, 169-72 ; II, 22-26.
4. *Ibid.*, I, 173, 28 sept. 1632.
5. *Ibid.*, I, 79 et 174.

le pays seraient assermentés aux États et payés par eux; 8° les principales villes maritimes de Flandre recevraient « tel ordre de gouvernement et garnison » que décideraient d'un commun avis les États du Pays-Bas; 9° certaines villes seraient neutralisées, quelques autres mises sous l'autorité des Provinces Unies[1].

Quand les commissaires, revenus de Maëstricht, eurent rendu compte de leur mission aux États de Bruxelles, le 30 septembre, l'assemblée trouva que plusieurs des articles étaient « fort rudes et odieux » et pour en adoucir « l'aigreur », députa trois de ses membres vers l'infante. Celle-ci s'était armée de patience et, quoique profondément blessée par l'arrogance des Hollandais, elle permit de passer outre. Dix délégués du clergé, de la noblesse et du tiers furent alors choisis pour les conférences de Maëstricht[2]. Outre les trois commissaires primitifs, je relève les noms de l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, prélat éclairé, et de Philippe d'Arenberg, duc d'Aerschot. Ils reçurent une « commission » pour traiter de paix ou de trêve, « soubs l'adveu de Son Altesse[3] », et ensuite une courte instruction[4] les invitant à renouveler autant que possible l'ancienne trêve de 1609. L'infante exigea seulement que rien ne fût conclu définitivement sans son approbation[5].

Les délégués se mirent en route le 9 octobre, mais une fois à Maëstricht, ils y restèrent six semaines, sans voir venir les plé-

1. Ces articles étaient primitivement rédigés en flamand (cf. Gachard, *Actes*, II, 36), mais il est probable que les États belges les firent traduire en français; c'est ce qui explique peut-être la date du 30 septembre qu'ils portent dans le recueil de Gachard. C'est le 30 qu'ils furent lus aux États, mais c'était probablement le 28 qu'ils avaient été délivrés aux commissaires.

2. Cf. Gachard, *Actes*, I, 79; II, 36-38. D'autre part, le 5 octobre, les États résolurent d'envoyer l'évêque d'Ypres et le prélat de Parcq pour informer le roi de la triste situation des Pays-Bas; il est vrai que cette mission n'eut pas lieu.

3. *Ibid.*, I, 176-77, 3 octobre 1632.

4. *Ibid.*, I, 180-82, 8 octobre 1632.

5. *Ibid.*, I, 182, 19 octobre 1632.

nipotentiaires de l'ennemi : attente humiliante qu'ils supportèrent sans trop se plaindre, de peur de faire tout échouer.

Les États Généraux hollandais avaient été informés immédiatement par le prince d'Orange de la démarche des Belges[1], et en avaient apprécié la haute importance[2]. Seulement, comme toujours, ils procédèrent avec une sage lenteur. Ils n'abordèrent la question que le 16 octobre et pour ne pas la résoudre. Bien que la Hollande eût rallié la majorité en proposant de terminer la guerre par un accord « chrétien et sûr », on ne voulut rien décider sans l'assentiment de la Zélande, de la Frise et de Groningue. On se contenta d'envoyer complimenter les députés belges à Maëstricht[3]. On se mit ensuite à délibérer sur la manière dont il faudrait négocier et sur les points qui devraient servir de base à la négociation. Le désir commun était de s'entendre directement avec les États des Pays-Bas, et la province de Groningue demanda énergiquement que l'on conclût une paix ou une alliance perpétuelle avec les provinces « de l'autre côté », et non avec le roi d'Espagne, ni avec le Conseil espagnol de l'infante, ni avec personne ayant une commission de ceux-ci[4]. Pendant ce temps, le prince d'Orange tenait à Maëstricht un langage analogue et insinuait que la trêve de 1609 aurait été renouvelée depuis longtemps si les Hollandais avaient voulu traiter avec les Espagnols; il n'y avait plus de possible qu'un accord d'États à États[5]. D'autre part, la peste sévissant à Maëstricht, on parla de transporter dans une autre ville le siège des

1. Cf. Gachard, *Actes*, I, 320-21. Lettre du 27 sept. 1632.

2. Cf. A. H. *Notulen van't geene voorgevallen is in de onderhandeling met de gedeputeerde Staten van de andere zijde, in jaren 1632, 33, 34*. Séance du 4 oct. 1632.

3. *Ibid.*, 16 oct. 1632. Cf. Gachard, *Actes*, I, 328-29. Suivant van der Capellen, *Op. cit.*, I, 660, Frédéric-Henri écrivit même au conseiller pensionnaire qu'on devrait rompre la négociation, puisque les provinces n'étaient pas unanimes à la désirer.

4. Cf. A. H. *Notulen*, etc., 27 oct. 1632.

5. Cf. Gachard, *Actes*, I, 323 ss. Lettre des députés belges du 14 oct. 1632.

conférences; Bois-le-Duc fut d'abord proposée [1], puis les Provinces-Unies décidèrent que La Haye seule pouvait leur convenir (12 nov.)[2].

Force fut aux États belges de s'incliner devant ces exigences : ils consentirent au transfert du congrès à La Haye [3], et supplièrent l'infante de les autoriser à négocier en leur seul nom, promettant que cela ne porterait point préjudice à la souveraineté du roi [4]. Le marquis d'Aytona engagea l'infante à faire cette concession[5], et une « commission » fut dressée où l'on ne mentionnait plus la permission de Son Altesse et du roi [6]. C'est avec ces nouveaux pouvoirs que les délégués belges se rendirent à La Haye, au commencement de décembre. Ils restaient d'ailleurs, ainsi que leurs commettants, fermement attachés à leur souverain, sans le consentement duquel ils savaient que rien ne serait définitif. Les États adressèrent alors à Philippe IV une lettre pressante pour l'apitoyer sur les misères du pays, et le prier « à mains joinctes et la larme à l'œil », de condescendre à des conditions raisonnables de paix; ils ajoutaient que leur obéissance était inébranlable, « estans prests d'endurer toutes les extrémitez imaginables, devant que de souffrir icy la domination de l'ennemy [7] ». Cette protestation sincère de loyalisme attestait le malentendu qui existait entre Belges et Hollandais, les uns décidés à rester sujets de l'Espagne, les autres entendant avoir affaire à un peuple libre.

Après deux mois de préliminaires, il n'était plus possible de

1. Les Belges l'auraient désiré (Gachard, *Actes*, II, 63).
2. *Ibid.*, I, 333 ss. Lettre au prince d'Orange. Suivant les *Mémoires de Frédéric-Henri*, cette décision fut désastreuse, parce que le traité aurait été vite conclu à Maëstricht, « à la faveur de l'armée » (p. 157).
3. Cf. Gachard, *Actes*, II, 77. Séance du 18 nov. 1632.
4. *Ibid.*, I, 83, 84.
5. *Ibid.*, I, 190.
6. *Ibid.*, I, 186-87. Cette *commission*, rédigée fin novembre, fut antidatée du 3 octobre.
7. *Ibid.*, I, 346-49. Lettre du 4 déc. 1632.

traiter en secret. Déjà depuis longtemps les ministres de France et de Suède demandaient des éclaircissements[1]; les Hollandais se virent obligés de rompre le silence qu'ils auraient voulu garder[2], et d'annoncer aux diverses puissances l'ouverture des conférences. La France fut prévenue la première; l'ambassadeur Langerak assura en même temps Louis XIII que la République ne conclurait ni paix ni trêve sans son avis; pareilles assurances furent données de vive voix à M. de Baugy (18 nov.)[3]. Les envoyés de Suède, de Venise, d'Angleterre et de Danemark reçurent ensuite communication de ce qui s'était passé jusque-là. Désormais les négociations prenaient un caractère officiel.

Le 7 décembre, les députés belges furent reçus en audience publique par la haute assemblée de l'Union. L'archevêque de Malines porta la parole en leur nom, et, dans un langage élevé, exprima l'espoir qu'un traité délivrerait bientôt leur commune patrie des horreurs de la guerre. Le sieur de Noordwijck, président des Etats, répondit en souhaitant le rétablissement de l'ancien et heureux accord de tous les Pays-Bas[4].

Au lendemain de cette séance solennelle, les Belges auraient voulu se mettre à l'œuvre. On les fit attendre plusieurs jours. Depuis le 18 novembre, les Etats Généraux de La Haye n'avaient pu s'accorder sur le nombre de leurs commissaires. On avait proposé que, comme d'ordinaire, chaque province en nommât deux, et la Hollande trois[5]; cet avantage n'avait pas satisfait l'impérieuse Hollande qui réclamait quatre représentants en dehors de son pensionnaire. Ce débat ne se termina que le 12 décembre, quand le nombre total des commissaires eut été fixé à seize, dont quatre pour la Hollande (y compris son pen-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIII. Remontrances de MM. de Baugy et Camerarius, La Haye, 11 et 13 oct. 1632.
2. Cf. A. H. *Notulen*, etc. Résolution du 29 oct. 1632.
3. *Ibid.*, 17 et 18 nov. 1632. — Gachard, *Actes*, I, 337-39.
4. Cf. Gachard, *Actes*, I, 351-52.
5. Cf. A. H. *Notulen*, etc. Séance du 18 nov. 1632.

sionnaire[1]). Parmi ces seize personnages, on comptait un certain nombre de diplomates, comme Henri d'Essen, Nicolas de Bouchorst, sieur de Noordwijck, Adrian Ploos, Rienck de Burmania, anciens ambassadeurs en France et en Angleterre; il y avait des magistrats expérimentés comme Terestein et Simon de Beaumont, de nobles et riches propriétaires fonciers comme Floris de Pallant, comte de Culembourg; enfin, dominant tous les autres, deux hommes de grand talent et de grande autorité, le pensionnaire de Hollande, Adrian Pauw, et le conseiller ordinaire du prince d'Orange, Jean de Knuyt. J'ai déjà suffisamment parlé du premier, principal champion du parti des Etats[2]. Quant à de Knuyt, c'était un des plus fidèles serviteurs de Frédéric-Henri. Né en 1587 à Middelbourg, en pleine Zélande, il avait appris dans ce foyer orangiste à vénérer la maison d'Orange. Il s'était fait remarquer de bonne heure par sa capacité: à vingt-cinq ans, il était bourgmestre; à vingt-neuf, membre de la Chambre des comptes de la Généralité à La Haye. Entré ensuite au Conseil du stathouder, il avait rendu à celui-ci un service inoubliable en mettant fin aux manœuvres traîtresses de Valkenbourg dans la principauté d'Orange (1630). Frédéric-Henri l'avait récompensé en lui donnant une rente viagère de deux mille florins, et en le chargeant de le représenter aux États de Zélande comme premier noble de la province[3]. Au physique, de Knuyt avait un extérieur étrange: sa figure en lame de couteau présentait un nez droit et long entre deux yeux vifs; au-dessous de sa courte moustache et de sa large bouche, une fine barbiche courait sur un menton glabre; la tête était surmontée d'une calotte noire d'où s'échappait un flot de cheveux descendant en cascade sur les deux oreilles[4]. En voyant son portrait,

1. Cf. A. H. *Notulen*, etc., 12 déc. 1632.
2. Voir plus haut, p. 112-113.
3. Cf. Kok, et van der Aa, *Op. cit.*
4. Cf. *Pacificatores orbis christiani.* Wagenaar, *Op. cit.*, XI, 424.

on jurerait un ecclésiastique. Il en avait, du reste, la souplesse insinuante. Tout en sachant agir avec fermeté à l'occasion (il l'avait montré dans l'affaire d'Orange), c'était avant tout un politique rusé, peu scrupuleux et très intéressé. Le jugement que Wicquefort a porté sur lui mérite d'être cité, bien qu'il soit trop sévère : « Il n'avoit rien de grand; tout estoit finesse et artifice, et il estoit tellement sordide, et ce que les Florentins appellent *misero*, que l'on auroit pu faire des règles de la plus fine lésinerie sur celles de son économie[1] ». Malgré ce vilain travers, de Knuyt allait jouer pendant près de vingt ans un rôle considérable. Dans la négociation de trêve, il fut le porte-paroles du parti orangiste, plein d'ardeur au début, alors que Frédéric-Henri poussait à une prompte conclusion[2], puis mettant des bâtons dans les roues quand le prince désira une rupture.

Les commissaires de la République étant enfin désignés, la première conférence eut lieu le lundi matin, 13 décembre 1632. Dès le début, des contestations s'élevèrent au sujet des pouvoirs dans le libellé desquels certains passages déplaisaient de part et d'autre[3]; ensuite, au sujet des neuf articles de Maëstricht que les Hollandais voulaient prendre pour base de la négociation. Les délégués belges s'y refusèrent parce que quelques-uns de ces articles les auraient forcés à se départir « de l'obéissance de leur prince naturel », ce qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient; ils furent très catégoriques sur ce point. Ils ne cachèrent pas, du reste, que la seule façon d'arriver à un résultat sérieux serait d'obtenir la ratification du roi d'Espagne; il ne fallait donc pas

1. Cf. L'*Ambassadeur et ses fonctions*, II, 298.

2. Frédéric-Henri semblait très porté à un accord à la fin de 1632 et dirigeait la négociation. La province de Hollande la lui recommanda le 10 déc. 1632. Cf. *Résolutions de Hollande*.

3. Les Hollandais demandaient que la commission des Belges fût au nom des *Etats-Généraux*, au lieu d'être au nom « des députés des États des provinces du Pays-Bas »; les Belges voulaient qu'on supprimât dans le pouvoir des Hollandais une allusion malséante aux déclarations des 22 mai et 11 septembre 1632. Cf. Gachard, *Actes*, I, 357-5

la rendre impossible. Les Hollandais se montrèrent surpris et mécontents de ces déclarations; loin de modérer leurs demandes, ils en apportèrent de plus considérables[1], et, le 25 décembre, les remirent par écrit aux députés de l'autre côté[2]. Le factum avait vingt articles : il n'était plus question d'une alliance entre toutes les provinces, mais il était dit de nouveau que le traité se ferait d'États à États, et que les troupes espagnoles se retireraient des Pays-Bas[3]; la mairie de Bois-le-Duc appartiendrait en toute souveraineté aux Provinces-Unies, et les villes de Bréda et de Gueldres leur seraient livrées[4]; l'entrée de l'Escaut et des ports de Flandre ne serait permise aux vaisseaux que moyennant certains droits[5]; les Hollandais pourraient, aux mêmes conditions que Flamands et Wallons, commercer en Espagne et dans les pays de domination espagnole[6]; la tolérance serait accordée à la religion réformée dans les provinces obéissantes comme à la religion catholique dans la République[7]. Au mémoire du 25 décembre, les Belges ripostèrent par un autre, dès le lendemain : suivant eux, non seulement les prétentions hollandaises étaient exorbitantes, mais le roi d'Espagne seul pouvait y faire droit en quelque mesure ; il était donc indispensable d'obtenir de lui une autorisation qui donnerait force au traité futur[8].

Dans ce but, ils jugèrent à propos d'envoyer à l'infante quatre d'entre eux. au nombre desquels était le duc d'Aerschot. L'arrivée de ces délégués à Bruxelles, le 31 décembre 1632, fut le signal d'assez longues discussions dans l'assemblée belge, et

1. Cf. Gachard, *Actes*, I, 354-79. Récit des six premières conférences d'après les rapports faits aux États Généraux de La Haye.
2. *Ibid.*, I, 191-94.
3. Articles I et XI.
4. Articles IV et XIV.
5. Articles V et VI.
6. Article VIII.
7. Article XVIII.
8. Cf. Gachard, *Actes*, I, 195-97.

dans le Conseil restreint que formaient Aytona, Cordova et Roose; près d'un mois se passa de la sorte. Enfin, les États de Bruxelles ayant proclamé qu'ils ne traiteraient avec l'ennemi qu'en qualité de « sujets obéissants et fidèles de Sa Majesté, soubs son adveu et aggréation, et sans interest et préjudice de ses authoritez et haulteurs[1] », l'infante accorda un acte qui faisait d'eux et de leurs « commis », les « procureurs substituez de Sa Majesté » pour négocier (27 janvier 1633[2]). Cet acte fut promulgué en vertu des pouvoirs qu'Isabelle tenait du roi depuis le 26 juillet 1629. En même temps, une instruction fut rédigée par les soins de l'infante et de ses ministres pour la reprise des conférences : les vingt articles du mémoire hollandais y étaient passés en revue, la négociation d'États à États était autorisée, et, à la rigueur, la garantie par les États belges de toutes les clauses du traité[3]; l'affaire de la mairie de Bois-le-Duc serait ajournée; la navigation de l'Escaut resterait libre, « sans néanmoins venir à rupture pour cest article seullement »; Bréda serait rendue aux Provinces-Unies, moyennant la restitution à l'Espagne de Pernambuco pour trois cent mille écus; Gueldres pourrait être échangée contre l'Ecluse et l'île de Cadsand ; sur plusieurs autres points, on se conformerait à l'ancienne trêve[4]. Cette instruction contenait quelques concessions importantes, mais il faut remarquer qu'il était contradictoire de permettre une négociation d'États à États, et de donner des ordres aux négociateurs. Dans quelle situation délicate allaient se trouver les députés belges, soi-disant représentants des États, mais toujours sujets espagnols! Que de subtilité il leur faudrait pour

1. Cf. Gachard, *Actes*, I, 198, 26 janvier 1633. Dans les écrits du temps, on appelle cette promesse un « renversal » ou « reversal ».

2. *Ibid.*, I, 197.

3. Par un acte du 26 janvier 1633, les États belges avaient promis de ratifier et faire ratifier par leurs provinces tout ce qui serait conclu à La Haye. *Ibid.*, I, 380.

4. *Ibid.*, I, 199-204. Instruction du 27 janvier 1633.

soutenir ce double caractère ! Ou plutôt, à combien d'obstacles insurmontables n'allaient-ils pas se heurter !

Ils prétendirent, du moins, être seuls à négocier, et repoussèrent énergiquement une tentative d'intervention de l'infante. Celle-ci, soit pour les surveiller, soit pour s'entendre directement avec le prince d'Orange, avait songé à envoyer le peintre Rubens à La Haye. Déjà un passeport avait été demandé et obtenu pour lui[1], quand les États de Bruxelles en furent informés. Ils s'en plaignirent vivement (janvier 1633) ; le duc d'Aerschot écrivit à Rubens quelques lignes hautaines, et Isabelle dut renoncer à son projet[2]. Différents bruits coururent dans la suite sur des entrevues secrètes à Anvers entre Rubens et un personnage mystérieux[3], mais c'étaient vraisemblablement de faux bruits.

Dès le retour en Hollande d'Aerschot et de ses compagnons, les conférences pour la trêve recommencèrent (5 février 1633). On pensait qu'elles seraient plus fructueuses que celles de décembre, et que des deux côtés, on se montrerait plus accommodant. Cet espoir fut promptement déçu. D'une part, les offres des Belges furent jugées insuffisantes par les Hollandais ; d'autre part, des difficultés imprévues furent soulevées au sujet de l'acte de substitution accordé par l'infante. Les commissaires des Provinces-Unies réclamèrent un remaniement de cet acte : ils prétendirent, en outre, que la procuration du 26 juillet 1629, en vertu de laquelle l'infante avait agi, ne leur inspirait aucune confiance ; ils avaient vu, en effet, une autre procuration du roi d'Espagne, plus récente, entre les mains du roi de Grande-

1. Cf. A. H. *Notulen*, etc. — Séance des États Généraux du 19 janvier 1633. — Cf. Gachard, *Histoire politique de Rubens*, p. 245 ss. — Aitzema, *Loc. cit.*, CI, fol. 129.

2. Cf. Gachard, *Actes*, II, 137-38 et 143. — Article Aerschot dans la *Biographie nationale belge*.

3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. — Lettre de Gerbier du 18 mars 1633. Plus tard encore (fin mai) on raconta que l'infante voulait traiter directement avec les Hollandais ; l'infante déclara que c'était un mensonge. Cf. Gachard, *Actes*, II, 216.

Bretagne; peut-être la première n'était-elle plus valable[1]. Après de vives discussions, il fut convenu qu'on demanderait d'abord à l'infante de remanier l'acte de substitution en y introduisant le texte de la « procure » de 1629; ainsi fut fait, dans le courant de février, et, au mois de mars, on se mit d'accord sur ce point. Restait, il est vrai, la question de la validité : les Hollandais ne dissimulèrent pas que, pour reconnaître aux Belges la double qualité de « commis » des États et de « commis » du roi, il leur faudrait ou la ratification par Philippe IV de l'acte de substitution, ou le renouvellement par lui de la « procure », de 1629[2]. Tout en bataillant à ce sujet[3], on s'était remis à examiner un à un les articles possibles de la future trêve. Là encore la divergence des vues se manifesta : les Belges repoussaient *a priori* certaines conditions, comme le retrait des troupes espagnoles hors des Pays-Bas; les Hollandais y tenaient absolument. On était aussi loin de s'entendre sur la souveraineté dans la mairie de Bois-le-Duc, sur la navigation de l'Escaut, ou sur les restitutions réciproques : les uns refusaient Bréda et Gueldres, les autres Pernambuco qu'ils estimaient valoir « un royaume entier[4] ». Le mécontentement des Provinces-Unies fut tel qu'on parla de rouvrir les hostilités et que le prince d'Orange ordonna au receveur général des États de tenir prêt l'argent nécessaire pour la campagne prochaine[5]. Le grand pensionnaire, Pauw, le plus ardent des « trêvistes », reprocha amèrement aux députés « de l'autre côté », de man-

1. En 1634, le comte-duc Olivarez déclara au duc d'Aerschot que la procure de 1629 était parfaitement « valide », que d'ailleurs le roi en avait envoyé une autre à l'infante, en 1630, de la même date que celle du roi de Grande-Bretagne. Aerschot exprima son étonnement que l'infante n'eût jamais parlé de cet envoi. Cf. Gachard, *Actes*, II, 462 ss.

2. *Ibid.*, I, 98-126.

3. Il y avait eu aussi quelques contestations sur la rédaction de nouveaux pouvoirs donnés aux commissaires hollandais (18-24 mars 1633).

4. Cf. Gachard, *Actes*, I, 100-109 et 209-18. — Conférences des 7 et 8 février 1633.

5. *Ibid.*, I, 110.

quer de sincérité, et de rejeter, par exemple, les articles qui leur avaient été remis à Maëstricht en septembre 1632, et qui devaient servir de base à la négociation; il conclut « qu'ils estoient entièrement esloignez de pouvoir arriver à une fin désirée[1] ». Ce discours fit une grande impression, mais ne changea pas la manière de voir des Belges.

Un nouvel obstacle surgit pendant le mois de mars. Les deux provinces de Frise et de Groningue protestèrent hautement contre l'idée d'un traité avec le roi d'Espagne et déclarèrent qu'il ne pouvait se faire qu'avec les États libres des Pays-Bas[2]. Leur remontrance fut lue dans l'assemblée des États Généraux le 31 mars 1633, et officiellement enregistrée. Son allure était belliqueuse: mieux valait, suivant elle, continuer la guerre que de faire une trêve peu sûre avec des émissaires espagnols, déguisés sous le nom d'États[3]; c'était l'habitude de l'Espagne de demander une trêve quand elle avait besoin d'un répit; sa perfidie était bien connue, et on savait qu'elle ne désirait suspendre la lutte aux Pays-Bas que pour accabler les protestants d'Allemagne; cela fait, elle tournerait toutes ses forces contre la République. On ne devrait donc pas traiter avec l'Espagne, mais seulement avec des États libres. De plus, ce n'était pas une trêve, c'était la paix qu'il fallait rechercher. Une trêve priverait l'Union des avantages que lui procuraient les hostilités, sans lui donner la sécurité dont elle avait besoin; peut-être même ferait-elle renaître des discordes intestines. « La plus grande crainte des bons patriotes et l'espoir de l'ennemi sont que le lien d'union et de concorde (*cessante metu ab externo*) soit brisé par l'oisiveté et que cette république retombe dans les dissidences et les désordres en matière de religion, d'administration,

1. Cf. Gachard, *Actes*, I, 115. — Conférence du 12 février 1633.
2. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 5, 7 et 11 mars 1633.
3. « Met alsulcke nomine et titulo tenus gefingeerde Staten, re ipsa Spaensche Emissarien ende met den naem van Staten gemasqueerde Spaignaerts ». Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CI, f[os] 121 ss. — A. H. *Notulen van 1632-33*, 31 mars 1633.

de finances et d'organisation militaire, sur terre et sur mer, dont la trêve de douze ans est un vivant exemple[1]. »

L'animosité et la méfiance dont cette remontrance témoignait à l'égard de l'Espagne, n'étaient pas faites pour faciliter l'accord. A la fin de mars on n'était guère plus avancé que trois mois auparavant.

Les Hollandais résolurent alors de dire « leur dernier mot[2] ». Le 1er avril 1633, ils remirent un ultimatum en dix-huit points, sur lesquels ils demandaient une réponse catégorique dans les quatorze jours[3]. C'était d'une façon plus concise la répétition de leur mémoire de décembre 1632 : ils maintenaient leurs anciennes exigences pour la mairie de Bois-le-Duc, la navigation de l'Escaut, le départ des troupes espagnoles, la neutralité de Rhinberg, la restitution de Bréda et de Gueldres ; ils voulaient de plus que Philippe IV délivrât une autre « procure », ou ratifiât l'acte de substitution de l'infante[4] ; ils prétendaient que malgré la trêve, la guerre continuât aux Indes occidentales et orientales[5] ; en Europe, au contraire, on leur garantirait la neutralité de l'Empire Germanique[6] ; enfin, ils réclamaient certaines satisfactions pour le prince d'Épinoy, les comtes de Bergh, de Warfusée, de Culembourg[7], et « divers particuliers intéressez[8] ».

1. Cf. A. H. *Notulen*, etc. « De grootste vreese van goede Patriotten ende hoope van den Vijant is, dat de bandt van eendracht ende concordie (cessante metu ab externo) per otium gescheurt zal worden, ende dat deze Republijcq zal comen te vorvallen in dissidien ende disordren, in Religie, Politie, Finances en Militie, te water ende te lande, daervan de twaalfjaarige Tresve van anno 1609 is een levendigh exempel. »

2. Cf. Gachard, *Actes*, I, 142.

3. Cf. *Mémoires* de Richelieu, *Loc. cit.*, VIII, p. 464.

4. Article I.

5. Article II.

6. Article XVII.

7. Le duc d'Aerschot était autorisé par l'infante à promettre 30,000 florins au comte de Culembourg. — Cf. Gachard, *Actes*, II, 699.

8. Article XVIII. Cf. Gachard, *Actes*, I, 267-71. — Vreede, *Op. cit.*, II, II. Appendice XXXI.

En recevant cet ultimatum, les députés belges furent atterrés. Ils le jugeaient inacceptable, et comprenaient que, dans tous les cas, il serait impossible d'y répondre dans le délai fixé. La plupart d'entre eux se rendirent pourtant à Bruxelles afin d'obtenir de l'infante quelques concessions.

Pendant leur absence, le baron de Charnacé qui depuis deux mois était en Hollande et poussait à la guerre par tous les moyens, réussit à faire mettre en campagne l'armée des États. Le prince d'Orange, soit qu'il regardât la trêve comme impossible, soit plutôt qu'il crût la hâter par la reprise des hostilités, avait réuni des troupes sur les bords du Rhin; au commencement de mai, il se mit à leur tête et alla assiéger la ville de Rhinberg[1]. De son côté, le marquis d'Aytona parut avec quelques milliers d'hommes dans la vallée de la Meuse. Tout semblait indiquer une rupture complète. Charnacé l'écrivait[2], et le marquis de Feuquières, en Allemagne, s'en réjouissait d'avance[3].

Cette joie était prématurée. Les partisans de la trêve n'avaient pas perdu tout espoir et les opérations militaires ne devaient pas empêcher les négociations de continuer, après le retour des députés belges. Ceux-ci étaient restés près de six semaines aux prises avec l'infante et ses ministres; comme au mois de janvier, les États de Bruxelles avaient dû protester par un serment de leur loyalisme[4], et, à ce prix seulement, l'infante avait consenti à renvoyer leurs « commis », à La Haye; encore avait-il fallu pour cela passer par-dessus l'opposition du président Roose qui refusa de vidimer la nouvelle instruction du 11 mai[5]. L'instruction n'était cependant pas compromettante. A peine si elle modifiait sur quelques points de détail les propo-

1. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 223.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV, 2 mai 1633.
3. Cf. *Lettres et négociations*, déjà citées, I, 108.
4. « *Reversal* » du 10 mai 1633. — Cf. Gachard, *Actes*, I, 148 et 286.
5. *Ibid.*, I, 148 et 297.

sitions précédentes, permettant par exemple d'offrir 500,000 écus à la rigueur (au lieu de 300,000) pour la restitution de Pernambuco [1]. L'infante certifiait dans une déclaration spéciale que le roi approuvait les conférences tenues en son nom [2]; elle s'engageait, en outre, à demander à Madrid le renouvellement de son ancienne « procure ». Quand les délégués belges apportèrent le 17 mai cette réponse à l'ultimatum, les Hollandais s'en montrèrent médiocrement satisfaits; ils s'étonnèrent qu'après plusieurs mois le roi d'Espagne n'eût pas encore ratifié officiellement la conduite de l'infante; ils refusèrent de modérer leurs prétentions et ne voulurent pas entendre parler de rendre Pernambuco [3]. Quelques jours plus tard, le duc d'Aerschot fit une fois de plus le voyage de Bruxelles; assez inutilement: l'infante ne pouvait aller au delà de ses offres précédentes [4]. De leur côté, les États Généraux hollandais, après avoir consulté leurs provinces et le prince d'Orange, arrivèrent à la même conclusion [5]. Frédéric-Henri écrivit de son camp que pour lui, tout se réduisait à deux questions, la question européenne et la question des Indes: en Europe, il ne fallait rien céder ni sur la souveraineté de Bois-le-Duc, ni sur les entraves à la navigation de l'Escaut; aux Indes, il fallait garder Pernambuco et conserver l'état de guerre, en consultant d'ailleurs les deux Compagnies des Indes occidentales et orientales. La question des Indes étant la plus difficile à résoudre, c'était celle qu'on devait aborder la première [6]. La lettre du prince prouvait qu'il désespérait d'un accord. Il savait que les Espagnols n'étaient pas près de renoncer

1. Cf. Gachard, *Actes*, I, 148 et 288 ss. — Richelieu se trompe quand il dit dans ses *Mémoires*, *Loc. cit.*, VIII, p. 465, que l'Espagne offrit trois millions à la Compagnie des Indes occidentales.
2. *Ibid.*, I, 298.
3. *Ibid.*, I, 151-55. Conférence du 18 mai 1633.
4. *Ibid.*, I, 299. Acte du 30 mai 1633.
5. *Ibid.*, I, 428-29. Résolution des Etats Généraux des Provinces-Unies, condensant cette fois en six points l'ancien ultimatum.
6. *Ibid.*, I, 425-26. Lettre du 1er juin 1633.

au Brésil et que l'obstination des deux partis sur ce point serait la principale pierre d'achoppement du traité[1].

A la suite de cette double consultation des Belges près de l'infante, des Hollandais près de Frédéric-Henri, il était évident qu'on n'arriverait pas, du moins rapidement, à une solution pacifique. Dans deux conférences qui eurent lieu à La Haye, les 13 et 14 juin, les commissaires des deux côtés ne purent que se répéter ce qu'ils s'étaient déjà dit maintes fois. Les Hollandais déclarèrent même qu'il était inutile de rédiger de nouveau leurs demandes « veu qu'ilz persistoient seulement en ce qu'ilz avoyent auparavant proposé[2] ». Les discussions furent alors suspendues. Quatre des députés belges restèrent en Hollande, uniquement pour attester par leur présence que tout n'était pas rompu ; les six autres s'en retournèrent à Bruxelles où ils supplièrent l'infante de faire un suprême effort en faveur de la trêve[3].

Tandis que la négociation était « comme assoupie[4] », et que les belges laissés à La Haye ne faisaient qu' « amuser le tapis[5] », le prince d'Orange et le marquis d'Aytona guerroyaient sur le Rhin et la Meuse. Le premier assiégeait Rhinberg, petite ville assez mal fortifiée, mais dont le pont avait pour le passage du Rhin, la même importance que celui de Maëstricht pour le passage de la Meuse. Rhinberg, située sur la rive gauche du fleuve, appartenait en droit à l'électeur de Cologne, ce qui n'empêchait pas Espagnols et Hollandais de se la disputer depuis cinquante ans ; elle avait été prise et reprise tant de fois que le marquis de Spinola l'avait surnommée autrefois « la putana de

1. C'est l'idée qu'a exprimée Richelieu dans ses *Mémoires*, *Loc. cit.*, VIII, p. 463. — Le duc d'Aerschot disait plus tard au Conseil d'Espagne qu'on devrait offrir deux millions pour Pernambuco. Cf. Gachard, *Actes*, II, 506 ss.

2. *Ibid.*, I, 158 et 309.

3. Partis le 18 juin de La Haye, les six députés arrivèrent à Bruxelles le 20.

4. Cf. *Lettres et négociations* de Feuquières, II, 29; lettre de Bouthillier du 31 juillet 1633.

5. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 231.

la guerra ». Les Espagnols en étaient maîtres depuis plusieurs années quand Frédéric-Henri l'attaqua au milieu de mai 1633[1]. Au bout de trois semaines, la garnison épuisée demanda à capituler, et le 4 juin sortit de la place avec ses drapeaux et ses armes[2]. L'infante avait refusé jusque-là de reconnaître la neutralité de Rhinberg ; elle se hâta de le faire dès qu'elle n'eut plus rien à y perdre[3]. En même temps, le marquis d'Aytona essayait de réparer cette perte, en fortifiant la petite île de Stevensweert[4] sur la Meuse, dont il venait de s'emparer, et en établissant là un pont de bateaux, entre Maeseyck et Ruremonde[5]. Aucun des deux généraux n'avait envie de faire quelque grande entreprise ; aussi passèrent-ils le reste de l'été à s'observer, en évitant soigneusement de livrer bataille. Quinze cents cavaliers Suédois et quelques milliers de Hessois étant venus se joindre aux Hollandais[6], le prince d'Orange envahit le Brabant espagnol ; on parla un moment du siège de Bréda[7], ou d'une invasion dans le Luxembourg[8] ; ces projets restèrent lettre morte, et les exhortations de Charnacé qui suivait l'armée des États, furent inutiles[9]. Après avoir poussé jusqu'à Maëstricht, et l'avoir ravitaillée, Frédéric-Henri regagna le nord et prit ses quartiers d'hiver à la fin d'octobre. Son cousin, le comte Guillaume de Nassau, avait agi avec plus de vigueur sur les côtes de Flandre, dans le pays amphibie des bouches de l'Escaut ; au mois de septembre, il avait emporté d'assaut le fort de Philippine, en aval du Sas de

1. La date exacte est difficile à déterminer : parmi les contemporains, les uns disent le 13 mai, d'autres le 14. Wagenaar dit le 16, *Op. cit.*, Deel XI, p. 174.
2. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 162-63. — Commelyn, *Op. cit.*, p. 223-26.
3. Par acte du 11 juin 1633. — Cf. A. H. *Notulen van 1632-33.*
4. Ou île de Saint-Étienne.
5. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 163-64. — Commelyn, *Op. cit.*, p. 226-27.
6. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 165 ss. — Commelyn, *Op. cit.*, p. 229 ss.
7. Les Etats Généraux résolurent secrètement d'y engager le stathouder. — A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*, 22 septembre 1634.
8. *Ibid.*, 23 septembre.
9. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV (août à octobre 1633).

Gand[1]; c'était un poste stratégique et commercial de premier ordre, qui permettait des incursions jusqu'aux portes de Gand, et commandait la navigation maritime et fluviale d'une partie du pays de Waes. Dans l'autre hémisphère, la Compagnie des Indes occidentales avait continué ses conquêtes: quelques forts du Rio Grande, au nord de Pernambuco, avaient été occupés, et une flotte avait été piller les deux établissements espagnols de Truxillo et de Campêche dans l'Amérique centrale[2]. Malgré ces avantages en Flandre et aux colonies, les résultats de la campagne étaient en somme très médiocres. C'est que la guerre ne s'était faite qu'à contre-cœur; c'est que dans les deux camps on avait souvent prêté l'oreille à des rumeurs pacifiques, et que les regards s'étaient tournés plus d'une fois, vers La Haye et Bruxelles où se livrait à armes courtoises le dernier combat diplomatique.

Malgré les instances de la France et de la Suède en Hollande[3], malgré la mauvaise volonté du roi d'Espagne bien connue aux Pays-Bas, ni les États de La Haye, ni ceux de Bruxelles n'avaient voulu abandonner les négociations. Les premiers, sur l'avis de Frédéric-Henri[4], avaient décidé, le 8 juillet, de continuer les conférences[5], quand de nouvelles ouvertures de l'adversaire le permettraient. Ils avaient patienté en attendant. Le 10 octobre, pourtant, ils avaient rappelé aux quatre députés belges restés auprès d'eux, qu'ils étaient venus non pour résider mais pour traiter, et les avaient mis en demeure de s'exécuter avant un

1. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 227-28. — *Het leven van Frederik-Hendrik*, I, 525 ss.

2. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 232 ss.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV, les lettres de Charnacé, *passim*. — Feuquières, *Lettres et Négociations*, I, 196 : instruction du roi à Feuquières pour qu'il presse Oxenstiern d'envoyer de nouveau à La Haye des députés afin d'empêcher la trêve.

4. Cf. Gachard, *Actes*, I, 434-37. — Rapport du sieur de Heemstede le 7 juillet 1633 sur une entrevue avec le prince; celui-ci avait parlé d'une concession possible sur « le point de Bréda ».

5. *Ibid.*, I, 437-40.

mois ou six semaines au plus[1]. Les États des Pays-Bas s'étaient montrés aussi désireux d'éviter une rupture, et l'infante, loin de les blâmer, les avait encouragés à la persévérance[2]; elle avait même approuvé leur résolution d'envoyer à Madrid l'évêque d'Ypres et le duc d'Aerschot, chargés de prier Philippe IV de renouveler la « procure » de 1629[3]. Une longue instruction avait été rédigée pour ces deux envoyés (14 et 29 juillet) : il est curieux d'y voir alléguer en faveur de la trêve cet argument qu'elle pourrait « répandre une division intestine en Hollande capable de ruiner tous les desseins et espérances des États rebelles[4] ». Un projet, joint à l'instruction, proposait l'érection dans les Pays-Bas d'une compagnie maritime : on porterait à l'ennemi un coup sensible, en minant son trafic et sa pêche, « deux colonnes fondamentales de son Estat[5] ». C'était là une idée géniale que l'Empereur Charles VI voulut plus tard réaliser en fondant la Compagnie d'Ostende. Diverses circonstances, surtout ce fait qu'on espérait toujours une réponse de Philippe IV au sujet des pouvoirs demandés par l'infante, avaient retardé pendant des mois le départ des envoyés[6]. L'évêque d'Ypres s'étant, dans l'intervalle, excusé de faire le voyage, le duc d'Aerschot fut seul à se mettre en route, le 16 novembre. Le pensionnaire de Bruxelles, Charles Schotte, désigné pour l'accompagner, partit peu de temps après lui.

Leur mission auprès du roi d'Espagne était vouée d'avance à l'insuccès. Elle était, en outre, trop tardive. Au moment où

1. Cf. Gachard, *Actes*, I, 459-62. Les trois provinces de Zélande, Frise et Groningue avaient alors demandé le renvoi immédiat des Belges.

2. Notamment, le 1er octobre, en les exhortant à laisser leurs députés à La Haye. — Cf. Gachard, *Actes*, II, 280.

3. *Ibid.*, II, 233-35, 6 et 9 juillet 1633.

4. *Ibid.*, II, 437-44.

5. *Ibid.*, II, 445-54.

6. Il y eut au mois de septembre un léger différend entre les États et l'infante : deux pamphlets avaient été publiés contre les Hollandais et la trêve; l'infante permit aux États de répondre à l'un de ces pamphlets, mais quand cette réponse fut prête, défendit de l'imprimer. *Ibid.*, II, 270-79.

ils quittaient Bruxelles, le délai fixé par les Hollandais pour la reprise des conférences allait expirer : il ne fut pas prorogé[1]. Le 9 décembre 1633, les États Généraux de la République résolurent, en dépit de la province de Hollande, de congédier les députés belges; le 17 décembre, cette résolution fut signifiée aux intéressés auxquels on donna dix jours pour leurs préparatifs[2]. Il fut d'ailleurs convenu que, si le duc d'Aerschot réussissait à obtenir la « procure » désirée, on aviserait aux moyens de renouer[3]. Après quelques entrevues où, de part et d'autre, on échangea des regrets, le sieur Ploos, député d'Utrecht, président de semaine des États Généraux, déclara que les Hollandais avaient fait leur possible pour arriver à un accord, mais que, leurs efforts ayant échoué, ils prieraient Dieu de bénir leurs armes; puis il souhaita bon voyage aux belges[4]. Ceux-ci quittèrent La Haye le lendemain.

Quoi qu'on pût dire pour atténuer la fâcheuse impression produite par ce départ, les négociations étaient bel et bien rompues. Les discussions qui eurent lieu à Madrid entre le duc d'Aerschot et les ministres espagnols, dans les premiers mois de l'année suivante, n'eurent et ne pouvaient avoir de résultat; un grand nombre de conditions exigées par les Hollandais, furent déclarées inadmissibles, et d'ailleurs, le roi ne dissimula pas la défiance que lui inspiraient les États de Bruxelles[5]. Des pouvoirs furent expédiés au marquis d'Aytona[6], en vue de nouveaux pourparlers, mais Philippe IV était décidé à ne plus traiter par l'intermédiaire de ses sujets. Les États belges, qui continuaient à siéger, trois fois par semaine, depuis la fin de

1. Malgré la demande des belges, 22 nov. 1633. Cf. Gachard, *Actes*, I, 464-67.
2. *Ibid.*, I, 472-74.
3. *Ibid.*, I, 469-71. Résolution du 16 décembre 1633.
4. *Ibid.*, I, 477-78. Le 26 décembre 1633.
5. *Ibid.*, II, 462 ss. — *P. Just.*, n° I.
6. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Correspondance des gouverneurs généraux*, XXXIII, f°s 73 ss. 18 mars 1634.

novembre 1633, ne se rendirent compte que très tard de la vanité de leurs espérances; encore à la fin d'avril 1634, alors que l'on arrêtait et condamnait les complices de la conjuration contre l'Espagne, ils se flattaient de recevoir bientôt la fameuse « procure »[1]. La nouvelle de l'emprisonnement d'Aerschot les étonna, sans les désespérer; enfin, ils parurent surpris quand l'audiencier Verreyken vint leur apporter, le 5 juillet, des lettres royales (du 18 juin), qui prononçaient la dissolution de leur assemblée. Ils se soumirent, du reste, sans récriminer, et se séparèrent le 10 juillet[2]. Ils ne devaient plus se réunir de longtemps : leur constante et inaltérable fidélité n'avait pu désarmer les soupçons de Philippe IV, qui ne les convoqua plus; Charles II suivit sur ce point l'exemple de son père, et les souverains autrichiens l'imitèrent ensuite au XVIIIe siècle; jusqu'en 1790, les Pays-Bas restèrent sans États Généraux. La dissolution de 1634 eut deux graves conséquences : 1° elle supprima le seul organe national qui restât aux Belges depuis la mort de l'infante Isabelle, leur principale garantie contre le despotisme espagnol; 2° elle dissipa définitivement le rêve d'une entente d'États à États, et découragea les partisans de la paix à La Haye comme à Bruxelles. De 1634 à 1646, de nombreuses tentatives furent faites pour rapprocher les Provinces-Unies de l'Espagne, toutes furent inutiles; aucune n'eut l'importance de celle dont on vient de suivre les vicissitudes.

Motifs de la rupture de décembre 1633.

L'échec des longues négociations de 1632-33 était dû à des causes multiples, provenant de la ligue de tous les intérêts contraires à la trêve, intérêts espagnols, intérêts hollandais, intérêts français.

1. Cf. Gachard, *Actes*, II, 335-36. 29 avril 1634.
2. *Ibid.*, II, 347-52.

L'Espagne ne pouvait accepter certaines clauses par trop désavantageuses : abandonner Pernambuco et permettre la continuation des hostilités dans le Nouveau Monde, c'était perdre la riche colonie du Brésil; rendre Bréda et laisser Maëstricht aux Hollandais, c'était se mettre à leur merci; enfin, rappeler les troupes espagnoles des Pays-Bas, c'était reconnaître l'émancipation des Provinces obéissantes[1]. Les États de Bruxelles, eux-mêmes, s'étaient insurgés contre de pareilles conditions, et Philippe IV n'avait pas voulu « renoncer presque absolument aux Païs Bas par un traité, de peur de les perdre par les armes »[2]. Le roi, du reste, comme je l'ai déjà dit, était à la fois peu favorable à la conclusion d'une trêve, et très hostile à l'intervention de ses sujets. Pendant toute l'année 1633, il avait entretenu une correspondance suivie avec Pierre Roose, président du Conseil privé, qui seul était avec lui en parfaite communauté d'idées; il avait applaudi quand Roose avait proposé de jeter la division et la défiance parmi les députés des États[3], ou quand il avait cherché à empêcher la mission du duc d'Aerschot à Madrid[4]. Douze ans plus tard, le comte de Peñaranda accusait le président Roose d'avoir fait avorter les projets de traité antérieurs[5]. En réalité, les responsabilités étaient plus haut : du trône était parti le mot d'ordre qui avait frappé de stérilité les efforts des Belges. Un jeton, fabriqué en 1633, atteste d'une manière curieuse ce que pensait des négociations le gouvernement espagnol : d'un côté, Diogène se promène en plein jour sa lanterne à la main; c'est l'emblème des mécontents qui cherchent la paix et sont trop

1. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouverneurs généraux*, XXXIII, *passim* : plusieurs lettres de Philippe IV en 1633, et diverses « consultes », de janvier à mars 1634.
2. Cf. Van Loon, *Op. cit.*, II, 209.
3. Cf. Gachard, *Actes*, II, 655-63. Lettre du 15 avril 1633.
4. *Ibid.*, II, 686-88, 4 octobre 1633.
5. Cf. *Documentos ineditos para la historia de España*, LXXXII, 338 ss.

aveugles pour la trouver; au revers, trois Danaïdes s'efforcent de remplir leur tonneau; ce sont les trois ordres des provinces, travaillant à la trêve, et la légende conclut : « *perit unda laborque*[1] ».

Un événement imprévu avait encore diminué les chances d'une entente. L'infante Isabelle, qui n'avait cessé d'y pousser, s'était endormie du dernier sommeil dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1633[2]. Après elle, le pouvoir était revenu à un Conseil de régence, composé en grande majorité d'Espagnols, et dont le marquis d'Aytona était le membre le plus influent[3]; bientôt, le 30 décembre, Aytona avait été nommé provisoirement lieutenant du roi, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, en attendant l'arrivée du cardinal-infant Ferdinand, frère de Philippe IV, destiné à recevoir le commandement suprême[4]. De cette manière, à une princesse pacifique, dont la vertu et la bonté étaient reconnues de ses ennemis mêmes, avait succédé un chef, plus porté à la guerre qu'à la paix; une administration bénigne et à demi nationale, avait pris fin, cédant la place à la domination directe de l'Espagne, plus rude et peu populaire. Il est certain que ce changement, aggravé par les dispositions intimes de Philippe IV, avait été contraire à toutes les aspirations des Belges, en particulier à leur désir de repos et de paix[5]. Les États de Bruxelles, écrivant au cardinal-infant,

1. Cf. Van Loon, *Op. cit.*, II, 209.

2. « Obdormientis instar placidissime expiravit ». Cf. *Belgii gubernatores*, p. 75. — Plusieurs dates ont été données pour cette mort. Commelyn parle du 29 novembre; Aitzema du 2 décembre; un procès verbal des États de Bruxelles prouve que l'infante était morte le 1er décembre à quatre heures et demie du matin (cf. Gachard, *Actes*, II, 304).

3. Le Conseil de régence était, par décision royale du 4 mars 1630, composé du marquis d'Aytona, de don Carlos Coloma, du duc d'Aerschot, de l'archevêque de Malines, du marquis de Fuentes (remplaçant le comte de Tilly) et du comte de Feria (remplaçant le marquis de Mirabel). Cf. Gachard, *Actes*, II, p. 304-05, en note.

4. Cf. Gachard. *Actes*, II, 321 et 401. — Article « Aytona » dans la *Biographie nationale* belge.

5. M. Edmunson, dans une étude sur Frédéric-Henri, a fait de la mort d'Isa-

retenu à Milan par une maladie, avaient, non sans arrière-pensée, insisté sur les regrets laissés par l'infante, et exprimé le vœu de voir se réaliser « les royales intentions de la défuncte[1] ». Ils étaient loin de compte. Avec le marquis d'Aytona et l'infant Ferdinand, le gouvernement des Pays-Bas se trouva étroitement subordonné aux volontés de l'Espagne qui ne voulait ni permettre l'ingérence des États, ni subir les exigences des Hollandais.

Ce n'était pas seulement en Espagne que la trêve avait eu des adversaires. La République des Provinces-Unies n'avait été rien moins qu'unanime à la rechercher, et le baron de Charnacé se trompait quand il écrivait, le 21 mars 1633, qu'il ne tenait qu'aux Espagnols de la conclure[2]. Les « trêvistes » formaient certainement la majorité[3], mais les plus ardents d'entre eux n'étaient nullement disposés à sacrifier les intérêts de leur pays. Le pensionnaire de Hollande, Adrian Pauw, qui a pu être considéré comme leur chef et que l'ambassadeur français accusait d'avoir été corrompu par l'ennemi[4], avait rédigé l'ultimatum du 1er avril 1633 et l'avait maintenu énergiquement; il avait, dans deux circulaires aux envoyés des puissances, fait ressortir la mauvaise foi et les atermoiements de l'Espagne, et justifié la reprise des hostilités[5]. On ne peut donc prétendre sans injustice que lui et ses amis avaient voulu un accommodement, « en quelque façon que ce peust estre[6] ». S'il lutta jusqu'au bout contre une rupture, s'il s'opposa, au mois de décembre, au ren-

belle une des causes principales de l'échec des négociations. *Historical review*, 1890.

1. Cf. Gachard, *Actes*, II, 402-03. Lettre du 10 janvier 1634.

2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV.

3. La Neuville a dit que les deux tiers du pays désiraient la paix; *Op. cit.*, II, 218-19.

4. Cf. A. E. *Loc. cit.* — Charnacé écrit le 13 septembre 1633 que, suivant certains bruits, Pauw aurait reçu trente mille livres et une pension de sept cent cinquante livres.

5. Cf. Gachard, *Actes*, I, 407-08 et 444-45, 12 avril et 11 août 1633.

6. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 167.

voi des députés belges, on ne saurait lui en faire un grief; il considérait que tout espoir n'était pas perdu et qu'il fallait attendre le résultat de la mission d'Aerschot à Madrid. Il avait d'ailleurs pour lui, lors de cette résolution décisive, presque toute la Hollande, que les dépenses de la guerre avaient endettée de 50 millions[1]. Adrian Pauw n'avait rien à se reprocher[2] : il n'avait pas songé à faire à l'Espagne de fâcheuses concessions, et sa fermeté sur ce point avait été, en fin de compte, un aussi puissant obstacle à la trêve, que la résistance acharnée des « antitrêvistes ».

Dès les premiers pourparlers, un courant d'opposition s'était dessiné dans l'Union. La province de Groningue, à laquelle celle de Frise s'était bientôt jointe, avait protesté à plusieurs reprises contre l'idée de s'entendre avec le roi d'Espagne, et dans sa remontrance du 31 mars 1633 en avait complaisamment énuméré les inconvénients. Beaucoup de gens craignaient de voir avec la guerre cesser la concorde intérieure; d'autres ajoutaient à ces craintes des considérations religieuses et ne s'étonnaient pas d'entendre proclamer du haut de la chaire par des ministres fanatiques qu'il était impie de vouloir traiter avec le roi catholique; d'autres enfin, plus pratiques, mettaient en avant, pour justifier leur opposition à la paix, des intérêts commerciaux. La grande compagnie des Indes occidentales, qui équipait des flottes pour la conquête du Brésil, refusait d'interrompre la lutte dans les mers d'Amérique et de renoncer à un empire colonial, dont elle escomptait à l'avance les riches revenus. Le 16 juin 1633, les directeurs de la Compagnie avaient plaidé leur cause dans l'assemblée des États Généraux[3] : ils

1. Cf. *Pseudo-Mémoires de Jean de Witt*, p. 122.

2. Beaucoup de faux bruits furent répandus sur son compte : par exemple qu'il aurait été secrètement négocier avec les Espagnols, à Anvers, au printemps de 1634. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, X; dépêches de M. d'Amontot, des 6 et 7 avril 1634.

3. Cf. A. H. *Notulen de 1632-33*, 16 juin 1633.

avaient été jusqu'à dire que, pour conserver Pernambuco, ils se donneraient s'il le fallait à un prince étranger, assez fort pour leur en assurer la possession[1]. Cette menace impudente avait, selon le mot de Charnacé, « haussé merveilleusement le cœur » des partisans de la guerre. Ceux-ci prirent peu à peu le dessus, à mesure que les conférences s'espacèrent et que la trêve sembla moins probable. Jean de Knuyt se joignit à eux de bonne heure, entraînant derrière lui la province de Zélande; puis ils obtinrent l'appui du greffier des États Généraux, Cornelis Musch, et de François d'Aerssen, tous deux très influents en Hollande[2]; enfin le prince d'Orange leur apporta son adhésion et tout le poids de son autorité.

Frédéric-Henri avait hésité longtemps. C'était lui qui avait autorisé le premier échange de vues devant Maëstricht; il s'était flatté de donner à la République une paix glorieuse, à la suite de ses succès militaires. Pendant les premiers mois de 1633, il passa pour être « amoureux de la trêve[3] », et en juillet encore l'ambassadeur de France se demandait avec anxiété s'il n'y inclinait pas[4]. Au mois d'août cependant, il commença à changer d'attitude[5] : il avait compris que l'Espagne n'était pas assez bas pour subir les conditions de l'ultimatum hollandais. Quelques semaines plus tard, il se déclara pour la continuation de la guerre, et on le vit se rendre à La Haye, afin d'empêcher la trêve de se faire « soubs sa moustache[6] ». Cette évolution ramena la rivalité des « trêvistes » et des « antitrêvistes » à la vieille lutte du parti des États et du parti orangiste. Comme au temps de Maurice de Nassau, la province de Hollande dirigea la faction que Charnacé appelait indifféremment

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Charnacé l'écrit le 17 juin, au soir.
2. *Ibid.* — Lettres de Charnacé des 13 septembre et 21 novembre 1633.
3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. — Lettre de Gerbier, 18 mars 1633.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Dépêche de Charnacé du 18 juillet 1633.
5. *Ibid.* — Dépêches de Charnacé, 8 et 20 août 1633.
6. *Ibid.* Dépêche du même, 15 octobre 1633.

« arminienne » ou « espagnole[1] », et dont les personnalités les plus marquantes étaient le conseiller pensionnaire Pauw, le comte de Culembourg, gentilhomme de la Gueldre, les députés Ploos d'Utrecht et Haersolte d'Over-Yssel. De l'autre côté, avec Knuyt et d'Aerssen pour lieutenants, le stathouder conduisit la faction gomariste et française, dont la Zélande, la Frise et Groningue formaient le noyau résistant. Cette fois, ce ne fut pas la Hollande qui l'emporta. Quand on discuta le renvoi des délégués belges, en décembre, elle fut seule avec l'Over-Yssel à demander un nouveau délai ; cinq provinces se prononcèrent conformément à l'avis de Son Excellence, pour un congé immédiat[2]. On a reproché à Frédéric-Henri d'avoir voulu la guerre par ambition[3]; l'exposé qui précède suffit à prouver le contraire. Il est également inexact de dire que le prince ne songea jamais sérieusement à traiter[4]. En réalité, il ne fit pas d'opposition *a priori*; il donna le coup de grâce à une négociation qui se mourait.

Les efforts du parti de la guerre furent d'autant plus énergiques et d'autant plus efficaces qu'ils furent secondés par la France. Peut-être les trêvistes, emportés par leur passion de la paix, auraient-ils adouci les conditions offertes à l'Espagne; peut-être les provinces de Groningue et de Frise auraient-elles renoncé à leur système d'obstruction; peut-être le prince d'Orange lui-même aurait-il fléchi, si Richelieu ne s'était jeté à la traverse. Le premier ministre de Louis XIII estimait, en effet, qu'il ne fallait reculer devant aucun sacrifice pour entretenir les dispositions belliqueuses des Hollandais[5]. Dès le 11 décembre 1632, M. de Baugy avait demandé audience aux États Géné-

1. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, 50. Lettre du 30 janvier 1634.
2. Cf. Gachard, *Actes*, I, 468. Résolution du 9 déc. 1633.
3. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, II, 264.
4. Comme l'a prétendu l'espagnol Necolalde, dans une dépêche de 1645. — Cf. *P. Just.*, n° II.
5. Cf. *Mémoires*, *Loc. cit.*, VIII, p. 436.

raux; il les avait exhortés, au nom du roi, à se défier de la duplicité de l'Espagne qui ne cherchait qu'à gagner du temps et et qui ne « digérerait » jamais leur grandeur[1]. Depuis lors, le gouvernement français mit tout en branle pour empêcher la trêve : il envoya un ambassadeur extraordinaire en Hollande, il poussa la Suède à agir diplomatiquement; il appuya ses anciens amis, en gagna de nouveaux, témoigna une vive sollicitude pour les intérêts du prince d'Orange et de ses proches[2]; il présenta son invasion en Lorraine comme une diversion utile aux Provinces-Unies[3]; il fit enfin pressentir « une pluie d'or[4] », dans le cas d'une alliance étroite avec lui. Son intervention active, multiple, habile, fut le plus puissant dissolvant d'un accord entre Hollandais et Espagnols[5].

Le représentant ordinaire de Louis XIII à La Haye, M. de Baugy, parut insuffisant pour l'œuvre difficile qu'il s'agissait d'accomplir. Il resta bien à son poste et continua, ainsi que le secrétaire Brasset, à s'occuper des affaires courantes, interrogeant, par exemple, les États sur leurs conférences avec les Belges[6], ou bien défendant les intérêts des pêcheurs français dans un différend avec la Compagnie hollandaise du Groënland[7], mais il ne fut pas chargé de la négociation principale ; à peine même s'il en fut tenu au courant. Ce mauvais procédé et certaines allégations injurieuses[8] qu'il sut très probablement

1. Cf. A. H. *Rés. Etat. Gén.*, 11 déc. 1632.

2. Cf. une lettre du roi à Feuquières (5 janvier 1634), lui recommandant les intérêts du comte de Solms, Conrad-Louis, frère de la princesse d'Orange. — *Lettres inédites* de Feuquières, édition Gallois, 5 vol. in-8°, Paris, 1845, I, 25-26.

3. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CI, f° 145. Vers le mois de juin 1633, avant l'expédition.

4. Cf. La Neuville, *Op. cit.*, II, 219-20. — Commelyn, *Op. cit.*, p. 221.

5. M. Nijhoff, dans un ouvrage récent, est arrivé aux mêmes conclusions. Cf. *Staatkundige geschiedenis van Nederland*, I, 499, 1 vol. in-8°. Zutphen, 1891.

6. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, janvier 1633. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV, 11 août 1633.

7. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CI, f° 206 verso (oct. 1633).

8. A diverses reprises Charnacé l'accusa d'être lié avec l'émigré d'Hauterive et

avoir été lancées contre lui, l'aigrirent et le brouillèrent à demi avec l'heureux agent que Richelieu honorait de toute sa confiance.

Le baron Hercule de Charnacé, qui reçut, au mois de janvier 1633, l'ordre de se rendre en Hollande, était un de ces soldats diplomates comme la France du xvii[e] siècle en eut tant, qui suivaient les princes étrangers à la guerre, leur demandaient audience dans la tranchée ou au plus fort d'une bataille, et, au besoin, n'hésitaient pas à payer de leur personne, l'épée à la main. Il s'était signalé dans une mission délicate auprès du roi de Suède, Gustave Adolphe, qu'il avait arraché aux plaines de Pologne pour le lancer sur l'Allemagne. Sa mâle franchise n'excluait pas une certaine souplesse, ses manières étaient pleines de dignité, sa conversation pleine d'agrément; tout permettait d'espérer qu'il prendrait sur Frédéric-Henri l'ascendant qu'il avait eu sur le héros suédois, et qu'il triompherait des velléités pacifiques des États Généraux.

L'instruction qui lui fut remise le 14 janvier 1633 [1], lui indiqua le but secret qu'il devait avoir en vue, et lui donna les pouvoirs les plus étendus pour l'atteindre. « La fin du dit sieur de Charnacé est d'empêcher que la tresve se face, et au cas qu'elle se face, de faire que le Roy y soit compris. » Voilà le résultat qu'il fallait obtenir, sans avoir l'air de le poursuivre, en montrant le roi désireux de resserrer son alliance avec la République et de la mettre ainsi en état de conclure la trêve ou de continuer les hostilités le plus avantageusement possible [2]. Pour porter les Hollandais à la guerre, Charnacé pourrait offrir jusqu'à quinze cent mille livres de subsides annuels; si cette offre était insuffisante,

avec le pensionnaire de Hollande. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV, 17 mars, 11 juillet, 11 octobre 1633.

1. Cf. Avenel. *Lettres de Richelieu*, IV, 421-25. Dans ce recueil, elle est datée du 13 janvier; dans les manuscrits, aux archives des Affaires Étrangères, elle porte la date du 14.

2. Cf. *Mémoires* de Richelieu, *Loc. cit.*, VIII, p. 452.

il proposerait des secours militaires, d'abord quatre mille hommes et six cents chevaux, entretenus par le roi pour la campagne, puis six mille hommes et mille chevaux; à toute extrémité, douze mille hommes et deux mille chevaux avec un maréchal de France, pour prendre ou Namur ou Dunkerque. Il ne devait parler de cette affaire qu'au prince d'Orange et à un ou deux commissaires « confidents » ; il devait insinuer que les États s'assureraient la bienveillance particulière du roi, s'ils toléraient le libre exercice du culte catholique dans les villes qu'ils prendraient. L'instruction était suivie d'un projet de partage éventuel des Pays-Bas espagnols entre la France et les Provinces-Unies : « pour la France, le Hainault, l'Artois, le Tournésis, l'Isle, Douay et Orchy, la Flandre gallicane qui consiste en Gravelines, Dunkerque, Ostende, Nieuport, le Namurois et le Luxembourg. Pour les Estats, le Brabant, Malines, Limbourg, la Frise[1], la Gueldre, une partie de la Flandre impériale qui contient depuis la rivière de l'Escaut jusques en Hollande[2]. »

En somme, l'envoyé de Louis XIII avait toute latitude pour traiter. L'importance exceptionnelle des secours qu'il était autorisé à offrir, et le projet de partage qu'il emportait avec lui, prouvaient qu'à ce moment, pour rompre la trêve, le gouvernement français était prêt à tout, même à une guerre contre l'Espagne.

Le grand mérite de Charnacé fut d'user avec discrétion des pouvoirs dont il disposait, de jouer serré avec les Hollandais, et de s'obstiner, en dépit des avis de la Cour, à ne pas aller jusqu'au bout des concessions permises. Dès son arrivée à La Haye, vers le 20 février, il eut deux entrevues avec Pauw et

1. La Frise était une des sept Provinces-Unies, mais la géographie de ces régions était mal connue à la cour de Louis XIII.

2. Il était dit aussi que les États pourraient revendiquer une partie du Namurois et du Luxembourg.

Knuyt, et avec le prince d'Orange; tous trois lui tinrent le même langage et déclarèrent que les Provinces-Unies déposeraient les armes, si la France ne prenait ouvertement leur parti[1]. Il ne broncha pas et se borna à offrir des subsides pécuniaires; c'était ce que Gerbier, dans une lettre de l'époque, appelait « faire la sentinelle[2] ». Richelieu eut peur qu'il ne fût trop réservé et le lui fit écrire au nom du roi : « Le sieur Bouthillier, secrétaire de mes commandements, m'aiant fait rapport de ce que contenait vostre dépesche du 28e du mois passé, je vous diray que je suis fort estonné si vous voiés la trêve si preste à estre conclue, comme vous en donnés appréhension, que vous ne faittes vos ouvertures, puisque vous sçavés que mon intention est d'entrer plustost en rupture avec les Espagnols, que de laisser faire la tresve. » Suivait la confirmation de ses instructions primitives, et l'ordre de conclure sans tant différer[3].

Charnacé ne crut pas devoir se rendre à ces injonctions, ni à d'autres analogues[4]. Il fut pourtant forcé d'étendre ses propositions. Frédéric-Henri, en effet, venait d'apprendre par l'émigré d'Hauterive, qui le tenait de son frère, Châteauneuf, que l'ambassadeur avait pouvoir d'offrir des troupes auxiliaires[5]. Du reste, ni le prince ni les États n'étaient alors favorablement disposés. Ils restèrent insensibles à l'offre de quatre mille hommes de pied et six cents chevaux[6]. Charnacé, après l'avoir faite deux fois, ne la renouvela pas, de longtemps. Dans deux mémoires qu'il remit coup sur coup (les 12 et 24 avril) il en revint presque à ses premières ouvertures : il sollicita les États Géné-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Lettres de Charnacé des 21 et 28 février 1633.
2. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX. Lettre du 11 mars 1633 : « il n'est pas temps que Charnacé s'amuse à faire la sentinelle. »
3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Paris, 11 mars 1633.
4. *Ibid.*, 1er et 22 avril 1633.
5. *Ibid.* Mémoire à Charnacé, du 1er avril 1633.
6. *Ibid.* Lettre de Charnacé, du 4 avril 1633.

raux de s'engager à continuer la guerre pendant trois ans, moyennant quoi le Roi Très Chrétien leur donnerait deux millions de subsides par an[1]. Au mémoire du 12 avril, les États répliquèrent le 18, en demandant trois millions de subsides annuels[2]. Quant au second mémoire, à peu près identique au précédent, ils le laissèrent plusieurs mois sans réponse. Charnacé s'en préoccupa peu : il voyait se ralentir les négociations avec les Belges, applaudissait à l'entrée en campagne du prince d'Orange, et se persuadait que le temps faisait, mieux que tous ses efforts, les affaires de la France. Il ne renonçait pas pour cela à l'idée de traiter, et n'était pas de l'avis de M. de Baugy qui considérait que, les Hollandais ayant recommencé la guerre, il n'y avait plus rien à négocier[3]. A la fin de juin il fit le voyage d'Arnhem pour s'y aboucher avec le prince d'Orange et quelques députés des États[4]; au milieu de juillet, il réclama très vivement une résolution sur son mémoire du 24 avril[5], et même, après plusieurs conférences inutiles avec huit commissaires des Provinces, menaça de s'en retourner en France[6]. Ce n'était qu'une feinte, car, précisément à cette époque, il se faisait envoyer un pouvoir officiel pour conclure (31 juillet 1633[7]). Les États Généraux l'ayant engagé à rester, il ne se fit pas prier, et continua, sans se lasser, à aller et venir entre La Haye et le camp du prince d'Orange. Une fois de plus, la Cour le pressa d'en finir, l'autorisant encore à offrir, s'il le fallait, une rupture avec l'Espagne[8]. Une

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV.
2. *Ibidem.*
3. *Ibid.* — Lettres de Charnacé, du 20 juin, du cardinal du 24 juin 1633. — Cf. Avenel, *Op. cit.*, VIII (Additions), lettre de Richelieu du 23 juin.
4. *Ibid.* Lettres de Charnacé de La Haye, 25 juin et 11 juillet 1633.
5. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 13 juillet 1633.
6. *Ibid.* 15 juillet à 6 août. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Lettres de Charnacé des 18 et 25 juillet, et du 8 août 1633.
7. Cf. A. E., *Loc. cit.*
8. *Ibid.*, Mémoire à Charnacé, 25 août 1633.

fois de plus il fit la sourde oreille et attendit les événements.

Ces lenteurs furent, comme il le pensait, extrêmement favorables à sa cause. La province de Hollande, qui lui était très hostile, ne désarma pas, mais perdit peu à peu du terrain. Au mois d'octobre comme au mois d'août, elle émit la prétention d'être consultée sur tous les points en discussion dans l'assemblée des États Généraux, et de n'être engagée par aucune convention qui n'aurait au préalable reçu son approbation[1]; mais elle ne gagna pas les autres provinces à ses opinions antifrançaises, et Charnacé parvint, au contraire, à s'assurer l'appui de la majorité. Ses instances habiles eurent une influence décisive sur le prince d'Orange dont j'ai signalé plus haut les hésitations. Au mois de mars 1633 Frédéric-Henri lui avait témoigné son étonnement que le roi de France n'eût envoyé personne pour empêcher la trêve; il avait rappelé ce qui s'était passé en 1608-1609 et l'échec de son frère Maurice, forcé par l'abandon du président Jeannin de suspendre les hostilités. L'ambassadeur lui avait promis que « le mesme hazar » ne lui arriverait pas[2]. Pendant les mois suivants il ne perdit pas une occasion de réitérer cette insinuation et d'exhorter le prince à se confier au roi et au cardinal. Dans de nombreux entretiens, à La Haye, à Arnhem, à Bois-le-Duc, il lui représenta à satiété les inconvénients de la trêve et les avantages de l'alliance française[3]. Le prince fut d'abord ébranlé, puis se livra à des confidences, révélant par exemple les noms des principaux adversaires de la France, enfin se laissa convertir, ainsi que la princesse sa femme. Charnacé, toujours infatigable, même quand il avait la fièvre, ne se contenta pas de ce succès. Il chercha à le compléter en obtenant d'autres concours qui lui

1. Cf. *Résolutions de Hollande*, 11 août et 8 octobre 1633.

2. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, p. 35-37. Lettre de Charnacé du 14 mars 1633.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV, *passim*, et en particulier une lettre de Charnacé du 20 août 1633.

semblaient précieux. Il avait vu avec joie la Compagnie des Indes occidentales s'élever contre un traité qui lui eût coûté le Brésil; il alla féliciter les directeurs de leur énergie, et, pour mieux les encourager, conseilla au roi de les assister de trois ou quatre cent mille florins: peut-être avec ce subside pourrait-on avoir un homme à soi dans le Conseil d'administration[1]. Richelieu acquiesça sans doute à ce projet, car, plusieurs mois après, la Compagnie recevait l'offre d'une somme « excédant cent mille rixdales » (environ quatre cent mille francs), de la part de « quelques personnes qualifiées »; on demandait, il est vrai, pour ces personnes le droit d'avoir des représentants avec voix délibérative dans une ou plusieurs des « chambres » de la Compagnie[2]. Les directeurs répondirent qu'ils ne pouvaient accepter de l'argent à ces conditions[3], et la proposition fut momentanément écartée. Charnacé réussit mieux auprès de deux hommes que leur inclination naturelle poussait dans le parti de la guerre, Jean de Knuyt et François d'Aerssen. Le premier témoigna une si vive « affection » pour la couronne de France que le roi lui accorda en récompense une pension de six mille livres, à partir du 1er janvier 1633[4]. Il ne se tint pas pour satisfait et demanda l'ordre de Saint-Michel. Louis XIII n'accéda à ce désir qu'après d'assez longs délais et quand son envoyé lui eut fait sentir le danger d'un refus[5]; d'ailleurs, pour stimuler le zèle de Knuyt, on lui fit attendre jusqu'en février 1634[6] le coilier de l'ordre, bien que le brevet eût été

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Lettre de Charnacé du 18 juillet 1633.
2. *Ibid.* Lettre du même à la Compagnie des Indes occidentales, 24 novembre 1633.
3. *Ibid.* Dépêche de Charnacé du 5 décembre 1633.
4. *Ibid.* Brevet du 8 juillet 1633.
5. *Ibid.* Lettre de Charnacé du 13 septembre 1633. Il appelle Knuyt, en général, Quenut ».
6. *Ibid.* XV. Attestation de Jean de Knuyt où il déclare avoir reçu le collier (février 1634).

expédié, au mois d'octobre précédent[1]. Grâce à ces faveurs, l'homme d'État zélandais fut pour longtemps attaché aux intérêts français. D'Aerssen l'avait été à moins de frais. Employé autrefois par la République à diverses missions en France, il avait travaillé de toutes ses forces au rapprochement des deux puissances, et avait regretté de n'y avoir pas réussi[2]. Sans être membre des États Généraux, il devait à sa belle fortune et à sa brillante carrière une grande autorité dans deux ou trois provinces, surtout en Hollande où il passait pour être chef des gomaristes[3]. Il mit cette autorité en 1633 au service de la France et fut un des meilleurs auxiliaires de son ambassadeur[4]. Le roi, craignant de ne pouvoir lui offrir un cadeau suffisant, le prit par la vanité, et lui adressa une lettre flatteuse de remerciements[5].

Bien que chaque jour le parti français fît des progrès et acquît de nouveaux adhérents parmi les Hollandais[6], la négociation de Charnacé traînait en longueur. Elle ne semblait guère plus avancée en octobre qu'en juillet et aucune réponse n'avait été faite aux propositions du 24 avril. Richelieu résolut de hâter les choses. Un mémoire fut rédigé le 15 octobre pour ordonner le rappel du baron, s'il lui était impossible de traiter moyennant deux millions de subsides annuels. Cette fois il n'était plus question d'autres sacrifices. « Ledit sieur de Char-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Lettre a Charnacé du 16 octobre 1633 ; XV. Brevet daté de Château-Thierry, 7 octobre 1633.

2. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, p. 29-31. Lettre de d'Aerssen à Richelieu, 24 mars 1629.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Lettre de Charnacé du 21 novembre 1633. Le diplomate français paraît croire que ces opinions gomaristes l'empêchaient d'être en bons termes avec Frédéric-Henri qui penchait vers les doctrines d'Arminius. Cela est exagéré. Déjà à cette époque les opinions religieuses étaient subordonnées aux politiques.

4. *Ibid.*, Lettre de Charnacé des 13 septembre et 21 novembre 1633.

5. *Ibid.*, 8 décembre 1633. Cf. Avenel, *Loc. cit.*, VIII (Additions).

6. *Ibid.* On sait par une lettre à Charnacé du 9 décembre et une dépêche de celui-ci du 19, que le secrétaire d'ambassade hollandais à Paris, Euskerke, offrait ses services; c'était un ami du greffier Musch.

nacé sçaura... comme chose essentielle que le roy ne veut plus entrer en rupture ouverte avec les Espagnols, et que Sa Majesté le loue grandement de n'en avoir pas fait l'ouverture pour les raisons qu'il a mandées[1]. » Le système temporisateur qui avait parfois impatienté la Cour était approuvé, parce que les faits lui avaient donné raison. Charnacé était d'ailleurs laissé libre de rester encore, s'il le jugeait à propos. Il resta. Le 18 novembre, il parut dans les États Généraux pour les prier de renoncer à leurs irrésolutions. Il déclara que, s'il n'avait été retenu par le désir de leur être utile, il serait venu seulement leur dire adieu. Je persiste dans ma « patience », s'écria-t-il, pensant que les retards « ont plustost procédé de la constitution de votre gouvernement et de votre façon ordinaire d'agir, retenue et considérée, que non pas de mauvaise volonté et d'aversion que vous ayez à la France[2] ». Ce discours fit certainement impression sur l'assemblée et ranima l'ardeur des amis de la France. Toutefois ce ne fut qu'au moment où l'on congédiait les députés des États belges qu'on se décida vraiment à s'aboucher avec le ministre du Roi Très Chrétien. Le 14 décembre, huit commissaires furent nommés pour conférer avec lui. C'étaient le comte de Culembourg pour la Gueldre, les sieurs de Noordwijck et de Heemstede (Pauw) pour la Hollande, Jean de Knuyt pour la Zélande, Ploos, sieur de Tienhoven, pour Utrecht, Walta pour la Frise, Haersolte pour l'Over-Yssel, et Schaffer pour Groningue[3]. Charnacé commença, peu de jours après, à discuter avec eux les clauses d'une alliance plus étroite entre les Provinces-Unies et la France. Il avait pour lui les provinces de Gueldre, de Zélande, de Frise et de Groningue, et la moitié de la Hollande, mais le reste, disait-il, était furieusement contre[4] ». Il comptait néanmoins parvenir à ses fins, et

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Château-Thierry, 15 octobre 1633.
2. *Ibid.* Discours du 18 novembre 1633.
3. Cf. A. H. *Notulen*, etc. 14 déc. 1633.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIV. Lettre de Charnacé du 19 déc. 1633.

engager la République pour plusieurs années dans une politique de guerre.

Au commencement de l'année 1634, la crise qui avait sévi sur les Pays-Bas espagnols était terminée. L'Espagne avait failli perdre les pays belges, soit par une insurrection, soit par des négociations dont on avait voulu l'exclure. Ni la conspiration des nobles, ni les conférences de La Haye n'avaient abouti. La solution inespérée avait été obtenue : le *statu quo* se maintenait dans les provinces obéissantes. Mais le péril écarté d'un côté allait renaître d'un autre. L'avortement des idées de trêve allait provoquer une recrudescence des hostilités de la part des Provinces-Unies et jeter celles-ci dans les bras de Richelieu. L'entente franco-hollandaise, qui s'était bornée jusque-là à des traités de subsides, allait forcément se resserrer et devenir, au bout de peu de temps, une alliance effective.

CHAPITRE II

LA CONCLUSION DE L'ALLIANCE FRANÇAISE (1634-1635)

La diplomatie française avait remporté un éclatant succès à La Haye : Charnacé avait obtenu le départ des plénipotentiaires belges, et cela, sans faire de sacrifices, sans prendre d'engagement onéreux pour son pays. Pendant de longs mois il avait résisté imperturbablement aux sollicitations des Hollandais qui demandaient un concours armé contre l'ennemi, et même à l'impatience inconsidérée de sa cour qui le pressait d'en finir à tout prix. Il avait habilement exploité le mécontentement causé par les lenteurs de l'Espagne; il avait poussé les Etats à ne rien rabattre de leurs prétentions; il avait encouragé de toutes façons ceux qui par principe politique, par fanatisme religieux ou par intérêt, étaient contraires à un accord; il avait formé un faisceau de ces préventions et de ces craintes, et n'avait eu besoin d'insinuer que très discrètement les avantages d'une alliance plus étroite avec le roi, son maître. Cette alliance, d'ailleurs, il la regardait comme nécessaire. La France avait assumé, en s'opposant à la trêve, une responsabilité à laquelle il n'aurait été ni juste ni prudent de se soustraire. Sans doute la majorité des provinces semblait acquise à ses vues, mais il importait d'affermir leurs dispositions, d'empêcher que le résultat atteint ne fût éphémère. De là le désir de conclure un traité obligeant la République à renoncer pour un certain temps aux idées pacifiques. Charnacé espérait y parvenir moyennant une simple

augmentation de subsides. Il avait offert un moment des secours militaires; on les avait jugés insuffisants; il avait affecté d'être choqué de ce refus qui au fond l'enchantait, et en avait profité pour se borner dans la suite à ses premières ouvertures. Les Hollandais, naturellement (et sur ce point tous s'entendaient) avaient des visées plus hautes : les uns estimaient qu'en rompant leurs conférences avec les Belges ils avaient rendu un grand service au roi très chrétien et avaient mérité sa reconnaissance; les autres prétendaient ne faire de bail pour la guerre qu'à des conditions très rémunératrices; la plupart comptaient sur la participation prochaine du roi à la lutte. Dans ces conditions, on s'explique la longueur des négociations entamées entre Charnacé et les commissaires des Etats; on s'explique aussi qu'un nouveau traité de subsides n'ait pas contenté les Provinces-Unies et que, les événements aidant, elles aient fini par gagner leur cause auprès de Louis XIII et de Richelieu.

Charnacé et le traité du 15 avril 1634

Au début de janvier 1634, Charnacé n'était encore qu'à moitié rassuré sur l'issue de sa mission; il voyait les esprits très indécis et jugeait que, si les Espagnols reprenaient Pernambuco, la trêve se ferait immédiatement[1]. D'autre part, le conseiller pensionnaire Pauw et plusieurs villes de Hollande lui étaient ouvertement hostiles, malgré les remontrances du prince d'Orange et d'Aerssen[2]. Quelques personnages influents comme Ploos et Haersolte, « chefs des provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel » et « cy devant passionnés pour la trêve », avaient été ramenés à des sentiments plus favorables[3], mais ni

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI. Lettre du 2 janvier 1634.
2. *Ibid*... XVI, lettre de d'Aerssen à Richelieu, 9 janvier 1634.
3. *Ibid*,, XVI, lettre de Charnacé du 9 janvier 1634.

eux ni personne n'étaient près d'envisager les choses comme le désirait l'ambassadeur français. On le vit bien quand celui-ci reçut enfin des commissaires un projet stipulant une alliance pour trois ans moyennant trois millions de subsides annuels; les Etats offraient, mais seulement dans le cas d'une rupture entre France et Espagne, de s'engager à ne pas traiter sans le consentement du roi[1]; s'ils concluaient une trêve, ils l'y comprendraient, ou « feraient décider, *tant qu'il leur serait possible*, des intérests ou différends de Sa Majesté avec l'Espagne ». (15 janvier.) Charnacé transmit ce projet à son gouvernement sans dissimuler son désappointement : « il semble qu'ils se mocquent », écrivait-il en marge d'un des articles[2]. En même temps il courut chez Frédéric-Henri, lui fit de vifs reproches, et le menaça de se retirer le lendemain, si l'on n'avait pas d'autres offres à lui faire. Le prince le pria de patienter et quelques jours après lui envoya coup sur coup pour le retenir d'Aerssen et Knuyt; il alla même jusqu'à mander chez lui plusieurs députés pour les exhorter à des concessions[3]. En dépit de ces efforts, les Etats émirent le 29 janvier de nouvelles propositions qui n'étaient guère plus satisfaisantes que les premières; ils demandaient toujours trois millions de subsides, alors qu'on leur en offrait deux, et, en outre, refusaient presque absolument de tenir compte des désirs du roi; Charnacé trouvait à bon droit qu'il n'en avait pas pour son argent[4].

Des deux côtés d'ailleurs on se faisait certaines réclamations qui n'étaient pas sans provoquer des froissements. Les Provinces-Unies, par exemple, se plaignaient de l'irrégularité avec

1. Cf. A. H. *Notulen van't geene voorgevallen is in de Onderhandeling..., in jaren 1632, 33, 34 »*, au 15 janvier 1634.

2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI. Lettre du 16 janvier 1634.

3. *Ibid.*, XVI. Lettre de Charnacé du 23 janvier 1634.

4. *Ibid.*, XVI. Propositions des Etats du 29 janvier, et réponse de Charnacé 31 janvier.

laquelle on leur payait les subsides antérieurement promis[1]; elles rappelaient que les services de la flotte de l'amiral Haultain étaient loin d'être rémunérés, et que les propriétaires des vaisseaux coulés devant La Rochelle n'avaient pas été indemnisés[2]. Le roi de France avait d'autres préoccupations : il voulait le libre exercice du culte catholique dans toutes les places prises par les Hollandais[3]; il voulait aussi, et c'était là une chose que Richelieu surtout avait à cœur, obtenir l'éloignement de l'émigré Hauterive, qui l'avait desservi. Sur ces deux points, il se heurta à une opposition invincible. Le prince d'Orange lui-même, qui d'ordinaire se faisait très souple, déclara hautement qu'il ne pouvait chasser Hauterive, et continua, quoi qu'on pût lui dire, à le traiter avec amitié[4]. Une dernière question, assez controversée, était celle des appointements de quelques officiers français au service de la République : tel le maréchal de Châtillon qui n'avait pu depuis plusieurs années remplir ses charges[5]; le roi désirait néanmoins que son traitement lui fût payé[6], à quoi répugnait le sens pratique des Hollandais en matière de finances.

Au mois de février, de très vives discussions eurent lieu dans les Etats de la province de Hollande. Les villes de Dordrecht, Amsterdam, Rotterdam et Alkmaar combattirent avec énergie un traité qui enlèverait à la République la liberté de faire la paix à son gré; Amsterdam protesta, d'autre part, contre l'idée de prendre une décision aussi grave à la majorité et non à l'una-

1. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 16 janvier 1634.

2. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f° 2. L'historien hollandais dit que les Etats autorisèrent Langerak à distribuer jusqu'à 200.000 livres pour faire accorder ces indemnités.

3. Cf. *Mémoires* de Richelieu, *Loc. cit.*, VIII, p. 546.

4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI. Lettres de Charnacé des 6 mars et 3 avril 1634.

5. Châtillon était resté colonel d'un régiment en Hollande, tout en séjournant en France.

6. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, *passim*, en mars 1634.

nimité des suffrages (24 février). Heureusement les nobles et les autres membres de la province ne se laissèrent pas entraîner par ces déclarations; ils exigèrent même qu'elles ne figurassent pas dans les procès-verbaux de l'assemblée[1]. Les ennemis de la France ne se tinrent pas pour battus et persistèrent à entraver les négociations. Afin de triompher de leur opposition, Charnacé fit flèche de tout bois : il renouvela ses avances à la Compagnie des Indes occidentales qui proposa de mettre une place de directeur à sa disposition contre une somme de 300,000 francs en actions[2]; il stimula le zèle des bien intentionnés et employa la flatterie et la corruption auprès des autres. Pour plaire au prince d'Orange, il fit approuver par le roi le mariage de son neveu, le duc de Bouillon[3], avec M[lle] de Bergh, parente du comte Henri; pour entretenir la princesse d'Orange dans de bons sentiments, il se fit donner l'ordre de la complimenter au nom du roi et du cardinal[4]; pour gagner l'appui du greffier Musch, il lui laissa espérer une récompense[5]. Ces manœuvres furent couronnées de succès. Frédéric-Henri harangua les commissaires hollandais et eut une violente altercation avec Pauw[6]; Knuyt et d'Aerssen le secondèrent; tous trois méritèrent ce témoignage que « chacun selon son pouvoir et la condition où il est d'agir, avaient agi *comme s'ils eussent esté envoyez du Roy*[7] ». Bientôt le parti français releva la tête et fit d'importantes recrues : notamment Gaspard de Vosbergen, membre de la Haute Cour de Hollande et Zélande, qui depuis longtemps correspondait avec Richelieu, et Constantin Huygens,

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f[os] 3-4. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 184-86.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, lettre de Charnacé du 30 janvier 1634, et XV, lettre à Charnacé du 18 mars 1634.
3. *Ibid.*, XVI, 12 janvier 1634, et XV, 3 février 1634.
4. *Ibid.*, XV, lettre à Charnacé, 3 février 1634.
5. *Ibid.*, XVI, lettre de Charnacé du 6 février 1634.
6. *Ibidem.*
7. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III; extrait d'une lettre de Charnacé du 13 février 1634.

secrétaire du prince d'Orange, qui avait reçu l'ordre de Saint-Michel[1]. L'envoyé ordinaire des Etats en France, le baron de Langerak, étant mort (29 janvier), de nombreux compétiteurs briguèrent sa succession; le prince d'Orange réussit à empêcher le choix d'un de ses adversaires, sans pouvoir faire nommer une de ses créatures; le poste resta provisoirement vacant[2]. Le secrétaire Euskerke, qui fut chargé de l'intérim, avait déjà fait preuve d'excellentes dispositions à l'égard de la France; il conserva la même attitude, mais on ne tarda pas à découvrir que son dévouement était fort intéressé : il s'entendait avec le greffier Musch pour faire croire à la nécessité de distribuer de grosses sommes d'argent à ses compatriotes, et il pensait sans doute ne pas être oublié; c'était pure « friponnerie[3] ».

Cependant le temps marchait et l'on n'arrivait à aucun résultat. Une série de notes avaient été échangées et l'on en restait presque au même point. Telle était l'opiniâtreté des négociateurs de part et d'autre! Richelieu a dit des Hollandais dans ses Mémoires : « de quelque côté qu'on les tourne, ils retombent toujours sur leurs pieds », et il leur a reproché de demeurer inébranlables « dans leurs principes[4] ». Il faut avouer que Charnacé ne leur cédait en rien sous ce rapport. Les Etats lui ayant envoyé le 12 mars un dernier projet[5], il déclara qu'il n'avait pas pouvoir de décider certains articles et ajourna sa réponse jusqu'au moment où il aurait reçu de plus amples instructions[6]; c'était un délai d'au moins deux semai-

1. Cf. H. Michel, *Constantin Huygens*. — Revue des Deux-Mondes du 1er juin 1893.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, lettre de Charnacé du 13 mars 1634.
3. *Ibid.*, XV, mémoire pour Charnacé du 20 mars, et XVI, réponse de Charnacé du 3 avril 1634.
4. *Loc. cit.* p. 546.
5. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 11 mars 1634 : « Voor het laatste ende uiterste ».
6. Cf. Feuquières, *Lettres et négociations*, II, 251-55, lettre de Charnacé à Feu-

nes[1]. Un mémoire royal, daté du 20 mars[2], vint enfin permettre de reprendre les conférences au commencement d'avril. Cette fois tout le monde se montra pressé d'en finir. Le 12 avril pourtant, il y eut un moment critique : on se disputa avec véhémence sur l'emploi de certains termes, et sur deux ou trois points accessoires, et Charnacé menaça de s'en aller. Le lendemain, le prince d'Orange l'ayant prié de rester et de céder sur un mot du traité[3], il y consentit. Le 14, les débats recommencèrent, et le 15 au soir, après huit heures de discussion, le traité fut signé[4].

Il se composait de treize articles et d'un certain nombre de déclarations séparées. En voici les principales conditions[5] : les Etats s'engageaient à ne pas négocier avec l'Espagne pendant huit mois à partir du 1er mai 1634, et à ne conclure ni paix ni trêve pendant douze mois, à partir de la même date[6]; le roi promettait, en revanche, de ne rechercher ni signer pendant le même laps de temps, aucun accommodement de ses différends avec l'Espagne[7]. Dans les places et provinces qui se livreraient aux Etats, le libre exercice du culte catholique serait assuré; dans les villes qu'il faudrait prendre de force, les Provinces-Unies examineraient s'il était possible de contenter le roi de France[8]. Pour aider la République à supporter les charges de

quières du 16 mars 1634; il dit qu'il a reçu une réponse des Etats, « laquelle, à dire le vrai, ne s'éloigne pas beaucoup des intérests du Roy »; pourtant il a jugé utile de demander un délai pour connaître la volonté du roi.

1. Trois semaines, dans l'idée des Etats. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 12 mars.

2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande,* XV.

3. Il s'agissait de renoncer dans les articles VI, VII, VIII, IX et XI, au mot « conjointement »; le texte primitif des articles ne fut pas changé, mais une déclaration séparée interpréta le sens du mot « conjointement », et l'annula dans certains cas.

4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, lettre de Charnacé du 16 avril 1634.

5. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, première partie, p. 68-72.

6. Article I.

7. Article II.

8. Article III.

la guerre, le roi lui donnerait, en sus du million ancien, un nouveau million de subsides, et trois cent mille livres destinées à entretenir quelques troupes françaises au service des Etats[1]. Les articles VI, VII, VIII et IX envisageaient divers cas de rupture des deux puissances avec l'Espagne ou l'Autriche, et stipulaient l'obligation réciproque de faire la guerre ensemble et de ne négocier que conjointement et d'un commun consentement. Le traité du 17 juin 1630 était maintenu et prolongé pour sept ans, durée du présent traité[2]. Si le roi aimait mieux rompre avec l'Espagne que de fournir les subsides susdits, il serait déchargé de ceux-ci et les États conviendraient de ne traiter ensuite que de concert[3]. Une déclaration séparée en neuf articles concernait la levée et l'entretien par le roi d'un régiment de gens de pied français et d'une compagnie de cavalerie au service des États; le roi conservait la nomination aux grades et le contrôle des paiements; il fixait les appointements et pensions des principaux officiers; si le colonel s'absentait par son ordre, les États ne pourraient lui retenir son traitement. Une seconde déclaration était relative au mot « conjointement » qui avait inquiété les États dans les articles VI, VII, VIII, IX et XI : si les négociations prévues n'avaient pas lieu dans un endroit choisi par les États, le mot « conjointement » serait tenu comme non inséré; les deux puissances pourraient traiter dans des endroits différents, pourvu que ce ne fût pas sans un mutuel consentement. A ces deux déclarations faisaient suite cinq paragraphes énumérant « les interests que le roi avait à démêler avec le roi d'Espagne », et à propos desquels il pourrait rompre en entraînant derrière lui la République; c'étaient : 1° le maintien de la paix de Chierasco réglant la succession de Mantoue ; 2° la tranquille possession de Pignerol; 3° le respect

1. Article V.
2. Article X.
3. Article XI.

des droits de souveraineté des Grisons sur la Valteline, en vertu du traité de Monçon; 4° et 5° l'obligation pour l'Espagne de n'assister contre la France ni le duc de Lorraine, s'il violait ses promesses, ni aucun autre agresseur.

Pour compléter ces clauses et pour donner aux États, sur une question qui les préoccupait, une satisfaction tout au moins platonique, Charnacé consentit à leur délivrer le même jour un écrit touchant la flotte de l'amiral Haultain et les vaisseaux coulés devant La Rochelle. L'ambassadeur n'avait pu admettre un article sur ce point, mais il soutiendrait auprès du roi les demandes d'indemnités[1].

Quand on considère superficiellement le traité du 15 avril 1634, il semble qu'il soit tout à l'avantage des Provinces-Unies: celles-ci obtiennent du roi, en échange de leurs engagements, des engagements analogues; elles se font payer des subsides considérables pour une guerre qui doit les agrandir et les fortifier ; elles gardent la disposition souveraine de leurs conquêtes et ne consentent même pas à y accorder le libre exercice du culte catholique. En dépit de ces apparences, le traité est certainement aussi avantageux pour la France que pour l'Union. En effet, Charnacé a triomphé de la répugnance des Hollandais à faire un bail de guerre; sans doute il n'a pu en fixer la durée à son gré, mais les huit mois sans négociations conduisent jusqu'à la fin de l'année courante, les quatre mois sans traité jusqu'au 1er mai 1635, c'est-à-dire jusqu'au moment d'une nouvelle campagne; quelle que soit la force du parti de la paix, le bail de guerre pour douze mois, s'étend presque forcément à deux campagnes. D'autre part, si la France est garante d'un traité conclu après cette époque, elle interviendra dans ce traité et ne pourra plus être attaquée sans recevoir les secours de la République; et la chose s'applique aussi bien à une agression de l'Empereur

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, f° 275.

qu'à une agression du roi catholique ! Ce dernier même doit respecter sur certains points déterminés les intérêts de Louis XIII, sous peine de se mettre à dos les deux alliés. N'est-ce pas là une manière indirecte de consolider la paix dont Richelieu a encore besoin? Loin de s'exposer à une rupture, la France en éloigne l'échéance, et moyennant un simple sacrifice d'argent, perpétue une lutte qui lui est éminemment profitable. Malgré des embarras financiers très sérieux, elle est assez riche pour payer la gloire des armes hollandaises ! C'est d'ailleurs une économie en comparaison des dépenses incalculables d'une guerre. Enfin Charnacé a pris de sages mesures pour décharger éventuellement le budget de son maître : du jour où il tirera l'épée, le roi sera dispensé de ses obligations pécuniaires à l'égard des États. L'acte du 15 avril 1634[1] est favorable à la fois aux intérêts des deux puissances contractantes.

La joie fut grande à La Haye et à Paris quand on en apprit la conclusion. François d'Aerssen surtout donna libre cours à son enthousiasme dans des lettres à Heuft et à Richelieu[2]; suivant lui, le roi avait sauvé la République qui « sans le support de son alliance alloit le grand train à un accommodement avec l'Espagne[3] ». Pour témoigner leur contentement, les États Généraux résolurent de faire à Charnacé un présent de plusieurs milliers de florins, et de l'inviter à un banquet ainsi que M. de Baugy[4]. Charnacé ayant déclaré qu'il ne recevrait pas d'argent en espèces, mais qu'il accepterait volontiers un souvenir, les États lui envoyèrent une aiguière et un bassin en or, de la valeur de dix mille florins[5]. Quand il partit au commencement de mai, Frédéric-Henri le chargea d'une lettre amicale

1. Il est curieux de remarquer que van der Capellen, *Op. cit.*, II, p. 6, place le traité en mars, et que van den Sande, *Op. cit.*, p. 259, le place en juillet 1634.
2. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, p. 53-57.
3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, lettre d'Aerssen à Richelieu, 25 avril 1634.
4. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, des 15 et 21 avril 1634.
5. *Ibid. Rés. secr. Et. Gén.*, 21 avril 1634.

pour Richelieu[1], et les États lui recommandèrent chaudement l'affaire de la flotte d'Haultain: ils lui promirent même cinquante mille florins s'il obtenait le paiement désiré[2]. Le gouvernement français de son côté ne manqua pas de distribuer en Hollande un certain nombre de cadeaux; c'était l'usage. Nous sommes cette fois mal renseignés sur ce point: M. de Bullion, un des ministres de Louis XIII, dans une conversation avec le secrétaire de légation, Euskerke, avait prononcé le chiffre de cent cinquante mille livres[3], mais il est probable qu'on n'eut pas besoin de dépenser autant. Dix ans plus tard, d'Avaux et Servien faisant allusion aux négociations de 1634, disaient qu'on avait répandu alors cent mille francs dans le pays[4]; c'est, je crois, un maximum.

Les largesses de la France ne purent fermer la bouche à ses adversaires, et pendant le mois de mai, les États de Hollande retentirent de débats passionnés au sujet de la ratification du traité; Amsterdam ne voulut pas y consentir[5]. Malgré cette opposition, les États Généraux votèrent la ratification et décidèrent même de la faire porter au roi par des envoyés extraordinaires[6]. Le but de l'ambassade sur laquelle je reviendrai plus loin, était d'engager Louis XIII à rompre ouvertement avec l'Espagne. Les États et le prince d'Orange avaient d'ailleurs chargé Charnacé de faire des ouvertures dans ce sens. Ils ne considéraient l'accord du 15 avril que comme un provisoire, comme une étape vers une alliance offensive; ils ne voulaient pas s'arrêter en si beau chemin. Richelieu, au contraire, se félicitait du résultat acquis et ne demandait qu'à en rester là pour l'instant; il prévoyait bien qu'il faudrait un jour se jeter dans la

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, 2 mai 1634.
2. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*, 21 avril.
3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XV, mémoire à Charnacé du 20 mars 1634.
4. *Ibid.*, XXVI, dépêche du 7 mars 1644.
5. Cf. *Rés. de Hollande*, 4-20 mai 1634. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, 188.
6. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.* 21-27 mai 1634.

mêlée; le plus tard serait le mieux. Il conseilla de ratifier le traité et de se préparer ensuite avec calme à la future guerre, en s'assurant des secours de tous côtés. Ainsi fut fait[1], et près d'un an s'écoula sans que le désir des Hollandais fût réalisé.

Les événements de 1634.

Dans l'intervalle il se passa une série d'événements, soit diplomatiques, soit militaires, qui d'abord facilitèrent, puis rendirent indispensable une action directe du roi de France.

Parmi les motifs qui militaient en faveur de sa neutralité, un des plus puissants était l'exil volontaire du duc d'Orléans hors du royaume. Déjà en temps de paix, les intrigues de ce prince et de son entourage entretenaient une agitation dangereuse; que serait-ce en temps de guerre? et n'y aurait-il pas une réelle imprudence à laisser entre les mains de l'Espagne un personnage, capable de fomenter des troubles dans plusieurs provinces? On ne pouvait risquer de voir la guerre extérieure se compliquer d'une guerre civile[2]. Or, le frère de Louis XIII semblait peu disposé à une réconciliation : il persistait à soutenir la validité de son mariage avec Marguerite de Vaudemont, et la faisait établir par les docteurs de l'Université de Louvain[3]; le roi, au contraire, soumettait l'affaire au parlement de Paris qui, le 5 septembre suivant, devait déclarer le mariage nul et non avenu[4]. Gaston d'Orléans n'avait pas attendu cet arrêt pour brûler ses vaisseaux: le 12 mai 1634, il avait conclu avec le

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI : « advis donné au Roy au commencement de juin 1634 », et lettre du roi aux États du 9 juin 1634.

2. Dès le 17 avril, d'Aerssen écrivait à Heuft combien il serait nécessaire de retirer le duc d'Orléans des mains de l'Espagne. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, 56.

3. Cf. Henrard, *Op. cit.*, 420 ss.

4. *Ibid.*, p. 476; cf. *Mémoires* d'Omer Talon, année 1634, dans Michaud et Poujoulat, 3e série, VI.

marquis d'Aytona à Bruxelles un traité formel d'alliance[1]; peu de temps après, il s'était rendu à l'armée espagnole et avait assisté au siège de Maëstricht[2]. Il prenait ainsi ouvertement fait et cause pour l'Espagne. Heureusement qu'il n'était jamais plus près de trahir un parti que lorsqu'il semblait le plus ardent à le défendre! Sa situation aux Pays-Bas était pénible à beaucoup d'égards : il était brouillé avec sa mère, Marie de Médicis, dont les âmes damnées, Chanteloube, Fabroni et autres, lui jouaient tous les mauvais tours imaginables; un de ses confidents les plus intimes, Puylaurens, avait failli être assassiné au commencement de mai, et de nombreux duels avaient eu lieu entre ses gentilshommes et ceux de la reine. Le marquis d'Aytona, ennuyé de ces désordres, ne cachait pas « que les gens de la Reine Mère et de Monsieur lui faisoient plus de peine qu'il n'en avoit à gouverner tous les sujets du roi son maître en Flandre[3] ». L'arrivée à Bruxelles de la princesse de Phalsbourg, sœur de Marguerite de Vaudemont, n'avait fait qu'aggraver cet état de choses: intrigues amoureuses et intrigues politiques se croisaient et s'enchevêtraient autour du duc d'Orléans et lui enlevaient tout repos. D'autre part, il s'aperçut bientôt que les Espagnols ne songeaient nullement à exécuter le traité du 12 mai; on se défiait, non sans raison, de sa légèreté et on ne lui fournissait ni troupes ni argent. Il se trouva vers l'automne très à court de ressources, et le dénûment de ses serviteurs devint un sujet de risées :

« Ces Messieurs retirés à la cour de Bruxelles,
« Ont mangé leur vaisselle,
« Et tremblent au serein, sous la légèreté
« De leurs habits d'été[4]. »

1. Voir plus haut, p. 171.
2. Cf. *Mémoires* de Montrésor. Coll. Michaud et Poujoulat, 3e série, III, 192.
3. Cf. *Mémoires* du duc d'Orléans. Même collection, 2e série, IX, 601.
4. Vers de M. du Chastelet, baron de Cirey, cités dans les *Mémoires* de Goulas, I, p. 241.

Un vague sentiment patriotique qui sommeillait au fond de son cœur indisposait Monsieur contre l'Espagne et l'empêchait de se réjouir de ses succès: la victoire du cardinal-infant sur les Suédois à Nördlingen lui causa un véritable malaise ainsi qu'aux autres émigrés. Il y avait peut-être un peu de remords dans son cas. Bref, au milieu de septembre 1634, il était dans un de ces accès de trouble et de mécontentement qui présagent une volte-face. Richelieu sut en profiter. Il était, grâce à M. d'Amontot, tenu au courant de ce qui se passait aux Pays-Bas [1]. Il fit entamer de nouveaux pourparlers par l'entremise de l'abbé d'Elbène, de Puylaurens et de Coudray-Montpensier, et le 1er octobre un accommodement fut conclu à Écouen, entre le roi et son frère [2]. Monsieur s'en remettait à la justice royale pour décider si son mariage était valable; il promettait de se conduire dorénavant en « vrai frère et bon sujet » dans les lieux où on lui permettrait de résider. En revanche, toutes ses fautes étaient pardonnées, ses biens et pensions lui étaient rendus et le gouvernement de l'Auvergne lui était attribué; il devait recevoir quatre cent mille livres pour payer ses dettes à Bruxelles et ailleurs, et cent mille écus dès qu'il serait rentré en France; une amnistie était accordée à tous ceux qui l'avaient suivi et servi depuis sa première sortie du royaume, à l'exception de La Vieuville, de Le Coigneux et de trois ou quatre autres trop compromis.

A peine eut-il connaissance de ces arrangements que Gaston d'Orléans s'enfuit de Bruxelles comme un voleur [3]. Tout était prêt pour son escapade et en un jour, par la forêt de Soignies, Nivelles et Bavay, il gagna La Capelle à franc étrier. De là, il envoya M. de Saint-Quentin pour présenter ses excuses au mar-

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, X, *passim*, lettres d'Amontot.

2. Cf. Henrard, *Op. cit.*, 479-81. Le texte de la convention d'Ecouen est dans Dumont, *Op. cit.*, VI, première partie, p. 73-74.

3. Le 8 octobre, d'après les *Mémoires* de Bassompierre. Coll. Mich. et Pouj., 2e série, VI, 329. Henrard, *Op. cit.*, p. 481 ss. donne la date du 7 octobre 1634.

quis d'Aytona et avertir sa mère et sa femme de sa décision[1]. Les deux princesses furent désolées de cet abandon. Marie de Médicis écrivit à Philippe IV combien elle regrettait de voir ses deux fils entre les mains de son ennemi, le cardinal de Richelieu, et elle le supplia de ne pas lui retirer sa protection. Le gouvernement espagnol dissimula son ressentiment et ordonna de continuer à la Reine Mère et à la duchesse d'Orléans des secours modérés en argent; mais il demanda l'éloignement de quelques individualités brouillonnes, comme Mme du Fargis et la princesse de Phalsbourg[2]. Il ne fondait plus grand espoir sur les services éventuels des rares Français restés aux Pays-Bas, et allait l'année suivante expulser de Bruxelles la plupart d'entre eux[3]. L'évasion de Monsieur lui enlevait un des meilleurs atouts qu'il eût dans son jeu contre la France; elle rendait à celle-ci, au contraire, une grande liberté d'action. Certes, les menées du duc d'Orléans devaient tenir encore longtemps Richelieu en souci : dès la fin de 1634, il recommençait à conspirer et à correspondre avec le marquis d'Aytona[4], et, peu après il fallait arrêter ses principaux conseillers, Puylaurens, du Fargis, Coudray-Montpensier[5]; du moins, il n'était plus au delà de la frontière, et ses menées, surveillées par la police du cardinal, étaient infiniment moins dangereuses à Blois ou à Amiens qu'à Bruxelles.

Tandis qu'il dénouait cet imbroglio, Richelieu avait eu la chance de régler aussi heureusement la question lorraine. La versatilité du duc Charles IV, beau-frère de Gaston d'Orléans, était un sujet constant de préoccupation. Après l'entrée des troupes francaises à Nancy, en septembre 1633, il avait paru se soumettre à la destinée. En réalité, il n'attendait qu'une occasion

1. Cf. *Mémoires* de Montrésor, *Loc. cit.*, 195.
2. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XXXV, en novembre 1634.
3. Cf. Henrard, *Op. cit.*, 521.
4. Cf. *Mémoires* du duc d'Orléans, *Loc. cit.*, 605.
5. Cf. Henrard, *Op. cit.*, chap. XXV; en février 1635.

de recouvrer son indépendance. Le secrétaire d'État, de la Ville-aux-Clercs, comte de Brienne, a cité de lui dans ses *Mémoires*, un propos qu'il aurait tenu alors devant la reine Anne d'Autriche, propos caractéristique qui mérite d'être signalé malgré son invraisemblance : « J'ai dans ma poche un traité que j'ai signé avec le roi d'Espagne, votre frère. Si je m'y arrête, vous ne me verrez plus ; mais si je me tiens à celui que j'ai signé ici, je compte de passer l'hiver à Paris[1]. » Charles IV n'alla pas à Paris. Le 19 janvier 1634, il se démit de son autorité ducale en faveur de son frère, Nicolas-François, et se retira en Alsace avec quelques nobles et un corps de cavalerie. Il allait mettre son épée au service de l'Espagne et de l'Autriche. Nicolas-François qui était cardinal, s'étant lui-même délié de ses vœux pour épouser la princesse Claude, sœur de la duchesse Nicole, se vit comme son frère étroitement surveillé par les agents de Louis XIII. Il ne trouva rien de mieux que de s'enfuir à son tour avec sa femme et de gagner la Franche-Comté (avril 1634). Le roi s'empressa d'occuper la Lorraine qui, après la prise de Bitche et de La Mothe fut entièrement soumise à sa domination (juillet)[2]. Ainsi, vers la même époque, la France voyait rentrer un prince dont le séjour à l'étranger pouvait avoir de graves conséquences, et se débarrassait d'un voisin gênant, dont elle séquestrait les États.

La fortune, qui lui souriait, ne fut pas aussi favorable à ses alliés. Les Suédois, désorganisés par les rivalités de leurs généraux et mal soutenus par les protestants allemands, perdirent du terrain en Bavière et subirent un échec terrible à Nördlingen (5 et 6 septembre 1634). Malgré les efforts combinés de Feuquières et d'Oxenstiern, les princes de l'Empire commencèrent à se rapprocher de l'Autriche. L'électeur de Saxe, Jean-Georges,

1. Coll. Mich. et Poujoulat. 3e série, III, 66.
2. Cf. d'Haussonville : *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 4 vol. in-12. Paris, 1860, I, 302-324.

donna l'exemple en signant les préliminaires de Pirna (24 nov. 1634), que devait suivre quelques mois après la paix de Prague. Pour enrayer les défections, Richelieu conclut, à Francfort et à Paris [1], plusieurs traités où il fit espérer son intervention prochaine contre « les ennemis communs ». Cela ne suffit pas. Pour sauver la Suède d'un désastre il fallait des actes et non plus des paroles.

Dans le nord, la lutte entre les Hollandais et l'Espagne ne donna pas de résultats considérables, mais le marquis d'Aytona prit cette fois l'offensive avec plus de vigueur que d'ordinaire. Tout en faisant arrêter ou condamner par défaut les nobles belges qui avaient comploté une révolte, le marquis s'était lentement préparé à entrer en campagne : il avait assuré la garde des principales places des Pays-Bas, en investissant du commandement des Espagnols, des Italiens ou des personnes « d'une confiance indubitable [2] »; il avait, de plus, négocié avec le duc de Neubourg, dont les Suédois ne respectaient pas les possessions et qu'il voulait attirer dans son parti [3]. La diplomatie néerlandaise traversa cette intrigue, et Wolfgang-Guillaume ne sortit pas de la neutralité; toutefois, il ne licencia pas les troupes qu'il avait levées, et son attitude équivoque ne laissa pas d'inquiéter les États Généraux. Ceux-ci n'avaient pas formé de plan d'attaque, et auraient volontiers passé l'été sans bouger. Aytona ne le leur permit pas. A la fin de juin, il envoya vers la Meuse son avant-garde qui, en vingt-quatre heures, s'empara du château fort d'Argenteau, entre Maëstricht et Liège (30 juin); peu de jours après, avec le gros de son armée, il vint mettre le

1. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, première partie, p. 78-80 : traité du 20 septembre 1634 à Francfort, avec les Etats évangéliques des cercles et provinces électorales du Rhin, de Franconie et de Souabe; traité du 1[er] nov. 1634 à Paris, avec le duc de Wurtemberg et autres princes allemands.

2. Cf. Gachard, *Actes*, II, p. 546-54 : ordre du roi à Aytona, 10 mars 1634.

3. Cf. *Lettres et négociations* de Feuquières, II, p. 237 ss; lettre de Charnacé à Feuquières, 7 mars 1634.

siège devant Maëstricht[1]. La ville, sur l'importance de laquelle je n'ai pas à revenir, était défendue par une garnison nombreuse[2] sous le commandement du duc de Bouillon. Les Espagnols ne songèrent pas à l'emporter d'assaut, ils cherchèrent à l'affamer, en établissant un pont de bateaux en aval, sur la Meuse, et en cernant les deux rives du fleuve[3]. Sans cesse harcelés par des sorties du duc de Bouillon, ils ne lâchèrent pas prise, et ce blocus prolongé finit par émouvoir sérieusement les Hollandais. Le prince d'Orange, qui avait réuni des forces imposantes à Nimègue depuis la fin de juin, sentit qu'il fallait tenter quelque chose. Son attention pendant le mois de juillet et le commencement d'août avait été surtout attirée par les opérations du comte de Fontaine en Flandre et du comte Jean de Nassau sur les bords du Rhin; il s'était occupé par exemple de faire fortifier la place de Rhinberg, au moment où elle venait d'échapper à un coup de main de l'ennemi[4]. A la fin du mois d'août, il conféra à Arnhem avec des députés des États Généraux sur les moyens de délivrer Maëstricht : comme les assiégeants étaient trop bien retranchés des deux côtés de la Meuse pour qu'on pût espérer les forcer dans leurs lignes, on décida de les obliger à décamper en menaçant Bréda[5]. Dès les premiers jours de septembre, l'armée se mit en route par Heusden, Drunen et et Loon-op-Zand, et le 4 septembre parut devant Bréda. Frédéric-Henri la savait dépourvue de défenseurs et de provisions; il pensait qu'il pourrait peut-être l'enlever par surprise ; tout au moins il se flattait de sauver Maëstricht par cette diversion. Son attente ne fut pas trompée. A peine venait-il de

1. Suivant van Loon, *Op. cit.*, II, 217, il essaya auparavant de surprendre Limbourg et échoua.

2. 4.500 fantassins et un millier de chevaux, d'après les *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 169.

3. Commelyn, *Op. cit.*, 246, dit qu'il n'avait nul espoir de réussir.

4. *Ibid.*, 247.

5. *Ibid.*, 249. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*, 26 août et jours suivants. Van den Sande. *Op. cit.*, 263.

prendre position sous les murs de la ville, que le marquis d'Aytona accourut ; il aimait mieux renoncer à une conquête problématique que de s'exposer à perdre un des boulevards des Pays-Bas. Le prince d'Orange n'avait pas l'intention de livrer bataille ; prévenu par des cavaliers du duc de Bouillon que Maëstricht était débloquée [1], et que trente mille Espagnols s'avançaient vers lui à marches forcées, il se replia sur les bords de la Meuse. Aytona se contenta de ce succès, en souvenir duquel une médaille fut frappée [2], ravitailla abondamment Bréda et y mit une garnison de deux mille hommes ; puis il resta immobile dans les plaines du Brabant, observant son adversaire qui se tenait sur la défensive. La campagne était terminée. Frédéric-Henri, après être resté un mois dans les environs de Bois-le-Duc et dans sa terre de Buren, prit ses quartiers d'hiver au commencement d'octobre et retourna à La Haye. De son côté, le général espagnol quitta ses troupes pour aller visiter les côtes de Flandre où il ordonna d'équiper une escadre, destinée à faire la course [3] ; puis il se rendit au-devant du nouveau gouverneur des Pays-Bas qui arrivait d'Allemagne, entouré d'une auréole de gloire.

Don Ferdinand, frère cadet de Philippe IV, avait été primitivement destiné à l'église, et promu de bonne heure à la dignité de cardinal ; toutefois il n'avait pas reçu les ordres, et était resté libre de rentrer dans le siècle. Le roi l'avait depuis longtemps désigné pour succéder à sa tante Isabelle en Flandre ; il avait quitté l'Espagne au printemps de 1633, et seul, le règlement de certaines affaires dans le Milanais l'avait empêché de parvenir plus tôt à son poste. De Milan il avait correspondu activement

1. Plus tard, en janvier 1635, les Etats Généraux votèrent des remerciements au duc de Bouillon pour sa belle défense de Maëstricht, A. H. *Rés. Et. Gén.*

2. Cf. van Loon, *Op. cit.*, II, 218.

3. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. Gén.*, XXXV, lettre de Dunkerque, 2 octobre 1634.

avec le roi de Hongrie, fils de l'Empereur[1], et avait concerté sa jonction avec lui ; il avait passé les Alpes au milieu de l'année 1634, et avait contribué largement à la victoire de Nördlingen sur les Suédois. Après ce brillant fait d'armes, il s'était acheminé vers les Pays-Bas par la Franconie, le bas Palatinat et les pays westphaliens, admirablement reçu au passage par les électeurs de Mayence et de Cologne et par le duc de Neubourg. Quand il atteignit Juliers, le 23 octobre, il y trouva le marquis d'Aytona qui abdiqua entre ses mains son gouvernement intérimaire, et le prince Thomas de Savoie-Carignan qui l'avait précédé dans les provinces obéissantes[2] : frère cadet du duc de Savoie et beau-frère du comte de Soissons, le prince Thomas était entré au service de l'Espagne et remplissait les fonctions de lieutenant-général du cardinal-infant. De Juliers, précipitant sa marche, don Ferdinand gagna le pays de Liège, puis le Brabant, visita la chapelle de Montaigu où en bon catholique il fit ses dévotions, et parvint à Bruxelles, le 4 novembre 1634[3]. Son entrée fut magnifique, et quand il s'avança, au milieu d'un splendide cortège, en costume de drap d'or et tenant à la main une épée qui avait appartenu à Charles-Quint, les bourgeois qui formaient la haie purent se croire revenus au temps des ducs de Bourgogne et des premiers Habsbourgs. L'espoir de voir la situation de leur pays s'améliorer sous ce prince, dont tout le monde vantait les qualités, fit battre le cœur des Flamands. L'infant, d'après les portraits de van Dyck et de Rubens, et les médailles frappées en son honneur, avait une physionomie intelligente, mais plutôt froide et sévère[4]. Très jeune, car il n'avait encore que vingt-

1. Cf. A. B. *Loc. cit.*, XXXIV ; lettres de don Ferdinand au roi de Hongrie, des 25 et 26 juin 1634.

2. Il y était arrivé au milieu d'avril 1634.

3. Cf. *Belgii et Burgundiæ gubernatores*, p. 80-84. Van Loon, *Op. cit.*, II, p. 219. Gachard, article *Aytona*.

4. Mlle de Montpensier dit dans ses *Mémoires* qu'il était « fort bien fait de taille, quoique petit, autant beau de visage que l'on le peut être, et parfaitement

cinq ans, il avait des idées généreuses et la ferme volonté de se dévouer au bien de ses subordonnés. A moitié ecclésiastique, à moitié homme de guerre, il déployait une égale ardeur à faire un pèlerinage et à livrer une bataille; avec plus d'énergie et d'habileté il rappelait étonnamment l'archiduc Albert; il allait conserver à la cour de Bruxelles son caractère dévôt, tout en inaugurant une administration pleine d'activité et une politique essentiellement belliqueuse. Secondé par le président Roose pour les affaires intérieures, par le secrétaire don Martin de Axpe pour les négociations diplomatiques, par le prince Thomas et, pendant peu de mois, par le marquis d'Aytona[1] pour les choses militaires, don Ferdinand devait sept ans durant diriger le gouvernement des Pays-Bas, et tenir tête avec un succès relatif aux efforts d'une redoutable coalition. Sans aller comme ses panégyristes, jusqu'à vanter en termes dithyrambiques, l'Allemagne secourue, les Belges sauvés, le roi de France arrêté, l'Espagne vengée, et jusqu'à l'appeler *mundi aut stupor aut terror*[2], il faut reconnaître qu'il s'est acquitté dignement de sa tâche, et qu'il fait grande figure parmi les généraux et hommes d'Etat de l'Espagne au XVII[e] siècle.

L'arrivée du cardinal-infant à Bruxelles avec plusieurs milliers d'hommes releva le courage des Espagnols et les rendit peu conciliants. Le marquis d'Aytona avait, tout en guerroyant, autorisé des pourparlers avec la République : à la fin de septembre 1634, la dame de T'Serclaes, dont j'ai déjà eu l'occasion de signaler le rôle diplomatique, était venue à Dunkerque lui proposer le renouvellement de la trêve de 1609[3]; ces mysté-

honnête homme. » (Coll. Mich. et Pouj., 3e série, IV, p. 17.) Il est vrai que le portrait a été flatté par la grande Mademoiselle qui avait vu en lui (comme dans tant d'autres!) un épouseur possible.

1. Nommé « governador de las armas » par lettre du roi d'Espagne, du 20 nov. 1634. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XXXV.

2. Cf. *Belgii et Burgundiæ gubernatores*, *Loc. cit.*

3. Cf. Gachard, *Hist. polit. et dipl. de Rubens*, p. 254, note 2.

rieuses allées et venues, qui du reste n'avaient eu aucun effet, cessèrent momentanément à la fin de l'année. Don Ferdinand, sans repousser de parti pris les idées pacifiques, n'était pas homme à faire des sacrifices pour elles; il ne voulait que d'une trêve avantageuse et était persuadé qu'il fallait la gagner à la pointe de l'épée. Le roi Philippe IV lui ayant recommandé de faire des réformes financières, surtout de supprimer les dépenses inutiles [1], l'infant répondit que cela était très difficile au moment où l'ennemi augmentait ses troupes [2]. Il ne prêta que très peu d'attention aux insinuations de l'évêque de Gand qui croyait les Hollandais disposés à traiter [3], et se prépara de son mieux à la prochaine campagne. Il s'intéressa tout particulièrement aux négociations du comte d'Oñate à Vienne, pour conclure une ligue entre l'Espagne et l'Empereur [4]. Bref, il fut le zélé promoteur de tous les projets de guerre.

Les États Généraux s'alarmèrent de ces tendances. La délivrance de Maëstricht n'avait été qu'un succès négatif, et les conquêtes lointaines de la Compagnie des Indes occidentales était une faible consolation : après une première expédition infructueuse, la Compagnie avait réussi à occuper, en décembre 1634, la ville de Parahyba, entre Pernambuco et le rio Grande [5]; elle avait consolidé sa domination sur les côtes du Brésil, et semblait en bonne voie pour s'y établir définitivement. La joie causée par cette nouvelle [6] ne put faire oublier les charges écrasantes de la lutte qui, comme l'a dit Aitzema, « était un purgatoire continuel pour les finances de Hol-

1. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XXXV, lettres du roi à l'infant en novembre 1634.
2. *Ibid.*, XXXVI, lettre au roi du 23 janvier 1635.
3. *Ibid.*, XXXVI, autre lettre au roi de la même date.
4. *Ibid.*, XXXV, lettre de Philippe IV à Oñate du 20 nov. 1634; XXXVI, Bruxelles 2 janvier 1635, délibération sur la ligue négociée par le comte d'Oñate.
5. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, 252 ss.
6. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f° 204; la nouvelle arriva en Hollande à la fin de février 1635.

lande[1] ». Plus que jamais, pour continuer, les États avaient besoin d'être puissamment secourus. Le parti de la paix reprenait des forces : déjà le voyage de la dame de T'Serclaes à Dunkerque avait été une violation du traité d'avril 1634[2]; peut-être la République aurait-elle fini par s'abaisser à d'autres avances si Richelieu n'avait compris que le moment critique était arrivé, et si l'alliance offensive demandée depuis si longtemps, n'avait précisément alors été signée.

L'alliance du 8 février 1635.

Quand on examine les circonstances au milieu desquelles cette alliance s'est faite et la manière dont elle s'est faite, on s'aperçoit qu'elle a été de la part de la France un acte de résignation et qu'on doit la considérer comme une victoire de la diplomatie hollandaise[3]. Lorsque Charnacé arriva à Fontainebleau le 20 mai 1634, rapportant avec le traité du 15 avril d'autres ouvertures des États Généraux, Richelieu n'hésita pas à déclarer qu'il fallait s'en tenir au traité si heureusement négocié; c'est la conclusion qui se dégage de son fameux « advis », donné au roi au commencement de juin 1634[4]. Après avoir exposé les offres communiquées par Charnacé au sujet d'un partage des Pays-Bas, il en fait ressortir successivement le pour et le contre : d'une part, les avantages qu'en peut retirer la France, la vengeance qu'appellent les intrigues de l'Espagne avec le duc d'Orléans et ses hostilités mal déguisées ; d'autre part les difficultés de l'exécution, le danger

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f°s 202-03.
2. Je n'ai trouvé aucun détail sur ce voyage et ne puis dire jusqu'à quel point il avait été autorisé par les Etats ou le prince d'Orange.
3. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 196-97.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, f°s 464 ss. — *Ibid.*, *Mémoires et documents*, IX : la première partie d'un mémoire composé au XVIIIe siècle « *sur la Barrière des Pays-Bas depuis l'année 1634* », analyse et cite « l'advis » de Richelieu.

qu'il y a à s'engager dans une guerre, alors que le roi n'a pas d'enfant mâle, et que sa santé, comme celle du cardinal, est loin d'être excellente ; enfin, et c'est là un point de vue original que M. Mignet a autrefois mis en lumière [1], les graves inconvénients de la conquête et du partage des Flandres : « Il pourroit arriver bientost après que, n'y ayant point de *barre* entre nous et les Holandois, nous entrerions en la mesme guerre en laquelle eux et les Espagnols sont maintenant. » L'œil clairvoyant du cardinal découvre, avant même que l'alliance soit un fait accompli, les causes susceptibles de la déchirer dans un avenir plus ou moins éloigné. Pour échapper à cette éventualité, il émet une idée qui lui est personnelle et qui lui restera chère : en cas de guerre, ce n'est pas le partage des Flandres qu'il faut avoir en vue, c'est leur émancipation, leur constitution en un corps de provinces libres et indépendantes ; vingt ans seraient nécessaires pour réaliser le premier dessein ; en un an il serait facile de créer une nouvelle république catholique, qui pourrait servir de tampon entre les États Généraux et la France, et s'allier étroitement à ces deux puissances sans éveiller les inquiétudes et les jalousies de l'Angleterre. En résumé, le ministre de Louis XIII juge que le mieux est de temporiser, et que le partage des Pays-Bas, qu'on lui propose pour le tenter, entraîne au fond plus de risques que de profits ; le roi peut à la rigueur fournir sous main de l'argent et des troupes aux Belges mécontents, il ne saurait pour le moment attaquer ouvertement l'Espagne. « L'advis » de Richelieu permet de pénétrer les dispositions cachées du gouvernement français, et d'apprécier à l'avance le mérite des négociateurs hollandais qui triompheront de tant de scrupules et de préventions.

Charnacé était à peine parti pour la France que les États Généraux avaient songé à envoyer à Louis XIII une ambassade

1. Cf. *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, 4 vol. in-4°, Paris, 1835 ss., I, 174-76.

extraordinaire. La mesure semblait d'autant plus politique que depuis la mort de Langerak il n'y avait plus à Paris d'ambassadeur ordinaire. Le 21 mai 1634, le président de semaine, Adrian Ploos, représenta que ce serait le meilleur moyen de faire parvenir au roi la ratification du traité conclu, et de presser le paiement des subsides arriérés : cinq provinces (Gueldre, Zélande, Utrecht, Frise et Over-Yssel) se rallièrent à cette opinion ; la Hollande fit des réserves ; quant à Groningue, ses députés étaient absents[1]. Quelques jours après, l'unanimité fut obtenue, et on désigna deux plénipotentiaires, Adrian Pauw, sieur de Heemstede, et Jean de Knuyt[2], personnages rivaux qui devaient se surveiller, et dont le choix simultané était une garantie pour les deux partis qu'ils représentaient. La province de Hollande se flattait de diriger l'ambassade par l'intermédiaire de son conseiller pensionnaire, et Frédéric-Henri était ravi d'éloigner un de ses ennemis les plus influents; d'ailleurs, il avait de Knuyt pour soutenir ses vues, auxquelles le sieur de Heemstede, une fois dépaysé, ne pourrait manquer de se rallier.

Un certain nombre de députés furent chargés de préparer une instruction qui fut lue le 30 mai 1634 dans l'assemblée des États Généraux et approuvée. Ce document est considérable et entre dans les détails les plus minutieux sur la conduite des envoyés. Ceux-ci se rendront par mer soit à Calais, soit à Dieppe, et de là gagneront Paris ou tout autre lieu de résidence de la cour. A la première audience du roi, ils exprimeront la gratitude des États pour les anciens bienfaits de la France et pour la récente alliance qui les complète; ils demanderont à conférer avec des commissaires à qui ils puissent faire de nouvelles ouvertures. Ils n'oublieront pas de présenter leurs devoirs à la reine régnante et au cardinal de Richelieu, en les priant de continuer leurs

1. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 21 mai 1634. — Aitzema parle du 24 mai, *Loc. cit.*, CII, f° 8.
2. *Ibid.*, 26 et 27 mai 1634.

bons offices. L'échange des ratifications s'effectuera, sans omission ni changement au texte du traité; il faudra, autant que possible, obtenir l'approbation des déclarations séparées et des articles explicatifs. Une fois cette affaire réglée, les ambassadeurs solliciteront une seconde audience du roi et lui remontreront à la fois les mauvais procédés de l'Espagne à son égard et les raisons qui doivent le décider à en tirer vengeance; l'œuvre serait agréable à Dieu et au monde, et tout la faciliterait : la puissance du roi, la faiblesse de l'Autriche attaquée déjà par les Suédois et les princes allemands, le mécontement des Pays-Bas espagnols, le concours de la République sur terre et sur mer. Que de gloire et de profit à rétablir l'Allemagne dans son ancien état, à assurer les frontières de la France, à avoir les Provinces-Unies pour voisines et pour ferme rempart[1] ! Les mêmes instances seront renouvelées auprès du cardinal, et tout sera mis en œuvre afin d'amener une rupture entre la France et l'Espagne. En outre, le gouvernement français sera requis de barrer la route au cardinal-infant dans sa marche vers les Pays-Bas, de fournir immédiatement le régiment d'infanterie et la compagnie de cavalerie promis aux États, de payer les subsides arriérés et d'en avancer d'autres, de régler l'indemnité pour la flotte de l'amiral Haultain, enfin d'intervenir, suivant les désirs de l'Union, dans divers pays : en Allemagne pour soutenir les Suédois, exhorter le duc de Neubourg à la neutralité, faire respecter les possessions rhénanes de l'électeur de Brandebourg, reprendre le château de Hammerstein[2] sur les bords du Rhin aux brigands qui entravent le commerce fluvial; en Pologne, pour renouveler la trêve entre cette puissance et la Suède; en Grande-Bretagne, pour apaiser certains différends irritants; à Venise, pour faire payer les subsides dus en vertu

1. « Tot een nabuyr ende vast bolwerck » : c'est justement ce que redoutait Richelieu.

2. En aval d'Ehrenbreitstein.

d'un traité de 1619. Les choses devront être menées rapidement. Du reste, une instruction plus secrète sera remise aux deux envoyés qui recevront ultérieurement des ordres de Son Excellence et de quelques députés chargés spécialement de ce soin [1].

L'instruction secrète, annoncée ci-dessus, et arrêtée aussi le 30 mai 1634, mais dans la Chambre (op de Camer) de Son Excellence, concerne presque exclusivement les moyens de déterminer Louis XIII à la guerre et les conditions de partage des Pays-Bas; une entente avec les seigneurs belges émigrés, comme le prince d'Épinoy, le duc de Bournonville, les comtes de Bergh et de Warfusée, y est préconisée. Quant au partage, le roi pourrait prendre les provinces de *langue française*, la République les autres; en Flandre, la limite désirée par les États leur laisserait Ostende et Bruges; à toute extrémité, ils se contenteraient du pays au nord de ces deux villes, entre la mer, l'Escaut et une ligne allant de Blankenbergh à ce fleuve. Si le roi ne veut pas rompre avec l'Espagne, on se rabattra sur un secours de six à huit mille hommes de pied et de six cents chevaux, avec lequel on cherchera à s'emparer de Dunkerque et de Gravelines, cédant la dernière à la France. La négociation sur tous ces points doit rester secrète et les ambassadeurs ne s'en ouvriront qu'à Son Excellence et aux députés autorisés; un chiffre sera affecté à cette correspondance [2].

Ce qui frappe dans ces instructions c'est le pouvoir inouï donné au prince d'Orange pour surveiller et conduire l'affaire [3]. Les États Généraux s'en remettent absolument à lui et à quelques députés qu'il domine. Le dernier article de l'instruction officielle ordonne bien aux envoyés d'aviser de leurs faits et gestes les États et Son Excellence, mais la plupart du temps on

1. Cf. *P. Just.*, nº XIV.
2. *Ibid.*
3. D'après Aitzema, *Loc. cit.*, CII, fº 9, le prince remit encore aux ambassadeurs un mémoire écrit de sa main au sujet de la rupture entre France et Espagne.

oubliera les premiers pour écrire uniquement au stathouder, et peu de gens s'en formaliseront[1]. Frédéric-Henri exerce une influence prépondérante sur la politique extérieure des Provinces-Unies; c'est lui qui de La Haye ou de son camp va dicter à Pauw et à Knuyt les résolutions décisives.

Les négociations de 1633-1634 avaient eu lieu en Hollande; la France était alors quémandeuse, et le baron de Charnacé avait assiégé les hommes d'État néerlandais pour leur arracher le traité du 15 avril 1634. En 1634-1635, ce fut tout le contraire: les rôles étaient intervertis. L'ambassadeur ordinaire du roi à La Haye, M. de Baugy, qui depuis quelque temps ne jouait qu'un rôle secondaire, fut rappelé au mois de juillet[2]; quand il quitta son poste à la fin de septembre[3], il ne laissa derrière lui que le secrétaire Brasset, chargé des affaires pendant l'intérim. La France n'avait pas besoin d'être mieux représentée auprès des États. Paris fut cette fois le centre des conférences où les diplomates de la République déployèrent toute leur ingéniosité pour persuader Louis XIII et Richelieu.

Le roi de France allait sans doute réexpédier Charnacé en Hollande quand Adrian Pauw et Jean de Knuyt s'embarquèrent à Brielle[4]. Leur voyage s'accomplit sans incidents et avant la fin de juin ils firent leur entrée à Paris dans les carrosses du roi que le maréchal de Châtillon avait menés à leur rencontre jusqu'à Saint-Denis[5]; ils furent fort bien reçus et on les logea à « l'hôtel des Extraordinaires ». Peu de jours après, ils commencèrent à négocier. Trois commissaires, Bullion, Bouthillier et

1. Capellen rapporte avec indignation dans ses *Mémoires*, II, p. 7, cette manière de procéder, contre laquelle des députés de Gueldre, Frise et Groningue s'élevèrent en vain à diverses reprises.

2. Par lettre du roi de Saint-Germain-en-Laye, 8 juillet 1634; cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 24 juillet 1634.

3. Cf. Rott, article sur *de Baugy* dans la *Grande Encyclopédie*, d'après des lettres trouvées à la Bibliothèque nationale.

4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f° 18.

5. Cf. Wicquefort, *l'Ambassadeur et ses fonctions*, I, 296.

Charnacé [1], furent nommés pour s'aboucher avec eux, et Richelieu dirigea tout dans la coulisse. Dès les premiers entretiens, Pauw et Knuyt s'aperçurent qu'ils auraient de la peine à remplir leur mission. Comme je l'ai dit plus haut, non seulement le cardinal était peu disposé à la guerre, mais le partage des Flandres ne lui souriait pas; il considérait que la proximité des Provinces-Unies n'était pas désirable et il avait fait proposer le 27 juin aux États Généraux d'aider simplement les Belges à s'émanciper : on n'exigerait que ce qui serait nécessaire pour empêcher à l'avenir le retour des Espagnols, par exemple les côtes de Flandre entre Gravelines et Ostende pour la France, Bréda, Gueldres et quelques autres villes pour les États [2]. Les députés hollandais s'inspirèrent de cette offre pour rédiger un premier projet ou « concept » de traité qu'ils remirent à Charnacé le 10 juillet 1634 : le roi, en sus de ses promesses antérieures, fournirait un corps auxiliaire de six mille hommes de pied et de deux mille chevaux pour s'emparer de Dunkerque et Gravelines d'abord, puis de Bréda, Hulst et Gueldres; les Espagnols seraient chassés des Pays-Bas, et les provinces « obéissantes », « hormis ce qui demeurera au Roy et à MM. les États », deviendraient « païs libre et souverain », avec lequel on ferait une ligue offensive et défensive à perpétuité [3]. Ainsi les vues de Richelieu l'emportaient et l'idée de créer une république belge catholique était acceptée. On était pourtant loin d'un accord définitif, et projets et contre-projets allaient se succéder pendant de longs mois. Il ne pouvait en être autrement. En effet, même

1. Le premier et le dernier sont déjà connus ; l'autre était Claude Bouthillier le père, ami d'enfance de Richelieu, et surintendant des finances. Les trois commissaires furent désignés le 30 juin 1634. Cf. Avenel, *Op. cit.*, IV, p. 651-52, en note.

2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, 27 juin 1634 : « proposition faite aux Etats de la part de M. le Cardinal. »

3. Cf. A. H. *Verbalen der Gezanten in Frankrijck* : verbal des sieurs de Heemstede et de Knuyt, pièce nº 1. *Rés. secr. Et. Gén.*, registre de 1634 à 1646, fᵒˢ 24 ss.

en ne donnant que des secours indirects, la France se serait exposée à une rupture que sa situation d'alors rendait périlleuse. D'autre part, le « concept » du 10 juillet n'était pour Pauw et Knuyt qu'une entrée en matières, une base sur laquelle ils comptaient élever tout un échafaudage de prétentions. Ils montrèrent bientôt le bout de l'oreille et après un échange de notes dans le détail desquelles il serait fastidieux d'entrer, ils en revinrent au plan d'un partage éventuel des Flandres dans le cas où les Belges repousseraient l'intervention des alliés [1]. En même temps ils demandèrent, conformément à leurs instructions, l'appui de la France en Allemagne et auprès de Venise, et le paiement des vaisseaux coulés devant La Rochelle [2].

Vers le milieu du mois d'août Jean de Knuyt prit le parti de faire le voyage de Hollande pour soumettre aux Etats et au prince d'Orange certaines propositions. Les 21 et 22 août, il fit devant la haute assemblée de La Haye, un rapport sommaire de ce qui avait été négocié jusque-là [3], et reçut l'ordre d'aller consulter Son Excellence qui était en campagne. Du 26 au 29 août, à Arnhem, il conféra avec Frédéric-Henri et les députés délégués auprès de lui : deux projets de traité qu'il avait apportés furent jugés trop onéreux pour la République, et modifiés selon ses intérêts [4]. Le prince d'Orange exprima l'espoir que le roi et le cardinal trouveraient ces modifications raisonnables [5]. Knuyt devait s'en retourner immédiatement en France, mais son départ fut ajourné de semaine en semaine. Il passa d'abord par La Haye pour y rendre compte aux Etats des conférences

1. Cf. A. H. Verbal cité, pièce n° 5 (17 juillet 1634).
2. *Ibid.*, pièce n° 11 (27 juillet 1634). Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, où l'on retrouve une partie de ces pièces, mais moins bien classées. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f[os] 19 ss., les donne aussi dans un grand désordre.
3. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 21 août 1634. *Rés. secr.*, registre de 1616 à 1634, 22 août.
4. *Ibid. Rés. secr. Et. Gén.*, 26-29 août.
5. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI. Lettres du prince au roi et au cardinal, Nimègue, 1[er] sept. 1634.

d'Arnhem[1]; puis il s'arrêta assez longtemps à Middelbourg, en Zélande[2]; enfin, au moment de s'embarquer, il fut appelé à de nouvelles délibérations, provoquées par des dépêches de Paris.

Pendant son absence, en effet, son collègue, Pauw, avait entretenu à plusieurs reprises les ministres français; il avait même eu, le 2 septembre, une longue conversation avec Richelieu qu'il avait prié de s'opposer à la marche de l'infant Ferdinand[3]. L'attitude des commissaires et du cardinal lui parut si favorable qu'il écrivit au prince d'Orange et aux Etats, afin de les presser d'en profiter[4]. Les Etats Généraux, informés seulement qu'il y avait urgence (car les détails ne leur furent pas communiqués), résolurent de donner carte blanche à Son Excellence et aux députés qui l'entouraient[5]. Ceux-ci mandèrent Knuyt et tinrent conseil au camp hollandais, à Heusden et Drunen, entre Bois-le-Duc et Bréda, les 29 et 30 septembre[6]. Les discussions furent d'autant plus intéressantes que d'autres lettres de Pauw (des 8, 15 et 16 septembre) étaient arrivées dans l'intervalle et que l'on savait quelle vive impression le désastre de Nordlingen avait produite en France. On se décida à faire quelques concessions pour pousser le roi à la guerre, et on prit en considération un projet de traité entre le roi de France, le roi d'Angleterre et les Provinces-Unies, que Bouthillier avait remis à Pauw le 1er septembre[7]. Déjà un ambassadeur français, le marquis de Pougny, avait été chargé de convier Charles Ier à adhérer au traité du 15 avril 1634[8]. Peut-être

1. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 6 sept. 1634.

2. Cf. Avenel, *Op. cit.*, IV, 608 ss.; Richelieu s'étonne de ces lenteurs, alors que Knuyt a écrit le 10 qu'il allait s'embarquer (pièces des 20, 22 et 26 sept. 1634).

3. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*; récit des conférences des 1er et 2 septembre 1634.

4. *Ibid.*, fos 85-87, lettre de Pauw du 4 sept. 1634.

5. *Ibid.*, *Rés. Et. Gén.*, 15 sept. 1634.

6. *Ibid. Rés. secr. Et. Gén.* — Cf. van den Sande, *Op. cit.*, p. 265-67; il donne les noms des députés présents, notamment celui de Knuyt.

7. Cf. *P. Just.*, no XV.

8. Cf. Avenel, *Op. cit.*, IV, 559 ss.

pourrait-on obtenir davantage en promettant de défendre les droits du prince palatin.

Le retour de Knuyt à Paris avec les résolutions de Drunen ne hâta pas la négociation autant qu'on l'espérait. Richelieu lui reprocha de n'avoir pas apporté de pouvoirs pour signer les articles concernant la religion catholique aux Pays-Bas, et jugea qu'on ne pouvait rien faire avec lui sans qu'il retournât en Hollande « encore une fois[1] ». Cependant la participation prochaine de la France à la lutte devint de plus en plus probable, et, au commencement de novembre, Knuyt reparut à La Haye avec des propositions relativement satisfaisantes. Les Etats, comme précédemment, l'invitèrent à s'aboucher avec Son Excellence et les députés chargés de l'affaire[2]; il eut avec eux quatre conférences[3], et le prince d'Orange déclara qu'on était très près de s'entendre[4]. La joie fut générale dans l'Union. La province de Hollande qui n'avait pu faire prévaloir sa politique, et qui en avait gardé rancune à la France, oublia momentanément ses anciens griefs : elle vota que son conseiller pensionnaire devrait rester auprès de Louis XIII, jusqu'à ce qu'on eût choisi un ambassadeur ordinaire, et resta sourde aux prières de l'absent qui demandait à revenir[5]; elle permit même aux Etats Généraux d'écrire officiellement au roi à ce sujet[6]. Pauw qui déjà, par un caprice du sort, était forcé de travailler à une alliance dont il se défiait, se trouva ainsi accrédité pour un temps indéterminé dans un pays auquel il était plutôt hostile.

La conclusion du traité, que l'on croyait imminente, se fit attendre plusieurs semaines. Les instructions de Knuyt étant

1. Cf. Avenel, *Op. cit.*, IV : Paris, 17 octobre, et Ruel, 26 octobre 1634.
2. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*, 4 nov. 1634.
3. *Ibid.*, *Rés. Et. gén.*, 9 nov. 1634.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, lettre à Richelieu du 10 novembre. *Résolutions de Hollande*, 10 novembre.
5. Cf. *Résol. de Hollande*, 17 et 29 novembre. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 17 nov. 1634.
6. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI. Les Etats au roi, 12 déc. 1634.

encore insuffisantes, le secrétaire Euskerke lui évita un troisième voyage en se rendant à sa place auprès des Etats [1]; mais ni Euskerke ni les deux envoyés qui réclamaient par lettre une dernière résolution (de laste Resolutie van daer) [2], ne purent triompher rapidement des hésitations et de la lenteur de leurs compatriotes. En vain Pauw et Knuyt écrivaient que les commissaires français en avaient assez et qu'il était temps d'en finir; le prince d'Orange et les députés de son cabinet s'éternisaient en de stériles débats. Quand, le 21 décembre, le projet remanié fut renvoyé en France [3], il n'était pas de nature à être adopté sans de nouvelles discussions. La question religieuse surtout faisait l'objet de vives controverses, Richelieu exigeant le maintien du culte catholique dans les pays à soulever ou à conquérir, et les Etats répugnant à s'y engager; d'autres points spéciaux étaient également en suspens. Bref, en dépit des objurgations des commissaires français qui le 5 janvier menacèrent de rompre, s'ils ne recevaient dans les dix jours une réponse favorable, tout le mois de janvier s'écoula sans résultat [4]. Pauw et Knuyt résistaient aux insinuations de Bullion, Bouthillier et Charnacé qui leur citaient le proverbe flamand : « Quand l'espouze est embarquée, tout la suit comme la marée. » On les exhortait à céder sur des détails pour obtenir l'alliance française; après quoi, ils auraient aussi le reste [5]; le raisonnement ne les persuadait pas. Enfin, craignant de pousser à bout le cardinal de Richelieu, dont le mécontentement crois-

1. Il arriva à La Haye vers le 10 décembre. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*, 11 déc. 1634.

2. *Ibid.*, lettre de Paris, 10 décembre 1634.

3. *Ibid.*, délibérations des 18 déc. et jours suivants; lettres des Etats, des 21 et 23 déc. — Cf. *Verbal* cité, pièce n° 20 : résolution du 21 décembre.

4. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*; lettres de Pauw et Knuyt des 5 et 19 janvier 1635 à son Excellence. Délibérations du 11 janvier. *Verbal* cité, pièce n° 21 : résolution des Etats du 20 janvier.

5. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f° 127.

sait de jour en jour[1], ils se résignèrent à signer le traité, le 8 février 1635, après midi[2].

Cette fois ce n'est plus de subsides ou de secours indirects qu'il s'agit, mais d'une alliance et ligue offensive et défensive contre les Espagnols, s'ils ne renoncent pas à leurs mauvais desseins[3]. La France et les Etats doivent mettre en campagne deux armées de vingt-cinq mille hommes de pied et cinq mille chevaux chacune, pour opérer conjointement ou séparément, selon qu'il sera jugé bon (article 1). Les habitants des Pays-Bas seront conviés à s'insurger; s'ils le font dans les trois mois, les provinces belges seront unies en un corps d'État libre et souverain, qui conservera telle quelle la religion catholique, avec ses franchises, autorités et prérogatives; Sa Majesté et les Etats Généraux prendront cet État sous leur protection (articles 2 et 3). Le désintéressement des alliés serait remarquable si l'article 4 ne prévoyait pour eux des dédommagements : les Belges, ne pouvant songer à défendre toutes leurs frontières, donneront au roi les places de la côte de Flandre entre Gravelines et Blankenbergh inclus, plus Namur et Thionville, et aux Etats Généraux Hulst avec le pays de Waes, Bréda, Gueldres et Stevenswert. Les clauses précédentes répondent surtout aux désirs de Richelieu. L'article 5 répond davantage à ceux des Hollandais : dans le cas où les sujets de l'Espagne refuseraient de contribuer à leur propre liberté, le roi et les Etats se rendront maîtres du pays et le partageront de la manière suivante : la France disposera à son gré de Cambrai et du Cambrésis et recevra le Luxembourg, les comtés de Namur, Hainaut, Artois et Flandre, ce dernier jusqu'à une ligne partant de Blankenbergh pour passer entre Damme et Bruges, et allant de là droit à Rupelmonde sur

1. Cf. Avenel, *Op. cit.*. IV, Richelieu à Bouthillier le fils, 17 janvier 1635.
2. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.* (19 février 1635) et *Rés. secr.*, lettre du 9 février à Son Excellence.
3. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, première partie, p. 80-85.

l'Escaut; les Etats garderont le marquisat du Saint-Empire, avec Anvers, la seigneurie de Malines, le duché de Brabant et la Flandre au nord de la ligne susdite. D'ailleurs, et ce sont là deux conditions imposées par Richelieu, il est convenu : 1° que « les places et lieux qui auront secoué le joug des Espagnols, moyennant qu'ils fassent un corps de trois ou quatre villes..., demeureront libres »; 2° que la religion catholique restera comme elle est, « dans toute l'étendue du partage ». Les paragraphes suivants sont moins importants et ne méritent pas d'être analysés en détail : les alliés s'engagent à ne traiter dans la suite « que conjointement et d'un commun consentement », et, une fois la paix faite, à se soutenir réciproquement si l'Espagne, l'Empereur ou quelque prince de sa maison s'avisait de la violer (articles 6 et 10); ils s'entendent sur la manière de procéder à la conquête des Pays-Bas (article 7); ils stipulent l'armement d'une flotte hollandaise destinée à croiser sur les côtes de Flandre, et de deux escadres de quinze vaisseaux chacune pour défendre la liberté des mers (articles 8 et 12); ils décident d'inviter le roi d'Angleterre à se joindre à eux (article 11), et de ne déroger en rien au traité du 15 avril dernier (article 14)[1]; enfin, le roi consent à payer le second million de subsides de l'année courante, et est déchargé à l'avenir de cette obligation (article 15).

En vertu des articles secrets qui figurent à la suite du traité, le délai de trois mois accordé aux Belges pour se soulever est susceptible de prolongation; la France et la République peuvent conclure séparément des trêves dans les lieux où le traité ne les oblige pas à guerroyer; elles doivent rompre « conjointement » avec les princes ou républiques qui attaqueraient l'une d'elles.

Telle est, dans son ensemble, l'alliance du 8 février 1635. Les historiens hollandais en ont discuté avec passion l'oppor-

1. Dumont donne par erreur la date du 16 avril. Voir Léonard, *Recueil des traités de paix*, V, p. 56-57.

tunité, les avantages et les inconvénients. La plupart, comme R. Fruin[1], Vreede[2] et Nijhoff[3], l'ont déplorée, jugeant que les Provinces-Unies avaient besoin de la paix et que c'était folie à elles de se lier à la France pour une guerre européenne. Un écrivain de grand mérite et de profonde érudition, Groen van Prinsterer a, au contraire, célébré le traité de 1635 comme un des plus beaux triomphes de la diplomatie de son pays[4]. Cette thèse semble préférable à la première. Sans méconnaître les dangers auxquels l'alliance française devait exposer la République, il faut avouer qu'elle lui était devenue indispensable : les négociations de 1632-33, qui auraient pu aboutir avaient échoué, et la lutte avait repris de plus belle ; le roi d'Espagne était hostile à une trêve et l'infant Ferdinand, plein de confiance dans son étoile, rêvait de gloire militaire ; la paix qui eût été avantageuse en 1633, après les succès de l'année précédente, n'aurait pu se faire, en 1635, qu'à des conditions dont aucun Hollandais ne voulait ; le parti des États lui-même le reconnaissait implicitement, puisque son chef, Adrian Pauw, était un des principaux artisans du nouveau traité. D'autre part, Richelieu qui depuis deux ans cherchait à maintenir les Hollandais en guerre, en ne leur donnant que des subsides, aurait volontiers retardé encore son intervention du côté des Flandres pour agir seulement du côté de l'Allemagne, où le besoin de secours était plus pressant ; c'était donc un succès de le décider à combattre sur les frontières du Nord. En dernier lieu, les périls d'un conflit futur avec la France étaient bien incertains : comme le disait d'Aerssen quelques mois auparavant, il y avait loin « d'icy à la prise de l'ours », et il arriverait « cent incidens entre deux[5] » ;

1. Dans trois articles du journal : *Algemeene Konst en Letterbode*, année 1859, nos 26, 27 et 28.
2. *Op. cit.*, II, II, p. 296 ss.
3. *Op. cit.*, I, 502-05.
4. *Archives de la Maison d'Orange*, 2e série, IV, p. LXXI ss.
5. Lettre à Orange, du 18 août 1634. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, 73.

c'était l'avis d'autres contemporains, dans l'esprit desquels le traité de 1635 suscitait un rapprochement avec l'histoire de l'ours et des deux compagnons[1]. Le partage des Pays-Bas n'était pas près de s'accomplir.

Malgré ces considérations, qui auraient dû faire accueillir avec enthousiasme le traité par les Provinces-Unies, il fallut, pour obtenir leur ratification, vaincre des résistances sérieuses. Dès le 19 février, les États avaient envoyé ordre à Knuyt de leur apporter le texte du traité[2]. L'ambassadeur fit route avec Charnacé que le roi chargeait d'exprimer son contentement pour la conclusion de l'alliance et de régler certaines questions relatives à la prochaine campagne[3]; Charnacé devait en même temps remettre au jeune prince Guillaume, de la part de Louis XIII, une épée enrichie de diamants[4]. Les deux voyageurs arrivèrent à La Haye dans les premiers jours du mois de mars. Le 10, Knuyt commença devant les États le rapport verbal de son ambassade, et présenta quelques observations sur le traité qu'il avait signé; il déclara notamment que le cinquième article, stipulant le maintien de la religion catholique après la conquête des provinces belges, n'avait pas pour but d'exclure la religion réformée des villes et pays attribués à la République, et que cet article avait été libellé de cette manière pour ménager le pape et les catholiques romains[5]. Les scrupules religieux des Hollandais étaient très vifs, leur zèle confessionnel très ardent, et peu leur importait l'opinion du Saint-Siège ; aussi les explications de Knuyt ne purent-elles empêcher

1. Cf. Montglat, *Mémoires*, *Loc. cit.*, p. 27.

2. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*

3. Cf. Avenel, *Op. cit.*, VII, supplément : instruction du 22 février 1635, qui se trouve dans les *Mémoires* de Richelieu, *Loc. cit.*, VIII, p. 598 ss.

4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f° 113. Charnacé apportait aussi de la part du roi un brevet de pension pour Albert, comte de Solms, frère de la princesse d'Orange ; cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVII, lettre du comte de Solms à Richelieu, du 19 mars 1635.

5. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 10 mars 1635. Ai zema, *Loc. cit.*, CII, f° 119.

des critiques et des protestations. Les États de Hollande s'en émurent et la ville de Leyde fit formellement opposition au traité [1]. Alexandre van der Capellen, qui pourtant était partisan de l'alliance française, alla au nom du comté de Zutphen trouver Son Excellence et lui soumettre ses objections : Frédéric-Henri répondit que le maintien du catholicisme était pour le roi de France une condition *sine qua non*, et que, d'ailleurs, il n'y voyait pas grand inconvénient : il ne s'agissait, après tout, que de tolérer en Flandre le catholicisme comme on tolérait aux Indes orientales des religions païennes; ne valait-il pas mieux posséder Anvers en y permettant l'exercice du culte catholique, que de ne pas la posséder du tout? Van der Capellen se rendit à ce raisonnement [2]. D'autres points furent discutés avec moins d'acharnement; par exemple, celui de l'indemnité due depuis dix ans aux propriétaires des vaisseaux coulés devant La Rochelle. Knuyt assura qu'elle serait payée, et que Jean Heuft s'en occupait à Paris [3]. Les États n'insistèrent pas, et le 11 avril se décidèrent à ratifier le traité [4]. Le secrétaire Euskerke, qui depuis quatre mois était loin de son poste, eut ordre de le rejoindre, en emportant avec lui le précieux document [5]. Dès que Louis XIII l'eut reçu, il s'empressa de remettre sa propre ratification [6], et engagea, en outre, sa parole royale que les États auraient toute liberté d'établir le culte réformé à côté du catholique dans les places de leur partage [7]. L'incident était clos.

Une convention additionnelle avait été conclue dans l'inter-

1. Cf. *Résolutions de Hollande*. 3 avril 1635.
2. Cf. *Op. cit.*, II, p. 8-9. — A la date du 9 avril 1635.
3. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f° 119.
4. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 11 avril 1635
5. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVII, lettre des Etats à Richelieu, 11 avril 1635.
6. Dumont date la ratification royale de Compiègne, 23 avril, Léonard du 24. Cette ratification ne fut remise aux Etats que le 10 juin. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*
7. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, lettre de Pauw, du 30 avril, reçue par les Etats le 16 mai 1635.

valle entre Charnacé et quelques commissaires des États. Afin d'éviter des difficultés et des conflits entre généraux, en cas de jonction des deux armées française et hollandaise, il avait été établi que le mot d'ordre serait toujours donné par le chef des troupes royales; la clause avait été acceptée d'autant plus facilement que Louis XIII autorisait le prince d'Orange à commander ses troupes[1], tout le temps qu'elles opéreraient avec celles des États; seule la présence au camp du duc d'Orléans ou du cardinal de Richelieu enlèverait au stathouder cette prérogative (16 mars 1635)[2]. Charnacé était rentré à Paris à la fin de mars, après avoir pris ces dispositions et discuté divers plans de campagne[3]. Le roi, pour enlever aux Hollandais toute arrière-pensée, déclara que le pouvoir conféré par lui à Frédéric-Henri ne pourrait préjudicier à la commission qu'il tenait des États Généraux[4]. Ceux-ci, de leur côté, résolurent de témoigner leur satisfaction en récompensant les commissaires français qui avaient besogné avec Pauw et Knuyt. L'affaire traîna quelque peu en longueur, mais Bullion, Bouthillier et Charnacé ne perdirent rien pour attendre: quatre-vingt-cinq mille florins furent mis de côté pour leur être distribués[5]. Le prince d'Orange et sa femme assurèrent le roi et le cardinal de leur dévouement et de leur reconnaissance[6].

L'alliance était définitivement arrêtée. Il ne restait plus qu'à en exécuter les clauses. Dès le milieu d'avril, les maréchaux de

1. Richelieu dit dans ses *Mémoires*, *Loc. cit.*, VIII, p. 438, qu'il y avait alors en France peu de gens capables de faire la guerre. Montglat a déclaré (*Loc. cit.*, p. 41) que les armes françaises étaient rouillées par une longue paix.

2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVII, La Haye, 16 mars 1635. — A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*, du 13 au 16 mars 1635.

3. Cf. Richelieu. *Mémoires*, *Loc. cit.*, VIII, p. 598-99.

4. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*; déclaration royale de Saint-Germain, 10 avril 1635. A. E. *Corr. de Hollande*, XVII; les Etats ratifient le 21 avril la convention du 16 mars.

5. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 12 nov. 1635.

6. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVII. Lettres des 17 mars et 23 avril 1635.

Brézé et de Châtillon furent désignés pour agir de concert avec le prince d'Orange[1], et le roi fit offrir à Henri de Bergh le commandement de sa cavalerie, charge que le comte déclina à cause de la qualité de maréchal de France qui lui avait été offerte par le passé[2]. Les préparatifs de guerre furent poussés avec vigueur. Richelieu retarda pourtant pendant quelques semaines la rupture officielle avec l'Espagne; il semblait hésiter à faire ce dernier pas, et il fallut les insistances réitérées de Leurs Hautes Puissances pour l'y déterminer[3].

Il ne manquait pas de prétextes : les intrigues de Philippe IV avec les mécontents en France, un armement naval fait à Naples dans le courant de 1634, les menées de don Juan de Ménézès, gouverneur de Perpignan, qui avait été pris près de Leucate espionnant sous un déguisement les localités voisines[4], les libelles qui ne cessaient de paraître à Bruxelles et dont le ton injurieux le blessait; il n'en fallait pas davantage pour justifier une déclaration de guerre. Le cardinal-infant venait d'ailleurs d'ajouter un nouveau grief aux anciens en commettant contre l'électeur de Trèves, allié et ami de la France, un attentat contraire au droit des gens. Le 26 mars 1635, un petit corps de troupes espagnoles avait surpris la ville de Trèves, taillé en pièces la garnison française et enlevé l'électeur, Christophe-Philippe de Sœtern[5], qui avait été conduit sous bonne garde dans les Pays-Bas. La nouvelle de cet enlèvement provoqua la colère de Louis XIII, et M. d'Amontot, son résident à Bruxelles, fut chargé de réclamer à l'infant Ferdinand, au marquis d'Aytona et au président Roose, la mise en liberté du

1. Cf. Avenel, *Op. cit.*, VII, supplément.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVII ; le prince d'Orange à Charnacé, 26 avril 1635.
3. Cf. A. H. ***Rés. Et. Gén.***, des 8 mai et 18 juin 1635.
4. Cf. Avenel. *Op. cit.*, IV, 608 ss., 20 sept. 1634.
5. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XXXVI. Le comte d'Emden à l'infant, de Trèves, 26 mars.

prisonnier[1]. Sa démarche ayant été inutile, les relations diplomatiques furent bientôt rompues. Déjà, don Christoval de Benavente, ambassadeur d'Espagne en France, avait été rappelé[2]; M. d'Amontot étant venu trouver le roi à Saint-Quentin au commencement de mai, fut averti de ne pas retourner à Bruxelles[3]. Enfin, le héraut d'armes, Jehan Gratiollet, fut envoyé, selon l'antique usage, pour déclarer solennellement la guerre. Il devait se rendre au lieu où se trouverait l'infant et lire devant lui la notification royale; en cas de refus d'audience, il remettrait son factum à quelque courtisan, et si personne ne voulait le recevoir, il l'afficherait en s'en retournant à un poteau sur la frontière[4]. Gratiollet n'ayant pu pénétrer jusqu'à l'infant, dut se borner à cette dernière formalité[5]. Peu de temps après, Louis XIII fit paraître, sous la forme d'une lettre au duc de Montbazon, gouverneur de l'Ile-de-France, un manifeste où il proclamait les justes causes de son ressentiment contre l'Espagne et sa résolution de recourir aux armes : son amour de la paix ne pouvait tenir contre les offenses continuelles auxquelles il se voyait en butte, et il comptait que Dieu protégerait le bon droit[6]. Les États Généraux, ravis de ce manifeste, en votèrent l'impression pour le répandre dans leur pays[7].

Ainsi, au mois de mai 1635, les Provinces-Unies et la France marchaient de concert à l'assaut des possessions espagnoles. Le

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI, mémoire du 21 avril 1635.
2. Cf. A. B. *Loc. cit.*, XXXVI, lettre de l'infant du 9 mars 1635.
3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI.
4. Cf. Avenel, *Op. cit.*, IV, p. 760-61, instruction du 12 mai 1635.
5. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI. Cf. *Hugo Grotii Bref*, publiées dans le recueil des écrits du chancelier Axel Oxenstiern (Stockholm, 1889-91, 2 vol. in 8°), I, p. 42. — « Chartam, tuba præcanente, in ultimo fine Belgarum apud Galliam, loco cui Avennae nomen est, depacto palo affixit; lettre de Grotius à Oxenstiern de Paris, 6 juin 1635).
6. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, première partie, p. 105-108, au 9 juin 1635. C'est sans doute ce manifeste qui fut vérifié dans le parlement le 18 juin (cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f[os] 119-23.
7. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 29 juin 1635.

traité offensif, que tant d'obstacles avaient longtemps empêché, s'était fait, et le sort des Pays-Bas redevenait critique. Une adresse aux Belges, en français et en flamand, fut lancée le 2 juin pour les exhorter à se joindre aux États et au roi de France et à concourir à la délivrance de leurs provinces, « ce qu'effectuant dans le terme de trois moys après la publication de ces présentes, lesdites provinces demeureraient jointes et unies en un corps d'Estat libre, avec tout droict de souveraineté, sans changement pour ce qui est de la religion catholicque romaine ». En revanche, les habitants étaient prévenus qu'en cas de résistance on procéderait contre eux « en toute rigueur d'armes et confiscations de biens [1] ». L'alliance franco-hollandaise remettait sur le tapis la question de l'indépendance ou du partage des Pays-Bas.

1. Cf. A. H. *Rés. secr. Ét. Gén.*, 2 juin 1635.

CHAPITRE III

FRÉDÉRIC-HENRI ET RICHELIEU (1635-1642)

L'accord établi en février 1635 ne fut jamais plus complet que dans les huit années qui suivirent. La situation des différents Etats européens resta sensiblement la même pendant cet espace de temps et aucun incident grave ne vint détourner vers le nord ou vers l'est l'activité belliqueuse de la République. Les intérêts néerlandais et français, communs au début, ne se dissocièrent que lentement; la loyale attitude de Louis XIII dans ses négociations avec l'ennemi ne permit pas de lui attribuer sérieusement la pensée d'une défection; les progrès très lents de ses armes dans les Pays-Bas ne purent inspirer de bien vives inquiétudes à ceux qui voulaient conserver une barrière entre les territoires de la Généralité et le royaume de France. Le parti républicain hollandais se vit forcé de prendre la guerre en patience et n'osa faire que de timides tentatives en vue d'un accommodement séparé avec l'Espagne. Enfin les rapports personnels très cordiaux, quoi qu'on en ait dit, de Frédéric-Henri et du cardinal de Richelieu resserrèrent les nœuds qu'avait formés la diplomatie, d'autant plus que le pouvoir effectif et le prestige du prince d'Orange ne cessèrent de s'accroître alors. La mort de Richelieu, en décembre 1642, ne changea rien en apparence, mais dénoua certains liens d'amitié qui avaient leur prix et porta ainsi un rude coup à l'entente des Etats et du roi très chrétien. L'époque qui s'étend de 1635 à 1642 forme donc une période à part dans l'histoire des Provinces-Unies.

Les Provinces-Unies et l'Europe.

Durant cette période, la République maintint ses relations pacifiques avec la Moscovie et la Pologne ; elle intervint comme médiatrice entre Wladislas IV de Pologne et Christine de Suède et présida avec les rois de France et de Grande-Bretagne à la trêve de Stummsdorf, du 12 septembre 1635. Elle eut avec le roi de Danemark quelques démêlés qu'elle parvint non sans peine à régler à l'amiable. Le commerce de la Baltique était un des principaux éléments de la richesse nationale : chaque année c'était par centaines que l'on comptait les vaisseaux hollandais[1] qui allaient échanger du sel et des harengs contre les grains de la Vistule, les bois de la Moscovie, le salpêtre, les fers et les cuivres de la Suède. Depuis longtemps, pour traverser le Sund, ils acquittaient un péage, dont un traité de Spire en 1544, avait formellement reconnu l'existence. Les droits du Sund constituaient le meilleur revenu des rois danois ; or Christian IV, comme ses prédécesseurs, prétendait en relever ou en abaisser le montant selon les besoins de sa cassette ; de 1629 à 1639, le tarif fut modifié huit fois. Les États Généraux se plaignirent de ces variations qui faisaient grand tort aux spéculations commerciales, et réclamèrent avec véhémence contre une surtaxe sur le salpêtre. Une ambassade envoyée par eux en 1639 se heurta à une fin de non-recevoir. Des deux côtés on fit des préparatifs de guerre, mais la crainte d'avoir à combattre à la fois les Provinces-Unies et la Suède agit efficacement sur l'esprit de Christian IV : des conférences s'ouvrirent en 1641 à Stade, puis à Glückstadt, et le roi de Danemark consentit à s'en tenir pour cinq ans au tarif relativement modéré de 1637[2]. Ce

1. Du 19 juin au 16 novembre 1645, neuf cent quatre-vingt-six vaisseaux hollandais traversèrent le Sund. Cf. Kernkamp : « *De Sleutels van de Sont.* » 1 vol. in-8°. La Haye, 1890.

2. *Ibid.*, p. 13-35. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f°s 95 ss.

résultat amena une détente et Christian IV en profita pour s'entremettre entre la République et l'Espagne, sans succès il est vrai[1]. Les Hollandais restèrent défiants et continuèrent à compter sur la Suède pour repousser à l'occasion un retour offensif. La sympathie dont ils avaient fait preuve à l'égard de Gustave-Adolphe, ils l'avaient naturellement reportée sur sa fille Christine; sans en venir à un traité contre l'Autriche, ils ne se firent pas faute de fournir de temps en temps des subsides au chancelier Oxenstiern[2], et d'accueillir avec faveur le résident suédois, Spiring, qui remplaça Camerarius à La Haye, en 1636. La question du Sund les rapprocha encore du gouvernement de Stockholm; ils conclurent avec lui le 11 septembre 1640 un traité de confédération et d'alliance, « pour assurer la sécurité et la liberté de la navigation et du commerce dans les deux mers Baltique et du Nord[3] ».

Vis-à-vis de l'Empire, ils gardèrent, malgré le désir de Louis XIII, leur ancienne attitude. Foppius Aitzema fut envoyé au mois de février 1636 à la cour de Vienne pour solliciter sa neutralité[4], et se rendit ensuite à la Diète électorale de Ratisbonne pour déjouer les intrigues du roi d'Espagne et du cardinal-infant; celui-ci déplorait en effet l'ordre exprès donné par l'Empereur à ses généraux de ne pas attaquer les Hollandais[5]. La mission d'Aitzema fit sans doute réfléchir les électeurs du Saint-Empire, car ils ne prêtèrent qu'une médiocre attention aux diatribes de l'ambassadeur espagnol contre les « rebelles » des Pays-Bas[6]. L'Empereur se borna à déclarer qu'une paix véri-

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f° 99.
2. Cf. *Résolutions de Hollande*, février 1638, janvier 1641. Aitzema, *Loc. cit.*, f° 100.
3. « Pro asserenda securitate et libertate navigationis et commerciorum in utroque mari, Baltico et Septentrionali ». Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, première partie, p. 192 ss.
4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f°s 12 ss, et f°s 98-99.
5. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.* XXXVIII. L'infant au roi, 30 avril 1636.
6. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, f°s 200-203. Ratisbonne, 19 novembre 1636.

table était impossible en Allemagne tant que la guerre durerait entre l'Espagne et les Provinces-Unies [1], et il offrit sa médiation (janvier 1637). Les États Généraux, peu satisfaits de cette déclaration et des titres d'*illustres*, *generosi*, *nobiles*, *nobis dilecti* employés pour les qualifier, dissimulèrent leur mécontentement; ils refusèrent de s'associer à la France pour protester contre l'élection impériale de Ferdinand III, et l'on vit se perpétuer entre eux et l'Empereur la neutralité boiteuse des années précédentes. Pour chaque campagne le cardinal-infant se concertait avec les généraux impériaux, et ceux-ci, Piccolomini, Jean de Wert, Lamboy n'hésitaient pas à lui envoyer des secours. Tout en étant neutre officiellement, l'Empereur mettait ses armes et sa diplomatie au service de Philippe IV : de là les opérations de Piccolomini en 1635-36; de là aussi l'ambassade du comte d'Auersperg en 1641 en vue de négocier une trêve à La Haye. Ferdinand III d'ailleurs, assez malmené par les Suédois et les Français, ne tenait pas à rompre avec Leurs Hautes Puissances; une querelle de cérémonial, née de leurs prétentions, ne l'empêcha pas de promettre des passe-ports à leurs plénipotentiaires pour le Congrès de Munster (article 5 du traité préliminaire de Hambourg, 25 décembre 1641).

Si l'Empereur ne se gênait pas pour secourir les Espagnols, les Etats Généraux lui rendaient la pareille en appuyant ses ennemis et en intervenant fréquemment dans les pays d'Empire sur leurs frontières, en particulier dans les territoires de la succession de Clèves-Juliers et en Ost-Frise. Ils renouvelèrent en 1636 leur alliance avec l'électeur de Brandebourg, et continuèrent à occuper les villes rhénanes de Wesel, Rees et Emmerich [2]; peut-être la présence de leurs garnisaires empêcha-t-elle une agression du comte palatin de Neubourg. Ils réussirent à

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f[os] 114-115.

2. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, première partie, p. 126-27. (Traité du 4 septembre 1636.)

rester en bons termes avec Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne et évêque de Liège, auprès duquel Gaspard de Vosbergen fut encore envoyé en septembre-octobre 1635 [1] ; ce prélat, quoique dévoué à l'Espagne, renonça à la soutenir ouvertement : il laissa la ville de Cologne offrir l'hospitalité à un congrès européen, qui du reste ne s'ouvrit pas, et, à Liège, après des troubles assez graves où périrent le bourgmestre La Ruelle et le comte de Warfusée, il signa avec ses sujets le traité de Tongres qui proclama la neutralité absolue de l'évêché (26 avril 1640) [2]. Les agissements des Hessois dans le voisinage de l'électorat de Cologne l'irritèrent plus d'une fois sans le faire changer de conduite ; en 1640, par exemple, il se contenta de réclamer l'évacuation de Calcar, dans le duché de Clèves, et proposa de neutraliser les territoires entre Rhin et Weser [3]. Les États n'auraient pas demandé mieux ; c'eût été pour eux la création d'une barrière de l'est. Comme ils ne se flattaient pas de l'obtenir, ils cherchèrent à avoir dans ces régions une influence prépondérante. En Ost-Frise ils conservèrent leurs positions et s'entremirent pour le départ des troupes hessoises qui pillaient le comté [4] ; ils songèrent même en 1641 au mariage d'une fille de Frédéric-Henri avec le fils aîné du comte Ulrich [5]. Ils gardèrent, d'autre part, les rapports les plus amicaux avec un vaillant adversaire de l'Autriche, le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel, et, après sa mort (octobre 1637), avec sa veuve, Amélie : leurs agents allèrent dissuader celle-ci en 1638 d'écouter les offres de l'Empereur [6], et contribuèrent à la conclusion du

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f°s 226 ss.
2. Cf. Lonchay, *Op. cit.*, p. 50-74.
3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII ; dépêches de Chavigny du 17 novembre 1640 et de La Thuillerie du 14 octobre 1642.
4. Traité de Lieroort du 23 septembre 1637, dans Dumont, *Op. cit.* VI, première partie, p. 149-50.
5. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f° 89. — Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 301.
6. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 16 février 1638.

traité de Dorsten entre la Hesse et la France (22 août 1639)[1]. Grâce à cette politique habile, la République fit de la Westphalie une zone plus ou moins subordonnée et mit ses provinces orientales à l'abri d'une invasion.

Du côté de l'Angleterre les choses demeurèrent au même point qu'auparavant, en dépit de plus d'un froissement. Un conflit faillit éclater au sujet de la pêche du hareng que Charles Ier prétendait interdire aux marins hollandais sur les côtes de la Grande-Bretagne[2]. Depuis le début du siècle la question était litigieuse et avait provoqué de vives controverses : un juriste anglais, John Selden, publia en 1635 un ouvrage intitulé *mare clausum*, où il attaquait les arguments autrefois allégués par Grotius en faveur de la liberté des mers ; un avocat hollandais, Graswinkel, réfuta à son tour les théories de Selden. Les États Généraux récompensèrent leur défenseur, et se révoltèrent contre les exigences britanniques. Si la dynastie des Stuarts n'avait alors traversé une période critique, il est probable qu'on en serait venu aux mains, d'autant plus que l'Espagne y poussait de toutes ses forces[3]. Charles Ier ne voulut pas ajouter les périls d'une guerre aux difficultés du dedans ; après avoir forcé d'abord un certain nombre de pêcheurs à lui payer une redevance, il finit par se désister d'une prétention qu'il aurait fallu soutenir par les armes[4]. Il s'efforça ensuite de rester spectateur impartial des luttes engagées sur le continent. Il refusa pourtant de rien promettre au comte d'Estrades lorsqu'en 1637 celui-ci vint le prier de ne pas secourir contre la France et les Provinces-Unies les places maritimes de la Flandre[5]. En 1639 les Hollandais s'attirèrent son courroux en

1. Cf. A. H. *Res. Et. Gén.*, 1er août 1639. Cf. Dumont, *Loc. cit.*, p. 178 ss.
2. Cf. Aitzema. *Op. cit.*, CIII, fo 4 : déclaration du roi du 10 mai 1636.
3. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XLI : le 25 janvier 1637, l'ambassadeur espagnol en Angleterre espérait cette rupture.
4. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 258-62.
5. Cf. D'Estrades, *Lettres et négociations*, I, p. 1 ss.

détruisant la flotte espagnole réfugiée près des dunes de la côte anglaise. C'était comme une violation de territoire. Néanmoins l'éloquence adroite de François d'Aerssen suffit à apaiser le roi et à lui faire repousser les sollicitations véhémentes de Philippe IV [1]. En vain le marquis de Velada fut-il envoyé à Londres par le cardinal-infant pour joindre ses instances à celles d'Alonzo de Cardenas : les conférences qui eurent lieu entre les diplomates espagnols et des commissaires anglais, en 1640, n'aboutirent à aucun résultat [2] ; encore une fois Charles Ier recula devant les risques d'une rupture. Le mariage du fils de Frédéric-Henri avec Marie Stuart, décidé à cette époque, amena un rapprochement entre les deux puissances. Malheureusement les divisions de l'Angleterre dès 1642 rendirent illusoires les avantages de cette union, et la République se trouva fort en peine entre le roi et le parlement qui se disputaient son appui. L'arrivée à La Haye d'un agent du parlement, Gautier Strickland, augmenta cet embarras. Les États Généraux résolurent d'offrir leur médiation entre le roi et le parlement et de rester neutres en attendant; décision qui ne satisfit ni la province de Hollande toute prête à s'entendre avec Strickland, ni le prince d'Orange partisan d'une intervention en faveur des Stuarts [3].

N'ayant de craintes sérieuses que sur leurs frontières du sud, les Hollandais purent consacrer toute leur attention et toutes leurs ressources à la politique de l'alliance française et à la lutte contre l'Espagne. Quand on envisage d'ensemble les opérations militaires et qu'on fait le compte des forces mises en ligne, le résultat paraît médiocre : de 1635 à 1642, on ne voit que marches et contre-marches; de part et d'autre on évite les ba-

1. Cf. A. B., *Loc. cit.*, XLVIII : le roi à l'infant, 29 nov. 1639 ; l'infant au roi, 31 déc. 1639.

2. Cf. Clarendon, *State papers*, II, appendices, p. XXVI ss.

3. Cf. Wagenaar, *Loc. cit.*, p. 330-32.

tailles rangées et tout se borne à la prise de quelques villes. Pourtant cette guerre de sièges où excellait le prince d'Orange a eu certainement une grande importance ; sa tactique savante a occupé chaque année une bonne partie des troupes espagnoles, a permis à Richelieu de résister à ses nombreux adversaires. En même temps les succès de Tromp sur la mer du Nord ruinaient la marine de Philippe IV, ceux d'Artichowski et de Jean-Maurice de Nassau au Brésil menaçaient son empire colonial. Le concours de la République a été très utile à la France dans son duel contre les Habsbourgs, et réciproquement celui de la France a rendu définitivement stériles les derniers efforts tentés contre l'indépendance néerlandaise.

La campagne de 1635.

La campagne de 1635 commença sous les plus brillants auspices. Avant même que Louis XIII eût envoyé un héraut porter sa déclaration de guerre au cardinal-infant, une armée française de vingt-mille hommes environ s'était réunie sur les bords de la Meuse et avait pénétré dans le Luxembourg, avec l'intention de donner la main au prince d'Orange. Elle était commandée par les maréchaux de Châtillon et de Brézé, et par le grand maître de l'artillerie, La Meilleraie, trois chefs assez incapables : le premier, petit-fils de Coligny, n'était « ni son grand-père ni son père », comme disait Tallemant des Réaux; brave au feu et bon Français, il était peu actif, faible de caractère, et prenait ses plans pour des choses faites: on lui avait donné de l'emploi « à faute d'autre[1] ». Brézé, beau-frère de Richelieu, n'avait guère plus de talents, quoi qu'en ait dit Charnacé[2]; comme La Meil-

1. Cf. Tallemant des Réaux, *Op. cit.*, V, 203-07. Cf. le jugement peu flatteur de Charnacé dans une lettre à Richelieu du 1er juin 1635. — A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI).

2. Même lettre. Montglat (*Mémoires*, *Loc. cit.*, p. 69) a dit qu'il était difficile qu'on ne trouvât quelqu'un « qui ne fût plus capable que lui ».



leraie, cousin germain du cardinal, il devait surtout son élévation à sa glorieuse parenté. L'insuffisance des chefs fut compensée d'abord par la bravoure des troupes et par le hasard des circonstances. Le prince Thomas, envoyé par don Ferdinand pour s'opposer à la jonction des Français et des Hollandais, fut mis en déroute au milieu des Ardennes, près d'Avein, et rejeté vers Namur (20 mai)[1]; il est vrai que l'ennemi, très inférieur en nombre, s'était à peine défendu. Après cet avantage, Châtillon et Brézé purent poursuivre leur route sans encombre à travers un coin de l'évêché de Liège, où ils eurent quelque peine à se nourrir, et arriver dans les environs de Maëstricht. Frédéric-Henri, qui pendant ce temps, avait achevé de rassembler son armée à Nimègue et qu'une diversion des Espagnols en Flandre n'avait pas détourné de ses plans[2], les rejoignit à Meersen, à la fin de mai. Les alliés disposaient ensemble d'une quarantaine de mille hommes bien équipés[3]; ils résolurent d'en profiter pour pousser jusqu'au cœur des Pays-Bas et porter aux Espagnols un coup décisif. C'était l'espoir de Richelieu qui se désolait de la lenteur des opérations et qui chargeait Charnacé, alors au camp français, de les presser sans cesse[4]. Par malheur, la vanité de Châtillon, ses prétentions à garder la direction suprême de son corps d'armée, ses querelles répétées avec Brézé, compromirent l'unité du commandement[5], tandis que les habitudes temporisatrices du prince d'Orange accumulaient les retards. Quand on se mit en marche au delà de la Meuse, ce fut

1. Le village d'Avein que l'on place parfois à tort près de Huy, est situé entre Saint-Hubert et Rochefort, dans le Luxembourg. Cf. *Hugo Grotii Bref*, I, p. 42.

2. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 271-73 sur l'attaque infructueuse du fort de Philippine en Flandre par le comte de Fontaine.

3. 41.000 d'après les *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 176; 58,000, d'après Commelyn, qui exagère (p. 274).

4. Cf. *Mémoires*, *Loc. cit.*, VIII, p. 609 ss. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI : lettres à Charnacé, *passim*, en 1635.

5. Cf. une foule de lettres de Châtillon et à Châtillon, dans Aubéry, *Mémoires pour l'histoire de Richelieu*, II, 339-92.

à raison d'une lieue ou d'une lieue et demie par jour; le cardinal-infant eut tout le temps de faire ses préparatifs de défense et de se replier ensuite. Le sac de Tirlemont (ou Tienen), accompagné de violences odieuses, fit détester des Belges les envahisseurs qui prétendaient leur apporter la liberté et ne laissaient derrière eux que du sang et des ruines[1]; le pays ne bougea pas, et les villes fermèrent leurs portes, résolues à résister à outrance[2]. Le maréchal de Brézé s'avança avec plusieurs milliers de cavaliers jusque sous les murs de Bruxelles, mais le cardinal-infant était posté auprès de sa capitale, et les vivres manquaient dans le camp français; après un conseil de guerre où Frédéric-Henri opina en vain contre un recul, on décida de revenir en arrière sur Louvain, qu'occupait une garnison espagnole. Déjà les maladies s'étaient mises dans les rangs des alliés, et leurs forces avaient sensiblement diminué. La courageuse défense de Louvain que Richelieu déclarait être « une place à prendre d'emblée[3] » et devant laquelle on s'attarda inutilement huit jours, ruina le moral des troupes; le défaut de pain et une cruelle épidémie de typhus qui décima surtout les Français, forcèrent à lever le siège, et le 4 juillet on se retira par Aerschot et Diest vers Ruremonde.

La retraite fut désastreuse : la disette, les maladies, les fatigues de la route à travers un pays « tout de sables », où le vent soulevait des tourbillons aveuglants et étouffants, firent périr

1. Hollandais et Français se sont renvoyé les uns aux autres la responsabilité de ces excès. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 178. *Mémoires* de Pontis (coll. Michaud, 2e série, VI, p, 590-91) et de La Rochefoucauld (même collection, 3e série, V, p. 385); Pontis et La Rochefoucauld ont fait partie de l'expédition; le second dit que le prince d'Orange fit brûler Tirlemont « pour décrier les armes du Roy ».

2. Cf. *Hugo Grotii Bref*, I, p. 55 : « nulla defectio populorum aut nobilium, nulla expugnatio urbium quæ id nomen mereantur : contra, mira et nobilitati et plebis fides in Hispanum, nec minus in Gallos odium accensum novis quotidie plus quam militaris licentiæ exemplis. »

3. *Mémoires*, *Loc. cit.*, VIII, p. 611.

en peu de jours cinq à six mille hommes[1]; les paysans belges exaspérés massacraient les traînards: suivant une relation de l'époque, ils allaient à la chasse des Français, « comme si ce fussent des lapins »; un paysan vint réclamer une récompense à l'infant pour en avoir tué treize, et comme le père confesseur lui demandait ses preuves, il tira de sa poche un chapelet d'oreilles[2]. Les Espagnols, renforcés par un corps d'impériaux et de cavaliers croates sous Piccolomini, reprirent l'offensive; les petites places qu'ils avaient perdues, comme Diest, furent enlevées en un tour de main, et les Franco-Hollandais furent harcelés jusqu'aux bords de la Meuse[3]. Un hardi coup de main fut même tenté avec succès par une bande qui avait franchi la Meuse et avait devancé le prince d'Orange vers le nord : guidée par un Hollandais dont le père avait été décapité par ordre des États et qui aspirait à se venger, elle surprit dans la nuit du 26 au 27 juillet[4] le fort de Schenk, et s'en empara après avoir exterminé la garnison. Le fort de Schenk, ainsi nommé d'un chef de partisans, Martin Schenk, qui l'avait construit à la fin du XVI[e] siècle, était situé sur une petite île du Rhin, à l'endroit où il se divise en deux bras, le bas Rhin au nord et le Wahal au sud, pour former l'île de Betuwe; il passait pour imprenable et avait bravé jusque-là toutes les attaques. C'était un poste stratégique important, commandant à la fois le passage des deux fleuves et l'entrée de l'île de Betuwe. Les Hollandais ne pouvaient le laisser entre les mains de l'ennemi, sous peine d'être exposés sans cesse à une invasion de leur territoire.

La nouvelle de ce coup de main tomba comme la foudre dans le camp des alliés, déjà démontés par leur échec en Brabant. Frédéric-Henri déclara qu'il ne fallait pas perdre un instant : il

1. Cf. Pontis, *Mémoires*, *Loc. cit.*, p. 595.
2. Cf. Gachard : « *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial* », p. 171-72.
3. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 185 ss.
4. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 280-81. Wagenaar donne à tort la date du 27 juin (Deel XI, p. 205).

partit avec une avant-garde pour garnir la Betuwe et cerner l'ennemi dans sa conquête. Les Français le suivirent de leur mieux, et la dangereuse forteresse fut vigoureusement attaquée dès le commencement du mois d'août. Le cardinal-infant, pour la secourir et la ravitailler, n'hésita pas à violer une fois de plus la neutralité du duché de Clèves ; il se saisit d'abord de Goch où le marquis d'Aytona succomba à une fièvre maligne (17 août)[1] ; puis il occupa Clèves et le château de Gennep, au confluent de la Meuse et du Niers. Il se trouva tenir de la sorte, au nord de la Gueldre espagnole, une série de places qui devaient lui permettre de rester en communication avec les défenseurs du fort de Schenk. Tandis que les Hollandais s'acharnaient à ce siège et que les États Généraux venaient s'établir à Arnhem pour conférer plus aisément avec Son Excellence, l'infant envoya au sud un corps d'armée qui s'empara de Limbourg et de quelques petites villes (fin octobre) ; satisfait de ces avantages et désireux de prendre ses quartiers d'hiver, il renforça les garnisons du pays de Clèves et se retira en Brabant où on le reçut en triomphateur[2]. Le secrétaire des avis secrets de guerre à Bruxelles, Jean Antoine Vincart, rédigea un récit enthousiaste de cette campagne sous le titre de « Relation et Commentaire des succès de l'armée du Roy[3] » ; et un jeton fut frappé, représentant la Fortune sur un globe avec la légende : *Fortuna redux, versura vicem*[4]. La campagne se terminait, en effet, glorieusement pour les Espagnols ; seule la mort de deux de leurs meilleurs capitaines jetait une ombre sur leur joie : le marquis d'Aytona avait été sincèrement regretté de l'infant qui appréciait à leur juste valeur son zèle, ses talents militaires et sa parfaite connais-

1. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 284. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 191. Article *Aytona*, par Gachard, dans la *Biographie nationale* de Belgique.
2. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 292.
3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI, où elle se trouve en français. Vincart est l'auteur d'une série de relations analogues, dont quelques-unes ont été publiées.
4. Cf. van Loon, *Op. cit.*, II, 223.

sance du peuple belge[1]; au commencement d'octobre, l'infant avait vu mourir un autre lieutenant de haute capacité, le duc de Lerme. Malgré ces pertes, il envisageait l'avenir avec confiance, espérait conserver ce qu'il avait conquis, et se flattait d'obtenir chaque année, comme celle-ci, l'appui des Impériaux, qui avaient été, suivant le mot de Philippe IV, le salut des Flandres (*el remedio de Flandes*)[2].

A l'approche des froids, le prince d'Orange avait fait faire des huttes en bois pour ses soldats; il était décidé à poursuivre, en dépit des rigueurs de l'hiver, le siège qu'il avait entrepris. Toutefois, dès le début de novembre, il confia à son cousin, Guillaume de Nassau, feld-maréchal des États, la direction des travaux et dispersa dans divers cantonnements la majorité de l'armée. Après l'occupation par le comte Guillaume d'un château situé sur la rive gauche du Wahal, le château de Bylandt, les troupes qui bloquaient et bombardaient le fort de Schenk furent relayées par d'autres, à la fin de novembre. Une incursion des Impériaux en Gueldre fut brusquement arrêtée par la venue du prince d'Orange, et la garnison du fort, quoique ravitaillée et renouvelée par Jean de Nassau ne tarda pas à souffrir cruellement de la faim, des intempéries de la saison, et des boulets hollandais[3].

Pendant ce temps, les soldats français qu'on avait logés dans la Veluwe et dans plusieurs villes des Provinces-Unies, périssaient de misère ou de maladie, au désespoir de leurs chefs. Depuis le commencement de la campagne ils avaient été insuffisamment nourris et payés : au moment de la levée du siège de Louvain, Brézé très pessimiste ne voyait qu'un remède à leur triste situation, la paix[4], et quelques jours plus tard, il écrivait à

1. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XXXVII, lettre de l'infant au roi, 20 août 1635.
2. *Ibidem.*, le roi à l'infant, de Madrid, 11 déc. 1635.
3. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 292-93
4. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI; Louvain, 4 juillet 1635.

Bouthillier : je voudrais dire des « blasfèmes contre les munitionnaires et officiers des vivres..., car ils ont coupé la gorge à notre armée[1] ». Le baron de Charnacé avait été expédié alors à la Cour de France pour exposer l'état des choses et demander des secours[2]; mais il était revenu au commencement du mois d'août, rapportant pour tout réconfort l'ordre de pousser à quelque grande entreprise, comme le siège de Dunkerque ou d'Hulst, en tout cas de faire hiverner l'armée du roi dans le pays des États ou en pays neutre[3]. Bientôt Châtillon et La Meilleraie avaient été rappelés, à leur vive satisfaction, et Brézé, mécontent de rester, avait prédit que le prince d'Orange ne lui ferait rien faire qui fût « utile pour la France, glorieux pour nous, ni agréable à monseigneur le cardinal[4] ». Le siège du fort de Schenk avait naturellement absorbé toute l'attention et tous les efforts des Hollandais[5], et d'ailleurs l'affaiblissement des Français rendait impossible une autre opération. Malgré les instances réitérées des généraux, Richelieu n'envoya même pas l'argent nécessaire pour les payer, et les malheureux « affamez, nuds et désespérez » se livrèrent à des excès déplorables : bientôt les habitants des villes où ils étaient casernés, se plaignirent de ces désordres, et les États Généraux envoyèrent deux de leur membres faire des représentations à ce sujet à Charnacé et à Brézé : il était urgent, dirent-ils, de mettre fin au dénument des soldats, qui provoquait des scènes odieuses, « jusques-là que non « seulement ils dépouillent les vifs, ains qu'en aucuns endroits « ils n'ont espargné les morts mesmes, déterrant les corps pour « les chemises et linges dont ils sont enveloppez, et se servant

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI, 14 juillet 1635.
2. *Ibid.*, Brézé et Châtillon au Roi, 14 juillet 1635.
3. *Ibid.*, Instruction de Chantilly, 1er août 1635.
4. *Ibid.*, Nimègue, 15 août 1635, lettre à Bouthillier.
5. *Ibid.*, le prince d'Orange avait écrit à Richelieu le 15 août pour le supplier de faire quelque chose « pour le bien commun », tandis qu'il occupait « par deçà » le gros des forces ennemies.

« de leurs cercueils pour leur eschauffage...[1] » On voyait des officiers mendier dans les rues, quelques-uns vendre à vil prix leur chevaux tout harnachés, d'autres se coucher sur les places et les marchés pour ne plus se relever[2]. Une épidémie de peste apportée par ces misérables fit de terribles ravages : en octobre, il mourut quatre cents personnes par semaine à Amsterdam, et la ville perdit en peu de temps vingt-cinq mille âmes[3]; à Leyde, on enterra près de seize mille personnes[4]. Dans les premiers jours de décembre, on conçut quelque espoir, lors de l'arrivée en Hollande de Jean Heuft, le receveur attitré à Paris des subsides français; mais Heuft, chargé de fournir six cent cinquante mille livres pour des levées en Hesse et ailleurs[5], n'avait rien à distribuer aux dix mille hommes qui agonisaient dans les Provinces-Unies. Brézé écrivait avec colère que son intelligence n'était pas assez grande pour comprendre ce qui se passait, et se lamentait de voir mourir de faim « les meilleures troupes qui soient peut-estre dans Europpe[6] ».

C'est de cette façon lugubre que se termina la campagne de 1635 dans les Pays-Bas[7]. Après les rêves qu'avait suscités la victoire d'Avein, le réveil était brutal. L'opinion publique s'égara en cherchant la cause de ces ignominies. Tandis qu'en Hollande on maudissait l'incurie du gouvernement français qui ne payait pas ses troupes, en France on rejeta toutes les res-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVII; 12 déc. 1635 : « substance de ce que les sieurs de Vosbergen et Weede (Reede, sans doute), ont eu charge de représenter de la part de Messieurs les Estats Généraux. »

2. Cf. Wagenaar, *Op. cit*,, Deel XI, p. 209, note 3.

3. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XXXVII, f[os] 216-219. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f[o] 11, Namèche, *Op. cit.*, XXII, 317.

4. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 301.

5. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVII. Instruction datée de Paris, 15 novembre 1635. Aubéry, *Mémoires pour l'histoire de Richelieu*, II, p. 494-95 : convention de Ruel, 16 novembre 1635 entre Bullion et Heuft pour le paiement de 650,000 livres.

6. *Ibid.*, La Haye, 12 déc. 1635.

7. Voir certains détails sur cette campagne *apud* O. Vigier : *Une invasion en France sous Louis XIII*, Revue des Questions Historiques, 1[er] oct. 1894.

ponsabilités sur le prince d'Orange et les Hollandais. Des contemporains, témoins des événements, comme Pontis et La Rochefoucauld, ont déclaré que Frédéric-Henri avait été jaloux des maréchaux de Châtillon et de Brézé et leur avait nui de toutes façons[1]. D'autres, comme Louis Aubéry, Tallemant des Réaux et La Neuville, ont prétendu que le prince continuait à en vouloir à Richelieu pour ses anciennes intrigues dans la principauté d'Orange, et qu'il avait affamé volontairement ses alliés[2]. Ce sont là des légendes dont il faut faire justice. Richelieu lui-même a défendu dans ses *Mémoires*, celui qu'on accusait; il n'a pu se persuader « qu'une personne de sa condition voulût perdre « son honneur, pour satisfaire à quelque envie[3] ». Grotius, alors résident de Suède à Paris, a entendu le cardinal s'élever contre les calomnies qui circulaient à la cour[4]. Les faits, du reste, sont la meilleure justification du prince d'Orange : depuis sa rencontre avec les Français jusqu'au retour dans les Provinces-Unies, on le voit sans cesse préoccupé de leur nourriture, en même temps que de celle de ses hommes; à plusieurs reprises il leur fournit des milliers de livres de pain[5], et, quand il s'agit de leur assigner des quartiers d'hiver, il les répartit dans les meilleures villes du pays. De nombreux et incontestables témoignages prouvent que les soldats malades ont été soignés dans les hôpitaux, et que les municipalités hollandaises ont fourni libéralement à beaucoup d'entre eux de l'argent et des vivres[6]. C'est donc à la négligence des ministres français et à

1. Cf. *Mémoires* cités, *Loc. cit.*
2. Cf. Louis Aubéry, *Op. cit.*, p. 322-23. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, II, 135. La Neuville, *Op. cit.*, II, p. 258-61.
3. *Loc. cit.*, VIII, p. 613.
4. *Op. cit.*, I, p. 72. Lettre du 2 août 1635 : « audio quotidie Gallorum questus de principe Arausionensi, quod pugnam detrectaverit, de alimentis non providerit in tempore. Sed cardinalis Riceliacus ejus famam tuetur... ».
5. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI, *passim*. Brézé écrit le 16 juin 1635 que le prince leur a fourni 200,000 livres de pain à Maëstricht.
6. Cf. Avenel, *Op. cit.*, V : mémoire pour le roi, du 4 janvier 1636. — Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, 209 ss.

l'organisation défectueuse du service des intendances[1] qu'on doit imputer le dénûment de l'armée royale. Quant à l'insuccès des opérations, auquel ce dénûment ne fut pas étranger, on peut l'expliquer par d'autres motifs encore : d'abord, comme Richelieu, par ce fait que le prince d'Orange « excellent aux sièges », n'était pas accoutumé à une guerre de campagne[2]; La Meilleraie déplorait au mois de juillet la lenteur du stathouder qui avait permis aux Impériaux de secourir l'infant, avait « désespéré nos soldats, et redonné le cœur à nos ennemis[3] ». Ensuite, les chefs de l'armée française n'étaient pas à la hauteur de leur tâche; les armes de la France avaient été rouillées par une longue paix, et Richelieu n'avait sous la main aucun bon général[4]; il l'avait reconnu de longue date[5], d'où son désir de donner un commandement à Henri de Bergh, de confier au prince d'Orange la direction suprême. Quoi qu'ait dit Pierre Cornelis Hooft de la sagesse et de la science des officiers français, qu'il mettait au-dessus des espagnols[6], il est certain qu'ils étaient à cette époque très inexpérimentés : en attendant Condé et Turenne, on en était réduit à Châtillon et à Brézé, et on était si ignorant qu'en 1621, au siège de Saint-Jean-d'Angely, « personne ne savait comment on faisait des tranchées[7] ». Quiconque avait servi sous Maurice de Nassau ou Frédéric-Henri était écouté « comme un oracle[8] », et l'on était heureux de trouver à l'étranger les talents qui manquaient dans le royaume[9]. Si l'on

1. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI; surtout plusieurs lettres du 14 juillet 1635. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f° 11, rapporte un bruit assez invraisemblable, suivant lequel Brézé aurait perdu au jeu l'argent destiné à la solde des troupes.

2. Cf. *Mémoires*, *Loc. cit.*

3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI; lettre au cardinal, 14 juillet 1635.

4. Cf. Montglat, *Mémoires*, *Loc. cit.*, p. 41.

5. Cf. *Mémoires*, *Loc. cit.*, VIII, p. 438.

6. Cf. *Werken*, Amsterdam, 1671, in-4°, p. 50-51. Lettre à Baak, du 11 août 1630.

7. Cf. Tallemant des Réaux, *Op. cit.*, V. p. 206-207.

8. Cf. Montglat, *Loc. cit.*, p. 41.

9. Cf. un rapport curieux d'Olivarez à Philippe IV, en mars 1640, où il montre la France utilisant successivement Gustave-Adolphe, Bernard de Weimar et les

ajoute que ni les États Généraux ni le prince d'Orange ne souhaitaient au fond la réalisation des clauses stipulant le partage des Pays-Bas, et qu'ils étaient avant tout préoccupés de défendre les frontières de la République[1], on a toutes les raisons de l'échec de 1635.

Je ne crois pas en effet que les négociations secrètes entamées en automne entre les Provinces-Unies et l'infant aient exercé une influence appréciable sur les opérations militaires : de part et d'autre on sentait qu'il fallait avoir le dessus pour conclure une trêve avantageuse. Je reviendrai plus loin sur ces pourparlers assez louches dont la France s'inquiéta et s'irrita, et qui se renouvelèrent plus d'une fois de 1635 à 1642, sans aboutir d'ailleurs à aucun résultat. Je ne les signale ici que pour mémoire, en les distinguant soigneusement de ceux qui eurent lieu à la même époque pour une paix générale : le pape avait fait proposer au mois de septembre la réunion d'un congrès, et la France en avait informé immédiatement ses alliés, après avoir déclaré qu'elle ne se séparerait pas d'eux[2]. Il est bon d'opposer ce procédé loyal à l'attitude équivoque des Hollandais. Brézé et Charnacé, accrédités auprès des États en qualité d'ambassadeurs extraordinaire et ordinaire, en novembre 1635[3], purent à bon droit se plaindre de la différence, ce qui n'empêcha pas le prince d'Orange de se faire une arme des offres du pape à Paris[4]. Peut-être le Saint-Siège avait-il en vue de réconcilier entre elles les puissances catholiques, mais les réserves faites par Richelieu enlevaient toute portée à cette intervention; le cardinal ne songeait nullement à traiter au premier jour de la guerre,

stathouders de Hollande; cité par Canovas del Castillo : « *Estudios del reinado de Felipe IV* », 2 vol. in-12, Madrid, 1888, I, p. 413 ss.

1. Cf. Abraham de Wicquefort : *Histoire des Provinces-Unies*, IV, p. 27.

2. Cf. Avenel, *Op. cit.*, V, 15 septembre 1635. — Voir aussi A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI, 24 sept. et 11 nov. 1635. — *Mémoires* de Richelieu, *Loc. cit.*, VIII, p. 662.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVII, lettres de créance du 5 novembre 1635.

4. *Ibid.*, *Corr. des Pays-Bas*, XI, lettre de Charnacé du 17 oct. 1635.

comme on le lui reprochait, et le congrès dont on parlait n'était pas près de s'ouvrir[1].

Continuation de la guerre. — La politique des traités de subsides jusqu'à la mort de Richelieu.

De bonne heure, jugeant qu'il n'y avait plus rien de considérable à tenter en 1635, le gouvernement français avait fait des plans pour 1636. A la fin de septembre, Brézé et Charnacé avaient eu ordre de pousser Frédéric-Henri pour le printemps suivant à « quelque grand dessein à sa mode, c'est-à-dire quelque siège important[2] ». Le prince s'était borné à répondre qu'il fallait rester réunis pour commencer ensemble la campagne prochaine[3], à quoi Richelieu n'était guère disposé. Les événements récents l'avaient dégoûté d'une action commune sous un seul chef[4]. Les derniers mois de l'année se passèrent à examiner divers projets, notamment celui d'une attaque par mer contre l'Espagne[5], projets qui furent ensuite abandonnés. D'autre part, le cardinal auquel pesait le sort douloureux des troupes de Brézé, prit des mesures pour éviter le renouvellement de semblables malheurs; au début de janvier 1636, il proclama la nécessité de payer aux soldats des « monstres » régulières[6], et peu après il recommanda expressément à M. de Bullion d'assurer ces paiements à l'avenir[7].

L'année 1636 fut signalée pour les Provinces-Unies par de

1. On ne savait même pas où il pourrait se tenir. Le roi d'Espagne, cependant, qui ne cherchait qu'à séparer la France et les Hollandais, se félicitait de la proposition du pape et avait déjà, en décembre 1635, fait choix de ses futurs plénipotentiaires au Congrès. — Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. généraux*, XXXVII, lettre de Madrid, 21 décembre 1635.

2. Cf. Avenel, *Op. cit.*, V, 15 sept. 1635.

3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI, Lettre de Charnacé du 6 oct. 1635.

4. Cf. Avenel, *Loc. cit.* — Instruction à Brézé du 16 oct. 1635.

5. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XV : 2 nov. 1635; instruction pour Charnacé *Corr. des Pays-Bas*, XI, 11 nov. 1635; instruction pour Brézé et Charnacé.

6. Cf. Avenel, *Op. cit.*, V; Ruel, 4 janvier 1636.

7. *Ibid.*, 24 janvier 1636.

longues négociations avec la France et par de médiocres entreprises contre les Espagnols. Tout d'abord il fallait trancher la question de l'action commune ou séparée des armées, et décider si on laisserait en Néerlande les Français qui s'y trouvaient ou si on les rapatrierait. Les États et le prince d'Orange se prononcèrent pour la première alternative, tout en se plaignant des désordres de leurs auxiliaires, et en réclamant sans cesse qu'on y mît fin[1]. Le maréchal de Brézé, qui depuis longtemps demandait à revenir en France prit congé de Leurs Hautes Puissances le 22 février[2], avant qu'on fût arrivé à une solution. Six jours plus tard, l'ambassadeur hollandais, Adrian Pauw, dans une audience royale à Saint-Germain-en-Laye, priait Louis XIII d'entretenir dans son pays, afin de le protéger d'une invasion, dix mille hommes de pied et deux mille chevaux[3]. En présence de cet entêtement, Richelieu comprit qu'il devait se résigner à un sacrifice d'argent. Le 21 mars, il fit écrire par Brézé au baron de Charnacé, resté seul chargé de l'affaire[4], qu'il pouvait offrir jusqu'à deux millions de livres, en échange du retour des troupes du roi ; si les États avaient de plus hautes exigences, il offrirait de leur laisser cinq mille hommes et de leur payer quinze cent mille livres ; à toute extrémité, il était autorisé à leur accorder les douze mille hommes désirés. mais on espérait bien ne pas être obligé d'en venir là[5]. Charnacé reçut ces instruc-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII. Plaintes des Etats Généraux remises le 15 janvier 1636 aux ambassadeurs du roi. — Lettre de Frédéric-Henri à Richelieu, 19 mars 1636. — Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*; le 23 avril 1636, le roi répond aux réclamations, que ses troupes sont en général bien payées et qu'il ne faut pas exagérer le « manquement » qui s'est produit en 1635.

2. Cf. A. H. *Ibidem*.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII, discours de Pauw au roi, le dernier février 1636.

4. *Ibid.*, XIX ; on voit, par une lettre de Chavigny à Charnacé que ce dernier avait été prié par les Etats de faire un voyage en France, et que le roi ne l'avait pas permis (27 mars 1636).

5. *Ibid.*, XVIII ; lettre de Brézé à Charnacé du 21 mars 1636. Cf. Avenel, *Op. cit.*, V. 19 mars 1636, Richelieu à Charnacé.

tions dans les premiers jours d'avril : il se rendit alors à l'assemblée des États qui nomma, pour s'aboucher avec lui, quelques députés déjà au courant « des besognes de France » (tot de fransche Sacken[1].) Un accord se serait vite établi si l'on n'avait débattu avec âpreté le chiffre des subsides : Charnacé en effet ne proposa que quinze cent mille livres, malgré les réclamations des commissaires, avertis sous main par Adrian Pauw que l'ambassadeur pouvait aller jusqu'à deux millions[2]. Encore au mois de mai les Hollandais n'en voulaient pas démordre[3], et Richelieu de son côté approuvait la réserve de Charnacé[4]. Cependant la reddition du fort de Schenk rendit moins nécessaire la présence des soldats français sur le bas Rhin, et au moment où le cardinal songeait à les envoyer en Allemagne au secours de Coblentz[5], les États consentirent à leur embarquement[6]. Charnacé y assista en personne, à Rotterdam, et compta sept mille cent fantassins et deux mille six cents cavaliers, derniers survivants d'une belle armée. Le 3 juin ils mirent à la voile, et en quelques jours furent transportés sur les côtes de France, à Calais, à Dieppe et à Fécamp[7].

Il est certain que Charnacé, pour régler cette importante question, avait dû signer une convention provisoire; plusieurs auteurs, entraînés sans doute par ce raisonnement, ont tenu à trouver un texte, et ont commis la faute de réimprimer mot pour mot, à la date du 16 avril 1636, le traité conclu deux ans

1. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 15 avril 1636.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII; pièces des 21 et 24 avril et lettre de Charnacé du 1er mai 1636.
3. *Ibid.* Mémoire des Etats du 5 mai 1636.
4. *Ibid.* Mémoire à Charnacé, 17 mai. — Cf. Avenel, *Op. cit.*, V, Richelieu à Charnacé, 16 mai 1636.
5. *Ibid.* Mémoire baillé à M. le duc de Bouillon s'en allant en Hollande, 17 mai 1636.
6. Cf. Avenel, *Op. cit.*, V, 27 mai 1636, Charnacé au roi.
7. *Ibid.*, 31 mai 1636, Charnacé à Richelieu. — Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 197. — O. Vigier, *Loc. cit.*, p. 444.

auparavant entre la France et les États[1]. La convention définitive ne fut arrêtée que beaucoup plus tard[2], après que Charnacé eut commencé sur l'ordre de Richelieu, une distribution générale de présents : quatre-vingt-douze mille livres furent réparties en quelques mois entre les députés les plus influents des États Généraux, le greffier Musch, le pensionnaire Cats, Noordwijck, Ploos, Ripperda, Haersolte, Knuyt[3]. Ils touchèrent tous sans arrière-pensée, à l'exception de Vosbergen et de Haersolte qui eurent des scrupules et refusèrent[4]. Ce placement, fait à propos, malgré la répugnance de Charnacé, ne fut pas inutile à la conclusion du traité du 6 septembre 1636, dont voici les principales clauses : le roi s'engageait à assister les États de quinze cent mille livres pour un an, à partir du jour de la signature; l'argent devait être employé effectivement à l'entretien de levées extraordinaires, en en défalquant les sommes dues à certaines villes pour le logement des troupes royales, le prix d'entretien de deux régiments français et les pensions de leurs officiers[5]. En somme, Charnacé était parvenu à faire rentrer en France les débris de l'armée de Brézé et à ne pas dépasser le chiffre de quinze cent mille livres, auquel il s'était buté : mais le traité du 6 septembre 1636, dont Richelieu s'applaudit, n'en était pas moins aussi onéreux à la France qu'avantageux aux Provinces-Unies : en faisant l'alliance offensive du 8 février 1635, elles avaient renoncé aux subsides français; dix-huit mois après, elles en obtenaient de nouveau, et une fois la carrière

1. Celui du 15 avril 1634. — Cf. Léonard, *Op. cit.*, V. — Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie, p. 124-25. — La Neuville, *Op. cit.*, II, 284.
2. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, mai à septembre 1636.
3. Cf. Avenel, *Op. cit.*, V; lettres de Richelieu à Charnacé des 22 avril et 8 août 1636. — A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII, lettres de Charnacé des 17, 23 juin et 10 octobre 1636 : Musch eut la grosse part (20 000 livres) Noordwijck et Ploos 10 000, Cats 6 000, Knuyt 5 000.
4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, fos 34-35. — A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII; compte de Charnacé du 10 octobre 1636.
5. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie, p. 127-28.

ouverte elles ne devaient plus la laisser se fermer. Chaque année, parallèlement aux plans de guerre, on les vit soumettre d'avance au roi de France la quittance de leurs services.

Tandis que Charnacé menait à bien, non sans peine, ces laborieuses négociations, la lutte contre l'Espagne se poursuivait avec mollesse, du côté des Hollandais. Le siège du fort de Schenk, continué pendant l'hiver, les avait occupés jusqu'à la fin d'avril. Malgré les efforts des lieutenants de l'infant et des impériaux sous Piccolomini, la place avait été peu à peu bloquée de toutes parts, et les postes avancés qui l'appuyaient, sur la rive gauche du Rhin, comme le château nommé Griethuis et le fort Saint-Ferdinand, enlevés l'un après l'autre. La garnison épuisée avait capitulé et était sortie le 30 avril 1636 avec les honneurs de la guerre[1]. Le comte Guillaume de Nassau avait ensuite délivré Clèves de l'occupation ennemie, et le prince d'Orange, satisfait d'avoir recouvré « la clef » des Provinces-Unies, avait permis aux siens de prendre un repos bien gagné[2]. Par suite de cette campagne d'hiver, l'armée des États s'étaient dispersée juste à l'époque où elle se réunissait d'ordinaire.

Cela ne pouvait convenir à Louis XIII qui craignait d'avoir sur les bras tous les ennemis. Il avait fait mettre sur le tapis plusieurs entreprises et avait accueilli sans défaveur une proposition d'assiéger Dunkerque par terre et par mer[3]; mais on en était resté aux projets. Quand la belle saison arriva, on fut pris au dépourvu, et ce furent les Espagnols qui attaquèrent. Je n'ai pas à raconter ici en détail la célèbre invasion de la Picardie par le prince Thomas[4], avec Piccolomini et Jean de Wert, ni

1. Voir tous les détails dans Commelyn, *Op. cit.*, p. 301-10.

2. *Ibid.*, et *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 196. — La Pise, *Op. cit.*, p. 811, dit que le prince avait repris « en lion » ce que ses ennemis lui avaient ravi « en renards ».

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII : lettre de Frédéric-Henri du 23 février 1636 ; discours de Pauw du dernier février.

4. Le cardinal infant resta à Avesnes pour tout surveiller. Cf. A. B. *Secr. esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XXXIX; avis de Roose et de la Junte, du 26 juin 1636.

les sièges de La Capelle, du Catelet et de Corbie, ni la terreur de Paris; on sait comment l'énergie de Richelieu fit merveille, comment Corbie fut reprise, et les envahisseurs repoussés du sol français[1]. Ce que l'on connaît moins bien c'est le rôle des alliés du roi de France pendant cette crise. Le baron de Charnacé se remua fort pour les porter à une diversion. Le 11 juillet, il remit aux États Généraux un mémoire dans ce sens[2], et ses instances ne tardèrent pas à être couronnées de succès : le prince d'Orange donna rendez-vous à ses troupes sur les bords de la Meuse, près du château de Voorn et des villages de Lith et Lithoien, et les États firent dire à Charnacé le 30 juillet que leur armée serait prête à agir sous peu de jours[3]. En effet, dans le courant du mois d'août, Frédéric-Henri se mit en marche vers Bréda et vint camper à quelques milles de cette place. Richelieu a dit dans ses *Mémoires* que le prince « se comporta bien en cette occasion », et qu'il aurait voulu agir avec vigueur[4]; il semble plus probable qu'il se proposa simplement de faire une démonstration, propre à alarmer les Espagnols et à les empêcher d'employer toutes leurs forces contre la France. Cette démonstration réussit. Le comte de Féria, auquel l'infant avait remis, à son départ pour la frontière du sud, le gouvernement provisoire des Pays-Bas[5], s'était préoccupé de bonne heure des agissements possibles des Hollandais et avait réuni un corps d'armée imposant entre la Demer et la Nèthe ; quand il apprit que Bréda était menacée, il se hâta de s'en rapprocher et s'établit

1. Cf. parmi les nombreuses sources, la relation de cette campagne par Vincart, publiée dans les *Documentos ineditos para la historia de Espana*, LIX, 1873. — Cf. O. Vigier, *Loc. cit.*

2. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*, 11 et 12 juillet 1636.

3. *Ibid.*, 30 juillet 1636.

4. Collection Michaud et Poujoulat, 2e série, IX, p. 67.

5. Cf. A. B. *Loc. cit.*, Instruction du 2 juillet 1636, donnée au comte de Feria. On voit dans les documents de la même année qu'un plan général pour réorganiser le gouvernement des Pays-Bas fut élaboré par Philippe IV, mais ne fut pas appliqué.

aux environs d'Anvers. Le reste de la campagne se passa à s'observer réciproquement, et on ne tira de coups de feu que dans le Luxembourg et le Limbourg, où le duc de Bouillon prit et reperdit quelques petites villes[1]. Charnacé, qui avait suivi le stathouder, ne put le décider à bouger de Sprang, près de Bréda, où il passa plus de deux mois[2]. Au commencement de novembre, le comte de Féria ayant licencié ses troupes, le prince d'Orange fit de même, et rentra à La Haye. S'il n'avait pas tenté grand chose, du moins il avait immobilisé une partie des forces ennemies; on lui en sut gré en France, d'autant plus que les maladies sévissaient dans son camp[3], et que l'argent lui était mesuré avec parcimonie par les États Généraux[4].

Les opérations militaires n'avaient pas été plus brillantes sur mer que sur terre; déjà en 1635 les corsaires dunkerquois avaient fait une foule de prises et gêné considérablement le commerce et la pêche des Hollandais[5]; en 1636, ils continuèrent, et un léger échec que leur infligea le zélandais Evertsen[6], ne suffit pas à les intimider; d'autre part, les Espagnols, trompant la vigilance de l'amiral Dorp, réussirent à amener et à débarquer plus de quatre mille hommes en Flandre[7]. Au Brésil seulement, les États eurent à enregistrer des succès importants: Arrayal et le fort Saint-Augustin avaient été conquis l'année précédente[8]; en 1636, le colonel Artichowski, auquel était confié le commandement dans ces parages, battit les Espagnols dans diverses rencontres, et agrandit sensiblement les possessions de la Compagnie des Indes occidentales. Celle-ci résolut alors

1. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 317.
2. Quelques auteurs ont placé ce camp à Langestraat.
3. Cf. *Hugo Grotii Bref*, I, 248; lettre du 26 septembre 1636.
4. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, 235.
5. Cf. *Pseudo-mémoires de Jean de Witt*, p. 142-43.
6. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 313-14.
7. Cf. *Hugo Grotii Bref*, lettre citée.
8. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 297 ss.

de remettre à un grand personnage la direction de son nouvel empire colonial, et le 4 août 1636 Jean-Maurice de Nassau en fut nommé gouverneur pour cinq ans [1]. Il s'embarqua en octobre afin de rejoindre son poste où il allait gagner le surnom glorieux d'Américain.

Au milieu de ces faits de guerre, l'entente des États et de la France se maintenait, grâce à la prépondérance du parti orangiste. Frédéric-Henri restait à la fois le chef tout-puissant de l'Union et le fidèle allié de Richelieu. Son principal adversaire, Adrian Pauw, qu'il avait honorablement exilé à l'ambassade de Paris, lui parut assez peu dangereux pour qu'il cessât de s'opposer à son retour : une résolution des États Généraux permit à Pauw de quitter la France, au moment où les États de Hollande nommaient pensionnaire à sa place un homme doux et conciliant, le poète J. Cats [2]. Le départ de Pauw laissait vacant le poste important de ministre auprès de Louis XIII; on songea immédiatement à y pourvoir. Suivant un usage depuis longtemps en vigueur, la province de Hollande avait le privilège de désigner le titulaire de ce poste, quitte à soumettre son choix à la ratification des États Généraux. Cette fois l'opinion de la haute assemblée fut pressentie, et elle donna à entendre le 7 juin qu'il serait bon d'envoyer en France le sieur d'Oosterwijck, actuellement à Venise [3]; le lendemain les États de Hollande se conformèrent à cette indication [4], et leur élu fut rappelé d'Italie pour recevoir les instructions nécessaires. Guillaume de Lyere, sieur d'Oosterwijck, était, suivant les témoignages les plus autorisés, un homme honnête et instruit [5],

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f° 57. — Le 2 août, suivant Commelyn, p. 319.
2. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 30 mai 1636. — *Résolutions de Hollande*, 29 et 30 mai, et 4 juin 1636.
3. Cf. A. H. *Ibid.*, 7 juin 1636.
4. Cf. *Résolutions de Hollande*, 8 juin 1636.
5. Cf. *Hugo Grotii Bref*, I, 227. — Lettre du 22 août 1636 : « Vir nobilis, probus ac literatus ».

qu'un long séjour à Venise avait familiarisé avec les finesses de la diplomatie, sans assouplir une certaine raideur de caractère. Déjà en 1634, Charnacé parlant de lui comme d'un ambassadeur possible à Paris, avait déclaré qu'il était « homme fort entier, pour ne dire opiniastre, et peu homme de cour[1] » ; plus tard, Mazarin le comparait à « une statue[2] ». C'était un Hollandais avisé, froid et flegmatique. Avec cela il était décidé, comme le prouve une sorte de memento qu'il rédigea trois ans après, à ne pas suivre les fâcheux errements de ses prédécesseurs, à ne pas intriguer avec les factions à la Cour de France (comme l'avait fait François d'Aerssen), à ne pas négliger le service de Leurs Hautes Puissances pour plaire à d'autres (comme on l'avait reproché à Langerak)[3]. Ses instructions, qui ne furent rédigées qu'en décembre 1636, lui recommandèrent avant tout une attitude réservée et correcte ; il devait porter au roi et au cardinal les protestations d'amitié des États et exprimer la satisfaction que leur avait causée le traité du 6 septembre passé; il devait en même temps observer le cérémonial ordinaire et se couvrir en présence du roi, à sa première invitation; il devait réclamer le paiement des subsides promis, et des indemnités dues depuis 1625; il devait veiller aux intérêts des hollandais établis en France et demander l'exécution des arrêts du Parlement qui les exemptaient du droit d'aubaine. Pour ces questions d'ailleurs et pour les informations plus particulières dont il aurait besoin, il devait s'adresser au secrétaire d'ambassade, Euskerke[4]. Il était nommé pour trois ans seulement, mais son mandat était renouvelable et il fut renouvelé dans la suite. Le sieur d'Oosterwijck s'acquitta de ses fonctions sans éclat, mais d'une manière convenable; sous lui, comme sous Lange-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVI, lettre du 13 mars 1634.
2. Cf. Chéruel, *Lettres de Mazarin*, III; lettre du 8 mai 1648.
3. Cf. Vreede, *Op. cit.*, II, II, Appendice XXVII, p. 113-115.
4. Cf. le texte des instructions, A. H. *Register van Instructien* (1632-39) f°s 264-68. 16 décembre 1636.

rak, la légation des Provinces-Unies à Paris ne fit guère parler d'elle; la plupart des affaires « de considération », comme on disait alors, passèrent par-dessus la tête de l'ambassadeur dont les attributions furent presque exclusivement celles d'un consul.

Malgré la ferme volonté du prince d'Orange, de continuer la guerre, malgré les promesses qu'allait porter Oosterwijck à Louis XIII, le désir de la paix se faisait sentir dans la République. L'argent manquait, plusieurs provinces ayant été en retard pour l'apport de leurs contributions, si bien que le prince d'Orange s'était écrié un jour : « Si l'on ne veut pas me fournir les moyens de faire la guerre, je n'ai qu'à remettre mon épée au fourreau[1]. » Des troubles avaient éclaté en Frise où le peuple s'était déjà soulevé à diverses reprises contre les fermiers et collecteurs d'impôts; ces désordres avaient été aggravés par le bruit qui courait, que le receveur général, Jean van Bootsma, s'enrichissait aux dépens des deniers publics; Bootsma fut arrêté et ses biens confisqués, mais la situation n'en fut guère améliorée[2]. La province de Hollande protesta à son tour contre les charges qui la grevaient : à peine la campagne terminée, elle proposa de licencier cent soixante-trois compagnies d'infanterie et vingt escadrons de cavalerie[3], et de ne garder que vingt-deux mille hommes[4]. Frédéric-Henri, fort de l'appui du Conseil d'État, s'opposa à une réduction qui n'aurait plus permis d'offensive; Charnacé, justement ému de cette nouvelle, rappela aux États Généraux, en termes énergiques, leurs enga-

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f° 46. On y trouve aussi un propos, désavoué ensuite par le seigneur auquel on l'avait prêté : « Si le prince remettait l'épée dans le fourreau, il s'en trouveroit d'autres qui la tireroient avec plus de zèle que lui. »

2. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 217-25. On reconnut en 1637 l'innocence de Bootsma et on le remit en liberté. — Cf. *Het leven van Frederik-Hendrik*, II, 174.

3. Cf. Capellen, *Op. cit.*, II, 14 ss. — *Résolutions de Hollande*, 15, 16 et 21 décembre 1636.

4. Cf. Sande, *Op. cit.*, p. 286.

gements envers le roi de France (16 décembre), et obtint le maintien des anciens « états de guerre[1] »; il déclara, du reste, que c'était le meilleur moyen de parvenir à la paix. Tout le monde avait alors ce mot-là à la bouche, et l'idée d'un Congrès européen avait fait du chemin, depuis 1635 : le 30 avril 1636, Charnacé en avait officiellement parlé aux États Généraux; ceux-ci avaient demandé qu'il se tînt à Utrecht, ajoutant qu'ils accepteraient à la rigueur Xanten ou Cologne[2]. Depuis lors, Cologne avait été choisie, et la France comptait y envoyer des députés, dès que le roi d'Espagne et l'Empereur auraient accordé des passeports pour les plénipotentiaires de ses alliés[3]. Cette restriction devait être la pierre d'achoppement du Congrès : Philippe IV qui, l'année précédente, avait paru disposé à s'y faire représenter, ne pouvait y admettre des « rebelles »; il fut indigné quand l'infant lui écrivit que les Hollandais voulaient « s'introduire » dans la négociation[4]. Richelieu avait beau dire en décembre 1636 que la paix serait faite dans six mois[5]; il n'en pensait rien, au fond. La question des passeports allait être discutée pendant des années, avant d'être résolue.

Les prétentions contradictoires des États et de l'Espagne à la souveraineté de la « Mairie » de Bois-le-Duc, amenèrent en plein hiver un redoublement d'hostilités. Les États publièrent une ordonnance reprochant aux Espagnols de jeter en prison ou de chasser les pasteurs du district contesté, et déclarant de bonne prise les ecclésiastiques, hommes ou femmes, et les magistrats, assermentés au roi d'Espagne, qu'on y trouverait

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f° 35. Suivant van den Sande, *Loc. cit.*, avec les garnisons et les troupes extraordinaires, la République entretenait alors de cinquante-huit à soixante mille hommes.

2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII. — A. H. *Rés. Et. Gén.* Réponse des Etats du 4 mai 1636.

3. *Ibid.*, XIX; le roi à Charnacé, 3 nov. 1636.

4. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XXXIX, Arras, 10 octobre 1636

5. Cf. *Hugo Grotii Bref*, I, 280 (lettre du 18 décembre 1636).

(2 décembre 1636[1]). En exécution de cette ordonnance, les Hollandais firent dans les environs de Bois-le-Duc de véritables razzias de curés et de moines; ceux-ci s'enfuirent dans les Pays-Bas espagnols, et l'exode fut si considérable « qu'un jour on vit entrer dans Anvers quarante-sept chariots et charrettes, pleins de prêtres, de moines et de moinesses[2] ». La réponse de l'infant ne se fit pas attendre : il rédigea même dans sa colère un décret atroce où il défendait de cultiver et de semer dans la « Mairie » de Bois-le-Duc, et permettait de faire main basse sur les habitants. Le décret ne fut pas promulgué, mais la violence fut opposée à la violence, et les anciennes « rétorsions » se perpétuèrent.

L'année 1637 commença sous ces auspices qui ne présageaient guère un rapprochement entre les belligérants : on était trop loin de s'entendre pour qu'un Congrès pût se réunir avec quelque chance d'aboutir. Sur les instances de Charnacé, les États-Généraux firent rédiger des saufs-conduits pour les députés des puissances ennemies (19 février), mais ils décidèrent de ne délivrer ceux des Espagnols qu'après en avoir reçu eux-mêmes dans une forme convenable[3]. Or Philippe IV se refusa à un acte par lequel il aurait implicitement reconnu l'indépendance des Hollandais; Richelieu essaya en vain de l'y déterminer par l'intermédiaire d'un cavalier français, réfugié en Espagne après avoir perdu sa faveur, et qui cherchait à la regagner, le baron de Pujol; on lui répliqua que les Hollandais n'avaient pas besoin de passeports pour aller à Cologne, puisqu'ils ne traversaient pas de territoires espagnols[4]. Dans ces conditions la France résolut de faire cause commune avec ses

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII. — B. N., f[ds] fr., n° 9022.
2. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 319.
3. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f° 115. — A. E. *Corr. de Hollande*, XX; lettre de Charnacé du dernier février 1637.
4. Cf. plusieurs pièces concernant cette négociation de Pujol à Madrid, dans Canovas del Castillo, *Op. cit.*, I, appendices, p. 390-400.

alliés. Le comte d'Avaux, envoyé au mois d'avril à Hambourg pour s'entretenir des intérêts du comte palatin avec des députés anglais et suédois, eut ordre de passer par La Haye, et de se rendre compte des dispositions des États et du prince d'Orange[1]. Peu de temps après, le sieur de La Garde fut expédié au légat du pape à Cologne, le cardinal Ginetti, afin de l'avertir que le roi n'enverrait pas d'ambassadeurs tant que les États Généraux ne pourraient participer au Congrès. La Garde devait aller voir et traiter amicalement le résident des États à Cologne, le sieur Bilderbeeck[2]. Ce dernier déclara de son côté au légat que ses maîtres attendaient les passeports de l'Espagne[3]. Ils n'étaient pas près de les recevoir, du moins dans les termes qu'ils désiraient; la formule où ils s'intitulaient. « Les seigneurs les États « Généraux des Provinces Unies du Païs-Bas », ne pouvait convenir à Philippe IV; quand il se résigna à autoriser une première rédaction de passeports, il recommanda à l'infant de le faire avec don Francisco de Melo et le président Roose, et de façon à ne pas préjudicier à sa souveraineté; il le prévint en même temps, qu'il n'admettrait avec les Hollandais qu'une négociation « à part[4] »; c'était condamner d'avance et sans rémission le Congrès de Cologne.

La lutte continua donc, et le prince d'Orange, auquel Louis XIII venait de décerner le titre d'Altesse[5], pour le récompenser de sa loyale amitié, se montra résolu à entreprendre quelque expédition considérable. Richelieu ne demandait qu'à le seconder et à se venger de l'invasion de la Picardie;

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XIX; 10 avril 1637, le roi à Charnacé. — *Hugo Grotii Bref*, I, 335 et 337; 9 et 17 avril 1637. — *Correspondance inédite du comte d'Avaux avec son père*, publiée par Boppe, 1 vol. in-8°. Paris, 1881, p. 96 ss.

2. Cf. A. E. *Loc. cit.* — Instruction à La Garde, 30 mai 1637.

3. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f° 116.

4. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XLI; lettre du 15 septembre 1637.

5. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII et XIX (déc. 1636) et XX (janvier-février 1637); voir à la fin du chapitre.

malheureusement, de nouvelles complications intérieures s'étaient produites à la fin de 1636 et gênèrent son action en 1637. Le duc d'Orléans avait fait des siennes pendant le siège de Corbie : d'accord avec Louis de Bourbon, comte de Soissons, et des aventuriers comme Saint-Ibar et Montrésor, il avait comploté l'assassinat du cardinal. Le coup ayant manqué, les conjurés s'étaient sentis suspects, et dans la nuit du 19 au 20 novembre 1636, s'étaient enfuis de la Cour, les uns à Blois les autres à Sedan. Gaston d'Orléans, dont les révoltes ne duraient jamais longtemps, fit sa paix dès février 1637, avec le roi son frère[1]; mais le comte de Soissons se soumit moins vite : il chercha à entraîner dans ses intrigues le duc de Bouillon, envoya Saint-Ibar à Bruxelles, auprès de Marie de Médicis et de l'infant, et fut sur le point de traiter avec les Espagnols[2]; ce n'est qu'à la fin de juillet qu'il se décida à rentrer dans l'obéissance par la convention de Sedan[3]. Les Espagnols qui avaient espéré tirer parti de sa défection, tout en évitant de perdre avec lui leur argent[4], se trouvèrent déçus une fois de plus. Ils continuèrent pourtant à fomenter des mécontentements en France, s'insinuant jusque dans l'alcôve royale, et entretenant une correspondance suivie avec la reine Anne. La découverte de ces pratiques inquiéta fort le cardinal, non moins que les relations secrètes de Marie de Médicis avec le Père Caussin, confesseur du roi. Il serait exagéré d'adopter le mot de Montglat, suivant lequel « les intrigues du cabinet donnèrent plus de peine « au cardinal de Richelieu que toute la guerre étrangère[5] »;

1. A Orléans. — Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX; lettre de M. de Noyers à Charnacé; Orléans, 7 février 1637.

2. Un traité fut même signé en son nom par la Reine Mère à Bruxelles, le 28 juin, mais il ne le ratifia pas.

3. 26 juillet 1637. — Cf. *Mémoires* de Richelieu, *Loc. cit*,, IX, p. 116-17. Henrard, *Op. cit.*, p. 582-93.

4. Cf. A. B. *Loc. cit.*, XL. Le roi à l'infant, 10 août 1637.

5. *Mémoires*, *Loc. cit.*, p. 59.

il est certain néanmoins que les premières nuisirent beaucoup à l'autre. L'arrestation du valet de chambre, La Porte, la fuite de Mme de Chevreuse en Espagne, le renvoi du Père Caussin détournèrent tant soit peu des événements extérieurs l'attention de Richelieu. Le cardinal de La Valette et le maréchal de Châtillon, qui dirigèrent deux armées, en Hainaut et en Luxembourg, se contentèrent d'enlever quelques places de la frontière, Landrecies, La Capelle, Maubeuge, Damvillers. Le nord des Pays-Bas fut aussi, après l'abandon de divers desseins, le théâtre d'une guerre de sièges.

Au mois de février, les États Généraux avaient sollicité l'exécution du traité de subsides et présenté à Charnacé un plan de campagne : leur armée attaquerait Anvers, Hulst ou Bréda, tandis que celle du roi assiégerait Dunkerque ou Gravelines[1]. Après de longues discussions et l'échec d'une entreprise contre Hulst (fin avril), le prince d'Orange consentit, sur les instances de Charnacé, à préparer une attaque contre Dunkerque[2]; plusieurs articles furent même passés à ce sujet, entre l'ambassadeur du roi et sept commissaires des États (10 juin)[3]. Le sieur d'Aiguebère, qui servait de courrier, apporta ces articles à Fontainebleau, où résidait la Cour. Il fut aussitôt renvoyé à Calais, avec ordre au gouverneur, comte de Charost, de rassembler trois ou quatre mille hommes, pour aider au siège de Dunkerque[4]. Pendant ce temps, Frédéric-Henri réunit, entre Rhin et Meuse, une vingtaine de mille hommes; de nombreux navires furent équipés pour les transporter de là sur les côtes de Flandre. Un accès de goutte retint le prince à La Haye et retarda l'embarquement qui eut lieu au commencement de juillet seulement; la flottille descendit la Meuse sans difficulté,

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX. La Haye, 19 et 28 février 1637.
2. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 323. — *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 200-201. — A. E. *Loc. cit.*; lettres de Charnacé en mai 1637.
3. Cf. A. E. *Loc. cit.*
4. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XII; mémoire du 20 juin 1637.

mais, après avoir passé Dordrecht, fut assaillie par une violente tempête qui la dispersa dans les canaux de la Zélande. Une fois reformée dans la rade de Rammekens, elle se trouva arrêtée près de deux semaines par des vents contraires[1]. En présence de ces obstacles, le prince d'Orange se décida brusquement à changer ses plans. Il envoya dire au comte Henri-Casimir, stathouder de Frise, resté sur les bords du Rhin, de marcher sur Bréda, et lui-même en prit le chemin, après avoir abordé à Berg-op-Zoom[2].

La ville de Bréda, déjà plusieurs fois prise et reprise depuis cinquante ans, faisait partie du patrimoine des princes d'Orange; c'était, d'autre part, une place importante, qui commandait un vaste et fertile district du Brabant septentrional, et d'où les Espagnols menaçaient sans cesse les pays de la Généralité. Elle passait pour imprenable, avec ses dix-sept grands bastions, ses fossés de deux cents pieds de large et de dix de profondeur, remplis d'eau, et ses autres fortifications élevées par Maurice de Nassau[3]; Spinola avait mis neuf mois à s'en rendre maître, et bien qu'on eût songé maintes fois depuis à la reprendre, on n'avait osé s'y risquer. Frédéric-Henri eut l'audace de le faire, sans s'inquiéter ni des trois mille cinq cents hommes de la garnison, ni des secours que l'infant se disposait à amener. Ce siège, qui fut la répétition de ceux de Bois-le-Duc et de Maëstricht, allait mettre le comble à sa réputation de poliorcète. Les Hollandais, campés devant Bréda à partir du 21 juillet, se retranchèrent dans leurs lignes de circonvallation, inondèrent le pays environnant en barrant les rivières d'Aa et de Mark, et parurent inattaquables du dehors. Le cardinal-infant renonça à briser le cercle formidable qui enserrait la ville, et tenta de faire lâcher prise aux assiégeants par une diversion : il se porta vivement

1. Les *Mémoires de Frédéric-Henri* parlent à tort de trois semaines (p. 202).
2. *Ibid.* et Commelyn, *Op. cit.*, p. 328.
3. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 219.

sur les bords de la Meuse, où il emporta, en quelques jours, Venloo et Ruremonde (25-30 août)[1]. Frédéric-Henri ne bougea pas. Il se borna à envoyer un détachement surveiller les opérations de l'infant, et cita devant lui le gouverneur de Venloo, Brederode, dont la lâcheté méritait une punition exemplaire; Brederode, qui s'était retiré à Cologne, se garda bien de comparaître et fut condamné à mort par défaut[2]. Sur ces entrefaites, la double attaque des Français au sud, inquiéta les Espagnols et les empêcha de poursuivre leurs avantages[3]. Le prince d'Orange put s'acharner contre Bréda et, malgré des pertes sérieuses, la réduire à l'extrémité. Parmi les morts, on compta le baron de Charnacé qui, quoique ambassadeur du roi très chrétien, « exerçoit sa charge de coronel d'un régiment françois[4] ». Charnacé n'avait pas été étranger à la résolution du siège[5], et s'y était signalé par sa bravoure impétueuse; le 27 août, étant aux tranchées, il avait reçu plusieurs blessures, qui ne l'avaient pas empêché de rester à son poste[6]; quelques jours plus tard, il fut tué d'une balle dans la tête, le 2 septembre au soir[7]. La garnison de Bréda, stimulée par son vaillant gouverneur, Fourdin, résista tout le mois de septembre; au commencement d'octobre, elle se trouva à bout de forces. Des pourparlers furent engagés le 6 octobre pour une capitulation qui fut bientôt conclue, et le 10 octobre, les soldats espagnols défilèrent tambours battants, devant

1. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 335-36.
2. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 209-10.
3. On voit par différents documents des Archives de Bruxelles que Philippe IV avait songé à une expédition contre la Frise. — Cf. A. B. *Secr. esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XL; lettre du roi au marquis de Castañeda, 10 août 1637.
4. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 212.
5. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XII; lettre de Charnacé à Charost, le 28 juillet 1637.
6. *Ibid. Corr. de Hollande*, XX; lettre de Brasset au cardinal, 29 août 1637.
7. *Ibidem*; au camp devant Bréda, 3 septembre 1637 : lettre de M. de Balée, neveu de Charnacé, au cardinal.

l'armée des assiégeants et devant des milliers de bourgeois hollandais, accourus de leur province pour jouir de ce spectacle[1]. Ce fut un véritable triomphe pour Frédéric-Henri : on fit remarquer à sa gloire qu'il n'avait guère mis plus de semaines à s'emparer de la ville, que Spinola n'y avait mis de mois. La conquête avait coûté cher (environ huit cents tués et treize cents blessés[2], sans parler de l'argent), mais elle valait ce sacrifice. Quand le général victorieux rentra à La Haye, le 8 novembre, après avoir rétabli à Bréda le culte protestant, comme en 1625, et y avoir installé une forte garnison, il fut fêté et complimenté de toutes manières par les États Généraux et les habitants[3].

Aux colonies comme en Europe l'année avait été heureuse pour les Provinces-Unies. Aux Indes orientales, une de leurs flottes avait battu des vaisseaux portugais devant Goa (janvier). Au Brésil, Jean-Maurice de Nassau, débarqué à Pernambuco le 27 janvier, avait chassé les Espagnols du territoire compris entre le rio Grande au nord et le rio San Francisco au sud, sur cent lieues de côtes ; en même temps une escadre envoyée par lui en Guinée, avait pris d'assaut le fort Saint-Georges de la Mina (Elmina), une des meilleures places que l'ennemi possédât dans l'Afrique occidentale (30 août)[4]. Sur la mer du Nord et l'Atlantique, la mollesse de l'amiral Dorp avait encore permis aux Dunkerquois de se livrer avec profit à leurs pirateries ; heureusement, au mois d'octobre 1637, Dorp se démit de sa charge, qui fut confiée à un des plus énergiques marins de l'Union, à Martin Tromp[5], choix excellent qui donnait au

1. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 345 ss. — *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 218-20.

2. Cf. Commelyn, p. 351.

3. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*. p. 220. — Van Loon, *Op. cit.*, II, f[os] 232-33; une médaille commémorative porta cette légende : « Ante fame aut astu; vi modo facta via est ».

4. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 356-60.

5. Cf. *Résolutions de Hollande*, *passim*, en octobre 1637.

prince d'Orange un digne lieutenant sur mer. Si les Espagnols parvinrent aisément, en décembre, à débarquer à Dunkerque trois à quatre mille hommes et une quarantaine de tonnes d'or [1], c'est que Tromp n'avait pas eu le temps de s'organiser et de s'opposer à leur entreprise.

Malgré « l'immense désir » de trêve qui animait les commerçants hollandais [2], il n'était question à la fin de 1637 que de signer avec la France un nouveau traité de subsides. Les rapports les plus cordiaux existaient entre les alliés, et rarement on avait vu plus d'agents aller et venir d'un pays à l'autre ; le sieur d'Oosterwijck, ambassadeur ordinaire des États, avait fait à Paris son entrée solennelle le 16 février [3] ; tandis que Charnacé suivait les opérations militaires et que Brasset résidait à La Haye, plusieurs diplomates français, employés en Allemagne, comme Saint-Chamond et d'Avaux, avaient touché barre en Hollande ; l'Espagnol Lopez et de nombreux courriers n'avaient cessé de porter les lettres échangées entre Frédéric-Henri et Richelieu ; enfin l'arrière-saison vit trois missions importantes, celles de M. d'Étampes, de G. de Vosbergen et du sieur d'Estrades. Le premier avait été choisi pour remplacer Charnacé auprès des États. M. d'Étampes, marquis de Valençay, conseiller du roi en ses conseils, n'était guère connu avant cette ambassade et ne le fut pas plus après ; c'était un honnête gentilhomme [4] sans grande capacité. On lui remit des instructions détaillées, propres à le renseigner sur l'état des esprits dans les

1. Cf. Commelyn, *Op. cit.*, p. 352 et 355.

2. Cf. *Hugo Grotii Bref*, I, 424 ; lettre du 5 déc. 1637.

3. *Ibid.*, I, 312 ; lettre du 19 février 1637. Oosterwijck était resté d'abord quelque temps *incognito* à Paris ; il n'y fit pas, du reste, un long séjour et retourna bientôt dans son pays pour plusieurs mois. Une lettre de lui, du 11 avril 1637, datée de Rouen, le montre prêt au départ. — Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX.

4. « Bonis artibus notus » dit Grotius, *Op. cit.*, I, 399. François d'Aerssen a écrit que c'était « un sage personnage, doux, traitable, et tout à l'humeur et au gré de Son Altesse ». Lettre à Châtillon du 10 avril 1638, dans Aubéry : *Mémoires pour l'histoire de Richelieu*, III.

Provinces-Unies; on lui recommanda beaucoup de réserve à l'égard de certains particuliers hollandais, beaucoup de confiance à l'égard du prince d'Orange et de sa femme [1]. D'Étampes ne partit que dans le courant d'octobre, se rendit d'abord à Bréda où il s'insinua dans les bonnes grâces de Frédéric-Henri et d'Amélie de Solms, et gagna La Haye le 8 novembre; reçu avec honneur par les États Généraux, il les félicita au nom du roi de la conquête de Bréda [2] et prit officiellement possession de son poste.

L'arrivée de M. d'Étampes coïncida avec le départ de Gaspard de Vosbergen. En l'absence du sieur d'Oosterwijck, revenu dans son pays depuis le mois de juin [3], les intérêts hollandais étaient insuffisamment défendus à Paris; le gouvernement français ne payait que lentement et incomplètement les subsides promis, il fallait lui en réclamer l'arriéré et obtenir si possible, une prolongation de cette assistance pécuniaire. C'est ce qui décida les États Généraux à envoyer auprès de Louis XIII un ambassadeur extraordinaire [4]. Le 29 octobre, ils désignèrent en cette qualité Gaspard de Vosbergen, seigneur d'Ysselaer pour lequel une instruction fut aussitôt rédigée [5]. Vosbergen emporta une lettre de Frédéric-Henri qui le recommandait à Richelieu comme « un des plus vieux de l'assemblée de Messieurs les Estats [6] ». Il faut noter en revanche que la province de Hollande, toujours contraire à la ligue belliqueuse de la République et de la France, avait refusé d'approuver la mission [7]. La majorité des États avait

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX; mémoire et instruction à M. d'Etampes, Fontainebleau, 18 septembre 1637.
2. Cf. A. E. *Ibid.*; lettre de d'Etampes, de La Haye, 23 nov. 1637. — A. H. *Res. Et. Gén.*, 7, 11 et 17 novembre 1637.
3. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 11 juin 1637.
4. *Ibid.*, 27 octobre 1637.
5. *Ibid.*, 29 octobre. — Cf. *Verbalen der Gezanten in Frankrijck.*
6. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, IX; lettre du 2 novembre 1637, classée à tort en 1632.
7. Cf. A. H. Résolutions citées des Etats Généraux.

passé par-dessus cette opposition. Vosbergen s'embarqua bientôt, et au commencement de décembre, put entamer sa négociation à Paris[1]. Il mena les choses rondement ; quelques conférences avec les commissaires français, Bullion et Chavigny[2], lui suffirent pour conclure un traité (17 décembre 1637). Le roi, considérant les grandes dépenses du siège de Bréda, consentait à payer aux États douze cent mille livres entre janvier et septembre 1638 pour entretenir leurs troupes extraordinaires (articles I et II) ; par contre, les États s'engageaient à mettre sur pied une bonne armée (article III) ; un plan de campagne serait concerté dans le plus grand secret entre le prince d'Orange et « celui qu'il plairait au roi d'envoyer pour en communiquer avec lui » (article IV)[3]. Par une déclaration annexée au traité, on convenait que les armées de Sa Majesté et des États seraient fortes de dix-huit à vingt mille hommes de pied et de quatre mille cinq cents à cinq mille chevaux, qu'elles entreraient le 10 avril au plus tard dans les Pays-Bas, et qu'elles attaqueraient chacune une place « de considération » : celle du roi, Thionville, Namur ou Mons ; celle des États, Dunkerque, Anvers ou Hulst ; si l'armée du roi se bornait à une simple diversion, elle devrait entrer en ligne quatorze jours avant celle des États[4]. La France donnait sans marchander son or et ses soldats. Vosbergen repartit tout fier d'avoir si bien réussi, et plein de reconnaissance pour l'accueil qui lui avait été fait.

Richelieu n'avait pas attendu jusque-là pour dépêcher auprès du prince d'Orange un gentilhomme chargé de s'entendre avec lui sur les opérations du printemps prochain[5]. Ce gentilhomme qui allait dans la suite jouer un rôle considérable comme diplo-

1. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 13 décembre 1637; on a reçu une lettre de Vosbergen, de Paris, du 5 décembre. — *Hugo Grotii Bref*, I, 426; lettre du 12 décembre 1637.
2. Léon Bouthillier, comte de Chavigny (1608-52), fils de Claude Bouthillier.
3. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie, p. 150-51.
4. *Ibidem*.
5. Cf. Avenel. *Op. cit.*, V, Ruel, 2 déc. 1637 : Richelieu à d'Estrades.

mate et devenir le confident et l'ami de Frédéric-Henri, s'appelait Godefroy, comte d'Estrades. Né dans l'Agenois en 1607, d'une noblesse médiocre [1], il avait été page de Louis XIII, puis volontaire en Hollande. De retour en France, il avait été aide de camp du cardinal de La Valette en 1636, et s'était signalé par sa brillante valeur en 1637, au siège de Landrecies. C'est à ce moment que le cardinal de Richelieu l'enleva à la carrière des armes pour l'employer dans la diplomatie ; il l'envoya d'abord en Angleterre pour prier Charles Ier de ne pas s'opposer à l'attaque d'une place maritime en Flandre [2]; puis, bien que cette première négociation eût été infructueuse, il l'expédia en Hollande. D'Estrades, d'ailleurs, comme Charnacé, ne renonça jamais à son premier métier; toute sa vie il se servit avec autant de bonheur de l'épée que de la plume. Il fut placé par le prince d'Orange en 1638, à la tête d'une compagnie de cavalerie, en 1639, à la tête d'un régiment d'infanterie, et plus tard, parvenu aux plus hauts grades de sa double carrière, il se trouva à la fois ambassadeur du roi et maréchal de France [3]. De haute taille et bien fait de sa personne, d'Estrades avait un grand empire sur lui-même, ce qui le rendait également propre aux combats et aux controverses; son sang-froid a été vanté par ses contemporains [4]. Il était aussi capable d'élan et de passion à ses heures ; il eut des aventures d'amour et il sut, à l'occasion, créer entre lui et ceux qu'il fréquenta un courant de chaude sympathie ; il n'était pas né pour rien sur les bords de la Garonne.

Arrivé à La Haye vers le 20 décembre, il alla trouver le prince d'Orange à son château d'Hondselaarsdijck ; il lui plut dès cette entrevue, fut traité immédiatement en intime, et fit en sa com-

1. « Dubiæ nobilitatis » a dit Tallemant des Réaux, *Op. cit.*, IX, p. 97 ss. — Les écrits du temps l'appellent parfois l'Estrade ou de l'Estrade.
2. Cf. Avenel, *Op. cit.*, V, Ruel, 12 nov. 1637.
3. Cf. Tamizey de La Roque : *Relation inédite de la défense de Dunkerque* (1651-52), introduction, in-8°, Paris, 1872.
4. Cf. Tallemant des Réaux, *Loc. cit.*

pagnie une promenade en voiture dans le parc[1]. Au bout de quelques semaines, Frédéric-Henri ayant promis vaguement d'attaquer Anvers tandis que les Français attaqueraient Saint-Omer, d'Estrades s'en retourna auprès de Louis XIII pour lui rendre compte de sa mission[2].

Bien que la guerre se fît « vieille[3] », les espérances de paix semblaient s'évanouir. Les propositions du baron de Pujol en Espagne en vue d'une trêve générale préparatoire ne furent pas bien accueillies par la cour de Madrid, qui aurait voulu diviser les alliés; un voyage secret en France de don Miguel de Salamanca, secrétaire de l'infant, dans le courant de mai, n'eut pas plus de résultat[4]; aussi, quand don Ferdinand consentit, le 9 septembre 1638, à délivrer des passeports pour les *alliés* de la France ou leurs députés[5], ce qui ne pouvait satisfaire les États Généraux, personne ne songeait plus sérieusement au congrès de Cologne. La nécessité de continuer la lutte s'imposait et la province de Hollande la subissait, sans dissimuler sa mauvaise humeur; à peine si elle voulut bien renoncer de nouveau au licenciement d'une partie des troupes et approuver la levée de waardgelders pour la garde des places de l'Union[6]. Vosbergen étant revenu avec le traité de subsides du 17 décembre passé, elle se plaignit de n'avoir pas été consultée, et ses députés s'abstinrent lors de la ratification (8 février 1638)[7]. Le prince

1. Cf. *Lettres et Négociations* du comte d'Estrades, I, 12-16; lettre à Richelieu du 22 déc. 1637.
2. *Ibid.*, 17-25. — Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX; lettre de Frédéric-Henri à Richelieu, du 23 février 1638, où il annonce le départ du comte.
3. Cf. Aubéry : *Mémoires pour l'histoire de Richelieu*, III, 559-64, lettre d'Aerssen, 10 avril 1638.
4. Cf. Canovas del Castillo, *Op. cit.*, I, appendices, p. 396-404. — Avenel, *Op. cit.*, VI, *passim*, et note, p. 34-35, et VIII, additions.
5. Cf. A. B. *Secr. Esp.— Corr. des gouv. gén.*, XLIV.—A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XIII.
6. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f° 28.
7. *Ibid.* — Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 8 février 1638. — *Résolutions de Hollande*, 30 mars 1638. — Au retour, Vosbergen poursuivi par les Dunkerquois, avait abordé en Angleterre et vu le roi.

d'Orange avait de la peine à surmonter cette mauvaise volonté persistante; François d'Aerssen, qui le secondait activement, réclamait pour lui toute l'indulgence de Louis XIII et de ses généraux : « le prince, écrivait-il à Châtillon, est en condition différente à celle du Roy qui n'a qu'à vouloir; car icy il faut de l'argent pour mettre ses conceptions à exécution, lequel procède lentement et ne peut estre obtenu des provinces, lasses et pour la plupart épuisées, sans évidente démonstration de quelque notable avantage[1] ». Rien que pour la marine les provinces devaient quatre cent quarante mille florins à la Généralité[2]. Dans ces conditions, des lenteurs étaient inévitables; ce ne fut que le 25 mars 1638 que les entreprises de l'année furent arrêtées conformément aux désirs du gouvernement français[3]. D'Estrades revint à La Haye quelques jours après, et pressa le stathouder de commencer les opérations[4]. L'armée de Châtillon allait bientôt assiéger Saint-Omer, et le cardinal comptait profiter, pour pousser ce siège avec vigueur, de l'accalmie relative qui s'était produite au dedans; le comte de Soissons renouvelait ses pratiques avec les Espagnols, de concert avec le duc de Bouillon, mais ces velléités de trahison restaient pour le moment sans effet[5].

La campagne, de laquelle on se promettait des merveilles, fut aussi malheureuse que possible des deux côtés. Le maréchal de Châtillon échoua devant Saint-Omer, et le prince d'Orange devant Anvers et Gueldres ; la correspondance des deux chefs qui cherchaient à agir de concert donne le détail de ces re-

1. Cf. lettre déjà citée du 10 avril 1638.
2. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, fº 27 : sur cette somme la Frise devait 92,000 florins.
3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX: traité du 25 mars 1638, pareil à la déclaration du 17 déc. 1637.
4. *Ibid.* Lettres de d'Estrades du 5 avril et de Frédéric-Henri du 20 avril 1638.
5. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén*, XLIII; l'infant au roi, 22 mai 1638; et LIII: pièces relatives à une négociation à Sedan du marquis Palavesino avec le duc de Bouillon (1638).

vers[1], dont s'affligèrent et s'indignèrent tour à tour Richelieu, d'Aerssen et d'Estrades[2]. Les nombreux courriers expédiés d'un camp à l'autre portèrent uniquement de tristes nouvelles, et un agent des États Généraux, Jean Copes, attaché à l'armée de Châtillon[3], n'eut guère à signaler que des déboires dus, suivant Richelieu, « au peu de prévoyance, à la paresse et à la présomption dudit sieur maréchal[4] ».

Dès le mois d'avril, Frédéric-Henri avait donné rendez-vous à ses troupes sur les bords de la Meuse, près de Lith et Lithoien; il attendit cependant jusqu'à la fin de mai pour les passer en revue et les mettre en mouvement. Peut-être songea-t-il d'abord, comme le veut un de ses biographes[5], à se porter contre Hulst, dans le pays de Waes ; toujours est-il qu'après avoir descendu la Meuse et gagné Berg-op-Zoom, il se décida à attaquer Anvers. C'était la grande forteresse et le grand port des provinces du sud; Alexandre Farnèse, en s'en emparant, avait empêché jadis la perte totale des Pays-Bas par l'Espagne; depuis lors les Hollandais désireux d'étouffer toute concurrence, s'étaient acharnés à ruiner son commerce, à entraver de mille manières la navigation de l'Escaut. Pendant la trêve de douze ans, le port d'Anvers avait été fermé ; après, Maurice de Nassau avait essayé en vain, par deux fois, de s'en rendre maître, et Frédéric-Henri avait souvent rêvé de le faire. Une chose le gênait, il est vrai, en dehors des difficultés matérielles de l'entreprise : certaines villes de Hollande redoutaient comme un malheur la conquête d'Anvers, car, une fois qu'elle serait incorporée à la République, on n'aurait plus de raison pour nuire à son développement;

1. Cf. Aubéry, *Mémoires pour l'histoire de Richelieu*, III. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX, *passim*, en 1638.
3. Cf. A. H. *Instructien der Gezanten in Frankrijck*, 10 mai 1638. — *Rés. Et. Gén.*, 11 mai 1638.
4. Cf. A. E. *Loc. cit.*; mémoire donné au sieur d'Estrades, Abbeville, 4 août 1638.
5. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 222-23.

Amsterdam, notamment, envisageait avec inquiétude cette éventualité, et ses marchands étaient prêts pour s'y soustraire, à se livrer aux plus honteuses manœuvres. On en fit en 1638 la triste expérience. Au moment où l'armée des États allait marcher contre Anvers, cette ville reçut d'Amsterdam des approvisionnements de vivres et de munitions. Le prince d'Orange, averti qu'un marchand nommé Marcellus s'était entendu avec les Espagnols pour un achat de trois cent mille livres de poudre, écrivit aussitôt aux magistrats d'Amsterdam pour le faire arrêter ; il voulait une punition exemplaire. Les magistrats lui répondirent que Marcellus était résident du roi de Danemark, que du reste, il n'avait pas connaissance du fait qu'on lui reprochait, et qu'il avait seulement prêté dix mille écus à un marchand nommé Bijland ; celui-ci, conduit à son tour devant les bourgmestres, avait déclaré être commissionnaire de marchands d'Anvers, ainsi que beaucoup d'autres, et faire le commerce avec qui bon lui semblait ; cette liberté était sacrée, et si, pour gagner, il fallait passer par l'enfer « il hazarderait de brusler ses voiles » ; là-dessus, on l'avait renvoyé absous. En racontant l'affaire au comte d'Estrades, le prince d'Orange suffoquait de rage ; justement irrité contre des gens qui mettaient ainsi leurs intérêts avant ceux de la patrie, il conclut par ces paroles : « Vous voyés... la patience qu'il faut avoir avec ces brutaux de marchands ; je n'ay pas de plus grands ennemis que la ville d'Amsterdam, mais si j'ay une fois Anvers je les mettray si bas qu'ils ne s'en relèveront jamais[1] ».

La fortune ne lui permit pas d'accomplir sa menace. Le comte Guillaume de Nassau, feld-maréchal de l'armée des États, avait eu ordre de débarquer au fort de Liefkenskoek que les Hollandais occupaient sur la rive gauche de l'Escaut[2], et d'aller s'em-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX ; lettre d'Estrades à Richelieu du 29 avril 1638. *Lettres et Négociations* de d'Estrades, I, 27-29.

2. En face du fort de Lillo qu'ils occupaient également.

parer de la digue de Calloo. Cette digue s'étendait des bords de l'Escaut jusqu'à Hulst, et le prince d'Orange tenait à ce que son lieutenant y fût établi solidement avant de rien entreprendre lui-même sur la rive droite de l'Escaut. Malgré les fatigues d'une longue marche à travers des pays inondés où ses soldats enfonçaient dans la vase et avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, le comte Guillaume parvint jusqu'à la digue de Calloo avec six ou sept mille hommes et en chassa sans peine les ennemis. Par malheur, après quelques escarmouches où il eut la douleur de voir périr son fils, Maurice de Nassau, il perdit la tête et se crut menacé par des forces considérables; sans attendre les renforts qu'on lui envoyait, il prit soudain la résolution d'évacuer Calloo dans la nuit du 20 juin. Sa retraite au milieu des marais de l'Escaut se changea en déroute sous le feu des Espagnols, accourus sur ses derrières, et c'est avec des troupes décimées et démoralisées qu'il rentra au fort de Liefkenskoek. Près de deux mille hommes avaient été tués, et plus de deux mille faits prisonniers[1]. L'échec de Calloo, un des plus considérables de la guerre pour les Etats, détermina l'abandon des projets contre Anvers. Frédéric-Henri, très mécontent de la conduite du comte Guillaume, le blâma sévèrement et qualifia sa retraite de fuite honteuse[2]. Le cardinal-infant qui avait eu peur pour Anvers et y était accouru le 19 juin, profita du désarroi où étaient les Hollandais pour expédier vers le sud des secours au prince Thomas, ce qui força bientôt les Français à lever le siège de Saint-Omer.

Sans se laisser décourager par ces revers, les alliés essayèrent de prendre leur revanche avant la fin de la belle saison. Tandis que Châtillon et La Force guerroyaient sur les frontières de l'Artois et du Cambrésis, enlevant successivement Renty et Le Catelet, le prince d'Orange consentit à ne pas rester immobile

1. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 223-29. Continuation de Commelyn par un anonyme, *Op. cit.*, II, 8-10. Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f° 28.
2. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, f° 40.

dans les environs de Berg-op-Zoom. Il avait envoyé le comte d'Estrades à Abbeville se concerter avec Richelieu et avait obtenu la promesse que l'armée royale resterait en campagne jusqu'en octobre [1]. Il leva son camp au milieu du mois d'août et, traversant le Brabant septentrional, marcha contre la ville de Gueldres qu'il se proposait d'assiéger. Gueldres était défendue par une garnison nombreuse et entourée de marécages qu'alimentait la petite rivière de Niers, affluent de droite de la Meuse. Frédéric-Henri se rendit compte des difficultés du siège et y aurait peut-être renoncé sans les instances des députés des Etats Généraux qui l'accompagnaient. Il avait à peine commencé les travaux d'approche quand le cardinal-infant assaillit le quartier du comte Henri-Casimir, stathouder de Frise, et l'en délogea [2]. Quelques jours plus tard l'armée hollandaise se retira, d'abord vers Rhinberg, puis sur les bords de la Meuse, du côté de Grave; dans la première quinzaine d'octobre, elle prit ses quartiers d'hiver, en même temps que les Espagnols [3]. Cette fois il n'y eut ni chants de triomphe ni actions de grâces à La Haye, et ce fut à Bruxelles, à la cour de l'infant, qu'eurent lieu des réjouissances [4]. Sans doute les succès de l'Espagne ne la menaient pas à des conquêtes : un complot tramé pour lui livrer Maëstricht avait été découvert à temps, et les conspirateurs punis (février-mars); mais don Ferdinand se félicitait à bon droit d'avoir victorieusement défendu Anvers, Saint-Omer, et Gueldres. En

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX; mémoire donné au sieur d'Estrades allant en Hollande, Abbeville, 4 août 1638. — Cf. B. N. Clairambault, nº 594 : « Sommaire ou récapitulation de ce qui s'est passé en Hollande pendant le séjour que le comte d'Estrades y a fait pour le service du Roy, depuis l'année 1638 jusqu'en l'année 1648 ».

2. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, p. 125-27. — Lettre du comte Henri du 29 août 1638. Il ne parle que de quelques tués; d'Estrades, qui exagère, parle de quatre mille tués (B. N., *Loc. cit.*) — Le prince Emmanuel de Portugal, neveu de Frédéric-Henri, fut fait prisonnier dans cette affaire.

3. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 237-48.

4. Cf. Van Loon, *Op. cit.*, II, 237. — Un jeton des Pays-Bas représente un vaisseau que les vagues élèvent au lieu de l'engloutir : *agitata resurgo*.

dehors même des Pays-Bas, la campagne avait mal tourné pour les Hollandais et leurs alliés : une armée française avait échoué devant Fontarabie, et, au Brésil, le comte Jean Maurice de Nassau avait subi des pertes sérieuses en voulant s'emparer du port de Bahia (avril)[1]. Sur mer seulement quelques succès avaient été remportés et l'amiral Tromp avait bloqué pendant plusieurs mois le havre de Dunkerque. Dans son ensemble, comme l'écrivait au prince d'Orange le maréchal de Châtillon, l'année avait été « favorable et heureuse pour le roy d'Espagne[2] ».

Pour comble de malechance, une nouvelle équipée de la reine Marie de Médicis avait, au plus fort des opérations militaires, amené une certaine tension dans les rapports des Etats Généraux et de la France. Soit qu'elle ne fût pas contente de la façon dont la traitait l'infant, soit plutôt qu'elle espérât faire plus aisément sa paix avec le roi son fils, quand elle serait chez une puissance amie, la mère de Louis XIII avait quitté Bruxelles, le 10 août 1638, sous prétexte d'aller aux eaux de Spa ; une fois en route, elle avait brusquement franchi la frontière des Provinces-Unies, dans l'intention de se rendre à La Haye et de là en Angleterre[3]. Cette résolution inattendue embarrassa les Hollandais qui savaient l'hostilité réciproque de Marie de Médicis et de Richelieu. Ils n'hésitèrent pourtant pas à recevoir avec les plus grands honneurs la royale exilée : le prince et la princesse d'Orange se trouvèrent à Bois-le-Duc le 14 août pour la saluer à son arrivée, et le comte de Culembourg fut député vers elle avec M. de Brederode pour la complimenter[4]. De Bois-le-Duc à La Haye par Gorcum, Dordrecht et Rotterdam, elle fit un voyage

1. Cf. Commelyn (contiuuation), *Op. cit.*, II, 22.

2. 19 novembre 1638. — Cf. Aubéry, *Mémoires pour l'histoire de Richelieu*, III, 788. Deux grands personnages étaient morts durant la campagne : le comte Henri de Bergh et le comte Jean de Nassau, deux transfuges, l'un de l'Espagne, l'autre des Provinces-Unies.

3. Cf. Henrard, *Op. cit.*. p. 616-21.

4. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 14 août 1638.

pompeux; à Amsterdam qu'elle visita au commencement de septembre, elle passa sous des arcs de triomphe, au milieu des acclamations de la foule, et assista à des carrousels, à des joûtes sur terre et sur eau, à des divertissements de tout genre; charmée de cette réception enthousiaste, elle permit au fameux peintre Honthorst de faire son portrait et en fit présent aux bourgmestres d'Amsterdam[1]. Jusque-là tout allait bien et Louis XIII aurait eu mauvaise grâce à se plaindre des fêtes splendides données à sa mère. Mais les États Généraux ne se bornèrent pas à fêter Marie de Médicis ; ils voulurent encore la faire rentrer en grâce auprès du roi, et Richelieu jugea qu'ils se mêlaient de ce qui ne les regardait pas.

Le 30 août ils écrivirent à Louis XIII que sa mère avait témoigné un si grand amour pour lui qu'ils ne doutaient pas d'une prochaine réconciliation[2]. Peu de jours après, sur la demande de Fabroni, confident de la reine, ils décidèrent d'envoyer en France un député de leur assemblée, chargé de s'entremettre en sa faveur, Jean de Knuyt. La démarche était délicate et risquait de mécontenter le cardinal et le roi, mais le prince et la princesse d'Orange qui auraient pu s'y opposer, avaient été séduits par la perspective d'un mariage possible entre leur fils et une princesse anglaise[3], et ils comptaient d'ailleurs, ainsi que les États, éviter un froissement à force de ménagements. Amélie de Solms, à laquelle Richelieu avait adressé de la part du roi de superbes boucles d'oreilles, avec un compliment galamment tourné[4], et qui avait promis de n'ouvrir

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f°s 48 ss. — Commelyn (continuation) II, 16-17.
2. Cf. A. H. *Frankrijck*. Instructie, brieven van credentie etc. raeckende de Deputatie van Heer Knuyt, tot reconciliatie van de Coniginne Moeder met den Conninck.
3. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*. CIV, f° 56.
4. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, p. 125, 12 août 1638 : « Les ennemis communs de ce royaume et des Provinces-Unies ne pouvant nous faire mal que par les oreilles, S. M. l'a choisi (son présent) expressément tel qu'il est ».

jamais ses oreilles « aux ennemis communs [1] », écrivit elle-même à son Eminence pour l'assurer « des bonnes et sincères intentions de la Reyne Mère [2] »; Frédéric-Henri l'avertit que Knuyt avait ordre « de ne proposer ny rien faire » que ce qui lui serait agréable [3]; enfin les États, dans l'instruction qu'ils donnèrent à leur envoyé, lui recommandèrent de s'entendre avant tout avec le cardinal : dans le cas où celui-ci désapprouverait l'intervention des Etats, Knuyt devait même laisser tout et s'en revenir; sinon, il demanderait une audience au roi, l'informerait de l'arrivée à l'improviste (boven vermœden) de sa mère en Hollande, et intercéderait pour elle au nom de la bonne amitié de la République [4].

La mission de Knuyt était vouée à l'insuccès. Le 8 septembre, juste au moment où les Etats s'en occupaient, le premier ministre de Louis XIII défendait à l'ambassadeur d'Etampes, d'aller saluer Marie de Médicis, bien qu'elle fût logée en face de lui à La Haye [5]; il le chargeait en outre de presser de son mieux le départ de la reine pour l'Angleterre ou pour Florence, où le roi la mettrait en état de mener une existence honorable; quant à un retour en France, il ne pouvait en être question à cause des intrigues qu'elle avait menées avec les Espagnols et avec les factieux du royaume. Au reçu de la première lettre des Etats, Richelieu se mit en colère : « ces bonnes gens parlent de ce qu'ils ne sçavent pas, il ne leur faut point faire de réponse [6] ». Cependant lorsque Knuyt vint le voir à Ruel, le 30 septembre, il le traita avec égards et l'autorisa à parler au roi. Le 2 octobre,

1. Cf Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, note 1, 10 septembre 1638.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX; La Haye, 14 septembre 1638.
3. *Ibid.* Lettre de Grave, 17 septembre 1638.
4. Cf. A. H. *Frankrijck*. *Loc. cit.* Instruction du 13 septembre 1638.
5. Cf. A. E. *Loc. cit.* — Lettre de Lopez, d'Amsterdam, 6 septembre 1638. — Mémoire à d'Etampes, du 8 septembre.
6. *Ibid.*, 21 septembre 1638 (note pour Chavigny). — Cf. Avenel, *Op. cit.*, VI, p. 162-163, note 1.

l'envoyé hollandais eut son audience et exposa l'objet de sa venue; Louis XIII, auquel on avait fait la leçon, demanda à réfléchir [1]. Ces lenteurs étaient pure courtoisie diplomatique : on ne voulait pas accueillir la démarche des Etats par une fin de non-recevoir trop brutale ; on prenait du temps pour avoir l'air de peser le pour et le contre, et adoucir l'amertume de l'inévitable refus. Le 15 octobre, le cardinal manda Knuyt une seconde fois à Ruel et énuméra complaisamment les motifs qui empêchaient la réconciliation désirée [2]; le 18, le roi fit sa réponse définitive, sous la forme d'un mémoire non signé [3]. Jamais il n'avait manqué de respect à sa mère, et celle-ci ne devait imputer qu'à elle-même la responsabilité de ses maux; pendant que le roi la comblait de ses bontés, elle n'avait pas laissé d'avoir « des practiques contre son service dedans sa Maison, dans le royaume et avec les étrangers »; il n'était plus possible de la recevoir en France, mais si elle se retirait à Florence, lieu de son origine, Sa Majesté pourvoirait à son entretien [4]. Jean de Knuyt quitta Paris sans insister [5].

La Reine Mère n'avait même pas attendu le résultat de sa négociation. Sachant d'avance à quoi s'en tenir, elle était partie d'Hondselaarsdijk, le 7 octobre, pour s'embarquer à destination de l'Angleterre; des vents contraires retardèrent sa traversée, et la forcèrent à relâcher en route à Flessingue; elle parvint pourtant à Londres avant la fin du mois [6]. La princesse d'Orange qu'elle avait blessée par sa hauteur dédaigneuse, et les Etats

1. Cf. A. H. *Loc. cit.* Lettre de Knuyt, de Paris, 8 octobre 1638.
2. *Ibid.* Lettre de Knuyt du 16 octobre 1638.
3. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 13 novembre 1638.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX, 18 octobre 1638. — Cf. Avenel, *Op. cit.*, VIII, additions.
5. Les Etats l'y engageaient par une lettre du 18 octobre. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*; de Knuyt fit son rappprt devant eux, le 13 novembre.
6. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f°s 57-58. — *Hugo Grotii Bref*, I, 538-39; lettres des 20 et 30 octobre 1638. — Commelyn (continuation), II, 17, parle du commencement de novembre.

Généraux qui commençaient à s'inquiéter des frais de son séjour [1], éprouvèrent une sorte de soulagement; ils s'applaudirent aussi de ne pas garder plus longtemps une princesse dont les moindres agissements étaient suspects à Richelieu et dont les manœuvres auraient pu les brouiller avec la France. Marie de Médicis n'était nullement résignée à vivre dans la retraite; à la Cour de sa fille, la reine d'Angleterre, elle était décidée à continuer la lutte contre ses ennemis, et un de ses serviteurs devant lequel on comparait son sort à celui de Charles-Quint vieilli, protestait par ces paroles caractéristiques: « non, nous resterons dans le monde, et nous vivrons tant que nous pourrons [2] ». Les Hollandais aimaient mieux que ce fût ailleurs que chez eux, et autrement qu'à leurs dépens.

La légère contrariété que leur attitude avait causée au gouvernement français se dissipa assez rapidement. Le roi, du reste, avait été très sensible à la joie manifestée par ses alliés, en apprenant la naissance de son fils, le dauphin Louis (5 septembre). Le prince d'Orange, en effet, avait dépêché son cousin, Henri de Nassau, à Paris pour féliciter Louis XIII et Anne d'Autriche, et faire au cardinal « une démonstration particulière [3] ». Quant aux Etats Généraux, si l'opposition de la Hollande les avait empêchés d'organiser une ambassade extraordinaire [4], du moins ils avaient adressé à leur représentant ordinaire en France, M. d'Oosterwijck, qui avait rejoint son poste depuis le mois d'avril, une lettre de créance spéciale pour complimenter

1. Il fallut payer environ 23,000 florins, rien qu'au maître d'hôtel qui l'avait défrayée, sans compter les réparations du palais de la Noordeinde à La Haye et du château d'Hondselaarsdijck, où la reine et sa suite avaient été hébergés « ter eere van desen Staat ». — Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 4, 15, 17 janvier, 5 février et 7 juillet 1639.

2. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f° 59.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX. — Lettre à Richelieu, 17 sept. 1638.

4. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*. 20, 23, 25 et 27 sept. 1638.— *Résolutions de Hollande*, 21 et 25 septembre.

le roi et la reine[1]. Des feux de joie avaient été allumés dans toutes les provinces, et le canon avait tonné en l'honneur du futur Louis XIV[2]. Comme la fin de l'année approchait, on songea, suivant l'habitude, à combiner les desseins de la campagne suivante; la chose toutefois traîna en longueur. Jean de Knuyt avait reçu, avant son départ, certaines ouvertures de Richelieu qui notamment avait promis la continuation des subsides français et proposé une expédition navale sur les côtes d'Espagne[3]. Mais Knuyt n'avait pas qualité pour traiter un autre sujet que l'affaire de la Reine Mère, et il savait que les Etats lui en voudraient d'avoir dépassé ses instructions : il ne leur communiqua donc pas les propositions de guerre qu'il rapportait et les confia seulement à Frédéric-Henri; les Etats n'en eurent connaissance qu'indirectement jusqu'au mois de mars 1639[4], ce qui les mit de fort mauvaise humeur. D'après les dépêches de l'agent Lopez, qui faisait en Hollande des achats de munitions, il semble que Knuyt manqua de discrétion, après son retour, et se vanta de servir d'intermédiaire entre Richelieu et le prince d'Orange; cette conduite indisposa encore davantage les Etats Généraux et excita la jalousie de M. d'Oosterwijck à Paris, de M. d'Etampes à La Haye[5]. Quoi qu'il en soit, on arriva en janvier sans avoir rien arrêté[6].

Les premiers mois de 1639 furent employés à la négociation

1. Cf. *Résolutions de Hollande*, 9 octobre 1638. — Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f° 48.
2. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 246. — Sande, *Op. cit.*, p. 313.
3. Cf. A. E. *Loc. cit.*, octobre 1638. — B. N. Clairambault, *Ambassades du maréchal d'Estrades*, DLXXII, f°s 13 ss : « Propositions faites entre Mgr le cardinal, duc de Richelieu, et M. Knuit, sur les moyens de faire utilement la guerre l'année qui vient ».
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI ; lettre des Etats au roi, 24 janv. 1639. — A. H. *Rés. Et. Gén.*, 11 mars 1639.
5. Cf. A. H. *Ibid.*, janvier 1639. — A. E. *Loc. cit.*, lettres de Lopez des 10 janvier et 9 février 1639.
6. Cf. A. E. *Ibid.* Lettre de Chavigny au prince, Paris, 1er janvier 1639; le prince avait envoyé de son côté des propositions auxquelles la France n'avait pas répondu.

du nouveau traité de subsides et de guerre. Les États Généraux auraient voulu le conclure sur place avec M. d'Etampes; ils nommèrent même des commissaires pour s'entendre avec lui. Richelieu, qui était mécontent de l'ambassadeur et songeait à le rappeler, refusa de lui donner les pouvoirs nécessaires. Il déclarait d'ailleurs « qu'il ne serait pas bienséant que Sa Majesté envoyast offrir ausdits sieurs Estats une somme aussi considérable que celle qu'elle leur accorde », et que c'était à eux « de suplier le Roy de leur faire cette grâce ». D'Estrades fut expédié en Hollande uniquement pour s'entretenir avec le prince d'Orange des entreprises de l'année[1]. Il portait à M. d'Étampes l'ordre de s'en retourner en France[2], ordre qui fut obéi sur-le-champ[3].

D'Estrades lui-même ne fit pas un long séjour à La Haye : quelques conversations avec Son Altesse lui suffirent pour dresser un plan d'opérations, et il revint à Paris, au moment où M. d'Oosterwijck, muni de pleins pouvoirs pour la circonstance, débattait avec des commissaires royaux les conditions du traité désiré[4]. Ce traité, signé le 24 mars 1639, était semblable aux précédents : douze cent mille livres de subsides devaient être payées aux États Généraux pour entretenir leurs troupes extraordinaires pendant un an et tenter quelque entreprise considérable, d'accord avec le roi[5]. Cinq jours plus tard, un article additionnel secret fut rédigé à Ruel; il stipulait que

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI; lettre des Etats au roi, du 24 janvier 1639. — Mémoire au sieur d'Estrades, du 6 février 1639. — A. H. *Rés. Et. Gén.*, 22, 24 janvier et 2 février 1639. — B. N. Clairambault, DLXXII, f[os] 29 ss. Mémoire au sieur d'Estrades (sans date, mais c'est celui du 6 février).

2. Cf. A. E. *Ibid.*; lettre de Richelieu à d'Etampes, 8 février 1639; au fond, le cardinal était mécontent des négociations qu'il avait mal conduites avec les Hessois.

3. *Ibid.* Lettre de d'Estrades du 21 février 1639; d'Estrades arriva le 17 février à La Haye et d'Etampes en partit le 18.

4. *Ibid.* Lettres de Frédéric-Henri des 4 et 8 mars 1639. — A. H. *Rés. Et. Gén.*, 27 février 1639; lettre des Etats au roi, du 9 mars.

5. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1[re] partie, p. 171-72.

l'armée des États et celle du roi seraient chacune de dix-huit à vingt-mille hommes de pied et de quatre mille cinq cents à cinq mille chevaux, et qu'elles attaqueraient des places « de considération ». De plus, si Sa Majesté assiégeait une ville de la côte flamande, trente vaisseaux hollandais devraient l'y aider [1]. M. d'Amontot, autrefois résident à Bruxelles, fut chargé, à défaut du comte d'Estrades malade, de porter à La Haye le traité du 24 mars, et l'article secret du 29 [2]. Les États témoignèrent leur satisfaction en faisant présent à M. d'Amontot d'une chaîne d'or de huit cents florins [3], et ils approuvèrent l'article secret par une déclaration du 10 mai [4]; un peu plus tard ils ordonnèrent de distribuer dix-huit mille florins aux signataires du traité [5].

Il est curieux de constater que l'ambassade de France en Hollande resta alors pendant plus d'un an sans titulaire. Lorsque M. d'Étampes, qui était parti trop vite pour faire ses adieux aux États Généraux, et qui peut-être à ce moment s'était flatté de revenir, eut pris officiellement congé par lettre, au mois de juin [6] il n'y eut plus d'ambassadeur ordinaire auprès des Provinces-Unies. Les relations des États et du roi ne s'en ressentirent pas. Le secrétaire Brasset était toujours à son poste à La Haye; divers agents, comme Lopez, venaient plusieurs fois par an acheter de la poudre ou des agrès dans les ports de Hollande, et des gentilshommes comme d'Amontot [7] et d'Estrades [8], faisaient souvent la navette entre la cour de France et le camp

1. Cf. A. E. *Loc. cit.*, article secret de Ruel, 29 mars 1639.
2. *Ibid.* Instruction au sieur d'Amontot, 1er avril 1639.
3. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 11 mai 1639.
4. Cf. Léonard, *Op. cit.*, V. — Dumont, *Loc. cit.*, p. 172-73. Cette déclaration est datée à tort du 13 mai. Cf. A. E. *Loc. cit.*
5. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 6 juin 1639.
6. *Ibid.*, 18 juin 1639.
7. Plusieurs contemporains ont donné à tort à d'Amontot la qualité d'ambassadeur; d'autres, comme Aitzema, l'ont qualifié de résident.
8. D'Estrades guéri put repartir pour la Hollande, au commencement de mai.

de Frédéric-Henri. Si l'on ajoute que M. d'Oosterwijck représentait les États à Paris et que le sieur Jean Copes, reçut d'eux en juin 1639 une nouvelle mission auprès des armées françaises de Flandre [1], on se rend compte que les alliés n'étaient pas en peine pour se faire au fur et à mesure les communications nécessaires.

La campagne de 1639 se passa, sur les frontières des Pays-Bas, sans événement considérable. Au sud, La Meilleraie répara, en prenant Hesdin [2], un échec sanglant de Feuquières devant Thionville; au nord, le prince d'Orange employa tout son temps en marches et en contremarches. Son objectif était la place forte de Hulst dans le pays de Waes. Il se livra, pour en écarter l'ennemi, à une série de feintes, et, quoique souffrant de la goutte, se signala par la rapidité de ses mouvements. Il avait réuni ses troupes au château de Voorn, à l'endroit où la Meuse touche au Wahal : c'était son lieu de rendez-vous préféré, à cause des facilités qu'il y trouvait, soit pour s'embarquer et gagner la côte de Flandre, soit pour marcher au cœur du Brabant [3]. Au milieu de juin, il descendit la Meuse sur une flottille et se dirigea vers la Flandre; jugeant Hulst trop bien gardée par le comte de Feria, il alla atterrir plus loin, à Philippine, et menaça le Sas de Gand (17 juin). Les Espagnols étant accourus de ce côté, le prince resta immobile pendant six semaines, au grand désespoir de Richelieu [4]. Le 31 juillet il se décida à faire voile pour Berg-op-Zoom d'où il se transporta par terre, en neuf jours, dans les environs de Rhinberg. Son dessein était « à deux fins », ou d'assiéger Gueldres, si le comte de Feria ne bougeait pas, ou, s'il le suivait, de se rembarquer sur ses bateaux et de descendre le Wahal jusqu'à son embouchure

1. Cf. A. H. *Loc. cit.*, 4 et 6 juin 1639.
2. Ce qui lui valut le bâton de maréchal.
3. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 250-51.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI; lettre à d'Estrades, du 15 juillet 1639. — Cf. Commelyn (continuation), II, 35-38.

pour essayer une seconde fois de surprendre Hulst[1]. En arrivant de Rhinberg, il apprit que la garnison de Gueldres avait été renforcée et que le cardinal-infant s'avançait le long de la Meuse; il renonça aussitôt au siège de Gueldres et dès que sa flottille fut arrivée essaya d'exécuter son second projet (3 septembre) : sa cavalerie, sous le commandement de Staeckenbrouk, galopa vers Berg-op-Zoom, pendant qu'il s'y rendait par eau avec l'infanterie. Vaine manœuvre! des vents contraires le retardèrent[2] : quand il parut au polder de Namen, près de Hulst, le cardinal-infant l'avait devancé, et se trouvait campé là même où il comptait se poster. En dépit de Richelieu qui le pressait de ne pas désarmer avant La Toussaint[3], il évacua le polder de Namen et se retira à Berg-op-Zoom; puis, vers le commencement d'octobre, il dispersa son armée dans ses quartiers d'hiver[4]. Il ne voulait pas livrer bataille, et il renonçait à déjouer la clairvoyance ou la célérité du cardinal-infant. On l'en blâma durement en France; peut-être y avait-il quelque injustice à lui reprocher de n'avoir « rien » fait[5]; mais il est certain qu'il n'avait obtenu aucun résultat direct, et le gouvernement français était fondé, en échange de ses subsides, à réclamer autre chose qu'une simple diversion.

Par bonheur, les Hollandais s'étaient largement acquittés sur mer, et la valeur aventureuse de Tromp avait compensé les timidités de Frédéric-Henri. Martin Harperts Tromp, qui depuis deux ans remplissait les fonctions de lieutenant-amiral, était un marin expérimenté, né sur les côtes de Hollande, à Brielle, en 1597, et élevé presque au bercement des vagues.

1. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 254 ss.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI; lettre d'Oosterwijck à Richelieu, 22 septembre 1639.
3. *Ibid.*, Mémoires du 10 septembre, à d'Amontot et à d'Estrades, imprimés en partie dans Avenel, *Op. cit.*, VI.
4. Cf. Commelyn (continuation), II, 47.
5. Cf. A. E. *Loc. cit.*, mémoires cités du 10 septembre 1639.

Dès l'âge de huit ans, il avait servi sur les flottes. Plusieurs fois pris par des corsaires, il avait traversé de dures épreuves, sans se dégoûter de sa périlleuse carrière; il avait accompli des voyages au long cours et s'était signalé par sa bravoure sous les ordres de l'amiral Heyn dans les mers lointaines. Son caractère était rude, son tempérament plutôt grossier; mais il avait les qualités d'un chef, le coup d'œil qui découvre les occasions et la résolution qui permet de les saisir. Il a été avec Ruyter le plus grand homme de mer des Provinces-Unies au XVII[e] siècle. En 1639, Tromp eut à soutenir une série de combats contre les Dunkerquois; le 18 février, il leur livra une bataille qui leur coûta plusieurs vaisseaux et seize à dix-sept cents tués, blessés ou prisonniers[1]. Les États Généraux le récompensèrent en lui donnant une chaîne d'or, et Louis XIII lui envoya l'ordre de Saint-Michel[2]. Cette bataille n'était pourtant qu'une escarmouche, en comparaison de celles qu'il allait livrer quelques mois plus tard.

L'Espagne s'était saignée pour équiper une puissante armada à destination des Pays-Bas : soixante-sept vaisseaux, avec dix-sept cents canons et plus de vingt mille hommes, avaient été réunis dans le port de La Corogne; le meilleur amiral de l'Espagne, don Antonio d'Oquendo, avait reçu le commandement, avec ordre de transporter avant tout à Dunkerque les renforts dont l'infant avait besoin; il devait éviter toute action navale, et se réfugier, si on l'attaquait, près des dunes du comté de Kent, sous la protection des canons anglais.

Les États Généraux furent avertis de bonne heure du danger qui les menaçait. Au mois d'août, Richelieu chargea d'Estrades de leur en parler[3], et vers la même époque, ils reçurent par un espion des détails complets sur l'armement de La Corogne[4].

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI; Oosterwijck à Richelieu, le 24 février 1639. — Commelyn (continuation), II, 30-31.
2. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f[os] 93-94.
3. Cf. A. E. *Loc. cit.*, 15 août 1639.
4. Cf. d'Estrades, *Lettres et négociations*, I; lettre à Richelieu du 26 août 1639.

Malgré leur désir d'empêcher le débarquement d'Oquendo, ils ne purent d'abord mettre en ligne qu'une douzaine de vaisseaux. Les ennemis auraient aisément passé si Tromp n'avait suppléé par sa témérité à l'infériorité de ses forces. Dès que l'armada parut dans le Pas-de-Calais (en septembre), il lui courut sus; d'Oquendo intimidé se retira près des dunes de la côte anglaise [1], et les États eurent le temps de secourir leur amiral. Le 21 septembre, il résolurent secrètement d'envoyer à Tromp tous les vaisseaux disponibles dans les ports de l'Union, en lui ordonnant de faire son possible pour anéantir la flotte espagnole, n'importe où ni comment, sans se préoccuper des havres, rades ou baies du royaume britannique où elle se trouverait. Cette résolution énergique, renouvelée les 4, 14 et 15 octobre, fut transmise au lieutenant-amiral [2], qui n'hésita pas à s'y conformer [3]. Ni les menaces de Charles Ier, qui prétendait empêcher toute hostilité dans les eaux de son royaume [4], ni la présence d'une escadre anglaise de dix-huit vaisseaux sous l'amiral Pennington, ne purent arrêter la bouillante ardeur de Tromp [5]. Quelques bordées tirées par les Espagnols lui servirent de prétexte, et après avoir écrit à Pennington qu'il n'était pas l'agresseur, il engagea, le 21 octobre, une action générale [6]. Sa victoire fut complète : sept mille espagnols furent tués, dix-huit cents faits prisonniers et quarante de leurs vaisseaux pris ou coulés; les Hollandais, au contraire, ne perdirent qu'un

1. Cf. A. E. *Loc. cit.* — D'Amontot au cardinal, 8 oct. 1639. Quelques navires espagnols poussèrent pourtant jusqu'à Dunkerque. — Cf. une intéressante discussion entre MM. Ising et Fruin au sujet de la retraite des Espagnols près des dunes, dans les *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis. Nouv. série*, IV, p. 255-58, in-8°, Arnhem, 1866.
2. C'était le titre officiel de Tromp, le prince d'Orange étant le seul « amiral » de la République.
3. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*
4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f° 136 : lettre de Joachimi, ambassadeur hollandais en Angleterre, 26 septembre 1639.
5. L'amiral disposait alors de plus de quatre-vingts vaisseaux.
6. Cf. Commelyn (continuation), II, 55 ss.

vaisseau et une centaine d'hommes. La bataille des Dunes produisit en Europe une profonde impression, et si d'Oquendo parvint, après sa défaite, à débarquer à Dunkerque quelques milliers de soldats, il sembla que c'étaient des épaves, échappées à un terrible naufrage; d'autre part, la marine de guerre de Philippe IV fut frappée d'un coup dont elle ne se releva pas. Le roi Charles Ier, absorbé par les difficultés de son gouvernement intérieur, n'osa trop se plaindre de la violation des eaux britanniques, et les États Généraux purent sans arrière-pensée s'abandonner à leur joie. Quand Tromp parut le 29 octobre dans leur assemblée, il y fut acclamé, et, peu de temps après, on lui vota un présent de six mille florins[1]. Louis XIII aussi témoigna sa satisfaction, et fit parvenir à l'amiral, dans le courant de 1640, des lettres de noblesse[2]. L'année se termina au milieu des réjouissances, et l'on ne s'alarma guère de l'attaque formidable que don Ferdinand Mascarenhas préparait au Brésil contre Jean-Maurice de Nassau[3]; cette confiance fut justifiée du reste par la défaite de la flotte espagnole et des Brésiliens révoltés (janvier 1640)[4].

Le prince d'Orange, fort sensible aux reproches qu'on lui avait faits, se déclarait alors disposé à agir vigoureusement dans la campagne prochaine. Déjà en juillet 1639, il avait combiné en secret divers projets[5]; à la fin d'octobre il députa d'Estrades à Richelieu avec un mémoire circonstancié : il demandait seize cent mille livres de subsides pour lever douze mille hommes de plus et entreprendre le siège de Bruges, de Damme et de Blankenberg, ou celui de Dunkerque; en cas de prise d'une de ces

1. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 29 octobre et 4 novembre 1639.
2. Cf. Avenel, *Op. cit.*, VI, lettre à d'Estrades, 23 déc. 1639. — A. E. *Corr. de Hollande*, XXI : lettres de d'Estrades, 9 janvier et 11 mars 1640.
3. Cf. *Hugo Grotii Bref*, I, 611; lettre du 28 mai 1639.
4. Cf. Commelyn, *Loc. cit.*, p. 78 ss. — Barlæus : *De rebus in Brasilia gestis*, opuscule de 1650.
5. Cf. A. E *Loc. cit.*; lettre de d'Estrades du 24 juillet 1639.

villes, les États la garderaient provisoirement, bien qu'elle ne fût pas de leur partage; pour faciliter l'entreprise, le roi attaquerait de son côté Gravelines, Saint-Omer, Arras ou Cambrai. Frédéric-Henri n'exigeait, pour exécuter ce dessein, que la signature du cardinal, « de la part du roi[1] ». La réponse de Richelieu ne se fit pas attendre. Le 24 novembre, à Ruel, il signa l'engagement réclamé par le prince; le chiffre des subsides fut seulement laissé en blanc[2]; d'Estrades fut chargé de le débattre, et repartit avec pleins pouvoirs pour conclure[3]. De retour à La Haye, le 7 décembre, il se mit à l'œuvre, et en quelques semaines tomba d'accord avec Son Altesse; la convention définitive, signée au milieu de janvier, stipula des subsides de quinze cent mille livres[4].

Ainsi, au début de 1640, un nouveau contrat de guerre était dressé. En vain le baron de Pujol avait-il continué ses pourparlers en Espagne pour la paix générale, en vain le cardinal-infant avait-il accordé aux États Généraux des passeports où ils étaient mentionnés expressément et non plus sous la désignation d'*alliés* du roi très chrétien[5]; les idées de paix et de congrès s'étaient évanouies, et le succès de Tromp avait fait

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI; lettre de Frédéric-Henri à Richelieu du 24 octobre 1639 et mémoire remis à d'Estrades le même jour.

2. C'est à tort que Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie, p. 188-89, a imprimé le chiffre de 1,600,000 livres.

3. Cf. A. E. *Loc. cit.* — Ruel, 24 nov. 1639 : promesse de M. le cardinal à M. le prince d'Orange. Instruction à M. d'Estrades et instruction *particulière* au même. On y voit que Richelieu consentait à accorder 1,600,000 livres, en monnaie de France, mais non pas en monnaie de Hollande, ce qui aurait fait 2 millions; cependant, à toute extrémité, d'Estrades pourrait concéder 2 ou 300,000 livres de plus; on ne paierait pas les derniers termes, si le dessein n'était pas exécuté. — Cf. Avenel, *Op. cit.*, VI, à la date du 22 novembre.

4. *Ibid.*, lettres de d'Estrades des 7 déc. 1639 et 9 janvier 1640; dans cette dernière lettre, d'Estrades écrivait que le prince signerait le lendemain; il ne le fit sans doute que le 17 janvier 1640. — Cf. B. N. Clairambault, DLXXII : promesse du 17 janvier 1640. Les *Mémoires de Frédéric-Henri* (p. 261) parlent à tort de 1,500,000 florins.

5. Cf. A. E. *Ibid.*, lettre d'Amontot du 26 juin 1639; il est vrai que l'infant n'accordait pas à leurs députés le titre d'ambassadeurs.

passer sur les Provinces-Unies un souffle belliqueux. L'entente était étroite entre Richelieu et le prince d'Orange et ce dernier venait d'envoyer à Louis XIII, son cousin Henri de Nassau-Siegen, pour le prier d'être le parrain de son second fils[1]. La République pardonnait à la France une suspension d'armes de deux mois en Italie (pendant l'automne passé); elle évitait même d'insister trop indiscrètement sur une question de cérémonial qui la préoccupait beaucoup (au sujet du rang et du traitement de ses ambassadeurs)[2]. Elle semblait, suivant le mot de Grotius n'être qu'un « appendice » de la France[3]. En dépit des mauvaises dispositions de certains hollandais et des menées tortueuses de l'Espagne, tout annonçait que les alliés feraient de concert un effort énergique.

Il n'en fut rien, et dès le commencement des opérations, Richelieu éprouva une vive déception. Au moment où les maréchaux de Châtillon et de La Meilleraie allaient prendre le commandement de deux armées pour envahir l'Artois et la province de Namur, on apprit que le prince d'Orange était immobilisé par une attaque de goutte[4]. Déjà, au mois de mars, il avait beaucoup souffert d'une « colique graveleuse[5] ». Sa santé s'altérait sensiblement et on était fondé à s'attrister de ces symptômes : c'étaient les premières atteintes d'un mal qui devait s'aggraver chaque année, et engourdir peu à peu son corps robuste et sa belle intelligence. La crise cette fois ne dura pas longtemps ; les premiers jours de mai, d'Estrades annonça que

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI ; Frédéric-Henri à Richelieu, 9 déc. 1639 ; Henri de Nassau fut admirablement accueilli, mais sa mission fut inutile, car l'enfant ne vécut qu'un mois.

2. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 20 avril 1638, recommandations à Oosterwijck. 27 nov. et 5 déc. 1638 ; 26 nov. 1639 ; 30 avril 1640.

3. Cf. *Hugo Grotii Bref*, II, 21 ss. : « Batavi enim plane *appendix* sunt Galliæ » ; lettre du 17 mars 1640.

4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI ; lettre du comte d'Estrades, 9 avril 1640.

5. *Ibid.* ; lettre du même, des 11 et 13 mars 1640.

le prince était remis et cheminait « sans aide[1] ». Toutefois, son entrée en campagne avait été retardée, et quand ses troupes débarquèrent à la fois sur deux points de la côte flamande, à Philippine et à l'Écluse, les Espagnols avaient eu le temps de mettre Gand et Bruges en état de défense (17 mai)[2]. Non seulement la Flandre ne se souleva pas, comme auraient pu le faire croire les avis de Gerbier et du comte d'Egmont[3], mais les Hollandais trouvèrent le canal de Gand à Bruges fortement occupé; des pluies torrentielles avaient grossi toutes les rivières, et le plat pays était inondé; Frédéric-Henri renonça au dessein qu'il devait exécuter, et malgré les sollicitations de d'Estrades, resta sans rien faire jusqu'à la fin de juin, à Maldeghem et à Eecloo[4]. Ne voulant pas risquer une bataille, il essaya, suivant sa tactique ordinaire, de surprendre ses adversaires et se porta tout d'un coup dans le pays de Waes pour assaillir Hulst. Un fort avancé, le fort de Nassau, fut emporté par M. de Hauterive; ce fut le seul avantage de cette attaque. Le comte Henri-Casimir échoua, malgré sa bravoure, contre le fort de Moervaert : il reçut même dans la mêlée un coup de pistolet qui le fit tomber de cheval, mortellement blessé; Henri-Casimir expira huit jours après (12 juillet)[5]. Le prince d'Orange le pleura comme parent et comme lieutenant, car « c'estoit un jeune homme plein de cœur et courage, et qui avec le temps se fust guéri d'un peu de feu qu'il avoit, et l'expérience lui eust acquis plus de conduitte et de jugement[6] ». L'échec de Moervaert fit abandonner le projet d'enlever Hulst.

Le comte d'Estrades, qui jusque-là s'était retenu pour ne pas

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI; lettre du 7 mai 1640.
2. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 262.
3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XIV; pièces de février à mai 1640.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI; lettres de d'Estrades du 25 mai et des 8, 18 et 29 juin 1640.
5. Cf. Commelyn (continuation), II, 70-71. — Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, p. 252-53; lettre de Guillaume-Frédéric du 12 juillet 1640.
6. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 275.

« esclater »[1], ne put dissimuler son mécontentement; il se brouilla à moitié avec le prince qui refusait d'écouter ses représentations, et se trouva mis en quarantaine par son entourage. « Tous ceux qui estoient mes meilleurs amis », écrivait-il, « m'ont tourné le dos et m'ont entièrement abandonné. » S'il n'avait eu ordre de rester, il serait parti. Il prédisait dès lors que les Hollandais, qui allaient marcher vers la Gueldre, feraient aussi peu de besogne sur les bords de la Meuse ou du Rhin que dans les polders de la Flandre[2]. Ses prévisions furent justifiées. Après avoir évacué le fort de Nassau et s'être retiré à Berg-op-Zoom, Frédéric-Henri traversa le Brabant d'ouest en est et arriva devant Gueldres au commencement du mois d'août; la ville avait une garnison de cinq mille hommes, ses environs étaient complètement inondés, et une armée espagnole accourait à son secours; dans ces conditions, il jugea le siège impossible et, le 5 août, se replia sur Rhinberg. Il y était encore quand il fut informé que les Français avaient mieux réussi que lui[3], et que la capitale de l'Artois, Arras, venait de tomber entre leurs mains (9 août). Cette heureuse nouvelle ne le tira pas de son inertie et tout ce qu'il consentit à faire fut de revenir de Rhinberg à Grave, près de la Meuse ; il y passa le mois de septembre, puis, sans écouter d'Estrades qui le priait de ne pas renvoyer ses troupes avant un bon mois, il les congédia brusquement[4]. Il faut reconnaître à sa décharge que certaines ques-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI, et B. N. Clairambault, DLXXII, Chavigny à d'Estrades, 1er juin 1640.

2. *Ibid.*; lettre à Chavigny, près Hulst, 10 juillet 1640.

3. Les Etats Généraux avaient de nouveau député Jean Copes auprès des armées françaises de Flandre pour les renseigner sur leurs mouvements. — A. H. Instructions du 22 juin 1640.

4. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 276-77. Des épigrammes furent faites alors sur Frédéric-Henri :

Le prince Henri est sans courage.
Il ne prend ville ni village.

Cf. *Pseudo-mémoires de Jean de Witt*, p. 142.

tions particulières avaient alors pour lui un intérêt supérieur et absorbaient son attention : celle du stathoudérat de Frise et de Groningue, vacant après la mort d'Henri-Casimir, et celle du mariage de son fils Guillaume avec une princesse anglaise ; il consacra la fin de l'année à régler aussi avantageusement que possible ces deux affaires sur lesquelles je reviendrai plus loin.

Les croisières de l'amiral Tromp dans la mer du Nord n'avaient pas été plus fructueuses que les allées et venues du stathouder à travers le Brabant. La flotte était trop peu nombreuse pour bloquer les ports des Pays-Bas, et les Dunkerquois en avaient profité pour continuer leurs lucratives pirateries. En somme, les résultats de la campagne étaient nuls pour les États Généraux et si la prise d'Arras était due en partie aux diversions de leur armée, Richelieu ne leur en était guère reconnaissant ; il pensait, comme d'Estrades, qu'ils auraient pu et dû faire davantage[1].

Il tenait néanmoins à les ménager. On le voit par les instructions données le 17 septembre 1640 à M. de La Thuillerie, « s'en allant ambassadeur en Hollande[2] ». « Le prétexte du voyage de M. de La Thuillerie », y lit-on « doit estre que le roy n'a pas voulu laisser davantage MM. les Estatz sans un ambassadeur, et qu'il a voulu, en l'envoyant présentement, se servir de cette occasion *pour les consoler* de ce que leurs armes n'ont pas réussy cette année, et *non pour se plaindre* de ce qu'elles n'ont pas fait tout ce qui avoit esté promis à S. M. ». La Thuillerie devait affirmer la ferme résolution du roi de continuer fortement la guerre jusqu'à une bonne paix, se faire bien venir du prince et de la princesse d'Orange, et encourager tous les partisans de l'alliance française. Le but caché de son ambassade était d'empêcher, sans en avoir l'air, une négociation séparée entre les

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI, lettre de d'Estrades à Chavigny du 13 septembre 1640.

2. *Ibid.* ; instructions publiées *in extenso* dans Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f[os] 72 ss., et en partie dans Avenel, *Op. cit.*, VIII (additions).

États et l'Espagne, quitte à « esclater et parler comme il faut », s'il découvrait l'existence d'une semblable négociation.

Gaspard Coignet de La Thuillerie, conseiller du roi en ses conseils, était un homme plein de sens et de jugement, sans rien de brillant[1]. Renseigné par d'Estrades sur le caractère du prince et de la princesse d'Orange et sur les sentiments des principaux personnages de la République, il allait se mettre vite au courant de la situation et occuper dignement pendant plusieurs années le poste difficile d'ambassadeur à La Haye. Il arriva en Hollande au commencement de novembre, juste avant le départ de M. d'Amontot qui avait été rappelé en octobre[2]; il fut reçu au pont de Hoorn sur la route de Delft par le prince Guillaume, fils de Frédéric-Henri[3], défrayé de tout pendant trois jours par les États Généraux et mené en carrosse au Binnenhof, le 10 novembre[4]. Sa première impression fut favorable: il se félicita de voir entrer dans la haute assemblée de l'Union, François d'Aerssen, un des amis les plus dévoués de la France, et il trouva le prince d'Orange « en bonne assiette[5] ». Une chose seulement l'inquiétait: la méchante humeur de la province de Hollande qui réclamait un licenciement de soldats. Depuis le mois de septembre, elle s'agitait pour cela: déjà quatre régiments, récemment levés, avaient été congédiés, et on ne parlait de rien moins que de casser quatre-vingts compagnies d'infanterie et vingt de cavalerie, entretenues depuis 1628 à titre extraordinaire[6]. Un noble hollandais avait été délégué pour en con-

1. Né en 1594, il avait d'abord exercé diverses fonctions dans la magistrature et l'administration, successivement conseiller au Parlement de Paris, conseiller aux Conseils d'Etat et des finances, intendant en Poitou. Il était entré en 1632 dans la diplomatie.

2. Cf. A. H. *Res. Et. Gén.*, 23 octobre 1640.

3. *Ibid.*, 6 novembre 1640.

4. *Ibid.*, 10 novembre.

5. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII; lettres des 12 et 19 novembre 1640; d'Aerssen remplaça le 12 novembre M. de Noordwijck qui venait de mourir.

6. Cf. *Ibid.*, XXI; lettres de d'Estrades à Chavigny des 13 septembre et 1er octobre 1640.

férer avec Son Altesse, et le pensionnaire Cats lui avait exposé la misère de sa province[1]. L'attitude énergique du prince avait empêché le licenciement[2], mais le débat n'était pas terminé. Il fallait, pour fermer la bouche aux marchands d'Amsterdam, que la France se résignât à un nouveau sacrifice d'argent. Or les événements de 1640 ne l'y portaient guère. Néanmoins La Thuillerie avait ordre, tout en éludant personnellement les demandes de subsides, de déclarer que le roi agréerait sans doute une démarche auprès de lui d'un ambassadeur extraordinaire ou de l'ambassadeur ordinaire des États à Paris. Il eut bientôt l'occasion de faire cette déclaration. Au lendemain de son arrivée, des commissaires avaient été nommés par les États pour s'entendre avec lui : la première ouverture qu'ils lui firent, fut un appel à la bourse du roi, et ils furent assez étonnés que La Thuillerie n'eût pas de pouvoir pour traiter ce point capital[3]. Pas de subsides, plus de guerre : tel était le mot d'ordre de la majorité des Hollandais, et personne ne doutait en décembre qu'il ne fallût se soumettre à leurs exigences. Le prince d'Orange qui expédiait alors son neveu, M. de Beverweert, à Paris, pour informer le roi du prochain mariage de son fils, avait déjà exprimé formellement son avis sur ce point[4]; La Thuillerie écrivait le 24 décembre qu'un secours pécuniaire serait indispensable[5], et Richelieu le savait d'avance : il ne se réservait que la satisfaction de s'en faire prier directement par les États Généraux[6].

Tandis que le comte d'Estrades abandonnait pour quelques semaines une négociation entreprise en décembre à Péronne, en vue d'un échange de prisonniers avec l'Espagne[7], et poussait

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f[os] 50 ss.
2. Cf. *Résolutions de Hollande*, 8 oct. 1640.
3. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 17 et 22 novembre 1640.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI ; lettre de d'Estrades du 13 sept. 1640.
5. *Ibid.*, XXII.
6. *Ibid.*, mémoire à La Thuillerie du 5 janvier 1641.
7. *Ibid.*, lettres de d'Estrades, de Péronne, en décembre 1640.

une pointe jusqu'à La Haye pour causer avec le prince d'Orange des opérations militaires[1], M. d'Oosterwijck conféra à Ruel avec le cardinal et lui demanda la continuation des anciens subsides[2]; ayant reçu une réponse bienveillante, il s'empressa d'en informer Leurs Hautes Puissances qui lui confièrent le soin de négocier à ce sujet[3]. Les finances françaises étaient obérées, et peu de temps avant de mourir (déc. 1640). M. de Bullion avait entendu le roi se plaindre qu'avec cent cinquante millions d'impôts il n'y eût pas de quoi payer les armées[4]. Cependant, on se saigna pour satisfaire les Hollandais, et dès le milieu de février, Chavigny signa avec Oosterwijck le traité de subsides annuel. Ce traité ne porte pas de date précise dans les recueils où il a été publié[5]; cela tient sans doute à l'incohérence des documents, qui le classent tantôt au 12, tantôt au 13 ou 14 février; il est probable que Chavigny et Oosterwijck furent d'accord le 12, mais que le texte officiel ne fut arrêté que le 14[6]. Douze cent mille livres étaient accordées aux États Généraux pour mettre « une bonne et forte armée » en campagne et tenter quelque siège considérable. Suivant l'habitude, une déclaration secrète fut adjointe au traité, stipulant le nombre des troupes de chaque côté et les entreprises possibles: les États devaient attaquer de préférence Gueldres, Anvers ou Hulst. Le traité fut ratifié rapidement de part et d'autre[7]; quant à l'article additionnel, on

1. Cf. Avenel, *Op. cit.*, VII, 276 (analyse seulement) : instruction du 10 janvier 1641. — D'Estrades, *Lettres et négociations*, I, 57 ss. : lettre de La Haye du 21 janvier 1641. — B. N. Clairambault, DLXXIII : ordre du roi à d'Estrades de retourner à Péronne, 24 janvier 1641.

2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI, f° 618; 27 décembre 1640, XXII, mémoire à La Thuillerie du 5 janvier 1641. — A. H. *Rés. Et. Gén.*, 5 janvier 1641.

3. Cf. A. H. *Ibid.*, 11 janvier 1641.

4. Cf. *Hugo Grotii Bref*, II, 141 : Bullion avait répliqué que tout le mal venait des dépenses de la marine et de l'artillerie.

5. Cf. Léonard, *Op. cit.*, V. — Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie.

6. Cf. A. E. *Loc. cit.*, XXII : lettre de Chavigny à La Thuillerie, du 13 février 1641; XXIII : lettre de Richelieu à Chavigny, du 12, texte du traité daté du 14. — A. H. *Rés. Et. Gén.*, 24 février et 15 avril 1641.

7. Dès le 24 février par les Etats. — Cf. A. E. *Loc. cit.*, XXIII.

pressa d'abord le prince d'Orange de le signer, puis, comme il y répugnait, on se contenta des vagues promesses qu'il avait faites à l'ambassadeur La Thuillerie[1].

La situation paraissait excellente à cette époque. Non seulement la détresse des Pays-Bas était grande[2] et forçait l'infant à mendier les secours de l'Empereur[3], mais deux révoltes terribles avaient éclaté en Espagne, celle de la Catalogne qui visait à l'autonomie provinciale, et celle du Portugal qui élevait au trône de Lisbonne la dynastie nationale des Bragance. La France et les Provinces-Unies prêtèrent main forte aux insurgés : déjà en décembre 1640, Louis XIII avait conclu avec les Catalans un traité de confédération et d'alliance[4]; en 1641, il exhorta les États Généraux à envoyer une flotte à leur aide[5], et prit sous sa souveraine protection la principauté de Barcelone et les comtés de Roussillon et de Cerdagne. Quant au Portugal, une double ambassade française et hollandaise, fut préparée pour s'y rendre[6]. M. de Saint Pé et le secrétaire Euskerke, qui devaient faire le voyage de compagnie, ne partirent pas, il est vrai, mais les deux puissances s'empressèrent de reconnaître le roi Jean IV, en attendant de traiter avec lui. Un ambassadeur portugais, Tristan de Mendoza Furtado, étant venu à La Haye au mois d'avril, y fut accueilli avec distinction[7]. De tous côtés la monarchie de Philippe II se désagrégeait; comme elle avait couvert le monde de son ombre, elle semblait près de le couvrir

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII : lettres de La Thuillerie du 25 février, et de Chavigny du 16 mars 1641.
2. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XIV, déc. 1640; extrait d'une lettre de don Miguel de Salamanca.
3. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, L; lettres du roi Philippe IV à l'infant, 10 nov. 1640.
4. Cf. Dumont, *Op. cit.*. VI, 1re partie, Barcelone, 16 déc. 1640.
5. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII; Chavigny à La Thuillerie, 5 janvier 1641.
6. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 27 et 28 janvier 1641.
7. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 312. — Dumont a appelé cet ambassadeur, à tort, Tristan Mendoza de Hurtado.

de ses ruines. Un de ses alliés les plus utiles, le duc Charles IV de Lorraine, auquel Philippe IV venait pourtant d'envoyer le titre de capitaine général[1], choisit précisément ce moment pour trahir : poussé peut-être par Mme de Cantecroix, « sa femme de campagne[2] », il fit des avances à Richelieu et se laissa attirer à Paris; il y signa bientôt un traité de réconciliation où il promettait fidélité au roi, lui cédait diverses seigneuries, et lui laissait Nancy en dépôt[3].

Avec tout autre prince que Charles IV, ce traité eût été pour la France un succès éclatant, et pour l'Espagne un coup cruel. L'inconstance du duc condottiere empêcha qu'il en fût ainsi. Un mois après s'être soumis à Louis XIII il protesta contre les conditions qu'on lui avait imposées, et offrit ses services à l'infant : celui-ci se garda bien de refuser[4]. L'Espagne d'ailleurs, pour parer aux périls qui la menaçaient, avait alors recours à la ressource suprême des faibles, à l'intrigue, et cherchait à regagner par ses artifices ce qu'elle avait perdu par son impuissance. Elle était l'âme d'un complot redoutable sur les frontières de la France, complot qui faillit la mettre en possession de plusieurs places importantes. Un certain nombre de seigneurs français, et non des moins nobles, n'avaient pas hésité à pactiser avec elle pour se venger du cardinal de Richelieu. C'étaient Louis de Bourbon, comte de Soissons, retiré à Sedan depuis plusieurs années ; Bernard de Nogaret, duc de La Valette, condamné à mort par défaut en 1639 ; Henri de Lorraine, duc de Guise, petit-fils du Balafré ; Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et prince de Sedan. Ce dernier, que sa

1. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, LI : le roi à l'infant, 27 janvier 1641.

2. Cf. *Mémoires* de Beauvau. p. 61; le duc avait épousé Mme de Cantecroix, bien qu'il fût déjà marié à la princesse Nicole. — Grotius a dit que la France avait fait de beaux cadeaux à la Cantecroix, cf. *Grotii Bref*, II, 112.

3. Traité du 29 mars 1641. — Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie.

4. Cf. A. B., *Loc. cit.*, LIII : lettre de l'infant du 21 mai 1641.

parenté avec le prince d'Orange aurait dû retenir, avait probablement cédé à l'influence de sa femme, Éléonore de Bergh, très catholique et secrètement dévouée à l'Espagne. Quoi qu'il en soit, il y avait beau temps que la petite Cour de Sedan était un foyer de conspirations : en 1638, l'infant y avait noué des relations, et en novembre 1639, d'accord avec Piccolomini, il y avait envoyé l'abbé de Mercy et le secrétaire, César de Chambley[1]. Ces émissaires étaient chargés de traiter avec le duc de Bouillon, le comte de Soissons, et leurs *confédérés*, « spécifiant leurs qualitez et ce que chacun d'eux pourra contribuer de leur part, et particulièrement s'il y concurreront quelques gouverneurs de places, afin de sçavoir le fondement que l'on pourra faire, par quels côtés on pourra attaquer la France, quels seront les généraux et autres officiers. » Les agents de l'infant devaient insister, en outre, pour qu'on cherchât à gagner le frère de Louis XIII ; ils devaient pousser le comte de Soissons à publier un manifeste contre l'oppresseur de la France (c'était Richelieu qu'on désignait ainsi), et à fomenter des troubles en Normandie et dans d'autres provinces. L'année 1640 se passa à débattre les clauses du traité ou plutôt le prix de la défection. Les documents des Archives de Bruxelles, qui constituent pour cet imbroglio la source principale, sont assez confus : on y trouve par exemple les articles d'une convention offensive et défensive entre la maison d'Autriche et les seigneurs français, convention qui resta lettre morte[2]. Philippe IV désirait vivement aboutir ; il jugeait que c'était la meilleure occasion qui se fût offerte depuis bien des années, d'intervenir dans les affaires intérieures de la France[3]. Rien de définitif pourtant ne fut conclu en 1640 : la négociation était retardée par les lenteurs de la Cour impériale

1. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XLIX, instruction datée de Bruxelles, 29 novembre 1639.
2. *Ibid.*, f[os] 97 ss.
3. *Ibid.* Lettre à l'infant, de Madrid, 4 septembre 1640.

qu'on voulait mêler à la chose[1], et par les exigences des conjurés qui réclamaient force dignités et pensions. Enfin, au mois de mars 1641, les ducs de Guise et de Bouillon étant devenus pressants, l'infant entra plus directement en pourparlers avec eux. Le secrétaire d'État, don Miguel de Salamanca, leur fut envoyé secrètement, avec une patente de maréchal de camp pour Bouillon de la part de l'Empereur, et des instructions détaillées : Salamanca avait ordre de conclure un traité de protection et de demander des garanties, soit des otages, soit une place sur la Meuse ; la ville de Sedan aurait été un gage excellent, mais il ne fallait pas, pour l'avoir, rebuter son maître et seigneur[2]. Un accord ne tarda pas à être signé avec les deux ducs, auxquels on promit des subsides pour lever des troupes[3]. C'était s'avancer beaucoup quand on n'avait pas d'argent : pendant trois mois, l'infant se vit paralysé par sa pénurie et en butte aux réclamations de Guise et de Bouillon[4]. Malgré ces difficultés, la ligue se fortifia de l'accession du comte de Soissons, et don Antonio Sarmiento signa un nouveau pacte avec les *princes unis*[5]. Peu de temps après, le baron de Lamboy se joignit à eux avec quelques troupes impériales, et ils se disposèrent à agir sur les bords de la Meuse.

Richelieu, qui les surveillait, prit les mesures nécessaires pour arrêter le mouvement. Il avait averti le prince d'Orange en 1640 des intrigues de son neveu[6], et avait obtenu qu'on pourvût à la sûreté de Maëstricht dont il était gouver-

1. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, LI; lettre de l'infant à Philippe IV, 28 janvier 1641.

2. *Ibid.*, LII; instruction pour don Miguel de Salamanca (s. d.) envoyée de Bruxelles au roi Philippe IV, le 9 mars 1641.

3. *Ibid.*, l'infant au roi, 3 avril 1641.

4. *Ibid.*, LIII; lettres des deux ducs à Salamanca, 9 avril 1641; de l'infant au roi, 3 juin 1641.

5. *Ibid.*, l'infant au roi, 21 mai 1641. — *Consultes de la Junte d'Etat*, n° 573, f° 56 : 19 juin 1641, approbation de ce pacte.

6. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI; instructions du 17 sept. 1640.

neur[1]. Quand la révolte fut manifeste, les États Généraux dépouillèrent le duc de Bouillon de ses charges et donnèrent au comte de Solms le gouvernement de Maëstricht[2]. Du côté de la France, les places de la frontière furent mises en état de défense, quelques arrestations de suspects furent faites (comme celle de M. d'Hocquincourt, ancien gouverneur de Péronne)[3], et un arrêt du parlement de Paris déclara coupables de lèse-majesté les princes confédérés de Sedan (5 juillet)[4]. Quelques jours plus tard, le maréchal de Châtillon se heurta avec une petite armée à celle des rebelles qui avaient franchi la Meuse : la bataille de la Marfée fut une défaite complète pour les troupes royales, mais le comte de Soissons y fut tué d'un coup de pistolet, et comme c'était le principal meneur, Richelieu estima que sa mort équivalait à une victoire[5]. Il n'avait pas tort. Donchery, qui avait été perdue, fut reprise par les maréchaux de Brézé et de Châtillon, et le duc de Bouillon épouvanté implora son pardon. Le roi consentit à le lui accorder, à condition qu'il jurerait d'être fidèle et laisserait entrer à volonté des gens de guerre français dans sa ville de Sedan[6]. Encore une fois les manœuvres de l'Espagne pour mettre la France en feu avaient échoué, et l'infant était désespéré de voir s'écrouler les plans incendiaires qu'il avait formés[7].

Le prince d'Orange, qui avait sévi contre le duc de Bouillon et avait repoussé son intervention pour une trêve avec les Espagnols, fut content de la réconciliation de son neveu et de Louis XIII[8]. Lui et sa femme continuaient à se dire dévoués à

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII : lettre de La Thuillerie, 1er avril 1641.
2. *Ibid.*, lettre de La Thuillerie du 6 juillet 1641. — Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f° 92.
3. Cf. A. E., *Loc. cit.*; lettre de Chavigny, 13 avril 1641.
4. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie, p. 218,
5. Cf. A. E. *Loc. cit.*; lettre de Chavigny, 12 juillet 1641.
6. Cf. Dumont, *Loc. cit.*; pièces des 3, 5, 6 et 26 août 1641.
7. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, LIV; l'infant au roi, 16 août 1641.
8. Cf. A. E. *Loc. cit.*, lettre de La Thuillerie du 6 sept. 1641.

Richelieu, sans qu'il y eût des raisons sérieuses de douter de leur parole. Le voyage que la Reine Mère, Marie de Médicis, fit à travers les Provinces-Unies, en septembre-octobre 1641, se rendant d'Angleterre en Italie, n'inquiéta pas le cardinal : la vieille reine avait perdu beaucoup de sa superbe d'autrefois, et ne songeait guère à s'entremettre entre Frédéric-Henri et Philippe IV. Elle ne fit que passer de Flessingue à Cologne[1], et ce fut en termes très humbles qu'elle fit prier les États Généraux d'intercéder de nouveau pour elle auprès de son fils[2]. Leurs Hautes Puissances se bornèrent à écrire au roi et à Richelieu des lettres[3], dont il ne fut pas tenu plus de compte qu'en 1638, et qui, du reste, précédèrent de fort peu la fin misérable de l'exilée[4]. Dans l'espace d'un an, la mort débarrassait le cardinal de deux ennemis acharnés, le comte de Soissons et Marie de Médicis.

Pendant ce temps, la campagne de 1641 avait été signalée par de légers avantages. Les Français, sans parler d'Aire sur la Lys qui fut prise et reperdue, avaient enlevé La Bassée, Lens et Bapaume[5] ; les Hollandais, stimulés par d'Estrades et La Thuillerie, avaient montré plus d'énergie que l'année précédente. Ne pouvant attaquer Gueldres à cause des marais qui l'entouraient, Frédéric-Henri avait mis le siège devant Gennep, au confluent de la Meuse et du Niers. C'était une ville du duché de Clèves, dominée par un château fort que l'infant avait occupé en 1635, au mépris de ses engagements avec les Etats Généraux et l'électeur de Brandebourg. Le siège, commencé le 8 juin, se

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII ; lettre de La Thuillerie, du 15 sept. 1641. — Cf. Henrard, *Op. cit.*, p. 636 ss.

2. Le président Le Coigneux fut chargé de cette démarche. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 19 et 28 déc. 1641.

3. Cf. A. E. *Loc. cit.*, XXIII ; lettres des États du 2 janvier 1642.

4. Le 3 juillet 1642. — Cf. Henrard, *Op. cit.*, p. 641. — Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f° 138. Il cite une pièce de vers sur la vie de Marie de Médicis.

5. Les Etats Généraux avaient envoyé cette fois auprès des armées françaises un agent nommé Thilman Aquilius (Cf. A. H. *Register van Instructien der Gezanten in Frankrijck*, 6 juin 1641).

termina, six semaines plus tard, par une capitulation, et la garnison défila le 1er août avec armes et bagages devant Son Altesse et l'ambassadeur de France[1]. Après avoir fait reposer son armée qui en avait grand besoin, le prince d'Orange consentit à tenter une descente en Flandre; il s'embarqua à Nimègue le 5 septembre et parvint à Philippine le 14. Toutefois l'expédition n'eut pas de résultats : tout se borna à quelques escarmouches dans les environs du Sas de Gand; puis les Hollandais se retirèrent à Berg-op-Zoom et prirent leurs quartiers d'hiver (fin octobre).

Ils y étaient à peine qu'ils apprirent la mort du cardinal-infant, don Ferdinand, emporté par la petite vérole, à l'âge de trente-trois ans (9 nov.). C'était une perte sensible pour le roi d'Espagne auquel il avait rendu tant de services depuis sept ans. Du moins, il fut dignement remplacé par un cadet de noblesse portugais, qui avait été récemment envoyé en Flandre pour l'assister dans les affaires militaires et politiques[2]. Don Francisco de Melo, comte d'Assumar et marquis de Tor de Laguna, apparenté à la maison de Bragance, s'était distingué de bonne heure dans la carrière diplomatique et avait occupé en dernier lieu le poste d'ambassadeur auprès de la cour impériale. Agé d'une quarantaine d'années, il n'avait jamais commandé une armée lorsqu'il fut nommé gouverneur et capitaine général des Pays-Bas[3]; son intelligence ouverte et son habileté faisaient de lui un excellent administrateur et lui permirent aussi de s'improviser général[4]. Grâce à lui, les Pays-Bas espagnols n'eurent pas trop à souffrir de la disparition du cardinal-infant[5].

1. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 292 ss.
2. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, LIII. Le roi à l'infant, 10 juin 1641.
3. En janvier 1642. — Cf. Commelyn (continuation), II, 107.
4. Voir le portrait remarquable tracé de lui par le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, IV, p. 29 (in-8°, Paris, 1886).
5. Cf. *Belgii gubernatores*, p. 84 : « State lacrymæ, satis vobis Ferdinandoque datum, adest alter Achilles, Franciscus, Francisci et Eugeniæ Lusitaniæ Brigantiæ filius.... ».

Sur mer, les armes de la République ne remportèrent cette année que de médiocres succès. Tromp enleva près des côtes de Flandre quelques navires dunkerquois et l'amiral Gyzels livra à une escadre espagnole un combat plutôt malheureux près du cap Saint-Vincent[1]; la seule chose à mentionner est la bravoure dont fit preuve dans cette action un jeune capitaine de vaisseau, Michel de Ruyter, qui devait être un jour l'émule de Tromp. Aux colonies, la fortune fut plus favorable : la Compagnie des Indes orientales s'empara de Malacca en Indo-Chine et de Colombo dans l'île de Ceylan[2]; celle des Indes occidentales envoya sur les côtes d'Afrique l'amiral Jol, dit jambe de bois (Houtebeen), qui prit Saint-Paul-de-Loanda et l'île de San Thomé; au Brésil, un des lieutenants de Jean-Maurice de Nassau se rendit maître de Maranhao[3]. La plupart de ces conquêtes étaient faites aux dépens des Portugais que les États Généraux avaient pris l'habitude d'assimiler aux Espagnols. Or la révolution de décembre 1640 avait changé la face des choses. Le roi Jean IV réclama naturellement la restitution des anciennes colonies portugaises. Les États, tout en reconnaissant le nouveau roi, tenaient à conserver leurs possessions. Un conflit aurait sans doute éclaté dès lors si la France ne s'était interposée. Cédant aux conseils de Richelieu, le Portugal modéra ses prétentions, et le 22 juin 1641 une trêve de dix ans fut conclue à La Haye entre l'ambassadeur Tristan de Mendoza et huit commissaires des États[4]. La trêve devait être observée seulement à partir de la notification officielle, ce qui retarda de plusieurs mois la suspension des hostilités dans les pays lointains. Les deux grandes Compagnies néerlandaises, qui s'indignaient qu'on limitât leur expansion coloniale, s'étaient vivement opposées à la trêve; elles la subi-

1. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 314-15.
2. Cf. Commelyn, *Loc. cit.*, p. 104.
3. Cf. Barlaeus, *Op. cit.*, p. 342 ss.
4. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie, p. 215-18, à la date du 12 juin (vieux style).

rent de mauvaise grâce. De son côté, le Portugal ne pouvait renoncer définitivement à la plus belle partie du Brésil. La lutte, interrompue momentanément, ne devait pas tarder à se renouveler.

A la fin de l'année on recommença, selon l'usage, à parler dans les Provinces-Unies d'une réduction des troupes. Louis XIII, dont un général, le comte de Guébriant, se disposait à hiverner sur les bords du Rhin, résolut de mettre à profit cette réduction, si elle se faisait, pour embaucher à son service les soldats licenciés [1], et en grossir l'armée de Guébriant. En attendant, il se déclara prêt à accorder aux États de nouveaux subsides [2]. Il voulait à tout prix les retenir dans son alliance. Il savait qu'ils avaient été peu satisfaits de la prise de Gennep, « ce vilain trou [3] », et qu'ils s'inquiétaient des progrès de la France en Artois. Le comte d'Estrades eut à ce sujet un curieux entretien avec le prince d'Orange : Son Altesse conseilla, pour calmer l'émotion de ses compatriotes, de temporiser l'année prochaine du côté des Pays-Bas, et de porter l'effort principal des armes royales vers la Catalogne ou l'Italie [4]; ce conseil devait être suivi. Louis XIII et Richelieu, d'ailleurs, ne cherchaient à empêcher qu'une paix séparée de leurs alliés ; ils ne repoussaient pas la paix générale. Leurs instances avaient décidé le feu cardinal-infant à accorder des passeports convenables aux députés hollandais et les États Généraux à accepter Munster et Osnabrück pour le siège du futur congrès [5]. Ce fut par l'entremise du comte d'Avaux que fut signé le traité préliminaire de Hambourg du 25 décembre 1641, première étape appréciable vers la paix défi-

1. Cf. A. E., *Corr. de Hollande*, XXII; lettres de Chavigny, 20 octobre, et du roi à La Thuillerie, 17 octobre 1641.
2. *Ibid.*, mémoire à La Thuillerie, 14 décembre 1641.
3. Cf. *Pseudo-mémoires de Jean de Witt*, p. 142.
4. Cf. d'Estrades, *Lettres et négociations*, I, p. 63-65 : instruction du prince d'Orange à d'Estrades, 15 décembre 1641.
5. Cf. A. E., *Loc. cit.*; lettre de La Thuillerie, 29 septembre 1641.

nitive[1]. Par l'article V de ce traité, l'Empereur et le roi d'Espagne s'engageaient expressément à délivrer des passeports aux plénipotentiaires « des Provinces-Unies des Pays-Bas ». En 1642, Louis XIII ratifia, par lettres patentes du 26 février, les préliminaires de Hambourg[2], et, si l'ouverture du congrès fut ajournée, ce fut la faute de Philippe IV qui hésitait à approuver les saufs-conduits, promis par son frère avant sa mort[3].

La paix n'étant pas encore près de se faire, il fallait pousser vigoureusement la guerre. Les États Généraux furent stimulés par le voisinage de Guébriant auquel ils avaient permis de passer le Rhin à Wesel[4], et qui, au mois de janvier, remporta sur les troupes de Lamboy la brillante victoire de Kempen[5]. Ils nommèrent des commissaires pour s'entendre avec La Thuillerie qui avait pouvoir cette fois d'accorder les subsides[6], et, après quarante-deux jours de négociations, le traité ordinaire fut conclu (8 mars 1642). Pour obliger les États à exécuter leurs promesses, le gouvernement français aurait voulu se réserver la liberté de ne pas payer les derniers termes du subside ; La Thuillerie abandonna cette prétention qui blessait les commissaires hollandais, et s'engagea au paiement intégral de douze cent mille livres, en trois termes. La déclaration ordinaire sur le chiffre des troupes et la date de l'entrée en campagne ne fut pas oubliée ; on y ajouta un article qui assurait aux armées royales « passage et repassage sur le Rhin à Wesel, et aussi passage et repassage sur la Meuse à Maëstricht » ; de plus, il fut convenu que les États licencieraient trois mille hommes de pied avec

1. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie, p. 231-32.
2. *Ibidem.*
3. Cf. A. E., *Corr. de Hollande*, XXII ; lettre de Chavigny du 4 octobre 1642.
4. *Ibid.*, lettre de La Thuillerie, du 31 décembre 1641.
5. *Ibid.*, lettre du même, du 23 janvier 1642.
6. *Ibid.*, mémoire pour La Thuillerie, Versailles, 10 janvier 1642.

leurs officiers, que ceux-ci passeraient à la solde de Sa Majesté pour douze mois et rentreraient ensuite au service des États[1].

Ces engagements semblaient présager quelque grande entreprise. Les Pays-Bas étaient menacés au nord par Guébriant, auquel pouvait se joindre l'armée de l'Union, et au sud par les comtes de Guiche et d'Harcourt. Les opérations tournèrent pourtant assez mal. Richelieu s'était transporté sur les bords de la Méditerranée avec le roi pour secourir les Catalans et attaquer le Roussillon, où il prit Perpignan. Peut-être le conseil du prince d'Orange à d'Estrades avait-il été pour quelque chose dans cette détermination. Dans tous les cas, l'éloignement du cardinal ralentit les opérations de ses généraux en Artois[2], et rendit du courage à l'ennemi : don Francisco de Melo, secondé par le baron de Beck, s'empara de Lens et de La Bassée et infligea au comte de Guiche la sanglante défaite de Honnecourt, au nord-ouest du Catelet (26 mai 1642) ; rassuré de ce côté, il put se rendre sur les bords de la Meuse pour tenir en échec Guébriant et le prince d'Orange. Ce dernier, retardé par la réception en Hollande de sa bru, Marie Stuart, et de la reine d'Angleterre[3], ne se mit en marche que le 17 juin. Franchissant la Meuse, il s'établit entre Rhinberg et Orsoy, au petit village de Bodberg[4], d'où il communiquait aisément avec les Français campés à Ordingen : il les tira ainsi d'une situation embarrassante, car ils auraient pu être écrasés entre les Impériaux de Hatzfeld et les Espagnols de Melo. Satisfait de ce résultat, il ne bougea plus, et les quatre armées restèrent immobiles pendant plusieurs mois, s'observant sans en venir aux mains. En vain Guébriant, qui avait reçu du roi l'ordre d'agir de concert avec le stathouder,

1. Cf. A. E., *Corr. de Hollande*, XXII ; lettre de La Thuillerie à Chavigny, du 9 mars 1642 ; XXIII, f[os] 365 — 402. — Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1[re] partie, p. 242-44.

2. Les Etats Généraux envoyèrent de nouveau, en juin, Thilman Aquilius auprès des armées françaises de Flandre. — Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 3 juin 1642.

3. Cf. *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 301-307.

4. Bœtbergen, dans les *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 308.

proposa-t-il d'envahir le Brabant[1]; Son Altesse n'y était nullement disposée. Le manque de vivres et de fourrages s'étant fait sentir, le prince décampa le 16 septembre, repassa la Meuse, et à travers le Brabant s'achemina lentement vers La Haye; Guébriant imita bientôt cet exemple et franchit le Rhin à Wesel, pour aller prendre ses quartiers d'hiver au cœur de l'Allemagne. La campagne était terminée. Certains Hollandais ont accusé injustement Frédéric-Henri de n'avoir rien fait parce qu'il se souciait peu des intérêts de son pays[2]; d'autres ont prétendu expliquer son inaction par la crainte qu'il ressentit d'une disgrâce de Richelieu, son meilleur appui en France[3]. Peut-être ne faut-il pas tant raffiner. Si en fait de combats il n'y eut que de légères escarmouches et si les maladies firent autant de victimes que le feu de l'ennemi[4], c'est aux habitudes d'indécision et de temporisation du prince qu'il faut surtout l'attribuer. Durant le même temps, la trêve avec le Portugal, ratifiée par les États Généraux malgré l'opposition de la Hollande et de la Zélande[5], avait arrêté aux colonies les conquêtes des deux Compagnies des Indes, et Tromp n'avait pas réussi à bloquer complètement les corsaires dunkerquois. De tous côtés, l'ardeur des Hollandais se ralentissait.

Louis XIII avait appris à se contenter de peu; il témoigna une vive reconnaissance des secours donnés entre Rhin et Meuse aux troupes de Guébriant[6], et rarement il eut de meilleurs rapports avec ses alliés. Nombre d'agents français prirent la route

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII; lettre de cachet du roi à La Thuillerie, Narbonne, 14 juin 1642 (reçue le 7 juillet). Correspondance de La Thuillerie et de Guébriant, en août 1642.

2. Cf. *Pseudo-mémoires de Jean de Witt*, p. 142.

3. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 321, d'après les mémoires de Montglat (*Loc. cit.*, p. 129) et d'Estrades, *Lettres et négociations*, I, 76-77.

4. Le feld-maréchal Guillaume de Nassau mourut de maladie en juillet 1642. — Cf. Commelyn (continuation), II, 111.

5. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*; CV, f° 130.

6. Cf. A. E. *Loc. cit.*, lettre de Chavigny, Livry, 20 septembre 1642.

de la Hollande. Sans parler de La Thuillerie et du comte d'Estrades qui suivirent l'armée des Etats, ou de Brasset qui resta à La Haye, le secrétaire Daridole fut envoyé à deux reprises dans les Provinces-Unies pour communiquer des nouvelles et veiller au transport des prisonniers de Kempen (en particulier, du général Lamboy)[1]; M. de Crécy, maître d'hôtel du roi, y fut député pour complimenter la reine d'Angleterre[2]. Jamais, d'autre part, Richelieu et le prince d'Orange ne furent plus étroitement unis, et leur intimité fut encore affermie par un événement qui aurait pu la détruire : le duc de Bouillon, que son équipée de 1641 avait mis en goût, recommença à conspirer et prit part aux manœuvres traîtresses de Monsieur, frère du roi, et du grand écuyer, Cinq-Mars; il fut même compris dans le traité de Madrid, conclu par les soins de Fontrailles entre Philippe IV et Gaston d'Orléans[3], et sa ville de Sedan faillit être livrée aux ennemis. Quand le complot fut découvert, Frédéric-Maurice de Bouillon fut arrêté à l'armée d'Italie, où il exerçait un commandement[4], et conduit prisonnier à Pierre-Encise, en passe d'être condamné à mort avec ses complices. Le prince d'Orange trembla pour son neveu, écrivit au roi et à Richelieu en sa faveur[5], et expédia même le comte d'Estrades pour intercéder avec plus de force[6]. Ses instances furent écoutées et le duc de Bouillon sauva sa tête en abandonnant Sedan au roi[7].

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII; mémoires du roi pour La Thuillerie, 5 mars et 2 mai 1642. — *Ibid.*, XXIII, mêmes dates.

2. *Ibid.*, XXII; lettres de Chavigny, 13 avril, et de La Thuillerie, 11 et 30 mai 1642.

3. 13 mars 1642. — Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie, p. 244-45. — Cf. *Relation faite par le vicomte de Fontrailles*, Collection Michaud et Poujoulat, 3e série, III, p. 250 ss.

4. Cf. *Mémoires* de Turenne, *Loc. cit.*, p. 350.

5. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, IV; lettres du 26 juillet 1642.

6. Cf. A. E., *Loc. cit.*, XXIII: lettre de Frédéric-Henri à Richelieu, 13 août 1642. — Cf. B. N. Clairambault, DLXXIII, même date.

7. Cf. Dumont, *Op. cit.*, VI, 1re partie, p. 268-70; pièces de septembre 1642. D'Estrades, *Lettres et négociations*, I, 79-85.

Chavigny écrivait à ce propos le 27 septembre 1642 : « il peut remercier M. le prince d'Orange de son salut, car, sans une recommandation aussy puissante que la sienne, il eust perdu sa place avec la vie[1] ». Frédéric-Henri sut beaucoup de gré au cardinal de son indulgence, et de l'accueil qu'il avait fait à son intervention. D'Estrades fut reçu à bras ouverts quand il retourna à La Haye[2], et La Thuillerie put quitter son poste, pour quelques semaines, avec une parfaite confiance dans les bonnes dispositions de Son Altesse[3].

C'est alors que la mort vint rompre tout à coup les liens d'amitié qui unissaient le prince à Richelieu. Le cardinal était malade depuis plusieurs années, et sa santé avait inspiré à diverses reprises, en 1642, de sérieuses inquiétudes. A peine de retour du midi, il se mit au lit et expira le 4 décembre. Celui que don Francisco de Melo a appelé « un des plus grands hommes qui ont esté de plusieurs siècles[4] », était aussi inébranlable dans ses attachements qu'implacable dans ses inimitiés; il fut peut-être regretté « de très peu de personnes[5] », il le fut du moins de tous ses alliés. Les États Généraux s'émurent, en apprenant sa mort[6], et le prince d'Orange qui avait menacé de s'accommoder avec l'Espagne si Louis XIII disgraciait son ministre, se montra péniblement affecté[7].

En notifiant aux États la triste nouvelle, Louis XIII exprima le désir de continuer avec eux son alliance comme par le passé,

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII; lettre à la Thuillerie.

2. Cf. Avenel, *Op. cit.*, VII, supplément : instruction du 15 octobre (mise par erreur au 4 octobre par d'Estrades, *Lettres et négociations*, I, 85). — Cf. A. E., *Loc. cit.*, XXIII; lettre de d'Estrades, de La Haye, 26 octobre 1642.

3. Cf. A. E., *Loc. cit.*, XXII; lettres de La Thuillerie, des 27 octobre et 2 novembre 1642.

4. Cf. *Mémoires* de Duplessis-Besançon, publiés par H. de Beaucaire (Société d'Histoire de France), in-8°. Paris, 1892, p. 161-66.

5. Cf. *Mémoires* de Brienne, *Loc. cit.*, p. 75.

6. Cf. A. H., *Rés. Et. Gén.*, 13 décembre 1642.

7. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, IV : lettre de Frédéric-Henri à Chavigny, 15 décembre 1642.

et les informa qu'il avait investi du pouvoir le cardinal de Mazarin[1]; la haute assemblée répondit en chargeant le sieur d'Oosterwijck de remercier le roi, de féliciter le successeur de Richelieu, et de lui recommander une demande de subsides pour l'année 1643[2]. Frédéric-Henri, auquel d'Estrades avait déjà parlé de Mazarin en termes élogieux[3] ne devait pas tarder à correspondre amicalement avec lui. A en juger par les apparences, rien n'était changé dans les rapports de la République et du roi très chrétien, et il n'y avait qu'un français de moins. Au fond, le changement était et devait être très considérable. Mazarin arrivait aux affaires à un moment critique : une lassitude générale de la guerre se faisait sentir; lui, au contraire, apportait pour la lutte une activité toute fraîche. Dans le congrès européen qui se préparait, il était résolu à n'accepter qu'une paix glorieuse et profitable; son ambition allait effrayer tous les pacifiques, particulièrement nombreux dans les Provinces-Unies; la mort de François d'Aerssen, à la fin de 1641, avait d'ailleurs affaibli sensiblement le parti de la guerre, et la Hollande, qui envisageait toujours avec effroi l'éventualité de la conquête des Pays-Bas, allait plutôt s'inquiéter que se réjouir des victoires de Condé. D'autre part, les Belges étaient découragés et misérables; l'Espagne à bout de forces désirait traiter; le comte-duc Olivarez, dans un mémoire de mars 1640, avait déclaré que la paix était nécessaire : Dieu lui-même ne montrait-il pas qu'il l'exigeait en enlevant à Philippe IV les moyens de faire la guerre et en le privant de ses meilleurs capitaines et de ses meilleurs ministres[4]? La révolte du Portugal avait provoqué le soulèvement des anciennes colonies portugaises et écarté la plus irritante des questions qui séparaient les Espa-

1. Cf. A. H., *Rés. Ét. Gén.*, 13 décembre 1642 : mémoire du secrétaire Brasset.
2. *Ibid.*, 15 décembre 1642.
3. Cf. D'Estrades, *Lettres et négociations*, I, 85; lettre du 4 septembre 1642.
4. Cf. Canovas del Castillo, *Op. cit.*, I, p. 413-38.

gnols et les Hollandais, la question du Brésil. Le danger d'une paix séparée était imminent si les prétentions de Mazarin rendaient trop difficile la paix générale. Le prince d'Orange qui connaissait à merveille les sentiments secrets de ses concitoyens, avait dit à La Thuillerie qu'il ne faudrait pas presser l'envoi au congrès de leurs plénipotentiaires parce qu'une fois partis on ne pourrait plus les empêcher de conclure[1]. L'alliance française, qui officiellement était encore le pivot de la politique de l'Union, avait fait son temps, et l'Espagne épuisée commençait à inspirer plus de sympathie que la France victorieuse et dominatrice.

Les négociations secrètes de l'Espagne avec les Provinces-Unies.

Déjà de nombreuses tentatives avaient été faites par l'Espagne pour dissoudre l'union de ses ennemis, et négocier séparément avec l'un des deux. Elles n'avaient eu aucun succès du côté de la France : Richelieu ne voulait pas abandonner ses alliés et observait à leur égard l'attitude la plus correcte, leur communiquant les ouvertures qu'on lui faisait et déclarant toujours qu'il désirait un traité général[2]. J'ai dit un mot à l'occasion des pourparlers conduits de 1637 à 1640 en Espagne par le baron de Pujol, un intrigant qui cherchait à rentrer en grâce auprès du cardinal. Pujol s'était improvisé lui-même diplomate; il n'était ni ministre public, ni qualifié comme tel, et était venu en Espagne sans passeport[3]. Son intervention n'engageait donc nullement le roi de France; celui-ci d'ailleurs lui fit écrire plus d'une fois par Bouthillier qu'il n'entendait pas se séparer des Hollan-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII; La Thuillerie à Chavigny, 18 novembre 1641.
2. Cf. *Mémoires* de Richelieu, *Loc. cit.*, IX, p. 321.
3. Cf. lettre de Philippe IV, dans Canovas del Castillo, *Op. cit.*, I, *appendices*, p. 439-40.

dais, et mit fin brusquement à ses agissements en décembre 1640[1]. Pujol écrivit encore après cette date, mais ses lettres, disait Richelieu, n'étaient que « des chansons[2] ». La ligne de conduite adoptée par le gouvernement français était si bien connue que, quand don Miguel de Salamanca, en mai 1638, puis Jacques de Brecht, en juin 1640, furent envoyés auprès du cardinal[3], il ne fut question entre eux que de l'avancement de la paix générale.

Les négociations secrètes, engagées par les Espagnols avec les États Généraux, eurent un tout autre caractère et une tout autre importance. De 1635 à 1642, pas une année ne s'écoula sans qu'il fût question de quelque intrigue en vue d'une entente particulière, sans que Philippe IV ou l'infant fit tâter le pouls à l'opinion dans les Provinces-Unies par un commis, un marchand ou un ecclésiastique quelconque. Les aspirations pacifiques de la province de Hollande étaient avérées, et nul ne savait si elles ne l'emporteraient pas à la longue sur les sentiments de loyauté qui liaient la République à la France. François d'Aerssen avait écrit à Richelieu en 1627 que son pays ne voulait pas promettre ce qu'il ne pourrait tenir, c'est-à-dire de ne pas négocier sans le consentement de Louis XIII[4]. Le mot était significatif, et les événements se chargèrent d'en prouver la justesse : au lendemain du pacte de février 1635, les États Généraux se laissèrent aller à des démarches difficiles à justifier et le prince d'Orange lui-même se fit un instant leur complice, au risque de compromettre sans retour son renom de droiture.

Comptant sur l'impression produite par l'échec de l'invasion en Brabant et par la surprise du fort de Schenk, l'infant Ferdinand essaya, au mois d'août 1635, de détacher les Hollandais de

1. Cf. Canovas del Castillo, *Op. cit.*, I, Actes cités p. 390-445. — Cf. Avenel, *Op. cit.*, V, VI, VII et VIII, *passim*, surtout VI, en mai et décembre 1640, et p. 737-39.
2 Cf. Avenel, *Op. cit.*, VI, p. 737-39.
3. *Ibid.*, VI et VII (supplément). Le premier était secrétaire d'Etat et de guerre, le second secrétaire au Conseil des Pays-Bas, à Madrid.
4. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, p. 19; lettre du 18 juin 1627.

la France. Il envoya à Arnhem, où se trouvaient le prince d'Orange et quelques députés des États, un nommé Wittenhorst[1], ancien capitaine de cavalerie, chargé de sonder leurs dispositions et de les inviter à des conférences secrètes. Frédéric-Henri, qui était découragé par le mauvais succès de la campagne et par la misère lamentable de ses auxiliaires français, ne repoussa pas ses avances. On manda à Arnhem le greffier des États Généraux, Cornelis Musch[2], personnage assez peu estimable et accessible à toutes les corruptions, mais habile et intrigant, et on l'envoya s'aboucher avec les agents de l'infant dans la petite ville neutre de Cranenbourg, au pays de Clèves. Musch rencontra là don Christoval de Benavente y Benavidès, ancien ambassadeur d'Espagne en France, et don Martin de Axpe, secrétaire de l'infant. Ils eurent dans le courant de septembre deux ou trois conférences sur lesquelles on est très imparfaitement renseigné. Plus tard, les Hollandais ont prétendu qu'ils avaient uniquement voulu s'assurer si les Espagnols avaient des pouvoirs en règle, avant d'en aviser le roi de France[3]. Il est certain, au contraire, que les premières conférences servirent à un échange préliminaire de vues. L'affaire parut assez sérieuse pour que le prince d'Orange priât les États Généraux de se transporter à Arnhem, au milieu d'obtobre, afin d'en prendre connaissance[4]. Le 19 octobre, une délibération eut lieu à ce sujet à l'hôtel de ville d'Arnhem : Son Excellence y déclara les prétentions de l'ennemi exorbitantes, car il exigeait la restitution de Limbourg, Maëstricht, Ruremonde, Venloo et Rhinberg,

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f[os] 213 ss. — Wittenhorst est appelé Vitenholts dans les documents espagnols ; on ne voit pas clairement si c'était un transfuge. Charnacé dit dans une dépêche que c'était un gentilhomme du pays de Clèves (A. E. *Corr. de Hollande*, XVII, 26 déc. 1635) et Richelieu l'appelle un gentilhomme « neutral » (coll. Michaud, 2e série, VIII, p. 665).

2. Cf. A. H. *Rés. Et. gén.*, 31 août 1635.

3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI ; lettre de Charnacé au cardinal, du 16 octobre 1635.

4. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 15-17 octobre 1635.

et n'offrait en compensation que Schenk et Santvliet. La haute assemblée remercia le prince et les députés attachés à sa personne de ce qu'ils avaient fait, et les engagea à continuer comme ils le jugeraient le meilleur[1]. Le greffier Musch fut de nouveau expédié à Cranenbourg, où il eut, le 26 octobre, une quatrième entrevue avec don Martin de Axpe[2]. Leur entretien dura sept heures et porta sur quatre points principaux : 1° Musch proposa qu'on ne fît pas de trêve aux Indes orientales, ce qui fut jugé impraticable par son interlocuteur; 2° il demanda que l'Espagne garantît l'adhésion de l'Empereur et de l'Empire Germanique ; Axpe lui fit seulement espérer l'intercession de Philippe IV auprès de l'Empereur; 3° une vive discussion eut lieu sur les restitutions territoriales à faire : Musch ayant parlé d'échanger Maëstricht et Limbourg contre le fort de Schenk et Gueldres, et le Brésil contre Bréda et son territoire, le secrétaire de l'infant trouva que les États se faisaient la part trop belle, leur refusa Gueldres, et leur réclama Venloo et Ruremonde; 4° on ne s'entendit pas davantage sur le montant d'une indemnité destinée à la Compagnie des Indes occidentales; le commissaire espagnol n'offrit qu'un million de patagons (environ six millions de francs), tandis qu'on lui demandait plus du double. Le greffier des États Généraux eut beau insister sur la nécessité d'être large et de ne pas lésiner sur la question d'argent, l'espagnol s'en tint à son chiffre, tout en promettant, si la trêve se concluait, un cadeau de quarante mille écus au négociateur. Il savait que l'insinuation serait bien reçue.

La bonne volonté de Musch, toutefois, n'était pas suffisante pour faire aboutir un accord que les exigences contraires de chaque parti rendaient impossible. Un mois se passa sans conférences et quand le député hollandais retourna voir don Martin

1. Cf. A. H., *Rés. secr. Et. Gén.*, 19 octobre 1635.
2. *Ibid.*, *Rés. Et. Gén.*, 15 décembre 1635. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XXXVII, f°s 216-19.

de Axpe, au commencement de décembre (à Turnhout, en Brabant), ce fut avec des propositions toutes différentes. Il avait ordre, pour la première fois, de réclamer la participation de la France à la négociation[1]. On ne sait pas avec certitude s'il se conforma à cet ordre dans l'entrevue du 4 décembre : à l'en croire, il aurait carrément déclaré que la République ne pouvait négocier sans son alliée, et le secrétaire de l'infant aurait approuvé l'idée d'un congrès général à Oosterhout, dans la baronnie de Bréda[2]. Suivant la version espagnole, au contraire, la conférence auraît été remplie par la discussion des questions en litige et le greffier n'aurait fait qu'une allusion fugitive à la France avec laquelle il se réjouirait de voir l'Espagne s'accommoder *après* s'être bien entendue avec les Provinces-Unies[3]. Quoi qu'il en soit, don Martin de Axpe fut étonné de la fermeté du langage de Musch, et il se demanda s'il n'avait pas été gagné par Richelieu.

Il n'était pas besoin de chercher si loin, et le changement qui s'était opéré s'expliquait tout naturellement. Non seulement les Hollandais avaient perdu l'espoir d'amener l'Espagne à des ouvertures raisonnables, mais encore ils avaient eu peur de s'aliéner entièrement le roi de France. Dès le milieu d'octobre, en effet, le baron de Charnacé avait pénétré la raison des allées et venues mystérieuses du greffier Musch, et en avait informé le cardinal de Richelieu[4]. Celui-ci avait été indigné de la perfidie du prince d'Orange et des États Généraux, et, sans admettre la comparaison qu'ils prétendaient établir entre leurs menées et les pourparlers du nonce à Paris, il avait ordonné à Brézé et Charnacé de s'en plaindre énergiquement[5]. Sur ces entrefaites,

1. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.* : délibération du 5 novembre 1635, dans la chambre de Son Excellence entre Elle et cinq députés des Etats.

2. *Ibid. Rés. Et. Gén.*; rapport du 15 décembre 1635.

3. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XXXVII, f[os] 477-81.

4. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XI; lettre du 13 octobre 1635. — Cf. *Mémoires* de Richelieu, *Loc. cit.*, VIII, p. 662 ss.

5. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XV; instructions et mémoires à Brézé et Charnacé, des 2, 7, 9 novembre 1635. — XVII, instructions du 11 novembre aux mêmes.

sachant que leur secret était connu, les États déléguèrent MM. de Noordwijck et de Beaumont auprès de Charnacé pour l'assurer qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de traiter sans le roi de France, à quoi l'ambassadeur répliqua qu'ils auraient bien fait de le dire plus tôt, ajoutant ironiquement que mieux valait tard que jamais[1]. C'est vers cette époque que Musch reçut ses instructions pour l'entrevue de Turnhout. Adrian Pauw, qui représentait les États à Paris, fut chargé de promettre au cardinal que Leurs Hautes Puissances ne concluеraient rien sans lui. Il fit cette communication à Ruel, le 5 décembre, et demanda que Charnacé fût autorisé à assister aux conférences ultérieures[2]. Ces démarches rassurèrent Richelieu, sans apaiser sa colère contre ceux qui, disait-il, méprisaient « leur honneur et leur foy[3] ». Tout en envoyant Jean Heuft porter une lettre au prince d'Orange et lui dire que le roi tiendrait ses anciens engagements[4], il fit entendre par la bouche de Brézé, en pleine assemblée des États Généraux, les reproches les plus sanglants ; il protesta contre toute paix « précipitée, particulière et cachée », et plaida en faveur d'une paix « seure et honorable, c'est-à-dire, traittée et conclue conjoinctement et du consentement commun des alliez[5] ».

Les États, embarrassés, peut-être aussi froissés par le ton de ce discours, attendirent jusqu'au 3 janvier 1636 pour y répondre. Ils notifièrent alors à Brézé et Charnacé qu'ils ne concluеraient rien sans le roi de France ; que sans doute, une dernière entrevue devait avoir lieu entre le greffier Musch et don Martin de Axpe,

1. Cf. A. E., *Corr. des Pays-Bas*, XI ; Charnacé au cardinal, d'Arnhem, 8 novembre 1635.

2. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.* ; mémoire remis par le sieur de Heemstede, le 5 décembre 1635. — A. E. *Corr. de Hollande*, XVII, au 5 décembre 1635.

3. Cf. A. E., *Ibid.*, XV : instruction à Charnacé du 2 novembre 1635.

4. *Ibid.*, XVII, instructions du 15 novembre 1635.

5. Harangue du 14 décembre 1635. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CII, f°s 217-18. — Dans plusieurs documents français, elle est datée du 13 décembre. Cf. A. E., *Loc. cit.*

mais qu'ils seraient heureux de voir Louis XIII se mêler à la négociation[1]. Ils ne firent que répéter cette réponse après un second discours des ambassadeurs français[2]. Ceux-ci n'insistèrent pas davantage; ils jugeaient avec raison qu'il n'y avait plus rien à craindre. Bientôt, en effet, l'intrigue, contre laquelle ils s'étaient élevés avec véhémence, se rompit d'elle-même.

Le roi d'Espagne, averti des conférences de Cranenbourg, avait adressé à l'infant un pouvoir pour traiter, mais lui avait fait, en même temps, une série de recommandations peu propres à hâter les choses. Il trouvait qu'on avait manqué de dignité dans la manière de procéder, et qu'on avait eu tort de faire les premières avances; la prise du fort de Schenk rendait la trêve moins urgente, et tant qu'on pouvait compter sur les secours de l'Empereur, il ne fallait accepter que des clauses avantageuses; il n'admettait pas que les Hollandais voulussent se poser en *États libres*, et insistait sur l'ouverture au commerce de la rivière d'Anvers. Quoique le roi, en terminant sa longue épître, déclarât s'en remettre à l'infant et au président Roose, il était évident que personnellement il n'était disposé à aucune concession[3]. Il exprimait, de plus, le désir formel de rompre la ligue franco-hollandaise, et regardait sa dissolution comme le prélude indispensable d'une trêve[4]. Le président Roose, qui avait pour principe d'être en tout et pour tout de l'avis du roi, se prononça pour une sage temporisation[5].

Ainsi au moment où les États Généraux se résignaient à unir leur cause à celle de la France, les Espagnols étaient décidés à séparer avant tout leurs adversaires. Dans ces conditions, il

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII; La Haye, 3 janvier 1636.
2. *Ibid.*, 6, 7 et 8 janvier 1636. — Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 9 janvier 1636.
3. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XXXVII; lettre du roi à l'infant, Madrid, 11 décembre 1635.
4. *Ibid.* : « Es menester o que ellos (les Hollandais) la deshagan, o no puedan efetuar la tregua con migo ».
5. *Ibid. Loc. cit.*, XXXVIII, f[os] 156-57.

était inutile de continuer les conférences. Celle qui avait été fixée au 12 janvier 1636, à Turnhout, fut remise de jour en jour, et finit par ne pas avoir lieu. Un rapport du greffier Musch et une lettre de l'infant à Philippe IV permettent de comprendre pourquoi. Tout d'abord, le greffier attendit jusqu'à la fin du mois de janvier, à Bois-le-Duc, sans entendre parler de don Martin de Axpe, puis quand celui-ci arriva à Turnhout, au commencement de février, le commissaire hollandais prit sa revanche, en refusant de s'aboucher avec lui, à moins qu'il n'eût plein pouvoir pour traiter de concert avec la France. Axpe ayant répliqué seulement qu'il attendrait à Turnhout toute la journée du 8 février et repartirait le 9, Musch lui fit dire qu'il avait reçu l'ordre de se retirer, et chacun s'en retourna de son côté [1].

La négociation échouait définitivement en février 1636. La France l'avait échappé belle, et les Hollandais avaient été bien près de trahir. Musch avait dit un jour, à Cranenbourg, que dans les vingt dernières années il n'avait pas vu chez ses « Seigneurs », pareille disposition à une trêve [2]. Le prince d'Orange lui-même avait permis les premières conférences à l'insu de ses alliés, et son confident, Aerssen, lui avait écrit ces paroles caractéristiques : « Tous les yeux de cet Estat sont portés sur la pra-« tique de Cranenburch, où il va du salut de nous et de notre « postérité [3]. » En octobre 1635, il est vrai, les États Généraux avaient refusé un passeport au peintre Rubens qui, sous prétexte de se rendre en Angleterre avec des tableaux, voulait « mettre sur le tapis l'affaire de la trêve [4] » ; mais ils avaient à la même époque autorisé leur greffier à continuer ses pourpar-

1. Cf. A. H. *Rés. Et. Gén.*, 10 février 1636. — A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XXXVIII, f[os] 183-84 : l'infant au roi, en février 1636.

2. Cf. A. B. *Loc. cit.*, XXXVII, f[os] 218-19 ; lettre de Axpe du 27 octobre 1635.

3. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, p. 89, 4 novembre 1635.

4. Cf. Gachard, *Histoire politique et diplomatique de Rubens*, p. 256-60. — A. H. *Rés. Et. Gén.*, 11 octobre 1635.

lers secrets. A Paris, Adrian Pauw, qu'ils avaient instruit de tout[1], affirmait au milieu de novembre ne connaître aucun projet de trêve[2]. Peut-être sans les lenteurs et les exigences de l'Espagne la République aurait-elle été jusqu'au bout dans la voie où elle était entrée. Richelieu, qui en a longuement parlé dans ses *Mémoires*, en fut vraiment alarmé, et estima que c'était l'affaire « la plus importante que la France pût avoir de longtemps à démêler[3] ». Il ne respira que lorsque tout fut rompu et que le capitaine Wittenhorst eut cessé de servir d'intermédiaire entre Bruxelles et La Haye[4]. La prise du fort de Schenk et l'ouverture de la campagne achevèrent de le tranquilliser. Les communications échangées encore, en avril et mai, entre les États et l'infant, ne paraissent pas avoir eu de caractère dangereux : Nicolas van der Duyen, sieur de Reswick, qui les porta d'un camp à l'autre, était un hollandais catholique, ancien compagnon d'études du président Roose ; il n'avait aucun pouvoir des États, et ne fit guère que colporter des bruits plus ou moins fondés : par exemple, que quatre provinces sur sept inclinaient à la trêve, ou que le prince d'Orange donnerait volontiers cent mille écus de sa poche pour la conclure[5]. Richelieu n'avait pas à se préoccuper des potins de ce pseudo-diplomate.

Après l'alerte de 1635, le gouvernement français resta sur le qui-vive. Il n'avait plus qu'une confiance médiocre dans les protestations des États et du prince d'Orange, et leurs moindres agissements lui étaient aisément suspects. Qu'il s'agît d'un échange de prisonniers, ou de la réparation d'une digue, ou des

1. Cf. A. H. *Rés. secr. Et. Gén.*, 19 octobre 1635.
2. Cf. *Hugo Grotii Bref*, I, 120 ; lettre du 22 novembre 1635.
3. *Loc. cit.*, IX, p. 10.
4. *Ibid.*, p. 24, où Richelieu parle d'un dernier voyage de Wittenhorst, en mars 1636.
5. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XXXVIII ; l'infant au roi, 30 avril et 26 mai 1636.

« rétorsions » de Bois-le-Duc, il ne les voyait jamais sans arrière-pensée s'aboucher avec l'ennemi commun, et il n'avait pas tout à fait tort. De 1636 à 1641 les relations des Hollandais avec les Espagnols ne les menèrent à aucune négociation de conséquence, mais elles furent fréquentes, et souvent incorrectes à l'égard de leurs alliés.

Je n'insiste pas sur les conférences qui furent tenues de 1638 à 1640 à Roosendaal et qui eurent pour effet la mise en liberté des Hollandais pris à Calloo et des Espagnols pris à la bataille des Dunes; il ne semble pas qu'il y ait été question d'autre chose[1]. Je passe rapidement sur les offres de trêve dont fut chargé par l'infant, en mai 1638, le bourgmestre d'Anvers, Carlos de Santa Cruz : le bourgmestre devait faire un voyage en Hollande pour y traiter d'une réparation de digue; on lui refusa le sauf-conduit dont il avait besoin, et sa mission n'eut pas lieu[2]. Plus intéressantes sont les tentatives faites pour négocier une trêve, sous prétexte de régler les litiges de la Mairie de Bois-le-Duc. Les Espagnols y employèrent deux personnages principaux : Benoît de Kessel, curé de Loon-op-Zand, en Brabant, et Joseph de Bergaigne, commissaire général de l'ordre de Saint-François dans les Pays-Bas, que l'infant éleva en 1638 à la dignité d'évêque de Bois-le-Duc, évêque *in partibus infidelium*, puisque les Hollandais occupaient son diocèse et en avaient confisqué les revenus[3]. Benoît de Kessel commença par ne s'occuper que des « rétorsions » de Bois-le-Duc et des moyens d'y mettre un terme[4]; il faillit même s'entendre avec les sieurs de Noordwijck et de Sommelsdijck pour qu'on relâchât de part et d'autre les pas-

1. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, XLVIII; lettre de l'infant du 19 novembre 1639. — A. H. *Rés. Et. Gén.*, janvier-février 1640. — Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f°s 41-42 et 142-43.

2. Cf. A. B. *Loc. cit.*, XLIII: l'infant au roi, 20 mai et 30 juin 1638.

3. Cf. Foppens, *Historia episcopatus silvaeducensis*, in-12, Bruxelles, 1721, p. 109.

4. Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Consultes des Conseils d'Etat, privé et des finances*, n° 386; consulte du 24 novembre 1637.

teurs ou curés prisonniers[1]. Peu de temps après, sur l'avis de ses conseillers, le président Roose, les marquis de Mirabel et de Fuentès et le frère Jean de Saint-Augustin, son confesseur, l'infant résolut de renouveler ses propositions de trêve. Les « rétorsions » de Bois-le-Duc qui, d'après un calcul du trésorier général de Bruxelles, rapportaient annuellement cinq cent mille florins aux États Généraux et trente-quatre mille seulement au roi d'Espagne[2], furent jugées un excellent prétexte à entrevues : il fut convenu que Joseph de Bergaigne s'en servirait pour se rendre en Hollande et parvenir jusqu'au prince d'Orange; il informerait alors celui-ci des intentions pacifiques du roi d'Espagne et des deux conditions capitales qu'il mettait à la trêve, à savoir : la restitution du Brésil et la fixation à la Meuse de la frontière des Provinces-Unies[3]. Je n'ai pas trouvé de renseignements sur la suite de cette intrigue; il est probable que l'évêque de Bois-le-Duc ne put jouer le rôle auquel on l'avait destiné. Le curé de Loon-op-Zand fut plus heureux, sans obtenir rien d'important. Il conféra, au commencement de 1639, avec certains députés des États, et, les trouvant embarrassés pour négocier sans le roi de France, proposa un expédient qui leur sourit : c'était d'envoyer des plénipotentiaires au congrès de Cologne, et de leur ordonner de s'entendre à part avec les commissaires espagnols[4]. Benoît de Kessel fut loué à Bruxelles pour son ingéniosité et retourna bientôt à La Haye avec une lettre de l'infant au prince d'Orange[5] : assuré que les moyens de traiter se réduisaient « à la nomination de deputez califiez de part et d'autre », l'infant promettait de délivrer les passeports nécessaires pour aller à Cologne. Frédéric-Henri s'était, depuis 1635, fermement attaché

1. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XLII : négociations de janvier, février et mars 1638.
2. *Ibid.*, XLIV; l'infant au roi, 13 octobre 1638.
3. *Ibid.*, XLIII; l'infant au roi, Anvers, 2 août 1638.
4. *Ibid.*, XLV, f[os] 135-136; récit du curé de Loon, 23 janvier 1639.
5. *Ibid.*, f° 141; lettre du 27 janvier 1639.

à la France; il se contenta de répondre qu'il serait heureux de recevoir les passeports « pour la paix générale[1] ». Les allées et venues du curé de Loon, dans le courant de 1639 et au commencement de 1640, ne produisirent aucun autre résultat et l'avortement du congrès de Cologne empêcha l'exécution de son stratagème.

Les menées du duc de Bouillon en 1640-41 ne réussirent pas mieux. Le duc, qui conspirait avec le comte de Soissons, eut l'idée de réconcilier le prince d'Orange et le roi catholique; il se fit même autoriser par ce dernier à offrir à son oncle une ou deux provinces en toute souveraineté[2]. Ce fut en vain. Frédéric-Henri resta inébranlable et l'infant lui ayant écrit directement pour le mettre en garde contre une perfidie éventuelle de Louis XIII[3], il riposta qu'il était lié au roi de France et ne ferait rien sans lui[4].

Bien que cette attitude fût rassurante, le cardinal de Richelieu se troubla, quelques semaines plus tard, en apprenant que le roi d'Espagne et l'Empereur d'Allemagne allaient faire de concert une nouvelle tentative auprès des Hollandais.

Philippe IV conservait, au milieu des infortunes qui l'accablaient, le flegme impassible de son grand-père : au lendemain du soulèvement du Portugal et du Brésil, il fit rédiger pour l'infant un mémoire sur l'amélioration que ce soulèvement apporterait dans ses rapports avec les Provinces-Unies[5]. Ses considérations sont assez curieuses pour mériter une analyse. « L'accident » de Portugal doit, suivant lui, porter les Hollandais moins à l'intransigeance qu'à la conciliation; ils ne peu-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXI; 8 février 1639: copie envoyée par le prince à Richelieu.

2. Cf. A. B., *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, XLIX; Philippe IV à l'infant, 4 septembre 1640.

3. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XIV; lettre de Bruxelles, 14 janvier 1641.

4. *Ibid. Corr. de Hollande*, XXIII; La Haye, 1er février 1641.

5. « Discurso sobre lo que puede aver innobado en Olanda el accidente de Portugal, cerca de el tratado de tregua. » Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, LI, fos 178 ss.

vent en effet augmenter leurs prétentions, sans s'exposer à un triple danger : soit de la part de l'Espagne qui chercherait à s'entendre séparément avec le roi très chrétien; soit de la part de la France dont l'ambition deviendrait menaçante; soit enfin de la part du prince d'Orange qui pourrait viser à la souveraineté. D'ailleurs, pour faciliter un rapprochement, et quelque dur que cela paraisse, le roi d'Espagne se résignera, s'il le faut, à proposer non pas une trêve, mais la paix, à des conditions honorables. La première de ces conditions sera le libre exercice de la religion catholique en Hollande; la seconde, que les Provinces-Unies reconnaissent le roi pour défenseur et tuteur, comme font les villes hanséatiques à l'égard de l'Empereur; la troisième, que jamais elles ne se soumettent à un autre souverain que le roi d'Espagne; parmi les suivantes, je remarque le paiement au roi des anciens droits et tributs, et l'ouverture de l'Escaut au commerce. Philippe IV espérait que le prince d'Orange n'aurait pas une autorité suffisante pour s'opposer aux sentiments pacifiques de la majorité.

Les conditions, que la cour de Madrid se flattait de faire agréer, témoignaient d'une forte naïveté. Toutefois le projet de traiter, à la rigueur, de la paix plutôt que d'une trêve, pouvait tenter les Hollandais, et l'intervention de l'Empereur, que Philippe IV avait sollicitée, allait peut-être produire une grande impression. Ferdinand III s'était décidé, sur les instances de don Francisco de Melo, à envoyer en Hollande un de ses conseillers auliques, Jean Wycard, comte d'Auersperg[1], sous prétexte de se plaindre de l'aide que les États avaient donnée aux Hessois, ses ennemis; le véritable but de la mission était de proposer les bons offices de l'Empereur, en vue d'un accord avec l'Espagne[2]. L'infant ne voulut pas laisser partir l'ambas-

1. Cf. Gachard, *Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 190.
2. *Ibid.*; instructions du 9 janvier 1641.

sadeur sans lui donner quelques indications sur l'état des partis dans les Provinces-Unies et quelques conseils sur la manière de procéder : il lui recommanda de s'adresser aux États Généraux de préférence, à cause de l'hostilité probable du prince d'Orange, et de rendre visite à certains députés influents, notamment au greffier Musch; toutefois il pourrait essayer de gagner Frédéric-Henri et sa femme par l'appât de faveurs impériales[1]. Non content d'avoir fait la leçon au comte d'Auersperg, l'infant lui adjoignit un agent espagnol, chargé de le suivre *incognito*, de le surveiller et d'entretenir une correspondance chiffrée avec Bruxelles[2]. Cet agent était Jean Friquet, un franc-comtois madré, qui avait fait de bonnes études à Dôle, avait rempli pendant seize ans les fonctions d'avocat au parlement de Franche-Comté, et était ensuite entré dans la carrière diplomatique en sous-ordre; il avait accompagné successivement le comte de Solre en Allemagne et Pologne, et le marquis de Velada à Londres[3]. Friquet avait l'esprit subtil et devait rapporter de La Haye des observations intéressantes.

Depuis les conférences de Cranenbourg, l'Espagne n'avait rien tenté de comparable pour détacher les États Généraux de la France; c'était comme un suprême effort pour lequel elle concentrait tout le crédit et tout le prestige des deux branches de la maison de Habsbourg. Richelieu résolut de se jeter à la traverse et fit prier les États de ne pas recevoir Auersperg[4]. L'ambassadeur de France, La Thuillerie, parut dans la haute assemblée pour faire cette demande et invoqua le traité de février 1635; on lui répliqua que la République tenait à rester neutre vis-à-vis de l'Empereur, mais qu'on lui communiquerait

1. Cf. A. B. *Secr. Esp. — Corr. des gouv. gén.*, LII, f°s 29-36; instructions du 20 février 1641.
2. *Ibid.*, f°s 37 ss.
3. Cf. *P. Just*, n° XVI : états de service remis par Friquet en 1650.
4. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII; lettre de Chavigny à La Thuillerie, 13 février 1641.

les propositions qui seraient contraires à l'alliance française[1]. Le cardinal se contenta de cette promesse; il ne tarda pas du reste à s'apercevoir que l'ambassade d'Auersperg, qui lui semblait redoutable, n'avait en réalité aucune chance de réussir.

L'envoyé impérial et Jean Friquet débarquèrent à Rotterdam au milieu de mars et se rendirent ensuite à La Haye[2]. Là Auersperg demanda en vain audience au prince d'Orange, et se vit retourner, pour vice de forme, une lettre de l'Empereur : les États Généraux très pointilleux sur les questions de cérémonial, depuis qu'ils avaient fixé, en novembre 1639, les titres officiels qu'on devait leur attribuer, ne voulurent pas accepter une lettre, dont la suscription ne les qualifiait pas de *celsi et præpotentes domini;* ils la remirent à l'ambassadeur en le priant d'y faire les rectifications nécessaires[3]. L'Empereur ayant repoussé cette prétention « scandaleuse », et les États l'ayant maintenue, le comte d'Auersperg ne donna pas suite à sa mission officielle. Il se borna, ainsi que Friquet, à voir en secret le plus de Hollandais possible et à les exhorter à une trêve avec l'Espagne; ses manœuvres échouèrent, et à la fin de juin il dut repartir sans avoir rien obtenu[4].

A son retour dans les Pays-Bas, Jean Friquet rédigea un rapport sur ce qu'il avait vu en Hollande, sur les dispositions du prince d'Orange, des États et du peuple néerlandais, et sur les moyens à employer pour négocier à l'avenir avec eux[5]. Frédéric-Henri inclinait, à l'en croire, vers la paix; tout l'y poussait : son grand âge[6], sa mauvaise santé, le sentiment que

1. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 1er mars 1641. — Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f° 84.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII, lettre de La Thuillerie, 18 mars 1641.
3. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 29 mars 1641. — A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, LII : l'infant à Philippe IV, 28 avril 1641.
4. Cf. A. E. *Loc. cit.*, lettre de La Thuillerie, 29 juin 1641. — Aitzema. *Loc. cit.*, CV, f° 85.
5. Cf. *P. Just*, n° XVII.
6. Il avait cinquante-six ans; Friquet lui en donne à tort plus de soixante.

sa réputation militaire ne pouvait que décroître, le désir de transmettre sans contestation ses dignités à son jeune fils. Il n'était retenu que par l'alliance française, et cette alliance ne survivrait pas à l'amitié de Richelieu qu'avaient fortement ébranlée les intrigues matrimoniales de la maison de Nassau en Angleterre. La plupart des personnages influents étaient sous la coupe du stathouder et en même temps pensionnés par la France; leur opinion d'ailleurs importait peu, car pour toute question concernant la Généralité, ils consultaient leurs « supérieurs », c'est-à-dire les Conseils des provinces et des villes; ceux-ci s'inspiraient uniquement de leurs intérêts, la seule raison d'État dans ce pays étant l'intérêt et le profit (*el interes y la ganancia*); de là des tendances différentes dans chacune des sept provinces. En général cependant, le peuple était avide de repos; beaucoup s'effrayaient des progrès de la France et craignaient de la voir étendre ses frontières jusqu'au Rhin. Le roi d'Espagne devait, pour arriver à ses fins, offrir non pas une trêve, mais une paix éternelle (*una paz eterna*); il devait, d'autre part (et c'est là une des particularités du mémoire), rechercher l'appui du roi de Danemark. Pendant son séjour à La Haye, Friquet avait noué d'étroites relations avec le résident danois; tous deux étaient tombés d'accord que Christian IV serait extrêmement flatté de la confiance du roi catholique, et s'emploierait avec zèle en sa faveur : l'intimité qui existait entre lui et le prince d'Orange serait sans doute efficace, et peut-être pour amadouer les États Généraux le roi consentirait-il à diminuer les péages du Sund.

Ces raisonnements étaient peu solides : dans son enthousiasme pour le plan qu'il avait inventé, Friquet s'en promettait monts et merveilles; il allait jusqu'à supposer que l'intervention du Danemark empêcherait, le cas échéant, l'Angleterre de déclarer la guerre aux Habsbourgs. L'infant, sans méconnaître les exagérations du projet, essaya néanmoins de le réaliser. Il était

prêt à toutes les expériences[1], et ne tint pas compte de la répugnance du roi, son frère, à recourir à un souverain hérétique[2]. Au mois de décembre 1641, le sieur Tancken, résident danois à La Haye, offrit la médiation de son maître entre les États et l'Espagne[3]. L'infant avait certainement, avant sa mort, poussé à cette démarche, qui n'eut pas plus de succès que les précédentes[4]. L'année 1642 s'écoula sans que la négociation de trêve fît un pas. Don Francisco de Melo se remua de son mieux, employant tantôt Mme de Chevreuse, tantôt le général Melander[5], et expédiant Friquet à trois reprises vers les Hollandais[6]. On voit même par une instruction datée du 3 mai 1642 que le gouverneur général des Pays-Bas se faisait de grandes illusions : il parlait déjà de nommer des commissaires pour convenir d'un arrangement définitif[7]. Les choses n'étaient pas si avancées.

En somme, depuis 1635, toutes les manœuvres de l'ennemi avaient échoué, et les États Généraux demeuraient, en 1642 comme par le passé, les « très chers amis et grands alliés » du roi très chrétien. Les efforts persévérants des Espagnols avaient toutefois prouvé qu'il y avait en Hollande des gens peu scrupuleux, des marchands soucieux avant tout de leur négoce, des hommes d'État faciles à corrompre. Philippe IV avait donc

1. En août 1641, Alonso de Cardenas avait été chargé de faire des ouvertures en Angleterre au sieur de Beverweert, mais celui-ci avait refusé de les écouter. — Cf. A. B. *Secr. Esp.* — *Corr. des gouv. gén.*, LIV; l'infant au roi, 16 août 1641.

2. *Ibid.* Le roi à l'infant, 26 octobre 1641.

3. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXII; dépêche de La Thuillerie du 31 décembre 1641.

4. Aitzema dit pourtant qu'elle reçut d'abord un accueil favorable. — *Loc. cit.*, CV, f° 99.

5. Cf. A. E. *Corr. des Pays-Bas*, XIV : lettres interceptées de Melo, en juin 1642.

6. Cf. *P. Just*, n° XVI. — A. E. *Corr. de Hollande*, XXII; lettre de La Thuillerie du 26 mai 1642.

7. Cette instruction est imprimée dans la *Correspondencia diplomatica de los plenipotentiarios españoles* (au Congrès de Munster). *Documentos ineditos para la historia de España*, LXXXII, p. 314-15.

bon espoir; il laissait faire le temps, son meilleur auxiliaire, persuadé qu'un jour viendrait où, chez ce peuple utilitaire, la lassitude de la guerre et les intérêts du commerce l'emporteraient sur les engagements d'honneur les plus sacrés.

Accroissement du prestige et de l'autorité du prince d'Orange.

Si les Provinces-Unies conservèrent la politique de l'alliance française, ce fut surtout grâce au prince d'Orange. Pendant les huit années qui suivirent le traité de février 1635, Frédéric-Henri, soutenu par Richelieu, adulé par ses partisans et, respecté de tous, dirigea la République à sa guise. Il en profita pour la maintenir au dehors et au dedans dans les voies traditionnelles : au dehors, il continua la lutte contre l'Espagne ; au dedans, il n'abusa pas pour faire un coup d'Etat d'une autorité qui croissait chaque jour. J'ai déjà dit de quels pouvoirs considérables il disposait en tant que stathouder, membre du Conseil d'État et capitaine général de l'Union ; ces pouvoirs politiques, diplomatiques et militaires ne firent qu'augmenter entre ses mains. On le vit intervenir presque en maître pour mettre fin à des troubles locaux, comme ceux de Frise en 1636-1637, ou ceux de Groningue en 1641. On le vit décider avec les députés de son cabinet les opérations militaires les plus importantes [1], et signer seul des traités de campagne avec la France. Ses adversaires furent réduits au silence. Le conseiller pensionnaire, Adrian Pauw, qu'il avait éloigné en le chargeant d'une ambassade à Paris, n'obtint en 1636 la permission de revenir qu'après s'être démis de ses fonctions [2]; il se trouva ensuite si impuissant dans son pays qu'il ne porta plus ombrage au sta-

1. D'Estrades écrivait plus tard que pendant treize ans il avait fait les traités de campagne, sans que les États Généraux en connussent les détails. *Lettres et négociations*, III, p. 49 ss.
2. Cf. *Résolutions de Hollande*, 12 mars 1636.

thouder[1]. Quant au nouveau pensionnaire de Hollande, ce fut à partir de 1636 le vieux Jacob Cats, un poète aimable, qui ne songea qu'à rester en bons termes avec Frédéric-Henri. Voici le portrait que faisait de lui, en 1650, le résident suédois, Appelbom : « M. Catz, pensionnaire, âgé de soixante-dix ans, dont la fortune est estimée à trois ou quatre tonnes d'or, a marié sa fille au greffier Musch. Il a la renommée de se comporter sagement, de complaire en secret au prince, mais publiquement il fait semblant d'être ami de la province de Hollande, dont il avance et favorise les intérêts et les desseins contre qui que ce soit.... Il n'est pas beaucoup affectionné à quelque nation étrangère. M. Paw est son rival. Et comme M. Catz maintenant a obtenu l'emploi de M. Paw (M. Paw étant pour cela envoyé ambassadeur en France), celui-ci espère être remis après sa mort dans sa première place[2] ». Cats, nommé le 4 juin 1636, avec le consentement du prince, fut réélu en 1641 pour une seconde période de cinq ans; il se montra toujours conciliant. Il laissa réduire, sans s'y opposer, son influence : une instruction du 20 mars 1641 interdit au conseiller pensionnaire de désigner et même de recommander personne pour des charges et offices politiques[3]. L'effacement volontaire du magistrat, qui passait à bon droit pour le chef du parti des États, favorisa le développement de l'influence stathoudérienne.

La France, qui voyait dans le prince d'Orange son ami le plus sûr, ne perdit pas une occasion de concourir à l'accroissement de son prestige. Elle voulait ainsi, non pas le rendre suspect aux Hollandais, comme l'a prétendu Tallemant des Réaux[4], mais lui témoigner publiquement sa bienveillance. A la fin de l'année 1636, elle prit l'initiative d'un changement impor-

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX; lettre de Charnacé, du 2 février 1637.
2. Cité par Vreede, *Op. cit.*, II, II, appendice XIX.
3. *Ibid.*, II, I, appendice XVII.
4. *Op. cit.*, I, p. 134.

tant dans le titre du prince. Jusque-là on le traitait d'*Excellence* comme les ministres et ambassadeurs des grandes puissances; quelqu'un suggéra à Richelieu de lui décerner le titre d'*Altesse* (Celsitudo, Hoogheid) qu'on donnait aux princes du sang en France et en Espagne et à quelques petits souverains européens, au duc de Savoie, par exemple[1]. Richelieu adopta cette idée et, sur son conseil, le roi écrivit trois lettres aux États Généraux, à Frédéric-Henri et à Amélie de Solms, pour leur annoncer sa décision[2]. Le 3 janvier 1637, Charnacé parut dans la salle des séances des États, au Binnenhof : il remit la lettre du roi à Leurs Hautes Puissances, et les informa qu'il avait ordre de traiter d'Altesse le prince d'Orange. Les États reçurent cette communication sans enthousiasme, bien qu'ils ne pussent honnêtement s'en plaindre; ils envoyèrent M. de Noordwijck conférer avec le stathouder, et se résignèrent à reconnaître officiellement le nouveau titre. Seulement, pour ne pas laisser à la France le mérite de la mesure, ils déclarèrent que ce n'était nullement une innovation : déjà depuis longtemps, ils qualifiaient le prince dans les actes publics « de doorluchtige hooch geboren Fürst », ce qui équivalait à l'Altesse[3]. Ils eurent beau faire, personne ne s'y trompa. Frédéric-Henri et sa femme, dans des lettres à Louis XIII et au cardinal de Richelieu, donnèrent libre cours à leur reconnaissance[4], tandis que le panégyriste La Pise célébrait les « estreines d'honneur, dont le roi très chrétien était le dispensateur[5] ». Des pamphlétaires espagnols se moquèrent « d'un petit prince, serviteur d'autrui, hier encore *Excellence*, et depuis aujourd'hui *Altesse* par la grâce de Richelieu[6] ». Quant à

1. Peut-être est-ce Charnacé, peut-être est-ce Bouthillier qui eut cette idée. — Cf. Avenel, *Op. cit.*, V : lettre de Richelieu à Charnacé, 24 octobre 1636.
2. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XVIII; lettres du 14 décembre 1636.
3. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 3 janvier 1637.
4. Cf. A. E., *Loc. cit*, XX; lettres des 12, 17 et 27 janvier 1637.
5. Cf. *Op. cit.*, p. 900.
6. Cf. Vreede, *Op. cit.*, I, p. 203, note 2.

Charnacé, mécontent de la façon dont les États avaient essayé d'escamoter l'affaire, il refusa de transmettre au roi leur réponse à ce sujet, comme n'étant pas conçue en termes convenables[1]. Les États Généraux, enfin, sentirent le besoin de relever leur prestige parallèlement à celui du prince : de là, sans doute, la résolution qu'ils prirent deux ans après, le 26 novembre 1639, de fixer les formules honorifiques dont on devait user à leur égard; de là le titre de « Hooge Mogende Heeren » (Leurs Hautes Puissances, ou *Celsi et præpotentes domini*) qu'ils décidèrent d'exiger dans tous les documents qui leur seraient remis[2].

Le titre d'Altesse grandissait le prince d'Orange en Europe; celui de *premier noble de Hollande* qu'il acquit peu de jours après, ne le grandit que dans une province, mais lui procura peut-être plus d'avantages effectifs. Depuis 1612 il avait acheté la seigneurie de Naaldwijck, au sud-ouest de Delft, et avait demandé à être compté parmi les *nobles* de Hollande; ceux-ci lui offrirent, en janvier 1637, de le mettre à leur tête, et il accepta avec empressement. Il devenait ainsi le premier membre des États de Hollande et allait jouir d'un crédit particulier dans cette assemblée, la plus importante après celle des États Généraux. Il consolida encore cette situation, en achetant en 1638 la seigneurie domaniale de S'Gravesande : les États de Hollande, malgré d'anciens statuts interdisant d'aliéner des domaines provinciaux, n'osèrent opposer un refus à Son Altesse[3].

La mauvaise humeur de certains Hollandais[4] était largement

1. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XX; lettre de Charnacé du 5 mars 1637. — Aitzema, *Loc. cit.*, CIII, f° 108 : les États soutenaient qu'ils avaient donné les premiers le titre d'Altesse.

2. Cf. A. H. *Rés. Ét. Gén.*, 26 novembre 1639. — Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f°s 156 ss.

3. Cf. Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 249-51.

4. Cette mauvaise humeur se marqua en 1637 à propos d'un conflit de préséance entre les États Généraux et les États de Hollande; ces derniers ne voulurent pas admettre le prince comme arbitre, et Frédéric-Henri n'insista pas. — *Ibid.*, p. 262-64.



compensée par le dévouement de la majorité à la maison d'Orange. On en eut la preuve dans une série de résolutions prises en faveur du jeune Guillaume, fils aîné du stathouder : le 1er juin 1637, neuf députés des États Généraux remirent à cet enfant de onze ans un coffret d'or contenant la « commission » de capitaine et amiral général, afin qu'il fût investi d'avance de cette charge, si un malheur la rendait vacante [1]. L'année suivante, sur l'avis de la Hollande, Guillaume fut introduit dans le Conseil d'Etat et, à partir de 1641, on l'admit aux délibérations les plus secrètes [2]. En même temps, les États Généraux secondèrent de leur mieux les efforts du père pour obtenir le stathoudérat de Frise et de Groningue.

La succession du stathouder Henri-Casimir, tué à l'ennemi en juillet 1640, fut en effet l'objet d'une ardente compétition entre son frère Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz [3], et son cousin Frédéric-Henri. Ce dernier, au dire d'Aitzema, versa « des larmes de joye » sur le cadavre du défunt. Il convoitait de longue date le gouvernement de toutes les provinces et voyait dans la mort de son cousin une occasion inespérée. Il se hâta de faire des démarches en Frise et à Groningue, et les États Généraux pour soutenir sa candidature y députèrent MM. d'Arnhem et de Renswoude (29 juillet 1640) [4]. De son côté, Guillaume-Frédéric ne s'endormait pas. Quand il s'aperçut qu'il avait dans le prince d'Orange, non pas un allié comme il l'avait d'abord cru naïvement, mais un rival, il agit avec vigueur en Frise où il avait ramené le corps de son frère. Son activité fut récompensée : ses partisans hâtèrent l'élection, et le 3 août 1640

1. Cf. *Het leven van Frederik-Hendrik*, I, p. 74-75.
2. Cf. Capellen, *Op. cit.*, II, p. 22 ss., au 5 novembre 1638. — Aitzema, *Loc. cit.*, CIV, f° 62 et CV, f° 92.
3. Né en 1613, à Arnhem.
4. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, fos 43 ss. — Capellen dit même que les Etats Généraux écrivirent immédiatement en Frise et à Groningue pour recommander le choix du prince « tot meerder vastigheyt onder de gesamentlycke Provintien ». (*Op. cit.*, II, 49.)

les Frisons le nommèrent stathouder, à Leeuwarden, sans attendre l'ambassade des États Généraux; ils envoyèrent ensuite solliciter ceux de Groningue de faire de même. A cette nouvelle l'émotion des orangistes fut grande. David Le Leu de Wilhem, beau-frère de Constantin Huygens, qui s'était prononcé hautement pour la réunion des sept provinces sous un seul chef, s'indigna de « l'outrecuidance » des Frisons; il pressa Huygens de mettre tout en jeu pour y remédier, et de stimuler le prince : *Excita, quæso, heroem*[1].

Frédéric-Henri n'avait pas besoin d'encouragements. Ses émissaires et les députés des États Généraux arrivèrent à temps à Coevorden et à Groningue pour lui éviter un second échec, et si la lutte fut longue dans cette vaste province à laquelle était uni le pays de Drenthe, son issue du moins fut favorable. Dès le mois d'août, la Drenthe conféra le gouvernement au prince; il est vrai que les choses n'allèrent pas si vite dans la ville et les *Ommelandes* de Groningue. La victoire y fut très disputée. Deux créatures de Guillaume-Frédéric, son secrétaire Sohnius et son maître d'hôtel Oostheim, intriguaient auprès des habitants, et le bourgmestre Eysinga ne cachait pas ses sympathies pour le rameau de Nassau-Dietz. D'une façon générale, on croyait que la ville penchait du côté du comte, et les Ommelandes du côté du prince. La Diète rassemblée seulement au mois d'octobre, fut le théâtre de vives discussions. Enfin, le 9 octobre, contrairement aux prévisions, la ville vota la première en faveur de Frédéric-Henri, et le plat pays n'eut qu'à se conformer à son avis. Au dernier moment, les magistrats avaient craint d'indisposer Son Altesse, dont la bonne volonté leur était nécessaire dans le conflit toujours pendant entre la ville et les campagnes. Bref neuf délégués allèrent à La Haye porter au nouvel élu la « commission » de stathouder. Le prince témoigna son contentement

1. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III; lettre du 7 août 1640.

en faisant présent à chacun des messagers d'un bassin et d'une aiguière d'argent, avec cinq cents florins en espèces (31 octobre). Peu de temps après, il entreprit un voyage dans leur pays[1].

L'acquisition du stathoudérat de Groningue était un beau succès. Comme son frère Maurice, dans ses dernières années, Frédéric-Henri arrivait à être stathouder de six provinces sur sept. Il trouva même moyen de réparer en partie son échec en Frise. Cet échec lui avait été très sensible, et il en avait gardé rancune au comte Guillaume-Frédéric. Il poursuivit en justice ses confidents, Sohnius et Oostheim, qu'il accusait d'avoir tenu contre lui des propos calomnieux, d'avoir dit par exemple qu'il inclinait vers le papisme et que son ambition menaçait les libertés publiques : Oostheim s'étant rendu en Hollande, reçut l'ordre de ne pas paraître chez le prince, et Sohnius ayant refusé de quitter la Frise fut décrété de prise de corps[2]. Guillaume-Frédéric lui-même fut persécuté : le régiment qu'avaient commandé son père et son frère, ne lui fut pas accordé, et il fut réputé simple capitaine de cavalerie. Quand il vint à La Haye à la fin de janvier 1641, on lui battit froid et il n'osa prendre séance au Conseil d'État, quoiqu'il en eût le droit, en qualité de stathouder d'une province. Bien plus! il craignit de voir son élection annulée à cause des protestations de certaines villes et de certains gentilshommes que le prince d'Orange encourageait sous main. Il comprit qu'il fallait à tout prix se faire pardonner : pour regagner les bonnes graces de Son Altesse et des États Généraux, il renvoya de son service Sohnius et Oostheim ; puis, avec l'assentiment des États de Frise, il promit à son cousin l'expectative de son stathoudérat. Un acte de survivance rédigé à cet effet fut apporté à Frédéric-Henri au commencement d'avril 1641 par des députés frisons qui furent comblés de cadeaux[3].

1. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f°s 43-44.
2. *Ibid.*, f°s 45 et 80.
3. *Ibid.*, f° 80.

L'affaire de la succession d'Henri-Casimir se réglait au bout du compte par le triomphe du prince d'Orange. Dans une des deux provinces, il avait obtenu le stathoudérat; dans l'autre, l'expectative de cette charge. Il pouvait ainsi espérer pour l'avenir ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait eu, et ce qu'aucun de ses successeurs ne devait avoir jusqu'au milieu du xviiie siècle, le gouvernement de toutes les provinces, une sorte de dictature générale. On allait jusqu'à lui prêter l'intention de réaliser ce rêve avant terme par un accord avec le comte Guillaume-Frédéric, auquel il aurait donné en échange de sa dignité en Frise, les fonctions de général de la cavalerie[1], et la main d'une de ses filles[2]. Le projet, s'il fut conçu, fut vite abandonné, mais de fait si ce n'est de droit le prince était dorénavant à la tête des sept Provinces.

Frédéric-Henri ne se préoccupait pas seulement d'accroître son prestige et ses pouvoirs personnels. Il cherchait aussi, à l'instigation de sa femme, l'ambitieuse Amélie de Solms, à élever sa famille entière par de grands mariages et à la faire entrer en relations intimes avec des princes et des rois étrangers. C'est ce qui lui fit désirer en 1641, l'union de sa plus jeune fille, Henriette-Catherine (née en 1637), avec Enno-Louis, fils du comte Ulrich d'Ost-Frise: il espérait attirer de plus en plus dans la dépendance de la République, le territoire d'Ost-Frise qui n'en était guère qu'une annexe. Mais le contrat, notifié en novembre 1641, ne fut jamais exécuté: lorsqu'ils furent en âge de s'épouser, les deux enfants princiers avaient cessé d'être destinés l'un à l'autre[3]. Ce mariage, du reste, n'était rien à côté d'un autre qui fut négocié depuis 1639, et dont la conclusion combla de joie et d'orgueil le prince et sa femme, à savoir du mariage de leur fils aîné, Guillaume, avec la fille aînée du roi d'Angleterre, Marie.

1. Le jeune Guillaume d'Orange en était alors investi.
2. Cf. *P. Just.*, n° XVII.
3. Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f° 101. — Wagenaar, *Op. cit.*, Deel XI, p. 301-02.

Il est probable que la Reine Mère de France, Marie de Médicis, en suggéra l'idée en 1638, lors de son premier séjour en Hollande, et qu'elle y travailla ensuite en Angleterre[1]. L'affaire fut tenue secrète pendant deux années. Frédéric-Henri y employa successivement son confident, Jean van der Kerkhoven, seigneur de Heenvliet, qui fit deux voyages à Londres dans le courant de 1639[2] et y resta presque toute l'année 1640, et François d'Aerssen, seigneur de Sommelsdijck, à partir de février 1640[3]. Il y avait beaucoup d'obstacles à surmonter: en Angleterre, l'intrigante duchesse de Chevreuse poussait Charles Ier à un double mariage espagnol, et au lieu de son aînée, Marie (née 1631), le roi n'offrait que sa cadette Élisabeth (née 1635)[4]; dans les Provinces-Unies, le parti des États voyait avec déplaisir une alliance qui rehausserait l'éclat de la maison d'Orange et qui, d'autre part, pourrait entraîner la République dans des aventures, étant donnés les troubles du royaume britannique; les protestants redoutaient les tendances papistes de la dynastie des Stuarts; enfin, l'électeur palatin ne voulait pas laisser se faire le mariage sans avoir obtenu des États, la garantie de ses intérêts en Allemagne[5]. Ces difficultés furent écartées grâce à l'habileté d'Aerssen et à la persévérance de Heenvliet : en juillet-août 1640, on s'entendit sur les articles d'un contrat[6], et au mois de novembre, Charles Ier écrivit au prince d'Orange qu'il recevrait volontiers la demande officielle[7]. Les États Généraux informés de cette négociation[8], l'agréèrent et nommèrent

1. Quand Marie de Médicis traversa les Provinces-Unies en 1641, des ambassadeurs des Etats la remercièrent d'avoir procuré à la maison d'Orange l'alliance de la maison des Stuarts. Cf. A. E. *Corr. de Hollande*, XXIII, f° 269.

2. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, III, p. 159-60.

3. *Ibid.*, p. 196-97.

4. *Ibid.*, p. 162, 169-70 et 191.

5. *Ibid.*, p. 311 et 402 ss.

6. *Ibid.*, p. 253 et 293 : il ne s'agissait encore que de la fille cadette de Charles Ier.

7. *Ibid.*, p. 305.

8. Le 12 décembre 1640. — Cf. Aitzema, *Loc. cit.*, CV, f°s 45-46.

trois ambassadeurs pour la mener à bonne fin, MM. de Brederode, beau-frère de Frédéric-Henri, de Sommelsdijck et de Heenvliet. Les États de Hollande avertis par leur pensionnaire, votèrent des félicitations à Son Altesse.

Les ambassadeurs s'embarquèrent pour Londres le 1er janvier 1641 et en quelques semaines arrangèrent l'affaire. Charles Ier, désireux de recouvrer sa popularité par une union protestante, bien vue du peuple anglais, accorda la main de sa fille aînée, Marie. Le prince Guillaume se rendit en personne en Angleterre, à la fin d'avril, se prêta à la ridicule cérémonie de la mise au lit avec sa femme, en présence de la cour (mai 1641), et revint à La Haye tout seul[1]. A cause de la jeunesse des deux époux[2], la petite mariée ne fut amenée en Hollande qu'au mois de mars 1642 par sa mère[3]. Des fêtes splendides furent célébrées à cette occasion, tant au château d'Hondselaarsdijck et à La Haye qu'à Haarlem et à Amsterdam, où Leurs Altesses firent un voyage triomphal au mois de mai[4]. Un ballet magnifique fut donné à La Haye, en décembre 1642, malgré l'opposition de plusieurs prédicants[5]. La cour du stathouder, illustrée par la présence de la reine d'Angleterre et de la princesse Marie, prit véritablement alors l'aspect d'une cour royale.

Le mariage anglais portait à son plus haut point la fortune de la maison d'Orange. Il semblait qu'en s'unissant à une des principales dynasties européennes, elle reçût un reflet de sa gloire, participât en quelque mesure de sa grandeur. Les contemporains en furent vivement frappés et le bruit courut avec persistance que Frédéric-Henri aspirait à la souveraineté. Il est certain qu'il en avait les attributs réels : son pouvoir et son

1. Cf. Groen van Prinsterer, *Loc. cit.*, p. 436 ss.
2. Guillaume avait quinze ans, et Marie onze.
3. Cf. Aitzema, *Loc. cit*, fos 124-126.
4. Cf. Commelyn (continuation), II, 105-107. — *Mémoires de Frédéric-Henri*, p. 302 ss.
5. Cf. *Het leven van Frederik-Hendrik*, II, p. 427-28.

prestige étaient ceux d'un monarque, il dirigeait tout à son gré dans la République et vivait presque sur un pied d'égalité avec les rois voisins[1]. Il ne lui manquait que le titre, mais il était d'humeur paisible, respectueux de la légalité, opposé aux violences ; il se contenta de la réalité du pouvoir sans en exiger les dehors.

La fin de l'année 1642 forme une étape au milieu de l'époque dont j'ai entrepris l'étude. Il est indispensable de résumer en quelques mots les résultats des douze années écoulées. Depuis 1630, les trois questions posées au début n'ont pas reçu de solution définitive ; elles ont pourtant fait un grand pas vers cette solution. La toute-puissance du prince d'Orange dans l'Union s'est consolidée ; elle est parvenue à un degré à peine compatible avec des institutions républicaines ; le caractère seul de Frédéric-Henri empêche un coup d'État que les circonstances appellent et qu'un successeur plus audacieux pourra tenter. Au dehors, l'alliance française s'est faite, et se défait déjà insensiblement ; après avoir sauvé les Provinces-Unies, elle leur pèse en les empêchant de conclure la paix. D'ailleurs, les Pays-Bas sont restés fidèles à l'Espagne ; grâce à l'énergie de l'infant don Ferdinand, ils n'ont été que légèrement entamés ; la défiance des Hollandais à l'égard de la France les garantit de la ruine et fait de leur existence une nécessité : la politique des *barrières* commence.

1. Cf. le rapport de Jean de Witt, défendant en 1654 l'Acte d'Exclusion ; cité par Vreede, *Op. cit.*, I, 211-12.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Réponse du roi d'Espagne, Philippe IV, à une consulte du Conseil d'État concernant la trêve avec les Provinces Unies (Archives de Bruxelles. — Secrétairerie d'État espagnole, registre 33. — Lettres de Philippe IV au marquis d'Aytona, f° 16).

16 mars 1634.

Preguntese al duque de Ariscot luego que el consexo aprueva sobre lo que se ha de haçer de los estados en el caso que se apunto.

Tambien se tome pareçer de los marqueses de Gelves, Leganes y Santa Cruz sobre la forma en que podran quedar seguros aquellos mis Estados de la tregua y atentados del enemigo hasta esperar socorro, de donde y como, y tambien lo que costara la fuerça con que huviere de conservarse esta seguridad, y que tocara a Flandes y que aca, para lo qual se podran informar de los ministros que le pareçiere en la parte que no tuvieren notiçia individual, y hagase esta junta a las tres de la tarde, y la pregunta al Duque de Ariscot podreis haçer vos el secretario Roças tambien quanto antes, y hecha esta diligençia se me vuelva esta consulta quanto antes.

Haviendose hecho la diligençia que mando Su Magestad volvio esta consulta a sus reales manos y resolvio en lo principal lo que se sigue.

Este negocio contiene en si tantos cavos dificultosos y tantos imposibles que confieso me hallo en el con suma perplexidad, pero sin ninguna y con evidençia llana de que *el principio de la ruina y ultima desolaçion de mi monarquia fue la tregua pasada* y el medio con que empezo conoçida y visiblemente a declinar, el de resolverse que se hiziesse la tregua a qualquiera preçio por que era imposible la guerra y el acudirse á ella quando el consexo de estado voto esto estando aqui el marques Spinola en que yo me halle y oy votar con resoluçion a muchos del que no avian visto ni leido un renglon de la

tregua ni savian lo que se avia consultado ni resuelto por mi padre, en que se vera que no huvo consexado que la votase como se hiço, ni tampoco se hallara resoluçion de mi padre de semexante cosa, raro exemplo para mi, ver que con la interpretaçion de aquella tregua se abrio la permision de ser tratados como libres esos reveldes y que siendo aquellas palabras aquivocas no huviese ministro que las quisiese votar, y en mi tiempo la votasen tantos sin averla visto, y en efecto el fundamento de la imposibilidad de la guerra fue tan falso y tan afetado como se vio, y con gloria mia se huviera experimentado, a no averse entregado mis armas a un traidor por no aver querido el marques Spinola irse de aqui con que puedo deçir asentadamente que quanto se ha perdido ha naçido de aquella rebelion y de aquel traidor que pudo executar su intençion dañada con la ocasion de faltar de alli la experiençia y fidelidad del marques Spinola por solo haçer que se hiziese la tregua a qualquiera preçio y imposibilitar la guerra era por esta dichosa junta de los estados generales, pues no ha acavado con todo aun como se davia, creer y esperar de *semexante junta perniçiosa en todo tiempo, en toda edad, y en todos los goviernos de monarquia sin exçepçion de ninguno* nos ha puesto por lo menos y neçesitado a tantas indignidades, y a tanto genero de inconvenientes con tal forma de tratado de tregua que llego à temer con gran fundamento que el hacerla por tal camino es tomar un breve consuelo para un fin çierto de todo lo demas que queda, y esto no con dilaçion sino con suma brevedad, y si se niega puedo entender lo mismo y tener por no menos instante y cierto el peligro, pero como quiera que en casos tan arduos los reyes grandes y justos deven ajustarse a sus consexos assi en este caso lo hago yo conformandome con el en lo que me consulta y tambien en aquellas conditiones que juzga por inplaticables el duque de Ariscot me conformo con el y particularmente en lo de los Indios portugueses y en lo de la salida de los Españoles y en que aquellas plaças de Flandes no se dexen de dar a Españoles por ningun caso como oy se haze ni en el juramento de la soldadesca y govierno della, y por que este negocio es tan grande y en el ha avido tantas conferencias aunque muchas menos de las necessarias para acavar de resolver y digerir casos tan sin exemplo resuelvo que el conde de Castrillo, y el duque de Villaermosa ajusten cada uno lo que mira a sus consexos particulares y tambien ajusten los papeles y conferençias que ha avido sobre este negoçio con las consultas que sobre el se han hecho y demas papeles que en todo

se van dado, paraque con luz de todo puedan los ministros de alla obrar en este caso tan arduo y tambien resuelvo por juzgarlo assi por necessario en un negoçio el qual se resuelve de haçer y aprovar solo por escusar la ultima ruina y desolaçion en la qual no es posible juzgar del grado del peligro y del estado si no es de solos aquellos que tienen el pulso y el timon en la mano, y el caso presente que se remita al marques de Aytona juntamente con todos estos papeles, consultas y resoluçiones con poder libre y plenipotençia para poder tratar y concluir, haçer y deshaçer, por si, o, por subdelegado en una calidad o en otra lo que le pareciere mas conveniente a mi mayor servicio, esto en un poder o en diferentes, pareciendo mexor que sea esto postrero añadiendo que no obstante mis resoluçiones, le doy facultad de alterar las en todo, ó en parte por los fundamentos que tengo dicho, y por la brevedad y atropellamiento con que el duque de Ariscot ha tratado estas materias, con artifiçios con relaçiones, con nuevas, con levantar quexas, con sus terminos dañosos en sus respuestas y otras cabilaciones que nos han obligado a cáminar sin las informaçiones vista de papeles y madurez con que tal caso devia ser tratado para resolver con fundamento, *tambien* resuelvo *que* estas mis *resoluçiones* no se publique en el *consexo* ni en el *offiçio* si no escogiendo las personas mas secretas, se formen quanto antes los despachos y se embien por principal y duplicado sin que se le diga al duque de Ariscot palabra, sino solo el dia que se despachare el correo, el secretario Roças que el negoçio esta y a resuelto por mi y que ay muchos papeles : que ajustar que en estandolo se le dira lo que he mandado para que lo tenga entendido y pueda despachar y despues de despachado el duplicado, me lo avisareis paraque yo pueda ordinaros lo que le haveis de deçir y todos estos despachos y forma en que han de ir se ajustavan con los dos dichos y el de la puebla como los pasados, sin que sepa otra ninguna persona que este negocio esta resuelto que ellos y el Conde Duque, y el protonotario y secretario Cornero. Tambien se ha de ordenar al marques de Aytona que en todo confiera y comunique con el Presidente Roose y procure en todo caso si es posible que se obre de acuerdo, tambien se embiaran poderes para mi hermano llegando alli y si fuere menester embiar poder al presidente Roose se embiara, aunque tendendole el marques de Aytona de substituir pareçe que no seria menester, y imbiarase orden al marques de que, concluyendose alguna cosa y tratado, admita que firme en el el Presidente Roose por honrralle.

II

Lettre de Don Juan de Necolalde au marquis de Castel Rodrigo. Bruxelles, 24 octobre 1645. (Archives de Bruxelles, Secrétairerie d'État espagnole, registre 58; correspondance du marquis de Castel Rodrigo avec Philippe IV, roi d'Espagne, tome III, folio 276.) (Original).

En los puntos del papel que Vuestra Excellenza hizo leer el otro dia y se sirvio de mandarme embiar copia, se toca y discurre lo que ha pasado y se ofreçe y las dificultades de entrar a tratar tregua con Olandeses conoçiendo la mala dispusiçion que se ha de hallar en el Principe de Oranje para esta platica por lo que esta experimentado y ha pasado con el mismo estos años, y tambien que no sera facil sin el, pero este conoçimiento y que saldra con que se de prisa a sus Plenipotençionarios para Munster, y el que se tiene de que alli no se ha de hazer nada aprietan estas consideraçiones a Vuestra Excellenza y lo que Su Magestad le manda para la resoluçion apuntada de embiar persona por Su M[d] a los Estados generales de las Provincias Unidas como ellos se llaman y quieren ser llamados a tratar con ellos declarando la esclusion del Principe de Oranje por todo lo que se dize en dicho papel no aviendo oy otro medio, que todos los demas a mi juiçio seran ynfructuosos y de perder tiempo. El pasaporte pareçe que se deve pedir para persona que Su Magestad embia a un negoçio con dichos Estados y encargarlo al Escotete de Rosendal o a otro de los con quienes el señor de Ribacurt y el marquis de Leiden suelen tratar de los canjes de prisioneros y otros negoçios, pero como esto deve de correr siempre con el Principe de Oranje no se han de atrever a ynobar, y si con un trompeta en derechura con una carta de Vuestra Excellencia a los Estados tambien repararan en resolverlo sin darle parte, pero se hallaran con embarazo de dar a conoçer que estan atados a la voluntad del otro, y ha de ser pu[co] para alli y para aqui, y esto nuestros inportara en el estado presente para este Bulgo y con los que le encoran con lo de que no se quiere tratar de tregua de nuestra parte, y a todos los que

han hablado a Vuestra Excellencia por inteligentes y que tienen correspondençias y amigos en Olanda que miran a la quietud, se ha de servir Vuestra Excellençia ordenarles que los prevengan y por su medio se ganen sujetos que puedan inportar para ayudar y encaminar la materia, y con seguridad dello ofreçerles largamente gratificaçiones y que enpiezen agora en lo del pasaporte, procurando el facilitarle y que no se tuerza por los sujetos del Principe de Oranje.

Para persona para negoçio desta inportançia es cierto que Vuestra Excelençia que trata y conoçe los sujetos, hara election del de la mayor satisfaçion entre estos ministros, militar o otro que hable la lengua flamenca por ser la mas comun en Olanda y que le oyran con mas deboçion, y a mi pareçer juntar Vuestra Excelençia en su presençia o en palaçio el consejo de Estado y tratarlo en el aunque Vuestra Excelençia lo huviese comunicado con cada uno de por si con que se cumple con todo con sus paraçeres por escrito.

Y para mayor conoçimiento de lo que el Principe de Oranje ha enganado siempre en esta materia tengo por conveniente (no embargante la relaçion que de palabra he hecho a Vuestra Excelençia), poner aqui sumariamente lo que paso *el año de 629* que aviendose hecho de su parte una propussiçion aventajada de la tregua pasada admitidóse por Su Magestad que se sirvio de embiarme aqui a Su Alteza la S[a] Infanta que esta en el cielo, con los papeles para esta trataçion, se tuvieron muchas conferençias en Rosendal por la persona a quien vinó dicha propussiçion que fue el comis Juan Keseler con el que deputaron Olandeses y se conoçieron los enganos con que caminan a entretener el tiempo çevandonos en esto y pasar el verano, con novedades en cada conferençia decayendo de su propussiçion hasta que ultimamente ofreçieron la tregua como la pasada, creyendo que no se arrostraria ; pero sin embargo de las grandes dificultades que se ofreçieron en los ordenes de Su Magestad y papeles que traxe para esta trataçion la S[a] Infanta, con consseja de una junta que se hazia de Ministros españoles y del Païs resolvio que se açetase la tregua como la pasada, procurando la libre navegaçion del rio de Amberes, y vuelto Keseler con esto a Rosendal se llego hasta ordenarse en minuta la forma de capitulaçion por ellos y le dieron la copia, y de la que tengo de mano del dicho Keseler me a pareçido poner la inclusa en las de Vuestra Excelençia que aunque no estamos en estado de exemplares todavia por si Dios quisiese que se llegue a el juzgo por conveniente que Vuestra Excelençia tenga

entendido esto poco. Excusando las otras particularidades de los dares y tomares que se tuvieron, solo diré que quando Keseler fue a la conclusion con resoluçion en los puntos que faltaran volvio luego diziendo que en la instruccion que entonçes se le avia dado se le atavan las manos para no concluyr sin dar quenta reconoçiose y hallose asi, sin que la intençion y resolucion de Su Alteza fuese esta ni lo consultado por la junta y el Serenissimo principe de San Juan que tubo la culpa la hecho a hierro del oficial que escrivio la instruçion.

Entonzes vino con Keseler el diputado de Olanda que con el tratava en Rosendal por un punto y le llevo allañado y quedo de que avisaria el dia que se avian de juntar, y esto se fue dilatando con pretestos, y ganaron a Bolduque despues à Wesel, y se asiguraron de los progressos de nuestro exercito en la Welua con retirarse el conde Enrique y sus trayçiones, con que el Principe de Oranje no quiso tregua, y el hazer a Vuestra Excelençia esta relaçion es tambien por que tengo entendido que dixeron y aun dizen aqui y quizo algunos de los que fueron de aquella junta, que el senor Cardenal de la Cueva tubo la culpa de que no se huviese asentado la tregua que por hechar lo a Españoles se hizo la apreension facilmente siendo lo cierto que no se dificulto ni alargo este negocio una ora tan sola respeto de Su Alteza y de la Junta y que se hizieron todas diligençias sin que a mi entender huviese faltado ninguna.

Tambien se dize que *el año de 633* quando fueron de aqui las personas de la mayor autoridad destos Estados a Olanda a propussiçion de tregua, se huviera asentado, sino fuera por la dilaçion de tres meses en España en el despacho de un correo que de aqui se embió a vuelto de dichas personas, y puedo dezir a Vuestra Excelençia que no consistio en esto por que nunca passo por el pensamiento al Principe de Orange llegar a ninguna conclusion, y lo tiene asigurado asi a Franceses y aun al Rey de Inglaterra el qual se reyo de nos otros muchas vezes de que nos tratasen asi y nos dexasemos enganar deziendo algunas particularidades, y yo tenia buenas notiçias y seguras entonces de lo mismo, que las dava al Rey, nuestro señor, y aqui.

Bruselas, 24 de otubre 1645.

Signé : Don Juan de Necolalde.

III

Extraits translatez des notices qui ont été tenues de ce qui s'est passé en la prestation du serment des États de Brabant en l'an 1623. (Archives de Bruxelles. Conseil d'Etat, carton 281).

Après sont les seigneurs Estats allez en carosse vers la Cour, où estans arrivez, ils sont marchez vers l'antichambre de son Altèze, où ayans un peu de tems attendu y est arrivé le premier Roy d'armes, lequel les a conduit avecq le greffier en une grande chambre, où son Altesse estoit debout sur un passet sous un dosseret joint à une petite table accompaignée d'un costé de Cardinal de la Cueva, du nonce de sa Sainteté, de l'Ambassadeur de l'Empereur, du Prince de Ligne, du marquis de Marnay, du Comte de Salazar, les trois derniers de l'ordre de la Thoison d'or, de deux maîtres d'hostel Comtes de Noyelle et d'Estaires, d'autres seigneurs et spectateurs; et de l'autre costé, de la Camerera major la Comtesse d'Isembourg et autres Dames, en mettant les sieurs Prélats de Brabant au costé droit, les seigneurs nobles de Brabant au costé gauche, et les dits Députez des quatre chef villes de Brabant a l'opposite du dit passet, et après eux les députez de ceux des pays de Lembourg et d'Outremeuse. Après quoi le sieur Chancellier Pecquius a fait une harangue, sur quoy le greffier Me Jacques Maes a répondu de la part et au nom des dits Estats de Brabant qu'ils estoient tous prests de faire ce que son Altèze requéroit, a quoy Son Altèze dit qu'Elle les remercioit de la grande promptitude, célérité et affection qu'ils témoignoient en ce, les asseurant que Sa Majesté leur seroit toujours bon seigneur et Prince, et les maintiendroit toujours en leurs privilèges, droits, anciens usages et coustumes,

Ce qu'estant fait le dit greffier a leu la joyeuse Entrée de Brabant, parlant sur le nom de Sa dite Altesse au nom de Sa Majesté le Roy d'Espagne Charles quatrième de ce nom, et les deux dernières additions de la dite Joyeuse Entrée, après que Sa dite Altesse avoit déclaré qu'elle avoit leu le translat de la dite Joyeuse Entrée, et les deux additions en langue Wallonne, et les bien compris; après le dit

greffier a leu les deux serments en trois langues Thioise, ou flamande, Latine et Wallonne, à faire par sa dite Altèze au nom de Sa Majesté aux trois Estats de Brabant; le premier serment estant leu par le Greffier, le seigneur Archevêque de Malines a présenté à son Altèze le Missel et sa dite Altèze ayant sur les Saints Evangiles mis ses doigts a en la présence du dit seigneur Archevêque fait le dit premier serment, disant les mots suivants : Ainsi m'ayde Dieu et tous ses saints; après quoy le dit Greffier a leu le second serment aussy en trois langues Thioise ou flamande, latine et wallonne, et a le dit Archevêque présenté le dit Missel à son Altèze, et mettant les doigts sur les Saints Evangiles, a sa dite Altesse en la présence du dit Archevêque presté le dit second serment, disant les mots suivants : Ainsi m'ayde Dieu et tous ses saints.

Après quoy l'Audiencier Verreyken a leu le serment en langue Thioise ou flamande à faire par les dits sieurs Prélats, nobles et députez des quatre chef villes représentans les trois Estats du pays et Duché de Brabant à sa dite Altèze au nom de sa dite Majesté, et les dits Prélats l'un après l'autre ont fait le dit serment mettant leurs doigts sur le dit Missel, qui estoit sur la dite petite table, disans les mots suivans : *sic me Deus adjuvet, et omnes sancti ejus*; les dits sieurs Nobles et Deputez des quatre chef villes ont fait le dit serment levans en haut leur deux premiers doigts, disans ces mots, asscavoir les dits sieurs Nobles : Ainsi m'ayde Dieu et tous ses saints, et les dits députez des quatre chefs villes : Ainsi m'ayde Dieu et tous ses saints, ce qui estant fait le dit Audiencier, a leu en latin le serment à prester par sa dite Altèze au nom de sa Majesté aux dits Députez des Etats du pays de Lembourg et d'Outremeuze, et a sa dite Altèze au nom de sa dite Majesté presté à eux le dit serment mettant les deux premiers doigts sur le dit Missel, et disant les mots suivans : Ainsy m'ayde Dieu et tous ses saints, ce qu'estant fait le dit Audiencier a leu le serment en Thiois ou flamen à faire par les dits Députez des Etats du pays de Lembourg et d'Outremeuze à sa dite Altèze au nom de Sa dite Majesté, et ont presté le dit serment levans leurs deux premiers doigts, et disans les mots suivans : Ainsy m'ayde Dieu et tous ses saints, ce qu'estant fait les dits sieurs Prélats, Nobles et Députez des quatre chef villes avec le Greffier, l'un après l'autre sont allé faire la révérence à sa dite Altèze, ainsy qu'ont fait aussi par après les dits Députez des Estats de Lembourg et d'Outremeuze.

Le tout quoy estant fait, les dits sieurs Prélats, Nobles et Députez

des quatre chef villes avec le Greffier se sont retirez premièrement hors de la dite chambre et après les dits Députez des Etats du pays de Lembourg et d'Outremeuze et le dit sieur Comte de Noyelle estant à la porte de la dite Chambre a convié tous les dits sieurs avec le Greffier au disner à la Cour pour le lendemain à midy.

2° *Ejusdem.*

Tous les dits sieurs Prélats, Nobles et Députez des quatre chef villes et les dits Députez des Etats du pays de Lembourg avec le Greffier ont disné à midy à la cour avec les dits sieurs Cardinal nonce, Ambassadeur, le sieur Marquis Spinola, le Ducq de Saxe, et autres seigneurs et personnages, et ont esté traitté magnifiquement. Les dits sieurs Prélats, Nobles et Députez des quatre chef villes de Brabant ont par le Greffier fait prier pour le lendemain à midy en la maison de ville de cette ville de Bruxelles le dit sieur Marquis de Marnay, le dit sieur Chancellier, les dits Députez des Etats du pays de Lembourg et d'Outremeuze, et le dit Audiencier ; *eodem die* du soir par consentement de sa dite Altesse, on a fait des feux de joye devant la maison de ville de cette ville de Bruxelles, et depuis les neuf heures jusques à dix de la nuit sonné la grande cloche d'icelle ville nommée la Sturm.

IV

Extract uit het Register van de Instructien gemaeckt by haer Ho. Mo. t sedert den jare 1632 tot den jaare 1639 (Archives de La Haye).

Instructie voor de heer Caspar van Vosbergen, Ridder, Heere van Yselaer gecommitteert van wegen de provintie van Zeelandt ter Vergaderinge van de Ho. Mo. heeren Staten Generael der Vereenichde Nederlanden, ende by deselve gedeputeert aen den Coninck van Vranckrijck.

I

De heer Gedeputeerde sal in diligentie zyne reyse naer Vranckryck

nemen, ende vorder nae den Coninck, het zy zyne Ma[t] binnen of búyten zyn Rijck soude mogen wesen ende voor eerst zyne hoochst-gemelte Ma[t] nae behoorlicke complimenten van wegen haere Ho. Mo. voordragen het navolgende.

II

Dat haere Ho. Mo. tot mainctinement van haere vrijheyt en oock tot dienst van de geheele Christenheit, nu sooveele jaeren een groot ende beswaerlijck oorloge, tegen den Coninck van Spagnien hebben gevoert, ende bevonden dat het huys van Oostenrijck, in de laeste jaeren, ende by de regieringe van den jegenwoordigen keyser, hem soo nauwe met Spagnien heeft geligueert, dat deselve met gemeene raedt ende macht getendeert hebben tot d'absolute heerschappye in Duytslandt ende oock om dese landen onder haer gewelt te brengen.

III

Daertoe den Coninck van Spagnien zyn secoursen in Duytslandt, ende den keyser merckelycke troupen, naer, ende int hert van desen staet, reciproque gesonden ende geemployeert mitsgaders d'Oost zee te bemachtigen onderstaen hebben omme Duytslandt ende dese landen t'onder gebracht hebbende, haer pretense monarchie vorder t'extenderen, ende andere coningen ende princen insgelycx de weth te geven.

IIII

Dan gelyck haere Ho. Mo. door Godts segeninge, ende door het cloeckmoedich beleyt van de heeren princen van Oragnien, haere staet tot noch toe loffelyck gemainctineert ende soo wel de keyserse als de spaensche desseinen tegen gestaen, ende notable victorien, tegen deselve geobtineert hebben, dat van gelycken door Godts sonderlinge voorsienicheyt, den Coninck van Sweden door zyne Ma[t] opgeweckt, ende liberalyck geassisteert zynde, de verlossinge van het geoppresseerde Duytslant, by der handt heeft genomen, ende zyne wapenen soo voorspoedich in Duytslandt gedragen, dat den Spaensen ende Oostenrycxsen hoochmoet, seer gedaelt ende geschapen zijn, t'enemael verbroocken te sullen worden, indien de jegen woordige occasie wel waer genomen wordt.

V

Hebbende zyne Ma[t] een eeuwigen loff over de geheele werelt geacquireert, dat deselve als d'eerste Coninck in de Christenheit d'ambitie van de Spaensche ende Oostenrycxse dominatie, door de conservatie van dese Staet, ende verlossinge van het geoppresseerde Duytslandt, soo wijselyck ende couragieuselyck heeft ingebonden, zyne grootheit, ende de ruste van zyne rycken daer mede verseeckert, ende veele princen, staten ende stenden, ten hoogsten aen hem geobligeert.

VI

Maer alsoo de desseynen van Spagnien ende Oostenrijck nimmermeer sullen ophouden, om de Christenheit te turberen, oock in tyden ende wylen, jegens zyne Ma[t] desselfs Coninckrijcken ende geallieerde, weder comen uyt te bersten, indien zy daertoe gelegentheyt ende middelen connen vinden.

VII

Synde deselve desseynen, onlange in Italien getenteert, ende noch in swanck gaende, mitsgaders by andere occurrentien, tot nadeel van zyne Ma[ts] rycken opentlyck gefomenteert.

VIII

Dat oversulcx nu den rechten tyt ende occasie gebooren is, om tselve te beletten, ende zyne Ma[ts] hoochste wysheit in bedencken wert gegeven, off deselve niet soude connen goetvinden, zyne coninclycke reputatie wijders te verbreyden, ende tot verlossinge van het geaffligeerde Duytslant, den Coninck van Sweeden, met zyne Conincklyk secoursen ende liberaliteiten, meer ende meer te assisteren.

IX

Ende terwijlen den hoochstgemelden Coninck van Sweden in Duytslant besich is ende de Spaense ambitie ende hoochmoet wel de principaelste oorsaecke van de swaricheiden ende oppressien in Duytslandt ontstaen ende voorgenomen, ende de Spaense frontieren jegens Duytslandt ende Vrancryck genochsaem open zyn, sulcx zyne Ma[t] op deselve groote voordelen soude connen vercrygen.

X

Off zyne Ma[t] de jegenwoordige occasie niet soude gelieven waer te nemen, ende enige provintien van outs tot zyne croone behoort hebbende, wederom tot deselve te reduceren.

XI

Synde haere Ho. Mo. gemeynt van hare zyde de Spaense macht nae haer uyterste vermogen te occuperen, dat deselve naer Duytslant niet sal connen gesonden worden ende tot dien einde haer met alle haer macht tyttelyck int velt te begeven, op vertrouwen dat zyne Ma[t] aen deselve, zyne Conincklycke belooffde subsidicn alrede vervallen, promptelyck sal gelieven te laten fourneren, ende daerinne te continueren.

XII

Op alle twelcke de voornoemde Gedeputeerde, sal versoecken met zyne Ma[t] off desselfs principale ministers, naerder te confereren, ende favorable resolutie van zyne Ma[t] te mogen becomen.

XIII

De voornoemde Gedeputeerde sal naer zyne audientie by den Coninck terstont den heere Cardinal de Richelieu informeren vant subject van dese besendinge, ende nevens deductie van't gunt hier boven is verhaelt verthonen, hoe seer de Spaense haer de saecken vant Roomse ryck bemoeyen, ende haere genoemde protectie eenige Chur ende Fursten, genoechsaem overgedrongen ende daer zy deselve niet hebben connen mainctineren de steden ende landen qualick gehandelt hebben.

XIIII

Daertegen den Coninck van Sweden, allen ende yeder gelaten ende gemaincteneert heeft, by hare respective rechten, vryheit ende religie, ende alleen tracht de verjaechde ende geoppresseerde te restitueren ende te libereren ende alle hoge ende lage stenden, haer oude ende welhergebrachte possessien ende gebruycken te laten genieten.

XV

Waertoe de voornoemde Gedeputeerde sal allegeren de Spaense besettingen in Ments, Cobelents ende andere steden ende forten, daer omtrent, ende hare mishandelingen op verscheyden plaetsen gedaen, de sollicitatien ende presentatien die aen den Churfurst van Ceulen, ende de stad Ceulen, onlange zyn geschiet, ende tgunt hare Ho. Mo. daerop hebben doen verclaren, ende aen d'ander zyde dat des Conincx van Sweden beleit ende wapenen, met alle sedicheit, goede ordre ende chrychsdiscipline, sonder eenige veranderinge in politicque ofte kerckelycke saecken, ende nae des rijcx constitutien worden geemployeert, gelyck tot Wirthburch, Franckfurth, Ments ende elders is gebleecken, ende niet anders van soo wysen Coninck te verwachten.

XVI

Sal mits dien de voornoemde Gedeputeerde sonderen, off zyne Conincklycke Ma[t] met het leger ende de macht die deselve by der handt heeft, niet mede yets goets soude gelieven voor te nemen, op ende omtrent de Nederlantse frontieren, voornamentlyck op de landen van Lutsenburch, Artois ofte Henegouwen, om zyne croone tegen de spaense desseinen te verseeckeren, ende voor te comen, dat van de Spaense zyde geen invasien in Picardyen meer souden comen voorgenomen te worden, gelyck by den hartoch van Parma tegen den Coninck hoochloffelycke memorie zyne Ma[ts] heer ende vader gedaen syn geweest.

XVII

Waertoe de voornoemde Gedeputeerde nae zyn beste vermogen sal arbeiden, ende verthonen dat in hondert jaeren, soo schoone occasien voor zyne Ma[t] niet zyn verschenen, omme zyne rycken met notable conquesten te vermeerderen, ende zyne vyanden mette grootste apparentie afbreuck te connen doen.

XVIII

Ende soo hy bevint hiertoe geen prompte resolutie genomen te connen worden, sal hy in dien gevalle voorstellen, off zyne Ma[t] niet soude gelieven zyn leger omtrent de spaense frontieren te laeten, omme de Spaense in jalousie te houden op dat den Coninck van Sweden, te beter voortganck in Duytslant soude mogen gewinnen.

XIX

Ende verclaren dat hare Ho. Mo. met de aenhoudinge van haer extraordinaris Crychsvolck, de Spaense belet hebben notable secoursen, gelyck deselve voor hadden, naer Duytslant te senden, mitsgaders den hoochstgemelten Coninck van Sweden nae hare gelegentheit eenige subsidien verstreckt, ende alderhande toevoer, ende wapens uyt haere provincie laten toe comen.

XX

Ende daerenboven wel genegen soude wesen haer tyttelyck int voorsz. jaer te velde te begeven ende yets notabels by der handt te nemen, ten einde van allen canten, de Spaense ende Oostenrycxse macht verbroocken, ende sulcx gedempt mochte werden, dat men deselve voortaen niet meer soude behoeven te vresen.

XXI

Waeraen de gehele Christenheit ende oock den dienst van zyne Ma[t] ten hoochsten is gelegen, ende soo dese occasie niet waergenomen maer verlooren mochte worden, dat naermaels by de Spaense ende Oostenrycxse seer dangereuse machinatien ende desseinen principalyck door ende uyt het lichaem van Duytslant tot naedeel van andere princen, ende oock van zyne Ma[ts] rycken ontwyffelick voorgenomen, ende met het uyterste vigeur ende ressentiment geexecuteert sullen worden.

XXII

Mits alle t'welcke de voornoemde Gedeputeerde devoir sal doen, om den hoochstgemelten Coninck tegen Spagnien ende het huys van Oostenryck opentlyck te engagieren, ofte ten minsten aen den Coninck van Sweden, alle faveur te continueren ende de Spaense in de overheerde provincien op te houden.

XXIII

Ende indien hy mochte vernemen, dat de progressen van den Coninck van Sweden aldaer misduydet, ofte by de Ecclesiasticque

onder pretext van religie gearbeit mochte werden, zyne Ma^{ts} affectie van den selven Coninck aff te trecken, ofte dat oock eenige princen van Duytslant zyne Ma^{ts} protectie onder sodanich pretext mochten requireren.

XXIII

Sal hy daertegen deduceren het oorloge van Duytslant, *geen oorloge van religie maer van staet,* ende eygentlyck tegen het huys van Oostenryck, aengenomen te wesen, het welcke getracht heeft een absolute heerschappye, met totale veranderinge van de religie in Duytslant te wege te brengen, ende haere Ho. Mo. wel verseeckert te wesen, dat zyne Ma^{ts} desseinen niet verder gaen, mitsgaders de gepasseerde saecken, tselve evidentelelyck uyt te wysen.

XXV

Maer dat de parthyen sullen soecken zyne Ma^{t} met soodanige pretexten van goede vrundtschap ende intelligentie met den Coninck van Sweden, te diverteren, ende zyne Ma^{t} by gevolch, d'eere, ende d'gehele Christenheit de vruchten van des Conincks van Sweden victorien te benemen, ende alsoo het huys van Oostenryck met Spagnien, in Duytslant weder op de been te brengen.

XXVI

Ende ingevalle hy mochte bevinden, het voorsz. misverstant verder opgenomen, ende daerdoor tot verhinderinge van de voortganck van de Sweetse wapenen getracht te worden, sal hy met alle dexteriteit daertegen arbeiden, proponeren ende versoecken, dat zyne Ma^{t} hem alvoren, van den Coninck van Sweden believe te informeren, ende zyne resolutie te suspenderen, tot dat d'effecten van desselfs intentien, seeckerlyck sullen wesen bevonden.

XXVII

Hebbende zyne Ma^{t} altyts in zyn macht, om te connen redresseren, indien yets directelyck tegen de staet van de religie mochte voorgenomen werden, sonder in dese gelegentheit, hem daer door, van de vrundtschap van den Coninck van Sweden te laeten afleyden, naedien doch kennelyck is, dat de Spaense by alle gelegentheiden, selfs tegen zyne Ma^{t}, ende desselfs Conincklycke voorsaten den deckmantel

van de religie tot voortsettinge van haere desseinen hebben weten te gebruycken.

XXVIII

De voornoemde Gedeputeerde sal den Coninck van Vrancryck niet pogen te inviteren, omme zyne wapenen in Duytslandt te brengen, onder pretext van eenige conquesten aldaer te doen, maer by alle occasiën urgeren, dat de forces van zyne Ma[t] tegen de Spaense provinciën gebruyct mochten worden.

XXIX

Edoch indien zyne Ma[t] het zy in persoon ofte desselfs leger in Duytslandt mochte intrecken, sal hy hem daerby ende omtrent houden, ende alle mogelycke sorge helpen dragen, dat tusschen zyne Ma[t] ende den Coninck van Sweden, ofte tusschen de Chrychsmachten, van wederzyden geen offensiën ofte hostiliteyten mogen ontstaen, ofte gepleecht worden.

XXX

Sal vorder de Gedeputeerde met allen ernst aen houden, om de prompte betalinge van het verschenen milioen, ende de continuatie van het tweede, in het jegenwoordige jaer te verschynen, tyttelyck omtrent Meye toecomende, te mogen becomen.

XXXI

Sal hem in desen fonderen, niet alleen op de gedaene beloften, ende toeseggingen, maer oock opde ongelegentheyt, daerinne hare Ho. Mo. haer bevinden, door de extraordinaris groote lasten van oorloge, ende dat deselve bereit sullen wesen, daerinne te continueren, indien zy van zyne Ma[t] de beloofde secoursen promptelyck ende seeckerlyck mogen genieten ende hierop met allen ernst vervolgen soowel de resolutie als d'effecten, ende meeste seeckerheit die te becomen sullen wesen.

XXXII

Indien hem van eenige handelinge met den vyandt, voorgeworpen wordt, sal hy verclaren haere Ho. Mo. daervan niet voorgecomen,

ende wel bewust te wesen, dat de Spaense met sodanige uytstroijingen, doorgaens alleen haer proffyt gesocht hebben.

XXXIII

Maer dat haere Ho. Mo. haer in posture stellen, om den vyant het oorloge met alle vigeur aen te doen, wenschende dat alle de geene, die by de grootheyt van Spagnien geinteresseert zyn, met gelycke constantie ende resolutie haer wapenen ter rechter tyt geliefden te gebruycken.

XXXIIII

Dat mede haere Ho. Mo. op de specieuse aenbiedingen gedurende het Italiaensche oorloge van de Spaense zyde aen haer gedaen geen regardt hebben willen nemen, om deselve daermede geen advantagien tegen zyne Ma[t] te geven, ende jegenwoordich oock geen tydt nochte apparentie is daerop te dencken, maer veel eer om de spaense macht, eens vooral te connen nederwerpen, insonderheit als zyne Ma[t] mede daertoe soude believen te resolveren, ende zyn Conincklycke macht te laeten employeren.

XXXV

Sal de Gedeputeerde in alle tgunt voorsz. is alle mogelycke devoiren ende officien, voornamentlyck by den heere Cardinael, ende andere principale ministers des Conincx aenwenden, ende met andere publicque ministers te hove wesende, insonderheit indien eenige van wegen den Coninck van Sweden, aldaer mochten comen, ten selven einde corresponderen, als mede mette Gedeputeerde van haere Ho. Mo. aen den Coninck van Sweden voor desen gesonden, omme van denselven geinformeert te worden, ende hem wederom van de saecken van Vranckryck informatie te geven.

XXXVI

Ende indien nodich mochte gevonden worden dat de voorsz. Gedeputeerde een keer by den Coninck van Sweden soude behoren te doen, sal hy daerop met de Gedeputeerde van hare Ho. Mo. by den hoochstgemelten Coninck wesende, corresponderen, ende derwaerts een reyse, ende met onderlinge correspondentie de nodige officien doen, gelyck hy mede den heere van Langeracq, op zyn

vertreck uyt Vrancryck sal informeren van zyne negociatien ende gedurende deselve met hem doorgaens corresponderen, ende daer het de noot soude mogen vereysschen in Duytslant ofte elders expresse posten vermogen te gebruycken, ende af te senden.

XXXVII

Insgelycx sal de voornoemde Gedeputeerde, de nodige officien ende complimenten nae de gelegentheyt mogen doen, aen de Coniginne, princen ende andere Groten, in het hoff, soo van wegen haere Ho. Mo., als van wegen zyne Exc[le] den heere Prince van Oragnien, met aenbiedinge van derzelver genegentheyt, ende dienstwillicheyt, tot bevorderinge van haere grootheit, eere, welvaren ende meeste contentement.

XXXVIII

Sal mede by alle gelegentheiden hare Ho. Mo. ende zyn Ex[cie] van syne negociatien, ende van d'occurrentien van het Hoff adviseren, ende aengaende zyn verblyven ofte wedercomen, hem nae de successen van zyne besoignen ende apparentien, voor den dienst van het landt, reguleren, ende op zyn wedercompste, zyn rapport schriftelyck overleveren.

Aldus gedaen, ende gearresteert ter Vergaderinge van de hoochgemelte heeren Staten Generael den 10[en] January 1632.

V

Extract uit het Verbael van den heere Vosbergen van syne deputatie aen den Coninck van Vranckryck in den jaere 1632. (Archives de La Haye).

— Den XV April gesonden aen den heer Cardinal een memorie op de betaelinge van de gesoncken schepen ende het bewerpen van een alliantie die ick soude mogen met brengen om aen Uwe Ho. Mo. geraporteert te werden gelyck t'selve hier geinsereert is.

L'alliance entre les Rois tres chrestien, de la Grande Bretaigne, de

Sueden, Messieurs les Estats Generaulx des Provinces-Unies, la Ligue Catolicque et Princes protestans d'Alemagne, dont on a fait ouverture au Sieur de Vosberghen a Chalons le mois de Febvrier dernièrement passé doit avoir pour fondament général le restablissement de tous les affaires et estats d'Alemagne tant ecclésiasticques que politicques, qui ne se sont liguez ou alliez contre le Roy de Sueden et ses associez en l'assiette ou elles estaient devant les derniers troubles de l'an 1618 ou devant le traicté de paix faict à Ulm par l'intervention de Messieurs les ambassadeurs de France.

Et doit estre estimé son acheminement tant plus pressant et nécessaire pour ce que la ligue n'aggères faite entre l'Empereur et le Roy d'Espagne dans la quelle sont conviez tous les Princes Catolicques, presuppose une ligue et guerre de religion, ez terme de maintenir l'absolue puissance que la maison d'Austrice à l'aide et support du Roy d'Espagne chef de la dite maison à usurpée et establie dans l'Empire jusques à la descente dudict Roy de Sueden dans iceluy.

Ce restablissement général ne se peut dès à present reduire en ses especes et parties mais après la dicte alliance faite recepvront les alliez les plaintes et conviendront de la reparation de tout ce qu'a esté innové depuis le dict temps sans avoir esgard à l'une ou l'aultre religion ou si la dicte innovation a esté faite de force ou soubs pretexte de justice.

La dicte alliance devra durer jusques a ce que le dict restablissement soit effectué et que la dicte maison d'Austrice sera reglée dans l'Empire selon les constitutions libertez et franchises d'iceluy, ou bien au mesmes fin l'espace de..... ans.

Et conviendront à cest effect les dits alliez de ce qu'un chascun d'iceux contribuera au Roy de Sueden pour l'entretien et augmentation de son armée soit en sommes argent ou forte diversion dans les terres de la dicte maison d'Austrice et ses adhérens. Et s'il advient ce qu'a Dieu ne plaise que la persone du dict Roy de Sueden vient à défaillir, sera estably pour cheff de l'armée celuy qui les confederez de commun advis et consentement le plus capable.

Et pour cela durant le dict temps tiendront les dicts alliez leurs ambassadeurs soit à Francfort ou aultre endroit le plus convenable pour aviser sur ce que dessus et des moiens suffisans pour l'entretien de l'armée, sans qu'ils se mesleront de la conduite ou d'aucun commandement dans icelle.

La principale difficulté qui s'offre au fait du dict restablissement

semble consister en la restitution ou détention de ce qu'à present un chascun des dicts alliez possede, et notamment de ce que le Roy de Sueden a occupé desia en Alemagne tant sur les Catolicques que sur les protestans.

Et veut la raison que ceux des dicts alliez qui ont eu ou ont encores quelque alliance ou convention avec la dicte maison d'Austrice, s'en departent et fassent sortir ou souffrent que de commune force seront sortis toutes les garnisons qui sont dans leurs villes ou forteresses estans soubs la maison d'Austrice ou Roy d'Espagne.

Et si leur propres guarnisons seront suspectes ausdicts alliez, qu'il prendront telle autre garnison, que de commun consentement sera trouvé bon.

Hors de cela semble la mesme raison vouloir que tant le Roy de Sueden que tous et chascun des aultres confédérez doivent demeurer dans la possession dans laquelle ils se trouveront au jour de la dite confédération conclue et signée iusques à la fin de la guerre ou amiable convention des dicts confederez.

Et que jusques au dict jour de la dicte alliance il doit estre permis à un chascun de se prévaloir de ses armes sans qu'aucune surceance les doive empescher.

Et seront conviez pour entrer dans la dicte alliance la Republique de Venise et aultres Princes et Républicques, tant ailleurs qu'en Italie interessez en la grandeur et pretendue Monarchie de la dicte maison d'Austrice.

(On lit à la marge) Faudra scavoir par qui ils seront conviez.

Protestans les dicts confederez ne vouloir toucher à l'Empire ne au droict, prerogatives et preminences qui competent legittement et de droict à l'Empereur present ou à ceux qui le suivront comme chef dudict Empire.

Comme aussi ne vouloir ou souffrir estre faict aucun changement ou innovation aussi bien dans et au regard de la religion Catolicque romaine qu'Evangelicque ou protestante ainsi qu'elles ont esté exercées en chascun endroit de la dicte Alemagne devant la dicte année 1618, ou traicté d'Ulm.

VI

27 décembre 1630, Paris.

Instruction au sieur de Haulterive, collonel d'ung régiment de gens de guerre françois, entretenu en Holande, Sa Majesté l'envoyant audit païs, comme personne qu'elle tient en estime et en qui elle prend entière confiance, pour affaires importans à son service. (Archives des Affaires Étrangères. Correspondance de Hollande, XII. F° 570.)

L'envoy dudit sieur de Haulterive est sur deux sujetz, l'ung des affaires d'Orange, l'autre des propositions qui se font de l'établissement d'une treve entre les Espagnolz et les estatz.

Sur le premier, ledit sieur de Haulterive fera entendre au prince d'Orange qu'il est envoyé exprez par dela sur les difficultez qui se présentent tous les iours pour le suject d'Orange. Sa Majesté désirant que l'on voye comme l'on pourroit une fois pour touttes sortir de cette affaire au contentement d'ung chacun.

Sa Majesté faict bailler ung mémoire à part audit sieur de Haulterive, par tequel il verra sommairement quels sont les droictz qu'a Sa Majesté sur la souveraineté et principauté d'Orange, et le peu de fondement et de tiltre qu'a ledit prince au peage qui est levé de sa part sur la rivière du Rhosne.

Il verra aussi par ledit mémoire comme suivant le testament du feu prince Guillaume et l'exemple du prince Maurice, ledit prince Henry seroit obligé d'establir ung gouverneur en ladite place catholicque, quoyque ledit prince aye contredit cette opinion au sieur de Baugy, ambassadeur de Sa Majesté, desniant la clause du testament qui est de faict, et ne peut estre revocquée en doubte. Il est vray aussy que lorsque le feu Roy rendit la place audit prince Guillaume, ce fut à condition que le gouverneur seroit catholicque et qu'il ne seroit faict aucune nouvelle fortification.

Le roy neantmoins n'entend se servir en aucune sorte de ces droictz et raisons que pour induire ledit prince à faire demolir volontairement les fortifications de la place, en quoy il n'a pas moings d'interest que Sa Majesté, puisque par ce razement, il se deschargera d'une grande despense quil fait qui est du tout inutile,

Jouira en paix de ladite principauté et encores avec plus de seureté, puisque Sa Majesté s'obligera a la conservation ainsy qu'il sera désiré, au lieu que les choses estant en l'estat qu'elles sont, tout demeurera en perpetuelle jalouzie de part et d'autre.

Par ces raisons et autres, que ledit sieur de Haulterive pourra adiouster de soymesme, il essayera de porter ledit prince à démolir volontairement lesdites fortifications luy representant de plus que le peage du Rhosne qui n'a point de tiltre valable luy sera asseuré par ung bon accommodement, outre que le Roy se sentira particulièrement obligé de cette résolution qui entretiendra une plus grande union en autre chose, et aux interestz commungs.

Ledit prince dira (peut-estre) que razer cette place par convention luy est deshonorable à quoy ledit sieur de Haulterive pourra respondre qu'estant maistre comme il est de la place, quoy qu'il fasse, ne pourra estre tenu que pour ung mouvement de sa volonté, et ne luy peult porter prejudice, et d'ailleurs quand la chose sera resolue l'on pourra convenir de telle forme que ledit prince y trouvera son contentement.

L'on ne repetera point en cette Instruction ce qui avoit esté traicté cy devant avec le feu sieur de Valchembourg, parce que c'est chose assez cogneue, outre que par l'Instruction qui fut envoyée audit sieur de Baugy du neuf[e] juillet dernier qui pourra estre par luy communicquée audit sieur de Haulterive l'intention de Sa Majesté sur ce sujet est assez particulièrement explicquée, suffit de dire que ce qui avoit esté traicté et negocié avec ledit Valchembourg ne tendoit à autre fin qu'à le divertir d'adherer aux rebelles de la religion prétendue réformée, et le disposer à faciliter le razement des fortifications, et non point mettre la place entre les mains du Roy, ce qui montre bien, en effet, que Sa Majesté ne désiroit rien que de iuste et raisonnable, et qu'elle n'entendoit pas de priver le prince de sa place et de ses droictz.

Ledit sieur de Haulterive scaura que ledit prince a fait faire plusieurs instances à Sa Majesté, à ce quil luy pleust faire cesser les poursuittes commencées par les Parlemens d'Aix et de Grenoble contre ceux des subjetz de Sa Majesté qui se sont trouvez à la mort du feu sieur de Valchembourg; surquoy il a esté respondu que Sa Majesté s'informeroit desd. poursuittes et des motifz d'icelles, pour par après y estre pourveu ainsy que de raison et d'autant que l'on ne doubte point que ledit prince qui a cette affaire fort à cœur, n'en

parle audit sieur de Haulterive, Il lui pourra respondre qu'il ne doibt pas s'estonner s'il ne reçoit pas en cela le contentement qu'il désire, veu que Sa Majesté ayant pris en sa protection les sieurs Julien d'Orange, qui ont esté recognus serviteurs de cette couronne dès le temps du feu Roy, et l'ayant fait déclarer audit prince par ledit sieur de Baugy, en termes bien exprez, mesmes en ayant escrit à ses commissaires qui ont esté à Orange, et les ayant fait recommander au baron Donaw, l'on ne laisse pourtant de les molester et persécuter en telle sorte que tous leurs biens leur demeurent inutiles par les menaces secrettes qui sont faictes à leurs fermiers qui abandonnent leurs métayries, à l'occasion de quoy leurs terres demeurent en frische, et leurs biens se ruinent et se dissipent, outre ce que l'on suscite ceux de la maison consulaire de les rechercher de plusieurs choses quilz ont cy-devant faictes suivant les résolutions prises en corps de communautez pour le soulagement d'icelles au passage des gens de guerre, et quoy que ledit baron Donaw aye offert de faire rendre les papiers domesticques desd. Julien, il ne le fait pas en effet, apellant domesticques ce qui luy plaist, et retenant ce que bon luy semble, de sorte que ledit sieur de Haulterive dira que si ledit prince veult que le Roy fasse cesser les poursuittes contre ceulx de ses subjetz qui ont pris part à une si mauvaize action que celle de la mort dudit Valchembourg, il fault auparavant qu'il tesmoigne le respect quil doibt à la protection de Sa Majesté en la personne desdictz Julien, et quil face cesser contre eux et contre leurs serviteurs touttes vexations et mauvais traictemens.

C'est ce que Sa Majesté a voulu faire entendre et ordonner audit sieur de Haulterive sur l'affaire d'Orange, laquelle il publiera comme le sujet principal de son voyage sans dire particulièrement qu'il demande le razement des fortifications, affin que s'il ne l'emporte pas il n'en arrive aucun préjudice à la réputation de Sa Majesté qui ne peut toutefois croire que le prince d'Orange veuille maintenir une chose qui tost ou tard, ne peult aporter que du mal.

Quant au second suject de son voyage, il tend à empêcher la trêve ou la paix et porter les affaires à la guerre.

Cela se peult faire à diverses conditions, ou les estatz s'obligeans à ne faire ny la trêve ny la paix, ce qui seroit à la vérité désiré, mais l'on ne l'espère pas, ou en s'obligeans de ne faire ny paix ny trêve de trois ou quatre ans, ce que l'on peult obtenir, ou du moins tirant asseurance quilz recommenceront la guerre au printemps de l'année

prochaine sans les engager à davantage, Sa Majesté se contentant qu'ilz soient engagez puisqu'ung engagement en attire ung autre.

Ce sont les conditions que Sa Majesté estime pouvoir estre proposées de dela, et comme elle entend qu'en la négociation de ces affaires le sieur de Baugy son ambassadeur, et ledit sieur de Haulterive agissent conjoinctement ensemble ou séparément ainsy quilz jugeront estre plus à propos pour les faire réuscir, Sa Majesté remect à eulx de proposer ces conditions en la manière quilz iugeront plus convenable, quilz essayent d'obtenir la plus advantageuse, et en tout cas quilz se contentent de la moindre.

Ce que Sa Majesté peult faire pour disposer les estatz à cette résolution, est de leur payer le milion de livres de la présente année avant quilz viennent à prendre les armes au printemps, et le milion de l'année prochaine à la Toussainctz de la mesme année de quoy lesdits sieurs de Baugy ambassadeur et led. sieur de Haulterive donneront toutte asseurance en son nom.

Et dautant que la résolution de cette affaire dépend des députez de l'assemblée generale de Holande, Sa Majesté a advizé de faire mettre ez mains dudit sieur de Haulterive une lettre de change de XXX mil livres pour estre par ledit sieur de Baugy et par luy distribuée aux députez de ladite assemblée pour les gratifier, et pour les porter en effet à ce qui est recognu de plus nécessaire pour le bien et la manutention de leur estat.

Faict à Paris ce XXVII° iour de décembre mil six cens trente.

VII

Extract uit het Register der Secreete resolutien van de Staten Generaal der Vereenigde Nederlanden van 29 *Maart* 1616 *tot* 30 *september* 1634. (Archives de La Haye.)

Mercury den 19 May 1632.

Alsoo den 21 Marty lestleeden met eenparige stemmen van de heeren haer Ho. Mo. Gedeputeerden tottet employ vant leger nae voorgaende advis van Syn Excellencie de heer Prince van Orangie geresolveert is geweest dat men soude tenteren om te gaen belegeren de Stadt van Antwerpen, ende dat zedert de voorsz. tyt sich int secreet

alhier in den Hage hebben laeten vinden eenige personagien van groter aensien ende qualiteit van d'ander syde, die haer genegentheit ende affectie tot bevorderinge van de saecken van desen Staet hebben aengebracht, aen dewelcke van het voorsz dessein by seeckere occasie opening gedaen synde, hebben de voornoemde personagien deses aengaende verscheiden difficulteiten gemoveert ende daernevens beter geoordeelt uyt verscheiden consideratien, dat men t'leger van desen staet lancx de Maes opwaerts op s'vijants bodem behoorde te brengen om hem van die cant *soo door de wapenen als secrete correspondentien* een swaren slach te geven, synde daertoe veel beter apparentie van succes ende voortsettinge van vordere progressen, als tot de voors. geprojecteerde belegeringe. Soo is nae voorgaende deliberatie ende gehoort t'advis van syn meer hoochgedachte Ex^cie by d'aenwesende heeren haer Ho. Mo. Gedeputeerden goet gevonden ende verstaen, dat men t'leger van desen staet sal brengen ende voeren de Maze opwaerts om t'incorporeren de steden plaetsen ende forten int Overquartier van Gelderlant ende soo voorts te trecken nae Maestricht om t'selve te bemachtigen, ende van daer voorts te penetreren tot int hert van de principaelste provincien van den Vyant; ende wert syn meerhoochgedachte Ex^cie versocht de saecken daertoe te willen prepareren ende dirigeren op de bequaemste ordre ende voet; Ende geconsidereert, dat de meergenoemde secrete personagien oock hebben aengedient datter gelegentheit soude syn, om door middel van gelt een goet aental van ruyteren ende knechten uyt den dienst van den vyant aff te trecken, ende deselve herwaerts over te doen comen, ende dat se oock goede hoope hebben gegeven dat eenige steden, plaetsen ende personagien van aensien jegenwoirdich ondert gebiet van den vyant sittende wel geerne het spaensche jock vrywillich ende van haer selven souden affwerpen, mits by haer Ho. Mo. alvorens verseeckert werdende dat sodanige steden, plaetsen ende derselver ingesetenen soo geestelick als wereltlicke mitsgaders de voorsz. personagien van aensien ende qualiteit ende haere vrunden by haere rechten, vryheiden, privilegien, goederen ende publicque exercitie van haere religie, sulcx sy deselve jegenwoordich syn gebruyckende voor haer particulier souden worden geconserveert ende gemaincteneert ende dat sy sullen worden gebeneficieert met merceden ende recompensen van gelt ende andersints uyt de provincien ende steden die gereunieert, gereduceert off verovert sullen worden, mitsgaders uyt de domeinen in de voorsz. provincien ende steden

gelegen, volgens de memorie by hun overgegeven ende provisionelick toegestaen, hebben de meergemelte heeren haer Ho. Mo. Gedeputeerden goetgevonden ende verstaen mits desen te versoecken syne meer hoochgedachte Ex^{cie} dat syn Ex^{cie} onbeswaert wille syn de meergedachte secrete personagien aen te schryven, dat se een goet aental van ruiteren ende knechten uytten dienst van den vyant willen afftrecken ende affleiden, ende dat men deselve aen deser syde gecomen synde in dienst vant lant sal aennemen ende onderhouden. Ende om hiertoe penningen te vinden sal ter vergadering van haer Ho. Mo. worden bevordert, dat ernstelick met alle bedenckelicke redenen werde geschreven aen de respective provincien ende by de heeren Gedeputeerden van de selve provintien gesecondeert, ten eynde dat se opt spoedigste, sonder eenich tyt verlies, willen furneren haere quote in de somme van driemael hondert duysent guldens in minderinge van de resterende vyff hondert duysent gulden totte legerlasten, om ten fine voorsz. geemployeert te worden, des sal de saecke daerheenen ter vergaderinge van haer Ho. Mo. oock worden gedirigeert, dat tot remplacement van de voorsz. drie hondert duysent gulden een nieuwe petitie werde gedaen, ende opdat de voorverhaelde steden, plaetsen ende personagien van aensien ende qualiteit te beter gemoveert mogen worden om t'Spaensche jock vrywillich aff te werpen sal op den naem van haer Ho. Mo. ingestelt worden seeckere declaratie daerby haer Ho. Mo. heyllichlick sullen belooven, dat de Steden ende plaetsen met derselver ingesetenen, als oock t'resort van dien soo geestelick als wereltlick, mitsgaders alle personagien van aensien ende qualiteit, die sich vrywillich effectuelick sullen comen te voegen by de geunieerde provintien, dat deselve by haere rechten, vryheiden, privilegien, goederen ende publicque exercitie van de Roomsche Catholicque religie sullen worden geconserveert ende gemainteneert, maer die steden ofte plaetsen die t'gewelt van haer Ho. Mo. wapenen sullen willen affwachten, pogende deselve te resisteren, ende daernae gereduceert werdende, dat deselve sullen gereguleert worden volgens de capitulatien, die met hun, nae gelegentheit ende occurrentie van saecken sullen worden gemaeckt, ende dat de merceden ende recompensen hier voren verhaelt aen de meergemelte personagien effectuelick sullen worden voldaen ende gepresteert volgens ende in conformité vant contract met hun provisionelick gemaeckt ende toegestaen.

VIII

Archives des Affaires étrangères, Correspondance des Pays-Bas IX, f° 202.

SEIGNEURS

Prince d'Espinoy.
Comte d'Egmont.
Prince de Barbançon.
Duc d'Ascot.
Duc de Bournonville.
Prince de Simey.
Comte d'Austrade.
Comte de Noyeres.
Baron de Crevecœur.
Deux Barons de Carnin.
Marquis de Tressigny gouverneur de Philipeville.
Bria, gouverneur de Mariambourg.
Comte de Frezin, gouverneur de Quesnoy.
Viscomte d'Alpe, avec son régiment.
Morienné son frère.
Le marquis de Treslon.
Nepveux des ducs d'Ascot prince d'Espinoy et prince de Simay.
Le comte Henry de Berques gouverneur de Gueldres.
Le comte de Fresinde.

SEURETEZ

Le prince d'Espinoy envoyera son fils aisné.
Le comte d'Egmont son fils unique.
Le comte de Henin son fils.
Il faut avoir s'il se peut le fils unique du prince de Barbançon.
Idem des enfans du duc de Bournonville.

PLACES ASSEURÉES

Namur ville et chasteau par le duc Dascot à qui elle est
Bouchin par Carnin.
Avesnes par Crévecœur qui en est gouverneur.
Saint-Guillin proche de Monts; Mortagne, près Tournay; Marciennes entre l'Isle et Douay. Toutes les trois par les Carnins.
Armentières et l'Hers [1] par le comte d'Egmont à qui elles sont.
La première est près de Dourlans.
La deuxième à 2 lieues de l'Isle.
Douay par l'assemblée qui s'y fera, et le duc de Bournonville qui en est gouverneur.
L'Isle par le duc de Bournonville et l'affection du peuple.
Tournay non du tout asseuré mais que le prince d'Espinoy se promet par l'intelligence qu'il a dans le chasteau.
Beaumont et Simay, 2 villes près la Capelle qui appartiennent au prince de Simay.
Vennelo Ruremonde et Gueldres.
La ville de Quesnoy, par le comte de Fresinde.

TROUPPES QUE LES SEIGNEURS PEUVENT AVOIR

Compagnie de cavalerie du prince Despinoy.
Compagnie de cavalerie du duc Dascot.
Compagnie de cavalerie Dostradt.
Compagnie de cavalerie du capitaine Jacques.
Régiment de hauts Allemans de Barbançon.
Resby Anglois, Me de camp
Reformé qui a une compagnie de 250 hommes asseuré au comte d'Egmont.
500 hommes dans Avesnes.
500 hommes dans Bouchin.
Le régiment du conte de Fresinde.

Tous les seigneurs nommez en la 1re colonne sont asseurés de plusieurs chefs de l'Armée.
Beaucoup de ceux estant maintenant resolus en leur dessein prendront des commissions de l'Infante.

[1] Sans doute Flers.

IX

Archives des Affaires étrangères, Correspondance des Pays-Bas IX, f° 295.

ÉTAT PRÉSENT DES PAYS-BAS

Je ne veux point parler de l'estat auquel se trouvent maintenant les Espagnolz ny des affaires quilz ont sur les bras, en Allemagne, en Italie, au payz-bas, et aux Indes occidentales, qui sont si grans, qu'il semble estre impossible qu'ilz y puissent donner ordre.

Car bien que ce soient choses qui ont grand rapport à l'affaire pour lequel je suis principalement venu, si est-ce qu'elles sont si parfaittement connues à Sa Majesté et à Messieurs de son conseil, qu'il est superflu de les en entretenir.

Je ne pense pas aussy me devoir ingérer a parler de plusieurs mescontentemens passez et présens qu'ilz ont donnez a Sa Majesté, et les ressentimens qu'elle en peut avoir, sans aucunement obscurcir la gloire du nom et du tiltre que le commun consentement de tout le monde luy donne de Louyz le juste.

Je viendray donc au fait particulier qui a donné suget à mon voyage, et aux instantes prières que Messieurs les Estatz et Mr le prince d'Orange m'ont fait de l'entreprendre.

Il n'y a personne qui ne scache le rude et fascheux traittement, pour ne point dire piz, que ceux du payz bas ont receu de tout tems, et reçoivent journellement desditz Espagnolz, du mespriz qu'ilz font de leurs personnes de quelque qualité et condition qu'ilz soient et le dessein qu'ilz semblent avoir de les réduire à une entière servitude, en leur faisant perdre toutes leurs franchises et privilèges.

Longtems y a que tant les Ecclésiastiques, que la Noblesse et les villes, s'en apperçoivent, et le sentent jusques au vif. Mais les citadelles, les garnisons et les gens de guerre qui tiennent ordinairement la campagne, les ont empeschez de le tesmoigner et de s'en venger.

Ce n'est pas toutes fois qu'ilz n'ayent tousiours et sur le cœur ces offenses, et intention de s'en ressentir, quand ilz en auroient l'oportunité.

Cela se veoit maintenant par la résolution que le comte Henry de Berghes qui est le plus grand et expérimenté capitaine qu'ilz ayent et le comte de Warfusée l'un des plus entenduz en matière de police et de finance qui soit parmy eux (qui sans faute seront suyviz de plusieurs autres qui se descouvriront quand il en sera tems) ont prise de se servir de l'extrémité de M. le prince d'Orange pour faire entendre à Sa Majesté leur intention, qui est de chasser entièrement les Espagnolz du Pays Bas, de les empescher d'y remettre jamais le pied, et de faire tomber entre les mains de Sa Majesté et de Messieurs les Estatz tout ce qu'ilz y posseddent auiourdhuy y compriz la Franche-Comté.

Ascavoir entre les mains de Sa Majesté l'Artois le Haynault, la ville de Cambray et le Cambresis, les villes de l'Isle,Douay et Orchies, Luxembourg, Namur et la Franche-Comté.

Et entre les mains de Messieurs les Estatz le Brabant, Malines, la Flandre, Gueldres et Limbourg.

A cet effet M. le comte de Warfusée estant venu premièrement prez de Bois-le-Duc, et puis secrettement jusques à la Haye, ou il a esté huit jours, a proposé à M. le prince d'Orange les moyens d'exécuter ce dessein en plusieurs conférences auxquelles toutes je suis intervenu, lesquelz moyens ont semblé si faciles audit sieur prince, et l'affaire si utile et si avantageuse à Sa Majesté et à Messieurs les Estatz, pourveu qu'il plaise à Sa Majesté d'y entendre à bon escient, qu'il a jugé que je ferois un notable service a Sa Majesté de venir exprez pour les luy représenter.

Ledit sieur comte l'a fort pressé de m'y convier, et m'a dit en particulier qu'il ne voudroit en aucune façon penser à ce changement, non plus que ledit sieur comte Henry de Berghes, et les autres avec qui ils ont intelligence, sans l'aveu, l'appuy, et les forces de Sa Majesté pour la singulière dévotion qu'ilz ont à son service et aussy pour ce que c'est le seul et unique moyen de conserver la Religion Catolique en ce payz-là, et de rendre la chose stable et de durée, par la conionction de ses forces avec celles de Messieurs les Estatz, et par leur bonne intelligence, qui feront que les peuples se souzmettront volontiers, et que les princes voysins seront obligez de s'y accommoder.

Lesditz moyens sont : premièrement d'observer le plus grand secret et la plus grande diligence qu'il sera possible, et de n'y espargner la despense qui sera jugée nécessaire pour venir à bout de ce

grand dessein, laquelle sera bien récompensée par les belles et grandes provinces que Sa Majesté joindra à son Royaume, et par le ferme et asseuré repos qu'elle establira dans tous les pays de son obéissance, et dans ceux de ses voysins et alliez. Et aprez que Sa Majesté envoye dix mille hommes de pied et mille ou douze cens chevaux vers la frontière de Picardie, du costé de Guise, avec équipage de canon proportionné, pour emporter d'emblée Quesnoy et Landrecy, ou elle ne trouvera pas grande résistence, et ou le comte de Warfusée a des créatures et des intelligences.

Que Sa Majesté en mesme tems vienne en personne accompagné de Monseigneur le Cardinal avec la plus forte et puissante armée qu'elle pourra et principalement en cavalerie, et avec nombre compétant d'artillerie, vers la Capelle, pour delà passer à Marchien au Pont, pays de Liège, sur la rivière de Sambre, et là se fortifier.

Y estant elle pourra avec partie de son armée, conduite et commàndée par qui elle jugera plus à propoz, essayer d'emporter aussy d'emblée, sans toutesfois s'y opiniastrer, Philippeville, Charlemont et Mariembourg, que ledit sieur comte de Warfusée sçait certainement estre mal pourveues d'hommes et de munitions.

Devant, ou en mesme tems, que Sa Majesté arrivera à Marchien au Pont, se présenteront à elle des guides que ledit sieur comte de Warfusée luy envoyera, pour la mener dans le Haynault et le Brabant, et luy dire où elle devra aller.

En mesme tems, ou devant s'il en sera besoin, M. le prince d'Orange attaquera Anvers avec une armée de trente mille hommes de pied, et de cinq mille chevaux et plus de quatre vint pièces de canon de tout calibre. Et quelques jours aprez on fera desbander dix mille hommes de pied, mille chevaux, et autant d'artillerie qu'il faudra pour aller attaquer Bruges, ou il ne trouverra point de résistence pour ce que les Espagnolz ne se persuaderont jamais qu'il veuille attaquer tout à la fois deux places d'importance, et qu'au bruit du siege d'Anvers ilz auront tiré toutes leurs trouppes de Flandre pour venir au secours de ladite ville.

Aprez la prise de Bruges cette partie de l'armée dud. sieur prince qui y aura esté employée, viendra par Menin, l'Isle, Tournay et Enghein, à Brusselles. Ou en mesme tems le comte Henry de Berghes avec deux mille chevaux et trois mille mousquetaires aussy à cheval, aprez avoir passé la riviere de Demer proche de Diest, se rendra soudainement pour emporter ladite ville de Brusselles (de quoy

il ne fait aucun doute) et se saysir de tous les chefz de guerre, gens de conseil, et autres ministres Espagnolz qu'il retiendra prisonniers, et priera l'Infante de ne se plus mesler du gouvernement.

Cela estant on se peut imaginer en quelle confusion seront leurs affaires, ladite Dame Infante ayant dit n'agueres que s'ilz estoient attaquez de deux costez seulement (non que de cinq, comme ilz seront) ilz estoient perduz sans ressource, ce qui est d'autant plus croyable que ledit sieur comte de Warfusée asseure qu'ilz ne peuvent dans tout le Pays Bas mettre en campagne, les places demeurant foiblement garnies, plus de seize mille hommes de pied et quatre mille chevaux dont il n'y a pas plus de quatre mille Espagnolz naturelz.

M. le prince d'Orange estant venu a bout d'Anvers, comme il espere de faire en moins de tems que l'on ne pense, viendra trouver Sa Majesté avec toute son armée pour aller dans le Luxembourg ou à Cambray selon que l'on jugera estre plus facile et utile. Ledit sieur comte de Warfusée estant certain qu'il n'y a pas dans Cambray grande quantité de vivres, et de munitions.

Il conviendra que toutes les places que Sa Majesté prendra dans le Brabant, Flandres, Gueldres, Limbourg et Malines soient remises entre les mains de Messieurs les Estatz comme aussy celles qui seront prises par M. le prince d'Orange en leur nom dans Artois, Haynault, Cambray et Cambrésis, l'Isle, Douay, Orchies, Namur et Luxembourg soient remises entre les mains de Sa Majesté.

Les Espagnolz estant chassez et le Pays Bas en repoz, le Roy trouvant bon d'aller en la Franche-Comté, Messieurs les Estats l'assisteront avec une armée de vint mille hommes de pied et de quatre mille chevaux pourveue de tout ce qui sera besoin à leurs despens.

Comme aussy tout ce que dessuz estant parachevé si Messieurs les Estatz estoient attaquez, ilz se promettent que Sa Majesté les assistera selon leur besoin.

Sa Majesté voulant entendre à ce que dessuz, son partement devra estre par elle aiusté avec M. le prince d'Orange au plus tost que faire se pourra, pour ne point perdre le tems ny la coniuncture.

Et Sa Majesté peut considérer que ce sera un puissant moyen non seulement de conserver la Religion Catolique dans lesdites provinces qui sont encores posseddées par les Espagnolz (ce qui peut estre n'auroit pas lieu si Messieurs les Estats s'en rendoient maistres seulz et avec leurs propres armes, ou d'autres princes de leur Religion,

de quoy Sa Majesté et son Royaume recevroient un très grand preiudice) mais aussy de le restablir dans celles qui sont posseddées par Messieurs les Estats, lesquelz ne sçauront en quelle façon reconnoistre la grande obligation qu'ilz luy auront, et ne la pourront refuser d'aucune chose dont ilz seront par elle requis. Car véritablement elle les obligera au dernier point en prenant la résolution que dessuz, et ilz la tiendront pour le fondateur de leur repoz et liberté, ce qui les attachera tellement a ses interestz et de la France, qu'ilz se destacheront d'avec tous les autres princes qui y voudroient estre contraires.

Pour faciliter l'entreprise, et distraire les forces des Espagnolz, l'on juge estre a propoz de ne point avancer l'accommodement des affaires d'Italie.

Sa Majesté est suppliée d'octroyer auxdits sieurs comte Henry de Berghes et de Warfusée ce qu'ilz luy demandent, dont il y aura un mémoire à part, pour leur donner courage et moyen de la servir utilement, ayant esgard que pour montrer le désir qu'ilz en ont, ilz exposent à un danger manifeste tout ce qu'ilz ont au monde et leur propre vie.

Ilz supplient Sa Majesté d'envoyer promtement les patentes et commissions pour faire les levées dont est faitte mention dans ledit mémoire avec l'argent et les provisions nécessaires, tant pour les faire que pour les entretenir durant six mois (qui est le plus long terme qu'ilz prennent pour parachever ceste entreprise avec l'ayde de Dieu) et de plus d'escrire à ceux de Liège pour les prier de permettre qu'elles se facent dans leur payz et de les favoriser.

Sa Majesté est aussy suppliée de faire dresser la minute d'une déclaration portant promesse de maintenir le pays dans tous les privilèges, voire de les augmenter si le cas y escheoit, et de les garentir de toutes foules et oppressions, dans laquelle déclaration sera particulièrement fait mention de la conservation de la Religion Catolique dans les provinces de sa répartition, comme pareillement Messieurs les Estatz en feront une pour le mesme suget a l'esgard des provinces qui leur devront appartenir.

Laquelle minute de déclaration sera envoyée auxdits sieurs comtes pour la faire imprimer et envoyer à Sa Majesté à son arrivée à Marchien au Pont, afin de la faire publier et distribuer ou il conviendra selon l'aviz qui en sera donné par le comte de Warfusée.

Lesdits sieurs comtes supplient davantage Sa Majesté de trouver

bon qu'ilz facent un Manifeste pour leur justification, et deffense de leur honneur, dans lequel ilz puissent dire qu'elle les accepte à son service, et qu'elle leur a fait diverses grâces pour reconnoistre et accroistre si faire se peut, l'inclination et la volonté de luy en rendre avec toute fidellité et convier les autres à faire comme eux.

Ilz esperent de faire leurs levées dans trois semaines aprez qu'on leur aura accordé ce qu'ilz demandent, et qu'ilz seront avertiz des intentions de Sa Majesté, et de les tirer des meilleures trouppes du Roy d'Espagne dans lesquelles ilz ont desia des personnes confidentes à cet effet, ce qui les diminuera et affoiblira notablement.

Le comte de Warfusée supplie particulièrement Sa Majesté que dans sa patente pour la levée des six mille Wallons il soit dit qu'il sera leur colonel, qu'il aura la disposition de toutes les compagnies, et de tous les offices, que le régiment sera gouverné en la mesme manière qu'ont esté les régimens wallons d'ancienneté, et que pour leur donner d'autant plus d'occasion de bien servir les gages des capitaines seront par mois de deux cens florins, des lieutenans, enseignes et autres à l'avenant, des mousquetaires douze florins, et des piquiers onze, et qu'ilz seront payez toutes les semaines en main propre et par ordre dudit sieur comte seulement.

En dernier lieu Sa Majesté est suppliée entrant dans le pays d'establir et faire observer un si bon ordre et discipline parmy les gens de guerre que les habitans n'ayent point suget de s'enfuir, et de l'abandonner, ains au contraire de souhaitter et gouster ce changement, et une nouvelle domination.

X

Extract uit het Register der Secreete Resolutien van de Staten Generaal der Vereenigde Nederlanden van 29 Maart 1616 tot 30 September 1634 (Archives de La Haye).

De Staten Generael der Vereenichde Nederlanden bekennen midts desen ontfangen te hebben uyt handen van Brouwer Thesaurier van syn Ex^cie^ den heere Prins van Oraigne, uyt den naem ende van wegen de selve syne Ex^cie^, de somme van hondert duisent carolus guldens tot XL grooten t'stuck, die welcke beheert

ende geemployeert syn *tot notablen dienst van t'lant*, beloovende oversulx haer Hooch Mogende de voorsz. Somme van hondert duisent guldens capitael met het verloop van dien jegens den penninck sestien inganck genoomen hebbende den eersten aprilis lestleden danckelic te restitueren aan syn hoochgemelte Ex[cie] op den eersten Aprilis des voornoemden jaers 1633 precis sonder eenich langer uytstel ofte vertreck, daer onder verbindende alle des generaliteits middelen ende incompsten van dien jegenwoordich ende toecomende egeen uytgesondert; des toorconde deesen by den presiderende ter vergaderinge laten parapheren ende by onsen griffier doen teickenen op den 22 Mey 1632.

XI

Archives des Affaires étrangères, Correspondance des Pays-Bas IX, f[o] 276.

Juillet 1632.

AVIS SUR LE VOYAGE DE M. BERRUIER EN FLANDRES

Berruier raporte le mescontentement général de tous les grands des Pais bas et particulierement des Princes d'Espinoy, vicomte de Gand son frère, du duc de Bournonville son beau frère, du comte Henry, du comte de Ouerfuze, du comte d'Egmont, de la Prince de Cymey, du Prince de Barbanson et generalement de toutte la noblesse de Flandres, Arthois, Hainault et Namur.

Il a esté sollicité de voir les prince d'Espinoy et comte d'Egmont, mais il ne la pas voulu, peur de leur parler inutilement ne sçachant les intentions du Roy.

Il a veu l'Intendant des affaires du Prince d'Espinoy qui est un sien cousin qui lui en a parlé ouvertement. Il a veu la duchesse de Bournonville.

Il a veu plusieurs bourgmestres des villes de Flandres, L'Isle et Arthois.

Les uns par vray mescontentement des offences quilz ont receues des Espagnolz et du mespris quils ont fait d'eulx comme les Princes d'Espinoy, d'Egmont et Comte Henry.

Les autres par ambition destre admis aux charges et de gouverner comme le duc Dascot et sa parenté.

Les villes et les bourgmestres par aprehension dune ruine generalle et de se voir eulx, leurs vies et leurs biens en proie des Holendois et des Espagnolz par une guerre qui se preparre dedans le cœur des provinces par le progrez des Holendois, *la perte de Maestrich* et la foiblesse des Espagnolz lesquelz bien quilz sentent leur mal, le dissimulent et donnent esperance quilz remedieront a tout ce qui desespere les peuples de ne voir point la fin de ces maulx.

Sur toutes ces considerations il se propose divers advis dedans le pais.

Les uns de s'unir en Republique avec les Holandois avec asseurance de liberté de conscience.

Les autres à faire la paix avec les Holendois chasser les Espagnolz du pais, recognoistre l'infante gouvernante moiennant qu'elle declarre le comte Henri de Bergue son lieutenant general auquel tous les seigneurs du pais consentent pourveu que les gouvernemens des villes que posseddent les Espagnolz leur soient donnez Et que les estatz des païs soient restabliz dedans leurs antiennes libertez et privileges.

Les autres proposent de se mettre en provinces unies catholiques, faire paix avec les Estatz et ligue offencive avec eulx et la France contre qui les vouldra attaquer, donner honneste traittement a l'Infante sa vie durant dans le païs.

Le Prince d'Espinoy d'Egmont et Bournonville sont contens des a present de se donner au Roi et y porter tous leurs amis, il offre de porter *Bouchain Avenne* et *Quesnoi*, les trois gouverneurs dont l'un est frere du doien de Cambrai. L'autre est le baron de Crevecœur qui a tout son bien dedans le Cambresis, sont ce croyt-il a sa devotion.

Aucun d'eulx n'a conferé avec le duc d'Ascot. Ilz croient bien quil suivra le parti du païs sil voit apparence quil reussira.

Ouerfuze, *Le comte Henry* et *Barbanson* sont uniz et ceux la se portent à devenir provinces unies catholiques qui est le troisieme party ou au second dautant que dedans lun et dedans lautre le comte Henry trouve son advantage et penseroit avec le temps s'en rendre maistre.

Pour le premier party les villes de Flandres Gueldres et Brabant

sy porteroient plus volontiers y aiant peu de noblesse en ces quartiers la et de religion.

Sur cest endroit jay receu vostre lettre que jay communiquée a Mr Bullion soubz le secret qui estoit avec moy. Ainsy je continueray mon advis.

Berruier *avoit eu advis que les grands avoient esté mandés. Ilz ont protesté fidelité a l'Infante.* Elle les a festinez tous et le Prince d'Espinoy le jour d'après est retourné chez lui avec desseing de ny plus retourner.

Barbanson na point voulu se trouver à l'assemblée.

Maintenant ilz ont envoié querir les gouverneurs particuliers des places, lesquelz ny allans pas sans doubte se rendront coulpables, ainsy ilz sommeront les grands leurs amis avec lesquelz ilz ont intelligence de les assister, et la se fera la declarration ou bien ilz les abandonneront.

Il est donc question au Roy de se declarrer de quoy et comment il les peult assister.

Je perciste en mon opinion que le Roy ne peult et ne doibt declarrer ouvertement la guerre au Roy d'Espagne encore quil peust avoir de tres legitimes subiectz de ce faire pour lassistance que le Roy d'Espagne a donnée ouvertement à Monsieur son frère.

Mais l'estat present du royaume espuisé d'hommes et dargent pour les grandes guerres que le Roy a esté contraint de soustenir depuis sept ans en ça avec tant dadvantage.

La division domestique de Monsieur et de la Roine mere qui pourront entreprendre hardiment et attirer beaucoup de gens de dedans la France à leur party silz voient le Roy occupé à une grande et longue guerre comme seroit celle la.

Le blasme que lon donneroit au Roy et à ceux qui luy auroient conseillé soubz pretexte de la religion contre laquelle lon diroit que se feroit la guerre.

Mais ce qui est plus considerable lestat present des affaires du Roy plein de tant de prosperitez et davantages que de quelque costé quil tourne ses armes donnent la loy à ses ennemis et ce parce que son Estat et ses subiectz sont uniz, Tous les grandz soubmis, Chacun dedans le respect, lobeissance et le debvoir par les grandes prosperitez quil a eues en ses entreprinses tant dedans que dehors le royaume.

Or dentreprendre une guerre ouverte contre les Espagnolz qui

sont puissans ennemis et dedans un païs plein de villes grandes et fortes dont il y en a cinquante qui souffriront chacune un siège de trois mois!

Les succez nen pourroient estre que longs et les evenemens incertains, et le Roy y estant une fois engagé ne s'en pourroit retirer quand il vouldroit sans perdre sa reputation et il fauldroit quil la continuast. Il y peult arriver des mauvais succez et ces mesmes seigneurs pour le temps quelque bien disposez quilz soiènt pourroient changer et saccommoder avec leurs princes.

Le Roy n'estant point autheur de ceste division ny la cause du mescontentement des grandz ils ne se peuvent plaindre de luy du mauvais estat auquel ilz se peuvent trouver sil ne declarre la guerre ouverte au Roy d'Espagne.

Le Roy aussy dautre costé la plus grande partie desd. Estatz rellevans de sa couronne et aiant grand interest quilz ne tombent par la mauvaise conduitte des Espagnolz soubz la puissance des Holendois, peult les assister soubz main sans estre blasmé pourveu quilz len requierrent.

Pour cest effect jestime que sur ce quilz ont proposé de sassembler a Douay et la se declarrer que le Roy leur peult offrir de faire trouver sur la frontiere de Picardie six mil hommes de pied et cinq cens chevaux en mesme temps que lesd. seigneurs se seront declarrez et auront esleu un chef pour commander leur armée.

Celuy qui commandera lesd. troupes recevra commission d'eulx pour entrer en leur armée et faire tout ce quilz luy ordonneront.

Il fault que lesd. seigneurs pourvoient à trouver de lartilerie et lequipage dicelle quilz ne peuvent attendre de France. Il leur faut faire entendre que cela ne sera qu'un commencement pour engager les affaires soubz le nom des Estatz du pais. Et que les Estatz dud. pais s'authorisans de jour en jour et unissans plusieurs villes et pais à eulx que le Roy aussy les assistera plus puissamment.

Et pour leur faire voir que cest avec grande raison que le Roy en use ainsy Il leur fault dire que jusques ici Ilz n'ont ny pris ny fait scavoir au Roy aucune resolution de leur intention soit de demeurer provinces libres, soit de se donner à lui ou à autre prince voisin.

Que le Roy est tres aise de les secourir et assister en leur affliction et les aider à se souslever de l'opression en laquelle ilz sont ce quil fait par le nombre de gens quil leur offre lesquelz il augmentera

volontiers Mesmes se déclarrera sil est appellé par eulx par acte autentique de leur assemblée et deliberation.

Mais que jusques icy les choses nestans non plus resolues quelles sont Il na pas mesme estimé se debvoir declarrer ouvertement pour eulx jusques a ce quilz l'en eussent requis et appellé à leur secours soubz telles conditions quilz adviseront leur faisant tousiours sentir que le Roy ne désire rien d'eulx que ce qu'eulx mesmes trouverront juste pour leur conservation liberté et seureté Mais aussy leur faisant cognoistre que dedans ceste division silz ne prennent une forte resolution Ilz doibvent considerer les forces du Roy d'Espagne soubz la domination duquel silz retombent apres sen estre une fois voulu delivrer Ils doibvent attendre touttes extremitez.

Ilz doibvent aussy considerer le voisinage des Holendois et le desir quilz auront de se prevaloir de ceste occasion et reduire toutes les provinces dedans leur Republique publians une liberté de conscience et libre exercice de Religion. L'inclination de leurs peuples et de leurs villes qui font le plus puissant corps et la principalle partie des dites provinces qui inclineront plutost à une forme de Republique qu'a se mettre soubz la domination d'un Prince sil fault quilz secouent le joug d'un Et ainsy que les seigneurs du pais apres avoir porté leurs vie et leurs biens pour saquerir une liberté retombent en Republique et soubz la domination des villes.

Que le Roy leur met touttes ces considerations en avant affin quilz ne se precipitent et ne se plaignent de navoir receu les effectz de son assistance qu'ilz pourroient desirer et comme il fera tres volontiers touttes et quantes fois quilz lappelleront à leur secours et auront pris une resolution de ce quilz veullent faire.

Ce que neantmoins le Roy considere bien quilz ne peuvent faire sans estre armez et assistez d'argent Aussy que pour ce commencement Il estime que le nombre susdit suffit pour fortiffier leur assemblée et leur resolution particulierement les Estatz occupans les forces d'Espagne le reste de ceste année comme ilz feront.

Aussy que le Roy aiant une armée a la suitte de Monsieur son frere et une autre en Allemagne Il ne peult presentement les assister de plus grand nombre. Mais aussy tost que l'armée d'Allemagne sera revenue ce quil espere dedans un mois Il la mettra soubz la conduitte du Marechal de Chastillon sur les frontieres de Picardie pour favoriser ce quilz auront commencé.

J'estime que le Roy peult aller jusques la et dautant que ce que

dessus ne se peult escrire sy le Roy le trouve bon Berruier retournera soubz pretexte des affaires du Roy et verra le prince d'Espinoy, et le duc de Bournonville et les autres quilz jugeront, pour les fortiffier et leur donner toutles asseurances de la bonne disposition du Roy de les assister.

XII

Copia de Carta del Abbad Scaglia para el Conde Duque, de Bruselas à 2 de agosto 1633. (Archives de Bruxelles. Secrétairerie espagnole. Correspondance des gouverneurs généraux avec le roi. Registre 32. — fol. 188, 189 et suivants.)

Havra algunos meses que Gervier residente a qui por el Rey de Angletarra sea ido declarando de poder hacer algun serviçio señalado à Su Majestad con dar muchas notiçias de conséquençia alguna vez á alguna cosa que é descubierto à S. A. que lo ha estimado. Despues de su vuelta de Inglaterra se a declarado, mucho mas dando à conoçer que, si hallase la recompensa que podria mereçer, diria muchas cosas y que tambien obraría con lo que save de los intereses de Su Rey juntamente con los de Françia en orden à las cosas de Holanda y a la trataçion de la trégua en particular; La poca satisfaçion que a tenído en sú ida à Inglaterra del gran thesorero, le dispone a querer hazer su fortuna como pudiere, en lo qual le e representado lo que se puede, prometer de la generosidad de V. Excellenza si la quisiere mereçer. Ayer en fin víno á proponerme que, mientras io le asigure la recompensà, que el se dispondria á lo dicho. Pedile que digese el mismo los seguridades que queria y como tenía de encaminar su intento. Assi quise que il mismo lo dictase escriviendolo io, con loqual me dijo los puntos que van aqui juntos. Esta mañana á vuelto y me a apretado que no se pierda tiempo, y con el supuesto que de toda esta materia yò no tengo de hablar con ninguna persona de aqui, y que lo que el descubrira mereçe todo mayor secreto. Hame pedido proponga á V. Excellenza de inviar persona confidente aqui que pueda despues volver halla con lo que se le dira por no haverlo de cometer á escritos; de todo é querido dar quenta á S. A. con leerle el adjunto papel; su Alteza

ha juzgado conveniente que en toda diligençia se despache á V. E. y afin que el Correo no sea detenido en Françia se despachara en nombre del Rey de Inglaterra, al embaxador de Paris para que despache luego sin dar à entender que sea con cartas de aqui, assi reçivira V. E. esta por aquel camino y tomara el expediente que le pareçiere mas conforme al serviçio de S. M.

Si Carlos Baudequin pudiese hacer el viage en diligençia, por lo que entiende el françes y es persona tan sigura, pareçeria muy propio, pues holgare ió que los papeles y lo que me dira Gervier *que como no habla sino frances*, pueda ser entendido de quien lo entienda muy bien, y de tener testigo en lo que seme offreçiese de referir en cosas que supone de tanta consideraçion. La recompensa el la pretende grande y verla en su mano ó poder. Creo que no piense amenos que a $\frac{m}{20}$ $\overset{os}{V}$ (escudos), y si sele quisiese establezer una pension aunque moderada la reçiviria por la continuaçion del serviçio que el supone de haver de hazer.

El admite de no haver de tener la recompensa que no se haya declarado pero quiere que io la tenga de manera que sela pueda dar sin averla de atender despues y assi holgare que venga persona de halla que io pueda introduçir por testigo i participe de todo lo que convendra hazer, i que haya tambien de dar su voto. . . . . .

. . . .

XIII

Archives de Bruxelles. Secrétairerie d'Etat espagnole. Correspondance des gouverneurs généraux avec le Roi. — Registre 32, folio 317.

L'Infante au Roi.

Brusselas, 8 novembre 1633.

A Su Majestad,

He visto la carta que V. M. se ha servido mandarme escrivir en 20 de setiembre y loque en la misma materia se responde al Abbad Saglia tocante á las propuestas de Gervier, y haviendo cumplido con la orden de V. M. en quanto á procurar moderar la cantidad que se le huviere de dar de presente para el serviçio que offreçe hazer, no á

sído possible reducille á que se declare, mientras no preçediere la seguridad de los $\frac{m}{20}$ $\overset{os}{V}$ (escudos), que a pedido y esperanzas de mayores recompensas, pero aunque tambien á parecido aca creçida esta partida, es tanto lo que encareçe la qualidad del negoçio (aviendo insinuado la declaraçion de trece puntos de summa importançia y particularmente los tres dellos dice son en orden a çierta conjuraçion que esta fragada en estos estados, lo que de parte de las provinçias obedientes sea tratado en secreto con el Principe de Orange, con el Rey de Inglaterra y cardinal de Richelieu), que è venido en que sele de, considerando lo que convendra al serviçio de V. M. no perder tiempo en prévenir el remedio á los daños que podrian resultar de que Gervier se retirase de lo que á offreçido por no darse le cumplida satisfaçion, y assi è ordenado al pagador general que del dinero mas prompto que huviere de las provisiones del exercito remita luego á Galarreta los dichos $\frac{m}{20}$ $\overset{os}{V}$ (escudos), para que con sumo secreto los entregue al Abbad como pide Gervier, teniendo para mas conveniente se falte con partida tan considerable alas neçesidades del exercito que no abenturar la seguridad de los estados de V. M. por la dilaçion que pudiera haver en la déclaraçion de los 13 puntos hasta que de ay se remitiese esta provision. De lo que en esto se fuere offreçiendo, dare quenta á V. M. con tóda puntualidad.

XIV

Extract uit het Register der Secreete Resolutien van de Staten Generaal der Vereenigde Nederlanden van 30 mai 1634 tot 18 Maart 1646. (Archives de la Haye.)

— Instructie van de Hooge Mogende heeren Staten Generael der Vereenichdé Nederlanden, voor de Edele, Gestrenge, ende Hoochgeleerde heeren Adriaen Pauw, Ridder, heere van Heemstede, ende Hoger Smilde, Ambachts-heere van Rietwyck ende Nieuwerkerck, Raedt pénsionaris van Hollandt ende Westvrieslandt, ende Johan de Knuyt, Ridder, heere in Oude ende Nieuwvosmer, eerste ende representerende den Adel in de staten slandts van Zeelandt,

ende Raedt ordinaris van Syn Excellencie den Prince van Oragnien, als extraordinaris Ambassadeurs van haere Ho. Mo. aen den Coninck van Vranckryck ende Navarre, van 'tgunt deselve by den hoochst gemelten Coninck sullen tracteren, negocieren, ende verrichten.

Ingevolge van de resolutien, by haer Ho. Mo. aengaende d'extraordinaris ambassade naer Vranckryck genomen, sullen de voorn. heeren Ambassadeurs haer metten eersten ende in aller diligentie derwaerts begeven, nemende hare reyse over zee op Calis ofte Diepen naer gelegentheyt van windt ende weder, ende voorts te lande naer Parys, indien den Coninck daer ofte daer omtrent soude mogen wesen, ofte andersints ter plaetse daer Syne Majesteyt ende het Hoff sal syn aen te treffen.

Ende sullen terstont naer haer aencomste, audientie by den Coninck versoecken, ende naer overleveringe van de brieven van credentie ende recommandatie van hare Ho. Mo. ende van Syn Ex^cie den heere Prince van Oraignen Syne Maj^t proponeren het naevolgende.

Dat hare Ho. Mo. boven alle Conincklicke faveuren ende weldaden, die deselve tot conservatie ende verseeckeringe van haren staedt ende welstandt van hare ingesetenen lange jaren soo by het leven van Coninck Henrick de Groot, Syne Ma^ts heere ende vader onderffelicker memorie, als geduyrende Syne Ma^ts loffelicke regieringe, overvloedich hebben ontfangen, daer voor hare Ho. Mo. Syne hoochst gemelte Ma^t nimmermeer genoechsaem connen dancken, haer met een groote ende extraordinaris weldaet van nieus hebben gevonden geobligeert, doordien het Syne Ma^t gelieft heeft an haer te senden den heere baron van Charnace ende door middel van denselven, hare Ho. Mo. te vereeren mette continuatie ende vermeerderinge van Syn Coninclicke alliantie ende secoursen die hare Ho. Mo. altyts in de hoochste estime hebben gehouden.

Ende oversulcx hare Ho. Mo. om hare danckbaerheyt opentlick voor alle de werelt ende voornamentlick aen Syne Ma^t te betoonen, geetgevonden hebben de voorgenoemde ambassadeurs aen Syne Ma^t extraordinaris aff te senden, omme deselve ten hoochsten te bedancken voor de sonderlinge groote eere ende conincklicke gunste,

hare Ho. Mo. mette vernieuwinge, vermeerderinge, ende versterckinge van het nader tractaet van Alliantie metten voorn. heere van Charnace, in den name van Syne Ma^t gesloten, aengedaen ende bewesen, als bekennende t'selve te strecken voor eerst tot eeuwige loff ende reputatie van Syne Ma^t om dat deselve gelieft heeft de rechtveerdicheyt van de wapenen van desen staedt daer door te publiceren ende te mainteneren, ende vorder tot seeckerheyt van de Vereenigde provincien ende derselver subsistentie, tegen het groot gewelt van hare vijanden, mitsgaders soulagement ende encouragement van hare ondersaten.

Waer voor, als mede voor Syne Ma^ts gedurige ende continuele weldaden, hare Ho. Mo. aen Syne hoochgemelte Ma^t ende desselffs rycken, met alle soorten van danckbaerheyt, respect, ende dienstwillicheyt, altyts geobligeert sullen blyven, wenschende tot dien eynde Syne Ma^t vermeerderinge van alle voorspoet ende geluck in syne coninckllicke regieringe ende een langhduyrich leven, ende dienvolgende dat hare Ho. Mo. het geluck ende de occasie mogen hebben, om syne Ma^t metter daet te doen blycken hoe seer deselve genegen syn Syne Ma^t ende desselffs rycken te believen ende dienst te doen.

Sullen vorder de voorn. heeren ambassadeurs verclaren, dat hare Ho. Mo. het meergemelte tractaet, metten heere van Charnace door hare Ho. Mo. Gecommitteerde op aggreatie, gemaect, niet alleen voor seer aengenaem hebben gehouden, maer oock naer deliberatie met volle resolutien geapprobeert, ende omme hare promptitude te betoonen, de voorn. Ambassadeurs gelast derselver ratificatie met behoorlick respect Syne Ma^t t'offereren ende te versoecken dat syne Ma^ts goede geliefte zy de voorsz. ratificatie te doen accepteren ende daer tegens deselve te laten overleveren syne Coninckllicke aggreatie, ende voorts hare Ho. Mo. het volcomen effect van 't selve tractaet in alle zyne leden te laten presteren ende genieten, gelyck hare Ho. Mo. van hare zyde t'eenemael willich ende bereyt syn ende van de Coninckllicke gunste ende over de geheele werelt gerenommeerde rechtvaerdicheyt van Syne Ma^t vertrouwen ende verwachten.

Dat mede de voorn. heeren ambassadeurs noch andere saecken Syne Ma^t hebben te proponeren, ende sullen mits-dien, nevens bedanckinge voor d'eerste favorabele audientie bidden, dat zy hier naer noch d'eere mogen hebben, omme aen syne Ma^t selffs haer nader last te openen, ende middelertyt deselve voor aengenaem gelieve te houden,

eenige heeren van zynen raedt te committeren, omme de voorsz. tractaten, ende aggreatien te oversien, ende te verwisselen, ende vervolgens openinge te ontfangen van eenige saecken, die de voornoemde ambassadeurs in bevel syn gegeven.

Ende sullen met eenen aen Syne Ma[t] doen d'officieuse recommandatie van syne hoochgemelte Ex[cie], met presentatie van desselffs dienst ende volle genegentheyt in alle t'gene Syne hoochstgemelte Ma[t] aengenaem soude mogen wesen.

Naer d'eerste audientie by den Coninck, sullen de voorn. heeren ambassadeurs audientie versoecken aen de Coninginne regnante, ende hare Ma[t] naer overleveringe van hare brieven, doen behoorlicke dancksegginge ende geluckwenschinge, ende vorder hare Ma[t] bidden om de continuatie van hare Coninckl. gunste ende weldadicheyt, die hare Ho. Mo. in verscheyden occasien hebben bespeurt ende genoten, ende insonderheyt dat haer believe den Staedt van de Vereenichde Nederlanden aen den Coninck ten besten te recommanderen ende dat de voorn. Ambassadeurs op haer aenbrengen, goede ende favorabele declaratie moge becomen. Gelyck zy mede aen hare Ma[t] van wegen syn Ex[cie] de gewoonlicke eerbiedicheyt ende complimenten sullen doen.

Sullen vervolgens mede audientie versoecken by den heere cardinael van Richelieu, ende naer behoorlicke complimenten, van wegen hare Ho. Mo. ende syn Ex[cie] verclaren, dat hare Ho. Mo. weetende de hoochwyse ende geluckige directie, die deselve ter eeren, ten dienste ende tot welvaren van Syne Ma[t] desselffs rycken ende geallieerden, ende namentlicken oock van den Staedt van hare Ho, Mo. veele jaren herwaerts heeft gecontribueert, waar door Syne hoochstgemelte Ma[t] tegens zyne vyanden aen alle canten victorieux ende formidabel is geworden, ende by zyne vrunden ende geallieerden in de hoogste estime ende respect gecomen, oock gantschelick gelooven ende vertrouwen dat syn E. is geweest de principaelste autheur ende beleyder van de nieuwe ende nader alliantie tusschen Syne hoochstgemelte Ma[t] ende hare Ho. Mo., door middel van den heere baron van Charnacé getracteert, ende zy oversulcx gelast syn, syn E voor de continuele gunste ende officien aen den Staedt van hare Ho. Mo. ende namentlick by't besluyt van't voorsz. tractaet jongstelick bewesen, ten hoochsten te bedancken, ende te verseeckeren dat hare Ho. Mo. aen den Coninck ende vervolgens aen syn E. haer daer voor altyt sullen verbonden houden, om met alle soorten van

respect, danckbaerheyt ende dienstwillicheyt, t'selve aen Syne hoochstgemelte Ma^t t'erkennen, ende aen syn E. nae vermogen te meriteren.

Dat de voorn. Ambassadeurs dienvolgende gelast syn te offereren d'aggreatie vant meergemelde tractaet, by hare Ho. Mo. naer deliberatie promptelick ende ten vollen gedaen, mitsgaders te versoecken ende over te nemen d'aggreatie van Syne Ma^t, die hare Ho. Mo. vertrouwen dat by syn E credit ende hoochwys beleyt, soowel als de last tottet tractaet selver, sal wesen geprocureert, ende daer mede de vruntschap aen hare Ho. Mo. ende derselver danckbaerheyt tegens syn E. sullen worden verdubbelt, ende daerenboven dat syn E gelieve de handt te bieden ende te wege te brengen, ten eynde het effect vant voorsz. tractaet by hare Ho. Mo. in allen deele moge genoten worden, gelyck deselve van hare zyde in geen gebreecke sullen wesen, ende nae de overneminge ende de wisselinge van de respective aggreatien, zy luyden vorder gelast zyn aen syn E. in confidentie te openen de sincere intentien van hare Ho. Mo. tot vermeerderinge van de eere ende glorie van den Coninck ende syn E. eeuwige loff, ende hoochste reputatie, mitsgaders ten besten van den Staedt der Vereenichde provincien.

Ende sullen met eenen syn E. serveuselick recommanderen ende versoecken, dat zy in hare negociatien met spoedige besoignes, corte ende favorabele expeditie mogen werden bejegent, soo omdat den dienst van Syne Ma^t ende hare Ho. Mo. daeraen sonderlinge is gelegen als mede om de ampten, die de voornoemde ambassadeurs respectwelick in desen staedt bedienen, weshalven derselver presentie ende diensten hier te landen worden gerequireert.

Gelycke complimenten, officien ende debvoiren sullen de voorn. heeren Ambassadeurs, nae hare eerste audientie, van wegen hare Ho. Mo. ende syn Ex^{cie}, nae voorgaende communicatie ende goetvinden van den heere Cardinael doen by de princen van den bloede, andere princen, ende personagien te hove wesende, ende insonderheyt aen de principaelste raden van Syne Ma^t, ten eynde hare besoignen ten eersten by der handt genomen, geaccelereert, ende opt spoedichste affgedaen mogen werden.

Ende sullen alomme, als oock by d'ambassadeurs van andere coningen, princen, ende republycquen, die aen haer de visiten, ende aen welcke zyluyden wederom de contravisiten sullen doen, te kennen geven ende laten verluyden, gecomen ende gelast te wesen

omme den Coninck voor de nader gemaecte alliantie te bedancken, d'aggreatie van hare Ho. Mo. te presenteren, ende die van Syne Ma[t] te versoecken, ende met respect over te nemen, ende d'effecten van deselve alliantie te presteren ende reciproce te genieten.

Soo haest de voorn. ambassadeurs in besoigne sullen connen comen, om de aggreatie van hare Ho. Mo. te presenteren, ende van den Coninck weder over te nemen, sullen deselve sorchvuldich letten, dat in het tractaet geen veranderinge gedaen, noch te yets bygevoecht ofte uytgelaten werde. Dat mede d'aggreatie van den Coninck moge hebben zyn volcomen leden, so in de forme als in de materie, ende dat die gelyckélick ende tegen den anderen op eenen tyt mogen worden overgenomen, ende verwisselt, ten ware nochtans, omme het respect van den Coninck werde begeert, dat eerst d'aggreatie van hare Ho. Mo. ende twee off drie dagen daer nae die van den Coninck soude overgelevert worden, daer in zy haer in sulcken gevalle sullen mogen voegen, mits d'aggreatie van Syne hoochstgemelte Ma[t] haer alvooren in forma ofte by copie authentycq werde vertoont, ende belofte gedaen, dat in eenige corte dagen daernae haer d'originele sal behandicht worden.

Sullen mede urgeren, dat niet alleen het principale tractaet, maer oock de particuliere articulen daer toe behoorende ende relatiff, uytbesondert d'acte van belofte van den heere van Charnacé, aengaende de betalinge van de gesoncken schepen ende vloote van den lieutenant admirael Haultain, te samen in een instrument ofte andersints in twee instrumenten in behoorlicke forme mogen worden geaggreert, ende haerluyden overgelevert, ende haer tot dien eynde dienen van de tweederley instrumenten van aggreatie, haer medegegeven, ende in gevalle op het particuliere articul explicatoir vant woort conjoinctement, ende op d'aggreatie van t' zelve, difficulteyt soude mogenvallen, sullen dienaengaende versoecken expresse ende schriftelicke declaratie van den Coninck, omme hare Ho. Mo. te mogen dienen, ende geen andere veranderinge, byweginge, ofte uytlatinge, in t' voorsz. tractaet ofte restrictien in d'approbatie van Syne Ma[t] mogen toestaen, aen, ofte overnemen, ende als daerop soude worden geurgeert, ofte daerby gepersisteert, hare Ho. Mo. daervan verwittigen, omme derselver last dien aengaande alvooren te ontfangen.

De overneminge ende wisselinge van de respective aggreatien van wedersyden tot genoegen gedaen wesende, sullen de voorn. ambassadeurs preparatorie aen den heere Cardinael van Richelieu, ende in

hare tweede audientie aen den Coninck formelick openen haer nader last, in manieren hier nae volgende :

Dat hare Ho. Mo. willende gebruycken jegens Syne Ma[t] het respect ende confidentie, mitsgaders alle goede trouwe, die zy deselve schuldich syn, haer gelast hebben zyne Ma[t] te representeren, dat in de handelinge, die hare Ho. Mo. in den voorleden jare van hare vyanden is aengeboden, ende door Commissarissen van wedersyden geentameert, claerlick is vernomen, d'intentie van den vyandt geweest te syn, hare Ho. Mo. van Syne Ma[t] ende desselffs rycken te separeren ende te vervreemden, ende hare Ho. Mo. eenige ruste ende stilstandt aen te bieden, om te beter gelegentheyt te mogen hebben, haer quaet voornemen tegen syn hoochstgemelte Ma[t] ende desselfs Coninckrycken in t'werk te stellen, ende deselve van alle canten het oorloge aen te doen.

Dat daeromme d'officien van Zyne M[ts] ministers, die hare Ho : Mo. met behoorlick respect hebben aengenomen, by de Commissarissen van de vyanden met soodanige passie doorgaens syn tegen gesproocken, dat zy haer ingenomen haet niet hebben connen verbergen ende opentlick te kennen gegeven, dat zy eerlange occasie meenden te vinden, omme haer aen Syne Ma[t] te wreecken, t'welck sy by voortganck van t'tractaet met hare Ho. Mo. vermeynden te connen executeren, ende te wege te brengen, tot nadeel ende verderff van Zyne Ma[ts] rycken ende ondersaten.

Waer tegen de Commissarissen van hare Ho. Mo. rondelick ende tot meermalen verclaert hebbende, dat deselve om geene respecten ofte consideratien ter werelt, nochte immermeer soo ondanckbaer soude wesen, van te vergeten de menichfuldige weldaden, die desen staedt van Syne Ma[t] ende desselffs Conincklycke predecesseurs tot hare behoudenisse ende maintenement lange jaren heeft genoten, ende mits-dien in allen gevalle het sy van oorloge, paix ofte trefves, haer onveranderlick souden houden ende blyven by de vrundtschap ende alliantien, met syne Ma[t] gecontracteert, ende in gevolge van deselve, syne hoochstgemelte Ma[t] ende desselffs rycken tegen hare vyanden nae haer uytterste vermogen dienst soecken te doen, ende dat tselve by voortganck vant aengeboden tractaet, expresselyck ende schriftelyck soude declareren, dat daer op genoechsaem vermerct is t'selve eenige veranderinge ende vercoelinge in t'gemoet van de Commissarissen van de vyanden veroorsaect te hebben, zulcx hare Ho. Mo. de voorsz. ende andere quade menées bespeurende ende prefe-

rerende den hoochwysen raedt ende Conincklicke aenbiedinge van Syne Mat de voorsz. handelinge hebben affgebroocken ende de Commissarissen van de vyanden (die versochten alsnoch te mogen continueren) naer Brussel laten wederkeeren.

Ende alsoo daeruyt ende uyt meer andere saecken eenige jaren herwaerts in de Spaensche Nederlanden ende elders gepasseert, de heele werelt is gebleecken ende condbaer geworden, dat de Spanjaerden ende hare adherenten een onversoenlicken haet tegens Syne hoochgemelte Mat zyne rycken ende ondersaten hebben opgenomen ende dragen, daer tegen Godt Almachtich Syne Mat met geluck, victorien ende wytberoemde reputatie, mitsgaders met groote macht ende authoriteyt binnen ende buyten zyne rycken heeft gezegent, ende heerschappye verleent, over soodanige natie, welcke geen ongelyck can ofte behoeft te lyden, maer onder hare coningen hoochstloffelicke voorsaten van Syne Mat met onsterffelicke loff ende heroicque couragie haer van diergelycke menées ende dreygementen heeft weeten te resenteren ende hare vyanden daervan doen penitreren.

Dat mits-dien hare Ho. Mo. Syne Mat in zyne hoochstwyse ende Conincklicke consideratie, te bedencken hebben willen geven, off den tyt, occasien, ende alderhande occurentien in Europa, Syne Matt jegenwoordich niet inviteren ende souden connen doen resolveren, om mette machten, die in Duytslandt op de been syn, ende die hare Ho. Mo. van hare zyde, geerne daerby sullen brengen, het oorloge aen te nemen tegen de gene die envieux synde van de grootheyt van Syne Mat door d'oppressie ende ruine van zyne Geallieerde, alleen op den tyt ende occasien wachten, om syne Mat in zyne rycken het oorloge aen te doen, ende daerdoor hare pretensie desseynen ende langh geprojecteerde monarchie in Europa te promoveren ende te stabilieren.

Ende dat door t'selve middel Syne hoochstgemelte Mat de ruste ende seeckerheyt voor de gantsche Christenheyt, geduyrige welstant voor syne rycken, soulagement voor syne Geallieerde, ende voor syne conincklicke persoon, een eeuwige loff ende roem soude procureren ende onfeilbaerlick obtineren, doende een saecke die Godt ende alle de werelt ten hoochsten aengenaem soude wesen.

Ende om hiertoe Syne Matt te beter te bewegen, sullen de voorn. Ambassadeurs vertoonen de vigeur ende jaren, daerinne deselve door Godes zegeninge althans is, het geluck ende victorien, die Syne Mat

in alle syne voornemen ende expeditien syn gevolcht, de groote wysheyt ende over geheel Europa gerenommeerde ervarentheyt van Syne Ma[ts] principaelste minister, mitsgaders de groote menichte van cavailliers ende geexerceerde capiteynen ende soldaten, die Syne Ma[t] in syne rycken heeft, ende door de heroicque couragie van Syne Ma[t] beter als eenige natien syn geexerceert ende gedisciplineert, ende dat voor al den naem, grootheyt ende presperiteyt van Syne Ma[t] alomme formidabel syn.

Daerenboven dat de saecken van Duytstlandt door de wapenen van de Croone van Sweeden ende voornaemste chur-fursten ende stenden van Duytslandt soo verre syn gebracht, dat het huys van Oostenryck in merckelicke decadentie is gecomen, ende soude comen tot reden, ende Duytslandt in syn vorige standt gebracht worden, indien syne Ma[t] zyne wapenen opentlick by de goede parthye gelieffde te voegen, daermede oock syn frontieren niet alleen soude connen verseeckeren ende dilateren, maer oock soodanigen voet in Duytslandt nemen ende houden die tot vermeerderinge van syne Ma[ts] grootheyt ende tot een contrepoix van d'ambitieuse desseynen van t'huys Oostenryck naemaels soude connen dienen.

Maer voor al dat de tegenwoordige constitutie van de Spaensche Nederlanden, aen de rycken van syne Ma[t] confinerende, ende deselve van den staedt van hare Ho. Mo. affsonderende, syn hoochstgemelte Ma[t] daertoe soude mogen ende behooren te animeren, om de weerwille, die de Spagnaerden uyt ende door middel van deselve tegen zyne Conincklicke reputatie ende ruste van zyne rycken, soo lange jaren hebben gemachineert, ende noch dagelicx continueren, tot in den hoochsten graet, waervan, als syne Ma[t] hem gelieffde te resenteren, ende met eenen te arripieren d'occasie van de tegenwoordige onlusten, ende persecutien, die tegen de voornaemste inlandtsche heeren worden voorgenomen, ende daerby gevoecht de oude pretensien, die syne Ma[ts] prédecesseurs op de principaelste provincien althans by de Spaensche geoccupeert ende gepossideert, hebben gesustineert, dat syne conincklicke Ma[t] by reductie van deselve, zyne rycken ende successeurs een inestimable weldaet ende seeckerheyt soude acquireren ende *den staedt van hare Ho. Mo.* op welcke syne Ma[t] hem altyts vastelick sal mogen vertrouwen, *tot een naebuyr ende vast bolwerck hebben*, ende connen gebruycken.

Ende dat in dien gevalle, hare Ho. Mo. met hare macht ende wapenen secunderende de loffelicke intentien van syne Ma[t] te hoopen

soude wesen dat syne Ma[t] in corten tyt de vruchten van zyne victorieuse wapenen soude connen genieten, gelyck de voorn. Ambassadeurs daertoe aen syne Ma[t] van wegen hare Ho. Mo. alles sullen aenbieden, dat in haer vermogen sal wesen, ende daeromme gedienstelick biden, datte selve dese saecke nae syne importantie ende apparentie, gelieve ter herten te nemen.

Daerby de voorn. Ambassadeurs noch sullen vertoonen, dat de machten van Spagnen ende Oostenryck, in Duyts-landt, Italien, ende de Nederlanden, gedistraheert ende geoccupeert synde, hare Ho. Mo. met hare equipagien ter zee soo in Oost-ende West-Indien, als in Europa soo veel wercx aen Spagnen sullen connen geven, dat hare schatten ende ryckdommen, die zy over zee moeten halen, haer sullen infructueux gemaect, ende de senuwen van 't oorloge affgesneden worden, daer mede syne Ma[t] te eerder ende beter tot zyne intentien ende de geheele Christenheyt tot een unversele ruste ende vrede sal connen geraecken.

Ende sullen de voorn. Ambassadeurs besluytelick daertoe comen ende aenhouden, dat syne Ma[t] opentlick te water ende te lande met Spagnen gelieve te breecken, ende in oorloge te comen, met belofte dat hare Ho. Mo. daertoe haer uytterste effort soo te water als te lande sullen bybrengen ende volcomentlick naercomen t'gunt by de nader alliantie van wedersyden is aengenomen, des zy haer van de zyde van syne Ma[t] verseeckert willen houden, ende sullen presenteren hier over mette gene die syne Ma[t] sal believen te committeren, in communicatie te comen, ende claerlick te demonstreren den grooten loff, eere, seeckerheyt, ende voordeelen, die syne Ma[t] ende syne rycken beneffens de geheele Christenheyt hierdoor sullen comen te genieten.

Op de voorsz. propositie, sullen de voorsz. Ambassadeurs vervolch ende instantie doen by den heere Cardinael van Richelieu ende syn E. te gemoet voeren, dat noch Franckryck noch Europa nimmermeer in ruste, nochte syne Ma[t] van syne croone verseeckert sal connen wesen, soo lange d'ambitieuse desseynen van Spagnen niet worden verbroocken, daertoe sich d'occasie nu schoonder als in honderden jaren herwaerts is presenterende, ende daeromme niet genegligeert, maer door syn E. hoochbeleyt ende credit, syne Ma[t] tot een vigoreuse resolutie soude behooren geanimeert, ende desselffs geduyrige voorspoet ende geluck daertoe geemployeert te worden, ende dat andere coningen ende princen ende derselver hooge ministers haer van soo-

danige occasien althoos hebben gedient ende daermede een eeuwigen loff by haer leven ende by de posteriteyt geacquireert.

Ende sullen tot bevorderinge van de voorsz. rupture van Vranckryck met Spagnen, publicquelick ende particulierlick, daer het eenigen dienst sal connen doen, alle uytterste debvoiren aenwenden, indien ende soo lange daertoe eenige hope ofte inclinatie soude mogen wesen.

Daer beneffens de voorn. Ambassadeurs noch sullen vertoonen ende instantelick versoecken, naedien den Cardinael-Infante een nieuw leger in Italien ende daeromtrent vergadert met meeninge om daer mede voorby de frontieren van syne Ma[t] naer Nederlandt te passeren, ende misschien onderwegen oock yets t'attenteren tot naedeel ende prejuditie van syne Ma[t], ende deselve tegenwoordich goede gefor meerde legers, omtrent de voorsz. passagie heeft, dat oversulcx syn hoochstgemelte Ma[t] gelieve ordre te geven, dat de voorgeroerde troeppen uyt Italien affcomende, mogen worden gedissipeert, ofte ten minsten verhindert ende opgehouden, daer mede deselve souden connen geconsumeert ende infructueux gemaect worden.

Aaengaende de voorsz. poincten van rupture, verhinderinge van de Spaensche trouppes ende andersints, by de voornoemde ambassadeurs alle redenen ende persuagien gebruyct ende getenteert synde, indien zy daerinne niet connen obtineren, sullen deselve oock middeler tyt ende soo haest d'aggreatien sullen wesen overgenomen, aen den Coninck versoecken, dat in conformité van de nader allantie syne Ma[t] gelieve, het belooffde regiment ende compagnie ruyteren metten eersten te doen lichten, ende hare Ho. Mo. te laten toecomen ende vervolgens van goet onderhoudt ende betalinge successwelick ende in tyts te doen voorsien, met verclaringe, dat hare Ho. Mo. ende syn Ex[cie] t'selve voor seer aengenaem houden, ende noch desen somer haer daervan sullen meenen te dienen.

Ende indien, buyten verwachten, t'selve gedilayeert ofte tot anderen tyt uytgestelt mochte worden, sullen zyluyden versoecken dat in plaets van t'voors. regiment ende compagnie de belooffde drie hondert duysent gulden mogen gefurneert ende verstrect worden.

Daerenboven de voorn. heeren Ambassadeurs met alle vlyt ende neersticheyt sullen aenhouden, ten eynde d'eerste helft van het millioen, by t'nader tractaet belooft, ende in Julio vervallende, hare Ho. Mo. gepresteert ende sonder remisen uytte espargne des Conincx aengetelt moge worden, omme d'eerste vruchten van t'voorsz. tractaet

neffens d'approbatie van t'selve, haer Ho. Mo. te mogen overbrengen, ende vorder recommanderen, dat de volgende betalingen op de geprefigeerde termynen gecontinueert mogen worden.

Insgelycx sullen zyluyden solliciteren ende aenhouden, omme de betalinge van het halve millioen, by den voorgaenden tractate 't welck nu in het laetste mede is begrepen belooft, ende vervallen in Januario voorleden, ende tenteren off de wederhelfte in Julio als vooven vervallende mede soude connen becomen worden.

Allegerende tot het eerste de prompte betalinge van ses hondert duysent guldens nevens het besluyt van het tractaet tot Compiegne, selffs voor de aggreatie aen d'Ambassadeurs van hare Ho. Mo. gedaen, ende by deselve medegenomen, ende tot het vorder de groote lasten van het oorloge, te water ende te lande ende de necessiteyt daerinne haer Ho. Mo. haer bevinden, ende dat deselve niet uytgestelt ofte ledich gestaen, maer met prompte betalinge nae d'ordre van desen staedt, moeten geholpen ende gesubvenieert worden, omme in geen disordre ende confusie te vervallen, die tot disreputatie van syne Ma[t] ende totten grootsten ondienst voor desen staedt soude comen te strecken. Ingevalle de voorn. Ambassadeurs mochte tegengeworpen worden, dat noch geene legers te velde syn, ende affgevraecht off ende wanneer het leger van desen staedt te velde sal comen, sullen deselve verclaren, dat meer als ses weecken geleden, een gedeelte van het leger te velde geweest, ende tegenwoordich nae den vyandt toe gemarcheert is, dat alle preparaten tottet leger over lange syn gemaect ende veerdich geweest, mitsgaders de militie naer d'uytterste frontieren is gesonden, ende alleen by syn Ex[cie] gelet wort op bequame occasie, omme het geheele leger te velde te brengen, ende den vyandt daermede affbreuck te doen, dat oock voor maels ontrent dese tyt de légers eert plachten te velde te comen, ende daer uyt lichtelick affgemeten can worden, hoe groote ende langhdurige costen hare Ho. Mo. tot ende in de legers continuelick moeten supporteren, ende hoe hoochlick deselve de secoursen van syne Ma[t] (daerop vasten staet gemaect wort) van noode hebben.

Behalven dat hare Ho. Mo. desen jare ende noch onlangs séer sware ende extraordinaris equipagien ter zee hebben moeten doen, omme waer te nemen ende te destrueren de schepen, die met ettelicke duysenden nieuwe Spaensche soldaten uyt Spagnen sullen comen, ende metten eersten in Vlaenderen verwacht worden. Tot welcke equipagien hare Ho. Mo. aen hare admiraliteyten mercke-

licke subsidien hebben moeten verstrecken, ende de penningen totter oorloge te lande gedestineert, daertoe diverteren, waeromme hare Ho. Mo. te meerder om de secoursen by syne Ma[t] belooft, benoodicht syn, ende haer sonder deselve niet sullen connen behelpen.

Hier nae, ende by alle bequame gelegentheden, sullen de voornoemde heeren Ambassadeurs mede bevorderen ende alle mogelicke debvoiren doen, omme te consequeren betalinge voor de geinteresseerde, welcker schepen voor Rochelle gesonken syn, ende deduceren het clagen ende verderff van de onschuldige ondersaten van desen staedt, ende de beloften, by syne Ma[t] tot meermalen gedaen, dat deselve, sonder vorder dilay, ende nae behooren, souden worden gecontenteert.

Gelyck mede de voorn. Ambassadeurs alle ernstige sollicitatien ende neersticheyt sullen aenwenden, ten eynde hare Ho. Mo. werden gerembourseert van het verschot, over eenige jaren gedaen, aen de vloote onder het commandement van den heere lieutenant admirael Haultain, tot secours van syne Ma[t] gesonden, volgens het contract, daertoe opgerecht ende declaratien daervan synde.

Ende sullen haer hierinne dienen van de belofte by den heere van Charnace schriftelick gedaen, mitsgaders van de stucken, documenten, resolutien, ende last, dienaengaende onder de secretaris Euskercken berustende, denwelcken zy mede tot haren dienst sullen vermogen te employeren, ende soo veel doenlick besorgen, dat hare Ho. Mo. ende de voorsz. geinteresseerde eenmael het verwachte contentement mogen ontfangen.

Sullen mede soo veel het noodich is, recommanderen ende bevorderen, dat de declaratien des conincx wegen d'exemptie vant droict d'aubeine voor d'ingesetenen van desen staedt geconcedeert, by alle de parlementen geverifieert, ende by die van dese landen het effect daervan rustelick ende vredelick genoten mogen werden.

Insgelycx dat Lodovic Verssen tot Bajona als consul over de Nederlandtsche natie, volgens voorgaende versoeck ende commissie, by hare Ho. Mo. gegeven, geinstalleert ende geagnoceert moge werden, omme beteren dienst te mogen doen.

Belangende de Saecken van Duytslandt, sullen de voornoemde Ambassadeurs syne Ma[t] den heere Cardinael, ende andere principale ministers, sorchvuldich ende serieuselick versoecken ende recommanderen, dat syn hoochstgemelte Ma[t] de croone Sweeden ende geunieerde Churfursten, ende Stenden zyne conincklicke hulpe,

ende assistentie met raedt, ende daet tot maintenement van haer rechtveerdige saecke, gelieve te continueren ende te vermeerderen, de eenicheyt onder deselve te helpen conserveren ende augmenteren, ende alle occasien van misverstanden te doen ende laten cesseren, ten eynde de weder parthye daer uyt geen voordeel come te trecken. tot nadeel van t'gemeenebeste.

Ende sullen tot dien eynde mogen communiceren de debvoiren, die hare Ho. Mo. door derselver affgesante soo by t'leven van den Coninck van Sweeden, onsterffelicke memorie als mede vervolgens gedaen hebben, ende noch laten doen, ten besten van de voorsz. Geunieerde, ende de reyse by denselven in den voorleden winter nevens den heere Rycx cancelaer van Sweeden in den Nedersaxischen Craitz gedaen, ende t'succes daerop gevolcht, ende lestelick den last, de voornoemde affgesante op de jegenwoordige vergaderinge lot Francfort gegeven, ten eynde geen ontydige ofte schadelycke handelingen ter handt genomen, maer veel eer gedissuadeert, ende het oorloge tot beter uytcomste met vigeur ende eenicheyt gecontinueert moge werden.

Gelyck zyluyden mede sullen mogen openen t'gunt d'heer Ambassadeur Oxenstern jongslelick aen desen staedt heeft geproponeert, denselven tot antwoorde is gegeven, ende d'effecten die daerop syn gevolcht ende recommanderen dat by onderlinge correspondentie tusschen de ministers van Syne Ma[t] ende van hare Ho. Mo. de saecken in Duytslandt tot eenderley intentie ende ten gemeenen beste, gedirigeert mogen worden Sullen verthoonen dat de nabuyrschap van den hertoge van Nieuburch ende zyne gestadige correspondentien aen t'hoff tot Brussel, hare Ho. Mo. rechtveerdige jalousie hebben gegeven, ende alsoo denselven omme neutraliteyt by de Geunieerde in Duytslandt heeft aengehouden, ende noch aenhoudende is, dat hare Ho. Mo. daeromme debvoiren hebben laten doen, op belofte ende toeversicht, dat den hoochgemelten hertoge de voorsz. neutraliteyt ten minsten met desen staedt religieuselick sal observeren, sonder hem wyders met derselver vyanden t'engageren, ófte zyne troepes directelick off indirectelick de voorsz. vyanden te leenen ofte over te doen, ende ingevalle sulcx, buyten verwachten, soude mogen gebeuren, dat hare Ho. Mo. niet souden connen ledich staen den hoochgemelten hertoge ende syne landen voor vyanden te houden, ende sulcx te laten tracteren.

Mits welcken zyluyden sullen versoecken, date syne Ma[t] door des-

selffs Ambassadeurs de versochte neutraliteyt van den hertoge van Nieuburch mede gelieve te laten bevorderen, ende in allen gevalle denselven aff te manen hem mette Spagnaerden niet te engageren, nochte deselve met volck te assisteren, ofte andersints dat syne Ma[t] de proceduren van hare Ho. Mo. sal houden voor gejustificeert, ende den hoochgemelten hertoge oock van zynentwegen buyten neutraliteyt gestelt.

Vooral sullen zyluyden recommanderen, dat door intercessie van de ministers van zyne Ma[t], den Churfurst van Brandenburch, ten aensien van zyne landen van Cleve, Marck ende Ravenspurch, de voor desen geobtineerde ende van allen canten geaccordeerde neutraliteyt effectuelick moge genieten met ontruyminge van de plaetsen, die onder eenigerhande pretexten mogen wesen geoccupeert, ende sonder dat syne churfurstelicke Doorluchticheyt ende desselffs landen voortaen van d'eene off d'andere zyde daerinne sullen mogen werden geturbeert.

Ende naedien de keysersche ofte Spaensche onlangs seecker casteel Hamersteyn genaemt, op den Rhyn gelegen, ende onder het gebiedt van den Churfurst van Trier behoorende, hebben geoccupeert, ende daer uyt den Rhynstroom infesteren, de op ende affvarende schepen ende coopmanschappen aenhouden ende rançoeneren, ende geschapen syn by continuatie daer uyt een geheele exactie ende rooverye op den Rhynstroom te plegen, ende syne Ma[t] de protectie van hoochgemelte Churfurst ende zyne landen heeft aengenomen, ende mits-dien zyne conincklicke reputatie niet can toelaten, dat de navigatie op de voorsz. riviere uyt het Triersche gebiedt soude werden geruineert, sullen de voorsz. Ambassadeurs versoecken, dat zyne Ma[t] las tende bevel gelieve te geven, dat het voorsz. casteel by surprinse ofte gewelt geoccupeert, de voleurs verjaecht, ende de commercien op de voorsz. Rhynstroom daer door beveiliget moge worden.

Alsoo mede het ses-jarige bestandt tusschen de Coningen van Sweeden ende Poolen over een jaer sal comen t'expireren, ende den Coninck van Polen van zyn syde door brieven ende andersints heeft laten blycken, niet vervreemt te wesen de handelinge tusschen de voorsz. twee rycken te laten reassumeren, ende den trefves te continueren ende by vernieuwinge vant oorloge tusschen de hoochstgemelte Coninckrycken, veele swaricheden in de Oostzee, tot ruine van de commercie, oock in Duitslandt ende andersints soude comen te ontstaen, doordien de chrychsmacht van Sweeden uyt Duitslandt

getrocken ende tegen Poolen geemployeert werdende, de pretense dominatie van t'huys Oostenryck wederom soude voortgeset worden, soo sullen zyluyden versoecken dat zyne Ma[t] de voorsz. saecke in behoorlicke achtinge believe te nemen, ende nevens den Coninck van Groot Bretagne ende hare Ho. Mo. in tyts aen wedersyden aenbiedinge, officien ende interpositie te laten doen, tot continuatie van t'bestandt ofte andersints, op dat de voorsz. croonen in ruste ende buyten verwyderinge mogen blijven.

De voornoemde Ambassadeurs sullen wyders verclaren, dat hare Ho. Mo. metten Coninck van Groot Bretagne ende syne Ma[ts] rycken ende ondersaten, altyts getracht hebben, ende noch betrachten, t'onderhouden alle goede vrunt ende naebuyrschap in conformité van de gemaecte alliantien ende volgens d'obligatien, daermede hare Ho. Mo. aen den hoochstgemelten Coninck syn verplicht, daeromme deselve Syne Ma[ts] persoon ende Conincklick huys in sonderlinge respect ende estime altyts gehadt, ende noch hebben, ende oock aen den heere van Charnacé, gedurende d'onderhandelinge ende ontrent het besluyt vant tractaet, meermalen doen verclaren, dat by het voorgemelte tractaet niet sullen worden geprejudicieert ofte vermindert de correspondentie, vruntschap ende alliantien, daer mede den hoochstgemelten Coninck desen staedt heeft vereert, daer op den voorn. heere van Charnacé mede verclaert heeft syne Ma[t] van gelycke intentie ende de vruntschap met Engelandt deselve ten hoogsten lieff ende aengenaem te wesen.

Dat daeromme hare Ho. Mo. boven haer ordinaris Ambassadeur, een extraordinaris Gedeputeerde langer als een jaer in Engelandt hebben gehouden, om eenige misverstanden tusschen de subjecten van wedersyden te assopieren, ende deselve nae alle apparentie over lange souden syn geaccommodeert geweest, ten ware de Spaensche menées ende practycquen sulcx hadden verhindert, ende niettemin hare Ho. Mo. goede hope hebben geschept, dat door de justitie ende equanimiteyt van den hoochgemelten Coninck ende de billicke voorslagen van wegen hare Hoochmo. gedaen, deselve eerlange sullen wesen ter nedergeleyt, daervan de voorn. Ambassadeurs (des noot synde) nader openinge sullen mogen doen, omme te betoonen dat hare Ho. Mo. niet liever wenschen nochte meer ter herten gaet, als haer te conserveren de goede gracie van den hoochstgemelten Coninck ende d'onderlinge vruntschap ende correspondentie met syne subjecten, daer toe sy sullen mogen versoe-

cken, dat syne Ma[t] door zyne ministers believe te laten coopereren, ende met die van hare Ho. Mo. daerinne te corresponderen.

Sullen de voornoemde Ambassadeurs mede te kennen geven, dat hare Ho. Mo. in den jare 1619 gemaect hebbende seecker tractaet van alliantie met de republycque van Venetien, ende uyt crachte van deselve eenige jaren genoten hebbende de belooffde subsidien, de voorn. republycque naederhant in gebreecke is gebleven deselve by continuatie te furneren, insonderheyt nae dat de gepretexeerde excusen t'eenemael syn comen te cesseren, ende niettegenstaende hare Ho. Mo. daeromme langhduyrige ende menichvuldige instantien hebben gedaen ende laten doen, van wegen de meergemelte republycque niet als excusen ende dilayen worden voortgebracht, daer mede hare Ho. Mo. geen contentement connen nemen, ende mits-dien syne Ma[t] versoecken syn Ambassadeur tot Venetien residerende te lasten, de welgefondeerde begeerte van hare Ho. Mo. ende de debvoiren die derselver Ambassadeur daertoe is doende, met zyn credyt ende officien by de hoochgemelte republycque te secunderen ten eynde hare Ho. Mo. het effect van de gemaecte alliantie reelick mogen genieten.

Tot verrichtinge ende uytvoeringe van de voorsz. pointen van instructie, zullen de voorn. Ambassadeurs gebruycken soodanige redenen, argumenten ende middelen, als zy ter materie sullen vinden dienstich te wesen ende haer addresseren aen de principale raden ende ministers van syne Ma[t], ende by deselve credit hebbende, als oock by die van de finantie, omme te becomen de penningen, hier boven geroert, d'expeditien daer toe noodich, ende prompte betalinge van deselve. Ende sullen naer de gelegentheyt employeren de brieven van credentie van hare Ho. Mo. ende van recommandatie van syn Ex[cie], daer ende sulcx zyluyden t'selve geraden sullen vinden.

Sullen insonderheyt mede corresponderen metten heere van Charnacé, denselven versoeckende ende aenmanende, omme nevens haer te coopereren, ten eynde het tractaet door zyn middel gemaect, volcomen effect moge sorteren, ende de vruchten daer van by hare Ho. Mo. genoten, mitsgaders deselve ende de geinteresseerde, volgens zyn belofte nevens het tractaet gedaen, contentement moge gegeven werden, ende by goede occasie den Coninck, den heere Cardinael ende andere daer het dienst soude mogen doen, te kennen geven, den sonderlingen yver, indrustrie, ende naersticheyt, die de voorn. heere van Charnacé, geduyrende zyne residentie in desen Staedt,

ten dienste van syne Ma[t] betoont, gebruyct ende aengewent heeft.

Mette Ambassadeurs ende ministers van andere Coningen, princen, republycquen ende stenden, met hare Ho. Mo. in vruntschap ofte neutraliteyt staende, sullen de voorn. Ambassadeurs naer gewoonte corresponderen, mits houdende den rangh, sessie, ende preeminentien, desen Staedt in t'hoff van Vranckryck naest de republycque van Venetien, gedefereert ende buyten controversie competerende.

Maer sullen haer pogen te ontslaen van andere particuliere Saecken, omme dese Ambassade soo veel doenlick te vercorten als synde d'intentie van hare Ho. Mo. dat de voornoemde Ambassadeurs een cort ende spoedich besoigne sullen soecken te maecken ende soo haest eenichsints mogelick sal wesen, weder herwaerts sullen keeren, nemende voor haer vertreck behoorlick affscheyt van den Coninck, Coninginne, heere Cardinael, Princen ende Grooten, aen het Hoff synde, ende van de principaelste raden van syne Ma[t] ende aen alle deselve den Staedt van hare Ho. Mo. [ende het tractement aen derselver subjecten ten besten recommanderende.

Sullen vorder de voornoemde Ambassadeurs haer nevens dese instructie reguleren ende soecken te effectueren alle t'gene haer by nader ende secrete instructie ende aenschryvinge op de voor te vallen saecken nu ende hiernae sal worden bevolen, volgens d'authorisatie, by hare Ho. Mo. aen syn Ex[cie] ende derselver Gedeputeerden gegeven, die nochmaels daertoe versocht ende volcomentlick geauthoriseert worden mits desen.

Middelertyt ende gedurende haer verblyff aen ende ontrent het Hoff van syne Ma[t] zullen zyluyden hare Ho. Mo. ende syn Ex[cie] gestadich adviseren van t'succes van hare negociatien, oock by expresse posten, ist noodich, ende nae haer wedercomste haer verbael ende declaratien tyttelick over te leveren.

Gelesen ende gearresteert ter vergaderinge van hare Ho. Mo. den 30[en] Mey xvi[c] vier en dertich.

Naerder ende secrete instructie van de Hooge Mogende heeren Staten Generael der Vereenichde Nederlanden, voor de Edele Gestrenge ende hoochgeleerde heeren Adriaen Pauw Ridder, heere van Heemstede ende Hogersmilde, Ambachts-heere van Rietwyck ende Nieuwerkerck, Raedtpensionaris van Hollandt ende Westvrieslandt, ende Johan de Knuyt, Ridder, heere in Oude

ende Nieuwe Vosmer, eerste ende representerende den Adel in de Staten slandts van Zeelandt, ende Raedt ordinaris van syne Ex^{cie} den Prince van Orangie, als extraordinaris Ambassadeurs van hare Ho. Mo. aen den Coninck van Vranckryck ende Navarre, vant gunt deselve by den hoochstgemelten Coninck wyders sullen tracteren, negocieren, ende verrichten.

Omme den Coninck van Vranckryck tot rupture met Spagnen te mogen brengen ende te bewegen, sullen de voorn. heeren Ambassadeurs syne Ma^{t}, den heere Cardinael, ende andere Raden ofte Ministers die in de voorsz. Saecke sullen participeren ofte gewicht connen bybrengen, voorhouden, hoe glorieux ende advantagieux het voor syne Ma^{t}, desselfs rycken, ende ministers soude wesen, indien by de jegenwoordige occasie van miscontentementen in de Spaensche Nederlanden, syne Ma^{t} aen syne croonen gelieffde te reduceren de provincien, die in prejudicie van Vranckryck worden geusurpeert ende gepossideert by de gene die daer uyt de Rycken van syne Ma^{t} gestadich soecken te infesteren ende te troubleren,

Dat alle gelegentheyt van de Spaensche Nederlanden tegenwoordich can werden geweeten van de heeren Prince van Espinoy, Hertoch van Borneville ende andere, die haer onlangs ende oock te vooren in de protextie van syne Ma^{t} hebben begeven, mitsgaders van den heere Grave van den Bergh, die soo notable chargen by de vyandt heeft bedient ende van d'heere Grave van Warfuzé, wesende aen de zyde van hare Ho. Mo. ofte in neutrale landen, indien syne Ma^{t} derselver goede advisen en diensten nae hare qualiteiten soude gelieven te gebruycken, ende haer in syne Rycken te ontbieden, daertoe de voornoemde Ambassadeurs sullen presenteren by te brengen t'gunt van hare Ho. Mo. soude mogen begeert worden als mede omme hierover mette gerefugieerde ende gemiscontenteerde heeren in communicatie te comen, ten eynde syne Ma^{t} volcomentlick geinformeert, bequame voorslagen, tot uytvoeringe van de loffelicke ende rechtveerdige desseynen van syne Ma^{t} gedaen ende mette meeste seeckerheyt ende promptitude in t'werck soude mogen gestelt worden.

Ende indien van wegen syne Ma^{t} hiertoe inclinatie wert getoont ofte oock andersints occasie gegeven ofte voorvalt, mette misgecontenteerde heeren te spreecken, sullen de voorn. ambassadeurs sonderen ende soecken te penetreren derselver intentien, haer presenterende de hulpe van hare Ho. Mo. ende alles soecken by te

brengen, dat syne hoochstgemelte Ma[t] totte voorsz. rupture gedisponeert, ende deselve hoe eerder hoe liever met alle macht, vigeur, correspondentie, intelligentie ende employ van de gene, die daerinne yets souden connen contribueren, by openbaren oorloge jegens de Spaensche Nederlanden voor ende by der handt genomen werde.

Ingevalle de voornoemde Ambassadeurs tot particuliere communicatie, aengaende de voorsz. rupture, werden toegelaten, ende men soude begeeren te weeten wat partage ofte gedeelte den Coninck van de Spaensche Nederlanden soude werden toegestaen, sullen deselve versoecken, alvooren opt stuck van de rupture te mogen weeten de resolutie van Zyne Ma[t] ende dat men vervolgens hier op seer lichtelick sal connen convenieren, maer naeder geparst werdende, verclaren dat de provincien, in welcke de France tale doorgaens wort gesproocken, aen de Croone van Vranckryck geappliceert, ende de resterende aen de Vereenichde Nederlanden soude connen ende behooren gelaten te worden, ende vorder naer de gelegentheyt hier over mogen tracteren, op behagen van hare Ho. Mo. sonder evenwel in t'stuck van de religie ofte hoocheyt ten regarde van de provincien, die aen dese zyde souden mogen comen, yets over te geven off toe te staen, buyten t'gene by het tractaet van nader alliantie is geexpresseert.

Doch omme opt stuck van de partagie syne Ma[t] nader te mogen bejegenen, sullen de voorsz. Ambassadeurs mogen aenbieden ende voorslaen dat het grootste gedeelte van Vlaenderen, Arthois, Henegouwen ende Namen aen de Croone van zyne Ma[t] gereduceert, ende Brabant, Lutzenburch, het minder gedeelte van Vlaenderen ende Mechelen aen den Staedt van hare Ho. Mo. souden behooren gelaten te worden, ende de voorsz. voorslach mette beste redenen aen de zyde van syne Ma[t] smaeckelick soecken te maecken, ende voor sooveel Camerick ende Cambresis belanght, sullen de voorsz. Ambassadeurs de voorslagen voor desen gedaen, ten besten soecken te mesnageren.

Comende op de verdeelinge van Vlaenderen, sullen vertoonen dat de Stadt Oostende met Brugge totte Schelde toe aen de syde van hare Ho. Mo. behoorden te blyven, ofte ten minsten Oostende geraseert werdende, langs het canael tot Gent, Brugge ende de Schelde toe, de limiten seecker gestelt ende in perpetuum van wedersyden alsoo gepossideert te worden, blyvende de Stadt Brugge aen dese zyde,

ende alle t'gunt binnen de voorsz. limiten herwaerts aen soude werden bevonden.

Doch indien de voorn. heeren Ambassadeurs het daertoe nae gedane debvoiren, niet souden connen brengen, sullen uytterlick mogen consenteren, dat de limiten van Vlaenderen sullen mogen worden genomen ende gestelt van Blanckenberch aff langs de vaert tot Brugge excluis, ende van daer langs de nieuwe vaert tot Gendt mede excluis, ende voorts langs de Schelde tot aen het beginsel van het territorium van Brabant, zulcx alle t'gene aen dese syde ende binnen de voorsz. limiten, sonder consideratie van eenich ressort ofte jurisdictie soude worden bevonden, aen den staet van de vereenichde provincien soude moeten blyven, ende de steden van Gendt ende Brugge, ende t'gunt aen d'andere zyde van de voorsz. Limiten aen Vlaenderen is behoorende, syne Ma^t soude toegeeygent worden.

Met presentatie nochtans indien syne Ma^t Oostende ende Brugge aen dese zyde soude willen toestaen, ofte Oostende gelieven te doen demanteleren, ofte uytterlick de stadt Brugge met ende nevens de voorsz. Limiten aen desen staedt te laten verblyven, dat hare Ho. Mo. Lutzenburch aen syne hoochstgemelte Ma^t souden connen cederen.

Ingevalle de voorsz. partage, eenige voet provisionelick off eyntlick soude connen getroffen worden, sullen de voorn. Ambassadeurs daerop wyders mogen tracteren, dat t'gunt van wegen d'een off d'ander zyde mette wapenen, accord ofte reunie, buyten de gedesigneerde limiten soude mogen verovert becomen ende beset worden, ter goeder trouwen sal worden gerestitueert aen de gene binnen welckers limiten de geoccupeerde ofte ingenomen steden, forten, ende plaetsen met haer ressort ende dependentien bevonden sullen worden toebehooren.

Item dat syne Ma^t ende hare Ho. Mo. gehouden souden wesen elckanderen de handt te bieden, tot veroveringe van de plaetsen in de respective limiten gedesigneert, alwaert schoon dat d'eene vroeger als d'ander zyn partage mocht hebben geconquesteert.

Dat vorder de vyanden met alle hare macht d'een off d'ander alleen aentastende ofte vervolgende, de legers elckanderen te hulpe comen, ende hare particuliere desseynen ofte conquesten soolange besyden soude moeten stellen.

Ende lestelick dat tot maintenement ende bescherminge van de te doene conquesten ende omme deselve gerustelick ende vredelick te mogen possideren ende behouden mitsgaders de Spaensche domi-

natie uyt de Nederlanden voor altyt t'excluderen, een vast bondich tractaet tusschen Synne hoochstgemelte Ma[t] ende hare Mo. Mo. soude opgerecht worden.

Ende sullen de voorsz. Ambassadeurs particulierlick aen den heere Cardinael te verstaen geven, dat het oorloge jegens de Spaensche Nederlanden soude connen gedaen ende uytgevoert worden, sonder den Coninck verre van Parys te esloigneren, ende dat syn E. altyts daerontrent sal connen syn, ende syne Ma[t] met syue hoochwyse directie bywesen, daer andersints de oorlogen naer Italien ende Spagnen syne Ma[t] ende syne E. verscheyden ongelegentheden connen bybrengen.

Op welcke voor gementioneerde ob andere equipollente conditien, de voornoemde ambassadeurs de voorsz. partagie ende mutuele assistentie ende defensie op approbatie van haer Ho. Mo. sullen vermogen te tracteren ende te besluyten, indien syne hoochst gemelte Ma[t] totte voorsz. rupture soude begeeren te resolveren, met expresse verclaringe datte voorsz. rupture daerop metten eersten soude moeten volgen, ofte andersints de voorsz. partagie ende bygevoechde conditien van geen cracht ofte effect sullen wesen, maer als ongedaen gehouden worden.

Maer ingevalle de voornoemde heeren Ambassadeurs connen bemercken ofte bevinden totte voorsz. rupture geen inclinatie ofte apparentie, ofte oock de saecken van het Ryck noch niet gedisponeert te wesen, sullen zyluyden vertoonen aen den Coninck ofte den heere Cardinael, naer de gelegentheyt sulcx sal vereysschen ofte toelaten, dat ten aensien van de jegenwoordige swacheit ende miscontentementen in de Spaensche Nederlanden, wel yets notabels, tot dienste van den Coninck, voordeel van desen staet ende affbreuck van den vyandt, soude connen ter handt genomen worden, indien syne Ma[t] hare Ho. Mo. ende syne Ex[cie] alleen voor een corten tyt met eenige troeppen, tot zynen costen (onvermindert de beloofde secourssen) soude gelieven te assisteren, ofte laten assisteren, sonder daer door met Spagnen in rupture te comen.

Ende hiertoe eenige genegentheyt vernemende, naerder ende particulierder openen de desseynen, die daer mede voorgenomen ende uytgevoert souden connen worden, van welcke zyluyden d'importantie ende consequentie voor syne Ma[t] ende desen staedt sulten deduceren, ende t'effectueren van deselve ten besten recommanderen.

Sullen vervolgens openen indien syne Ma[t] boven het regiment ende compagnie peerden by t'tractaet belooft, hare Ho. Mo. met noch agt off ses duysent mannen te voet ende ses hondert peerden, off daer ontrent, tot zynen costen, voor een corten tyt soude believen te assisteren, ende deselve op zyn frontieren ontrent Calis laten comen ende van een goet hooft het sy op den naem van syne Ma[t], van hare Ho. Mo. ofte van de gemiscontenteerde heeren laten commanderen ende employeren, dat van deser zyde alle macht soude bygebracht worden om de stadt van Duynkercken te belegeren ende te vermeesteren, ende daermede den vyant te benemen de gelegentheyt, omme syn troepen uyt Spagnen in Nederlandt te brengen.

Ende dat by succes van deselve entreprinse, hare Ho. Mo. te vreden souden wesen de stadt Grevelingen vervolgens te belegeren ende waert doenlick te vermeesteren, ende deselve nae de veroveringe te stellen in handen van syne Ma[t], ende sullen d'importantie van de voorsz. entreprinsen ten besten deduceren, ende d'acceleratie van deselve recommanderen.

Doch dat in dien gevalle syne Ma[t] soude believen ordre te geven, ende toe te laten, dat vivres, ammunitie, paerden, wagens, ende andere behoeften, totte legers noodich, uyt syne rycken ende naeste frontieren, tot costen van hare Ho. Mo. te water ende te lande soude mogen toegebracht ende uytgevoert worden.

Van alle t'welcke ende t'gunt de voornoemde Ambassadeurs hierop sal bejegenen, ofte andere voorslagen van entreprinsen die souden mogen gedaen worden, off t'gunt haer in hare negociatie soude mogen voorcomen, ende secretelick gemenageert moeten worden, zyluyden syn Ex[cie] int cyffer mette meeste seeckerheyt advis sullen geven, ende mette selve dienaengaende corresponderen, gelyck zy mede van de voorsz. entreprinsen niet en sullen spreecken, als mette gene, die t'selve can werden vertrouwt, ende alles dienaengaende ende daerop volgende, soo secretelick ende mette meeste stillicheyt soecken te beleyden, ende te laten effectueren, dat de gewenste vruchten daervan mogen getrocken worden.

Ende sullen de voorn. Ambassadeurs den inhouden van dese soo wel als van de principale instructie nae hare beste vermogen pogen t'effectueren.

Gelesen ende gearresteert op de camer van Syn Ex[cie] ter presentie van deselve, ende van de Gedeputeerden van hare Ho. Mo. op den XXX[n] Mey XVI[c] vier en dertich.

XV

Extract uit het Register der Secreete Resolutiën van de Staten Generaal der Vereenigde Nederlanden van 30 mai 1634 tot 18 Maart 1646. — (Archives de La Haye).

Sabbathi den XXX^{en} September 1634, voormiddach tot Druinen int leger int logement van syne Ex^{cie}.

Projet de Traitté, entre le Roy de France, le Roy d'Angleterre, et les Provinces Unies du Pays Bas.

Le roy tres-chrestien et les provinces du Pays Bas s'estant reservé par le traitté, qu'ils ont faict ensemble, d'y comprendre le roi de la Grande Bretagne comme leur bon voisin et ancien allié, au cas qu'il y veuille entrer, conviendront ensemble des articles suivans.

Le Roy et lesdites Provinces Unies s'obligeront à maintenir le prince palatin dans les droicts du Palatinat, excepté pour ce qui est de l'Electorat, dont on se remettra aux Electeurs de l'Empire, et au traitté qui pourra estre faict d'une paix generale en Allemagne. Ils s'obligeront aussi de ne faire aucune paix avec l'Empereur et le Roy d'Espagne, que ledict Empereur n'ait levé le ban imperial interjetté contre le palatin, et en suitte ils promettront de defendre ledict prince palatin contre tous ceux qui le voudroient troubler à l'advenir à la jouissance de ses estats.

Si les estats du Roy de la Grande Bretagne viennent à estre attaquez par qui que ce soit en suitte du present traitté ou pour le suject de l'assistance qu'il rendra au prince palatin ou pour quelque autre que se puisse estre, le Roy tres-chrestien et les provinces unies ne pourront assister leurs ennemis ains defendront à leurs despens les estats dudict roy avec le nombre d'hommes qu'il sera convenu.

Pareillement si les Estats du Roy tres-chrestien, ou ceux desdictes provinces unies viennent a estre attaquez par qui que ce soit a cause du present traitté faict avec le roy de la Grande-Bretagne, ou pour l'assistance qu'ils promettent de rendre au prince palatin, ou pour quelque autre suject, s'ils ont besoin de vaisseaux, le dict roy leur en fera fournir et fretter dans ses ports au prix courant, et selon le

nombre dont il sera convenu, et les assistera selon que la commodité de ses affaires le permettra.

Au cas que le roy tres-chrestien estant obligé de prevenir et repousser la violence de ceux qui voudroient attaquer ses estats, vienne aux armes avec eulx, si la commodité du roy de la Grande Bretagne ne luy permet de joindre ses forces avec celles du roy tres-chrestien, au moins ne pourra il donner secours à ses ennemis d'hommes de vaisseaux ny d'argent.

Ledict roy de la Grande Bretagne observera la neutralité à l'esgard des Estats Generaux des Provinces Unies des Païs Bas, et de leurs ennemis et lesdictes provinces n'empescheront en façon quelconque la liberté du commerce des subjetz du roy d'Angleterre avec qui que ce soit.

XVI

(Archives de Bruxelles. — Secrétairerie d'État espagnole. — Correspondance des Gouvernements Généraux, Registre LXXII, f° 257).

États de service de Friquet (1650).

Señor,

Juan Friquet natural de la villa de Dola en el Condado de Borgoña dize que despues de aver empleado toda su moçedad en el estudio de las leyes y buenas letras, ha exercitado la profession de letrado en el Parlamento de Dola *16* años continuos, con tal reputaçion que el prinçipio del año *1628* fue consultado por el dicho Parlamento en primer lugar para una plaza de consexero fiscal en el mismo parlamento mientras el suplicante estava en Madrid adonde ha assistido 7 años por orden y comission del Conde de Champlite entonces Governador y Capitan G^l^ de Borgoña á cosas del servicio de V. Mag^d^ al cabo de los quales V. Mag^d^ por Consulta del Consejo de Estado le honrró con un decreto de *3* de setiembre de 1632, en que mandó a S. A. le proveysse luego en algun puesto principal de su profession; despues en los años de *36* y *37* accompañó al Conde de Solre en su Embaxada extraord^ria^ en Alemania y Polonia, por el qual fue empleado en todos los negocios que estavan á su cargo, y en el mes de

marzo del año *1640* el señor Cardenal Infante (que esta en el Cielo) le mandó que fuese a Londres con el Marquez de Velada Emb[or] extraordinario al Rey de Ingalaterra por cuya orden haviendo vuelto a Bruss[las] á un negoçio del serviçio de V. Mag. el dicho Infante Cardenal en el mes de mayo del mismo año le embió a la Corte y al exercito del Emperador para pedir y disponer el socorro de que neçesitava S. A. en la ocasion del sitio de Arras, y tambien le encargó otro neg[o] de mayor confianza y importançia y en el mes de henero del año 1641 S. A. le mandó yr a Olanda con el Conde de Auersberg embiado por el Emperador a instançia de V. Mag. para disponer la negociaçion de la tregua para loqual assistió seis meses en la Haya, y haviendo vuelto S. A. le mandó que fuese en campaña assistir cerca la persona de Don Fran[co] de Melo que acavava de llegar á estos Estados, el qual el año seguiente de 1642 le embió tres vezes a Olanda à tratar con el Prinçipe de Orange sobre el mismo negocio de la tregua, de que resultó un serviçio notable á V. Mag[d] y fuera de muchos otros empleos menos importantes, el há assistido por comission del marques de Castel Rodrigo 2 años y medio en Munster cerca la persona del Conde de Peñaranda, y por orden de entrambos entro en la Dieta del Imperio como Deputado del Archobispo de Besançon Principe del Imperio, para concurrir con el deputado de V. Mag[d] por el circulo de Borgoña haviendo en este tiempo hecho muchas jornadas á Osnabrug en differentes occasiones del serv[o] de V. Mag[d] y despues en Bruselas há assistido otro año y medio cerca la persona del Conde de Peñaranda el qual luego despues de la batalla de Lens le embio à la Haya para procurar sacar alguna infanteria de Olanda con que rehazer el exercito de V. Mag[d] y en el prinçipió deste año 1649 el dicho conde le mandó yr à Saint-Germain donde estava entonçes la Corte de Françia para tratar con el Cardenal Mazarin sobre çiertas circonstançias del tratado de la paz con aquella corona, en todas las quales ocasiones el suplicante ha servido con toda satisfaçion de sus superiores como puedo constar por las relaçiones que se han embiado a V. Mag[d] que estan en los demas papeles de estado. En consideraçion de los quales serviçios el ser[mo] Card[l] Infante que Dios aya le mando consultar en una placa del Consexo supremo del Almirantazgo en Brus[las] y no haviendo tenido efecto S. A. le hiço merced de una pension de 50 escudos al mes, laqual despues por orden de V. M. fue situada en los gastos secretos, de la qual se le deven aun mas de *4* años y Don Fran[co] de Melo haviendo le nombrado por la residençia de Hambourg y Dina-

marca el marq[s] de Castel Rodrigo publico la merced y le mandó escrivir à Munster por el secretario de estado Fran[co] Galareta que se apercebiese para partir luego, loqual no se logro por haver embiado a V. Mag[d] al Conde Rebolledo sin haçer otra merced al suplicante el qual despues de 25 años de servitios se halla sin puesto ni empleo ninguno sin cobrar su sueldo y sin hazienda por haver sido destroyada la suya con los accidentes de guerra, por todo loqual suplica muy humilmente V. Mag[d] se sirva honralle con plaza de comis de finanzas tomando consideraçion que conviene al serviçio de Vuestra Magestad que aya en aquel Consejo un de su naçion que este informado de las cosas del Pais en que tambien toda la Borgoña recebiera grandissima merced y consuelo y el suplicante graduado con esta calidad estara siempre à la mano y mas capaz para ser empleado en las ocasiones que se ofrecieren del servicio de Vuestra Magestad en qualquiera residençia ó empleo de las cosas de fuera.

XVII

Copie d'un mémoire présenté par Juan Friquet au cardinal infant don Ferdinand d'Autriche, en son camp devant Aire, et daté de Bruxelles, le 28 *juillet* 1641. (Conservé en original aux Archives de Bruxelles. Secrétairerie d'État Espagnole. — Correspondance des Gouverneurs Généraux, Registre LIV, f° 72.)

Noticias y advertencias particulares, tocante la disposicion que ay en Hollanda para hazer tregua o pazes con Su Magestad.

Esta disposicion se ha de considerar en el principe de Orange, en los que goviernan, y generalmente en el pueblo.

En quanto al principe de Orange, ninguno duda de que pueda con maña y con autoridad disponer las cosas de modo que se entable luego esta negociacion y se concluya con honestas condiciones. Y los mas entendidos juzgan que de su inclinacion natural dessea la paz y el descanso, por ser ya de edad de mas de 60 años — y de poca salud — por yrse disminuyendo su reputacion en materia de guerra y temer que un mal successo no le quite la autoridad para con el pueblo, siendo tan grande y segura en tiempo de paz que no puede crecer sin ser soberana — y mayormente porque si viniesse à morir

durante la guerra y antes que su hijo fuesse capaz de governar las armas, seria fuerça que los Estados las fiassen a otro, el qual pudiera facilmente occupar el lugar que tiene el principe o competir con su hijo, lo que no puede succeder haziendose la tregua; y viene a ser mayor este recelo por saber el muy bien que la intencion de la mayor parte de las provincias y ministros, es no consentir otra vez que tanta parte de la autoridad publica passe a manos de uno solo, qualquiera que sea, y que se holgarian mucho tener tan buena occasion para impedir que su hijo venga a tener un poder ygual al que tiene; de que se recatan ellos mas, quanto es mayor el cuydado y diligencia que el emplea para conseguirlo.

En conformidad de lo qual, se tiene tambien por cosa sabida que el se huviera empleado para que se ajustasse la tregua, si se huviesse tratado della antes que el Rey de Francia rompiesse la guerra con el Rey, nuestro señor, y que ninguna otra cosa le ha empedido estos ultimos años de dar oydo a esta proposicion sino el averse estrechado tanto con el Rey de Francia y el cardenal de Richelieu y fiadose demasiado de las grandes promessas que le tienen hechas en caso que se apoderassen de las provincias obedientes.

Con que viene a ser muy probable que mudara facilmente de intento aora, supuesto que se van mudando las cosas de suerte que yo dexara de esperar que el cardenal de Richelieu pueda salir con los designios de su vana ambicion, y mas de que tenga voluntad de cumplir sus promessas aunque lo pudiesse, bastando para su desengaño el principio de la mala intelligencia que ay entre ellos por ser cosa cierta que el cardenal de Richelieu intento con muchas veras casar el hijo del principe de Orange en Francia con una parienta suya y que sin su participacion el principe trató el otro casamiento con la hija del rey de Ingalaterra, lo que sintió de modo el cardenal de Richelieu que no respondió otra cosa al embaxador de Hollanda quando le traxó la nueva de que estava concertado, sino : y bien, y bien; y sin dezir otra palabra ninguna, le llevó fuera del aposento.

Assi mismo cierto es que el cardenal de Richelieu ha sentido mucho que los estados de Hollanda ayan hecho tan grandes diligencias para renovar una confederacion mas apretada con el reyno de Ingalaterra, aviendo embiado 500,000 florines a sus deputados para ganar los mas poderosos del parlamento. Todo lo qual attribuye el cardenal de Richelieu al principe de Orange y conoce como lo hazen.

todos que el cuydado que han tenido los Hollandeses y el principe de unirse tanto con los Ingleses procede de querer desasirse poco a poco de Francia y depender menos della.

Y porque para el effeto que se pretende es necessario emplear alguna persona que tenga autoridad y confiança con el principe de Orange, se me ofrece representar que mentras he assistido en la Haya por orden de Su Alteza he tenido occasion de hazer amistad muy particular con el Residente del Rey de Dinamarca, persona de muy buenas partes y grandes noticias y que despues que huvo mandado Su Alteza al Conde de Auersperg que publicasse el intento a que Su Magestad Cesarea le avia embiado a Hollanda, he tratado muchas vezes con el dicho Residente sobre lo de la tregua. El qual despues de aver considerado mucho tiempo esta materia, me alegó muchas razones muy buenas para convencer que no se puede hallar otro medio mas secreto ni mas efficaz para penetrar la intencion del principe de Orange y grangear su voluntad sino que Su Magestad se fie del Rey de Dinamarca y le pida que debaxo de mano proponga al Principe lo que conviene.

La substancia dellas es que el rey de Dinamarca estimara infinito la confiança que Su Magestad hara del y se empleara con todas veras paraque se consiga la tregua, concurriendo para ello el interes de su reputacion, el de sus estados, y de sus parentes y amigos, porque no se le puede ofrecer mayor occasion para grangear autoridad en el mundo, no pudiendo ja conseguirla en las armas, sino que con su interposicion se trate un negocio tan importante para el bien publico, y por lo que toca la razon de estado se considera que con la tregua dexaran los Hollandeses de sustentar tantos navios de guerro y tantos soldados por ahorrar el gasto grande que hazen aora, con que dexaran tambien de ser tan formidables como lo son en este tiempo a todos los principes y republicas cuya seguridad depende de los puertos y su riqueza del commercio.

Enfin le movera mas que todo la misma razon que le haze sospechoso en la corte de Su Magestad Cesarea adonde juzgan que es poco affecto a las cosas de la Augustisima Casa — es a saber la amistad y parentezco que tiene con el Palatino, con los Duques de Luneburg y con la lantgravia de Hassia cuyos intereses fomenta con consejos y assistencias secretas, porque piensa que Su Magestad se empleara tambien para que estos principes vuelvan a la gracia del Emperador y que en consequencia de la tregua que se tratara con

Hollanda se vendra a establecer tambien la tranquillidad publica de Alemaña.

De otra parte cierto es que aquel Rey tiene amistad muy intrinseca con el principe de Orange, que muchas vezes se escriven de mano proprio y que no se suelen negar cosa ningnua el uno al otro; que puede mejor que ninguno representar al principe las mercedes que puede esperar de Su Magestad Cesarea para los aumentos de su casa, y si fuesse menester proponerle otras cosas mas secretas y mas hondas, que puede todo con el Rey de Ingalaterra, el qual le llama padre y le trata con respetos de hijo.

Ademas de todo esto el Principe de Orange tiene una pretencion en laqual el se vale del Rey de Diñamarca y es que dessea mucho que el Conde Guillelmo de Nassau le renoncie el govierno de Frisa, con que vendra a ser governador de todas las Provincias Unidas, y ofrece de darle en recompensa el cargo de general de la cavalleria de Hollanda que tiene aora su hijo del Principe, — y con la misma occasion el Rey de Dinamarca propone de casar el dicho Conde Guillelmo, nieto de su hermana, con la hija del Principe de Orange, y en esta negociacion ha avido ya muchos dares y tomares.

Y el dicho Residente tiene per tan cierto que Su Rey se holgara muchissimo ser empleado por Su Magestad en un negocio de tanta consideracion que se ofrece de yr en persona a Dinamarca a proponerselo en constandole de la voluntad de Su Alteza, y mas juzga que aquel Rey por ser mas util y considerable en esta occasion dexaria de ajustar la difficultad grande que tiene con los Hollandeses por aver *aumentado* la Doana y imposicion que solian pagarle las mercadurias al passo del Zonte, ló que ellos rehusan de pagar y sobre esto han embiado sus deputados a Dinamarca, adonde se ha hecho una junta como sin duda avra avisado Gabriel le Roy.

A todas estas consideraciones se junta que por otro fin importa entablar esta negociacion con el Rey de Dinamarca porque cierto es que el parlamento de Ingalaterra ha resuelto procurar por todas maneras la restitucion del Palatinado, tanto por el interes de su religion como por librarse de una cargo tan grande como es la de sustentar tantos años la Palatina y todos sus hijos, lo que cuesta cada año gran cantidad de dinero al Reyno de Ingalaterra, y en caso que no pueda conseguirla por via de composicion y tratado, aviendo embiado a este fin un embaxador a Ratisbona, es mucho de temer que no lo intente con las armas, y si lo haze se puede tener per cosa

cierta que no sera embiando un exercito a Alemania por las difficultades grandes que huviera de llevarlo tan lexos y sustentarlo, y por impedirlo los Hollandeses, que no quieren romper la neutralidad que tienen con el Imperio, empero que pondran en pié una armada para acometer estas provincias y obligar a Su Magestad a emplearse con el Emperador para que restituya el Palatinado; y a este proposito el mismo Residente de Dinamarca me ha dicho que el embaxador de Ingalaterra passando por la Haya le visitó y dixó que tenia orden del Parlamento de no quedar en Ratisbona mas de un mes y que añadió estas palabras formales : *eo tamquam tuba futuri belli*, y parece que la proposicion que se hiziera al Rey de Dinamarca, pudiera impedir el efeto desta resolucion ditatar los apercibimientos necessarios para la execucion.

Esto es en quanto al principe de Orange; por lo que toca a los del govierno, la major parte dellos en esta proposicion de la tregua como en todo lo demas, seguira la intencion y parecer del Principe, y es de notar que los que dependen mas de su voluntad son tambien pensionarios de Francia — pero en todo caso es muy probable que los del govierno ordinario no seran duenos deste negocio y que en proponiendose al Consejo, no podran dexar de dar parte dello a sus superiores, a saber a las provincias cuyos deputados son. Bien es verdad que el Consejo suele embiarlas su parecer, que en otra materia tiene mucha autoridad.

Pero en esta en que se trata de la seguridad y descanso de todo el pueblo, cierto es que las Cortes y Consejos de las provincias se arrimaran a lo que les pareciere mas convenir al interes publico de toda la Union, y aun mas al particular de sus provincias, no aviendo otra razon de Estado en Hollanda ó otra consideracion que pueda en ellos que el interes y la ganancia.

Por loqual es la opinion comun que vendran a ser differentes los votos de las provincias al principio, por ser differentes sus intereses, y que Hollanda y mayormente los de Amsterdam y las provincias de Gueldres y la Frisa abraçaran la proposicion de la tregua, que la Zelanda hara la misma opposicion que hizo la otra vez, y que las demas provincias son como indifferentes, por parecerles que de una parte no pueden ser molestadas con la guerra y tener de otra parte menos interes en el commercio, por ser mas apartadas de los puertos de mar, y assi podra mucho en ellas la negociacion.

En general es cosa cierta que los mas entendidos y desapassio-

nados sienten mucho que el Rey de Francia haga tantos progressos en estos payses y conocen el peligro que les amenaza si llegasse al colmo de de su ambicion que es estender sus limites hasta el Rheno, en la parte inferior tambien como en la superior.

Tambien es cierto que la mayor parte del pueblo dessea la paz, y tanto que el principe de Orange para sacar la cantidad de dinero que le parece necessaria para el gasto de la campaña representa siempre que se ha de hazer un grande esfuerço para obligar al Rey nuestro señor a hazer pazes con ellos.

Y se deve advertir como cosa importante que para entablar esta negociacion, ès menester al principio proponer de hazer no solamente la tregua, pero tambien una paz eterna, lo que dessean mucho los mas entendidos para borrar la infamia con que ha començado Su Republica.

En Brusselas a 28 de julio de 1641

J. FRIQUET.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

LA SITUATION EN 1630

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DES PAYS-BAS (1630-34)

CHAPITRE II

LA CONCLUSION DE L'ALLIANCE FRANÇAISE (1634-35)

CHAPITRE III

FRÉDÉRIC-HENRI ET RICHELIEU (1635-42)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Paris. — Imprimerie L. Maretheux, 1, rue Cassette. — 6110.

ANNALES DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

VOLUMES PARUS AU 10 OCTOBRE 1895

La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes, par Ferdinand Brunot, docteur ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure, chargé d'un Cours complémentaire à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Académie française. 1 vol. grand in-8°, avec 5 planches hors texte. . . . . . 10 fr.

Recherches anatomiques et expérimentales sur la métamorphose des Amphibiens anoures, par E. Bataillon, préparateur de Zoologie à la Faculté des Sciences, avec 6 pl. hors texte. 4 fr.

Anatomie et Physiologie comparées de la Pholade dactyle. Structure, locomotion, tact, olfaction, gustation, action dermatoptique, photogénie, avec une théorie générale des sensations, par le Dr Raphaël Dubois, professeur de Physiologie générale et comparée à la Faculté, avec 68 figures dans le texte et 15 planches hors texte . . . . . 18 fr.

Sur le pneumogastrique des oiseaux, par E. Couvreur, docteur ès sciences, chef des travaux de physiologie à la Faculté des sciences, avec 3 planches hors texte et graphiques dans le texte. . . . 4 fr.

Recherches sur la valeur morphologique des appendices superstaminaux de la fleur des Aristoloches, par Mlle A. Mayoux, élève de la Faculté des Sciences, avec 3 planches hors texte. . . . 4 fr.

Sur la théorie des équations différentielles du premier ordre et du premier degré, par Léon Autonne, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Docteur ès sciences mathématiques . . . . 9 fr.

Recherches sur l'équation personnelle dans les observations astronomiques de passages, par F. Gonnessiat, Aide-Astronome à l'Observatoire, chargé d'un Cours complémentaire d'Astronomie à la Faculté des Sciences . . . . . 5 fr.

Lettres intimes de J.-M. Alberoni adressées au comte I. Rocca, ministre des finances du duc de Parme, et publiées d'après le manuscrit du collège de S. Lazaro Alberoni, par Emile Bourgeois, professeur à la Faculté des Lettres, avec un portrait et deux fac-similé. . 10 fr.

Le Fondateur de Lyon, Histoire de L. Munatius Plancus, par M. Jullien, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres, avec 1 planche hors texte . . . . 5 fr.

Etude stratigraphique sur le Jurassique inférieur du Jura méridional, par Attale Riche, docteur ès sciences, avec planches hors texte. . . . . . . 12 fr.

Etude expérimentale sur les propriétés attribuées à la tuberculine de M. Koch, faite au laboratoire de médecine expérimentale et comparée de la Faculté de Lyon, par M. le professeur Arloing, M. le Dr Rodet, agrégé, et M. le Dr Courmont, avec planches en couleurs. 10 fr.

Histologie comparée des Ebénacées dans ses rapports avec la Morphologie et l'histoire généalogique de ces plantes, par Paul Parmentier, professeur de l'Université, avec 4 pl. hors texte. 4 fr.

Recherches sur la production et la localisation du Tannin chez les fruits comestibles fournis par la famille des Pomacées, par Mlle A. Mayoux, élève de la Faculté des Sciences de Lyon. 1 vol. in-8°, avec 2 planches. . . . . . 3 fr.

Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine, par Arthur Hannequin, chargé d'un Cours complémentaire de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50

Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle, par Raymond Thamin, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon, professeur de philosophie au lycée Condorcet. 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

Etude sur le Bilharzia hæmatobia et la Bilharziose, par M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, et Vialleton, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1 vol. in-8°, avec planches et figures dans le texte. 10 fr.

Recherches sur quelques dérivés surchlorés du phénol et du benzène, par Etienne Barral, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, chargé des fonctions d'agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

Phonétique historique et comparée du sanscrit et du zend, par Paul Regnaud, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Lyon. 1 vol. in-8°. . . . . . . 7 fr. 50

La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650, par A. Waddington, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Lyon. Tome I (1630-42.) . . 7 fr. 50

Sur la représentation des courbes gauches algébriques, par Léon Autonne, ingénieur des ponts et chaussées, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lyon.

Paris. — Imprimerie L. Maretheux, 1, rue Cassette. — 6110.

